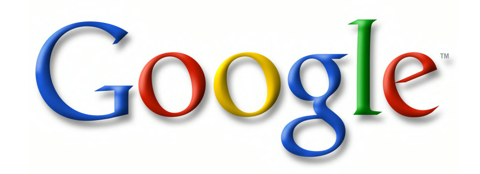
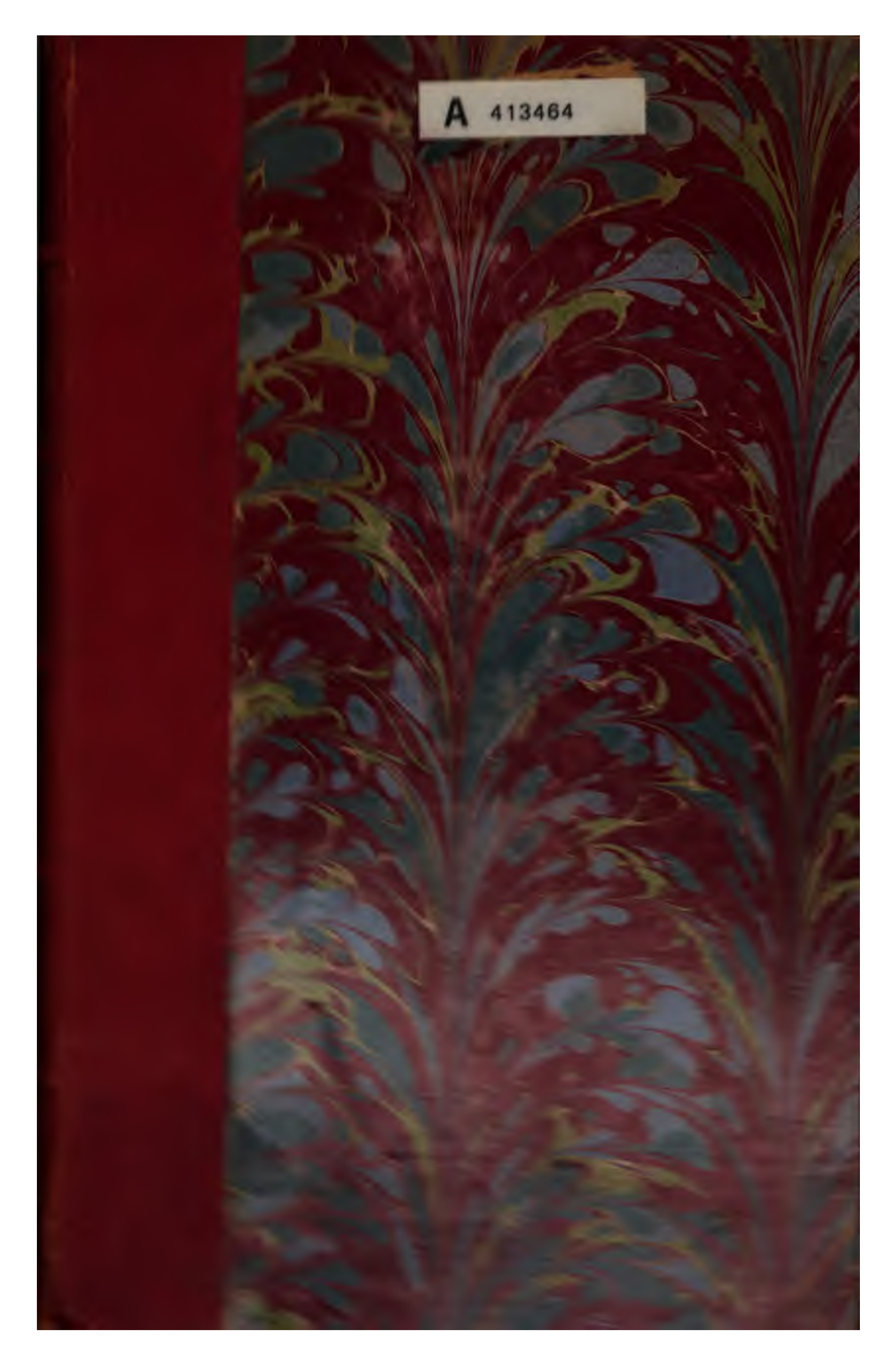
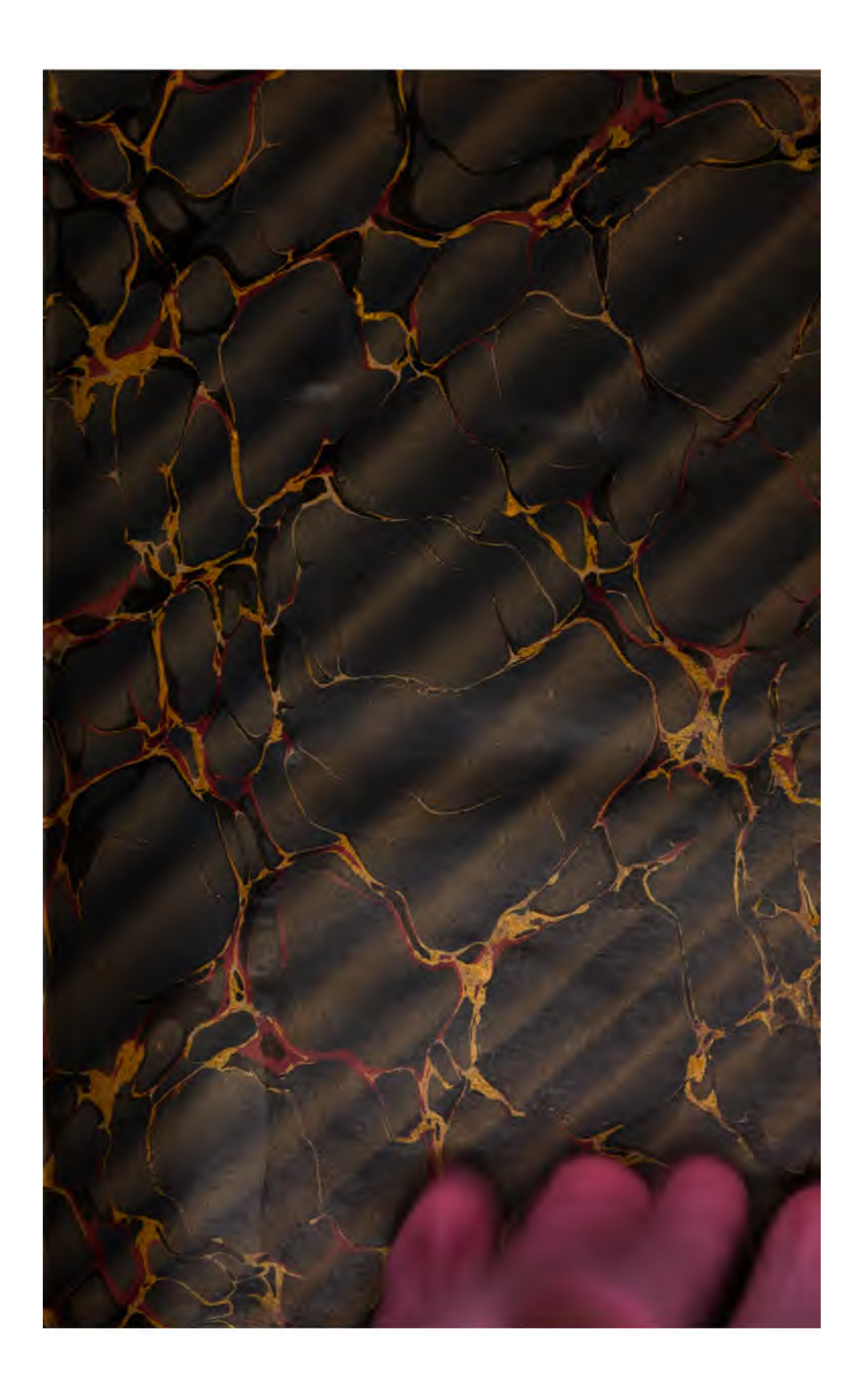



A 413464


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

PARIS. — IMP. E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

76772

RÉSUMANT

AU POINT DE VUE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE,
HYGIÉNIQUE, THÉRAPEUTIQUE ET LÉGAL, TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES
A LA FOLIE, AUX NÉVROSES CONVULSIVES ET AUX DÉFECTUOSITÉS
INTELLECTUELLES ET MORALES,

A L'USAGE

Des médecins praticiens, des étudiants en médecine, des jurisconsultes, des administrateurs,
et des personnes qui se consacrent à l'enseignement,

PAR

M. DELASIAUVE
Ex-médecin en chef de l'hospice de Bicêtre (section des épileptiques et enfants aliénés et idiots),
Médecin en chef de l'hospice de la Salpêtrière (3ᵉ section des aliénées).

TOME NEUVIÈME

PARIS
VICTOR MASSON ET FILS
PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE
1869

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

AU LECTEUR.

En créant le *Journal de médecine mentale*, nous avions pour but de constituer la science sur ses véritables bases, d'en poursuivre l'application aux diverses branches qu'elle peut éclairer, et de vulgariser les notions ainsi acquises et constamment contrôlables par une sorte de cours méthodique et permanent. L'entreprise semblait téméraire : quel espoir d'approfondir tant de si obscurs problèmes ? où trouver des auxiliaires assez dévoués et assez dociles pour nous suivre dans cette voie ? Cette dernière difficulté n'était pas la moindre. Nous avons hésité, sans reculer pourtant ; car, prévoyant un échec presque inévitable, nous disions dans un avant-propos : « La tâche nous a séduit » parce qu'elle est utile, parce qu'elle est grande. Si, moins riche de » force que de zèle, nous sommes impuissant à la soutenir, toujours en » aurons-nous rendu la nécessité sensible. Des mains plus fermes re- » prendront l'œuvre, appliqueront l'idée, en feront mûrir les résultats, » et nous applaudirons de cœur à leur succès. »

Les obstacles, en effet, ne nous ont pas manqué. Si nous n'avions visé qu'à une publication lucrative, le résultat eût aisément répondu à notre attente. De toutes parts, avec les adhésions, affluaient les mémoires. Nos pages immédiatement remplies sans notre participation, nous aurions pu consacrer au succès matériel des soins sûrement efficaces. Malheureusement, nous étions dominé par un idéal exigeant. Il ne s'agissait pas, pour nous, d'enregistrer des faits et des opinions, mais, en vue du perfectionnement de la doctrine, de les soumettre au creuset d'une sévère analyse critique. La rédaction dès lors devenait une affaire exclusivement personnelle à l'auteur et à un petit nombre d'initiés, qu'il réussirait péniblement peut-être à enrôler sous sa bannière : chacun, plus ou moins réfractaire à la discipline, aimant à se mouvoir dans son indépendance.

Un écueil résidait dans notre propre valeur. Nous nous voyions voué, indépendamment des nombreux mécontentements suscités par nos

cette obligation a cessé. Nos dernières considérations sur le traitement de l'aliénation mentale y ont mis un terme. Débarrassés de cette entrave, nous aurons chance de paraître plutôt en avant qu'en retard. Puis, le dirons-nous, nous voyons poindre, pour un prochain avenir, une organisation plus complète. Puissent des événements imprévus ne pas trahir notre espoir et nos lecteurs, sur l'indulgence desquels nous comptons cette fois encore, nous continuer leurs fortifiantes sympathies !

DELASIAUVE.

PSYCHOLOGIE SOCIALE.

UN MOT SUR L'ANTAGONISME ACTUEL DES TENDANCES PHILOSOPHICO-SOCIALES,

Par M. le docteur COLLINEAU (1).

Un souffle de philosophie parcourt le monde. Des questions assoupies se sont réveillées. Des clans dissous se rassemblent. De part et d'autre on se passionne, vraie levée de boucliers. Puisant dans l'arsenal d'arguments qui, de temps immémorial, sont leur soutien, spiritualistes et matérialistes s'élancent à la rescousse : on édifie doctrine contre doctrine ; on arbore drapeau contre drapeau. Là, cependant, n'est point le signe d'une renaissance ; c'est tout au plus celui d'une agitation.

La controverse, en effet, ne date pas d'hier. Vieille comme l'humanité, elle a stimulé beaucoup d'intelligences avides de connaître et sus-

(1) Dès son apparition, le *Journal de médecine mentale* a rencontré, au seuil de ses études psychologiques, la question du matérialisme et du spiritualisme. Condensant en regard les raisons des deux systèmes, il en a fait ressortir l'insuffisance respective, et conclu qu'au lieu de perpétuer dans des ténèbres impénétrables une lutte stérile, mieux valait se borner à étudier les faits et à déduire de leur observation rigoureuse les conséquences naturelles. Le calme régnait alors. Mais, plusieurs années après, des sphères placides de l'École, le problème se posa avec fracas dans la publicité générale. A diverses reprises, notamment à propos d'une ardente polémique miroitant dans la *Pensée nouvelle* et de la thèse de M. Grenier, nous crûmes devoir signaler l'illusion d'une effervescence qui ne nous paraissait pas exempte de péril. Elle continue, néanmoins, plus bruyante que jamais. Aussi, malgré notre répugnance à insister sur des sujets irritants et oiseux, n'avons-nous pas hésité à accueillir les remarques de M. Collineau, qui viennent si opportunément corroborer nos propres aperçus. D.

sance, la direction, le sens de celle-ci sont déterminés par la direction, la puissance, le sens des vibrations. Cette résultante se manifeste par une action correspondante et surbordonnée à une commune loi. Elle en est le mobile; voilà le dernier mot.

Révélations, idées innées, idées universelles, absolues, nécessaires, c'est tout un. Monades et cellules renferment la substance de phénomènes identiques. Seule a varié la désignation. Ne se dirait-on pas aux beaux jours de la scolastique?

Ces deux dogmes — et cela depuis combien de siècles! — ne vivaient guère en paix. Un troisième survint. S'arrogeant l'épineuse mission de mettre d'accord les parties adverses, celui-ci érigea en dogme l'existence d'un double élément, en même temps que la solidarité constante et intime entre les actions d'ordre psychique et les actions d'ordre cérébral. Conciliatrice, l'intention pouvait être excellente. Arbitrairement conçue, l'idée devait rester inféconde.

S'ébattant sur le terrain de l'inconnu, dans l'atmosphère de l'indéchiffrable, les doctrines opposées arrivent tour à tour à se produire. Leur tactique est également habile, leur forme également spécieuse, leur triomphe également incertain. Basées sur la démonstration subtile de faits indémontrables, elles sont, par essence, condamnées à ballotter les esprits qui s'y asservissent, au gré des plus changeantes spéculations. Elles semblent grosses de vérités; c'est un préjugé qu'elles enfantent.

La pente est dangereuse. Pour y avoir glissé, le spiritualisme a grièvement compromis son prestige. A l'ombre des nobles sentiments, des aspirations sublimes que suscite et fortifie la philosophie spiritualiste, ont germé les énervantes fantasmagories d'un mysticisme en délire. Ces conceptions morbides, à proprement dire, ont engendré les superstitions grossières, les aberrations lugubres, la tyrannique intolérance que l'on sait. Dans sa révolte, tant de fois justifiée par de haïssables excès, une réaction passionnée ne pouvait guère manquer de prendre le change. De là cette confusion, à jamais regrettable, entre une donnée philosophique qui satisfait aux besoins les plus élevés de l'être humain et son grotesque Sosie. De là, par esprit d'opposition, à travers les péripéties étonnantes d'une lutte sans merci, la conception du matérialisme. Fille des dissensions, la doctrine matérialiste porte le stigmate de sa triste origine. Détruire est son œuvre, abaisser aussi. Avec elle, plus rien que de fatal et prédestiné. Sans puissance de retour, l'homme subit entre ses impulsions celle qui domine. Il n'est point libre; partant, la responsabilité de ses actes ne lui incombe plus. Passivement, il

exécute les ordres édictés par son caractère. Esclave il naît, vit et meurt. Sur quoi repose une aussi navrante théorie ? Sur une négation. La thèse opposée manque d'un critère absolu ; on s'en prévaut, sans s'inquiéter si soi-même on possède ce critère, ou si, en étant dépourvu, on a au moins, ce que nous ne croyons pas, de fortes chances de le découvrir.

L'être humain est limité. Quelque perfectionnés que deviennent ses moyens d'investigation, quelque large envergure que sa pensée atteigne, jamais il ne parviendra à la compréhension de la somme des phénomènes qui se déroulent autour de lui. Il serait plus ou autre que l'homme. Voué par nature à l'incertitude, il évolue dans une sphère dont les confins reculent à mesure que resplendit le flambeau de sa science. Dans la recherche du principe essentiel en vertu duquel il *est*, supprimer l'X *à priori*, c'est *à priori* entacher d'erreur la formule qui va suivre.

Dirons-nous toute notre pensée ? Eh bien ! bander son esprit sur d'impénétrables problèmes, y consacrer le plus opiniâtre de ses labeurs, c'est gratuitement stériliser des efforts qui, sur un sol moins ingrat, auraient pu porter des fruits. Jusques à quand l'intelligence humaine se réfugiera-t-elle timidement sous l'égide de quelque légende imaginaire ? Quand, enfin, se prendra-t-elle donc à suivre résolûment la route largement tracée sur laquelle ses aptitudes s'épanouiraient en liberté ? Cette route est-elle donc à trouver ?

Tant s'en faut. Plusieurs se targuent d'y être entrés dont les pas chancellent, l'œil obstinément fixé vers un but inaccessible. Le moyen de la parcourir plus sûrement, c'est, à mesure que l'on avance, d'en éclairer patiemment toutes les obscurités. « La prudence conseille de s'arrêter aux limites de l'inconnu, dit M. Delasiauve (*Journ. de méd. ment.*, t. I, p. 41), et posant X, là où l'esprit de spéculation ne pourrait qu'égarer, de s'en tenir à la méditation des faits, de les étudier dans toutes leurs conditions d'origine et de filiation ; d'en déterminer les rapports et les conséquences. L'observation n'a qu'un seul langage. Elle peut être incomplète ou l'interprétation fautive ; mais la vérification est toujours ouverte ; et l'expérience dans cette voie réalise sûrement, un peu plus tôt, un peu plus tard, les progrès qu'on a droit d'en attendre. »

A nos yeux, voilà le fil d'Ariane, dont, toujours et par-dessus tout, il importerait de ne pas se dessaisir.

Lorsque de vaillants esprits font appel au sentiment d'une rigoureuse justice pour la répartition équitable des droits ; lorsqu'ils proclament l'éducation comme l'agent moralisateur par excellence ; lorsqu'ils assi-

gnent comme condition expresse du perfectionnement de l'intelligence et de toutes nos aptitudes une science approfondie de l'homme ; lorsqu'ils puisent au même foyer les garanties d'une répression tutélaire et pondérée ; lorsqu'en regard de la loi civile qui règle les droits stricts, et rien au delà, ils revendiquent pour les droits, bien autrement supérieurs, de l'humanité à l'harmonie, à l'amour, au bonheur, l'édification de principes qui illuminent ses aspirations morales; lorsqu'ils subordonnent au progrès de la moralité générale, le progrès de l'espèce, matérialistes ou spiritualistes, nous sommes avec eux. Mais dès que, par une incursion sacrilége dans le domaine de notre indépendance, de part ou d'autre on prétend imposer un système dont le discernement est, ici, obscurci, là, enchaîné dans son essor, au nom de la dignité offensée, nous protestons. Entraîner la philosophie sur ce terrain, serait l'inciter à franchir, par la suite, les frontières d'une induction légitime.

De quelque titre, plus ou moins pompeux, dont elle se pare, toute doctrine ayant pour corollaire l'abdication du discernement est fataliste au fond. Abdication funeste, dont le danger serait pressant !

Le syllogisme est une opération de l'entendement toujours identique. S'exerce-t-elle sur un sujet déterminé; elle évoque une idée. La volonté est-elle active; l'opération syllogistique se réitère. Les idées contingentes et les sentiments correspondants, mis en éveil, font éclore de nouvelles idées. Le syllogisme est derechef engendré par leurs rapports réciproques. La série se clôt lorsque le sujet est épuisé ou la volonté lasse.

Tous ces actes sont d'observation. Leur réalité est tangible, et leur filiation saisissable pour quiconque s'interroge, en ayant soin de conserver aux mots leur acception rigoureuse. L'analyse une fois complète, il en résulte, sur le point qui a servi d'objectif, un ensemble de notions, entre lesquelles une sélection reste à faire. Là commence le rôle du discernement. Il guide la délibération. Or, plus il est doué de souplesse, plus la délibération brille en promptitude et en maturité. Quelle que soit, en tous cas, dans sa source intime, cette virtualité délibérante, qu'on l'appelle libre arbitre, liberté morale ou de tout autre nom, les décisions qui en émanent participent des dispositions variables des individus, des nuages qui obscurcissent ou des clartés qui illuminent leur pensée, des facilités d'expansion qui leur sont offertes ou des tyrannies intrinsèques et ambiantes qui les oppriment. Son initiative, toutefois, saillit d'autant plus apparente qu'elle a été fortifiée par l'exercice, affranchie par l'éducation.

Loin de s'attacher au développement de cette aptitude (chez beau-

coup, nous l'admettons, rudimentaire, instable, fugitive), qu'en la niant on l'étouffe ; que reste-t-il ? Entre les attractions multiples la résultante ..... dans le conflit des désirs, le despotisme du plus fort..... à l'égard de la volonté, la défaite. Tristes conditions pour la synthèse dont nous suivions l'élaboration tout à l'heure. Redoutables écueils pour la moralité de la décision.

De moralité, avec une semblable doctrine, à vrai dire, il n'en faut point parler. Fruits d'un automatisme plus ou moins aveugle, crime et vertu se classent sous la glaciale rubrique : *acte nuisible*, *acte utile*. L'un autant que l'autre, en soi, est indifférent. Le courageux n'est qu'un appoint, le lâche qu'un obstacle à la commune amélioration. Et quant à cette amélioration, par quelle voie la poursuivre ? Rien de plus facile que la réponse. Le moyen est tout simple, unique ; il a été nettement indiqué : la réglementation.

En ce qui nous concerne, fût-elle conforme à la logique et aux données scientifiques, une ingérence aussi indiscrète nous répugne. Eh quoi ! au nom de la science et de la philosophie, dans un sens à loisir déterminé, on façonnera à la ductilité nos caractères ! Au nom d'une science perfectible à l'infini, d'une philosophie en voie de transformations périodiques, toutes nos actions intimes ou publiques devront être notifiées et cotées ! Par ordre, je serai honnête, laborieux ou artiste ! Par ordre, dévoué, je m'immolerai pour la patrie ! Mais c'est un régiment que l'on veut former.

A son entrée dans la vie sociale, on pourra dire à l'homme : « Va, tes besoins, tes désirs, voilà ta boussole. Peut-être hésiteras-tu ? Un jour viendra que tu fléchiras sous l'autorité qui te domine ; ce jour-là tu auras subi..... l'impulsion de la résultante..... Ton voisin aussi. » Mais les citoyens de ce pays, demain, seront tous en armes. Pour maintenir l'ordre, la réglementation, partout et toujours.

Donc, que la discipline soit rigoureuse, qu'elle soit draconienne..... unitaire, surtout ;— qu'une seule main la tienne, l'applique, en dispose. Là est désormais notre *palladium* : obéissance passive.

Nous n'éprouvons à le dire aucune hésitation : l'instauration d'une doctrine qui entraînerait d'aussi désastreuses conséquences serait, à bon droit, un deuil public. Unissons plutôt nos efforts pour aplanir les obstacles auxquels se brise l'essor de la spontanéité. Respectons comme de sentiment ce qui se meut et vit dans le domaine du sentiment. Accueillons, à titre d'*axiome social*, ce qui fait la garantie de nos aspirations morales. Reconnaissons les affinités intimes qui unissent la physiologie aux investigations psychologiques. Définissons et spécifions avec

une précision scientifique les conditions de la responsabilité; à tous égards et de tous points, notre dignité sera sauvegardée. Défendons la souveraineté de chacun sur soi. La liberté de tous est à ce prix.

PATHOLOGIE.

FOLIE DISSIMULÉE.

Sous ce titre, M. Ingels, médecin résidant à l'hôpital Guislain, vient de publier, dans les *Annales de la Société de médecine de Gand* (août), plusieurs observations intéressantes. La simulation se conçoit. Comment un fou peut-il feindre ne l'être pas? Il a ou n'a pas conscience de son affection. La contradiction semble égale dans les deux hypothèses, la conscience excluant l'insanité, comme l'inconscience s'oppose à la dissimulation. Le fait, cependant, est commun, et si, jusqu'à présent, bien que fréquemment constaté, il n'a point été l'objet d'un travail spécial, c'est que, dans les cas où il se produit, n'ayant qu'une valeur symptomatique, il n'a jamais servi de base à la proposition d'un problème médico-légal. Tel dérangement mental, en effet, peut être obscur, à raison des réticences du malade; mais on ne voit dans aucun traité que des magistrats aient soumis aux experts la question de savoir si un inculpé, par exemple, cherchait à en imposer sur l'intégrité de sa raison.

L'étonnement, toutefois, cesse, lorsque, au lieu de se créer des troubles psychiques un idéal abstrait, on les envisage dans l'intimité des espèces et des variétés, où se trouve le secret des mobiles et des actes. Dans les formes générales (manie, démence, stupidité), le discernement étant enrayé ou défaillant, la réflexion caduque et la volonté chancelante, la dissimulation ne pourrait être qu'un incident exceptionnel des cas les moins accusés. Certains excités ou stupides douteux, quelques déments et paralytiques généraux à la période d'incubation ont encore, sous le coup d'un désir ou d'une crainte, assez de prévoyance intuitive pour se contenir. Mais, dans les délires partiels, le jeu actif de la pensée, le conflit des sentiments naturels et des impressions morbides, les perspectives dont l'esprit est frappé sont de nature à susciter tous les genres de résolutions. Le cynique Talleyrand définissait la diplomatie l'art de ne pas se laisser deviner. Conservant le pouvoir syllogistique, les individus en proie à de faux mirages peuvent de même obéir à des mo-

tifs, si bizarres qu'ils soient, et logiquement, pour ainsi dire, taire leurs convictions les plus fortes.

Marc (*Méd. lég. des aliénés*, t. I, p. 195) avait déjà entrevu cette éventualité. Des aliénés, dit-il, accomplissent des actes grotesques qu'on ne s'explique point, tant ils jurent avec les discours et la conduite habituelle; et, à ce propos, il cite un mélancolique qui, depuis plusieurs années, léchait les murs de sa chambre durant des heures entières. Esquirol l'avait interrogé vainement, quand un jour l'illustre aliéniste, ayant demandé au gardien d'où provenaient les taches laissées par les empreintes, le malade rompt son silence obstiné et s'écrie : *Vous appelez cela des taches; vous ne voyez donc pas que ce sont des orangers du Japon? Quels fruits délicieux, quelles couleurs, quelle odeur, quelle saveur admirables!*

Beaucoup d'excentricités prétendues, de démonstrations insolites dépendent ainsi d'un état mental suspect. Une dame forçait les domestiques qui la servaient à table de se laver les mains à diverses reprises pendant le repas. Elle les voyait toujours sales. Riant de sa fantaisie avec les convives qui la plaisantaient, elle se gardait d'en révéler le mystère. Une autre dame s'enfermait tous les soirs dans son appartement et ne confiait à personne la clef de son armoire, qu'elle tenait la nuit sous son traversin. Le meuble ayant été ouvert pendant qu'une fièvre grave la tenait alitée, on y découvrit toute une collection de petits paquets rangés et étiquetés contenant les produits excrétés de sa peau. Chacun avait sa vertu ou représentait un symbole. M. Brierre de Boismont, dans la discussion sur la responsabilité (*Journal de médecine mentale*, t. IV, p. 12), mentionne un colonel qui, depuis vingt-sept ans, lavait ses mains à chaque instant. C'était parce que, tout jeune, ayant accompli la même opération dans une eau où se trouvait un sou taché de vert-de-gris, il s'imaginait être imprégné du poison.

La conviction, en ces cas, n'est pas absolue; elle a son effet en quelque sorte automatique dans les moments où le malade s'oublie. Réfléchissant, il sent sa puérilité et se garde surtout d'une imprudente confidence. Beaucoup de monomaniaques et d'hallucinés, partagés ainsi entre le doute et la croyance, n'osent s'ouvrir, dans le pressentiment qu'ils seront traités de visionnaires. D'autres ont une persuasion irréfragable; ils dissimulent, néanmoins, soit pour éviter des luttes inutiles, soit pour se soustraire à la captivité ou à des inflictions rigoureuses. Nous avons dit ce qui arrivait à Leuret; les aliénés qu'il douchait convenaient de leurs chimères, qu'ils racontaient aussitôt qu'ils n'avaient plus à le craindre. Une pauvre insensée me fait un tableau douloureux

des tribulations qu'on lui suscite ; elle n'en parle plus à sa famille, qu'elle sait désolée et incrédule. Un employé qui avait subi deux mois d'isolement dans un asile d'aliénés, il y a trente-cinq ans, écrit, mais à l'insu de ses patrons et de sa femme, pour sa réhabilitation et l'avénement des réformes.

Dans les pseudo-monomanies, dans les folies hystériques, qui ne sont souvent qu'une dépendance du délire partiel diffus, rien de plus fréquent que le rideau tiré sur le trouble psychique. Combien d'insensés extravagants, rusés, pervers, en imposent aux magistrats et obtiennent de sortir des maisons de santé où leur place est, hélas ! parfaitement marquée. Chez eux la surexcitation affective, qui agit à ses heures, en l'absence d'entraves, est tenue en échec par le réveil des sentiments sains ou par de fausses préoccupations. Durant le long cours d'un procès en interdiction, madame X... n'a donné aucun signe de folie. Sa cause gagnée, on a dû, quelques mois après, prendre à son égard de nouvelles mesures. Ces pseudo-monomanes ou n'ont pas ou n'ont que vaguement conscience de leurs aberrations, qu'ils nient ou condamnent. Mais le délire partiel diffus fournit un autre type, tout à fait péremptoire, au point de vue qui nous occupe. En proie à une pénible fascination, sentant dans leur tête, douloureuse ou embrouillée, naître et s'entre-choquer toutes sortes d'impressions et de conceptions insolites et sinistres, les infortunés qui éprouvent ces phénomènes en conçoivent les plus vives inquiétudes. N'entrevoyant que malheurs, ils craignent de céder à de funestes entraînements, de se détruire, de tomber dans la folie. Quelques-uns, portés à la plainte, font de leur tourment et de leur résistance la plus poignante peinture. Plusieurs consultent en secret le médecin, redoutent ou appellent la séquestration. Un grand nombre concentrent en eux-mêmes leur affliction, pour ne pas dévoiler une situation dont ils sont confus et honteux. Une dame a vécu ainsi quinze ans, et c'est alors seulement qu'une nuit, vaincue par la souffrance, elle s'ouvrit à son mari, qu'elle regretta ensuite amèrement d'avoir associé à sa misère. Un négociant plaça dans une pension son enfant de huit ans, malgré l'opposition de sa femme, parce que, entre autres suggestions fâcheuses, il ne pouvait penser à lui ou l'apercevoir, sans être saisi du désir de l'immoler. Au moment même où nous écrivons ces lignes, un industriel, déçu dans une entreprise, peut-être présomptueusement formée, nous raconte les appréhensions et les scrupules déraisonnables dont il est obsédé, à l'insu de son entourage.

Comme il était aisé de le présumer, les faits de M. Ingels rentrent

dans l'une ou l'autre des catégories qui précèdent. Liévin S..., trente-trois ans, peintre, n'ayant pu réunir la somme suffisante pour s'établir, tomba peu à peu dans une vague mélancolie, se prétendant l'objet de poursuites mystérieuses. Admis quelques mois après à l'hospice Guislain, on ne put, pendant quinze jours, constater aucune trace de délire. La mesure prise par ses parents lui semblait inexplicable, et il ne doutait pas que le médecin ne dût être édifié bientôt sur l'intégrité de sa raison. Toutefois, dans une promenade, où l'avait convié M. Ingels, Liévin S... commença spontanément à l'entretenir de ses rêves. Descendant de Van Artevelde, il avait droit à une fortune colossale, aux honneurs, aux premières places. Mais les usurpateurs de ces avantages le persécutaient de toutes les façons. Pour le mystifier, on simulait des enterrements, des mariages. Il désignait pour sa femme future une dame de la ville, qu'il disait célibataire, quoiqu'elle eût deux enfants. Ces convictions, qu'il n'avait que faiblement déclarées à sa famille, persistèrent, entretenues par des exacerbations hallucinatoires. Mort phthisique, la troisième année, sans atténuation de l'état mental.

La dissimulation indique le dessein. Si Liévin S... n'a pas parlé de ses craintes et de ses prétentions dans la première quinzaine de son séjour à l'hôpital Guislain, était-ce réserve calculée ? Nous en doutons. Il est plus probable que le hasard de l'entretien a laissé à l'écart les cordes sensibles et que la confidence de la promenade avait été précédée d'une des excitations habituelles. Cela arrive journellement dans nos asiles. Bl..., à Bicêtre, reste quinze jours, un mois paisible ; sévissent les fausses sensations ; sa figure s'empourpre, il s'agite, menace, se mutile le front à coups de poing. Il y a une vingtaine d'années, nous reçûmes dans le même établissement un officier qui se croyait en butte à une bande de conspirateurs. Soit que la crise eût cessé ou que l'impression du lieu eût produit, comme fréquemment, une diversion, le malade recouvre dès le surlendemain sa lucidité et son calme. Un mois s'écoule; sur ses instances, nous signons sa sortie; à peine avait-il franchi le seuil de la division que nous apprîmes du surveillant que, l'avant-veille, le supposé convalescent avait tenu des propos inquiétants. Sa réintégration, en effet, devint bientôt nécessaire.

Le second cas concerne un gendarme d'une santé robuste. Son trouble, assez équivoque, datait d'une année, lors de l'admission à l'asile, le 25 mai 1865. Placé d'abord à l'hospice général, il s'y était montré calme, et, bien que parfois on le surprît gesticulant en un coin, on l'avait, sur ses instances, rendu à son service. Mais, dès la nuit suivante, il s'évadait et courait les champs. Réadmis à l'hospice général, sa

tenue fut convenable encore; seulement il avait de plus fréquents aparté, et un jour il se jeta à l'improviste sur un malade. A l'asile Guislain, ordinairement docile, il va et vient sans but, gesticule, s'agenouille, étend ses bras en croix. Aucune explication d'une telle inconsistance; il répète parfois qu'il a de la roideur et du trouble dans la tête. Les mois, cependant, se passent, et, en un jour d'expansion, le malade confie au médecin le secret de ses préoccupations : le clergé avait sur lui un pouvoir occulte; des prêtres, qui connaissaient ses pensées et auxquels il obéissait, lui intimaient des commandements, lui infligeaient des pénitences, le forçaient à faire des aumônes, à dire des prières. Les cloches avaient pour lui un langage; elles lui lançaient des ordres à pleine volée; il attribuait un sens au bruit de ses pas; l'évêque conversait avec lui d'une manière invisible. Deux interlocuteurs lui parlaient, l'un à droite, l'autre à gauche. Il n'agissait souvent que sous l'empire de la menace. Au demeurant, après s'être longtemps laissé influencer par les voix, il avait pris le ferme parti de se moquer d'elles, et, à partir de ce moment, il ne les avait plus entendues. Le fait est que, sans cesser de croire au passé, il mérita par sa conduite de reprendre ses fonctions, qu'il n'a point abandonnées. Chose bizarre! en 1866, M. Ingels le retrouva dans la salle des assises, gardant un soldat inculpé d'incendie et que son avocat s'efforçait de faire acquitter pour cause d'aliénation mentale.

La docilité s'explique aisément chez les gens façonnés à l'obéissance passive. Il est également d'observation que les hallucinés, se complaisant dans leurs rêveries solitaires et dont un voile d'obtusion offusque les facultés, sont peu expansifs. Parmi les injonctions qui étaient faites au malade, il se pourrait enfin que le silence lui eût été prescrit par ses dominateurs, et qu'il ne s'en soit cru affranchi que lorsque, sorti de sa rêvasserie, il les avait bravés.

On sait quels sont et les symptômes et les conséquences de l'alcoolisme aigu. Le délire est spécialement caractérisé par un fond nébuleux et un mélange bizarre de fausses sensations qui, suivant leur intensité, leur combinaison et leur nature, donnent lieu tantôt à une agitation furieuse, d'autres fois à des terreurs incohérentes ou à des manifestations grotesques. Sa durée est communément passagère, mais, alors même que le travail sensorial a cessé et que la lucidité est revenue, souvent la trace des impressions éprouvées survit plus ou moins longtemps. Le malade reste défiant, timide, craintif. A l'abri d'excès, la guérison s'affermirait. Malheureusement, le savoir se vaincre n'est pas le lot des ivrognes. Il en est chez lesquels la continuation des orgies

ramène, à plus ou moins courtes échéances, les accidents premiers, et, chaque fois, avec un degré d'intensité de plus. L'existence des malheureux alcoolisés présente alors de singulières phases. Entre les paroxysmes, les hallucinations persistant et se compliquant, on voit s'organiser un délire incohéremment systématisé, qui finit par se substituer entièrement aux intervalles lucides, doublement fortifié, et par les fausses perceptions qui se répètent, et par les croyances qu'elles déterminent.

Tel nous semble avoir été le troisième cas rapporté par M. Ingels. Chaudronnier de son état, B... avait dévalisé son magasin et vendu ses outils pour boire. Ayant insulté sa femme et menacé la police, qu'il accusait de complicité avec elle, il fut d'abord écroué à la prison. Revenu à lui, il attribua à l'ivresse les actes qu'il regrettait, tout en soutenant la réalité des persécutions dont il s'était dit l'objet. Moins de deux mois après, la liberté lui ayant été rendue, il renouvela les mêmes scènes, faillit assommer sa femme avec un lourd marteau, l'attira un jour dans ses bras, sous prétexte de réconciliation, et allait l'étouffer, quand les voisins arrivèrent aux cris de la victime. Une autre fois, voulant se soustraire à la colère de son ennemie, il saute dans un tonneau servant de réservoir à la pluie. D'un énorme embonpoint, sa situation était burlesque ; quatre hommes ne purent le retirer du cercle qui l'étreignait et qu'il dut lui-même briser à coups de marteau. Entré à l'asile le 18 juillet 1861, il paraissait ivre et tremblant. Tout s'était éclairci le lendemain, et, dès le 23, B... retournait dans sa famille. Mais le 11 septembre, vers minuit, des veilleurs rencontrent notre homme, nu, sur une place publique, en posture du Mercure volant, bras en avant, jambe en arrière. Incontinent il fut réintégré à l'asile. La nuit et les jours suivants, B... siffle, chante, fait des contorsions et des gestes : *On le dit fou, il se comporte en conséquence.* Le 14, aucune trace de délire; il travaille à la forge, en ouvrier intelligent. Sortie le 23.

La leçon lui avait-elle profité ? L'asile ne s'ouvre de nouveau pour lui que le 6 juin 1863, plus de vingt mois après. A quatre heures du matin, il s'était déshabillé et nageait en tous sens dans le bassin du dock. Les agents eurent toutes les peines du monde à se rendre maîtres de lui ; il leur échappait en plongeant. On sut qu'il avait bu, injurié et menacé comme de coutume. Nouvelle séquestration, nouvelle sortie le 1er juillet. Quatrième admission, le 4 mai 1865, après cinq à six semaines d'orgie et d'actes scandaleux : céphalalgie, vociférations, lecture continuelle, prières à haute voix, trous dans les murailles, bris de chaises, soupçons sur la fidélité de sa femme et sur la conduite d'une

pupille, à la pudeur de laquelle il veut attenter. L'isolement opère un calme immédiat; remise en liberté le 5 juin. Il revient le 10 octobre. Insomnie. X... espionne partout, perfore les murs, avale des fragments de verre, du tabac délayé dans des boissons, crie, gesticule, couche sur des plaques de cuivre et s'en barde le corps, sourit sans répondre et d'un air narquois. Il prétend seulement qu'un photographe, prenant son portrait à distance, le force aux poses les plus singulières. Avant son entrée, il s'était réfugié sous la protection des voisins et avait renouvelé ses tentatives déshonnêtes sur sa fille adoptive. La guérison fut de quelques jours moins prompte, et on ne renvoya B... que le 28 novembre, pour le revoir une sixième fois, le 5 juin suivant.

Son repos dans l'intervalle n'avait point été complet. Querelleur, instable, il montait et descendait les escaliers, avait l'œil au guet, fabriquait des doubles clefs, feignait de sortir et rentrait aussitôt, se couvrait de plaques de cuivre. Il se félicitait de son retour à l'asile, où il avait des garanties contre les malfaiteurs. On sut que le cuivre était dans sa pensée un moyen de neutraliser les courants électriques avec lesquels on le *travaillait*. Peu à peu, B... recouvra sa tranquillité, et, sauf une taciturnité suspecte, on allait, en juin, et sur ses instances pressantes, le rendre aux siens, quand, tout à coup, dans une entrevue avec sa femme, il s'écrie qu'à bout de patience, il allait tout dévoiler. Depuis plusieurs années, on le martyrise avec le magnétisme et l'électricité. Van de G..., son grand bourreau, lui enlève ses os, broie ses membres, ouvre ses articulations, coupe son corps en morceaux, pour tout rajuster ensuite, ce qu'il fait avec maladresse, ignorant la structure humaine. Le médecin aussi s'en mêle, mais, plus habile, il ne lui fait aucun mal. On agit sur lui avec un fil noir suspendu à son lit; on le pince, on le perfore, on le force à pirouetter, à grimacer. Des voix moqueuses et connues, venant de loin ou des murs, lui font entendre, dans des langues qu'il possède, que sa femme, infidèle, le laissera mourir gâteux à l'asile. Quand il s'acharne à faire des trous dans les murs, c'est pour trouver et punir les *êtres* qui le tourmentent de leurs propos insultants. Il continue néanmoins à travailler avec suite, causant volontiers de son délire, sans être communicatif, gesticulant par moments et battant, soit son lit soit sa veste, à tour de bras, dans la persuasion qu'il administre une volée à ses persécuteurs.

Semblables exemples, nous le répétons, abondent. M. Ingels s'étonne de la discrétion des malades. On ne saurait y voir une dissimulation volontaire. La morosité, à des degrés divers, est une conséquence naturelle, à peu près constante, des délires de persécution basés sur des

pseudo-perceptions. Dans ces cas, nous l'avons fait remarquer, il se forme souvent une sorte de folie annexe à la vie normale. L'aliéné, sous l'influence du travail morbide, oublie en quelque sorte le monde extérieur : de là son besoin de solitude et ses bizarres démonstrations. Rentre-t-il dans la réalité, tout en remplissant plus ou moins automatiquement ses fonctions habituelles, il est d'autant moins porté à l'expansion qu'en outre de la sauvagerie inhérente à la mélancolie, il se défie à la fois et du jugement et de la bienveillance de ceux à qui s'adresseraient ses doléances. Il est donc tout simple qu'à moins de compter sur une sympathie certaine, d'être excédé par la souffrance ou irrité par quelque contradiction, il concentre, résigné, au fond de sa pensée, le secret de ses tribulations. DELASIAUVE.

MÉDECINE LÉGALE.

VOIES DE FAIT, ATTENTATS A LA PUDEUR PAR UN HALLUCINÉ.

Rapport de **M. le docteur LAFFITTE**, médecin-directeur de l'asile de Saint-Meen (Ille-et-Vilaine).

(Analyse par M. DELASIAUVE.)

Dans leur numéro de novembre 1868, les *Annales* contiennent un rapport de M. Laffitte sur un cas judiciaire qui, banal par la fréquence d'exemples analogues, mérite cependant d'être signalé. Fils d'un père et neveu d'une tante maternelle aliénés, M..., 55 ans, avait, dès sa jeunesse, donné des marques d'un caractère violent et excentrique. Sa constitution est robuste, son visage coloré. Quelle était sa situation civile et sociale? Cela n'est point précisé. Il semble ressortir des détails de la consultation médico-légale que M..., riche et célibataire, avait le titre d'avocat, probablement sans en avoir beaucoup exercé la profession. La connaissance significative et à peu près certaine de ses antécédents ne remonte point au delà de 1860.

Son trouble éclate chez M. le maire de Saint-Grégoire, qui, effrayé de son exaltation extravagante, le fait reconduire à Rennes. Chemin faisant, il tire de sa poche un pistolet dont il menaçait de se servir. On le désarme, mais, arrivé à la ville, il s'échappe, et courant à Noyal, il profère des outrages contre l'empereur et s'apprête à frapper d'un coup de couteau M. Bellamy. De là, s'esquivant à travers champs, il s'achemine vers Paris, où on le ramasse dans un état complet de nudité.

Placé à Charenton, il se montre, selon la nature des conceptions et des hallucinations, tantôt obsédé par de sinistres appréhensions, tantôt plein d'une exubérante activité et d'idées ambitieuses. Cette fougue s'apaise, et M. Calmeil, acquiesçant à sa sortie, constate une période de rémission qui permet la dissimulation du délire.

En 1864, des actes d'un cynisme révoltant appellent de nouveau l'attention sur lui. Dans la maison qu'il habite, fréquentée par de nombreuses ouvrières, sitôt que quelqu'une d'entre elles monte ou descend les escaliers, il sort nu de son appartement et se précipite sur elle pour lui faire violence. Armé d'un pistolet ou d'une épée, on le voit, en outre, pour les combattre, à la recherche de ses ennemis imaginaires. Les scènes de fureur, en se multipliant, amènent son arrestation et son placement d'office à l'asile d'aliénés (Saint-Meen). C'était le 3 octobre. Tous les certificats attestent la gravité de la folie perceptive (illusions et hallucinations de la vue, du goût, de l'ouïe). Néanmoins, par décision préfectorale, et contre l'avis des médecins, il est rendu à la liberté, le 23 novembre.

Comme il était aisé de le prévoir, ses désordres recommencent incontinent. Un jour qu'il est sur le point d'abuser d'une jeune fille, il tire un coup de pistolet sur une dame Chrétien, qui s'oppose à ses tentatives. De la prison, il est, pour la seconde fois, conduit à l'asile. Ses réponses lucides prouvent qu'il a conservé le raisonnement et la mémoire. Il se défend avec une adresse qui désoriente d'abord les interrogateurs. Mais sa retenue ne résiste pas à la pente de l'entretien. Il se dévoile insensiblement. A Rennes, la plaidoirie lui a été interdite. Pressé de s'expliquer à cet égard, il rapporte les griefs articulés contre lui à une *drôlesse* gagnée par ses confrères, jaloux de son talent et de son dédain pour les honoraires. La scène de Saint-Grégoire lui semble toute naturelle. Il dînait chez M. Léjariel, et, croyant qu'il se passait *quelque chose d'étrange*, il se serait retiré; on l'aurait contraint de monter en voiture. *En tirant son pistolet*, il n'avait aucun dessein mauvais, et, s'il s'est défendu, c'est qu'on s'est jeté sur lui pour lui arracher son arme. Son intention n'avait rien non plus d'hostile à l'égard du couteau dont, à Noyal, s'est effrayé M. Bellamy. Il a seulement eu tort, cédant aux instances de ce dernier, d'accepter son vin, qui avait un goût âcre tout particulier.

Comme membre de plusieurs sociétés savantes, il entretenait de hautes relations et il *ne tenait qu'à lui* de remplir les plus éminentes fonctions administratives. Il lui suffisait de déposer des mémoires à la boîte des Tuileries ou au ministère de la marine pour que les plans

qu'il avait conçus et les embellissements qu'il indiquait fussent réalisés. L'empereur l'avait distingué et ne manquait jamais de le saluer, en souriant, au bois de Boulogne.

A Saint-Meen, M.... avait vécu sous le prédécesseur de M. Laffitte. Il soupçonnait qu'il y fût encore sous un autre nom. Parfois passaient des figures qui ressemblaient à la sienne et à celle de ses enfants. De telles métamorphoses sont au pouvoir des aliénistes. A Saint-Meen, le directeur les opère dans la chambre et avec le concours des internes. M. Sauvage, le surveillant, a échangé ses traits pour ceux de M. Rihet, commandant en retraite, un de ses espions et de ses persécuteurs.

Sa correspondance porte surtout une empreinte caractéristique : « On » m'a dit, écrit-il à sa domestique, que Brizé (l'infirmier) prend mon » nom et ma figure ; je le lui défends expressément .... Stéphanie » (la religieuse) et Brizé sont les fils de Bertois (un pensionnaire)... j'en » ai parlé à la préfecture. .... J'ai vu tout à l'heure un monsieur qui » s'est nommé Laffitte ; il ressemble singulièrement à un professeur » de mathématiques du lycée. » A monsieur le préfet : « Le Menant » des Chesnais est encore à Saint-Meen sous une autre forme, avec » ses deux fils. .... Ici, c'est l'amour entre hommes, la passion pour » le vin, le cidre et les jouissances prolongées. .... Il faudrait » défendre à Rennes, comme partout, de se frotter avec de certaines » drogues dangereuses .... A Saint-Meen, on vous fait passer par » trois états : 1° mort, 2° fou, 3° sain et raisonnable ; et, avec ce » moyen, on se dispense de vous donner la liberté. ..... J'ai cru » reconnaître ma servante hier ; le fils Le Menant a paru sous la » figure de J. Hermange ; est survenu un gendarme en grand costume, » que je crois être le jeune fils Le Menant. » .... « J'ai entendu hier » au soir dans le corridor comme le pas d'un homme qui fuit. » Dimanche, j'ai entendu un bruit comme d'un fourreau de sabre » frappant contre la cuisse d'un jeune homme qui passait dans le » même corridor. .... » A monseigneur l'archevêque : « J'ai fait cette » nuit un singulier rêve.... Je n'approuve en aucune façon les jouis- » sances entre hommes. .... Cette nuit encore on m'a fait rêver à » des jouissances avec de jeunes garçons ;... je ne veux pas céder ; je » ne conçois qu'un plaisir permis, la jouissance avec des femmes. .... « Je n'aime que la femme et non l'homme ;... c'est moi, tout faible... » tout petit... qui soutiens l'empereur et le pape des catholiques. .... » Au directeur : « J'ai entendu derrière moi un pas de chaussons... ce » doit être Vromet... il croit me faire peur... je ne suis pas facile à » effrayer. .... Je crains qu'un crime n'ait été commis contre ma

» domestique;... j'étais mandé à Paris... afin d'y être parrain et » marié. .... Rendez-moi ma liberté... ce n'est pas à Saint-Meen » que je puis me marier. .... » A M. Denis, avoué : « J'ai entendu » cette nuit une clef tournant dans la serrure de l'enclos; après, une » vitre a volé en éclats. .... » Au docteur Pinault : « Songez : la pri- » vation de la liberté d'un seul engage la responsabilité des autres, » la vôtre notamment. .... » A M. Hardouin : « Si j'ai écrit, c'est que » M. Bonamy l'ancien m'est apparu avec sa femme et un enfant... un » autre m'a semblé emporter les vases sacrés. .... » A monsieur le président du tribunal : « Ma famille et moi avons eu à combattre des » collatéraux qui, peut-être déguisés, habitent la même maison que » moi..... » A M. Durocher : « Un chapelet ressemblant à celui de ma » domestique m'a été montré par Desmardais; un crime aurait-il été » commis?... »

En présence de ces faits persévérants, l'appréciation médicale ne pouvait être douteuse. Par l'organe de son rapporteur, la commission, composée de MM. Delacour, professeur à l'École de médecine de Rennes; Aubrée, professeur-adjoint à la même école, et Laffitte, directeur médecin de l'établissement de Saint-Meen, a pertinemment reconnu l'existence d'une excitation maniaque ancienne et soumise, dans son habitude, à des exacerbations périodiques, avec prédominance d'illusions et d'hallucinations. Le danger d'un pareil état, les mesures de préservation qu'il nécessite n'étaient que trop évidents. Impossible, enfin, de ne pas considérer comme irresponsable un malheureux, automatiquement entraîné par ses penchants maladifs.

Personnellement, nous n'ajouterons que deux brèves remarques. Les aliénistes sont mis en suspicion à propos de la liberté individuelle. On sollicite la formation d'experts juridiques pour présider aux admissions. Ne serait-ce pas à un mal purement fictif substituer des inconvénients réels? quelle autorité aurait leur jugement? quelles craintes que, mettant leurs préventions à la place de la science, ils n'apportassent des obstacles aux placements les mieux motivés? M... en est un exemple frappant. Contre l'avis des hommes compétents, le préfet autorise sa sortie; on sait ce qui est advenu. Et les prévisions médicales étaient d'autant mieux fondées, que non-seulement dans l'excitation maniaque le frein de la volonté est impuissant, mais que, comme l'expérience le confirme, ce frein était rendu plus fragile encore par l'absence de toute protection, de toute surveillance : M... vivait isolé et livré à toutes ses fantaisies.

DELASIAUVE.

NOUS NE RÉPONDONS PAS!

Voilà, depuis plus de six ans, la millième édition d'un refrain que formule contre les médecins aliénistes une presse soi-disant démocratique et qui pourrait bien n'être que libérâtre. Il suffit qu'un malheureux, sorti de nos asiles, se plaigne d'y avoir été placé ou retenu injustement pour que, sans examen, sur sa simple affirmation, elle exhale ses plus sanglantes invectives. En proie au cauchemar des séquestrations arbitraires, elle demande, à hauts cris, et le châtiment des oppresseurs et la réformation d'une loi affreuse, qui favorise de si coupables abus. Des dispositions de cette loi, de l'époque où elle fut élaborée, des débats approfondis dont elle est l'émanation, de son fonctionnement, de la pratique consacrée, elle ne sait pas le premier mot; qu'importe? Comme ce prédicateur furibond qui, devant son auditoire ébahi, apostrophait, en termes véhéments, après les avoir confondus, les hérétiques personnifiés dans son bonnet carré, quand les énergumènes qui nous prodiguent l'outrage ont, époumonnés, épuisé le vocabulaire des halles, ils s'épanouissent, triomphants, sur leur char de victoire, et s'exclament d'un air béatement narquois : « Hein! admirez-vous les capons; ils se taisent! »

Toujours en vedette, l'*Opinion nationale* n'est pas la moins empressée à sonner l'alerte. Elle vient à nouveau, par l'organe de M. A. Fouray, signaler sa vigilance. Un loup a passé... Ce n'en était que l'ombre, sous le surplis d'un orateur chrétien. Un bruit circule; le père Mingeard a été arrêté; la chaire lui a été interdite; on l'a jeté dans une cellule d'aliénés. Un clérical surpris en flagrant délit de folie! L'aubaine était bonne. Il y avait là un thème intarissable. Point. Quelque chose est, chez messieurs nos journalistes, plus fort que la haine du jésuite, c'est celle de la loi du 30 juin 1838, et des infortunés médecins qui ont le devoir d'en suivre les prescriptions. Le prétendu séquestré est donc érigé solennellement en victime. Mais quoi! on va (c'est par où l'on aurait dû préluder) aux informations, et il en résulte que le père Mingeard, sain d'intelligence, n'a été ni arrêté, ni interdit, ni renfermé parmi les fous.

Qu'à cela ne tienne. On sait la fable : « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère ou quelqu'un des tiens. » Tapons tout de même! haro sur les boucs émissaires! Car, si « le public a une tendance prononcée à » s'enquérir de ce qui se passe dans les maisons de fous, on remarque, » de la part du gouvernement et de la médecine, une tendance non

» moins prononcée à éviter toute discussion sur ce sujet délicat. » Et l'auteur ajoute gracieusement à notre adresse : « Quand on attaque la » médecine dans la presse, elle se renferme dans un silence obstiné; » quand on veut l'attaquer devant les tribunaux, elle fait défaut. »

La valeur d'une telle assertion, nos lecteurs la connaissent. A partir de 1863, il n'est point d'année où nous n'ayons consacré de sérieux articles, soit à montrer le vide et l'imprudence des déclamations forcenées du journalisme, soit à faire ressortir l'excellence de la loi de 1838 et les garanties ABSOLUES qu'elle offre à la liberté individuelle, soit à exposer les perfectionnements dont nous paraît encore susceptible l'assistance des malheureux insensés. Nos bruyants Aristarques prétexteraient-ils de leur ignorance? Cela ne les excuserait pas : avant d'affirmer on se renseigne. Mais cette retraite même leur est fermée. Ce n'est qu'après leur avoir communiqué directement nos protestations, et à leur défaut, que nous les avons publiées. Personnellement, nous avons écrit au moins une douzaine de lettres à M. Havin, à M. Guéroult, à l'ancien rédacteur en chef de la *Presse*, à M. L. Jourdan, à M. Peyrat; nous avons conféré avec quatre d'entre eux. Or, sauf le *Journal des villes et des campagnes* qui, seul, a eu la loyauté de nous ouvrir ses colonnes et de garder momentanément le silence, pas plus nos observations que celles de beaucoup de nos confrères n'ont trouvé grâce devant les coryphées de la publicité quotidienne, *dite libérale.* On nous a sciemment et dédaigneusement jetés au panier, nous jugeant tout au plus dignes de servir de cible aux invectives et aux sarcasmes. De la gravité de la question on se bat l'œil. Ce qui, plus que la vérité et le bien, attire et séduit, c'est l'occasion d'une indignation factice; sans compter qu'à l'instar de l'administration qu'ils critiquent, messieurs du journalisme ne doivent jamais avoir tort : chose à eux facile, puisque, se grisant de leurs propres discours, et masqués dans la forteresse du monopole, ils n'admettent point la réplique.

Voilà comme nous ne répondons pas! Serons-nous plus heureux cette fois? Le reproche articulé par M. Fouray est formel, sa provocation explicite. Nous avons relevé le gant *et scripto et verbo.* Insérera-t-on notre lettre? Fera-t-on honneur à la proposition par nous avancée de soutenir une discussion en règle devant un jury formé de toute la rédaction elle-même? La moindre probité le voudrait; à nul ne saurait venir la pensée que l'intérêt n'en vaille pas la peine. Il est immense, général, et certes ne déparerait pas le petit coin qu'on pourrait lui réserver dans des feuilles noircies de tant de hontes et de futilités. Mais l'expérience nous a rendu défiant. Presque avec certitude de gain, nous

oserions parier que l'agresseur ne paraîtra point sur le terrain où il nous appelle. L'attaque figure dans le numéro du 21 janvier. Notre réclamation date du 22. Plusieurs jours sont écoulés, et, comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir. M. Fouray, nous le savons, n'a été ici qu'un signataire; mais, puisque, sans les notions que donne une étude spéciale, il a eu l'imprudence de couvrir de sa responsabilité un séide anonyme, ne doit-il pas être le premier à désirer que son honorabilité soit dégagée et que la lumière se fasse? Après tout, nous sommes de composition débonnaire. Dans l'injuste procédé dont nous sommes victime, nous aimons à voir moins une intention mauvaise que l'entraînement de l'habitude et l'abandon du troupeau de Panurge. Attendons. DELASIAUVE.

PÉTITION DU DOCTEUR SAUREL.

En est-ce fini, pour cette fois, des pétitions contre la loi des aliénés et le régime des asiles? Il ne s'agit plus de dévots et de journalistes. C'est un docteur en personne, M. Saurel, de l'Isle (Vaucluse), qui, vrai traînard, a voulu, à son tour, figurer dans l'intelligente croisade. La chose n'en valait pas la peine. D'arguments nouveaux, son factum n'en contient pas l'ombre, et, plus catégorique encore que M. Suin, le rapporteur de cette année, M. le comte de Salignac-Fénélon en a fait nette et facile justice. L'auteur avait cru devoir s'appuyer sur un fait. Une malade évadée d'un asile en avait appelé au tribunal, qui l'avait maintenue en liberté. Mais rien de moins démontré que l'authenticité de cette affaire.

De pareils jugements, au surplus, ne prouvent rien. Hommes du monde, les magistrats en partagent les préjugés, et leur opinion ne saurait prévaloir contre l'autorité d'une science compétente. On ne saurait citer un exemple incontesté de séquestration arbitraire. Les erreurs des tribunaux fourmillent. Combien d'insensés juridiquement assassinés pour des catastrophes dues au désordre mental!... que d'individus, soustraits à l'isolement par décision judiciaire, ont dû être réintégrés dans les établissements, dont ils n'auraient pas dû sortir! Tel, en particulier, que sa famille, pour obtempérer au vœu d'un président de tribunal, avait consenti à reprendre et qui, à peine au dehors d'un asile privé, lui échappe et se livre à mille extravagances. Appelé à l'examiner, nous avons fait un rapport sur son compte : c'était un fou

des plus accentués et des plus dangereux. Dans le procès de M. Aubanel, dont nous avons suivi les péripéties, le Conseil d'État, bien que concluant en sa faveur, s'était permis de regrettables insinuations, que nous n'avons pas hésité à caractériser.

Répétons-le : la loi de juin 1838, élaborée sous les auspices du savoir expérimenté, par les législateurs les plus éclairés et les plus consciencieux, a su équitablement concilier les droits de l'humanité avec ceux de la sécurité publique. Il importe seulement d'insister sur une considération capitale, que les honorables rapporteurs du Sénat n'ont pu prévoir, car elle dépend de l'expérience. Dans les asiles publics, où les pensionnaires vivent sous les regards d'un nombreux personnel d'élèves, d'employés et de serviteurs, toute oppression de la liberté individuelle est radicalement un être de raison. Par d'autres motifs, l'obstacle n'existe pas moins dirimant dans les maisons privées. Notre ennemi, c'est notre maître. Qu'il y ait de bons et honnêtes domestiques, loin de le contester, nous sommes convaincu qu'ils composent la majeure partie. Mais les exceptions malheureusement ne sont pas rares. Et que n'aurait pas à craindre un directeur qui commettrait l'absurde imprudence de se livrer à leur merci ? Les premiers refuseraient d'être ses complices, les autres iraient le dénoncer.

Quelques-uns nous concèdent l'inanité des exemples qu'on nous oppose. Mais il suffit à leurs yeux que l'abus soit possible pour que des garanties plus sévères soient décrétées. Enfantillage ! Nous n'avons déjà qu'une réglementation trop minutieuse et complexe. S'il fallait construire ainsi une digue, en vue de chaque éventualité, l'homme bientôt ne tomberait plus; il ne marcherait pas ! Ne nous attachons point, comme on dit maintenant, à la petite bête. Ne compliquons pas des rouages déjà trop compliqués. A quoi bon vos sur-commissions ? Ah ! leur office serait excellent, si elles empêchaient un seul aliéné de l'être ! Qui abonde, dira-t-on, ne vicie pas. La maxime est connue ; elle n'en est pas plus absolument exacte. Ici surgiraient des inconvénients dont le moindre serait que, par désuétude et inutilité, votre mécanisme ne fonctionnât point. Agissant en effet dans le sens de ses préventions, votre sur-commission s'opposerait à des placements opportuns ou provoquerait des sorties imprudentes ou prématurées. D'ailleurs, elle devrait être ubiquiste et siéger en permanence; où dans les provinces irait-on la trouver de tous les points d'un département ? Et à Paris, où à certaines époques les asiles reçoivent, en moyenne, vingt-cinq malades par jour, comment parviendrait-elle à remplir sa tâche ? Les nausées la saisiraient ; elle déserterait le terrain, ce qui pourrait arriver de

mieux. Enterrons donc votre plan ; il est tout bonnement impraticable. Les hommes sérieux du ministère et du conseil d'État ont de plus fructueuses conceptions à suivre. D.

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

L'*Opinion nationale* (20 janvier) raconte le drame suivant dont une maison de la rue du Bouloi avait été le théâtre dans la nuit précédente. Une femme, prise d'un accès subit d'aliénation mentale, se lève et s'empare d'un couteau à lame aiguë dont elle frappe son mari et sa fille, celle-ci à la tête, l'autre au ventre. Elle-même se fend ensuite l'abdomen avec la même arme. Par une sorte de miracle, les blessures, quoique sérieuses, paraissent ne pas devoir être mortelles.

ÉDUCATION.

L'INSTRUCTION EN AMÉRIQUE.

On s'étonne de la grandeur des États-Unis. Telles institutions, tel peuple. Un préjugé funeste, malheureusement commun, c'est de prêter arbitrairement, aux nations comme aux individus, des tempéraments dont la diversité motiverait, pour chacun, un régime et une éducation appropriés. Que de gens s'imaginent, de bonne foi, avoir fermé toute discussion, quand ils vous ont jeté cet argument à la face ! Ils sont bonnement dupes d'une apparence. Les hommes, sans doute, ne sont pas tous coulés dans un même moule. Collectivement, isolément, ni le fonds du discernement, ni le génie, les aptitudes ou les mœurs ne représentent soit une égalité, soit une équivalence parfaites. Mais cela ne change rien, en principe, aux droits primordiaux de l'humanité ou au mode de culture des facultés. La moralité surtout est une, et le libre et complet épanouissement des âmes résume l'indispensable condition de toute organisation sociale.

Le terrain, sans engendrer la plante, sert à son développement. En nous, quelles que soient leurs prédominances respectives, existent des germes intellectuels, artistiques, moraux, affectifs, instinctifs. Les lumières et l'expérience, puisées au foyer domestique, ou produits de la discipline sociale, sont le sol qui les féconde et les vivifie. Mon regretté

frère publia, en 1849, un consciencieux ouvrage sur le Schleswig-Holstein, où il avait résidé neuf ans. Ce petit coin fertile, qui n'appartenait aux rois de Danemark qu'à titre de fief ducal, avait ses franchises relatives, ses garanties parlementaires. Cinq cents ans durant, il a résisté avec une énergie indomptable à l'incorporation danoise. Sa virilité, de nos jours, ne s'est pas accusée avec moins de puissance dans la lutte inégale qu'il a soutenue pour se soustraire à l'inique spoliation prussienne. L'instruction y est généralement répandue. Les moindres fermes ont leur salon, avec un piano. Chaque commune possède un domaine, où l'instituteur jouit d'une vie aisée. La simplicité, la droiture, la bienveillance règnent dans toutes les classes. Les crimes punissables de mort comptent parmi les événements exceptionnels. Les citoyens de l'heureuse Suisse reçoivent également une instruction forte et libérale.

Par ces seuls exemples, on serait disposé déjà à présumer que l'élément *enseignement* ne doit pas être étranger à la prospérité de la fédération américaine. Les Yankees, disent les uns, ont les mâles vertus de la race anglo-saxonne. Sur de riches surfaces insuffisamment peuplées, ajoutent les autres, leur génie actif a pu se développer sans obstacles. Ces raisons ont leur valeur. L'une et l'autre cause ont exercé leur influence. Elles eussent, toutefois, été inévitablement paralysées en partie, si le foyer social ne leur eût fourni des véhicules efficaces. N'a-t-on pas cent preuves que la richesse et les moyens faciles d'existence favorisent moins l'émulation que l'indolence? Le repos, acquis de meilleure heure possible, n'est-il pas l'objectif de tous les efforts tentés pour se procurer la fortune? Avant 89, combien de nobles propriétaires s'endormaient dans leurs terres, satisfaits de leur domination sur une plèbe servile et inculte!

Les Américains, repus, n'auraient point échappé à cette inertie; on ne les aurait point vus, par le fusionnement immédiat d'une agglomération et d'une immigration constantes, s'élever, en quatre-vingts ans, de 4 millions à 35 millions d'habitants, sans autre concours que leur propre essor. Né du besoin de conquérir leur indépendance, leur courage s'est fortifié de celui de la maintenir. Un homme s'est rencontré, désintéressé, immense, Washington, qui lui a créé un point d'appui certain par les institutions les plus rationnelles. La clef de voûte de l'édifice a été surtout le soin accordé aux intelligences. De là l'évolution merveilleuse de la grande république, le secret, notamment, de l'issue de la rude épreuve qu'elle a naguère traversée.

Un livre assez récent, dont le nom de l'auteur en ce moment nous

échappe, révèle, en effet, comment chaque commune y est le centre d'une effervescence incessante et salutaire. Là règnent les initiatives absolues. On n'y connaît point ces conseils municipaux, élus ou non élus, siégeant à longues distances, dans des sessions éphémères. Les délibérations sont toujours pendantes. Aucun citoyen n'en est exclu, et, quand un projet utile intéresse les communes voisines, il se forme des réunions de circonscription, où l'adoption et l'exécution sont immédiatement approfondies et résolues. On se figure aisément l'émulation qui doit naître de ces rapprochements continuels, la maturité qui en est la conséquence et la faveur dont on est enclin à entourer les écoles, où s'élèvent les futurs administrateurs de leur pays.

Ce qu'il est naturel de prévoir, est : l'éducation constitue un culte aux États-Unis. Pour elle, on n'épargne aucun sacrifice ; on la veut à la fois obligatoire, solide, élevée. L'ouvrage plus haut cité nous l'avait appris. Trois articles de M. Léon Choteau, insérés dans la *Tribune* (11 et 18 octobre 1868, 3 janvier 1869), viennent en confirmation. La libre activité commence à germer dans les classes, sous la tutelle féconde des chefs de famille. La docilité pousse par surcroît, fruit d'une raison précoce, mutuellement exercée, et du sentiment, si social, de dignité, élevé à sa plus haute puissance.

En Amérique, les écoles publiques sont vraiment nationales. Loin d'obéir à la direction uniforme de fonctionnaires salariés, recevant eux-mêmes l'impulsion d'une autorité instable et capricieuse comme l'ignorance, elles sont patronnées par de nombreux comités, annuellement renouvelés par l'élection et fonctionnant incessamment, sur place, sous les yeux et le contrôle de leurs mandants. C'est l'amplification grandiose des comités locaux, précieuse miniature, susceptible d'extension, que nous avait léguée la loi salutaire de 1833. A Boston, par exemple, on en compte douze, formant dans leur sein des sous-comités, et se réunissant fréquemment sous la présidence du premier magistrat de la ville. Sauf la diversité des initiatives locales, les choses existent ainsi, surtout dans les districts du Nord.

On ne saurait dès lors s'étonner que les constructions soient des modèles d'appropriation, d'étendue, de confortable, sinon de luxueuse élégance. Il y a des professeurs de divers degrés, nommés à temps et rééligibles. A Boston, leurs émoluments sont établis sur le taux suivant. Maîtres des écoles supérieures (1re année) 3,100 dollars, (2e année) 3,200 dollars; sous-maîtres des écoles de grammaire, 2,100 dollars, augmentation annuelle de 100 dollars, jusqu'à 2,500; suppléants, 1,200 dollars, avec augmentation jusqu'à 1,500; premier assistant de

l'école des filles, 1,000 dollars; autres assistants, 800 dollars; professeurs des écoles primaires, 450 dollars, avec augmentation de 50 dollars jusqu'à 600; professeurs de musique pour chaque école de grammaire, 150 dollars; professeurs de musique des écoles primaires, 2,000 dollars; professeurs de couture (10 heures par semaine), 275 dollars, (12 heures) 310, (16 heures) 350, (20 heures) 450, (23 heures) 500; professeurs de français et d'allemand, 500 dollars. Le dollar vaut environ 5 francs de notre monnaie. Tout en tenant compte de l'écart des dépenses, supérieures en Amérique, on voit que la rémunération du personnel enseignant y est relativement plus en harmonie que chez nous avec l'importance des fonctions.

Les femmes comme les hommes sont admises au professorat. M. Léon Choteau nous fait assister avec lui à une classe d'école primaire, tenue par une jeune *principale* (institutrice-chef) petillante de vivacité. La salle est propre, vaste et aérée. Une estrade domine à l'une des extrémités. Tous les bancs sont à dossiers; aux murs sont appendus les portraits de Washington, Lafayette, Franklin. Un piano attend l'artiste. Neuf heures moins un quart sont dépassés d'environ cinq minutes. Aucun écolier n'a paru. — Ils sont peut-être malades, dit en plaisantant la principale. Mais un signal est donné, une miss s'asseoit au piano et commence une marche. Tout à coup, quatre portes s'ouvrent, et, conduits par leurs maîtres, bambins et bambines se dirigent posément, les bras croisés, chacun à leur place. Le calme fait, on lit, sans commentaires, un passage de la Bible, puis on prélude aux exercices par un chant en chœur, où l'on célèbre les mérites de la patrie et les bienfaits de la liberté : parole et presse.

Il y avait là près de deux cents élèves, très-peu ayant plus de dix ans. Les Américains à cet âge ont trouvé leur voie. La gymnastique a sa part. Le chant terminé, tous, au commandement d'un condisciple expert, exécutent, pendant plusieurs minutes, des mouvements rythmiques et vont ensuite se répartir sous leurs maîtres, les filles séparées des garçons. Les divisions à Boston sont au nombre de six. Dans la moins avancée, on apprend déjà l'orthographe pratique, l'usage des majuscules, les signes de la prononciation et les règles de la ponctuation. Celle qui vient après comprend l'arithmétique complète, le dessin de lettres modèles, la répétition de vers et de maximes, la revue des abréviations, des leçons orales sur les objets, leur commerce, leur utilité, leur provenance, leur préparation et leur fabrication.

Ce qui a frappé M. Léon Choteau, c'est l'intelligence et la sérénité des écoliers. On est presque tenté de nous prendre pour un habitant des

bords de la Garonne, lorsque, parfois, nous affirmons que, inspecteur délégué du comité central de l'Eure, nous avons vu des écoles primaires, dont l'une contenant 132 enfants, où, dans la période de 1834 à 1838, tout se passait sans punition et sans bruit. Mêmes causes, mêmes effets. C'est une extrême satisfaction pour nous de constater que les remarques de M. Choteau concordent parfaitement avec les nôtres. « Les élèves, dit-il, comprennent et cherchent à deviner. D'ailleurs, ils ne sont pas timides. La vue d'un étranger ne les épouvante » pas. Ils continuent leurs travaux comme si personne n'était entré » chez eux. Si cet étranger leur adresse une question, au lieu de rougir » comme de jeunes Français et de baisser les yeux, ils réfléchissent et » répondent. » Nous avons, mot pour mot, tenu le même langage. Ajoutons que là-bas, toutes les familles étant instruites, les enfants se fortifient à leur contact et que la lecture des journaux, manne quotidienne du moindre citoyen américain, les initie, dès les plus tendres années, aux devoirs de la vie sociale.

New-York possède une école normale de filles. Il y en a également une à Boston (école supérieure) où les élèves ne sont admises, ni au-dessous de quinze ans, ni au-dessus de dix-neuf. Les études durent trois années. On débute d'abord par le latin, auquel s'ajoutent, la seconde année, le français et la physiologie, et la troisième année, en outre, la géométrie, la philosophie, l'histoire générale, l'astronomie, la chimie, les compositions, le dessin, la musique, la critique des meilleurs auteurs, la théorie et la pratique de l'enseignement.

Chose surprenante et que, d'ailleurs, on retrouve dans les colléges, c'est que les jeunes élèves, exercées à la déclamation, y improvisent, sur des sujets de leur choix, et avec un aplomb rare, des allocutions qui souvent atteignent à l'éloquence.

Comme l'éducation civique est générale et très-élevée, les colléges où l'on enseigne les langues anciennes et les hautes sciences ne reçoivent naturellement que les jeunes gens qui se destinent à certaines carrières spéciales. L'entraînement y affecte, si l'on peut dire ainsi, un caractère plus fiévreux encore. Sur toutes les matières s'établit une controverse libre, animée, et, chaque matin, on n'y entend pas moins que cinq ou six discours. Tel est le savoir et l'habileté oratoire qu'y acquièrent la plupart des élèves, que plusieurs d'entre eux sont, bien avant l'achèvement de leurs études, délégués par leurs camarades pour figurer dans les meetings. Ceci envisagé, la force américaine cesse d'être un mystère. DELASIAUVE.

COURS D'ADULTES PAR UN PRÊTRE.

Le *Progrès de l'Eure* (18 janvier) emprunte à l'*Époque* la lettre suivante, que nous croyons devoir reproduire. Elle émane d'un prêtre et est relative à un cours d'adultes que cet ecclésiastique dévoué fait pour la troisième année. Il y a des prêtrophobes. Tout antisuperstitieuses que sont nos tendances, nous n'avons jamais été du nombre. La corporation, qui a ses racines séculaires dans les habitudes et les consciences, ne saurait disparaître que dans un cataclysme. Mais elle peut se transformer et, sous un nouvel aspect, être appelée à rendre d'éminents services. Qu'on nous taxe d'utopistes, la fantaisie n'est pas improbable. De tout temps, et dernièrement encore (*Des asiles communaux*), dans un concert d'action libérale, nous avons assigné un rôle au curé, à l'instituteur et au médecin. Méconnaissons-nous les obstacles? Nullement. Il nous semble seulement, ayant une foi profonde dans le pouvoir des lumières, qu'il dépend de nous de les aplanir : d'abord en créant, par une constante étude, l'évidence sur les principes et les méthodes d'éducation ; puis, comme l'occasion nous en a été donnée quelquefois, en accordant, d'où qu'elles viennent, même du clergé, un juste hommage à toutes les initiatives généreuses. L'exemple, en bien comme en mal, est contagieux. Parmi nos simples desservants, il y a plus de séve qu'on ne l'imagine. Aucun doute, si leur zèle était judicieusement stimulé, qu'on ne vît dans plus d'un lieu surgir, au grand profit de l'ascendant moral du sacerdoce, des enseignements analogues à celui dont les détails consignés ici permettront d'apprécier le caractère et les bienfaits.

« Le nombre des élèves augmente. En réalité, il dépasse le chiffre réel de la population d'adultes, de 15 à 25 ans, d'un village de 77 feux, puisqu'il s'élève en ce moment à 35. Ce paradoxe s'explique par l'invasion de notre école par des jeunes gens d'une commune voisine. Je suis parfaitement convaincu que la jeunesse franc-comtoise suivrait partout, avec la même avidité d'apprendre, un cours analogue à celui que je fais cette année. On est dans le vrai, mon expérience de trois années me le prouve, quand on dit que les cours d'adultes ne sont pas seulement destinés à instruire les illettrés.

» En effet, dans mon village, ceux qui savent bien lire, écrire et calculer, et ce sont les plus nombreux, n'ont plus besoin d'un enseignement élémentaire. L'étude des sciences qui touchent à leur genre d'occupations exerce sur leur esprit un invincible attrait.

» Voilà ce qui explique l'activité et le zèle avec lequel sont suivies

les leçons que j'emprunte aux travaux de M. Pasteur. Aussi sont-ils beaux à voir, cette trentaine de jeunes gens ayant chacun son cahier et sa plume, m'écoutant pendant deux heures avec un respect si profond, si religieux, que je n'ai jamais à imposer le silence et à rappeler à l'ordre un seul étourdi.

« Hier soir, à la fin de mon cours, je sentis une émotion profonde traverser mon âme. Je me suis souvenu de mes propres années de collége; j'ai, dans ma pensée, établi la comparaison entre les classes élevées du collége et la classe d'adultes du village, et j'ai donné aux vignerons la palme : ils travaillent mieux que nous; le désir de comprendre et de retenir brille dans leurs yeux; j'ai vu, pour la première fois de ma vie, le beau idéal d'une classe à la fois ardente et silencieuse; et le bonheur que j'ai ressenti m'a fait oublier un travail de deux heures de leçon. »

NÉCROLOGIE.

GRIESINGER.

La science mentale vient de faire une perte considérable dans la personne du professeur Griesinger. Jeune encore, il eut la fortune, rare en ce temps, de conquérir immédiatement une réputation univer-verselle. Son nom était dans toutes les bouches et dans tous les écrits. Sans nier le mérite de ses travaux, une sorte de prestige attaché à l'homme n'a peut-être pas moins contribué au relief qui lui a valu l'insigne honneur d'être, de la Suisse, sa patrie, appelé à Berlin pour remplir la chaire illustrée par le professeur Casper. Nous avons pu l'apprécier dans nos réunions du Congrès médico-psychologique de 1867. Il était posé, clair, précis : toutes ses propositions, entre autres celles relatives à l'étude comparée des affections nerveuses et de l'aliénation mentale, furent marquées au coin du bon sens pratique. Son principal ouvrage, concernant la spécialité, est un grand *Traité des maladies mentales*, traduit en français par M. le docteur Doumic, avec des notes de M. Baillarger et un supplément, attendu avec impatience, de ce dernier auteur, sur la paralysie générale. On conçoit que ce livre ait agrandi l'auréole du célèbre pathologiste. L'érudition, le coloris, les interprétations ingénieuses sont de nature à fasciner les imaginations séduites. Il pèche toutefois, selon nous, en plus d'un point essentiel. La méthode laisse beaucoup à désirer. La classification n'est ni complète ni sûre. Pour former certains genres, M. Griesinger s'est plutôt inspiré des apparences symptomatiques que d'une doctrine qui lui permît de

remonter, pour chaque variété, à un idéal pathogénique. Lui aussi, enfin, a cru pouvoir tout édifier sur un somatisme qui, en l'absence de certitude sur les conditions anatomiques de la plupart des névroses, ne peut qu'engendrer l'illusion. Prochainement, dans une brève analyse, nous essayerons de motiver cette critique, qui n'enlève rien, du reste, aux éminentes qualités du savant, non plus qu'à l'amertume des regrets que nous cause à tous sa mort prématurée. D.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes.— *Société de médecine légale.* Correspondants nationaux : MM. Billod et Morel.

Société de médecine de Gand. Parmi les sujets de prix proposés pour 1869, nous lisons les suivants : « Quelles sont les causes de l'augmentation de la population des asiles d'aliénés? Y a-t-il lieu d'y remédier, et par quels moyens? » Tout auteur d'un mémoire couronné recevra : 1° une médaille d'une valeur relative à l'importance du travail; 2° le titre de correspondant; 3° cinquante exemplaires du mémoire. — « Exposer les doctrines dont l'ensemble constitue aujourd'hui la psychiatrie. » Prix Guislain, 500 fr., et les conditions précédentes.

Les mémoires, écrits en flamand, en français ou en latin, devront être adressés à M. le docteur Ch. Willems, secrétaire de la Société, rue des Épingles, 10, à Gand, avant : le dernier, le 1er octobre 1869, le premier, le 1er janvier 1870.

— *Société médico-psychologique* (16 nov. et 14 déc.). Ont été nommés : membre titulaire, M. Billod, directeur-médecin de l'asile de Vaucluse; — associés étrangers, MM. les docteurs Zani, médecin en chef du manicome de Bologne, et Erlenmeyer, médecin-directeur de l'asile privé de Bendorf.

(28 déc.) Renouvellement du bureau : président, M. Constans; vice-président, M. Lasègue; secrétaire général, M. Loiseau; secrétaires : MM. Motet et Achille Foville; archiviste-trésorier, M. Legrand du Saulle; membres du comité de publication, MM. J. Falret, Rousselin et Aug. Voisin.

— *Société médicale de Philadelphie.* Prix de 1000 francs sur cette question : « Aphasie ou Rapports du cerveau avec la pensée ». Les mémoires doivent parvenir, avant le premier mercredi d'avril 1870, au docteur Jeffries.

Association des médecins aliénistes (séance du 28 décembre). Admission de M. Sisteray, médecin-adjoint à Quatremares. — Ont souscrit pour 1869 les asiles suivants : Saint-Dizier, 50 fr.; Aix, 50 fr.;

Dôle, 100 fr.; Quatremares, 100 fr.; Saint-Yon, 100 fr.; Mont-de-Vergnes, 100 fr.

Asiles. — On lit dans l'*Impartial de la Nièvre* (11 janvier) que M. Regnier, médecin en chef, directeur de l'asile des aliénés de Sainte-Catherine, à Moulins (Allier), vient d'être révoqué de ses fonctions. Cette mesure serait attribuée à la résistance faite par notre honorable collègue au remplacement, par des religieuses, d'un personnel laïque du zèle et de l'aptitude duquel il n'avait eu qu'à se louer. Nous ne saurions nous immiscer dans ces questions délicates. Il nous est cependant difficile de ne pas faire remarquer que l'esprit d'envahissement des congrégations, par les conflits qu'il fait naître, est pour beaucoup de médecins d'asile une source d'ennuis, contre lesquels l'autorité ne s'inquiète peut-être pas assez de les prémunir (1).

Nominations. — Médecin-adjoint de l'asile de Saint-Pierre, à Marseille, M. le docteur Abram. — Médecin-adjoint de l'asile de Stephansfeld, M. le docteur Sellier, en remplacement de M. Porret.

— Directeur-médecin en chef de l'asile de Blois, M. Lagarosse, directeur-médecin de l'asile de Rodez. — Directeur-médecin de ce dernier asile, M. Sisteray, médecin-adjoint de l'asile de Quatremares.

BUSTE DE CONOLLY. Ce buste, présent dû à la libéralité de M. le docteur Mundy, a été offert, par le donateur et M. Tuke, à l'Association médico-psychologique anglaise. Certes, aucun hommage ne saurait être plus légitime.

COURS DE PSYCHIATRIE. En 1866, M. le docteur Mundy a inauguré ce cours à Vienne. La leçon d'ouverture se trouve consignée dans un numéro du *Mental science*, mentionné par M. Dumesnil, *Annales méd.-psychol.*, nov. 1868.

Bulletin bibliographique. — *Archivio Italiano per le malattie nervose, etc. Sul manicomio di Mombello, succursale al manicomio la Senavra*, per Cesare Castiglioni. — *Della pseudo-pellegra negli alcoolizzati*, per Lorenzo Monti. — *Le urine dei pellagrosi sono dunque acide od alcaline?*

— *Caractères anatomiques de l'homme préhistorique*, par M. Paul Broca. Lu au Congrès, 1867.

— *Pronostic et traitement de l'épilepsie*, par M. Legrand du Saulle. In-8°, 32 pages, 1 fr. 50, chez Savy, 24, rue Hautefeuille.

— *Bulletin des travaux de la Société médicale d'Amiens*, deux fascicules (1865-1866-1867).

— *Études expérimentales sur le fluide nerveux* (solution définitive du problème spirite), par M. Chevillard, professeur à l'École des beaux-arts.

(1) Quelqu'un nous assure que la question des religieuses, réglée depuis longtemps, est étrangère à une décision toute naturelle. Il s'agirait non d'une révocation *ab irato*, mais d'une démission volontaire basée sur la limite d'âge et un état de maladie.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

PATHOLOGIE.

LE TRAITÉ DE M. GRIESINGER.

En annonçant la mort prématurée de l'éminent professeur qui vient d'être ravi au monde savant, nous avons promis de revenir sur l'important ouvrage qui, comme aliéniste, lui a valu son exceptionnelle illustration. Ce nouvel examen n'a fait que confirmer les impressions qui nous étaient restées de nos lectures antérieures. Le secret de son succès n'a rien qui doive étonner. Un des premiers, avec Renaudin, qui, lui aussi, a payé de sa vie ses veilles laborieuses, M. Griesinger a senti l'impérieux besoin, à l'exemple de Pinel, de rechercher, dans une étude approfondie de la psychologie normale et de la physiologie du système nerveux, une base logique à l'interprétation des phénomènes psycho-morbides, et, par suite, à la classification de la folie. Occupant près du quart d'un volume très-compact de 600 pages, l'exposé de ses vues dénote, à cet égard, une longue et patiente incubation. M. Griesinger a puisé aux sources les plus variées. La philosophie lui a fourni le tribut médité de ses enseignements. Il s'est imprégné de la substance des récentes découvertes sur la texture et les fonctions de la moelle épinière et de l'encéphale, et, non content de consulter attentivement les écrits des maîtres de la science mentale, il ne s'est pas moins appliqué à féconder les données de sa propre expérience clinique.

C'était un esprit pénétrant et positif, unissant à une dialectique habile et à une littérature correcte les ressources d'une intuition active. Riche du vaste ensemble de notions ainsi acquises, il est arrivé, après des efforts assidus pour les débrouiller, à en découvrir la signification et à les coordonner, à se former une sorte de doctrine, que l'on retrouve, un peu voilée, au fond de toutes ses solutions. On conçoit sans peine comment une marche si conforme aux tendances dominantes et des

développements présentés, par une plume grave et pondérée, avec un vernis de science rigoureuse, ont pu saisir l'opinion et concilier les suffrages de ceux qui voyaient poindre sur l'horizon des lumières inattendues. Par malheur, et pour cause, la clarté régnait plus dans les arrangements de l'auteur que dans l'exactitude des choses. La philosophie flotte jusqu'à présent dans des nuages dont elle n'est point parvenue à se dégager et l'on peut dire encore de ses adeptes : *tot capita, tot sensus.* Si curieuses que soient, d'autre part, les observations issues des applications de la méthode expérimentale et des investigations microscopiques, depuis Gall, Foville, Leuret, Wirchow jusqu'en ces derniers temps M. Luys, elles n'ont point fait avancer d'un pas le problème des rapports entre les dispositions de l'élément nerveux et les manifestations mentales. Notre spécialité elle-même, n'osant aborder les sphères mystérieuses de la théorie, reste assujettie au joug d'un stérilisant empirisme. A moins d'une illumination fortuite, il n'était guère probable que M. Griesinger, tourbillonnant dans ce chaos, fût assez heureux pour conquérir, par les seules forces de son savoir et de son génie, une infaillible orientation.

Si le lecteur veut bien se reporter aux principes très-simples sur lesquels repose notre nomenclature, il verra, en effet, par comparaison, tout ce qu'il y a de nébuleux dans les idées psychologiques de M. Griesinger et de *desiderata* dans sa division des maladies mentales. Sommes-nous allé nous égarer dans le dédale des virtualités mystiques ? Nullement. Laissant de côté le matérialisme et le spiritualisme, et nous bornant à reconnaître le *moi*, fait constatable, dans la personnalité humaine, nous nous sommes exclusivement attaché au fonctionnement accessible. Au seuil nous est apparu le pouvoir de raisonner. Les idées, produits des opérations ; les sentiments, les émotions, mobiles du jeu intellectuel, des déterminations et des actes, se sont offerts parallèlement, distincts et insolidaires, à la différence des modes perception, jugement, mémoire, comparaison, imagination, etc., qui concourent à la texture et à l'enchaînement des pensées. Déduite de l'analyse même des faits psycho-morbides, cette démarcation, en nous livrant le secret de l'état normal, aboutissait, du même coup, à une catégorisation rationnelle des vésanies, que l'induction nous permettait d'étendre et que l'expérience devait de plus en plus confirmer. Sans doute, le raisonnement s'opère sur les idées, sous l'incitation des émotions, des sentiments et des désirs. Mais si son rôle est incessant, semblable à un moulin qui broie toutes sortes de graines, il n'est inféodé ni aux mêmes sujets, ni aux mêmes stimulations. La folie dès lors constitue-t-elle un

fait unique ou multiple? Ne peut-elle avoir son point de départ essentiel dans une altération, soit du fonctionnement syllogistique, soit d'un ou de plusieurs mobiles? Cette dernière hypothèse, la plus vraisemblable, impliquait nécessairement que le délire devait affecter un caractère général ou partiel, selon qu'il aurait sa racine, ou dans l'ordre du raisonnement, ou dans l'ordre des perceptions, des conceptions, des sentiments, des instincts. Telle se montrait aussi la réalité, et nous pûmes former un cadre naturel dans lequel vinrent, sans effort, se ranger toutes les variétés de l'aliénation mentale, ou qu'on n'avait su déterminer, ou qui avaient été vaguement réparties dans des groupes qui ne répondaient point à leur nature.

Parmi les aliénations générales figurent : la manie, depuis la simple excitation, où le défaut de lien se reflète surtout dans la mobilité versatile des conceptions, des sentiments et des actes, jusqu'à l'incohérence la plus complète; la démence, impuissance, nullité intellectuelle et morale, avec ou sans paralysie généralisée; tous les degrés et nuances infinis de la confusion mentale, où souvent prédominent les hallucinations, s'échelonnant de la stupeur la plus légère à la stupidité la plus absolue. La lypémanie, dont on avait fait une variété dépressive de la monomanie, trouve ici sa place dans les rangs intermédiaires.

Quant aux aberrations partielles, dont le trait distinctif est de coïncider avec la conservation de la faculté syllogistique, qui, se prêtant aux manifestations saines, entre trop souvent au service des idées fausses, nous avons substitué au genre, unique au fond, dont elles se composaient, et qui, dans la pensée commune, impliquait une oppression fixe et approximativement déterminable, deux catégories typiquement très-tranchées : l'une, ayant une existence et une importance, surtout juridique, qu'on ne soupçonnait point, est notre *pseudomonomanie* ou *délire partiel diffus*. Les cas très-nombreux en étaient confondus parfois avec les délires généraux, le plus souvent avec les espèces monomaniaques, bien qu'ils n'offrent ni la particularisation tenace de ces dernières, ni le vice syllogistique des premiers. Chez les pseudomonomanes, la cohérence du langage existe; ils subissent seulement la tyrannie d'un trouble nerveux, plus ou moins variable dans son intensité, sa forme et ses retours, qui tantôt les entraîne, à leur insu, dans de déplorables directions, et auquel ils opposent d'autrefois une résistance consciente et désespérée. Tout différents se montrent les aliénés de la seconde catégorie (les vrais monomaniaques ceux-là), en proie à des impulsions circonscrites et impérieuses ou à des convictions maladives systématisées, persévérantes et indéracinables.

Les vues d'où procèdent nos distinctions nous semblent se dessiner nettement. Celles de M. Griesinger ont-elles le même caractère? On devine la boussole qui l'a guidé, sans la saisir expressément, ni apercevoir le lien qui rattache à une théorie vacillante les genres par lui établis. Suivons brièvement l'évolution de sa pensée. Il veut d'abord que la médecine mentale sorte de son cercle étroit et que, branche de la pathologie du cerveau, on lui applique les méthodes sérieuses de diagnostic usitées maintenant dans toutes les branches de la médecine. Qu'est-ce à dire? A partir de nos devanciers ou contemporains, Pinel, Esquirol, Georget, Ferrus, Calmeil, Foville, Falret, Baillarger, etc., n'a-t-on pas toujours procédé de la sorte? Et si, en ce qui concerne la folie, la névrose conserve un vaste domaine, serait-il juste, malgré le soin apporté à comparer les lésions aux symptômes, d'en accuser l'omission des investigations anatomiques? M. Griesinger, d'aventure, aurait-il découvert le siége et la nature de la transformation organique de chacune des monomanies? Il s'en faut que la considération parallèle des aberrations psychiques et des dégénérations matérielles nous ait conduits jusque-là. Et quelles ombres encore environnent les folies sympathiques, sur lesquelles l'auteur glisse légèrement!

Sur le terrain de la psychologie, son pied ostensiblement chancelle. Tout se mêle et s'enchevêtre dans ses aperceptions. En regard du système nerveux, dont il fait son objectif, il acquiesce *in petto* au matérialisme, l'*hypothèse la plus rationnelle*. Mais, comme effrayé des conséquences auxquelles il s'expose, s'empressant de proclamer impénétrable le mystère de nos facultés, il imagine un compromis, une dualité solidaire du corps et de l'âme, ce qui l'autorise, selon les occasions, à faire, dans ses démonstrations, intervenir, isolément ou collectivement, l'un et l'autre, tout en réservant au substratum nerveux le monopole des modifications pathologiques. Dans les manifestations provenant de cette source hybride, le *moi* joue par surcroît son rôle, rôle prépondérant sans doute, quoique peu défini, car sur lui M. Griesinger ne cesse de faire pivoter ses explications.

Que signifie le *moi* dans l'esprit du savant aliéniste? En quoi diffère-t-il de l'âme? N'est-il pas l'expression des deux principes? Serait-ce un pouvoir abstrait ou un résultat? L'aspect des situations lui communique tour à tour ces diverses physionomies. La tendance la plus prononcée de l'auteur est de faire du moi un réceptacle, un support, le *représentant* du *complexus* des idées et des sentiments de l'individu, *complexus* qui, naturellement, varierait selon l'abondance de ces idées et sentiments, leur pénétration réciproque, leur vivacité ou leur efface-

ment, leur harmonie et leur antagonisme. On mesure d'avance l'influence des événements, des passions et de la maladie. Cet ingénieux système fournit un moyen commode d'interprétation.

Mais que devient le *moi* durant ces mutations incessantes de l'état normal ou morbide ? Quel est son degré d'initiative ? Un groupe d'idées veut s'imposer sur la place occupée. Il est accueilli ou repoussé, il opprime ou fait concurrence. Le *moi* est-il neutre au milieu de ces mouvements et de ces conflits ? Les impressions qui convergent vers le *sensorium commune* y provoquent-elles des déterminations immédiates, à la façon de l'action réflexe que l'on constate dans les portions supérieures de la moelle épinière ? M. Griesinger avoue ce mécanisme. Est-ce compatible avec le libre arbitre, avec la responsabilité morale ?

A cette hauteur, le vertige gagne. M. Griesinger n'y a point échappé. En plus d'un endroit qui touche de près à la théorie, son incertitude se trahit. Envisage-t-il l'intelligence ? Elle est simultanément l'énergie de l'âme et le foyer où s'accomplissent les phénomènes intellectuels. Imagination, volonté, attention, émotions ne sont plus que des rapports de la perception avec les sensations et les mouvements ; des pensées s'entrechoquant entre elles. L'âme, à son tour, ne susciterait jamais de mouvements volontaires. Tout ceci ne brille pas par la clarté. La mémoire a ses saillies et ses défaillances, qui peuvent se spécialiser : on a la mémoire de ses aptitudes. M. Griesinger ne l'entendrait pas ainsi. Il pense avec Gratiolet que, dans les lacunes isolées en apparence, la diminution, loin d'accuser une lésion locale, porte quand même sur l'ensemble de la fonction et laisse seulement disparaître les idées les moins inhérentes à l'individu. Sa définition des instincts n'est guère compréhensible. En les rapportant au cerveau, il les fait naître de la sensation pour s'épanouir, forces centrifuges de l'âme. Ce n'est point résoudre la difficulté, et l'on en a dit tout autant, et d'une manière plus plausible, quand on fait dériver de certaines dispositions cérébrales ces sciences non apprises qui répondent à des besoins immédiats, comme celle des nourrissons appétant, à peine au monde, le sein maternel.

M. Griesinger biaise surtout à l'égard de la liberté, que, de fait, il nie, en ne l'admettant que relative pour chacun et en la faisant naître d'un combat entre des tendances opposées, où le moi intervient avec la puissance de ses idées acquises. Mieux ne vaudrait-il pas être tout crûment matérialiste ?

Sous le vêtement dont il l'affuble, la réflexion est méconnaissable. Pour la philosophie, c'est une faculté qui, permettant à l'esprit de s'arrêter sur les impressions et les idées, facilite son jugement et ses

déterminations. M. Griesinger en fait une action réciproque normale de l'intelligence, qui la rendrait possible, en suscitant la lutte des conceptions diverses au sein de la pensée.

Dans sa manière d'envisager les sentiments, *jugements obscurs*, l'auteur fournit une nouvelle preuve de sa tendance à ne voir dans les phénomènes psychiques que des jeux du fonctionnement, au détriment des aptitudes originelles. Aussi laisse-t-il complétement de côté Gall, dont le système repose sur l'étendue et la puissance respectives de ces dispositions innées. D'autre part, il parle de la lésion des sentiments, comme s'ils étaient susceptibles d'autre chose que de perversion et de trouble. Par une conséquence directe, la sensibilité morale n'aurait que deux modes, en plus ou en moins, selon la tonicité nerveuse : ce qui supprime les idiosyncrasies; tandis que l'expérience atteste chaque jour la coexistence de la fermeté la plus rare avec d'inexplicables attendrissements.

M. Griesinger accorde une importance exceptionnelle aux sentiments et aux émotions, sur l'effet expansif ou dépressif desquels pivotera sa classification. Mais qui ne voit déjà que les apparences extérieures ne sont pas en relation nécessaire avec un fonds pathogénique déterminé ? Il y a moins de dépression intellectuelle que d'oppression cérébrale dans certaines mélancolies. Et que penser de la raison, à laquelle M. Griesinger consacre ses derniers aperçus psychologiques ? Consistant à saisir et à utiliser, dans le *calme nécessaire du moi*, les *idées de contraste*, elle s'effacerait, par défaut d'équilibre, sous l'empire des fortes émotions comme dans la folie, par l'absence des idées de contraste. M. Baillarger a essayé d'expliquer cette absence, mais il n'a pu, reproduisant la théorie de l'auteur, qui accuse l'émotion persistante, qu'aboutir à une simple constatation par le rapprochement des cas analogues. Le fait, toutefois, d'après la succession normale des idées, n'a rien de bien mystérieux. Les sujets sont rarement complexes sur la scène intellectuelle. L'un se substitue au précédent, qui s'oublie, à moins que l'intensité des impressions ou l'énergie d'un sentiment n'absorbent l'attention. Car, alors la diversion est difficile et, dans les affections mentales, elle le devient d'autant plus que la tension maladive, incessante ou en puissance de renaître sans la participation de la volonté, empêche l'accession, voire la formation des idées saines.

Ce n'est point en vain que nous avons insisté sur ces vues doctrinales, qui, planant sur l'appréciation de l'ensemble et des détails, ont valu son cachet au livre de l'aliéniste allemand. Plusieurs des chapitres suivants, malgré leur intérêt réel, nous arrêteront peu. Dans le pre-

mier, M. Griesinger analyse les troubles élémentaires que l'on observe dans les maladies mentales. Pinel avait déjà ébauché ce point, dont Renaudin a plus scientifiquement développé les horizons. Parcourant tour à tour les domaines de l'intelligence, de la sensibilité et du mouvement, M. Griesinger expose les anomalies que subissent, dans la folie, ces trois grands ordres des manifestations humaines. Avant de se trahir dans la pensée, le dérangement mental s'accuserait souvent dans les modifications du caractère et des sentiments. Il y aurait lieu dès lors de tenir un grand compte de cette période initiale ou d'incubation. Les conceptions délirantes isolées seraient rares, même dans les délires systématisés, et ne sauraient motiver une distinction fondamentale entre les formes générales et partielles. M. Griesinger a pressenti, du reste, sans en dévoiler la source, la diffusion erratique de certaines mélancolies. Quant à la sensibilité et aux hallucinations, les données qui y sont relatives ne diffèrent point de ce qu'on en a écrit communément. Seulement, nous ferons remarquer, par incidence, que l'auteur attribue à une concentration morale l'extase qui, selon nous, dépendrait plus particulièrement d'un éréthisme nerveux.

Abordant la folie en général, M. Griesinger l'assimile d'abord au rêve, ce qui n'est guère exact que pour les variétés stupides. Le sommeil magnétique aurait aussi ses analogues parmi les vésanies. Aucune démarcation positive ne séparerait d'ailleurs les aliénations mentales des autres affections aiguës du cerveau. Il est curieux que l'auteur ait omis ici le parallèle entre la folie et la raison, parallèle toujours aisé en principe, à la condition de ne pas confondre la déraison avec les aberrations de la maladie. Il essaie, néanmoins, resserrant son cadre, de préciser les bases sur lesquelles doit reposer le diagnostic.

Pour l'étiologie, M. Griesinger s'en est à peu près référé aux travaux de ses devanciers. Mais toute affection a sa cause prochaine, son substratum qui sert à l'idéaliser. Auparavant, notre éminent collègue faisait jouer un grand rôle aux hypérémies. Sans le rejeter, il est porté aujourd'hui à le restreindre, considérant que cet aspect de la pathogénie mentale est encore fort obscur, que l'inspection des organes ne lève pas tous les doutes et que beaucoup de cas peuvent être dus à des modifications nerveuses inappréciables, à des altérations de nutrition, à de l'anémie, à un travail irritatif ou inflammatoire.

Ceci nous amène à notre objet principal : la nomenclature. La science, en effet, gît là tout entière. Des données que nous nous sommes imposé la tâche de substantialiser, ressort-il une notion lumineuse qui éclaire la perspective ? Nous ne l'apercevons guère. Le complexus

changeant du *moi*, sorte de *deus ex machina*, embrouillerait les situations, loin de les dénouer. Un fait avait séduit M. Baillarger; Renaudin s'y était rattaché. Il surgit également dans les préoccupations de M. Griesinger, qui l'a pris pour base de son classement : la dépression et l'excitation. M. Morel, asseyant sa division sur l'étiologie, aurait été autorisé dans sa tentative, si chaque forme des vésanies répondait à des conditions organiques parfaitement délimitées. Il n'en est rien, malheureusement. L'antithèse de nos collègues fournit-elle un fondement plus solide ? L'excitation et la dépression ont-elles des significations univoques ? Décèlent-elles des états invariables ? Les types de folie sont multiples ; trouvent-ils dans leur double origine une explication plausible ? Ne se sent-on pas immédiatement, au contraire, en face d'une confusion intuitive ? Il peut y avoir excitation et faiblesse. L'accablement reconnaît plus d'une cause. L'impotence d'un bras fortement comprimé n'est pas la même que celle résultant d'une paralysie. Il est telles aliénations où les deux ordres de phénomènes se succèdent, alternant par périodes, et souvent se montrant indistinctement à un jour, à une heure d'intervalle.

Aussi la classification de M. Griesinger est-elle notoirement entachée d'un vice radical. En vain s'est-il efforcé, par de subtiles analyses, de faire entrer tous les faits dans son cadre. Ses distinctions sont artificielles, obscures, insuffisantes, à ce point que, dans ses notes, M. Baillarger lui-même s'est vu contraint à faire de nombreuses réserves. Il y a plus : des exemples réfractaires ont amené l'auteur à de singulières concessions, comme d'admettre vaguement des genres indécis, ou d'instituer des dichotomies d'après l'ancienneté des symptômes ou les chances de la curation, à l'activité émotionnelle opposant le calme, ordinairement « conséquence et terminaison » du premier état.

En vertu de cette conception complexe, peu importe le caractère général ou partiel du délire. Tels soient-ils à cet égard, tous les cas viendraient se ranger sous ces trois chefs : états de dépression mentale, — états d'exaltation mentale, — états d'affaiblissement intellectuel. A la première catégorie appartiendraient la mélancolie (subdivisée en hypochondrie, mélancolie proprement dite ; avec stupeur ; avec penchants de destruction ; avec surexcitation de la volonté) ; à la seconde la manie, la monomanie exaltée ; à la troisième la folie systématisée, la démence agitée, la démence apathique, l'idiotie et le crétinisme.

Pour qui s'est pénétré des principes du *Journal de médecine mentale*, l'infirmité de cette division saute aux yeux. Sans aucun lien doctrinal, elle n'a d'assises que des étais grossiers et indéfinis. M. Grie-

singer n'a pas même marqué les limites de la dépression et de l'excitation. Puis, quel bouleversement dans la coordination des vésanies! La mélancolie, désignation vague, n'avait plus cours qu'en ce qui concerne celle des formes de la stupidité nommée par M. Baillarger *mélancolie avec stupeur;* il la ressuscite. En quoi consiste-t-elle? Les forces nerveuses sont-elles seulement sidérées? Souvent ne sont-elles pas plutôt opprimées? La langueur et la tristesse ne dépendent-elles pas même parfois de la suractivité maladive d'une sensation fausse, d'un sentiment, d'un penchant? M. Griesinger donne la mélancolie comme une phase initiale des autres folies; qui ne sait, pourtant, que, dans la plupart des cas, elle ne subit point cette transformation et que la manie, à son tour, idéal par la description duquel la symptomatologie devrait commencer, doit fréquemment son explosion à des perturbations violentes ou instantanées?

L'hypochondrie a le pas; pourquoi? Dans sa simplicité typique, c'est une monomanie. Mis en jeu par une vaine conception ou une souffrance réelle, le sens intime de la conservation suscite, relativement à la santé, des alarmes imaginaires ou disproportionnées. A ce titre, l'hypochondrie constitue une variété de notre délire partiel circonscrit et fixe. Mais l'expression reçoit, dans la généralité des auteurs, une acception plus étendue. Elle s'applique vulgairement à bon nombre de pseudomonomanies et de stupidités moyennes et légères. On a été plus loin : n'a-t-on pas qualifié de *délire hypochondriaque* certaines manifestations tristes prédominant dans le chaos des symptômes incohérents que l'on rencontre dans les intoxications ou au début de quelques paralysies générales? M. Griesinger n'a pu se soustraire à ces confusions.

Toutes les mélancolies motiveraient de semblables remarques. S'il fallait multiplier les subdivisions, on comprend peu, d'ailleurs la raison des choix auxquels s'est arrêté M. Griesinger. La mélancolie religieuse, la démonomanie, la lycanthropie, les aberrations craintives nées de fausses perceptions n'auraient-elles pas eu autant de droits à une description spéciale que les mélancolies où dominent les penchants à la destruction ou au suicide? C'est aussi élever bien haut un incident que d'attribuer à une volonté rigide la valeur caractéristique d'une espèce.

« Perturbation de la force motrice de l'âme » : Cette définition de la manie, dans le second groupe, est au moins bizarre. Que penser, surtout, des monomanies exaltées? S'agit-il des folies lucides de M. Trélat, des formes raisonnantes de Pinel et d'Esquirol, de la folie

morale de Prichard, dont nous avons montré le lien avec les délires partiels diffus? Divers cas nous autoriseraient à le croire. Mais, ainsi que M. Baillarger l'a judicieusement fait observer, les plus nombreux appartiennent à l'excitation maniaque, soit simple, soit prodromique de la paralysie générale.

Quant aux folies systématisées, nous nous garderions de les parquer toutes parmi les affaiblissements intellectuels. Là, comme précédemment, il y a des distinctions à faire. Si ces folies guérissent rarement, cela ne tient pas exclusivement à la chronicité du mal, à sa forme dégénérative. C'est aussi qu'il est de la nature des convictions délirantes, puisant en soi un aliment, de s'enraciner chaque jour davantage. Sans doute, beaucoup, en vieillissant, se compliquent de démence. Il en est qui forment dans la vie comme une fonction annexe, sans préjudicier sensiblement aux manifestations saines. Nous avons connu plusieurs individus monomanes qui ont occupé brillamment, jusqu'à un âge avancé, des postes élevés. On a vu encore, dans des conditions favorables, s'effectuer d'heureuses substitutions ou des guérisons positives. Ajoutons enfin qu'un assez grand nombre de systématisations confuses, incohérentes, ne sont que des dépendances ou des conséquences de l'obscurité intellectuelle dans ses degrés les moins prononcés. La délivrance alors n'est pas un phénomène sans exemple.

En poursuivant cet examen, il nous serait possible de multiplier nos observations, notamment de signaler l'omission des formes stupides. Si ce n'était épiloguer, nous dirions encore que l'idiotisme est moins un affaiblissement qu'une imperfection mentale. Mais le but que nous avions visé se trouve atteint. Evidemment, en M. Griesinger, le savoir était supérieur à la théorie. Sans flambeau pour guider ses pas, il a cédé à un aspect purement matériel. La faute n'en est point à sa bonne volonté. Il a rencontré l'écueil où il cherchait le salut. Malgré leurs récentes prétentions, la philosophie et la physiologie restent couvertes d'énigmes. Séduit par leurs décevants mirages, M. Griesinger s'est si bien embrouillé dans ce labyrinthe, que sa classification manque essentiellement de cette simplicité et de cette clarté dont le seul rapprochement des faits a communiqué l'empreinte aux divisions de ses devanciers.

Son œuvre, néanmoins, comptera parmi les plus considérables. De son insuccès doctrinal, dûment apprécié, naîtra, selon toute vraisemblance, un mouvement qui mettra sur la voie. Nul doute que M. Griesinger, averti par la contradiction et l'expérience, n'y eût contribué lui-même, s'il avait vécu. En tout cas, ses efforts n'auront

pas été stériles. Le soin qu'il a pris de scruter l'intimité des cas individuels et d'en déduire la signification lui a révélé des nuances précieuses pour l'élucidation d'une foule de solutions pratiques et légales. Ses considérations sur le traitement moral, où il superpose à l'action restreinte d'une logique directe ou de l'intimidation celle beaucoup plus sensée et plus efficace des diversions psychiques, ont spécialement une véritable portée. L'erreur est souvent une étape du progrès. Il suffit parfois d'un plus sûr critérium pour restituer à leur estime exacte les éléments faussés sur lesquels elle s'était échafaudée. L'ouvrage de M. Griesinger nous semble appeler, en ce sens, une consciencieuse étude. Aux ouvriers de la spécialité d'entreprendre ardemment cette tâche, afin, si faire se peut, de transformer la construction ébauchée par le célèbre aliéniste allemand en un magnifique édifice. DELASIAUVE.

LE CAS DU DOCTEUR PENNOCK,

Par M. **BOURNEVILLE**, interne des hôpitaux de Paris.

Depuis la fièvre histologique qui s'est emparée des médecins dans ces dernières années, le système nerveux a été le point de mire d'un grand nombre de chercheurs. MM. Charcot et Vulpian ont particulièrement décrit, sous le nom de *sclérose en plaques*, une variété d'induration dangereuse dont le cerveau et la moelle sont fréquemment le siége. Bien que des altérations diverses puissent donner lieu à des symptômes analogues, des nuances suffisent quelquefois pour conduire à la distinction. Notre collaborateur et ami, M. Bourneville, s'est précisément proposé d'élucider ce point, en publiant, dans le *Mouvement médical*, les leçons de M. Charcot, son maître à la Salpêtrière. La présente observation, extraite d'une feuille américaine, *the American Journal of the medical sciences*, est celle d'un médecin zélé, le docteur Pennock, chez qui les lésions constatées, après la mort, par M. Morris, ont justifié les présomptions conçues durant la vie.

Pennock, malgré les soins assidus prodigués à sa clientèle, se livrait aux vivisections. Surpris, dès 1843, par des phénomènes de pesanteur et d'engourdissement dans les membres inférieurs, il dut, en 1849, renoncer à la vie active. Une sorte de *phlegmatia alba dolens*, qui dura trois semaines, apparut, en 1853, et fut suivie d'une plus grande faiblesse. L'impotence gagna le bras gauche, puis le droit. Plus tard, il y eut

une rétention d'urine transitoire. Au milieu de ces ravages, l'intelligence restait saine et le malade manifesta, tant que dura la guerre de la sécession, une sollicitude ardente pour son pays. Néanmoins, de fâcheuses complications se dessinaient de plus en plus : bronchite, tympanite, diarrhée. Enfin, en dépit des remèdes dont l'énumération serait superflue, Pennock succombait à l'épuisement, le 18 avril 1867. Il avait, jusqu'à l'instant suprême, conservé sa lucidité. Suivant son vœu, formellement exprimé, l'autopsie fut faite.

Entre autres lésions, nous noterons celles qui ici nous importent : incurvation spinale latérale gauche de la septième vertèbre cervicale à la deuxième dorsale, cavité rachidienne diminuée, abondante sérosité autour de la moelle, cerveau mou, point d'altération notable, sauf une petite concrétion rugueuse de deux lignes de diamètre à l'ouverture du quatrième ventricule; au niveau de la jonction des portions cervicale et dorsale, on observe, au contraire, une série de taches grises, translucides, irrégulières, déprimées, à l'instar des dégénérescences gélatineuses et atrophiques. Le microscope révèle, sur les parties blanches de la moelle, une absence totale de tubes nerveux normaux et de cellules nerveuses, que remplacent des granules, des éléments graisseux, des fibres probablement de tissu conjonctif.

Les cordons latéraux étaient surtout altérés dans leur voisinage avec les racines antérieures, au delà desquelles elles s'avançaient en trois endroits. Une large tache s'étendait de la septième à la huitième paire dorsale. Deux autres se dessinaient au niveau de la dixième paire dorsale et de la seconde paire lombaire, traversant comme la précédente les cordons antérieurs droit et gauche. De nombreuses taches existaient aussi dans les cordons antérieurs de la région cervicale. Dans beaucoup de points, l'atrophie était manifeste ; et, ce qu'on n'observe généralement que dans l'enfance, le canal central de la moelle était distinct dans toute sa longueur.

Les troubles de la motilité s'expliquent par le siége des lésions aux cordons latéraux et antérieurs. En arrière, l'intégrité de la substance médullaire justifie d'un autre côté la conservation de la sensibilité tactile.

Commentant ces faits, M. Bourneville rappelle ce qu'ont dit M. Bouchard de la *sclérose rubanée*, et M. Charcot de la *sclérose en plaques disséminées*, soit spinales ou cérébrales. M. Charcot assigne à la sclérose en plaques disséminées trois périodes. Son invasion est brusque (apoplexie ou notables étourdissements) ou lente (engourdissements, faiblesse des membres, quelquefois amaurose, diplopie, nystagmus,

perte de l'odorat, inégalité des pupilles, puis tremblement envahissant la tête, les jambes, la prononciation, les membres). Ce tremblement ne se montre point au repos.

A la seconde période, aux précédents phénomènes, augmentant d'intensité, s'ajoutent de la rigidité, des contractures, du frémissement, des spasmes tétaniques. Finalement, la dégradation successive conduit, plus ou moins tardivement, à une mort inévitable. La marche devient impossible, la parole s'embrouille de plus en plus, les sphyncters se paralysent; plus d'appétit, de mémoire ni d'intelligence. Une pneumonie caséeuse, des épanchements séreux, des eschares achèvent de clore la scène morbide.

Dans la *forme céphalique*, le tremblement occuperait les membres et le plus souvent la tête en même temps. Ce qui le distinguerait de celui de la *paralysie agitante*, c'est qu'à moins d'une forte émotion morale, il se produirait exclusivement dans les mouvements INTENTIONNELS (marche, préhension), analogue en cela aux convulsions de la chorée, comme, il y a bien des années, nous l'avions signalé nous-même (*l'Expérience*, 17 décembre 1840).

La *forme spinale* peut s'annoncer coïncidemment avec la *forme céphalique*. Isolée, elle donne, en général, lieu dans le principe à une faiblesse d'un des membres inférieurs, suivie plus tard d'une paralysie croissante et de contraction. Le tremblement ne vient qu'ultérieurement. A mesure de leur progrès, les symptômes s'étendent au membre supérieur correspondant au premier atteint, puis à ceux du côté opposé, dont la lésion même apparaît, non exceptionnellement, dès l'origine.

Pour M. Bourneville, le tableau des accidents éprouvés par le docteur Pennock accuse une sclérose spinale en plaques disséminées. C'est d'abord un engourdissement de la jambe gauche, avec sentiment de constriction. Plusieurs années s'écoulent; le membre inférieur droit se prend. Insensiblement les forces diminuent, la marche est chancelante, impossible. Aux bras gauche et droit, en 1857, survient une égale impotence. En 1862, le cathétérisme vésical est, pendant un mois, nécessaire. On n'a pas noté de tremblement, mais il n'existe guère, d'après M. Charcot, que dans la forme cérébrale.

L'autopsie, d'ailleurs, serait confirmative de ce diagnostic. On ne saurait se méprendre sur le caractère des *taches grises*, *irrégulières*, *gélatiniformes*, *déprimées*, décrites par M. Mitchell. Ce médecin aussi a constaté une *absence totale de tubes nerveux*, *des granulations moléculaires*, *des globules graisseux abondants*, *des fibres peut-être de tissu connectif*, etc. : toutes circonstances qui se rencontrent dans un

dessin d'une plaque de sclérose à l'état frais figurant dans un mémoire de M. Bourneville.

Notre jeune collaborateur fait remarquer encore que la différence établie par M. Charcot entre les scléroses spinales limitées aux *cordons antéro-latéraux* et celles localisées aux *cordons postérieurs* reçoit sa justification dans le cas du docteur américain. Ce cas est un exemple de la première variété. Ajoutons que les complications qui ont amené la mort du malade (tubercules pulmonaires, abcès tuberculeux du foie) sont du même ordre que celles offertes par les quatre personnes qui ont succombé dans le service de M. Charcot, à la Salpêtrière. Chez toutes, en effet, on a trouvé une dégénérescence caséeuse du poumon, des tubercules dans divers viscères, et, accessoirement, chez quelques-unes, par suite sans doute d'un vice de nutrition, une diminution de consistance des vertèbres, des trochanters, des rotules, de la tête du tibia et des os du tarse. DELASIAUVE.

MÉDECINE LÉGALE.

DES ALIÉNÉS DANGEREUX.

Discussion à la Société médico-psychologique : MM. Jules Falret, Morel, Brierre de Boismont, Fournet.

Dans la séance du 28 octobre 1867, M. Jules Falret propose à la Société de porter à son ordre du jour la question des aliénés dangereux, afin de déterminer si, par des notions cliniques satisfaisantes, il serait possible de faire cesser les graves dissidences que, fréquemment, elle suscite. M. Legrand du Saulle appuie cette motion. Il a, dans sa section, à Bicêtre, deux aliénés, calmes en ce moment, mais que pourtant il n'ose rendre à la liberté. M. Baillarger trouve le thème vague : des faits seuls pouvant dériver des solutions pratiques. Le champ semble également large à M. Lunier. Il y a les aliénés simplement violents et les aliénés criminels. L'administration projeterait pour ces derniers des quartiers spéciaux.

Certes, ce point des plus intéressants mérite d'être examiné ; mais, pour aboutir à un résultat fructueux, le cercle du débat doit être circonscrit. Car si, en principe, il n'est guère d'insensé qui n'expose à quelque péril, certaines catégories sont particulièrement impliquées.

Combien de fois n'hésite-t-on pas à provoquer un placement ou à signer une sortie, en présence d'éventualités menaçantes, dissimulées sous une apparence de liberté morale, subsistante ou recouvrée? En une matière où les aspects varient souvent selon les circonstances, on ne saurait être absolu. C'est à l'étude attentive des situations embarrassantes d'éclairer les errements de la jurisprudence.

Invité à émettre ses idées, M. Jules Falret, d'autres sujets étant en délibération, n'a communiqué son travail que le 27 juillet 1868. Scientifiquement, une démarcation rigoureuse lui paraît impossible à établir. L'aliéné le plus inoffensif peut, à un moment donné, accomplir un acte fâcheux. Mais le possible n'est pas le probable, et la pratique admet, relativement aux mesures à prendre, des tempéraments suivant les chances, l'opportunité de la cure et les besoins de la surveillance. Notre compétence aujourd'hui est violemment contestée. M. Jules Falret considère comme un devoir impérieux de la maintenir et de résister à un funeste envahissement.

Au préalable, deux points sont à décider: que doit-on entendre par *aliéné dangereux*? A quelle autorité incombe-t-il de se prononcer à cet égard? La première crainte qui s'éveille, à l'idée d'un fou dangereux, est celle de la fureur et des violentes impulsions. A la réflexion, le mot ouvre un champ beaucoup plus étendu. Légalement, n'est pas seul dangereux celui qui menace de porter atteinte à la vie de ses semblables, à la sienne propre ou à la propriété par la destruction, le vol et l'incendie. Tout ce qui trouble l'ordre, offense les mœurs, nuit à la la liberté ou à la tranquillité d'autrui peut appeler la sollicitude des magistrats et motiver la séquestration. Il est surtout, sous ce rapport, des écarts, inaperçus dans les campagnes, qu'on ne tolérerait pas impunément à Paris, ni dans les grandes villes.

On n'est jamais plus affirmatif que dans les choses qu'on ignore. Discerner la folie paraît à beaucoup de gens l'affaire la plus simple. Tel ne saurait être le sentiment des aliénistes, aux prises, chaque jour, avec les problèmes les plus difficiles. Pour eux, s'il s'agit, en un cas douteux, d'une mesure à adopter, aucune autorité extra-médicale n'offre de garanties. Le législateur, du reste, l'a très-bien compris, en déclarant, comme condition expresse de toute séquestration, l'obligation d'un certificat médical circonstancié et concluant. Les préfets, sans doute, sur le simple rapport de leurs agents, font souvent des placements d'office par notoriété, sinon toujours par extrême urgence; mais ces placements ne sont valables et définitifs qu'après avoir obtenu la double sanction du médecin officiel et du médecin de l'asile.

Certains aliénés passent brusquement de la conception à l'action. Selon M. Jules Falret, ce cas n'est pas le plus ordinaire. Rêveurs égoïstiquement renfermés en eux-mêmes, la plupart, ou ruminent longtemps leurs griefs imaginaires, ou se livrent fortuitement à des démonstrations qui ne sont pas toujours en accord logique avec leurs préoccupations les plus habituelles. Les plus redoutables sont les caractères résolus, et, en général, si un mouvement irrésistible ne les emporte, ils cèdent à une exaspération plus ou moins momentanée de leurs paroxysmes.

L'invasion des folies est quelquefois brusque et violente. Plus fréquemment, avant l'explosion manifeste, il s'établit, entre le mal qui presse et la raison qui résiste, une lutte finalement inégale et féconde en catastrophes. C'est dans cette période aiguë que s'accomplissent les actes les plus dangereux. Aussi, pour les prévenir, ne saurait-on alors avoir trop tôt recours à l'isolement.

Parmi les folies avec lesquelles on doit compter figure, au premier rang, celle des épileptiques, non moins soudaine que terrible. Chez tous, cependant, elle n'atteint pas les extrêmes limites. Plusieurs, à l'approche ou à la suite de leurs accès, n'éprouvent qu'une hébétude passagère. D'autres se montrent seulement moroses, chagrins, irritables. On remarque enfin que, chez les mêmes individus, le délire revêt à chaque retour des caractères à peu près analogues. La connaissance des antécédents fournit dès lors un précieux critérium, sans toutefois rassurer complétement; car on voit des crises, même faibles, jusque-là inoffensives, provoquer tout à coup des perturbations menaçantes. C'est, en particulier, ce qu'on pourrait dire de ces fougues périodiques que, malgré l'absence de convulsions, M. Morel considère comme des *épilepsies larvées*.

Parallèlement au précédent délire, vient se placer le *delirium tremens*, où l'exaltation, l'indignation, la terreur, causées par la vivacité des fausses sensations, conduisent à de déplorables égarements. Transitoire de sa nature, on peut avoir à se demander s'il exige la séquestration dans un asile. Mais l'embarras le plus grand est relatif à la mise en liberté des ébrieux dont les paroxysmes violents ont légitimé cette mesure. Qui a bu, boira, et il y a de fortes présomptions pour qu'on voie se renouveler, dans des accès subséquents, les mêmes séries de phénomènes. La tolérance ne se conçoit que trop. Il n'est pas rare, malheureusement, qu'elle soit payée par quelque victime.

De toutes les formes, la manie, par son incohérence et son agitation désordonnées, semble celle qui commande le plus impérieusement la

séquestration. Incapables de déterminations réfléchies, les malades sont néanmoins plus turbulents que méchants et ont plus besoin d'être surveillés et contenus que réprimés sévèrement. On a d'autant plus à craindre, au contraire, de certains aliénés soumis à un délire partiel qu'ils dissimulent, sous une apparente lucidité, de funestes desseins, à la réalisation desquels peut se prêter une pensée souvent très-active. Que d'exemples de ce genre ne fournit pas, quotidiennement, *le délire dit de persécution!* Et s'il transforme les natures les plus débonnaires, quelle influence n'exercera-t-il pas sur les caractères ardents et emportés ?

Il n'est pas indifférent que l'objet de la plainte reste vague ou se personnifie. Quand c'est ON qui persécute, la vengeance s'égare en paroles et en démarches, faute d'un agent directement responsable. Par contre, celui-là est exposé à un péril réel, que l'on se figure être l'auteur des tortures ou des maléfices. En imprimant aux convictions morbides un cachet trompeur de certitude, les hallucinations de l'ouïe ajoutent singulièrement à l'intensité incitatrice. Parmi les dangereux, ceux dont on a le plus à se défier sont, en effet, les hallucinés, surtout lorsque l'expérience réitérée des inconvénients de l'indiscrétion leur a appris à se concentrer et à feindre.

Le type expansif n'est pas moins commun dans le domaine de la folie partielle. Son caractère est un besoin impérieux de s'épanouir et de se mouvoir, soit pour conjurer en les dénonçant de prétendues machinations, révéler d'importants secrets, remplir des missions sacrées ou pour propager et réaliser des idées de réforme. Discours, écrits, voyages, démarches ridicules, folles dépenses, procès intentés, violences oppressives, rien n'est épargné, au préjudice des intérêts et des devoirs, par ce genre de monomanes, dont l'isolement, quelquefois tardif, mais inévitable, vient enrayer les compromettantes démonstrations. Quoique constant, leur état, dans les périodes récentes, est sujet à des paroxysmes pendant lesquels les extravagances ont chance de se multiplier. A mesure qu'il vieillit, se compliquant de démence, le délire perd de sa vivacité et, tout en conservant son caractère, devient une habitude sans grande conséquence et qui, à part les cas soumis à des exacerbations, permettrait, pour beaucoup, la réintégration dans les familles.

M. Jules Falret constate que les fous raisonnants échappent en général à la séquestration. Mais, contrairement aux distinctions que lui-même a établies dans la discussion sur la folie raisonnante, il semble n'avoir égard ici qu'aux insensés lucides si bien dépeints par M. Trélat, et contre lesquels, fléaux de la société et des familles par leurs dé-

sordres et leurs propensions perverses, on devrait organiser de sérieuses garanties.

Exposés à subir, sans contrepoids, la violence de leurs penchants ou l'ascendant de suggestions étrangères, les imbéciles et les idiots sont loin d'être aussi inoffensifs qu'ils peuvent le paraître. M. Ferrus a fortement insisté sur la nécessité de se prémunir contre l'éventualité de leurs aveugles déterminations et de leurs tendances érotiques. M. Jules Falret partage ce sentiment, mais non, vu leur grand nombre et le devoir des familles, sans admettre d'indispensables exceptions. De là un choix basé sur un sévère examen clinique, tel que M. Morel en a indiqué si pertinemment les éléments, tant en ce qui concerne le degré et la nature de l'infirmité, que ses effets et ses causes, convulsives ou héréditaires.

Concluant de l'ensembl des considérations par lui présentées, M. Jules Falret fait cette très-judicieuse remarque : qu'autant, si quelque catastrophe survient par le fait d'un aliéné, on se montre disposé à en rendre responsables et l'insuffisance des lois et l'incurie des agents de l'administration, autant, à distance de ces fugitives émotions, on s'élève avec énergie contre les abus et la tyrannie d'une réglementation vexatoire. Ainsi va l'homme, accordant tout, selon l'impression du moment, ou à la sécurité sociale, ou à la liberté individuelle. Il oublie les droits de l'équilibre et cette maxime : *In medio stat virtus.* La société s'est laissé entraîner à ce double courant. Il fut une époque, peu éloignée encore, celle des Colnet par exemple, où les cachots et les chaînes calmaient à peine les terreurs que les aliénés inspiraient. La science et la philanthropie sont venues en aide à ces malheureux. On a, pour eux, érigé de confortables asiles, où, dans de vastes espaces, sont réunis tous les moyens de traitement, de distraction, d'hygiène, de travail. Aujourd'hui cependant, on les croit opprimés, on ne veut rien moins que les exonérer de toute contrainte et de toute surveillance. Action et réaction, oscillation d'un pôle à l'autre : voilà la marche du monde. En vertu de cette loi, M. Jules Falret espère un prochain et décisif revirement. Peut-être même sera-t-il exagéré, par suite d'une circonstance d'une notoriété exceptionnelle, surprenant à l'improviste l'opinion, vivement impressionnée et éclairée. C'est à nous, dit en terminant notre laborieux collègue, de le préparer par nos méditations et d'empêcher qu'il ne dépasse une exacte mesure, en faisant le départ scientifique et expérimental, et des aliénés vraiment dangereux, passibles d'un isolement tempéré par le plus grand bien-être possible, et de ceux qui, d'ordinaire, inoffensifs, pourraient,

sous la protection des leurs, jouir d'une indépendance relative. La vérité, presque toujours, est entre les extrêmes.

A l'appui des données qui précèdent, M. Morel, dans la séance du 26 octobre, émet quelques considérations médico-légales sur les épileptiques à *type larvé*. On sait quels symptômes résume le qualificatif imaginé par le médecin de Saint-Yon. Les accès, en ce cas, sont remplacés par des périodes alternantes d'excitation et de dépression, par de subites fureurs, point ou peu motivées, et dont le patient, revenu à lui, n'a qu'une vague conscience. Après, même avant les crises, l'humeur devient morose, irritable, et, pour peu qu'elles se répètent, l'esprit subit une réelle déchéance. Plusieurs malades ont des visions de corps lumineux, voire des hallucinations de l'ouïe. Ce qui confirmerait le diagnostic, c'est que, presque constamment, et plus ou moins tard, on verrait les phénomènes prendre le caractère du mal caduc avec l'ictus appoplectique et les convulsions.

Un négociant de Rouen, frappé d'une apoplexie passagère, avait conservé des traces d'hémiplégie, qui ne l'empêchaient pas de vaquer intelligemment à ses affaires. Seulement, de temps en temps, en proie à des colères insolites, il se livrait à des explosions de haine contre sa femme. Ces manifestations duraient depuis douze ans. Consulté, M. Morel les attribua à une épilepsie larvée. Pendant son sommeil, le malade, poussé hors du lit comme par un ressort, voyait des *arcs-en-ciel de feu* et entendait gronder le tonnerre sur sa tête. Contre son habitude, depuis sa paralysie, il descendait sans cause dans son jardin, où il ravageait arbres et plantes. Sa femme était obligée de se barricader. Sortait-il de cet état comme d'un rêve, il versait d'abondantes larmes et, étonné, ne ressaisissait point ses souvenirs. Il nia un jour être entré dans son écurie et y avoir blessé un cheval à coups de couteau. Insensiblement, la démence fit invasion, et au penchant au meurtre et au suicide se joignit ou plutôt se substitua la manie du vol et des faux. Une attaque, qu'on crut mortelle, survint ; il s'en releva ; mais il succomba, peu après, à une dernière explosion. L'*état apoplectique et les convulsions* avaient été constatés.

Le fait suivant a la plus grande analogie avec celui précité. Il s'agit d'une dame qui, dans ses frénésies, sans provocation, se roulait par terre, mordait les chaises, les tables, se ruait sur son mari et ses enfants. Le seul souvenir qui lui restât est qu'elle se sentait *foudroyée par un feu d'artifice*. Elle était à Saint-Yon depuis trois mois, lorsque se déclara une apoplexie foudroyante, suivie de deux cents autres attaques en trois jours. Saignée, elle se rétablit, mais pour être enlevée

six mois plus tard par des paroxysmes semblables, caractéristiques, pour M. Morel, de l'*épilepsie larvée.*

Chorinski lui-même dont le procès a été analysé par M. le docteur Collineau, dans le *Journal de médecine mentale* (t. VIII, p. 335), appartiendrait à la catégorie des individus atteints de cette variété de névrose convulsive. Enfant, il avait eu des accès caractérisés ; ses fureurs étaient fréquentes. Un orage lui causait d'indicibles paniques. On note des syncopes. M. Morel s'attend, d'un instant à l'autre, à de véritables crises. La figure se congestionne aisément.

A une demande de M. Brierre de Boismont, relativement aux faux commis par le négociant de Rouen, faits qui ne sont pas rares chez les épileptiques, dont Herpin cite des exemples, qu'il a recueillis aussi chez deux dames de son établissement, M. Morel répond que ces actes avaient lieu en dehors des accès. Mais déjà alors le malade avait l'esprit très-affaibli. Quant à une autre remarque de M. Fournet, concernant la direction de l'éducation de Chorinski, cette éducation aurait été aussi bonne que possible. Par malheur, l'organisation, dès la plus tendre enfance, avait reçu la fatale empreinte. M. Girard de Cailleux mentionne une malade, à l'asile de Ville-Evrard, sujette à des accès larvés et qui, entre autres tendances dangereuses, manifeste celle de l'assassiner.

(*La suite prochainement.*)

ENQUÊTE RELATIVE A LA LOI SUR LES ALIÉNÉS.

Les pétitions au Sénat ont porté leurs fruits. Il s'est fait tant de bruit autour de la loi du 30 juin 1838, qu'il était difficile d'admettre que des traces n'en restassent pas dans les esprits. Pour tous les membres, l'exagération était évidente. On voyait percer ou le bout d'oreille de la ruse ou l'outrecuidante sottise des préjugés et de l'ignorance. On s'est dit, néanmoins : peut-être y a-t-il quelque chose à faire. Quoi?... Répondre à cette demande jetait dans l'embarras. Mais les criailleries marchaient leur train ; on était assourdi ; ne fallait-il pas s'en délivrer à tout prix ?

C'est ainsi, qu'escorté des plus sévères critiques, le renvoi fut voté. La perplexité ne fut pas moins grande au ministère. Depuis des années, on tourne et retourne les questions dans tous les sens ; rien n'apparaît, ni des imperfections si bruyamment signalées, ni des réformes propres

à combler des lacunes purement imaginaires. Toute garantie rêvée est une superfétation, un non sens, une stérile complication.

Dans ce désarroi, se présente l'expédient banal d'une enquête. Se concertant, MM. les ministres de la justice et de l'intérieur nomment une commission ayant charge de concentrer tous les documents, d'examiner toutes les plaintes en abus de séquestration, et de proposer, s'il y a lieu, les mesures les plus rationnelles pour couper court aux inconvénients. Cette commission se compose de : MM. Boudet, vice-président du Sénat; Suin, sénateur; Sénéca, député; Lenormant, conseiller d'État, secrétaire du ministère de la justice et des cultes; Grandperret, conseiller d'État, secrétaire du ministère de l'intérieur; Alfred Blanche, conseiller d'État, secrétaire général de la préfecture de la Seine; le docteur Constans, inspecteur général de première classe du service des aliénés; le docteur Tardieu, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine; le docteur Calmeil, médecin en chef de la maison de Charenton; Durangel, chef de division au ministère de l'intérieur. MM. Follet, chef de bureau du ministère de l'intérieur, et Burin des Rosiers, auditeur de première classe au Conseil d'État, sont attachés à la commission, en qualité de secrétaires adjoints, avec voix consultative.

Que sortira-t-il de l'élaboration actuelle ? A Dieu ne plaise que nous méconnaissions le talent et la bonne volonté des honorables membres. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que les choix ont laissé en dehors les plus hautes compétences. C'est le vice radical des commissions de ce genre. Sans parler de notre humble personne, la Salpêtrière, Bicêtre, ont eu et ont, à la tête de leurs services d'aliénés, des médecins qui comptent parmi nos illustrations. Presque tous ont savamment écrit sur la législation et les asiles. Or, aucun d'eux n'a eu l'honneur de fixer l'attention du pouvoir : ni MM. Falret père et Jules Falret, à qui le sujet est si familier, ni le vénérable M. Félix Voisin, ni M. Trélat, ni M. Baillarger, ni M. Moreau (de Tours), ni M. Berthier, ni M. Auguste Voisin, ni M. Legrand du Saulle. M. le professeur Lasègue a été également tenu à l'écart. Un oubli non moins désobligeant pèse sur nos collègues médecins et directeurs-médecins des établissements de province, si capables d'émettre, sur la plupart des points litigieux, des avis éclairés. Citer, entre autres, les noms de MM. Morel et Dumesnil (de Rouen), de MM. Billod (de Vaucluse), Dagron (de la Ville-Evrard), Dagonet (de Sainte-Anne), n'est-ce pas, *ipso facto*, commander la plus absolue confiance ? Par une étrange anomalie, enfin, les directeurs et médecins des asiles privés, dont pré-

cisément les intérêts sont battus en brèche avec une violence inouie, n'ont dans la commission aucun représentant.

La commission, à la vérité, aura la faculté de nous interroger et de nous entendre. Déjà elle s'est mise en campagne, en nous adressant un appel. Mais est-ce suffisant, est-ce juste? *Cuique suum.* Celui qui a des idées doit en avoir le prix et la responsabilité. Qu'à titre gratuit nous livrions les nôtres, l'équité souffre, le sentiment se révolte. Ayant le bien pour mobile, volontiers, toutefois, nous en ferions l'octroi, dans la certitude d'un parfait résultat. La médaille, malheureusement, a d'autres revers. Qui nous garantit que nos opinions soient rigoureusement appréciées, convenablement défendues, qu'elles ne rencontreront pas des hostilités systématiques, et, si elles se distinguent par un caractère d'originalité et de largesse, qu'on ne les flétrira pas de la dédaigneuse qualification d'utopies? Combien de fois n'a-t-on pas repoussé, comme excentriques et impraticables, des propositions simples et fécondes que, présent, leur auteur eût aisément fait triompher? Dupes ou victimes, étranglement à la muette, voilà le péril que nous encourons!

On devrait, une bonne fois pour toutes, en finir avec de funestes errements. La raison indique une voie si naturelle! Lorsque surgit un problème administratif d'une certaine importance, qui empêcherait les ministres d'ouvrir de larges assises, où, librement, tous ceux qui ont qualité, à un titre respectable, viendraient exposer et soutenir leurs systèmes? Pas une idée ne serait perdue; l'aspect des choses ne serait point faussé; devant l'éclat de la vérité pâlirait l'erreur; la gloire du succès reviendrait à qui de droit, et, ce qui serait surtout préférable, au-dessus de cette si légitime transformation des rôles, on aurait encore cent chances d'arriver vite et sans tâtonnements, au profit de l'humanité, à la perfection des institutions.

Quant aux besoins en cause, nous souhaitons, sans oser l'espérer, que la commission invente des biais convenables pour les satisfaire. Nous l'avons souvent répété, et notre conviction ne s'est point modifiée, les attaques portent sur les côtés les moins vulnérables de la loi. Ayant à concilier les droits de la liberté individuelle et de la sécurité publique, les législateurs de 1838 l'ont fait avec la plus exacte mesure. En deçà ou au delà, péril. Nos oreilles sont rebattues des séquestrations arbitraires. Il n'y en a point eu, il ne saurait y en avoir. Naguère, pour la vingtième fois, nous en énoncions les raisons (janvier, p. 20). Les seuls *desiderata* sont relatifs aux biens, à la fortune et aux degrés de l'assistance. Or, sur ces points fondamentaux, inaperçus de nos détracteurs, nous ne sommes point restés en arrière. On sait les ardents

débats qu'ils ont soulevés à la Société médico-psychologique. Le *Journal de médecine mentale*, en particulier, n'a eu garde de les passer sous silence. Sa tâche, d'ailleurs, n'est pas finie. Il ne désarmera (non tôt, il le craint) que lorsque l'État aura achevé la sienne.

DELASIAUVE.

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

Le 10 janvier, un homme bien mis s'approche, le chapeau sur la tête, d'un autel où, à Saint-Séverin, un prêtre officiait. Le bedeau l'invite à se découvrir. Mais se retournant violemment contre celui-ci : « Arrière, Satan ! » lui crie-t-il ; et, à l'instant s'élançant, il renverse le calice et tout ce qui se trouve à sa portée. Conduit devant le commissaire, on n'en put obtenir aucune réponse : on a su depuis qu'il avait déjà séjourné dans un asile. (*Journ. officiel*, 12 janv.)

Un jeune Anglais appartenant à une honorable famille, et qui avait dû être isolé, se livrait de nouveau à des démonstrations extravagantes. Échappant à la surveillance, il court chez l'armurier Fitzkar, à Louvain, et achète un revolver. Aucun signe n'avait décélé son insanité. La police cependant était à sa poursuite ; mais, au moment où le pompier Vincent va le saisir, il se retourne et décharge son arme sur ce malheureux qu'il blesse grièvement. (Ext. des *Annales*.)

ÉDUCATION.

SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

TROIS DISCOURS DE M. JULES FAVRE, PRÉSIDENT ACTUEL.

Nous nous attachons de plus en plus à cette Société. Après un passé brillant, elle languissait, depuis nombre d'années, assoupie sous la demi-tutelle universitaire. Le ministère de l'instruction publique lui allouait une subvention de 2000 francs. Cette somme, successivement réduite à 1500 francs, à 1000 francs, à 500 francs, vient enfin de être supprimée, pour ses étrennes de 1869. Cette décision, du reste, a été signifiée au bureau dans les termes les plus courtois, avec une pointe d'ironie du meilleur goût. « Notre budget est mince, de fé-

quents appels sont faits à notre caisse; puis nous avons nos pauvres *privilégiés* à qui sont dues nos largesses. »

On ne saurait être éconduit avec plus de gracieuseté; merci, monsieur le ministre. Quelques membres ont pu craindre et s'affliger de cette faveur à doses décroissantes. La majorité, plus logique, a pensé avec vous, et nous pensons avec elle, que le moment est venu, pour notre Société, d'endosser la robe virile et de voler de ses propres ailes. Ses preuves d'émancipation vont, en effet, s'accentuant. Quinze ans, par suite des événements et de l'éloignement, nous fûmes étranger à ses travaux : elle donnait à peine signe de vie. L'élan qu'elle manifestait, lors de notre retour à la capitale, sous la présidence de M. Malapert, nous en rapprocha. Elle avait institué des conférences; le projet de loi soumis au Corps législatif était, dans ses réunions, l'objet d'une discussion approfondie; déjà on y méditait l'organisation de ces cours normaux qui, sous la présidence successive de MM. Marie, Jules Simon et Albert Le Roy, ont irrésistiblement fixé l'attention publique. Des recrues jeunes, ardentes, dévouées, sont venues à l'envi remplir les vides et imprimer à nos délibérations une animation toute spéciale.

Une autre bonne fortune nous était réservée cette année. L'éminent orateur dont la France s'enorgueillit, M. Jules Favre, a bien voulu, malgré ses absorbantes occupations, accepter la direction de l'œuvre. En lui offrant le fauteuil, la Société envisageait surtout l'avenir. Les bienfaits de l'enseignement populaire sautent aux yeux de tout esprit libéral. Il n'appartient pas aux plus élevés par le talent d'en comprendre absolument les exigences et le mode. M. Jules Favre, en s'initiant au milieu de nous à ces éléments pratiques, devait, à notre gré, dans la sphère où s'agitent les suprêmes intérêts, prêter à la défense d'une cause sacrée un appui d'autant plus efficace que l'énergie en proviendrait d'une conviction plus mûrie et plus consciente.

Cela sera, nous en sommes assurés. A côté de MM. Marie et Jules Simon, les droits de l'enseignement civique et populaire trouveront à la Chambre des députés, un troisième interprète dont la voix puissante s'unira à celles déjà si autorisées de nos deux anciens et vénérés présidents. Mais, par une incidence imprévue, son concours formellement effectif n'aura pas tardé jusque là à se manifester. A quelque chose malheur est bon. Suivant un autre axiome, nécessité est mère d'industrie. Pour suffire aux frais d'une installation nouvelle et d'une propagation élargie, la Société avait, dans ces dernières années, multiplié ses sacrifices. Si minime que fût l'allocation ministérielle, son

retrait à l'improviste dérangeait l'économie de nos finances. On songea à aviser.

Plusieurs opinèrent en faveur d'un léger tribut prélevé sur les élèves qui fréquentent nos cours normaux. C'eût été déroger au caractère d'une institution qui convoque toutes les intelligences au banquet de l'éducation élémentaire. La proposition fut écartée. L'idée d'un appel au dévouement des amis du progrès parut plus logique. Une conférence, à titre d'essai, fut décidée, et notre généreux président voulut bien, pour en assurer le succès, nous promettre l'appui de son prestigieux talent, en se chargeant de développer ce thème : « De l'avenir de l'enseignement populaire. » La séance fut fixée au 31 janvier. Mais là ne devait pas se restreindre le zèle de M. Jules Favre. Les bonnes comme les mauvaises résolutions s'enchaînent. Se concertant par anticipation avec ses coreligionnaires, non moins chaleureux que lui pour l'amélioration des masses, il inaugura, quinze jours auparavant, dans la salle Valentino, une autre série de conférences au profit de fondations utiles, à l'arbitre des orateurs. L'auditoire était compact. Pendant près de deux heures, esquissant à larges traits l'influence des mœurs sur la littérature, M. Jules Favre le retint, frémissant, sous le charme de son éloquente parole, fréquemment suspendue par d'enthousiastes applaudissements. Le produit de cette première réunion, qui dépassa 1200 francs et que nous attribua notre cher président, est venu, et au delà, parer au déficit laissé par M. le ministre de l'instruction publique dans la caisse de la Société pour l'instruction élémentaire.

La séance du 31, dans la loge du Grand-Orient, n'a été ni moins brillante, ni moins fructueuse. Un nombre infini de retardataires n'ont pu trouver place parmi les rangs pressés de l'assemblée. La somme reçue se monte à plus de 1400 francs. Avant d'accorder la parole à M. Jules Favre, un des vice-présidents de la Société pour l'instruction élémentaire, M. Albert Le Roy, qui occupait le fauteuil, a rappelé, en termes chaleureux, les glorieux antécédents de la Société : son origine, en 1814, à l'aube de la liberté renaissante ; la part que prirent à sa fondation les personnages les plus éminents du libéralisme ; les efforts qu'elle fit pour généraliser le bienfait de l'instruction populaire et en exhausser le niveau ; les luttes qu'elle dut soutenir ; les épreuves qu'elle traversa et les phases consolantes qui s'ouvrent devant elle.

C'était une véritable introduction au discours qui allait suivre. Maniant avec une dextérité parfaite l'arme de l'ironie, M. Jules Favre a commencé par remercier M. Duruy de son édifiante sollicitude pour notre Société. Puis, abordant son sujet avec une grande hauteur de

vues, et posant en principe, les droits et les devoirs étant communs, la nécessité, pour tous, d'une éducation complète, uniforme, élevée, il a tracé un tableau émouvant de cette éducation, qui, comprenant l'ensemble des activités humaines, doit pourvoir simultanément, sans les scinder jamais, au triple perfectionnement physique, intellectuel et moral. Large part a été faite au rôle de la femme. Pas plus à l'égard de ce sexe que de l'autre, M. Jules Favre n'est un de ceux qui appréhendent les conséquences d'un savoir étendu. Il croit, au contraire, que la civilisation gagnerait beaucoup, si les femmes échangeaient leurs goûts frivoles contre les joies saines et la vie grave et studieuse du foyer domestique. Nous aimons à voir confirmer ainsi, par la plus haute autorité, la tâche que s'efforce quotidiennement de remplir le *Journal de médecine mentale.*

L'impression causée par l'illustre orateur a été immense. Avant d'avoir entendu cette parole limpide, ferme et contenue, suscitant, dans sa simplicité majestueuse, les émotions les plus profondes et les plus variées, on se figurerait difficilement le degré de fascination que peut exercer l'éloquence. Le bénéfice recueilli par la Société élémentaire ne se limitera pas à de simples collectes. Déjà, par un premier discours, le 8 novembre, inaugurant l'ouverture de ses cours normaux pour la présente année scolaire, et faisant resplendir la fécondité de son initiative, M. Jules Favre lui avait procuré une notoriété, qui s'est immédiatement traduite en de nouveaux adhérents. Ceux de Valentino et du Grand-Orient vont achever de la grandir dans l'opinion. Avec les sympathies croîtront ses ressources, se multiplieront ses ouvriers, s'étendra le cercle de son action bienfaisante. Combien est touchante cette perspective, et qu'il nous est doux d'y reposer nos regards! M. Jules Favre s'est acquis de grands titres à notre reconnaissance. Peu connus, malgré nos services, indépendamment des fibres qu'il nous a appris à faire vibrer, il nous a conquis le plein jour. En lui rendant ce légitime hommage, nous ne devons pas toutefois oublier le concours d'un autre homme éminent, M. Laboulaye, qui présidait la séance à Valentino, et s'est plu à distinguer, parmi les plus utiles institutions, la Société pour l'instruction élémentaire. Dans un passage de sa brève allocution, semée de judicieux aperçus et de saillies piquantes, le spirituel professeur a vivement intéressé l'auditoire par le récit d'un épisode à la fois touchant et pittoresque. On sait qu'il a composé un livre remarquable sur l'Amérique. Cet ouvrage a excité aux États-Unis un si vif enthousiasme que les citoyens de ce pays ont envoyé, de l'autre côté de l'Atlantique, une députation à l'auteur pour l'engager à

venir, aux frais de ses admirateurs, visiter toutes les villes de la fédération et à faire dans chacune d'elles un discours, toujours le même. Notre compatriote a décliné cet honneur. Mais un tel témoignage n'en vaut pas moins beaucoup d'autres récompenses. DELASIAUVE.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELLES.

LA PRÉVOYANCE D'ÉZY (EURE).

Cette Société a tenu son assemblée générale à Ézy, le 31 janvier. A ne considérer que son fonds de réserve, elle aurait subi un mouvement d'arrêt. L'excédant qui, dans le précédent compte, s'élevait à 1904 fr. 25, n'a été cette année que de 290 fr. 17, ce qui porte l'avoir actuel à 25731 fr. 20. Mais ces chiffres n'expriment pas l'état réel des choses. Loin de là. Les recettes dont le montant n'était, en 1867, que de 5418 fr. 30 ont atteint, en 1868, le total de 6224 fr. 43. Les différences s'expliquent par les lourds sacrifices qu'ont imposés les désastres d'une cruelle épidémie, dont ont été affligées deux communes de la circonscription. En 1867, les dépenses avaient été de 3514 fr. 05. En 1868, elles figurent pour une somme de 5934 fr. 25.

Ce résultat est parlant. On sent parfaitement combien on est intéressé à se prémunir contre de funestes éventualités : que de misères n'ont pas été soulagées, de larmes taries par cette large assistance! D'ailleurs, trois nouvelles pensions ont été créées, venant compléter le nombre dix-huit. A cet effet, une somme de 400 francs a été votée pour accroître les ressources de la caisse des retraites.

Après le compte rendu de M. Lemaire, trésorier, M. A. Jourdain, président, a, dans une allocution souvent applaudie, fait connaître la situation de l'œuvre. Des diplômes d'honneur ont été décernés à M. Charles Corbeau, directeur de l'École professionnelle d'Evreux, et à Mme Delasiauve, propriétaire à la Couture, qui, depuis dix ans, prêtent leur généreux concours à l'association. La séance, enfin, a été dignement close par un véritable apôtre du Christ, l'excellent curé d'Ézy, membre honoraire, qui a prononcé de touchantes paroles en faveur de la *ligue de la paix*. D.

BIBLIOGRAPHIE.

ÉTUDES EXPÉRIMENTALES SUR LE FLUIDE NERVEUX ET SOLUTION DÉFINITIVE DU PROBLÈME SPIRITE,

Par **M. A. CHEVILLARD,**
Professeur à l'École impériale des beaux-arts.

Erreur ou vérité, toute doctrine qui se propage mérite examen. Plus elle est propre à enflammer les imaginations, plus elle implique une analyse froide et réfléchie. C'est le cas du spiritisme. Les écrits sur ce sujet se multiplient. Plusieurs sont entachés d'un esprit de mercantilisme, qui fait leur indignité. D'autres dénotent un irrésistible penchant pour le merveilleux. Quelques-uns sont marqués au sceau de la bonne foi. Aucun n'a le cachet scientifique. La plupart du temps, le fantastique des faits ne le cède qu'à l'étrangeté des interprétations. Partout, se trahit l'incompétence des auteurs.

Mettre de l'ordre en un pareil chaos, y poursuivre le vrai, si tant est qu'il s'y cache, voilà, entre toutes, une tâche ingrate. Elle n'a point rebuté M. Chevillard. L'honorable professeur des beaux-arts a entrepris de soustraire certains phénomènes insolites, dont il avait été témoin, aux théories mystiques qui n'en font qu'obscurcir la notion et de les ramener à une version simplement physiologique. L'effort est louable; il a été tenté avec sincérité.

Préoccupé des manifestations dites *spirites* (tables tournantes, parlantes, etc.) attribuées avec plus d'enthousiasme que de sens logique à des êtres surnaturels, venant, des sphères distinctes de la nôtre, et à l'évocation des adeptes, se mêler à leurs réunions, M. Chevillard s'est évertué à pénétrer le mécanisme des signes qui annonceraient leur présence. Ces signes sensibles, qui ne les connaît? mouvements gyratoires, soulèvement, déplacement de corps inertes, production spontanée de bruits rhythmés, etc....

A la seule apposition des mains, et indépendamment de toute puissance déterminante autre que l'intuition volontaire...., l'auteur, qui en admet la réalité, n'affirme pas seulement les avoir constatés; il dit les avoir lui-même produits. Il avance que la propriété de les provoquer — la propriété mécanique — réside en chacun de nous à l'état latent. Un exercice approprié et prolongé suffirait, en un laps variable, à la rendre effective.

Assimilant — non toutefois au-delà de l'analogie — le fluide électrique à l'influx nerveux, M. Chevillard établit, entre les actions nerveuse et électrique, une corrélation non moins intime. L'éréthisme

nerveux, sous l'empire de la volonté, développerait une quantité considérable de fluide, qui, accumulé en un point déterminé (à l'extrémité du bras, par exemple), pénétrerait l'objet vers lequel l'attention est fixée, et où le contact s'exerce. De ce corps inerte à la personne, il y aurait ainsi une communication directe, une sorte de continuité, qui, assujettissant le premier à la seconde, en ferait un prolongement organique, obéissant comme tel, et passivement, à son impulsion, volontaire ou inconsciente. Chaque accumulation du fluide nerveux produirait une décharge, dont l'effet se traduirait dans la succession des phénomènes recherchés par le promoteur. Un mot les résumerait : expansion variable, pour l'amplitude et la durée, de l'influx nerveux de l'opérateur au delà de son individualité propre ; écho de sa pensée, caractérisé par des manifestations qui lui paraissent extrinsèques. A cet égard, la méprise serait impossible, car les réponses, loin d'être uniformément régulières, ce qui aurait lieu si elles provenaient des esprits, sont, au contraire, toujours en rapport avec le savoir des *médiums*.

Nous n'avons pas à prendre parti. En soi, l'hypothèse de M. Chevillard n'a rien d'irrationnel. Les effets qu'elle tend à interpréter seraient un calque de ceux que produit l'électro-aimant. Dans l'état actuel, à la vérité, les données physiologiques ne lui prêtent qu'un appui fort incertain. Il en est, cependant, qui militent en sa faveur, et, selon toute apparence, c'est en interrogeant encore les phénomènes électro-biologiques qu'on parviendra à une explication plausible.

De quelles ténèbres épaisses, malgré tout, le problème est obscurci ! En présence des affirmations très-catégoriques de l'auteur sur l'authenticité de ses exemples, toute dénégation serait de mauvais goût. Et, pourtant, à part les supercheries qu'il a mis une rare sagacité à déjouer, quelles larges issues ouvertes à l'illusion ! Par quelle pente glissante la foi robuste conduit au fanatisme ! et combien de faits extraordinaires, réputés irréfutables, n'ont pu supporter l'épreuve du doute philosophique ! Parlons net : le milieu duquel sont émanées les expérimentations nous a paru animé d'une conviction tellement profonde, que nous serions tenté d'interjeter appel....

C'est devant un jury impassible autant que désintéressé que la question devrait être portée. Seule, une commission dont chaque membre serait versé dans la physiologie pathologique du système nerveux aurait qualité pour statuer sur la valeur des faits. Non que cette commission dût être composée de quelques savants, et nommée à temps. De semblables conditions ne sont pas celles du succès pour des

investigations poussées sur un terrain inculte. Le labeur outrepasse les forces de chacun. Les loisirs manquent. Les observations recueillies sont contradictoires. Les préjugés font échec. L'opinion préconçue l'emporte. On se souvient de l'abbé Vertot : *on déclare le siége fait.* On formule une conclusion hybride; et, ménageant une échappatoire pour l'imprévu du lendemain, on retombe dans la routine de la veille. On se sépare : en voilà pour un temps. Par le fait, la solution a reculé.

Tant vaines soient-elles, les questions qui usurpent le privilége de passionner les foules ne se jugent pas de cette façon. La lutte exige plus de persévérance et de solennité. Il faut que les faits surabondent, que le contrôle naisse de leur multiplicité, que leur notoriété, incontestée, les impose aux intelligences les plus vulgaires, qu'en un mot ils acquièrent la popularité : ce qui ne peut être que l'œuvre patiente et opiniâtrement suivie d'une commission permanente, aréopage d'ailleurs facile à constituer, dans une organisation médicale meilleure que la nôtre.

M. Delasiauve en a eu le pressentiment dans le livre qu'il a consacré aux questions relatives à l'enseignement et à l'exercice de la médecine (1843). Montrant l'insuffisance de l'Académie de médecine, et proposant qu'on la remplaçât par des sociétés d'arrondissement d'où aucun membre ne serait exclu, il signalait précisément, entre une foule d'autres avantages, celui de pouvoir aisément, par des commissions composées de membres appartenant à chacune de ces sociétés, ne perdre de vue aucun problème et être à la piste de toutes les vérités comme de toutes les erreurs, afin de barrer à celles-ci le passage et d'ouvrir à celles-là les plus larges issues.

On ne conçoit pas que, dans un siècle dit de progrès, des vues si pratiques soient jusqu'ici restées sans application. Evidemment, si le système indiqué par notre confrère fonctionnait, on saurait bientôt à quoi s'en tenir sur le magnétisme et le spiritisme. Les faits rassemblés et appréciés par les commissions passant ensuite, dans une discussion générale, au crible d'une critique sévère, on aurait d'autant plus de certitude d'arriver au but, qui est de saper la crédulité dans ses bases, que, munis de solides arguments, tous les praticiens, sans exception, porteraient simultanément le flambeau de la vérité dans les moindres recoins de l'horizon.

Voilà le moyen; et, si nous y insistons, c'est qu'une judicieuse remarque de M. Chevillard nous a frappé : la fréquence des perturbations intellectuelles, à bon droit imputables aux pratiques spirites.

Le spiritisme, en effet, va bon train.... au détriment du sens commun. A la faveur de phénomènes physiques plus ou moins étranges — la série en est courte — la démonologie est plus florissante que jamais. Telle n'est pas la seule tendance rétrograde qu'il soit donné d'observer de nos jours. Quoi qu'il en soit, le juste dédain professé pour des superstitions d'un autre âge par les esprits fermes et lucides, ne refroidit en rien l'engouement irraisonné des imaginations ardentes et portées au merveilleux. Passivité regrettable qui laisse le champ libre à l'erreur.

Que, plutôt, les quelques manifestations sensibles servant de couverture à cette sorte de fantasmagories soient ostensiblement, *coram populo*, soumises au creuset; qu'elles reçoivent une détermination précise; qu'elles soient classées au rang légitime qui leur appartient dans l'ordre physiologique. Ainsi, verra-t-on s'évanouir de chimériques croyances, dont le mystère fait l'attrait, auxquelles l'ignorance publique sert de tremplin et qu'avec impudeur le charlatanisme exploite. Nous ne disons pas d'elles qu'elles sont ineptes et stériles; nous les proclamons dangereuses. L'obscurcissement de l'intellect, la compromission, même, de l'intégrité mentale en sont trop souvent le fruit empoisonné.

COLLINEAU.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie de médecine* (12 janv.). Attaques épileptiformes provoquées chez les cobayes auxquels la section de la moelle a été faite par M. Brown-Sequard. — Épilepsie causée par un cancer du lobe antérieur gauche par M. le docteur Mignot, de Chantelle.

Société médico-psychologique (30 nov. 1868). Rapport par M. le trésorier sur l'état financier de la Société. — M. Dagonet, au nom de M. Christian, membre correspondant, présente un mémoire intitulé : *De la rage et de l'hydrophobie dans leurs rapports avec l'aliénation mentale.*— (14 décembre.) Discussion sur ce mémoire : MM. Dagonet, Berthier, Girard de Cailleux, Motet, Maury.

Société de biologie (7 nov.). Épilepsie et chorée chez une idiote, asymétrie, kyste à la base du cerveau, par M. Villard. — (14 nov.). Épilepsie alcoolique, absinthe, par M. Magnan.

Asiles. — Un article du *Siglo medico*, analysé par M. le docteur Laffitte, dans les *Annales*, nous donne un aperçu de l'asile privé de San Baudilio de Llobrégat, près Barcelone. Il résulte d'une visite faite et racontée par le docteur Escolar. Cet établissement, fondé et dirigé depuis 14 ans par M. le docteur Antonio Pujadas, est situé au milieu d'un magnifique paysage, triplement enviable par la pureté de l'air, l'abondance

des eaux et la sérénité animée des habitants. C'était un ancien couvent à la transformation duquel ont été consacrées des sommes considérables. Desservi par le directeur, un médecin, un pharmacien, des élèves, un aumônier, un majordome et un nombreux personnel d'employés, tout y est concentré comme comfort, traitement et distractions : vastes salles, travaux agricoles, ateliers divers, gymnase, écoles de musique, de géographie, de dessin ; imprimerie. On y circule librement. Le no-restraint y règne dans la plus large mesure : ni grilles, ni murs, ni aucun moyen de répression, dit le prospectus. Les aliénés vivent confondus avec le personnel qui les accompagne dans leurs exercices et leurs excursions. Les agités ont leur quartier distinct.

A ce propos, et tout en déclarant, ennemi de l'absolu, ne prendre de parti pour l'un et l'autre système, M. Escolar incline visiblement à condamner les anciennes coutumes : Pinel, Esquirol, nos contemporains, leurs disciples, seraient pour lui en arrière. La méprise de M. Escolar vient d'une prévention dont nous avons souvent montré le peu de fondement. Nos moyens coërcitifs ne s'appliquent qu'à des cas exceptionnels. La règle depuis longtemps est la suppression de la contrainte. La question se réduit donc à des termes plus simples qu'on ne pense. Comme principe, tout le monde est d'accord : no-restraint. Seulement, lorsque la répression est indispensable, doit-on à la camisole préférer un autre mode de garantie?

Or, non-seulement M. Escolar n'ose aller jusque là, mais il énumère lui-même, avec complaisance, toutes les circonstances graves où la pratique illimitée du *no-restraint* aurait les plus dangereuses conséquences. Réfléchissant mieux, il se fût abstenu de présenter sous un jour fâcheux des errements inattaquables. Nous savons que San Baudilio reçoit surtout les pensionnaires des classes moyennes et élevées. En quel nombre? Il est regrettable que l'auteur ne l'ai point indiqué.

— La Société d'utilité publique de Lucerne, dans une pétition au Grand-Conseil, demande la construction d'une maison d'aliénés.

— Les honoraires du médecin-directeur de l'asile du canton de Vaud, à 3 kilomètres de Lausanne, sont fixés à 3500 francs, en plus le logement et l'entretien.

— Décidément on va commencer, à Rouen, l'asile destiné aux femmes aliénées, à côté de Quatremares. Les premiers travaux ont été adjugés (1 070 000 francs).

Nominations. — Ont été nommés : directeur de l'asile de Stéphansfeld, M. Meneguin, en remplacement de M. Bès de Berc, nommé directeur honoraire. — Directeur-médecin de Sainte-Gemmes, M. Combes, déjà directeur. — Directeur à Bourges, M. Renault du Motey, directeur-médecin à Blois, en remplacement de M. Loiseau-Dubessey, admis à faire valoir ses droits à la retraite. — Directeur-médecin de Sainte-Catherine, près de Moulins, M. Chasseloup de Chatillon, médecin en chef de Sainte-Gemmes, en remplacement de M. Reignier, admis à faire valoir ses droits à la retraite. BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL
DE
MÉDECINE MENTALE

PSYCHOLOGIE.

M. LITTRÉ ET LE LIBRE ARBITRE.

L'opinion, comme la mode, a ses fluctuations et ses intermittences. Elle se passionne pour une question ; puis, entraînée par d'autres courants, elle l'abandonne pour y revenir au caprice de l'occasion. Avons-nous le libre arbitre ? quel est ce pouvoir ? appartient-il en propre à une indéfinissable essence ? ou bien résulte-t-il uniquement de la pure action organique ? Dans le domaine de la philosophie et de la théologie, ce thème a suscité fréquemment, aux époques antérieures, d'ardentes controverses. Au fond la solution ne saurait être indifférente, puisqu'elle touche à l'intimité de l'existence des sociétés, à l'affirmation ou à la négation de la responsabilité morale et légale. Mais est-elle possible ?

En vain, la dialectique la plus subtile avait épuisé les meilleures flèches de son carquois ; l'énigme subsistait. D'autres horizons s'ouvraient. Séduits par les perspectives d'une fiévreuse transformation humanitaire, les esprits élevés finirent par se désintéresser d'un problème, immobile dans ses termes et, depuis cent ans, relégué dans la placide enceinte des écoles. Comment, après un si long oubli, a-t-il surgi de nouveau ? Sommes-nous condamnés à voir se renouveler des querelles surannées ? quelqu'un aurait-il découvert une boussole, venant, avec la lumière, apporter au monde une direction ? La raison de ce mouvement est plus simple qu'on ne pense. Enrayée dans son évolution, la société entrevoit, au sein de son trouble, le spectre du passé. La science, d'un autre côté, affiche des prétentions qui compensent les craintes par des espérances. Par elle, tous les voiles vont être levés, tous les mystères éclaircis, et, pour comble, grâce aux progrès décisifs de la physiologie cérébrale, un tombeau est réservé à cette caste funeste qui base sur l'âme son oppression séculaire.

Donc gloire au positivisme, destructeur du libre arbitre ! En mainte occasion (T. I, p. 263, 333, 361, t. VIII, p. 134, 136, 202), le *Journal de médecine mentale* a dit son mot sur la question et le bruit qui se fait autour d'elle. Le maître, toutefois, n'avait point parlé. Son appréciation était curieusement attendue. M. Littré vient de s'expliquer dans la *Philosophie positive* (octobre 1868), où il n'a pas consacré moins de trente pages à l'examen du libre arbitre. Tout ce qui émane de cette plume autorisée mérite considération. Voyons brièvement ce que vaut cette élucubration tardive.

D'après la théorie positiviste, toute doctrine, avant de devenir science, passe par les phases théologique et métaphysique. En théologie, deux systèmes régnèrent sur le libre arbitre, inhérent à l'âme ou subordonné à la volonté divine. Les philosophes, également divisés, admirent, les uns (spiritualistes) que l'homme était libre parce qu'il était responsable, les autres (matérialistes) que ses déterminations dépendaient des circonstances, M. Littré a facilement raison d'une foule de conceptions, plus ou moins quintessenciées, à l'appui des systèmes, soit de saint Augustin et de Pélage, soit de Calvin, de Spinosa ou de Kant. Mais si l'observation et l'expérience sont des guides plus sûrs qu'une contemplation intuitive, quel parti les positivistes ont-ils tiré de ces deux moyens ?

Selon l'aspect envisagé, l'optique change. Sans nier le pouvoir des motifs, Bossuet, du tableau d'une série de situations, conclut à l'activité volontaire. M. Mansel raisonne de même, fondé sur la conscience. Mais, à ces témoignages, M. Littré oppose la conviction générale. Le *déterminisme* aurait en sa faveur, et des meilleures sources, les preuves les plus flagrantes. Pour les réunir, il suffit avec Samuel Bailey, de se représenter *objectivement* chacun des êtres humains agissant à tous les instants de sa vie, et, avec MM. Quetelet et Mill, la concordance des statistiques, pour s'assurer que la volonté n'est point arbitraire, que tout le fonctionnement social repose sur la reconnaissance des motifs, et que le régime absolu des institutions puise là son principe et sa force. L'ordre moral serait soumis à des lois comme l'ordre physique. « Les motifs, dit M. Littré, ont sur la volonté humaine la même puissance que les causes pathologiques sur le corps humain. »

Confiant en cette démonstration, M. Littré en fait honneur à la physiologie cérébrale, dont il croit l'heure venue, et qu'il élève déjà, par anticipation, au niveau de l'astronomie. Ses enseignements, en effet, corroborent s'ils ne devancent ceux que fournit l'analyse des élé-

ments juridiques et sociaux. Le cerveau n'est pas le maître tout seul. Des appareils nerveux lui viennent les impressions que, conformément à sa texture, il transforme en idées et en sentiments. Née de l'impression du besoin, la volonté s'élabore dans les cellules cérébrales; elle n'est point le libre arbitre; elle obéit à l'instinct, au désir, à la raison qui, de même que le jugement et elle, n'est qu'une expression fonctionnelle des propriétés des cellules. De cette théorie découle, en droite ligne, le déterminisme, la prévalence des plus forts motifs.

On invoquerait en vain l'exemple des animaux. L'unique différence est dans la somme et l'élévation des motifs. Chez les espèces inférieures, la volonté n'est que la réponse à une impulsion. Quoique plus compliqué, ce caractère est le même à mesure que, dans l'échelle, on s'élève, des espèces supérieures susceptibles de besoins, d'instincts et de passions, jusqu'à l'homme, qui a de plus les sentiments moraux et l'intelligence.

Le contingent de la pathologie n'est pas oublié. Un halluciné tue, un voleur aussi : acte nécessaire des deux parts : la voix céleste n'est pas plus impérieuse que la soif de l'or; les assassins sont des malades privés du libre arbitre, dont le premier devrait être traité par des moyens médicaux, et le second par des moyens moraux. L'âme ne possède rien de primordial. Ce qui la constitue supérieure, c'est ce qu'elle acquiert dans la nature.

Entre l'insanité et la sanité d'esprit existerait cette différence que le motif actuel, déjouant, dans le premier cas, un motif plus fort, peut toujours, dans le second, être vaincu par lui. Si un faible l'emporte, c'est qu'un sentiment étranger en met un autre dans la balance.

Non-seulement le libre arbitre n'est pas; il paraît inintelligible et contradictoire. « Comment l'aurais-je, dit M. Littré, si je ne suis pour rien dans ma mise au monde, dans la composition de mes organes, dans l'époque et le lieu de ma naissance ? »

Le *déterminisme* n'est pas le fatalisme décrété dans les destins ou impliqué dans un arrangement moléculaire. Au lieu d'immobiliser, il suppose, par l'éducation, le progrès de la liberté morale. Sans doute, ainsi que le veut M. Wundt, il faut accorder sa part au caractère : les cerveaux ne sont pas identiques. Mais, si puissant qu'il soit, ce *facteur personnel* n'annule pas les *facteurs motifs*. Tout conséquent a son antécédent.

On a beau se sentir libre, cette conscience intime n'exclut pas l'action des causes, efficace, quoique souvent inaperçue. Sans l'expérience, l'univers nous serait étranger, et c'est l'aperception de notre

état distinct et relatif, vis-à-vis des objets extérieurs à notre vie mentale, qui nous illusionne sur notre autonomie. Le libre arbitre est allé rejoindre les idées innées.

Point de liberté, point de moralité. Cette objection n'embarrasse guère M. Littré. Car d'où que la moralité vienne, elle n'en conserve pas moins son caractère, qui nous la fait chérir, aimer, admirer. Kant avouait lui-même que, pour féconder cette plante salutaire, il suffit qu'on agisse sous l'idée du libre arbitre. Suivant M. Mill, vécût-on sous l'empire du fatalisme le plus excessif, la bonté, le dévouement n'en seraient pas moins honorés et la méchanceté flétrie. N'aimons-nous pas le chien fidèle, tandis que nous faisons une guerre acharnée au loup déprédateur, à la vipère empoisonneuse ?

Et le mérite et le démérite ? Eh bien ! ils passent de la volonté qui obéit aux motifs qui commandent. « En vertu du principe de moralité » inhérent à la nature humaine, on ne sait au vicieux aucun gré de la » souffrance que lui cause son vice ; mais on sait gré au bon de la » souffrance que lui cause sa vertu. » On acquiert la moralité comme la science. En nous est le sentiment du bien, du juste, qui nous porte à les rechercher comme la curiosité innée sert de mobile au désir des connaissances. Plus le niveau s'en exhausse dans le monde, plus chaque individu en reçoit l'influence, admirable indication sociologique. Cette effluve sociale supplée au libre arbitre.

Un point plus épineux, étroitement lié au précédent, fait échec à beaucoup de consciences. Soumis aux exigences de l'instinct social, chacun subit fatalement la loi de la responsabilité morale. Légalement, l'équité permet-elle qu'il en soit de même ? Certes, car on ne saurait séparer la récompense et la peine : deux faces d'une même condition psychique. L'une et l'autre ont été instituées par la société, moyen d'éducation, comme règle à suivre dans l'intérêt de sa conservation et de sa prospérité, ce qui ne justifie pas, bien entendu, les pénalités barbares et draconniennes contre lesquelles a si justement réagi le XVIIIe siècle.

En principe, M. Littré incline à la suppression des peines. La réparation du mal par le mal équivaut à la vengeance. Sous ce rapport, son critérium est l'utilité, intelligemment conçue. Néanmoins, contradiction singulière, il admet que la moralité puisse naître de la volonté, sous l'instigation des motifs. La punition devient quasi-légitime. « La raison » remet la folie à la médecine qui traite et à la séquestration qui » garantit. La moralité remet le mal et le bien à la peine qui décou- » rage l'un et à la récompense qui encourage l'autre. »

A = A. Cette équation de l'ordre intellectuel convient à l'ordre moral. Réparation, la peine est justice, mais, à cause de la prépondérance des motifs, elle n'est acceptable que comme mesure comminatoire. C'est un motif puissant ajouté aux autres motifs. Il a sa raison d'être. Mais ceux que procurent la culture de l'intelligence et le développement des sentiments élevés sont de beaucoup préférables.

M. Littré a exposé sa thèse avec surabondance. En scrutant l'intimité de son argumentation, nous nous demandons si, réellement, il a augmenté d'un *iota* celle de ses devanciers. Radicalement, il a tourné dans le même cercle. Le jeu du système nerveux est depuis longtemps apprécié. Ni les cellules cérébrales, ni tout ce qu'on pourra découvrir en ce genre ne dévoileront le mystère de la pensée. On se leurrerait à cet égard d'un espoir vain. Le cerveau sentant, pensant, voulant, ne se conçoit pas plus que la pensée, le sentiment et la volonté indépendants d'une substance. Dans le *Journal de médecine mentale* (t. 1, p. 261, 333), dans une réfutation des critiques adressées à la phrénologie (l'*Expérience*, 1843), nous pensons avoir nettement indiqué les limites où l'on devait s'arrêter. L'influence des motifs, celle des milieux, de l'état fonctionnel et de l'éducation, nul ne les a mieux caractérisées. Mais l'esprit, au-dessus de ces conditions, ne saurait s'empêcher d'entrevoir un *quid ignotum*, le *moi*, la personnalité. Cet être idéal, quel est-il ? Jusqu'où s'étend sa virtualité propre ?

Problème insondable ? La philosophie est caduque devant le libre arbitre. Elle articule ses preuves comme le matérialisme les siennes. De part et d'autre, ce ne sont que des considérations morales. Un infranchissable abîme sépare les deux systèmes. Seulement la société a ses exigences. A la morale et aux lois, il faut une sanction. Or, responsabilité suppose justice, et celle-ci libre arbitre. Forcément ainsi la reconnaissance du libre arbitre est devenue un axiome social, né du besoin d'équité dans l'infliction, et consacré par le consensus des individus et des peuples.

Quand on réfléchit, on n'échappe pas sans doute à la pression du scrupule. On n'a pas attendu les visées actuelles pour recourir largement au correctif des circonstances atténuantes et demander, soit l'extension de l'enseignement primaire, soit la réforme des établissements pénitentiaires dans le sens éducateur. Mais croire que la physiologie a opéré cet avénement, c'est dépouiller l'émancipation philosophique d'un honneur qui lui appartient. Gall lui a été un puissant auxiliaire, en montrant, dans la particularisation des aptitudes, les bases d'une réformation générale. Cette voie nous est toujours ouverte ;

car on n'atteint guère d'emblée à l'extrême limite du progrès. Nous craignons, malheureusement, que le grand X...., reste à jamais, quoi qu'on augure, impénétrable à nos regards.

L'observation et l'expérience sont, sans contredit, d'excellents moyens, mais à la condition d'une induction prudente. C'est franchir au delà des frontières permises que d'affirmer ou de nier le libre arbitre. En le réduisant aux proportions d'une convention sociale, nous avons, sans rien compromettre du principe, et en autorisant de justes tempéraments, amplement satisfait aux exigences raisonnables du sentiment intime et de la sauvegarde publique. M. Littré, s'exagérant la signification des résultats constatés, s'est embarrassé dans des écueils. La moralité est toujours aimable; soit. Mais est-ce l'ennoblir que de la faire dépendre de l'aveugle fonctionnement d'un mécanisme matériel? N'est-ce pas, au contraire, en la déprimant, diminuer son prisme, remplacer la réalité par une ombre, vouer les dupes à la moquerie des exploiteurs?

M. Littré se moque lui-même de notre crédulité, en transportant de la volonté aux motifs le mérite et le démérite. Autant valait dire que l'un et l'autre sont des chimères. Rendre un service est une bonne action. C'est l'idée de ce bien et non celui qui le conçoit et le réalise à qui en revient la gloire! La prétention est forte; et, si les facultés morales et affectives tombent comme la science sous le coup de l'éducation, ce qu'en effet l'observation démontre, on ne saurait s'en faire une arme contre l'origine supérieure de la spontanéité humaine.

Où le positivisme s'embrouille et barbote, qu'on tolère l'expression, c'est surtout sur le terrain scabreux de la responsabilité. Il parle pour ne rien dire. La vraie question, il ne l'entame pas. Dans la punition, notamment, la société doit-elle prendre l'équité pour base? Si, oui, le libre arbitre en découle. Or, ce côté contrariant M. Littré, il l'esquive: la récompense et le châtiment ont été, dit-il, institués par la société, comme règle à suivre dans l'intérêt de sa conservation et de sa prospérité. L'utilité pure et simple..... La peine décourage l'un, ajoute-t-il encore, la récompense encourage l'autre. On nous traite en grands enfants par la sollicitation des plus bas mobiles: vanité et crainte. Quel frein pour les malfaiteurs! Le bel obstacle même pour les tentations un peu impérieuses!

Le positivisme a une certaine intuition de son infirmité sous ce rapport. Il sent ce point vulnérable et, subsidiairement, comme on dit au Palais, il plaide l'excuse. A l'entendre, la thèse matérialiste, fût-elle sans portée, ne nuirait point. Mais le *Journal de médecine mentale*

lui a dénié ce refuge, AU NOM DE LA SCIENCE (t. VIII, p. 82-91). La loi psychologique atteste qu'il n'est en nous aucun sentiment un peu vif, aucune croyance enracinée qui n'ait son inévitable rayonnement. Il est certain que si, des sphères spéculatives où les penchants moraux s'associent énergiquement à l'idée matérialiste et la neutralisent, cette conviction que tout notre être se résume dans une combinaison moléculaire et se résout avec elle, passait dans les masses instinctives à l'état de fanatisme, elle y engendrerait de cruels désastres. On verrait, comme à d'autres époques, se multiplier épidémiquement les suicides volontaires. La fraude, dont la propagation insolite provoque déjà l'inquiétude, prendrait des proportions nouvelles, et le sol ne tarderait pas à être sillonné par des bandes de voleurs et de pillards, dont les exploits sèmeraient l'alarme parmi les populations. Heureusement, cette contagion n'est que médiocrement à craindre ; elle trouvera toujours son lazaret dans l'action latente mais efficace du sentiment de liberté et de responsabilité ; sans quoi l'unique parti auquel, pour recouvrer sa sécurité, devrait se résoudre le citoyen honnête et paisible serait, un lacet au cou, avec une pierre au bout, d'aller se précipiter dans une rivière. DELASIAUVE.

MEDECINE LÉGALE.

DES ALIÉNÉS DANGEREUX.

Discussion à la Société médico-psychologique (*suite*) : MM. Jules Falret, Brierre de Boismont, Rousselin, Lunier, Delasiauve, Fournet, Motet.

Dans la séance du 16 novembre, reprenant la parole, M. Jules Falret fait saillir d'autres aspects du sujet. Des asiles spéciaux ont été proposés pour les aliénés criminels, pour les fous dangereux. L'Angleterre a déjà pris l'initiative à cet égard. Quelle est la valeur d'une telle création, qui a ses partisans en France? M. Jules Falret ne l'approuve au point de vue ni de l'intérêt social, ni des aliénés. Après un rapide historique, il examine, tour à tour, les errements de la pratique anglaise et les arguments sur lesquels se fonde le système.

C'est au commencement de ce siècle que furent exprimés les premiers vœux dans la Grande-Bretagne, à la suite d'un meurtre célèbre accompli en 1800 par un aliéné, et dont l'opinion publique s'était vivement émue. Des médecins, des directeurs d'asiles et de prisons,

des commissions parlementaires conclurent à l'opportunité. Les lois reçurent des articles additionnels. Des quartiers furent appropriés, à Bedlam, dans d'autres établissements, dans les prisons. Toutefois, ce ne fut qu'en 1850, à Dundrum, près Dublin, en Irlande, que s'ouvrit le premier véritable asile, dont les commissaires n'ont cessé, depuis lors, de louer le fonctionnement régulier.

L'Écosse, résistant et motivant son opposition dans un rapport, en 1857, s'en est tenue à une section particulière de la prison de Perth. En Angleterre, l'insistance des commissaires, longtemps vaine, a fini par triompher. Broadmoor, en décembre 1864, un an environ après sa fondation, renfermait 213 hommes et 94 femmes.

En France, l'attention n'a été, jusqu'ici, attirée sur ce point qu'accidentellement, d'abord par Georget (1828), puis par MM. Brierre de Boismont, commentant les tentatives anglaises (*Annales d'hygiène*, 1846), Legrand du Saulle (*Société méd.-psychol.*, 1863), et Parchappe (*Sur les asiles d'aliénés*). Bicêtre semble le seul établissement qui ait sa section, *dite de sûreté*, laquelle, tant s'en faut, au gré de notre collègue, ne mériterait pas l'approbation que lui a décernée Parchappe; car, outre l'inconvénient de sa forme cellulaire, elle ne s'applique qu'à 25 ou 30 malades réunis par le hasard plutôt que par une nécessité commune.

Très-complexe s'offre la législation anglaise. Le nombre des aliénés justiciables des tribunaux eût été trop considérable. On a dû, pactisant avec le principe, admettre des distinctions relatives, soit à la nature des crimes (contre les personnes), à la férocité des instincts, ou à la monstruosité des circonstances. Une foule de méfaits sont commis par des individus visiblement atteints ou seulement suspects de folie. Comme chez nous, ceux-ci sont mis en observation dans les maisons ordinaires, non dans les asiles destinés aux coupables, à moins de conditions tout à fait exceptionnelles. Il en est de même, et avec justice, à l'égard de ceux dont le trouble mental, fréquemment latent, fait explosion au cours de l'instruction ou des débats : la loi ne les a point flétris. En somme, on n'applique la mesure qu'à ceux qui ont subi un jugement, et sont frappés pendant l'expiation, bien que l'expérience nous apprenne que, dans beaucoup de cas, l'incubation morbide ait une date très-reculée.

En ce qui concerne les motifs allégués, M. Jules Falret, hostile à la qualification d'incurables, l'est plus encore à celle d'aliénés criminels, épithètes qui jurent de se trouver accolées et semblent, frustrant ces infortunés de leur dignité de malades, une négation du progrès. Au

moins si l'on maintenait ce genre d'asiles, devrait-on leur trouver une autre enseigne.

L'orateur n'aperçoit point, en effet, de démarcation avouable. N'est-ce pas, dit-il, le hasard qui, d'ordinaire, décide de la séquestration, *ante aut post perpetrationem?* Est-ce que les espèces de vésanies diffèrent, et n'existe-il pas, dans les diverses catégories, des paralytiques, des idiots, des épileptiques, des maniaques, des mélancoliques, des déments, etc. ? Sauf l'acte accompli, l'identité, au contraire, serait complète.

Pour s'en convaincre, il suffit, d'ailleurs, de consulter la statistique des asiles spéciaux de l'Angleterre. De l'aveu des directeurs et des commissaires, les notes de ces établissements ne se distinguent point des autres. Quelques-uns même sont remarquablement moins offensifs et dangereux que la plupart de ceux dont un isolement opportun a prévenu l'explosion de violences imminentes.

Malades, tous les soins leur sont dus, on ne le nie pas : la prison n'est point leur place. Mais on s'exalte le péril, et l'on craint les évasions, de plus en plus faciles dans les asiles ordinaires, où les exigences de l'humanité, mieux comprises, commandent d'alléger les rigueurs de la discipline. M. Jules Falret n'est point entraîné par ces raisons. Telle soit la latitude dont on jouisse, en général, dans les asiles, dans tous il y a des compartiments réservés, où les plus strictes précautions sont prises contre les conséquences de fatales déterminations ou les tentatives d'évasion, qui ne sont nullement le monopole des aliénés condamnés.

On aurait tort de synonymiser les termes *aliénés dangereux* et *aliénés criminels*. Ceux-ci ne sont pas toujours les plus à redouter. A Bicêtre, la section de sûreté renferme, venant des prisons, des détenus coupables de simples vols ou de délits médiocrement graves, et pour lesquels la surveillance est à peu près superflue. Par exception, le médecin peut obtenir de l'administration que certains placides émigrent dans les autres sections, à l'infirmerie notamment. Mais cette dérogation elle-même n'est-elle pas une preuve de l'illogisme de la démarcation ?

Dans l'opinion des adhérents français, le nombre des aliénés criminels à placer serait, en regard des aliénés dangereux, relativement faible : ceux de Bicêtre sont, au plus, une vingtaine. Il y en a 300 à Broadmoor, et 120 à Dundrum. Mais ces deux asiles sont les seuls dans le Royaume-Uni. Cela, en vérité, vaut-il la peine de créer des divisions inhumaines? Et les asiles ordinaires ne peuvent-ils décemment suffire à tout ?

La sécurité ne saurait être invoquée. Il est pourtant loisible d'avoir des lieux sûrs et un personnel de serviteurs égal à la tâche. D'ailleurs, à moins de transformer en odieuses prisons vos asiles spéciaux, dont la destination est aussi le traitement, ne conviendrait-il pas d'y introduire le confortable et la libre expansion qu'exige le soin des maladies? Agir autrement, construire des forteresses, murer les cellules, grillager solidement portes et fenêtres, serait revenir en arrière. Il faut de l'air, de l'espace et du mouvement aux aliénés. M. Jules Falret pense qu'il n'y a, sous ce rapport, d'autre modification à apporter à l'état des choses que de créer, dans les asiles où il n'en existe pas, des sections de surveillance continue, et de les perfectionner dans ceux qui en sont pourvus. Exclusivement basé sur les appréhensions causées par le caractère des vésanies, ce classement serait préférable à celui qui, aujourd'hui, est en vigueur à Bicêtre.

On a voulu prévenir les évasions. Elles y sont néanmoins fréquentes; ce qui tient moins à la situation particulière des aliénés détenus dans le quartier de sûreté qu'à la rigidité antiscientifique et antihumaine de la réclusion, qui provoque le désir de la liberté, et stimule à la recherche des moyens de la recouvrer.

L'invocation la plus grave est une considération morale. Il y aurait quelque chose de blessant pour la délicatesse dans la promiscuité des deux ordres d'aliénés : les uns flétris par la justice, les autres victimes uniquement d'une perturbation fatale. Ce sentiment déprimant ne se limiterait pas aux familles. Il gagnerait ceux des aliénés qui auraient à souffrir d'un voisinage répugnant. Les tableaux qu'on expose soulèvent l'effroi et l'indignation. Malgré l'émotion qu'il ressent avec tout le monde au récit des actes les plus monstrueux, M. Jules Falret cède à des motifs plus élevés. Il appartient au médecin de combattre et non de surexciter les préjugés du monde. Coupable ou non, tout individu déclaré aliéné devient sacré par la maladie; il a des droits à la pitié et à la sympathie; sa honte s'efface et fait place à la compassion et au respect dus au malheur. Ces principes, depuis quatre-vingts ans, ont pris racine en France; ils se sont propagés dans les autres pays, au grand honneur de l'humanité. Faisons-nous gloire de les maintenir, et n'allons pas, précisément, par la création d'asiles spéciaux, éveiller des antagonismes qui dorment, et les fortifier, en leur donnant une approbation tacite.

Choisissons une direction différente. Sans ostentation, avec les ménagements et la prudence convenables, que nos soins dévoués, que nos égards charitables enveloppent les infortunés compromis par leur

situation d'une atmosphère de bonté qui rayonne, les protége et neutralise, par une intimité plus étroite de leur entourage, tous les germes de répulsion. L'imagination est une grande amplificatrice. En réalité, la pratique ne nous dévoile point le péril de ces rapprochements dont des plumes alertes étalent si complaisamment le scandale.

Au surplus, parmi les aliénés condamnés, il y aurait un triage à faire, et le nombre de ceux que l'énormité et la notoriété de leurs forfaits rendraient à charge à la communauté, serait trop minime pour justifier les créations qu'on propose. Ainsi que l'a demandé M. Parchappe, il suffirait d'établir, pour ces cas exceptionnels, de petites sections dans certaines prisons, dans certaines maisons centrales.

M. Jules Falret repousse une dernière objection tirée de la virtualité légale. L'aliéné condamné, a-t-on dit, ne saurait, tant que sa peine n'est pas expirée, être soustrait à l'action de la loi. En ordonnant purement et simplement son transfèrement dans un asile, l'administration commettrait une usurpation sur les droits de la justice. Ostensiblement ou implicitement, ce principe domine dans toutes les législations. Les difficultés, à cet égard, sont fréquentes en Angleterre, où certains directeurs de prison refusent de livrer leurs détenus, tandis que, d'un autre côté, quelques directeurs d'asiles ne veulent pas les admettre chez eux, en raison de la responsabilité particulière et grave qui leur serait imposée. Ces conflits auraient même été le motif principal qui aurait suggéré aux commissaires anglais l'idée des asiles spéciaux.

Ce fait, s'il est exact, diminuerait la valeur des appréhensions morales. Le mal échappant à la conscience, il est clair, en effet, qu'on ne s'évertuerait pas aujourd'hui encore à en chercher le remède. Ajoutons que l'exemple donné par nos voisins d'outre-Manche touche médiocrement M. Jules Falret. En France, ne règne pas la manie du formalisme, et l'initiative de l'administration, en pareille matière, n'émeuvrait ni l'opinion, ni la magistrature. Tous les jours s'effectuent de semblables translations, sans que nul y trouve à redire. Et qui empêcherait qu'une jurisprudence, exempte d'abus, ne s'imposât, en dépit de la routine, dans les autres pays? Alors que la science parle, en s'appuyant de la philanthropie, les préjugés doivent partout reculer, et là où les lois sont mauvaises, fussent-ce les nôtres, au lieu de nous en armer malencontreusement, réclamons avec insistance pour qu'on les modifie dans le sens du progrès.

En définitive, M. Jules Falret n'admet, à aucun prix, les asiles spéciaux dévolus aux aliénés, criminels ou non, qui ont été frappés

d'une condamnation. Pour le médecin, tous sont égaux devant la maladie. S'ils sont dangereux, si l'on redoute des évasions, qu'on les surveille, soit, mais point de catégories, et que, dans l'intérêt du bien-être et de la cure, on accorde indistinctement, à chacun, le comfort et la latitude compatibles avec la situation morale et la prudence. Tout au plus, pour des éventualités très-rares, notre collègue autoriserait-il, en une annexe des établissements pénitentiaires, l'organisation de ces petites installations dont il a été fait mention plus haut.

Une brève discussion s'est engagée à la suite du discours de M. Jules Falret. M. Brierre de Boismont reconnaît que nous ne devons point, en ce qui nous concerne, faire de différence entre les malades. Mais il faut compter avec les susceptibilités, et il n'est que trop vrai que le contact d'un aliéné inculpé est, en général, pour les autres insensés, et surtout pour leurs familles, l'objet d'une vive préoccupation. L'aliénation passerait souvent inaperçue dans les prisons.

M. Lunier partage l'opinion de M. Brierre de Boismont. A ses yeux, il est regrettable, spécialement en province, que l'on place dans les asiles des individus convaincus de crimes qui ont un certain retentissement. Quand il le sait, le public s'en émeut. Pour eux comme pour les criminels devenus aliénés, il voudrait, sinon des asiles spéciaux, au moins des sections distinctes dans les asiles ordinaires. Un projet existe à cet égard. S'il s'exécute, il rencontrera peu d'obstacles, car le contingent des criminels devenus fous est minime. Dans un rapport de 1865, Parchappe n'en élève le total, pour 1860, qu'à 250 (170 hommes et 80 femmes). Trois quartiers, dont deux pour les premiers, un pour les secondes suffiraient. Il ne s'agit, à la vérité, que des adultes recensés dans les maisons centrales. Les proportions eussent été tout autres, si, pénétrant dans les maisons d'éducation correctionnelle, dans les maisons d'arrêt et de correction départementales, on eût tenu compte d'une foule d'imbéciles et de faibles d'esprit, qui y figurent à titre de délinquants ou de vagabonds : fait depuis longtemps signalé.

Nous avons fait allusion aux difficultés que les directeurs de prison, en Angleterre, opposent quelquefois aux volontés administratives. Cette résistance, à en croire M. Rousselin, ne serait pas non plus sans exemple dans notre pays. Elle se renouvellerait même assez fréquemment pour que l'embarras qu'elle cause induisît à une sérieuse étude.

Les prisons actuelles sont presque toutes construites dans des emplacements exigus. Il n'y a que des cours étroites et point de jardins. Nous avons fait remarquer que c'étaient là des conditions peu propices

pour édifier des quartiers dont les hôtes ont, avant tout, besoin d'exercices et de promenades.

M. Fournet critique l'expression *aliénés criminels*, qu'il considère comme illogique. La folie exclut la criminalité. Mais les criminels peuvent devenir fous. Il préférerait, en conséquence, la locution de *criminels devenus aliénés.*

Suivant M. Legrand du Saulle, qui reproduit une des dernières remarques de M. Lunier, le nombre des aliénés inculpés ou condamnés serait moins restreint qu'on ne l'a avancé. Mettray compte, parmi ses jeunes colons, une tribu considérable d'idiots, d'imbéciles et d'épileptiques.

M. Motet confirme enfin les observations de ses collègues relativement à la présence des infirmes d'esprit parmi les détenus pour cause de vagabondage. Paris, notamment, en fournit des spécimens multiples.

(*La suite au prochain numéro.*) DELASIAUVE.

ÉDUCATION.

DES MOYENS DISCIPLINAIRES,

Par M. le docteur COLLINEAU.

Quand un système social n'a plus sa raison d'être, çà et là se renouvellent, comme autant de pronostics, des épisodes qui révèlent aux yeux clairvoyants ou la nécessité d'une réforme ou une ruine imminente. Les congrégations enseignantes en sont à cette période. Prospères en apparence, elle semblent tout devoir envahir. Une plaie secrète les mine à l'intérieur. Nous n'en voulons pour preuve que l'émotion causée depuis plusieurs années, et coup sur coup dans ces derniers temps, par la divulgation scandaleuse des procédés de discipline en vigueur dans leurs institutions. On s'en étonne et l'on s'en indigne. Est-ce juste, néanmoins? Sont-elles pires que par le passé? Leur pratique s'est plutôt adoucie. Pourquoi dès lors cette répulsion et ces plaintes? L'optique du monde a changé; elles ont persévéré dans leurs habitudes.

Naguère des faits non moins graves passaient inaperçus. De nos jours encore, sans que généralement l'on récrimine, le régime des punitions, au degré près, repose, dans la plupart des établissements

laïques, sur des bases analogues. Les inflictions corporelles étaient si peu rares qu'une circulaire récente a dû intervenir pour y mettre un terme. Et qui oserait jurer qu'on en a fini partout avec les cachots, le pain sec, la diète, les retenues et les pensums à outrance ? Le fabuliste a dit : « Plus fait douceur que violence. » Chacun a admiré, nul ne s'est converti. Jamais on n'a douté qu'une main de fer ne fût nécessaire pour contenir les enfants et dompter leurs penchants incoërcibles. Les parents se sont rendus complices des maîtres. Combien, surenchérissant sur eux, recommandent à leur sévérité les *mauvais sujets* qu'ils leur confient, ou, en cas de répression, ajoutent, à une colère souvent excessive, leur propre fureur !

Ce fut une frénésie endémique, épargnant à peine quelques natures exceptionnellement douées. En pouvait-il être autrement ? Sous l'oppression, dix fois séculaire, de la superstition et de l'ignorance, les instincts seuls s'exprimant avec vivacité, où trouver des mobiles à leur opposer, en dehors de l'humiliation et de la crainte ? Le fait justifiait la théorie. A mesure que les clartés pénétrèrent dans les consciences, les protestations se multiplièrent. Mais les vestiges du vieux préjugé sont loin d'être entièrement effacés. On répète toujours, et de bonne foi, le dicton : *Homo homini lupus*. Sur cent personnes, il n'y en a pas une d'honnête, me disait un savant, pourtant libéral. Cette défiance, si tenace, des qualités humaines ne pouvait à *fortiori* être abandonnée du clergé, qui professe le dogme de la chute. L'affaiblissement de son influence lui apparaissant comme un péril, dont il s'exagérait les symptômes, il s'attacha d'autant plus à la maintenir ou à la ressaisir. Ainsi le voulait la logique de sa situation. De là son obstination à ne rien modifier de ses errements, notamment dans les lieux où se sont conservées dominantes les mœurs religieuses.

Bordeaux appartient à cette catégorie. C'est dans un pensionnat de cette ville, Tivoli, que le 22 novembre 1868, l'élève Ségéral, âgé de 13 ans, subissait le traitement suivant. Un jour de cachot et une diète rigoureuse n'avaient pas suffi. Nuitamment, les trois pères jésuites Judits, Commire et Poitresson se coalisent pour bâillonner le délinquant, le dévêtir et le fustiger avec un martinet à plusieurs lanières terminées par des nœuds.

Les trappistes sont en crédit à Châteauroux. On leur a confié la direction de la colonie pensionnaire de Fongombaud. Un des jeunes détenus, Jean Tessier, y allume un incendie et est traduit devant la cour d'assises, le 16 décembre. Quel motif l'avait poussé à cet acte ? La vengeance. Surpris dans une tentative d'évasion, le pauvre enfant

avait été enfermé dans une cellule, puis étendu sur un banc et, soumis à la *savate*, frappé, à deux reprises, de 112 coups de lanières par dix contre-maîtres, cinq frères et le directeur lui-même. Il fut acquitté par le jury.

A Lyon, où, dans certains quartiers, règne une grande soumission religieuse, la justice a dû sévir, à 15 jours d'intervalle, contre deux frères ignorantins : l'un, Melchior Olivier, était condamné, le 16 janvier, pour coups et blessures réitérés, spécialement envers le jeune Dumont, âgé de 10 ans, et qui, intimidé, n'avait osé se plaindre à ses parents. L'autre, Quincandon, dont la cause se plaidait le 9 février, avait imaginé de bizarres supplices. Habituellement, il suspendait les réfractaires par les pieds, la tête et les épaules appuyant seules sur le sol. Les frères Stinzy, de 8 et de 9 ans, furent ainsi martyrisés jusqu'à trois à quatre fois. Aidé des élèves les plus vigoureux, il tenait aussi ses victimes assujetties par les extrémités sur deux tables distantes l'une de l'autre et, à coups de baguette, flagellait la partie du corps exposée, sans soutien, dans le vide.

Toulouse, autre cité dévote, aurait elle-même son modèle, qui ne le céderait point aux précédents. D'après l'*Emancipation*, une des corrections familières au frère chargé de la grande classe (paroisse Saint-Jérôme) consisterait à saisir les enfants par les reins et à les serrer entre ses mains robustes comme dans un étau, jusqu'à ce que la respiration leur manque.

On épuiserait difficilement la liste de ces sévices, ou ridicules ou cruels, à commencer par la palette, les bras en croix, l'agenouillement sur des corps anguleux, l'immobilité à un poteau ou dans un carcan, l'ensacquement, etc. Leur application, aigrissant le caractère, provoque le ressentiment et la révolte. Cet inconvénient n'aurait, toutefois, qu'une portée restreinte. Le besoin de maîtriser les penchants et de s'assurer une direction sans réserve a suggéré des expédients autrement dangereux. En assombrissant l'humeur, les brutalités directes irritent presque toujours, par compensation, le sentiment de justice. La délation, l'espionnage, la surveillance inquisitoriale tuent l'initiative, sèment la défiance, gangrènent le cœur. On a usé de ces procédés sur une large échelle dans l'enseignement religieux. Pour tout mouvement présageant une déviation, on a établi un barrage. Le sang qui bouillonne livre l'adolescence aux ardeurs sensuelles ? Macérons la chair qui se révolte. Avec la curiosité surgit l'esprit d'examen ? Terrifions ; c'est péril qu'approcher de l'arbre de science. Les efforts s'épuisent en inventions ? Vilipendons ces œuvres d'orgueil, que Satan

inspire. Malgré les entraves, le génie déborde et échappe? Coupons-lui les ailes; suivons chacun de ses pas, semons sur sa route les obstacles invisibles, glaçons-le par le découragement, au besoin frappons-le avec l'arme empoisonnée : la calomnie. Idiote serait l'hésitation : « Qui parcit virgæ, odit filium suum... Si percussieris cum » virgâ, non morietur. Percuties et animam ejus de inferno libe- » rabis. »

Certes, la pratique impose des ménagements. Mais les principes ont leur loi inévitable. On ne saurait, dans l'éducation, appliquer ceux que nous venons d'indiquer, sans, du plus ou moins, produire chez l'élève la timidité, la dissimulation, l'apathie, la contrainte et parfois une réaction de haine et de colère. Cette oppression systématique des intelligences, cet abaissement continu de la dignité, cet étouffement médité de toute aspiration légitime : voilà, en particulier, la formule radicale de l'enseignement religieux. La coutume en a voilé le péril. Il ne s'en est pas moins opéré une sourde résistance, qui a tenu en échec la plus formidable des hiérarchies, et, manifeste maintenant, rend, de jour en jour, le contraste plus ostensible.

Au collége, à l'école, on répugnerait de recourir désormais aux châtiments corporels. La moucharderie y serait traquée. Qu'espérer, cependant, des moyens de répression qui y sont conservés et dont on use et abuse? Il faut contenir et stimuler, soit. Mais remplissent-ils leur but? Sont-ils sans inconvénients? Si l'on en appelait au bon sens, à la raison et à l'expérience, n'aurait-on pas chance de découvrir d'autres ressources plus avouables et plus logiques?

Beaucoup de professeurs, même parmi les plus capables, sont victimes du travers commun. Moins confiants dans leur propre force que dans les armes autorisées par le code universitaire, ils se composent une gravité factice; ils inclinent aux paroles dures, aux blâmes irritants; à la moindre infraction, leur sévérité s'exerce, et, pour eux comme pour nos gouvernants, force devant quand même rester à la loi, si le mécontentement du coupable se trahit d'une façon un peu énergique, leur amour-propre s'enflamme, et, avec une précipitation fébrile, ils doublent, décuplent et centuplent les punitions imposées. Qu'arrive-t-il? L'amertume, au lieu de la résipiscence, imprègne les cœurs froissés. Une solidarité de froideur, sinon de mépris, suscite, au détriment de l'étude et des sentiments, un antagonisme permanent, qui transforme une fonction honorable en une vraie tâche de forçat. Les retenues sont particulièrement prodiguées avec une remarquable imprévoyance. Il suffit d'entendre les élèves pour comprendre qu'elles

jouent le rôle prépondérant dans leur aversion pour la tyrannie. La résignation, possible dans les jours ordinaires, l'est beaucoup moins à l'égard d'un plaisir qu'on se promet d'une sortie. Quant aux cachots, avec lesquels heureusement le divorce s'achève, est-il rien de plus favorable que la solitude à l'éclosion des pensées sombres ? L'enfant, dont le discernement n'est point formé, cède à la pente de ses impressions naturelles. Parfois la peur l'amène à des concessions. Elles ne sont point sincères. Il couve au contraire l'indocilité, la haine, la vengeance Aussi n'est-il pas rare de voir certains mutins passer le plus clair de leur temps en séquestration, jusqu'à ce qu'on les renvoie des établissements. Qui ne prévoit, d'ailleurs, les actes impurs auxquels on est fatalement exposé, les funestes habitudes qui ont chance d'être contractées, et même, comme nous l'avons vu (T. VIII, p. 417), les suicides qui peuvent s'accomplir, à l'abri des regards ?

Dans tout ceci, le préjudice causé au moral est patent; le profit n'apparaît nulle part. On a cru suppléer à la paresse, en faisant copier devoirs sur devoirs. Cette corvée machinale n'a jamais provoqué que le dégoût, sans compter tout ce qu'a d'anti-hygiénique la substitution aux récréations d'une immobilité prolongée, surtout après le principal repas. Ni l'aptitude, ni l'application ne se décrètent. On s'endurcit aux réprimandes, et, pour y échapper, la plupart des récalcitrants se contentent, oublieux de leur dignité, de s'assurer la collaboration d'un camarade complaisant.

En réalité, toutes les batteries dirigées contre l'enfance et la jeunesse ne sont que des signes d'irréflexion et d'impuissance. C'est que l'éducation est organisée au rebours. L'âge tendre a besoin de s'épanouir ; on le retient sous une glaciale réglementation. Tous ses exercices sont languissants, automatiques, puérils. Né pour la société, il devrait, dès en arrivant à la connaissance, faire un constant apprentissage de ses futures obligations ; on le claquemure dans l'étroite enceinte d'une institution où, à peu d'exceptions près, son temps se partage entre des études routinières et des récréations sans objet.

La science a dévoilé un autre idéal. De tous les mobiles, l'humiliation et la crainte sont les plus bas. Si la nature est infirme, elles ne sauraient la refondre. Sévir alors est inique, car l'être ne s'est pas lui-même créé. En général, la faiblesse s'incline devant la force. La supériorité de l'adulte semble ne légitimer, vis-à-vis de l'enfant, que la sollicitude et la persuasion. Rien que par ces simples considérations, il est sensé de présumer que l'art d'éduquer a des conditions normales, exclusives des errements dont nous venons de faire la critique. Elles

existent, en effet. Bien des fois déjà le *Journal de médecine mentale* les a mises en évidence et confirmées par de frappants exemples.

Elles dérivent de nos besoins et de nos aptitudes, à la fois physiques, intellectuels, moraux et instinctifs. Pour façonner les facultés à leur destination, il importe d'abord de les connaître dans leur nombre, dans leur subordination, dans leur rôle, dans leur mode de culture et de développement. Où sont, parmi nos éducateurs, ceux qui se pénètrent de ce problème ? L'enfant recèle le citoyen; mouvement, curiosité : voilà son essence. Tous les soins doivent tendre à utiliser ces dispositions, pour susciter et conduire doucement au but toutes ses innéités salutaires. La tâche n'est jamais trop tôt entreprise. Les éléments sur lesquels on peut opérer sont innombrables. On les laisse non avenus, et l'enseignement, qui devrait être un attrait conforme à la délicatesse des jeunes années, devient un instrument d'oppression et de torture. On s'en est applaudi comme d'un avant-goût préparateur aux épreuves de la vie. Disons plutôt que ces épreuves sont en partie le fruit d'une éducation insuffisante et désordonnée.

C'est dans l'activité pondérée et soutenue des fonctions que le bon maître et le père de famille intelligent trouvent le secret d'une discipline d'autant plus sûre qu'elle se laisse moins apercevoir. En premier lieu viennent les organes : *mens sana in corpore sano*. De ce seul chef, quel vaste champ de progrès et de moralisation l'imagination ouvre à la pensée ! Gymnastique sous toutes ses formes, soins de toilette personnelle, aide domestique, travaux agricoles et horticoles, rudiments des professions et des arts, myriades de jeux appropriés aux petits comme aux plus avancés : que de moyens pour accroître l'énergie de la constitution, développer la souplesse, et, incidemment, par le pouvoir irrésistible de l'habitude, imprimer à l'attention, au raisonnement, une direction des plus propices ! Le moindre de nos actes, dit M. Delasiauve, nécessite leur concours (*De l'éducation des idiots*). Coïncidemment, aussi, que de leçons morales !

L'école est somnolente. Elle deviendrait, grâce à ces provisions antérieures ou collatérales, animée et féconde. La lecture, l'écriture ne seraient qu'une distraction. Le calcul serait su d'avance. Plus aisément, la sagacité, exercée, triompherait des difficultés grammaticales. Tout en étendant de beaucoup le programme, en y comprenant par exemple la géométrie, l'histoire, la géographie, la science usuelle, des notions élémentaires de rhétorique et de philosophie, du dessin et de la musique, on pourrait même abréger de moitié la durée des classes et consacrer les instants disponibles à de fructueuses excursions dans les

plaines, dans les forêts, dans les ateliers, etc. Les sens ont été réputés les portes de l'intelligence. Une ample moisson ainsi recueillie, chaque objet imposant la solution d'un problème pratique, ajouteraient à la puissance de la réflexion et à la perfection du savoir.

Du succès naît l'émulation. En une vie si entraînée, il y aurait peu de place pour les mauvais penchants. On n'aurait point dès lors à gourmander la paresse, à réprimer le vice. Au sortir de l'instruction élémentaire, l'enfant serait merveilleusement disposé pour une profession ou des études supérieures. Dans le premier cas, la force et l'adresse, secondées par le discernement et la volonté, garantiraient une précoce habileté industrielle et manuelle. Pour conquérir rapidement de solides connaissances et la mâle virilité du citoyen, il n'y aurait, dans le second, qu'à continuer la même marche, sous un régime familial expansif, substitué à l'énervement de la claustration et d'une scolastique monotone.

A peine si, dans les lignes qui précèdent, nous avons fait allusion à la culture morale. Comme un fruit naturel, les bons et généreux sentiments découlent d'une vie fiévreusement consacrée à un travail sérieux, à des études enivrantes, aux relations amicales, à l'admiration constante du beau et du vrai. L'assiduité, l'imitation valent les préceptes. Il n'en est pas moins essentiel, cependant, que l'éducateur comprenne l'étendue du domaine moral, afin de s'avancer d'un pas sûr dans sa mission et de méthodiquement la réaliser. M. Delasiauve a répandu sur ce sujet de précieuses clartés.

On croit volontiers que l'amour des vertus dépend de la volonté et qu'il suffit, pour le susciter en nous, d'en appeler vaguement à notre raison, de nous proposer quelques exemples, ou de nous assujettir à certaines croyances dévotes. Erreur profonde ! L'homme n'a de spontanément actif en lui que les instincts, qui le rapprochent de l'animalité et ont plus besoin de frein que de véhicule. Au point de vue intellectuel, on ne sait que ce qu'on apprend. Le milieu social est une grande école qui donne, avec le langage vulgaire, une somme d'idées et d'expérience, relative aux natures individuelles et au degré civilisateur. Tout ce qui sort de ce cercle commun exige, presque nécessairement, avec le concours d'un guide, une application spéciale et longue. Cinq ou six années se dépensent à l'acquisition des notions d'instruction élémentaire. Il en faut le double pour les humanités, les deux tiers pour les plus humbles professions. Un seul art absorbe quelquefois une existence entière. Nos aptitudes abondent; la limite du temps, l'obligation de produire nous forcent à en négliger le plus grand nombre.

L'ordre moral reconnaît des lois analogues. Figurons-nous l'ensemble des qualités estimables et bienfaisantes. La nomenclature en est variée et complexe. Toutes, à l'instar des virtualités intellectuelles et artistiques, répondent à des germes qui n'éclosent et ne s'épanouissent qu'aux rayons pénétrants d'une chaleureuse sollicitude. Une seule différence : A part le discernement général, favorable aux divers développements, les dispositions scientifiques, industrielles et artistiques, instruments de sustentation, de jouissance et de conquête, peuvent, en raison de la division du travail, n'être que particulièrement exercées. Ne rencontrât-on pas d'obstacles dans l'indéfini des aspects, l'intérêt public ne réclame point leur culture intégrale. Étroitement liées aux mœurs de l'individu, au bien-être et à la paix de la famille, à l'harmonie de la société, les manifestations morales forment, au contraire, un concert dont aucune, ayant son action utile, ne saurait être absente sans préjudice. La mesure, la pondération leur sont nécessaires. Elles s'entre-soutiennent et s'équilibrent dans le mouvement incessant de la pensée intime et des relations extérieures. La justice n'est point le dévouement, ni la bonté le courage. La fermeté ne suppose pas plus l'indulgence que l'amour de soi celui de ses semblables. Malgré leur excellence intrinsèque, ces tendances et bien d'autres, émulation, prévoyance, modestie, vénération, ordre, etc., sont souvent antagonistes.

Cette distinction révèle tout un côté mal compris de la science éducatrice. On conçoit le péril de laisser tant de mobiles, si essentiels, dépérir ou agir au hasard. Pour qu'ils puissent concourir fructueusement, selon leur destination, il importe, au préalable, de les déterminer, de les étudier, de les discipliner. Aucun effort n'a été tenté en ce sens. De là les écarts des individus, le trouble des familles, les maux de la société. Tout un nouveau programme s'impose donc aux éducateurs. Non-seulement l'instruction générale doit croître en étendue, se perfectionner dans ses procédés; la culture morale réclame parallèlement une part large et directe.

Mais quels peuvent être dans cette voie les conditions et les moyens? Apprendra-t-on les vertus comme on apprend la grammaire et l'histoire? En donner la définition, en décrire même les bienfaits serait court et mènerait à peu. Elles s'imprègnent dans les pensées, dans les actes, dans les habitudes. C'est là qu'à chaque seconde de la vie, s'offre la perpétuelle occasion de leur communiquer le souffle, de leur imprimer une direction favorable et virile. Indiquée aux maîtres, cette tâche incombe encore plus aux pères et mères de famille, en contact inces-

sant avec leurs enfants, à portée de saisir leurs propensions naissantes, d'en seconder ou d'en réprimer les manifestations. Comme l'exemple a ici une influence souveraine, ceux qui, par nature ou par fonction, ont mission de former la jeunesse doivent eux-mêmes, conscients des devoirs, en refléter le vivant idéal dans leur conduite et dans leurs paroles. Pour cela, quel discernement, quel tact ne sont pas nécessaires ? Et qu'il y a loin de ce niveau à celui rêvé par les aveugles qui proscrivent la propagation des lumières !

Ce serait une belle œuvre d'édifier sur ce plan le code de l'éducation morale. Par quelques applications faisons au moins ressortir la valeur des principes. Et disons d'abord que la colère, opposée aux impatiences de l'enfant, l'exaspère et le déprime. Une mansuétude grave, au besoin ferme, le dispose mieux à la docilité et l'amène invinciblement au ton qu'on prend avec lui. Voulez-vous lui inculquer la propreté ? Tenez-le propre de bonne heure. Point-il chez lui une lueur de coquetterie naturelle ? Associez-le aux soins de sa toilette et graduellement à ceux que le relief de la maison nécessite. Aux avantages opposant les inconvénients, montrez-lui plus tard la santé et la fraîcheur dérivant d'une hygiène salubre, la saleté engendrant la vermine, l'étisie, les affections cutanées. L'afféterie dans les vêtements attire le ridicule; mais une mise décente provoque l'estime; on supporte avec répugnance la vue des haillons et des habits couverts de taches. La propreté est surtout une source de dignité et de richesse. Ce que l'on entretient avec assiduité se conserve, et il en résulte une impression de contentement intérieur qui élève et honore ; on perd ou l'on est obligé de remplacer sans cesse les objets qu'on laisse dans le délabrement, l'humidité, la poussière ou la souillure.

Averti sur tous ces points, instruit par l'expérience, façonné à l'imitation, se figurant les modèles avec lesquels on l'a habitué à sympathiser, l'enfant transmettra immanquablement à l'adolescent, celui-ci à l'adulte une vertu féconde et inéluctable. La probité, dont l'oubli constitue l'effroyable plaie de notre triste époque, ne s'acquiert pas d'une autre façon. C'est sous ce rapport que la maison doit être de verre. Il faut que, comme de pénétrantes effluves, le sentiment du juste et de l'honnête s'y répande et s'y affermisse. Ni compromis équivoques, ni maximes relâchées. L'innocence, à l'insu des familles imprudentes, se brise tous les jours à cet écueil. La bouche des parents et des maîtres ne s'ouvrira que pour préconiser la droiture, flétrir la duplicité, et leur conduite sera de tous points conforme avec leur langage. Dans leurs relations, si, sans cesser d'être généralement déférents, ils ont

à témoigner des affinités spéciales, leur préférence ira ostensiblement aux meilleurs et aux plus sincères. En sorte que, guidé, de longue main, par ses précepteurs dans une route sûre, le disciple aura encore, pour s'y maintenir, le culte des hommes de bien dont se sera nourri son jeune enthousiasme.

De pareils efforts consacrés à chacune de nos facultés morales et affectives conduiraient évidemment à des résultats incalculables. La seule obligation pour l'éducateur de s'élever à la hauteur de sa tâche serait déjà la plus importante réforme. Nulle qualité, aussi, n'est absolument indépendante. Selon l'occasion, leur essor implique un certain rayonnement réciproque et surtout l'exercice des pouvoirs intellectuels. L'évolution, s'accomplissant ainsi par voie directe et indirecte, prendrait bientôt des proportions notables et un caractère de précieuse solidarité. Quant au point de vue qui nous occupe, c'est-à-dire à la discipline, si, en outre des avantages que possède l'homme fait et capable sur l'enfant inexpert et débile, on considère l'abondance des moyens attractifs qui sont à sa portée pour le diriger, on comprendra qu'en fait d'enseignement, nous en sommes encore à une période barbare, que les lois psychologiques sont méconnues ou insuffisamment suivies, et qu'il est temps que la science nous ramène à la logique de l'instinct qui nous crie : enlevez leurs épines aux sentiers que l'enfant doit traverser. Dieu ne l'a point créé pour en faire un paria et un martyr. Il a enrichi au contraire sa constitution d'activités innées qu'on laisse à tort sommeiller, et dont la stimulation croissante, prévenant mainte coërcition pénible, féconderait sa carrière morale.

Répétons, du reste, que ces vues ne sont pas purement spéculatives, et qu'elles ont leur sanction, très-formelle, dans des applications locales, sur une échelle plus ou moins étendue ou restreinte. Le *Journal de médecine mentale* a mentionné des institutions prospères où l'émulation, sagement entretenue, suffit à éloigner les occasions de sévir. Tout récemment, il nous apprenait encore que, dans la plupart des districts aux États-Unis (et M. Laboulaye confirme le fait dans son ouvrage sur l'Amérique), on s'abstient de peines, même de récompenses dans les écoles, et que c'est pour cela, inévitablement, que, grâce à un enseignement élevé et libéral, on y conquiert un savoir et un aplomb si précoces. Dissipation et curiosité ne vont guère de compagnie. Ce sont là de belles initiatives : que tardons-nous donc, secouant notre torpeur et abdiquant nos préventions, à profiter des errements indiqués par la science et le succès ?

BIBLIOGRAPHIE.

TRAITÉ DE LA MANIE RAISONNANTE,

Par M. le docteur CAMPAGNE,
Médecin en chef de l'asile public d'aliénés de Montdevergnes (Vaucluse).

(Ouvrage couronné par la Société médico-psychologique, prix André, 1867),
Chez Victor Masson et fils, place de l'École-de-Médecine.

Nous ne rappellerons point à nos lecteurs la solennelle discussion qui a eu lieu à la Société médico-psychologique, sur la folie raisonnante. Les phases en sont encore présentes à leurs esprits. L'obscurité du sujet, son importance pathologique et légale avaient fait sentir à tous la nécessité de répandre la lumière sur ce coin de notre domaine psychologique. On ne s'est pas contenté d'une controverse *intra muros.* Un prix a été institué, appel aux travailleurs du dehors. L'ouvrage dont nous voulons ici rendre compte est, entre plusieurs remarquables à divers titres, celui qui, sur le rapport de la commission, a conquis les suffrages. C'est, par anticipation, énoncer son mérite. Les matériaux accumulés dans les 571 pages dont il se compose, les opinions et les faits soumis à une sévère analyse attestent, en effet, les veilles qu'il a dû imposer à son auteur, en même temps qu'ils expliquent un vote auquel nous avons été heureux de nous associer.

Recèle-t-il, cependant, la solution irréfragable des difficultés? M. Campagne, à cet égard, nous a mis généreusement à notre aise. En un mot qu'il nous écrit, exprimant son désir d'être apprécié par nous-même, il ne nous cache pas son désaccord avec nous sur des points essentiels, circonstance qui, précisément, motive sa demande. En nous induisant à une attention plus spéciale, cette franchise ne peut que provoquer la nôtre. Disons donc, en toute sincérité, à notre distingué collègue, que son argumentation ne nous a point convaincu ; que son jugement, dont nous avons recherché les bases, nous a paru reposer sur un malentendu, et qu'il s'est notablement mépris sur le caractère et la portée de nos démonstrations.

Au chapitre du diagnostic, M. Campagne cite un long passage de notre mémoire sur la pseudomonomanie, et le donne comme la caractéristique de notre manière d'envisager la manie raisonnante. Un éclaircissement est ici nécessaire. Quand, pour la première fois, en 1859, nous décrivîmes le délire partiel diffus (pseudomonomanie), aucune pensée de rapprochement n'entrait dans notre préoccupation. Il s'agissait uniquement de faire connaître une série de cas jusqu'ici confondus, soit avec les délires généraux, soit avec les monomanies, et

très-distincts pourtant de ceux-ci par la mobilité ou la diffusion des symptômes, des premiers par la conservation du discernement, assez puissante quelquefois pour que le patient comprît son trouble mental et s'en alarmât. Cette distinction que nous justifiâmes amplement au point de vue de la doctrine et de l'expérience, nous la confirmâmes encore par un parallèle très-expressif et circonstancié de cette forme partielle et diffuse avec les formes générales ou fixes. C'était une révélation, précieuse en pratique, et juridiquement capitale par la lumière qu'elle répandait sur certains procès équivoques.

L'attention ne fut appelée que beaucoup plus tard sur la folie raisonnante, et nous avons dit ce qui arriva. Devait-on d'abord admettre ce genre psychique ? Pouvait-on lui assigner des limites incontestables? Comment le caractériser? L'échec fut absolu. Faute d'une définition, c'est-à-dire d'un critérium, on ne sut qu'agglomérer des faits disparates, en les groupant arbitrairement et s'en servant à l'appui de dissertations plus ou moins ingénieuses. Essayant alors, à notre tour, d'approfondir la question, et nous plaçant en face des idées des auteurs et des exemples par eux commentés, nous éprouvâmes le besoin de remonter à leur idéal. Or, c'est cette élaboration qui, nous le croyons du moins, nous a permis de débrouiller le chaos, et, constituant un type, d'y rattacher les cas similaires et d'en éliminer ceux y indûment compris. Il s'est trouvé que le trait différentiel du nouveau genre s'identifiait avec celui de la pseudomonomanie : point de fixité dans les aberrations, raison apparente dans le langage. Celle-ci devenait donc une folie raisonnante ou la folie raisonnante une pseudomonomanie. On rencontre des observations analogues dans les traités. Mais sont-elles les seules ayant le même caractère? Les livres contiennent, au contraire, l'histoire d'une foule d'insensés que ne tourmente aucune souffrance de tête, mais qui, tout en paraissant jouir de la liberté morale, manifestent la perversité la plus profonde et cèdent aux plus déplorables entraînements. Ce sont de semblables sujets dont M. Trélat a réuni un si grand nombre dans son *Traité de la folie lucide.* Naguère, on les voyait réfléchis et calmes. Un vent qui passe les jette dans l'irritation et l'impatience. Un invincible besoin de mouvement les domine, ou bien ils se montrent obséquieux, rusés, érotiques. Où siége le désordre chez ces fléaux des familles et des asiles? Non dans l'intelligence, puisqu'ils raisonnent, mais dans la vie morale, affective, instinctive, dont la perturbation, variable, *diffuse,* selon la fortuité des irritations nerveuses, pèse sur la volonté, quand elle ne la contraint pas à se mettre à son service. Les contrastes si étranges de la conduite n'ont

plus rien qui étonne. Ils sont dans la logique du mécanisme mental. On a donc là un délire partiel sentimental *diffus*, qui vient se ranger à côté de celui des pseudomonomanes, et qui, comme lui et au même titre, se sépare des délires généraux et partiels fixes : d'où un jour inattendu sur les principes de notre nomenclature, et, en outre, un moyen facile de distraire du groupe incohérent des folies raisonnantes beaucoup de cas mal interprétés ayant leur case ailleurs, notamment parmi les excitations maniaques, les congestions hallucinatoires et les instabilités prodromiques de certaines paralysies générales.

Pour nous prendre en flagrant délit d'erreur, c'était sur ce terrain que M. Campagne devait nous combattre. Quelles sont, au surplus, ses preuves? Il n'en articule aucune. Tout se réduit à cette négation: « La pseudomonomanie de M. Delasiauve est, dit-il, insaisissable au » point de vue nosologique. Elle comprend, ce nous semble, les espèces » les plus diverses par leur nature, et même par leur appareil sympto- » matique. » *Quod erat demonstrandum.*

Évidemment, M. Campagne a été ébloui par un décevant mirage. Nous nous expliquons cette fascination. Des théories spécieuses ont été habilement développées par des aliénistes très-autorisés, et notre savant collègue, subissant leur ascendant, à son insu, n'a pas pu s'affranchir assez de cette influence pour émettre un jugement complétement impartial. C'est ce que notre analyse fera ressortir.

Dans une assez longue introduction, l'auteur révèle un pressentiment de la distinction des facultés. Il n'en comprend, par malheur, ni la subordination, ni le caractère. Qu'est l'intelligence? qu'est la sensibilité morale? Point de définition, bien que, les diversifiant, il emprunte et le fond et les variétés de sa manie raisonnante aux divisions ci-après : INTELLIGENCE : lente, rapide, superficielle, profonde, générale, partielle, claire, obscure, juste, bizarre; SENSIBILITÉ MORALE : exagérée, diminuée, inquiète, fantasque, mobile, constante, régulière, irrégulière, concentrée, expansive, calme, irritable, sombre, enthousiaste, pervertie. La forme va naturellement l'emporter sur le fond dans son classement. Nous allons voir qu'il en est ainsi.

Dans quel cercle M. Campagne circonscrit-il la folie raisonnante? Son embarras se trahit d'abord; car l'examen historique des opinions et de la synonymie ne lui fournit que des données confuses. Il a une conception cependant, que résume le terme *manie raisonnante.* Mais, sans motiver la préférence accordée à cette dénomination et se bornant à éliminer de son cadre tous les délires monomaniaques et lypémaniaques bien accentués, toutes les formes sympathiques ou par intoxication,

tous les délires hypochondriaques, choréiques, épileptiques, hystériques, etc., il remet à la fin la spécification du nouveau type morbide, devant naturellement se déduire de l'analyse des symptômes et de la lecture des observations.

Une détermination immédiate nous eût semblé préférable. On suit avec moins de fruit la description d'un état qu'on ignore. La démonstration achevée, il eût toujours été possible de la fortifier par la récapitulation des preuves. Pourvu que la pensée ressorte évidente, il n'importe, du reste, la place qu'elle occupe. Si nous avons bien compris M. Campagne, les folies lucides de M. Trélat, certaines des dégénérescences de M. Morel lui ont servi d'objectif. La manie raisonnante serait, pour lui, affaire de tempérament, de disposition héréditaire. En puissance dans la constitution, le névropathisme, croissant avec l'âge, soumis à toutes les vicissitudes corporelles et morales, aux influences physiologiques et maladives, s'accuserait par de bizarres tendances ou de fâcheuses perversions, à manifestations périodiques, rémittentes ou continues. Sur ce qu'on sait des faits contenus dans nos annales, on étendrait aisément les horizons de cet aperçu. Scipion Pinel appelait la folie raisonnante une manie du caractère. Ce trait sourit à M. Campagne. Il ajoute *égoïste*, à cause du cachet de personnalité dont sont empreintes les observations. Mais, telle dans les apparences, il lui reconnaît au fond d'autres aspects. Elle serait aussi à la fois une maladie fonctionnelle, une sorte de diathèse, une dégénérescence, une monstruosité tératologique, ou, pour tout exprimer en un mot, « un » écart pathologique simple du type spécifique de l'individualité mo» rale. »

L'idéal est saisissant. Nous en nierons d'autant moins la valeur, que nous-même, après Ferrus et d'autres de nos devanciers, avons fait ressortir la portée de ces vices originels, et que, notamment, dans une double analyse de son *Traité des dégénérescences* (*Gaz. hebdomad.*, 1858), et de ses *Études* plus récentes *sur l'aliénation mentale* (*Gaz. hebdomad.*, 1860), nous avons loué, sans réserve, M. Morel sur cette variété de ses folies héréditaires. Il y a même dans l'appréciation de M. Campagne un côté étiologique digne de remarque. Nul auparavant n'avait aussi bien indiqué le *quomodo* et les conditions de l'éclosion et des fluctuations des phénomènes morbides.

Mais son cadre est-il complet? a-t-il un rang précis, rationnel, dans la nomenclature? La filiation qui relie la pensée aux actes s'y dessine-t-elle nettement? En quoi l'intelligence est-elle désintéressée? ou plutôt, dans l'opinion de M. Campagne, cette immunité n'est-elle pas

problématique, puisque, jugeant les théories d'Esquirol et de Scipion Pinel, il déclare ne pas comprendre la compatibilité, avec une raison saine, d'une lésion un peu grave de la sensibilité morale, dont l'exaltation susciterait toujours un délire intellectuel, au moins vague ?

Psychiquement, il y a deux distinctions à établir dans les imperfections congénitales. Quelques-uns, privés de certaines virtualités essentielles, ont une nature mal équilibrée. Au fond insuffisants, malgré l'apparence, ont-ils en même temps de la mobilité ; cette vivacité peut masquer leur faiblesse, et souvent on met sur le compte de l'inattention ou de la perversité des insuccès ou des écarts dus à des germes non éclos et à l'absence de contrepoids. Ces types, que la folie raisonnante pourrait revendiquer en ce sens qu'au milieu des plus graves dérèglements, la syllogistique subsiste, appartiennent en réalité à l'idiotie. En traitant de cette infirmité, le *Journal de médecine mentale* (t. VI, p. 231) les a signalés. D'autres, au contraire, sont doués comme tout le monde et possèdent même parfois des qualités exquises. Seulement, telle est à certains égards leur émotivité qu'à moins d'une vie sans orages, d'une virile éducation et d'habitudes salutaires enracinées, ils sont exposés, sous le coup des passions, des contrariétés, des revers ou de la maladie, à toutes sortes de fougues, d'excentricités et d'entraînements.

Ces fous raisonnants sont évidemment ceux que M. Campagne a voulu peindre. Pas plus qu'à lui, ils ne nous ont échappé. Si, lors de la discussion sur la *folie raisonnante*, nous en avons fait une variété de pseudomonomanes, c'est que, comme ceux de notre précédent mémoire, ils ont offert de l'affection les attributs pathognomoniques : trouble diffus, erratique dans l'action des mobiles, conservation du pouvoir d'associer les idées et de former des raisonnements. L'unique différence tient à ce qu'au lieu d'être mus par de douloureuses impressions cérébrales, ils cèdent à des sentiments transformés qui, ne s'accompagnant pas de souffrance, éveillent rarement leur sollicitude. Leur rang et les conséquences de leur désordre mental étaient dès lors distinctement établis et appréciés.

M. Campagne n'est donc point fondé à blâmer un rapprochement légitime, et qui répand sur des situations si obscures de précieuses clartés. A tort, d'un autre côté, il nous semble avoir restreint sa catégorisation aux idiosyncrasies natives. Une foule de maladies, spécialement cérébrales et nerveuses, survenues dans l'enfance et même à l'âge adulte, peuvent nuire à l'harmonie morale et engendrer de funestes imminences. C'est à six ans que, chez Chorinski, à la suite d'accidents

morbides, commencèrent à se produire les irrégularités psychiques. Nous soignons un jeune élève de onze ans qui, après avoir éprouvé, vers trois ou quatre ans, des signes de méningite, n'a cessé de donner, par intervalles, des marques de bizarrerie, d'impatience et de cruauté. Des crises d'épilepsie sont venues compliquer la position depuis quelques mois et obscurcir la mémoire. Il réussit dans ses études. Étant praticien de campagne, nous admirions, pour sa vivacité et sa douceur, une jeune écolière de huit ans. Elle eut une fièvre cérébrale, dont nous la tirâmes. Sa physionomie conserva malheureusement un reflet sinistre, et jusqu'à trente ans, où elle mourut d'une affection accidentelle, on nota ses singularités de caractère et ses appétits bizarres. Des exemples analogues s'observent en bon nombre parmi les enfants de la Salpêtrière et de Bicêtre. Une dame d'un esprit supérieur qui, pendant plusieurs années, a fait le désespoir de diverses maisons de santé, devait sa transformation à une fièvre typhoïde. La période menstruelle, la grossesse, l'état puerpéral sont également le point de départ d'étranges anomalies.

Certes, nous ne nous opposons pas, tant s'en faut, à ce qu'on s'efforce d'établir entre toutes ces nuances de scientifiques démarcations, dont profitent à la fois la nosologie et la thérapeutique. Mais ce qui les sépare, outre l'obscurité absolue de certains cas particuliers, ne doit pas faire perdre de vue les analogies qui les rapprochent. Les groupes n'excluent pas les espèces, ni celles-ci les variétés. Une pneumonie franche et une pneumonie tuberculeuse, bien que contrastantes dans leur intimité, n'en ont pas moins le même vocable générique. Au double point de vue du classement et de la médecine légale, le discernement du mode symptomatique acquiert, précisément ici, une haute importance. L'expression de manie raisonnante n'est pas plus heureuse que celle de monomanie raisonnante imaginée par Esquirol. M. Campagne n'a créé qu'un genre empirique, sans cadre formel dans la nomenclature. Pour justifier les actes malfaisants, éprouvant le besoin d'une altération intellectuelle, il propose aux juges une indéchiffrable énigme, leur attention s'épuisant à la recherche d'un *flagrant-délire*, qu'ils ne sauraient constater.

Combien notre division est plus satisfaisante! Nous ne violentons aucune conviction. L'exercice syllogistique s'accomplit. Écartant l'hypothèse embarrassante d'une lésion de l'intelligence, on entre d'emblée dans l'ordre des aliénations partielles. Mais cet ordre comporte des espèces. Les unes, concernant les délires fixes, systématisés, ne sont point ici en cause. D'autres, au contraire, diffuses, constituent nos

pseudo-monomanies. Ce n'est ni dans la ténacité d'une croyance ou d'une crainte, ni dans le défaut de cohésion des pensées que consiste le trouble mental. Les phénomènes s'offrent à l'esprit comme un mirage le plus souvent pénible ou se laissent, à son insu, subordonnés à des transformations sensoriales, sentimentales et affectives, deviner dans la conduite et les actes. Les exemples sur lesquels s'est appuyé M. Campagne ont évidemment ce caractère. Le possèdent-ils exclusivement? Non, car de son appréciation est surgi notre délire partiel diffus. L'auteur reconnaît lui-même le lien qui, dans beaucoup de cas, rattache les folies hystériques à la manie raisonnante. N'en est-il pas ainsi fréquemment des perversions qu'engendrent l'épilepsie et les névroses convulsives? Enfin, nous le répétons, dans le cours de la vie, spécialement dans les jeunes années, une infinité de causes morbides peuvent, déviant l'action nerveuse, exagérant l'impressionnabilité, jeter le désordre dans les sentiments, les passions et les affections.

Parce que l'origine diffère, faut-il négliger le signe commun? Sans identifier les variétés de folie raisonnante, n'est-ce pas les éclaircir l'une par l'autre que d'en signaler les rapports, le cachet de famille? Cette étude comparative, nous l'avons faite, non sans profit, à notre avis, dans la discussion à la Société médico-psychologique. Pathologiquement, est-ce peu que d'avoir, dans le domaine de la nosologie mentale, conquis un compartiment à tant de formes obscures, et de les avoir délimités entre elles par leur diversité cérébro-nerveuse et leurs conséquences symptomatologiques? Thérapeutiquement, le parallèle, si abondant, entre la pseudo-monomanie et la monomanie, nous a conduit aux plus fécondes applications. Quelles précieuses clartés, surtout, n'ont pas jailli, sur l'horizon médico-juridique, de l'analyse psychomorbide des aberrations diffuses?

Un meurtre est perpétré, un méfait commis; placez l'auteur sur la sellette, et voyez, sans omettre les *insuffisants mobiles*, si, à quelque catégorie que l'inculpé appartienne, le jugement médical ne sera pas identique et également victorieux? Aux juges perplexes, les experts diront : « Magistrats, cessez de vous égarer dans une vaine enquête. » Celui qui est devant vous cause et raisonne. Ailleurs que dans la » sphère réputée intellectuelle, est le point de départ de son *délire*. » Prenez l'infirme qui a des cordes de moins. Surexités par l'occasion » ou par une émotivité maladive, ses penchants, sans contrepoids, ont » prévenu ou déjoué toute réflexion. Chez lui l'impulsion du moment » est toujours triomphante. N'étant point libre, il ne saurait être res» ponsable. S'agit-il d'un de ces fascinés décrits dans notre premier

» mémoire? L'automatisme qui s'en est emparé l'a livré au hasard de
» la suggestion maladive; il s'est oublié, sa résistance a été nulle ou
» inférieure à une pression fatale; il n'a senti l'abîme qu'au réveil et
» après la chute. Supposez un des types de M. Campagne. En branle,
» les sentiments pervertis, les passions impérieuses ont créé une sorte
» d'ivresse morale qui a neutralisé, au profit d'une force aveugle, le
» pouvoir de la volonté consciente. »

Pour les autres cas, selon leur nature, les solutions seraient les mêmes. L'action normale côtoie incessamment l'action morbide. On conçoit par là, ce qu'aucune autre explication ne ferait comprendre, comment tel fou raisonnant a pu, à des heures différentes d'un même jour, d'une seule matinée, exprimer, dans son langage ou dans ses lettres, les idées les plus opposées. En bonne logique, les fous raisonnants ne sont pas à l'abri de déterminations coupables. On songe peu alors, les mobiles étant flagrants, à invoquer, pour eux, le bénéfice de l'aliénation mentale. Quant aux actes civils, ordinaires dans la vie, ayant souvent leur raison d'être, leur maintien ou leur invalidation dépend des motifs qui les ont fait naître et du degré de capacité mentale des signataires. On a prétendu que ces distinctions, trop subtiles, auraient le danger de jeter la confusion dans l'esprit des jurisconsultes. Elles sont si simples, que leur succès est inévitable. Par expérience, en conversation ou au prétoire, nous en avons acquis des preuves formelles et multipliées.

Si M. Campagne eût pressenti ces développements, il nous aurait rendu plus de justice, et son travail, sans doute, y eût gagné. Il a circonscrit son terrain; il en avait la faculté. Néanmoins, eu égard aux exigences de la question et aux préoccupations qu'elle suscite, nous regrettons, pour notre part, qu'il n'ait pas donné à sa thèse de plus larges proportions. A Dieu ne plaise, d'ailleurs, que nous lui en fassions un crime! Il a su trouver un flambeau pour se guider dans les ténèbres, et c'est beaucoup. En soi, le cercle qu'il s'est tracé a été bien rempli. L'exposé des symptômes a été fait avec le soin le plus minutieux. Trois variétés, que M. Campagne croit devoir demeurer dans la science, en découleraient : égoïste, orgueilleuse, envieuse ou jalouse. Cette démarcation, qui ne repose sur rien de radical, nous paraît arbitraire. Partout domine la personnalité et, d'autre part, on observe à peu près autant d'aspects que d'individus.

Au chapitre de l'étiologie, l'auteur a longuement insisté sur l'hérédité, dont il a mis habilement en relief les désastreuses influences. Ce qui nous a peu séduit, c'est le rôle immense qu'il semble attribuer à la

sélection. Nous comprendrions sa puissance, si le choix portait sur des conjoints l'un et l'autre dégénérés. Mais le hasard ne produit de telles unions qu'accidentellement, et on ne les recherche pas d'une manière systématique. Nous doutons dès lors que la manie raisonnante ait là sa principale origine.

Dans la pensée de M. Campagne, cette affection serait radicalement incurable. On ne doit pas pour cela l'abandonner à elle-même. Souvent il a suffi, pour restituer au calme, de modérer, par des narcotiques et des bains, l'excitation corporelle. Le travail vient en aide à l'isolement. La discipline ne saurait fléchir sans danger. Elle doit être rigide, mais calme, exempte de colère, soutenue et tempérée par un grand fonds de bonté, une justice impartiale et une constante douceur.

L'hygiène préventive occupe peu de place dans l'excellente monographie de M. Campagne. Douterait-il, en particulier, du pouvoir de l'éducation ? Son silence sur ce point est grave. Plus l'équilibre est menacé, plus il importe de multiplier les digues pour l'empêcher de se rompre. Sous ce rapport, il y a plus à faire qu'on ne pense. L'enfance est généralement malléable. Mais les principes que le *Journal de médecine mentale* s'efforce chaque jour de vulgariser ne sont ni connus, ni appréciés. Dans les pensions, dans les maisons religieuses, dans les familles, partout, on tourne le dos au but. Loin de protéger la faiblesse, on l'opprime. On punit, on injurie, au lieu de diriger. Le mal s'accroît des moyens employés pour y porter remède. Que de germes pourtant ne demanderaient qu'un peu d'assistance pour éclore et prospérer ! Une gymnastique diverse et appropriée, des travaux manuels en rapport avec l'âge, toute l'immense série des penchants moraux transformés de bonne heure en habitudes, conjureraient certainement, dans une foule de cas, de funestes essors. Les preuves ne nous font pas défaut. Ne fût-ce que dans la section des idiots de Bicêtre, longtemps placée sous notre direction, nous pourrions citer plus d'un type de perfectionnement relatif. Combien ne serait-il pas désirable que ce côté vraiment culminant du bien public sollicitât les méditations des amis du progrès social ! Nous le signalons à M. Campagne.

Quelques pages seulement sont consacrées aux considérations médico-légales. Naturellement l'auteur exonère les maniaques raisonnants de toute responsabilité. Il leur interdit, *ipso facto*, les actes civils. Cette doctrine absolue tiendrait difficilement devant certaines situations. Il va plus loin : il condamne, à l'égard de toutes les folies, la responsabilité partielle. Nous avons montré combien cette question était mal

comprise. On dit, et M. Campagne répète, que les aliénés en subiraient de regrettables conséquences : assertion et rien de plus ; c'est le contraire qui arriverait (1).

Le livre se termine par quinze observations racontées dans leurs plus grands détails et très-instructives. DELASIAUVE.

VARIÉTÉS.

LES IMBÉCILES AU WORK'HOUSE DE NOTTINGHAM. — Souvent le *Journal de médecine mentale* a insisté sur l'opportunité de l'isolement des aliénés, même en apparence inoffensifs, sans en excepter les idiots et les imbéciles. Des faits récents, qui se sont passés au work'house de Nottingham, attestent le fondement de cette mesure. Ce refuge, d'après *the Lancet* (13 mars) ne contient pas moins de 58 imbéciles : 8 dans une salle, 50 dans une autre. Il résulte de leur mélange avec la population ordinaire des inconvénients graves. Presque tous sont sujets à des excitations passagères, à des emportements provoqués par les causes les plus légères. Dernièrement, deux de ces malheureux s'étaient livrés à des violences désordonnées. La surveillante du lieu a adopté un singulier mode de répression. Aidée des gardiens, elle applique aux délinquants force coups sur les oreilles. Parfois ceux-ci réagissent, déchirent, mordent et lancent des coups de pied à tort et à travers. C'est une scène de ce genre à laquelle donna lieu la conduite des imbéciles en question.

Scandalisé, le médecin fit une verte semonce à la surveillante et lui intima l'ordre de ne punir aucun insensé, sans son autorisation. Ceci n'arriverait pas, si l'on ne confondait point, avec des personnes jouissant de leur raison, de pauvres infirmes qui, privés de liberté morale, ne sauraient encourir de responsabilité. Le médecin, M. Dunne, a justement agi, en défendant, vis-à-vis d'eux, l'usage des châtiments corporels.

Cours. — M. le docteur Auguste Voisin, médecin de la Salpêtrière, reprendra ses conférences sur les maladies mentales et les affections nerveuses, le dimanche 18 avril 1869, à neuf heures, et les continuera les dimanches suivants à la même heure. BOURNEVILLE.

(1) L'interprétation de M. Campagne repose sur une fausse manière d'envisager la solidarité des facultés. Dans une note (p. 236), il nous reproche d'attribuer aux facultés morales et aux sentiments une indépendance qu'ils n'ont pas, tout se liant dans la constitution humaine. Encore un malentendu ! Nous ne contestons nullement la réciprocité des rapports entre les virtualités psychiques : ce serait nier la clarté du jour. Mais quelle est la loi de ce concert ? Existe-t-il pour tous les cas et de toutes les façons ? Rapport implique-t-il solidarité ? C'est ce que nous avons essayé de déterminer. Nos collègues, et avec eux M. Campagne, se sont bornés à une affirmation. Voilà le secret de leur méprise !

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

SPECIMEN MENSUEL.

I. Tumeur cérébrale, par M. Chappet. — II. Bromure de potassium dans la folie épileptique, par M. le docteur Bécoulet, médecin adjoint de l'asile d'Auxerre.— III. Chorée hystérique rebelle à diverses médications et guérie rapidement par l'hydrothérapie, par M. le docteur Maigrot.

I. — On lit dans *Lyon médical* (11 avril), l'observation suivante : Larivié, âgé de soixante ans, est atteint subitement d'une diplopie. A ce symptôme s'ajoutent, quelques mois après, des douleurs intenses et tenaces au-dessus de l'orbite gauche. La vision diminue du même côté. Légère surdité et fourmillements dans la joue. Pouls petit, régulier. A l'Hôtel-Dieu de Lyon, où le malade entre, on soupçonne une *tumeur cérébrale* au voisinage de la branche ophthalmique du nerf trifacial gauche. Insensiblement, la souffrance s'irradie dans toute cette moitié de la face. Elle s'amoindrit, mais aux dépens de la sensibilité. Contraction des muscles, abaissement des deux paupières; apparence de paralysie faciale à droite, déviation correspondante de la luette, avec inégalité pupillaire; embarras de la parole, affaissement graduel, et mort le 11 février 1869, huit mois après le début des accidents.

A l'autopsie, on trouve une grosseur, du volume d'une noix, au-dessous du lobe sphénoïdal, un peu ramolli à cet endroit. Sa couleur est gris-violet. Par une face, elle adhère à la fosse sphénoïdale; l'autre est appendue au trijumeau, près la protubérance. Il y a au pourtour quelques prolongements. L'examen microscopique, auquel ont procédé MM. Vinay et Léon Tripier, a permis de constater que cette tumeur, riche en vaisseaux, était formée par des cellules, rondes pour la plupart, quelques-unes fusiformes, grasses, à noyaux simples et multiples, entourant les vaisseaux. Substance intercellulaire abondante, granuleuse en certains points, fibrillaire en d'autres. On avait affaire à un sarcome, vraisemblablement d'origine arachnoïdienne. Selon Niemeyer,

la persistance de la céphalalgie est un des signes les plus flagrants des tumeurs cérébrales.

II. — Les essais se poursuivent sur une grande échelle avec le bromure de potassium; c'est la frénésie de l'époque. L'épilepsie enfin aurait rencontré sa panacée. Annonçons le *urbi et orbi*. En ce qui nous concerne, l'expérience nous a rendu défiant. Nous avons déjà vu passer tant de prétendus spécifiques dont le prisme est allé s'évanouir dans l'océan des météores! A la Salpêtrière, le nouveau remède, fréquemment employé, nous a procuré plus de déceptions que de cures. Un de nos jeunes et distingués collègues, médecin-adjoint de l'asile d'Auxerre, M. le docteur Bécoulet, vient, à son tour, dans les *Annales médico-phycologiques* (mars), exposer les résultats qu'il a obtenus chez quelques malades.

Ses observations sont au nombre de cinq : 1° B..., vingt-sept ans, est entré à l'asile le 11 juillet 1865. Notre collègue l'interroge seulement en juillet 1866. L'obtusion rend les renseignements assez incertains. Il en ressort, cependant, que l'affection, survenue à douze ans, éclaterait deux fois par mois, avec crises nombreuses et quotidiennes, pendant sept à huit jours. Dans cet *état de mal*, la prostration est profonde; embarras extrême de la prononciation. On commence le traitement en septembre 1867 par 1 gramme, dose progressivement portée à 5 grammes. Octobre, 6 accès; novembre, 5; décembre, 5; janvier 1868, 0; février, 6; mars, 10; avril 1; mai, 12. Le médicament est continué à 6 grammes, et quelquefois un mois s'écoule sans attaques.

2° P..., quarante-sept ans, maréchal, adonné aux boissons alcooliques, accuse, comme cause de sa maladie, une rixe avec un camarade. Il aurait senti un craquement dans le cerveau, et, par suite, se serait, un fusil à la main, mis à la poursuite de son adversaire. C'est dans ces conjonctures, que son premier accès se serait déclaré, il y a cinq ans. Les crises ultérieures, plus ou moins rapprochées, auraient provoqué du délire hallucinatoire. Au milieu de son trouble, ayant frappé sa femme d'un coup de couteau, cette violence motiva sa séquestration le 9 juillet 1866.

D'abord les crises, nocturnes, se multiplient et le jettent dans l'anxiété. Peu à peu, elles diminuent de fréquence, formant un mélange de grandes et de petites. Des paroxysmes de fureur durent souvent huit à dix jours. Le bromure, administré vers la mi-septembre, est porté de 1 à 6 grammes. Jusqu'à février, aucune grande attaque. En mars, 2 ac-

cès; en avril, 3 accès sans agitation; en mai et juin, 0; en juillet, 5 accès; agitation momentanée. En août, sur le refus du malade, suspension du remède.

3° B..., âgée de vingt ans, est admise le 29 août 1865. Par suite de convulsions à seize mois, atrophie hémiplégique à droite; santé, néanmoins, jusqu'à quinze ans. Fille naturelle, elle brûlait du désir de connaître son père. Le voici, lui dit-on, en lui montrant un passant. Elle était dans ses règles. Alors se déclare l'épilepsie, qui se renouvelle cinq à six fois la semaine, et se complique de délire. Suppression de la menstruation. Elle se rétablit au bout d'un an, mais les crises persistent. L'*aura* part du bras droit.

En septembre, bromure rapidement élevé de 1 gramme à 5 grammes. Aucun accès jusqu'au 25 janvier 1868, où il s'en produisit 3. Mars, avril, mai, 0. Juin, 3 attaques; juillet, 3 attaques. En août, acné, maux d'estomac violents, suppression du médicament.

4° F..., trente-deux ans, entrée le 5 avril 1867. Son intelligence obscurcie fait douter de l'exactitude des renseignements. Elle aurait été atteinte à l'âge de deux ans, par suite d'une frayeur. Prise d'abord chaque jour, elle ne tomberait plus qu'au moment des règles. Délire maniaque. Traitement en septembre, 1-6 grammes. Point d'accès. Le 8 février, angine, suspension. Le 15, violent accès, délire. On reprend le bromure en mars. Sortie en septembre. Chez elle retour des accès. M. Bécoulet, consulté, envoie la formule. Il suppose que le mal aura cessé de se produire.

5° R..., vingt-sept ans; deuxième entrée le 28 mai 1864. Début du mal, à dix-neuf ans, sous l'impression d'une frayeur. 10-12 crises nocturnes dans le mois, débutant par un tremblement des membres. On administre le médicament en septembre 1867. Difficilement toléré les premiers mois, il est accepté ensuite et on le continue à 6 grammes. En moyenne, les accès sont tombés à quatre ou cinq par mois. Leur intensité est moindre et peu durable l'excitation qui les suit. Sortie le 27 juillet.

En vertu de ces faits, M. Bécoulet conclut à l'utilité incontestable du remède. Il lui attribue à la fois une action sédative sur les convulsions et le délire. Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que ces espérances sont prématurées. Il faut d'abord tenir compte du séjour à l'asile, suffisant quelquefois pour modifier l'état convulsif, qui trouve des aliments au dehors. D'autre part, que de médications ont produit des résultats plus saillants démentis par de cruelles récidives!

III. — L'influence de l'hydrothérapie sur les chorées intenses ou invétérées, est aujourd'hui parfaitement constatée. L'an passé, nous avons rendu, pour la deuxième fois, à sa famille, une jeune fille de quinze ou seize ans, dont les mouvements irréguliers, de date ancienne, offraient un caractère de gravité extrême. L'irritabilité allait quelquefois jusqu'à l'excitation maniaque. Il y avait un grand amaigrissement. La solution de Fowler, la gymnastique et les douches sur le tronc et les membres amenèrent la disparition des accidents. On lit dans l'*Union médicale* (10 avril) un fait curieux de ce genre. Julienne M..., trente ans, fut atteinte du choléra, à quinze ans. Dans la convalescence, elle contracta une toux spasmodique, qui dura sept ans, et se reproduisit, dans la suite, par intervalles. Un autre état avait succédé au premier : névralgies fréquentes, vomissements périodiques, palpitations, faiblesse. Julienne restait au lit quatre mois de l'année.

En 1864, fièvre typhoïde. C'est dans la convalescence de cette affection que la chorée se déclara, d'abord unilatérale à droite. Une fièvre muqueuse, en 1865, suspend les convulsions, qui reviennent après la guérison et bientôt se généralisent. Les soubresauts étaient si violents, que les membres étaient couverts de contusions, et qu'on était obligé, au lit ou sur le fauteuil, d'envelopper la malade d'ouate pour amortir l'effet des chocs. L'agitation n'existait pas toujours au même degré. Il y avait des exacerbations qui duraient dix minutes, se répétaient trente fois le jour, et donnaient lieu à l'abolition du sentiment et de l'intelligence. Partout hypéresthésie, spécialement le long de la colonne vertébrale. On énumérerait difficilement les remèdes qui lui furent administrés : opium, arsenic, sulfate de quinine, chloroforme, toniques, atropine. Prescrit par M. le docteur Collin (de Bourmont), ce dernier agent avait occasionné quelques intermittences.

Ne les jugeant pas, néanmoins, suffisantes, M. Collin conseilla à sa malade d'entrer dans l'établissement hydrothérapique du docteur Maigrot, à Saint-Dizier (Haute-Marne). M. Maigrot constate une chloro-anémie très-prononcée. Malgré l'absence de constriction à la gorge, il n'hésite pas à attribuer aux phénomènes de la chorée un principe hystérique. La toux nerveuse, l'aphonie ultérieure lui semblent, à cet égard, significatives. Rien, d'ailleurs, qui laisse supposer une cause rhumatismale.

Entrée le 24 septembre 1868, Julienne est soumise, dès le lendemain, à l'hydrothérapie. On commence par une douche générale en pluie fine de dix secondes. Le lendemain, on l'administre, à deux reprises, en pluie d'orage. On en donne trois, même quatre, les jours suivants, pré-

cédées de la sudation dans l'étuve sèche ou par le bain de vapeur. On évite de diriger les jets sur l'épine éminemment sensible.

2 octobre. Physionomie meilleure, besoin d'alimentation : chocolat, œufs frais, viande blanche, eau rougie, commencent à être tolérés.

6 octobre. Mieux plus prononcé. Julienne se promène sans fatigue; malgré cela, les crises persévèrent. Le médecin s'étonne de cette abondance de contractions, véritable chorée électrique.

7 octobre. Convulsions moins violentes.

8 octobre. Retour de la toux, qui alterne avec les convulsions ordinaires. Perte de sentiment et de connaissance.

11 octobre. Mouches de Milan à la nuque, large vésicatoire sur le creux épigastrique; cessation momentanée des douches.

16 octobre. Les symptômes intercurrents, amendés, permettent la reprise des douches. Fer réduit.

21 octobre. Douches en jet et en lames, amélioration croissante.

22 octobre. Disparition subite de l'aphonie.

30 octobre. La convalescence se dessine; appétit, retour de la fraîcheur et des forces. Les douches peuvent impunément être dirigées sur la colonne vertébrale.

10 novembre. État satisfaisant. Les règles n'empêchent pas l'administration des douches; M. Maigrot n'en donne qu'une générale, sans bain de vapeur.

30 novembre. Sortie de l'asile.

15 janvier 1869. Santé excellente. Julienne a repris ses occupations habituelles.

Dans les signes énoncés, on reconnaît moins une chorée ordinaire (danse de Saint-Guy) qu'une de ces formes électriques semi-intermittentes, qui, si souvent, compliquent l'hystérie et l'épilepsie. La guérison n'en est pas moins une circonstance digne de considération. D.

PATHOLOGIE.

CONSIDÉRATIONS SUR UN CAS-TYPE DE STUPIDITÉ,

Par M. le docteur BERTHIER.

La maladie nommée *dormitatio membrorum*, par Rhazès; *melancholia attonita*, par Bellini; idiotie temporaire, par Ph. Pinel; perversion du besoin de repos, par Broussais; démence aiguë, par Esquirol; stupidité, par Georget; démence spéciale, par Guislain;

stupeur mélancolique, par plusieurs contemporains, a été, dans ces dernières années, un sujet de vives controverses. Deux opinions bien tranchées se sont fait jour. La première, émise par M. Baillarger dans deux longs articles du premier volume des *Annales médico-psychologiques*, s'appuie sur l'exposé et l'analyse circonstanciés de dix observations, qui ont conduit l'auteur à considérer l'affection comme une variété suractive de la mélancolie, absolument comparable au rêve, où, loin d'être inerte, l'imagination interviendrait d'une manière puissante. Pour M. Delasiauve, au contraire, qui, en un mémoire publié par le même recueil (1851), a réuni et commenté vingt-cinq faits, la stupidité constituerait une espèce réelle et distincte, confirmée de nouveau dans le *Journal de médecine mentale*. Selon lui, les formes vésaniques auraient été vaguement précisées, et M. Baillarger aurait eu le tort de rattacher au délire triste des altérations qui en avaient été toujours distinguées. « La lypémanie consiste, dit-il, dans l'exagération, et ajoutons dans la fixité d'un sentiment dépressif. En proie à un chagrin amer, à un désespoir profond, à une terreur excessive, l'aliéné réfléchit, dans l'expression de sa physionomie, dans son attitude, dans son langage, dans ses résistances, cette situation de son âme. Les facultés générales ne sont point détruites, la concentration énergique des sentiments en modifie ou en suspend seulement l'exercice. On s'est formé une tout autre opinion de la stupidité. Par ce mot, l'esprit s'est toujours représenté une torpeur intellectuelle, une absence absolue des idées, l'exercice de la pensée aboli ou entravé, une disposition, enfin, pareille à celle dont chacun de nous se surprend atteint dans certains moments où les fonctions cérébrales sont inertes, comme paralysées. Cette définition, si elle est exacte, établit entre les formes lypémaniaque et stupide une différence fondamentale. »

« La pensée, répond M. Baillarger, est loin d'être inactive chez les stupides : les conceptions délirantes, les scènes fantastiques, les visions terribles auxquelles les patients sont en proie, ne témoignent que trop du travail cérébral. »

« Soit : les faits déposent, sans doute, fréquemment, en faveur de cette activité, et même de cette énergie intérieure. Mais, quel est son caractère? quelle est son influence? quelle est sa nature? réplique l'interlocuteur. Chez l'un, le lypémane, tout est calculé, combiné, médité; et les hallucinations exercent sur lui un empire despotique qui fortifie le délire; — chez l'autre, le stupide, tout est saccadé, heurté, accidentel, machinal, et les hallucinations ne s'y rencontrent que comme complication. »

Je suis parfaitement de cet avis. Tous les stupides ne sont pas hallucinés, ne sont pas effrayés, ne sont pas transportés dans un monde imaginaire, et n'en appartiennent pas moins à la catégorie dont il est ici question, comme le fait que nous allons décrire le prouvera amplement. Les aliénés qui n'offrent pas les symptômes attribués jusqu'ici à la stupidité ne sont autres que des mélancoliques, avec extase ou stupeur, et ne doivent point être rangés dans la classe des stupides.

L'observation suivante a le double avantage de plaider victorieusement en faveur de cette manière de voir, et de révéler des particularités cliniques très-remarquables.

Guth, d'une intelligence médiocre, né d'un père aliéné, a fait un congé comme soldat; mais a rapporté 1500 fr. du service, — preuve péremptoire de sa tempérance et de son économie. Marié, père de famille, bon ouvrier cordonnier, il n'a commis qu'un excès : celui du travail. Vers l'âge de quarante ans, n'ayant jamais eu de maladie grave, il devient agité, loquace, mobile, puis tapageur, menace d'incendier, et a quelques idées de richesse, sans montrer pourtant aucun signe de paralysie générale. Conduit à Sainte-Anne, il y est déclaré atteint d'imbécillité, avec agitation maniaque. Quinze jours après, il arrive à Bicêtre, en proie à une sorte d'accès de manie subaiguë, suivie bientôt d'un profond collapsus. A un verbiage perpétuel a succédé le mutisme, le mouvement incoercible a fait place à l'inertie. Le malade, alité, ne marchera plus pendant seize mois. Ses excrétions — urines, fèces, salive, — deviennent involontaires. On est obligé de le faire manger comme un petit enfant; parfois il faut lui ingurgiter les aliments, le nourrir à la sonde. L'anesthésie conquiert chaque jour du terrain; on enfonce une épingle dans les chairs sans provoquer de tressaillements; l'électricité est impuissante à le réveiller, la douche le trouve inébranlable. A cette inertie se joint une roideur cataleptiforme.... Telle fut, durant plus d'un an, la situation : une vie purement végétative. Guth reste dans la même position, affectant le décubitus latéral, le corps courbé en deux, la tête inclinée sur la poitrine, les genoux fléchis, — ne répondant rien, ne demandant rien, tenant les yeux fermés, les sourcils froncés, la bouche close, les dents serrées, ayant la face rouge et chaude, les extrémités glacées, laissant fluer de ses lèvres des flots de salive; insensible en apparence, mais opposant néanmoins automatiquement une résistance énergique, extraordinaire même, à tout ce qu'on exige de lui. Approche-t-on de son lit, par exemple, pour lui tâter le pouls, il retire son bras avec colère, se cache la figure ou son drap. Ses poings sont fermés si fortement, que la paume des mains

est moite et exhale une odeur infecte. S'obstine-t-on à le tourmenter, il finit par s'écrier : « Laissez-moi, je ne suis pas malade. » Ou bien, sans proférer une parole, il saute sur ses pieds, mû comme par un ressort, et se met sur la défensive, poings en avant, le visage courroucé ; ses cheveux se hérissent alors, sa face se cyanose ; la circulation s'accélère, et les muscles buccinateurs se contractent avec violence.

Rendu à lui-même, il reprend son immobilité et son mutisme. Friandises, promesses, menaces, taquineries, obsessions, rien ne le touche. Les visites affectueuses l'irritent. Si on lui propose des aliments, il les repousse ; déposés sur sa planchette, dès qu'il croit n'être pas vu, il s'en empare pour les dévorer. Aussi conserve-t-il un certain embonpoint. Les selles sont régulières. Le sphygmographe, appliqué sur l'artère radiale, décrit les courbes les plus opposées, en moins d'une demi-heure. Ce n'est pas tout : notre cordonnier reste dans l'attitude qu'on lui imprime, dans les positions les plus pénibles, cinq, dix, quinze minutes, avec une roideur tétanique.

En septembre 1868, une légère amélioration survient : le malade consent à se lever et à s'habiller ; mais, à peine hors du lit, il court se blottir dans un coin de la chambre ou du jardin. En décembre, on le surprend parfois causant seul ou semblant répondre à des questions posées le matin, puis il retombe dans sa torpeur. Enfin, au milieu de février de cette année, environ dix-huit mois après son admission, Guth secoue définitivement son engourdissement. Il devient propre, s'habille ; et, non sans quelques défaillances, dont la commination triomphe, il se met au travail et confectionne des souliers.

Que s'est-il passé dans son esprit pendant cette longue léthargie ? Guth cherche en vain dans ses souvenirs. Il répond en hésitant, par monosyllabes, par signes, ou d'un air niais : « Je ne sais pas, — je ne pensais à rien, — j'aurais voulu travailler, — je ne me rappelle point. » Aucune voix ne lui inspirait de terreur, ne lui intimait des ordres. Il n'a nulle conscience d'avoir assisté à des scènes affligeantes ou d'avoir vu des personnes qui le menaçaient. — Parents et amis lui étaient indifférents. Il n'avait d'aversion pour qui que ce soit ; et, quand on s'étonne qu'il soit resté ainsi un an et demi comme une statue, — il avoue n'y comprendre rien.

Guth, en effet, a l'air de sortir d'un rêve. Il représente bien le type achevé du stupide, de l'idole dont parle l'Écriture, de l'aliéné atteint de stupeur sans illusions, ni hallucinations, ni délire caractérisé ; — de la stupeur constituée par la suspension de l'activité volontaire, par une sorte d'hibernation intellectuelle et morale.

NOTE. — Nous avons accueilli l'observation de M. Berthier, à cause de l'intérêt qui s'y attache. La résurrection morale, après un laps de dix-huit mois, est une circonstance significative. Un pareil changement implique presque toujours une oppression matérielle, et milite conséquemment en faveur de la stupidité. Puis le malade a été interrogé après coup. Ses réponses permettent d'apprécier le prétendu travail de l'imagination dont M. Baillarger s'était d'abord appuyé, pour superposer la mélancolie à l'inertie intellectuelle. Guth, par moments, éprouvait des impressions, il avait des éclaircies instinctives, ainsi que l'attestent évidemment ses répulsions, ses colères, ses refus accidentels de la nourriture offerte. Mais le chaos au milieu duquel s'accomplissaient ces manifestations en prévenait l'empreinte dans la mémoire.

Il importe, du reste, que nous saisissions l'occasion de signaler les phases subies par la question depuis son origine. Un notable revirement s'est, en effet, opéré. Quand M. Baillarger a produit son travail, on croyait au délire fixe de la lypémanie. Les lypémanes CONCENTRÉS semblaient sous la domination d'une conviction délirante très-intense ou d'hallucinations terrifiantes tenaces. Rapprocher les stupides de cette variété de monomanes ainsi envisagés, devait susciter l'étonnement, sinon le scandale. C'est alors que, dans un long article intitulé : *Du diagnostic différentiel de la lypémanie,* nous fîmes saillir le contraste entre les deux affections. Mais, la discussion ayant continué et M. Sauze, par sa thèse *Sur la stupidité,* ayant contribué à la faire revivre, nous commençâmes à douter du caractère partiel des lypémanies. Loin que M. Baillarger fût autorisé à intégrer la stupidité dans ce groupe, c'était elle au contraire qui devait largement empiéter sur le domaine de la lypémanie. La conciliation devenait possible, elle est à peu près définitive. Dirigée en ce sens, une étude attentive nous a conduit à reporter, du cadre des folies partielles dans celui des folies générales, la plupart des variétés lypémaniaques. Elles forment, dans le *Journal de médecine mentale,* une série de divisions, à partir de l'hébétude légère jusqu'à la plus complète atonie psychique, sous cette triple distinction : *Stupidité profonde, stupidité moyenne, stupidité légère.* Et ce qui donne à cette catégorisation un irréfragable cachet de certitude, c'est que l'interprétation qui, à chaque pas, se heurtait à d'insurmontables difficultés, ne rencontre plus d'énigmes : symptômes, causes, marche, diagnostic, pronostic, traitement, tout se conçoit et se déduit de la façon la plus naturelle.

D.

MÉDECINE LÉGALE.

DES ALIÉNÉS DANGEREUX.

Discussion à la Société médico-psychologique (*suite*) : MM. Morel, Lunier, Auguste Voisin; Girard de Cailleux, Delasiauve, Billod, Belloc, Pouzin, Jules Falret, Foville, Labitte.

Aux considérations qu'il a précédemment émises, M. Morel, à la séance du 30 novembre, ajoute quelques remarques nouvelles. Dans les asiles, selon lui, l'expérience a bientôt appris à distinguer les aliénés dangereux de ceux qui ne le sont pas. Avant leur isolement, tous, même les imbéciles et les idiots, à certaines phases de l'évolution de leur mal, manifestent de déplorables penchants. Les épileptiques,

surtout *larvés*, sont spécialement dans ce cas. Aussi, quand ils vivent en liberté, comme nul n'est à portée de constater les signes prémonitoires de leurs crises, n'est-on souvent averti du danger que par l'accomplissement de quelque acte fatal. A Rouen, un jeune homme avait de soudaines explosions de colère. De tous ses camarades, un seul, par commisération, ne s'était point éloigné de lui. Un jour, passant et repassant devant la porte de cet ami, il l'embrasse chaque fois avec tendresse. Mais celui qui était l'objet de cette effusion en ayant témoigné de l'impatience, il s'empare d'un pilon de pharmacie et lui en assène un coup terrible. Cette violence valut au malheureux une condamnation à cinq ans. Il avait des attaques d'épilepsie nocturne.

Parmi les aliénés particulièrement redoutables dans la période ascensionnelle de l'affection, M. Morel cite les délirants par persécution, les paralytiques généraux, les suicides et les homicides. Et ce qui, fréquemment, abuse les magistrats sur leur compte, c'est que beaucoup, ayant une intelligence apparente, loin de chercher une excuse dans leur situation, s'applaudissent de ce qu'ils ont fait et repoussent bien loin l'idée qu'ils soient fous. En réalité, la sagacité dont on gratifie certains de ces malades est souvent fictive. La plupart des insensés raisonnants sont des êtres bornés. Si les jurisconsultes pouvaient en être convaincus, une grande cause de dissentiments serait écartée.

La folie dangereuse peut être temporaire. Dans un délire aigu, une dame se jette à l'eau avec ses deux enfants. Sauvée, elle se remarie et ne retombe pas malade. On a vu l'homicide servir de crise à des aliénations mentales. En d'autres cas, les paroxysmes se répètent sans terme. M. Morel mentionne un mélancolique, qui, pour se venger de ses ennemis imaginaires, avait sacrifié un enfant. Inoffensif en temps ordinaire, il éprouvait des impulsions homicides chaque fois que le reprenait une dyspepsie périodique.

M. Auguste Voisin s'élève contre la division en curables et incurables. Au début, même plus tard, on court risque d'erreur ; et il y aurait inconvénient à placer dans une maison consacrée à l'incurabilité des individus susceptibles de guérison. A quoi bon des soins inutiles ? On n'hésiterait pas davantage à prendre des mesures sur lesquelles, en cas de retour à la liberté morale, on ne pourrait revenir sans des tracas nombreux. Beaucoup de parents aussi seraient froissés cruellement que, par une séparation qui serait une condamnation, on leur ôtât tout espoir. La science avait jusqu'ici cru à la fatale terminaison des paralysies générales. De combien de rémissions, de guérisons peut-être, ne se sont pas, cependant, enrichies nos annales dans ces der-

nières années ? En fait de médications, qui oserait imposer une limite aux découvertes ? Des épilepsies invétérées ont pu être heureusement modifiées par des remèdes jusque-là non expérimentés. Il en est de même de certaines hallucinations liées à des lésions des sens de l'ouïe, de la vue, cataractes, glaucomes, etc.

Le danger aussi est chose relative. Une malade qui, dès qu'elle est en liberté, ne parle que de guillotine et se livre à des méfaits ; un semi-imbécile incendiaire ; un halluciné ayant commis cinq assassinats, sont, dans les asiles, faciles à conduire. Tels, au contraire, dont, à tort, on ne se méfie point, font repentir d'une imprévoyante sécurité. A cet égard, on ne saurait supposer assez. M. Auguste Voisin a vu une hémiplégique aphasique, qui, subitement, au milieu d'un calme absolu, fut saisie d'une vraie frénésie de suicide. Tout récemment, il a reçu dans son service une hallucinée, réputée inoffensive, et qui, huit jours après, a failli le tuer avec une plaque en fonte.

Pour lui, un asile général, à quartiers distincts, et dans lesquels le médecin répartirait les malades en les faisant, au besoin, passer de l'un dans l'autre, pourrait suffire à tout. Il y aurait convenance, d'ailleurs, à ce que le traitement fût suivi par celui qui y aurait présidé au début et que, le cas échéant, l'autopsie lui fût encore dévolue. Bicêtre et la Salpêtrière laissent, sans contredit, énormément à désirer. Plusieurs des services, selon M. Voisin, offrent à l'observation des avantages. C'est là que se sont formés nos plus célèbres maîtres, et, pour rendre ces maisons sortables, il ne faudrait que des améliorations faciles. Leur proximité de la ville, favorisant la fréquence des visites, éviterait aux familles des déplacements onéreux.

M. Morel ne partage pas les craintes de M. Auguste Voisin. En Allemagne, les deux genres d'établissements fonctionnent d'une manière satisfaisante. Dans les *Heilanstalt* (curables) et les *Phlegeanstalt* (incurables), la sollicitude est la même, et d'autant plus efficace que les chefs du service médical y sont multipliés. Illenau (*Heilanstalt*) ne compte pas moins, pour 350 à 400 aliénés, de six médecins résidents sous le contrôle du directeur-médecin, le vénérable Roller. Pareil nombre existe à Forsheim (*Phlegeanstalt*). L'Allemagne a de plus des asiles pour les idiots et les crétins. Il y a loin de là à la confusion et au mélange de nos asiles, où le temps du médecin, que la science invite, se consume à recueillir les seules notes mensuelles.

Peu sympathique aux grands établissements, croyant qu'un seul médecin ne peut traiter utilement plus de 300 à 400 malades, M. Lunier est, néanmoins, opposé au morcellement préconisé par M. Morel.

Ce qu'il voudrait, c'est qu'on dédoublât les asiles pour les rapprocher des circonscriptions. Quant au système allemand, la preuve qu'il n'est pas du goût de tout le monde, c'est la polémique qui s'est engagée à son sujet entre MM. Griesinger, Laëhr et Brosius.

Sans assentir à la dénomination d'*incurables*, M. Girard de Cailleux pense que dans la Seine, qui a 8000 aliénés à sa charge, il est bon d'avoir des asiles de chroniques : un entre autres pour les épileptiques, un pour les idiots, un pour les déments par sénilité, apoplexie ou dégradation cérébrale quelconque.

Dans une appréciation terminale, nous reviendrons sur les observations que nous avons présentées dans la discussion et que nous ajournons, relativement à notre plan de petites installations communales.

M. Billod croit prématurée la qualification d'*épileptique larvé* donnée à Chorinski. M. Morel, en attendant les renseignements ultérieurs dont il sent la nécessité, s'en réfère aux détails de la consultation. Il insiste surtout sur les rages convulsives dont les parents et une des maîtresses ont spécifié le caractère.

On paraît, en France, hostile aux maisons pour les fous alcooliques. M. Brierre de Boismont est bien près de se rendre à l'opinion favorable de Forbes-Winslow et à l'adhésion que les Américains leur accordent.

M. Belloc demande qu'on revienne à la question. Il s'agit non d'assistance, mais de classement. Les signes distinctifs du péril ne lui semblent pas avoir été catégoriquement énoncés. M. Morel répond qu'aujourd'hui l'expérience, pour chaque praticien, est un critérum assez sûr. Cet avis n'est pas celui de M. Girard de Cailleux : Ellis, Ferrus, Parchappe ont rapporté des guérisons après 20 et 22 ans. Pour M. Pouzin, l'exemple éclaire souvent mieux que la théorie. Un homme dont les désordres ont abouti à une faillite menace sa femme et les syndics. Devant le procureur impérial, il ne donne aucun signe de délire. On l'envoie à Mazas. Sa fureur de nouveau éclate. On impute ses violences à la maladie et on le rend à la liberté, dont il profite pour renouveler ses emportements contre sa femme et ses ennemis, sans qu'aucune précaution soit prise.

Dans la séance du 14 décembre, M. Belloc, prenant la parole, pose en principe que la clinique peut seule nous éclairer. M. Morel l'aurait senti, il est entré dans la voie, mais la solution serait encore éloignée, tant parce que les individus compris dans les catégories établies par le médecin de Saint-Yon ne sont pas toujours dangereux que parce qu'il

y a d'autres aliénés dangereux que ces mêmes catégories ne renfermeraient pas. S'il est aisé de se prononcer en bloc sur les épileptiques, les paralytiques généraux, les idiots, il l'est moins de formuler un avis individuel, et c'est nécessairement le cas. D'énormes intérêts sont en jeu; une porte d'asile va s'ouvrir ou être fermée. En présence d'une si lourde responsabilité, notre conscience n'a-t-elle pas droit de s'alarmer des impuissances scientifiques ?

En l'absence d'une caractéristique certaine, on a pris le parti, les aliénés n'étant pas responsables, de les considérer tous comme dangereux. C'est l'esprit qui domine dans la loi de 1838 : aucune clause ne stipule la faculté de mettre en liberté l'aliéné admis comme dangereux, avant sa guérison. Que d'aliéné il redevienne inoffensif, la loi le condamne à une séquestration perpétuelle.

Sans excuser les attaques injustes, ni les calomnies abominables dont nous sommes l'objet depuis plusieurs années, M. Belloc est forcé d'avouer que la loi y a donné prétexte, et il conçoit que des partisans sincères de la liberté individuelle aient pu nourrir de légitimes appréhensions. La discussion a répandu des lumières, il l'a suivie avec intérêt et profit ; mais il regrette, pour sa gouverne vis-à-vis des tribunaux et de l'administration, qu'elle n'ait pas dissipé toutes les ombres. Or, si, réellement, la science n'a pas dit son dernier mot, il importe que nous le déclarions, que les pouvoirs publics le sachent et que nous n'assumions plus une responsabilité supérieure à la mesure des connaissances acquises.

Suivant nous, M. Belloc s'est exagéré les infirmités de la loi. Elle est ce qu'elle devait être. S'il y a des embarras, c'est au médecin, non à elle, qu'en appartient la solution. Aussi lui a-t-elle donné toute latitude. Et si, une famille voulant reprendre un des siens qui, sans être guéri, serait devenu inoffensif, il déclare qu'on peut, en vertu de cette transformation, céder à son désir, l'administration n'a nulle raison d'y faire obstacle. La concession est légale et journalière. La difficulté n'est pas là ; elle est dans les éventualités : combien d'aliénés criminels, après des années de calme, renouvellent les actes dangereux qui leur ont valu une première séquestration ? Dans une fureur soudaine, un halluciné laisse une pauvre vieille femme pour morte sur la place. S'étant évadé cinq ans après de l'asile où il était maintenu, on le laisse dans sa famille. Neuf autres années s'écoulent, et, sans que rien pût le faire prévoir, il se rue à l'improviste sur une autre dame, qu'il estropie pour le reste de ses jours. Évidemment le médecin qui délivre un certificat, à fin de sortie, ne saurait répondre de l'avenir. Mais, s'il est prudent, et tous

nous le sommes, il ne manque guère de spécifier et de motiver ses hésitations et ses craintes.

MM. Jules Falret et Lunier parlent dans le même sens. M. Labitte pense, au contraire, que, tant qu'un malade n'est pas certainement guéri, on doit le retenir. Pour M. Morel, l'aliéné porte en lui-même les caractères de son état, et c'est de cet état que l'on doit s'inspirer. M. de Castelnau, dans son livre *sur l'interdiction* signale une séquestration *criante*. Or, il s'agissait d'une femme sujette à des accès de fureur qui duraient trois semaines et se rapprochaient à de courts intervalles. En conscience, dit M. Morel, eût-il été raisonnable de la rendre à la liberté dans chaque intervalle lucide ?

Au point de vue pratique, M. Foville suppose le cas d'un insensé qui, ayant accompli un méfait, aurait, après un temps de séjour dans un asile, recouvré le calme, sinon une guérison complète. Le rendre spontanément aux siens serait de la part du médecin assumer une grave responsabilité. Mais, s'il était réclamé par sa famille avec les garanties d'une surveillance suffisante, on devrait condescendre à cette demande.

Deux orateurs ont rempli la séance du 28 décembre, MM. Brierre de Boismont et Dagonet. Le premier, rappelant d'anciens articles publiés par lui en 1846 et 1847 dans les *Annales d'hygiène*, etc., sur les mesures prises en Angleterre à l'égard des aliénés vagabonds et criminels, en signale le point de départ et les conséquences. George III avait été, à diverses reprises, l'objet de tentatives d'assassinat : en 1786, par Margaret Nicholson (coup de couteau) ; en 1790, par John Frith (pierre lancée), en 1800, par Hadfiedl (coup de pistolet). Le procès de ce dernier, grâce au plaidoyer du célèbre lord Erskine, eut un retentissement immense. Tous trois avaient été reconnus fous et séquestrés à Bethléhem. Partageant l'émotion publique, le Parlement songea à l'érection d'un asile distinct pour les aliénés criminels. Toutefois, la décision, prise en 1808, n'eut sa réalisation qu'en 1816. On construisit d'abord deux établissements à Bethléhem, puis un troisième à Dundrum. Lorsque M. Brierre de Boismont fit une excursion à Londres, en 1846, le service médical était, à Bethléhem, confié au docteur Morison. Il renfermait 77 hommes et 20 femmes impliqués : 2 de haute trahison, 62 d'attentats contre les personnes, 33 d'attentats contre les propriétés. Les dispositions de cet établissement ne parurent pas répondre à sa destination. On le remplaça par celui de Broadmoor, qui fut ouvert en 1863.

Le mouvement qui s'était produit chez nos voisins et dont l'impul-

sion fut augmentée par d'autres faits du même genre (blessure de lord Palmerton, par Davis, 1818 ; meurtre du secrétaire d'Etat Drammond par Mac-Naughten; coups de pistolet tirés sur la reine Victoria par Oxford, etc.), eut un rayonnement rapide. Médecins, juristes, administrateurs portèrent leur attention sur l'état mental des inculpés dont les méfaits échappaient à l'interprétation commune. On ne tarda pas à se convaincre de la réalité, chez la plupart d'entre eux, de l'existence primordiale de la folie. Il ne se passe guère d'années, néanmoins, où ne soient prononcées encore certaines condamnations regrettables. Telle serait celle, à dix ans de fers, qui atteignit un artisan de la Corrèze, meurtrier de sa femme. En proie à des hallucinations de la vue, le malheureux croyait, la nuit, apercevoir près d'elle, dans sa chambre à coucher, un voisin et son beau-frère lui-même. Le jour, elle leur faisait des signes. Cet étudiant, qui, dans un café-concert, blessa une maîtresse, avait agi sous l'empire de la folie. On dut, d'une maison centrale, le transférer dans un asile. Il avait la persuasion qu'on le voulait empoisonner. « A l'assassin ! » cria-t-il un jour de toutes ses forces, au milieu du service divin. Le 25 décembre dernier, la *Gazette des Tribunaux* consignait l'arrêt de mort d'un jeune homme auteur de quatorze incendies. Son mobile provenait du tourment d'un vol de 5 fr. fait à sa mère, et dont il aurait faussement accusé quelqu'un. Ayant été témoin d'une strangulation, il avait essayé de se pendre. Mère folle. Quelques jurys ont une intuition de ce désordre mental ; mais, préoccupés de la sauvegarde sociale, ils se contentent d'abaisser la peine.

Injustice relative, qui dispose notre confrère à se rallier à la combinaison anglaise. L'avantage qu'il trouve à la séparation des aliénés criminels, c'est, en parant aux difficultés légales du placement, d'éviter aux autres familles la honte d'une promiscuité qu'elles peuvent croire flétrissante. On s'est élevé contre l'expression de *criminels*. *Res non verba quæso*, a dit l'inspecteur de la chancellerie anglaise, M. Hood, M. Brierre de Boismont, bien que de cet avis, préférerait le mot *dangereux* ; mais est-il suffisamment explicite, et dans quel cercle le circonscrire ?

Les partisans des sections d'asiles prétendent que le nombre des fous dangereux n'est pas assez grand pour justifier les sacrifices qu'imposerait la création d'un ou de plusieurs établissements centraux, hors de la portée des populations. M. Brierre de Boismont répond d'abord que la majeure partie des aliénés dits criminels n'ont pas la docilité qu'on leur prête. Ils sont, au contraire, très-enclins aux récidives. Avant sa tentative contre le roi George, Hadfield avait tenté d'im-

moler son fils et sa femme ; plus tard, il tuait un insensé, son compagnon d'infortune. Un aliéné, cité par M. Pinel, immola de même, après 14 ans d'un séjour tranquille, à Bicêtre, deux commensaux de l'hospice où il avait été renfermé pour avoir tué ses deux enfants et un prisonnier.

D'autre part, le docteur Hood a établi que le chiffre des aliénés dangereux n'était pas moindre, en 1852, que de 439 dans les asiles spéciaux, et de 85 dans les asiles de comté. La sécurité compenserait la dépense. Sans doute, on peut éprouver de l'embarras à marquer la limite du crime et de la folie. Dans cette distinction, la prééminence de la clinique est indéniable. M. Brierre de Boismont ne dédaigne pas l'auxiliaire des caractères psychologiques. MM. Bucknill et Hood auraient remarqué que ces aliénés sont plus irritables et plus difficiles à conduire, vraisemblablement par la conscience qu'ils ont de leur position exceptionnelle et de la pérennité de leur isolement. Réunis, ils se coalisent et souvent oppriment les criminels ordinaires. Guislain signale également en eux une instabilité, des caprices, des aberrations et une débilité de jugement que l'on n'observe point à un égal degré chez les autres.

En terminant, M. Brierre de Boismont insiste sur deux catégories de défectueux qui, malgré l'éducation et les bons exemples, ont fait preuve, dès les jeunes années, de l'absence de sens moral. A 15 ans, un de ces deshérités avouait à notre collègue n'avoir jamais rien compris à ce qu'on appelle la morale. Sa conduite ne l'a que trop prouvé. Aussi, dans un conseil de famille tenu en vue de lui nommer un Conseil judiciaire, le magistrat disait-il, non sans fondement : « quand la vie honnête lui était si facile, il a fallu, pour la déserter, qu'il eût quelque chose de dérangé dans l'esprit. » Pour ce déclassé moral, en cas de crime, l'asile anglais conviendrait mieux que la prison. Certains utopistes fanatiques et sombres sont, en général, aux yeux de M. Brierre de Boismont, frappés de la même infirmité. Ravaillac sentait s'exhaler de ses pieds des puanteurs de soufre et de feu. Il avait vu des hosties s'élever dans l'air, etc. Le génie de l'Allemagne, lui commandant de délivrer son pays, apparaissait au jeune visionnaire qui voulut immoler Napoléon, à Schœnbrun. Brutus Booth, l'assassin de Lincoln, avait d'étranges excentricités. A bord du *Neptune*, songeant à l'acteur Conway, qui s'était jeté dans la mer, lui-même, près du lieu où celui-ci avait péri, se précipite hors de sa cabine et, criant qu'il a un message à lui porter, saute dans les flots, dont on le retire. Une fois, devant paraître au théâtre, on l'attend en vain : il travaillait, devant un grand feu, dans une rue voisine, à la construction d'une machine.

En somme, M. Brierre de Boismont opine pour les asiles consacrés aux aliénés criminels et dangereux. Tout principe souffre des tempéraments ; notre collègue le reconnaît et s'y conforme, d'abord en distinguant de ceux que la loi a frappés ceux qui n'ont point subi de condamnation. Les simples prévenus devraient être assujettis à un stage. Il estime que des quartiers distincts devraient être affectés aux aliénés qui diffèrent par leur naissance, leur éducation et leur manière de vivre. Les propos grossiers, les brutalités des gens sans instruction seraient pour eux une aggravation injuste de supplice.

Ainsi : 1° *quartiers spéciaux* dans les asiles pour les aliénés vagabonds; 2° *asile central* destiné : aux homicides, aux incendiaires, aux voleurs, aux coupables d'attentats aux mœurs, à tous ceux qui ont des tendances nuisibles ; — aux aliénés à délire de persécution qui ont tué et veulent toujours tuer ; — aux individus à crimes étranges (empoisonneuse de Genève (1868), dont le procureur général disait : *Son crime est horrible, mais la cause en est encore mystérieuse* ; — aux fous raisonnants ayant commis un crime et exigeant une longue observation ; — aux criminels simulateurs ; — aux malades nés pervers ; — aux fanatiques qui puisent dans la folie le courage de tuer pour réaliser leur utopie ; — enfin aux aliénés tout à fait incorrigibles.

Envisagé sous cet aspect, l'asile spécial, tout en offrant aux scrupules des magistrats et des jurés un abri, à la sécurité sociale de suffisantes garanties, mettrait fin à ces condamnations douloureuses qui n'ont d'excuse que le défaut d'observation des fous.

(*La suite au prochain numéro.*) DELASIAUVE.

MARIE JEANNERET, L'EMPOISONNEUSE,

Par M. le docteur CHATELAIN,
Médecin-adjoint de l'asile de Préfargier (Suisse).

L'époque abonde en faits étranges. Coïncidemment à l'affaire des empoisonnements de Marseille s'est produite celle des avortements de Toulouse. Naguère c'était un séminariste qui, sous l'empire de mobiles inappréciés, immolait un de ses camarades. Traduit en cours d'assises, il a été condamné à vingt ans de travaux forcés. Mais l'opinion publique n'a point ratifié cette sentence, qui, du reste, réformée par la cour de Cassation, laisse le procès pendant devant une nouvelle juridiction. Déjà nous aurions entretenu nos lecteurs de cette cause, pleine d'ana-

logie avec celle d'un autre séminariste que nous avons analysée, si les détails contenus dans les relations des journaux ne nous avaient paru insuffisants pour servir de base à un jugement certain. Il est probable que les débats qui vont se rouvrir nous apporteront des clartés définitives. Pour nous, l'élève d'Aix, condamné seulement à quinze mois d'emprisonnement, avait, en frappant, la nuit, d'un coup d'épée un de ses condisciples, été poussé par une impulsion pseudo-monomaniaque. Il était manifestement fou. Tel fut, d'ailleurs, l'avis de deux commissions compétentes, qui n'avaient varié que sur la qualification expresse du genre de vésanie. Nous serions surpris que le meurtre en litige n'eût pas une semblable origine. Dès que l'issue de la poursuite nous aura mis en possession de tous les éléments, nous nous empresserons de les soumettre à un examen réfléchi et de faire connaître le résultat de notre appréciation.

En attendant, nous ne pouvons ne pas signaler le cas suivant, bien digne de figurer parmi la pléiade de ceux qui déroutent la conscience publique. Nous le lisons dans les *Annales* (mars) où il est, de la part d'un jeune aliéniste suisse, l'objet de considérations médico-légales fort judicieuses et très-élégamment exposées. La coupable a nom Marie Jeanneret, convaincue de neuf empoisonnements. Née en 1836, à Locle, canton de Neufchâtel, et restée bientôt orpheline, elle aurait, dès ses jeunes années, été retardée dans son développement par une fièvre nerveuse grave. Chez un oncle, où elle reçut, jusqu'à dix-huit ans, des soins paternels, elle s'est constamment montrée d'un *caractère bizarre, menant une vie agitée et décousue.* L'intrigue, le mensonge, semblaient un besoin de sa nature mobile. Plus tard, s'exagérant des maux réels ou imaginaires, elle prit la manie de consulter les médecins et de s'administrer des remèdes. Un moment, elle prétendit être devenue aveugle.

Familière avec un certain nombre de médicaments, elle se composa, à l'aide d'ordonnances recueillies de toutes sources, une petite pharmacie portative, dont elle usait pour elle-même et pour les autres. Guidée sans doute par ses préoccupations, elle ambitionna la profession de garde-malade et se fit, en 1866, admettre *ad hoc* dans l'établissement de M. Reymond à Lausanne. Là elle se plaignit encore de sa vue. Le docteur Dor (de Vevey) eut le soupçon qu'elle simulait. Elle se fit aussi soigner pour une maladie de matrice, par M. le docteur Muret (de Vevey), qui la jugea *hystérique, folâtre, agitée.*

Dans l'hôtel où elle était logée, s'étant liée avec une fille Berthet, et celle-ci voulant boire un verre d'eau, Marie, sous prétexte que

l'eau pure était indigeste, insista pour lui préparer un verre d'eau rougie sucrée. En route pour Clarens, la fille Berthet sentit une pesanteur gênante à l'estomac, ses yeux et ses paupières comme paralysés. En rentrant, accompagnée de Marie, qui était allée la rejoindre, celle-ci lui fit boire une liqueur effervescente. Peu après se déclarèrent des convulsions et un délire violent qui dura plusieurs jours. La fille Berthet avait été reconduite à Lyon dans sa famille.

M. Reymond avait constaté, chez sa pensionnaire, quelque chose de *singulier*, *d'indéfinissable*. Elle était *mobile*, *agitée*, *loquace*. En octobre 1866, elle fut commise pour soigner, chez madame Eichenberg, à Lausanne, une dame Chabloz. Son empressement était parfois fatigant; d'autres fois elle était brusque et grossière. Elle achetait et faisait acheter toutes sortes de drogues. Dans une nuit, la malade eut une crise effrayante; ses yeux étaient effarés, elle riait, délirait et vomissait des matières fétides. Madame Chabloz se rappela que Marie lui avait fait boire quelque chose de *très-fort*. Un soir, la famille Eichenberg étant réunie pour souper, elle leur offrit des dragées dites *princesses*. Tous éprouvèrent des vomissements.

Insinuante, elle donnait des conseils, prodiguait les médicaments, et pronostiquait les maladies. Des médecins, qu'elle courtisait, elle disait, en leur absence, qu'ils étaient de *f.... bêtes*. A Genève, elle se fit cautériser la matrice. Auparavant, elle s'était fait appliquer le fer rouge le long de la colonne vertébrale. Admise, par l'intermédiaire d'une demoiselle Farsat, dans la pension Juvet, elle sut d'abord capter la confiance de la directrice, qu'elle brouilla bientôt avec deux amies, mesdames Vacher et Farsat elle-même. Madame Juvet, persuadée par elle, que sa fille était malade, consentit à ce qu'elle la conduisît à Lausanne pour consulter un docteur. Peu après leur retour à Genève, Marie fit manger à *Julie* (fille Juvet) des bonbons qui provoquèrent des vomissements, du délire. La pauvre enfant s'alita pour ne plus se relever : on crut à une méningite.

Cependant, souffrante depuis quelque temps, madame Juvet vit son état prendre des proportions inattendues. Marie prétendait que la fille et la mère avaient la même affection. *Elles étaient*, suivant elle, *perdues*, et ce ne serait pas le seul malheur; le fils Émile *étant aussi menacé*. Il commença, en effet, à être indisposé à son tour. Malaise stomacal, faiblesse, évanouissements. Heureusement, on l'éloigna et il se rétablit. *Toute consultation est inutile* pour madame Juvet, répétait Marie. Si le médecin constatait une amélioration, *elle n'était pas sérieuse*. Dès le lendemain, il y avait rechute. Suivant une domestique,

Félicie Champury, l'affection de madame Juvet aurait été prédite quatre jours avant l'apparition des premiers symptômes.

Julie succomba le 27 décembre 1867; sa mère seulement le 31 janvier 1868. Dans le corps de celle-ci, on a trouvé une assez grande quantité de morphine, de l'antimoine et des parcelles de cuivre. Ces décès avaient été précédés de trois autres dans la même maison. En septembre, ce fut la fille Junod, dont Marie avait prédit d'avance *la congestion cérébrale :* vomissements, délire, pupilles dilatées. Fatiguée sans doute de lui donner des soins : *je ne puis souffrir*, dit-elle, *cette poison, cette charogne.* Un jour à madame Vacher : *cette fois la Junod a son affaire; ses pupilles se dilatent.* Le lendemain, elle n'était plus. *Vous avez été bien dure avec elle*, observe madame Vacher; *vous devez avoir des remords.* Jeanneret se mit à pleurer. On reconnut dans ses effets une bague de la malade.

Après la mort de madame Juvet, le pensionnat fermé naturellement, Marie donna des soins pour une pneumonie à une dame Lenoir, qui succomba au bout de trois semaines. Ayant loué alors une chambre dépendant de l'habitation d'un sieur Gros, instituteur, elle fut engagée chez une dame Bourcart, à la Beissière, où elle arriva avec ses fioles, à la stupéfaction des domestiques auxquels, interrogée, elle répondit que ces remèdes étaient pour ses yeux, son dos, et qu'elle les mettrait à la disposition de madame, si elle en avait besoin. Le lendemain, madame Bourcart eut du délire et des vomissements. Comme on s'inquiétait, Marie dit à Pauline Pittet : *vous verrez que madame Bourcart jeune mourra, comme sa mère, d'une fièvre à la tête.*

On la congédia. Immédiatement, une dame Bouvier, ayant fait connaissance avec elle, tombe malade. Le docteur Lombard croit à une congestion cérébrale, non sans déclarer *qu'il n'avait jamais vu une affection pareille :* constriction à la gorge, délire. Dix fois apparaissent des chances de salut, aussitôt démenties; madame Bouvier succomba le 22 mai. Puis après elle, M. Gros s'éteint le 11, présentant les mêmes symptômes. Chez tous, l'expertise a trouvé de la morphine, de l'atropine et de l'antimoine.

Marie éconduisait tous les visiteurs. Elle avait dit, avant que M. Gros fût atteint : *je suis sûr qu'il va avoir les mêmes attaques que madame Bouvier.* La veille du décès de cette dernière, madame Légeret, ayant pénétré à son chevet, but un verre d'eau sucrée préparé par M. Jeanneret, et se plaignit de voir trouble. *Emmenez-la*, dit Marie à sa fille, *elle a la même maladie que M. Gros; nous avons assez d'un mort dans la maison.* Le médecin reconnaît les signes de l'in-

toxication par la belladone. Marie nie avoir cette substance dans ses drogues. Madame Légeret, reconduite chez elle, s'est heureusement rétablie.

M. Gros n'étant plus, Marie se retire à Plainpalais, dans la pension Dezarrens, où elle devient aussitôt l'intime amie d'une commensale, mademoiselle Friezgès. Cette demoiselle se plaint d'être indisposée. Marie lui fait prendre quelques gouttes d'une liqueur contenue dans l'un des flacons de son armoire. Il n'en survient rien de mal. Mais, au sortir d'un souper ensemble, Marie recommande aux domestiques de veiller sur mademoiselle F..., ajoutant : *elle est folle, elle a la pupille toute dilatée, elle m'a dit des bêtises*. Les accidents, en effet, éclatent ; on court chercher un médecin, qui ordonne le transport à l'hôpital, où le mieux ne tarda pas à se manifester.

La suspicion conduit enfin à une enquête. Marie convient avoir administré clandestinement de la morphine ou de l'atropine à toutes les personnes sus-nommées, mais sans intention criminelle. Son but unique aurait été ou de procurer du soulagement aux malades qu'irritaient les prescriptions du médecin, ou de se livrer à des expériences médicales. Une première constatation a lieu, trois jours après son arrestation. Le médecin de la prison, M. le docteur Badan, énonce une dilatation des pupilles promptement dissipée et une nature impressionnable. Dans un rapport fait, deux mois plus tard, par MM. les docteurs Badan, Duval et Olivet, l'état hystérique est de nouveau établi, sans toutefois qu'on ait découvert, durant la détention, *aucune anomalie mentale*, notamment aucune hallucination.

Pendant le cours de ses sinistres exploits, Marie avait fait preuve d'une impassibilité implacable. Telle elle se montra devant les assises, répondant froidement à toutes les questions, comme si elles lui eussent été étrangères. Sa figure ne trahit aucune émotion. Une fois seulement elle pleure et dit : *je me suis oubliée ; j'ai voulu donner des remèdes en dehors du médecin, et c'est là ma faute*. Ses excuses sont bizarres : touchant ses doutes sur les pronostics favorables : *Je savais ce qui se passait ; on ne faisait pas les remèdes prescrits, sinon une heure ou deux avant l'arrivée du médecin ; le malade paraissait mieux ou plus mal... Je savais que cela n'était pas sérieux*. Par quels symptômes était-elle avertie ? *Je devinais par expérience ce que les autres ne voyaient pas... J'ai toujours reconnu dans le fils Juvet une nature maladive... De violents chagrins, même des querelles avec son mari, avaient produit, chez la mère, certains troubles organiques*. Pourquoi, voyant les effets désastreux de ses remèdes, s'obstinait-elle à les

employer? Sa persuasion était qu'ils devaient faire du bien. *Ce n'est que depuis son arrestation qu'elle a commencé à juger autrement.* Marie Jeanneret a été condamnée à vingt ans de travaux forcés.

Ce verdict est-il légitime et conforme à la science? M. Châtelain ne ne l'a pas pensé. Passion ou folie, on ne saurait disconvenir qu'on soit ici en présence d'une organisation physique exceptionnelle. Mais la passion a sa logique, sa raison relative. Le crime du fou est le plus souvent illogique, inconséquent, absurde. A l'égard de Marie Jeanneret, c'est la conviction à laquelle on arrive, si l'on envisage ses antécédents, les circonstances des actes qui lui sont imputés, son attitude en prison et aux débats.

Sa bizarre hypochondrie, suivant l'expression d'une amie d'enfance (*Figaro suisse*, 26 novembre), avait dégénéré en une *toquade*, qui lui voilait l'inconvenance de questions qu'on n'adresse qu'à un médecin. Elle possédait une fortune d'environ 30,000 francs. Un jeune homme la recherchait; elle n'était pas jolie. Bien qu'ayant du goût pour lui, elle le remercia, dans la persuasion qu'il avait un tout autre mobile que l'amour. De cette déception seraient issues sa défiance et sa haine. Elle se disait entourée *d'envieux*, de *malveillants*. Suspectant ses parents les plus estimables, elle se plaisait à troubler la paix et le bonheur de ses alentours. La vue des gens heureux l'offusquait : elle le déclarait dans ses accès de misanthropie.

Tous les témoignages (Docteur Muret, Virchaux, Dor, Goudet, ses oncle et tuteur) s'accordent à ne pas la trouver entièrement responsable. Elle était menteuse, perverse, méchante, sujette aux évanouissements. Et qu'imaginer de cette manie d'user de l'atropine, et de ce stoïcisme avec lequel elle court au devant des opérations les plus douloureuses? L'hérédité fournit aussi son contingent au déchiffrement de l'énigme. Une bisaïeule, aliénée dans ses grossesses, avait une humeur fantasque; sa mère était très-nerveuse; une grand'tante s'est suicidée. On gardait à vue la fille de cette dernière, hypochondriaque; l'aïeul maternel avait péri d'une façon mystérieuse; un parent rapproché est mélancolique.

En ce qui concerne la perpétration des actes, tuer pour tuer sans intérêt ni but, ni compassion, ni acception des victimes, n'est-ce pas quelque chose d'incompréhensible? La froideur qui préside à cette série d'effroyables hécatombes n'indique-t-elle pas un féroce besoin de détruire, l'instinctive volupté du monomane? Ces prédictions si compromettantes et si significatives pour l'homme habitué à l'étude des maladies mentales, n'était-ce pas déjà l'expression anticipée et FORCÉE

de cette jouissance en quelque sorte organique? Par éclaircies, cependant, l'humanité semble recouvrer ses droits. Spontanément, Marie fait éloigner à temps quelques-unes des personnes sur lesquelles elle a employé ses sinistres procédés. Elle envoie à la hâte chercher un médecin, ou bien elle veille les cadavres avec sollicitude, et coupe des cheveux *en souvenir*. Les annales de la folie sont pleines de ces contradictions apparentes. M. Châtelain mentionne encore le ton de supériorité qu'affecte Marie à l'égard des médecins comme un des caractères assignés récemment, par M. Solbrig, à la folie criminelle.

Envisageant l'ensemble et les détails de ces particularités, notre jeune et distingué confrère suisse ne saurait voir, dans l'auteur de tant de méfaits inexplicables, une intelligence saine et responsable. Ni la cupidité, ni la vengeance n'ont guidé la condamnée. Impossible même d'invoquer la légèreté des mœurs. Sa conduite, à plus de trente ans, n'avait pas éveillé l'ombre d'un soupçon. Chose curieuse, ayant dû, pour l'exploration au spéculum, subir l'effacement de l'hymen, elle tira du médecin un certificat, qui, expliquant la cause de sa défloration, fût une sauvegarde pour son honneur. Les experts ont repoussé l'idée de manie. Mais qui ne sait que la folie ne se manifeste pas nécessairement par l'incohérence des idées? Les facultés perceptives, morales, affectives, instinctives, font aussi partie du domaine mental, et leurs aberrations saillissent surtout dans la conduite et dans les actes. Triplement hystérique, Marie Jeanneret était spécialement dans ce cas. On a scruté son langage. L'infirmité, résidant ailleurs, jurés et magistrats ont cédé à une illusion.

Nous partageons de tous points l'opinion de M. Châtelain : Marie a suivi fatidiquement la pente homicide. De tels exemples ne sont pas absolument exceptionnels dans les annales judiciaires. Rien de plus saisissant que les aveux naïfs de certains inculpés. Une sorte d'appétit du sang ou des souffrances les enivre et les excite. Ils vont au but sans réfléchir. Il y a chez eux l'éréthisme de l'extase. Tel individu qui, de propos délibéré, a allumé douze, quinze incendies, n'accuse d'autre sollicitation impérieuse que la perspective du contentement intérieur que lui procure la vue des flammes et du tumulte de la foule, s'empressant pour les éteindre. Chez l'infortuné envahi par ses sensations intimes, toute résistance volontaire est paralysée. Les magistrats répugnent à admettre de pareilles situations; ils ne sauraient se figurer qu'un prévenu qui leur répond pertinemment ait pu, à un moment donné, ne pas résister à une impulsion criminelle. Autres sont les dispositions du médecin, doublement instruit par l'analyse et l'expérience.

M. Châtelain, en terminant, se demande quelle influence a exercé l'intoxication narcotique où vivait perpétuellement Marie Jeanneret. A-t-elle, à l'égard du trouble mental, été cause, adjuvant, ou simple épiphénomène? Il ne se prononce pas, les effets chroniques de la belladone n'ayant point été suffisamment étudiés. Six mois ont passé; l'ivresse atropique aurait, non renouvelée, eu le temps de se dissiper. Aucun changement important ne s'étant produit dans l'état physique et moral de Marie Jeanneret, le point d'interrogation subsiste.

DELASIAUVE.

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

L'*Opinion nationale* continue ses coupables errements. Dernièrement, nous réclamions contre d'indignes attaques, dont l'auteur nominal, M. A. Fouray, nous a déclaré n'avoir été que le complaisant signataire. Médecins aliénistes, on nous faisait envisager au public comme des lâches qui ne savions que garder le silence ou nous abriter derrière des réserves légales. Une aussi odieuse provocation méritait une réponse. Nous la fîmes typique, mais modérée. Des gens équitables se seraient empressés d'y faire droit. Suivant la noble habitude du journal, on n'en tint pas compte. Vingt exemples antérieurs nous avaient appris ce que nous avions à attendre de sa bonne foi. MM. de l'*Opinion nationale* donnent sottement leurs qualités aux autres. Masqués dans la forteresse du monopole, ils enflent leur grosse voix pour injurier et accuser. Ils ferment l'oreille à toute défense. Pas un mot de rectification admis dans leurs colonnes. Eux seuls parlent; ils ont toujours raison.

Cependant, *non bis in idem*. Dans le n° du 17 mars, le même M. A. Fouray (est-ce encore comme endosseur?) à propos d'une brochure de M. Garsonnet qu'il annonce, ajoute dans un entre-filet: « Nous ne doutons pas que ce mémoire n'attire l'attention du public » comme celle de la commission, et qu'il ne contribue à rendre efficace » et définitive la réforme *dont nous nous félicitons toujours d'avoir » pris l'initiative.* »

Voilà ce qu'affirme M. A. Fouray. Or, de son propre aveu, étant étranger à la question, par quelle témérité s'adjuge-t-il la gloire d'une aspiration qu'il n'a jamais ressentie? L'*Opinion nationale* n'est pas d'ailleurs avare de contradictions. Dans les mêmes colonnes où figure l'annotation anodine de M. A. Fouray, elle enregistre un lugubre drame,

qui en est la sanglante critique. Souvent nous avons reproché à M. Ad. Guéroult d'être volontairement un meurtrier par imprudence. Volontairement, car il a obstinément refusé une controverse solennelle qui l'eût éclairé. Les familles, terrifiées par de vaines récriminations, reculent devant les placements les plus indispensables. Est-il sûr, M. Ad. Guéroult, que ses discours à la Chambre, que les diatribes qu'il autorise dans sa feuille n'en aient pas empêché un grand nombre, notamment celui de l'infortuné qui vient d'immoler sa femme ? En tout cas, douteux ou convaincu, son tort est de fuir la lumière.

Personne n'hésite à rapporter à la folie la catastrophe de la rue Lanterne, à Lyon. C..., trente-quatre ans, chef de bureau à la préfecture de Saône-et-Loire, avait dû, depuis quinze jours, suspendre ses travaux, en raison de son anxiété mentale. Une première fois il avait été délivré par l'hydrothérapie de semblables symptômes. S'étant décidé à venir à Lyon consulter des sommités médicales sur l'opportunité de reprendre son premier traitement, sa femme, rassurée par son calme apparent, l'accompagna seule. Par suite de l'avis d'un médecin, ils se rendirent à l'établissement hydrothérapique de Sérin, où il fut convenu que M. C... entrerait le 15 mars.

Revenus à l'hôtel de Rouen et de Venise, les époux se couchèrent. Vers minuit, C..., en proie à une fascination hallucinatoire, se lève, s'empare d'un rasoir, qu'il avait dans la poche de son paletot, et coupe la gorge à sa femme. Effrayé, sans doute, de cette terrible exécution, il sort de l'hôtel, à l'insu des serviteurs, erre pendant deux jours, et est arrêté à Neuville-sur-Saône. Il avoue et déplore son acte, ne comprenant rien aux motifs qui l'y ont poussé. Sa liberté morale était enchaînée. Aucun nuage n'avait troublé une union conjugale datant de neuf ans. D'après les témoignages, C... conscient de son état psychique, s'en tourmentait et en recherchait la guérison. Ce genre de vésanie est fort commun. C'est celui que, pour la première fois, nous avons fait connaître, en 1859, sous le nom de *pseudo-monomanie ou délire partiel diffus*. Bien que souvent urgente, la séquestration est rarement réclamée : ceux qu'opprime la souffrance, ou dissimulent les instigations contre lesquels ils luttent, ou s'en plaignent avec cette amertume convaincue qui semble déposer en faveur de l'intégrité des facultés mentales. Plusieurs vivent ainsi, presque indéfiniment, sans être devinés même par leurs plus proches. Le péril est d'autant plus à craindre, que l'explosion du mal est souvent soudaine. Parmi les suspects d'insanité qui s'asseoient sur les bancs des assises, le plus fort contingent est fourni par les pseudo-monomanes, victimes fréquentes des erreurs

judiciaires. Beaucoup surtout, obsédés de l'envie de se détruire, jettent la stupéfaction dans le monde par des suicides inexplicables. D.

ÉDUCATION.

RÉCOMPENSES DU BON MAITRE.

Dans un roman que publie l'*Opinion nationale* : « La vocation d'Antoine », M. P. Barrué met en scène un jeune séminariste qui, ayant déserté les études cléricales, se fait recevoir bachelier ès lettres, et devient maître d'école dans une commune, où il se trouve aux prises avec les obstacles semés sous ses pas par l'animadversion d'un oncle prêtre, qui avait voulu le pousser dans les ordres, la rivalité du curé de l'endroit et la rancune de ceux qui avaient été ses supérieurs. Mais le but de M. P. Barrué semble avoir été surtout, par le contraste des résultats, d'opposer à un enseignement défectueux un modèle conforme à la raison et à la nature.

Savoir intéresser les élèves, susciter leur raisonnement par une douce persuasion, se concilier leur amour par son propre attachement : tel est l'idéal du rôle que nous ne cessons d'assigner au professeur. En le réalisant, Antoine commençait à recueillir les fruits de son application et de son zèle (12 mars). Les châtiments étaient presque inconnus dans son école, car il s'efforçait de rendre ses leçons attrayantes. Les causeries y tenaient une place prépondérante. L'attention languissait-elle, il la ravivait par un récit piquant, par une lecture instructive. « Tout » devenait matière à de familières digressions. Un jour il apprenait à » ses jeunes disciples comment est fait le papier ou la toile ; une autre » fois il leur disait les mœurs des petits oiseaux, et leur faisait pro- » mettre de les épargner. »

Perpétuellement en haleine, leurs progrès étaient rapides. Sa tâche en était adoucie et, de plus en plus, elle lui était chère. Là ne devait pas se borner le prix de ses efforts. Sa réputation grandit avec la reconnaissance des pères de famille, dont la confiance se révélait, même au delà de l'enceinte du pays, par les plus touchants témoignages. Guide, conseil, arbitre, « s'agissait-il de préparer un partage, de lever » un plan de propriété, de dessécher un marais, de draîner une terre » malsaine, on venait le trouver. C'était encore à lui qu'on s'adressait » pour rédiger une réclamation ou minuter des conventions en un acte » sous seings privés. Son obligeance était extrême. »

... « C'était plaisir de le voir traverser le village. De loin les mar-
» mots joufflus accouraient à sa rencontre. Les mères lui adressaient
» leurs plus doux sourires, et les hommes s'arrêtaient pour lui serrer
» la main... »

Nous n'avons pu résister au besoin de reproduire ce tableau, qui a réveillé en notre esprit de douces réminiscences. Les jouissances que décrit Antoine, elles étaient connues il y a trente-cinq ans, au début de notre exercice, en province, des instituteurs dont nous aimions à inspecter les classes, en qualité de délégué officieux du Comité central d'instruction élémentaire du département de l'Eure. Nous les avons éprouvées nous-même, et ce sentiment n'a sans doute pas été étranger à la résolution qui nous a porté, quelques années plus tard, à réaliser nos études sur l'organisation de la médecine en France.

On ne saurait imaginer quel bien pourrait faire, et quel crédit pourrait obtenir un médecin capable et dévoué, qui, embrassant tous les horizons de sa carrière, loin de se restreindre au soin, pour ainsi dire, automatique et routinier des maladies, chercherait à se pénétrer des données de l'hygiène physique et morale, et à en assurer les bienfaits parmi les populations qui l'environnent. A lui revient légitimement le protectorat de l'émancipation populaire par l'école. Quand nous y avons été incité par le cœur, notre ambition ne méditait point un profit personnel. De là, cependant, nous n'avons pu en douter, est surgi l'ascendant exceptionnel qui nous a permis de laisser parmi nos concitoyens quelques traces de notre passage. Nos visites aux écoles n'étaient point stériles. En stimulant les écoliers par nos interrogations, en exhaussant les maîtres par les marques ostensibles de notre sympathie; en présidant à des distributions solennelles de prix, où tous les habitants assistaient avec émotion, nous avons, dans ce sol, poussé de fortes et profondes racines. Comme Antoine, nous étions salué avec amour par les enfants, complimenté par leurs parents, à qui nos faits et gestes à leur égard étaient rapportés. L'estime et la gratitude engendraient l'affection, voisine du fanatisme. On aimait à nous consulter pour des choses étrangères à notre art, et il nous était possible, dans ces rencontres incessantes, inculquant de saines notions, d'imprimer aux habitudes la plus salutaire direction. Nos maîtres vénérés, le lien social resserré, la dignité en honneur, le charlatanisme anéanti : cette transformation, pour se généraliser dans notre cercle, avait demandé à peine quatre années. De notre part, est-ce ostentation de le proclamer? Non. Une foi ardente ne connaît point les scrupules d'une fausse modestie. Mais il est des exemples qu'il nous paraît sain, en tout temps, de

proposer à l'imitation de nos dévoués confrères, et à la méditation de ceux qui ont le pouvoir et le devoir des réformes médicales. D.

BIBLIOGRAPHIE.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'ALIÉNATION MENTALE DANS L'ANTIQUITÉ,

Par M. le docteur SEMELAIGNE.

Paris, chez P. Asselin, libraire, rue de l'École-de-Médecine.

Ce travail, publié par articles dans le *Journal de médecine mentale*, vient d'être réuni par l'auteur en un beau volume de près de 300 pages. Nos lecteurs ont pu en apprécier le mérite. Esprit scrupuleux, chercheur infatigable, M. Semelaigne n'a négligé aucun soin pour qu'il fût complet et exact. Il a compulsé les moindres écrits, vérifié les textes et, par des indications bibliographiques précises, facilité le recours aux sources.

Son étude, qui comprend les périodes hippocratique, alexandrine et gréco-romaine, s'étend du père de la médecine à Galien inclusivement. Il est à espérer que notre savant collaborateur ne s'arrêtera pas à ces premières recherches. Nous croyons même savoir qu'il rassemble les matériaux destinés à les compléter, en fouillant dans les archives si obscures des âges qui ont succédé à la brillante époque par lui parcourue.

Mais déjà l'œuvre qu'il a réalisée est un immense service rendu à la science. Nous n'avions, dans de pâles et incomplètes esquisses, que d'insuffisantes données sur l'état de la médecine mentale chez les anciens. Ceux qui écrivaient sur le sujet, ou n'ayant point à leur disposition de grandes bibliothèques, ou manquant du loisir nécessaire pour en utiliser les richesses, ne pouvaient avec certitude remonter aux origines historiques, ou reproduisaient traditionnellement les mêmes documents. Le livre de M. Semelaigne comble cette lacune. Quelque point qu'on embrasse, il met immédiatement à la portée des auteurs toutes les notions qui permettent de relier le présent au passé et d'apprécier les transitions par lesquelles s'est accomplie l'évolution de nos connaissances. Ce secours, nous en avons personnellement éprouvé l'efficacité dans notre récent exposé du traitement de l'aliénatien mentale. Sans les emprunts faits aux articles de M. Semelaigne, il nous eût été interdit assurément

d'indiquer, avec la précision que nous y avons apportée, les principes qui guidaient les chefs de l'antique médecine dans la cure de la folie.

Le mérite de la fidélité, capital, n'est pas le seul côté saillant de la publication de notre collègue. Elle doit aussi une partie de son attrait et de son utilité à la coordination des matières, à la clarté du style et surtout aux fines appréciations critiques qui impriment la vie à l'ensemble des tableaux. Ce qui frappe également, c'est la proportion des figures que M. Semelaigne a su faire resplendir, en mêlant aux développements scientifiques les traits principaux de la biographie de chaque célébrité médicale.

Quelles étaient les conditions de l'assistance aux aliénés? Juridiquement, quelles règles étaient suivies en ce qui concerne la responsabilité, les actes criminels ou civils et les mesures à prendre? Les renseignements, à cet égard, sont rares et disséminés. L'auteur les a colligés et en a présenté un résumé, qui termine le volume et dont le lecteur pourra tirer plus d'un rapprochement instructif. En beaucoup de points, les anciens nous avaient devancés et distancés. On a trop peu souci des investigations de ce domaine, à la fois curieuses et fécondes.

DELASIAUVE.

ÉTUDES DE LÉGISLATION;

OBSERVATIONS SUR UN MÉMOIRE DE M. BATBIE, TENDANT A UNE RÉVISION DU CODE,

Par **M. A. DUVERGER**, professeur à la Faculté de droit.

Paris, chez Cotillon, 24, rue Soufflot.

Plusieurs ouvrages sur la législation nous ont été remis. Ayant trait, en général, à la question pendante des aliénés, nous nous proposons de les soumettre prochainement à une appréciation collective. On nous permettra, en attendant, de signaler, en peu de mots, une remarquable étude d'un éminent professeur de droit, M. A. Duverger, où la science mentale est incidemment intéressée. On sait l'éclat dont jouit l'enseignement de M. Batbie, dont les leçons et les écrits tendent à faire école. Dans une récente publication, le distingué professeur propose la révision de divers points du Code qui porteraient atteinte au droit individuel, à la propriété et à la liberté des conventions. Il voudrait d'abord qu'en cas de service notoire et à condition de la résidence ultérieure, la naturalisation pût être immédiatement conférée. Deux modifications sont également demandées par lui à la loi du mariage :

1° Les époux, devant l'officier de l'état civil, déclareraient s'ils entendent célébrer leur mariage religieusement ou non. Si non, l'union serait définitive; si oui, elle ne le deviendrait qu'après la célébration religieuse. 2° En cas de condamnation d'un conjoint à une peine perpétuelle, l'autre aurait la faculté de réclamer la dissolution du mariage. — M. Batbie restreindrait le champ du conseil judiciaire, les obstacles aux donations, aux conventions sur succession future, à la rescision de la vente pour lésion, etc.; la cession forcée de la mitoyenneté, le droit d'exercer le retrait successoral ou litigieux, les exigences du régime dotal, l'usurpation des collatéraux dans les successions *ab intestat*, au préjudice du conjoint ou des enfants naturels.

D'accord sur quelques-unes de ces réformes, M. Duverger, hostile au plus grand nombre, engage contre celles-ci une polémique nourrie et vigoureuse. Il blâme surtout l'idée de la rupture du lien matrimonial, au profit de l'époux dont le conjoint aurait à subir une peine perpétuelle. Son argument principal est que, portant atteinte au principe fondamental de l'indissolubilité, ce serait ouvrir une brèche par où passeraient d'autres infortunes.

Inévitablement. Mais le respect absolu, *quand même*, du lien conjugal est-il, en réalité, aussi légitime qu'on veut bien le supposer? L'affirmation est carrée; ce n'est qu'une affirmation, d'où l'on est parti, comme d'un axiome, avec l'intention arrêtée, *in petto*, d'entasser subtilités sur subtilités pour lui octroyer la vraisemblance. Habilement condensée, la thèse peut, abstraction faite de l'observation, figurer à côté de la thèse contraire. Pour qui se place sérieusement en présence des faits, elle croule piteusement comme un château de cartes. « De tous les dévouements, le dévouement conjugal, doit, dit-on, être le plus grand. »

Excellente maxime morale! En quoi est-elle applicable à la circonstance? Les unions malheureuses sont des enfers auxquels il est inique de condamner *pour toujours* des créatures fragiles et innocentes. Et la somme est considérable de ces victimes d'une institution désastreuse, cruelle et meurtrière! Au nom de la science comme du bon sens et de l'humanité, cette institution ultra-sauvage doit être repoussée; car il existe dans tous les êtres de notre espèce des besoins moraux et affectifs sacrés, auxquels nul n'a droit de refuser satisfaction. On sépare des animaux qui se battent. Quelle honte pour la société qui, cédant à de barbares préjugés, se met, de gaieté de cœur, dans l'impuissance de remédier efficacement à la position de deux infortunés prêts à en venir aux mains et à se détruire! On contemple un chimérique idéal de

perfection, qui n'est ni de la nature humaine, ni de ce monde. D'ailleurs, ces hautes vertus qui servent de base à l'ostracisme, où sont les efforts faits pour les développer? Le *Journal de médecine mentale* le constate sans cesse : nous en recélons les germes; on les laisse dépérir.

M. Duverger est plus dans la voie logique lorsqu'il soutient l'opportunité des conseils judiciaires. N'est-il pas charitable de retenir le fou qui s'égare et compromet, avec son propre avenir, celui de toute une famille? Certes, nous ne sommes pas de ceux qui tiennent en mince estime la faculté de s'appartenir. Autant qu'à quiconque la liberté nous est chère. Mais *est modus in rebus*. On ne prend pas une mesure aussi grave sans garantie. Les tribunaux sont là, froids et indulgents appréciateurs. On se plaint du petit nombre d'individus qui échappent aux poursuites. Quoi de surprenant! Dans les 80/100es des cas, si on les intente, n'est-ce pas parce qu'elles sont fondées? Le tort des critiques est de ne voir que les prérogatives suspendues, comme si la solidarité n'avait pas des droits, comme si le gaspillage abusif ne causait préjudice qu'au seul prodigue. Les tristes exemples en ce genre, que nous enregistrons tous les jours, militent victorieusement en faveur de M. Duverger contre M. Batbie. D.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie de médecine* (20 avril). M. F. Voisin lit un travail intitulé : *Du droit d'exercice et d'applications de nos facultés inférieures.*

Nominations. — Directeur-médecin de l'asile de Blois, M. le docteur Lagarosse, directeur de l'asile de Rodez.

Nécrologie. — Clermont-Ferrand vient de perdre, à l'âge de 65 ans, un de ses praticiens les plus distingués, médecin à la fois de l'hôpital général, de la maison d'arrêt et de l'asile privé d'aliénés de Sainte-Marie. On lui doit de bons rapports médico-légaux et des comptes rendus du service qui lui était confié. Il était correspondant de la Société médico-psychologique.

— L'Italie vient de perdre, jeune encore, un ses plus distingués aliénistes, M. François Bonucci, directeur-médecin de l'asile de Pérouse, et professeur de physiologie à l'université libre. Il était âgé de 43 ans. La psychiâtrie lui doit plusieurs travaux estimables.

Prix. — La Société protectrice de l'enfance de Lyon propose le sujet suivant : *De l'influence de l'allaitement sur le physique et le moral de la mère. Des accidents et des maladies qui peuvent survenir lorsque les mères ne remplissent pas cette fonction.* Ce prix, de 300 francs, sera décerné

dans la séance publique de janvier 1870. Les mémoires devront être adressés, *franco*, à M. le docteur Fouteret, secrétaire général, rue des Célestins, 2, à Lyon. On recommande, dans le style, la simplicité et la clarté.

Cours. — MM. Magnan et Bouchereau ont repris leurs conférences cliniques, sur les maladies mentales, le 11 avril, et les continueront tous les dimanches, à l'asile Sainte-Anne.

Bulletin bibliographique. — *Archivio italiano*, etc. (février 1869), *Sulle principali opinioni dei filosofi e dei fisiologi sulla natura e sulla sede delle passioni* (Memoria del dottor Giovanni Clerici). — *Una visita al manicomio di Granata in Spagna* (ext. de *The Journal of mental science*, juillet 1868).

— *Importance sociale de l'hygiène de la première enfance* (Discours de M. E. Dally, à l'assemblée générale de la Société protectrice de l'enfance, le 1er février).

— *L'étude des langues ramenée à ses véritables principes, ou l'art de penser dans une langue étrangère*, par M. C. Marcel, ancien consul (chez C. Borrani, rue des Saints-Pères, 9).

— *Symptômes et traitement des maladies mentales à leur début*, par le docteur Erlenmeyer (traduit de l'allemand par le docteur J. de Smeth), chez Henri Manceaux, à Bruxelles. Prix : 3 fr.

— *Aperçus comparatifs sur les soins et l'assistance donnés aux aliénés en France et ailleurs*, par M. E. Dumesnil, directeur-médecin de l'asile de Quatremares, à Rouen.

— *Considérations sur les monomanies impulsives* (thèse à la faculté de Berne), par M. le docteur P. Jacoby.

— *Recherches sur la synostose des os du crâne chez les différentes races humaines*, par le docteur F. Pommerol, chez Delahaye. Prix : 2 fr. 50.

— *Forme hyperesthésique de l'alcoolisme chronique et de ses relations avec les maladies de la moelle*, par M. Leudet (*Arch. générales de médecine*, janv. 1867).

— *Observations statistiques sur les aliénés*, par M. le docteur Jules Giraud, directeur de l'asile de Maréville.

— *Les aliénés* : lettre à un député, par M. Stephen Senbert.

— *De l'organisation de l'assistance publique, à Lyon*, par M. le docteur Pétrequin. Chez Mégret, quai de l'Hôpital, à Lyon, et chez J.-B. Baillière, rue Hautefeuille, à Paris.

Annales médico-psychologiques (mars). *Les principes de la psychologie expérimentale et les principaux apôtres de cette science*, par M. le docteur F. A. de Harsen. — *Rage et hydrophobie dans ses rapports avec l'aliénation mentale*, par J. Christian. — *De l'emploi du bromure de potassium dans la folie épileptique*, par M. le docteur Bécoulet. — *Considérations médico-légales sur Marie Jeanneret, auteur de neuf empoisonnements*, par M. Châtelain.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL
DE
MÉDECINE MENTALE

SPECIMEN MENSUEL.

I. De l'accouchement chez les femmes épileptiques, par M. le docteur Laforgue. — II. Epilepsie vénérienne, par M. le docteur Blondeau. — III. Hystérie chez l'homme, par M. le docteur Mourette. — IV. Plusieurs guérisons de folies où dominait l'obtusion, par M. Teilleux.

I. — Il semblerait que l'épilepsie dût être, pour la grossesse et la délivrance, une condition fâcheuse. Toutes les craintes *à priori* ne sont pas justifiées. Depuis que nous sommes à la Salpêtrière, nous n'y avons pas plus constaté que dans notre clientèle la fréquence des accidents que nous aurions pu redouter. La grossesse, en général, suit son cours, sans aggraver ni atténuer les accès, et nous ne connaissons encore aucun exemple de ces éclampsies terribles, qui, au moment du travail, compromettent la vie des femmes et des enfants.

Des recherches sur ce point devaient être intéressantes. Un médecin distingué, M. le docteur Laforgue, les a entreprises, et les résultats obtenus, qu'il a consignés dans la *Revue médicale de Toulouse* (1867), sont assez remarquables et conformes à nos propres observations pour que nous en donnions le résumé, reproduit ainsi par les *Annales* (mai) :

1° L'épilepsie n'a aucune influence sur la grossesse ;

2° La grossesse et ses suites n'ont pas d'action sur l'épilepsie ;

3° Les femmes épileptiques n'ont pas d'attaques pendant l'accouchement, ou, du moins, le travail ne produit pas d'attaques;

4° L'épilepsie n'est pas une cause prédisposante de l'éclampsie;

5° Pendant la grossesse et après l'accouchement, l'épilepsie persiste avec les mêmes caractères et la même intensité ;

6° Contrairement à l'épilepsie, l'éclampsie est provoquée par l'état puerpéral et a une action fâcheuse sur la grossesse et sur l'accouchement. Elle ne se produit pas après la puerpéralité ;

7° Les enfants n'éprouvent aucun effet funeste des attaques dont les mères sont atteintes pendant la grossesse. Ces enfants sont généralement vivants et bien portants, au moment de leur naissance.

8° Il n'en est pas de même chez les femmes éclamptiques. Les attaques, pendant la grossesse, causent souvent la mort des enfants. L'éclampsie, très-grave pour la mère, dont elle compromet l'existence à toutes les époques de la grossesse et de l'accouchement, est très-nuisible à l'enfant pendant toute la gestation.

9° L'analogie symptomatique existant entre l'attaque d'épilepsie et l'attaque d'éclampsie, n'a aucune signification pathogénique : ces deux maladies convulsives sont différentes dans leurs causes, dans leur nature et dans leurs effets sur l'organisme.

Saisissant au vol ces données, nous ignorons sur quelle somme d'observations reposent les propositions de M. Laforgue. Nous avons cru devoir attirer sur elles l'attention de nos collègues, afin que, recueillant les faits à mesure qu'ils se présentent, on arrive à rassembler les éléments d'une large et utile vérification.

II. — C'est une maxime bien ancienne que le traitement démontre souvent la nature des maladies. Il vient aussi la confirmer, quand d'avance elle a été soupçonnée. Tel serait le cas d'une épilepsie dont M. Blondeau a, en 1866, lu l'observation à la Société de médecine de Paris. Le sujet, M. X..., avait, en 1854, été soumis à une médication spécifique pour une syphilis constitutionnelle. Les accidents avaient cédé depuis longtemps lorsque survint, en février 1861, une légère attaque convulsive, avec perte de connaissance. La santé n'était pas parfaite. M. X..., éprouvant du malaise, manquant d'appétit, se plaignait d'une douleur obtuse de la tête. Il s'assoupissait, notamment après les repas, et parfois ressentait des fourmillements dans les membres.

Deux crises eurent lieu, le surlendemain, sous les yeux mêmes de M. Blondeau. A la suite, embarras de la parole, faiblesse dans le bras et la jambe du côté droit, plus accentués le jour suivant. Anémie évidente. En mars, l'hémiplégie disparaît progressivement, et M. X... put, en mai, reprendre ses occupations. Mais, le 15 décembre, les phénomènes se renouvellent avec un haut degré d'intensité. Les convulsions semblent avoir été unilatérales. Le lendemain, plus de traces de la crise. M. Blondeau ne saurait méconnaître l'épilepsie. Mais à quoi l'attribuer? Point d'hérédité. Il n'y voit qu'un reliquat de la syphilis. Mercure, iodure de potassium furent par lui administrés et le succès fut complet.

Certes le fait est bon à enregistrer, ne fût-ce que pour inviter à la réflexion. Mais il y a lieu de remarquer qu'entre mars et décembre, s'est écoulé un intervalle de huit mois, et que les garanties contre la récidive ne sont rien moins qu'absolues.

III. — Si l'hystérie n'a pas nécessairement son point de départ dans les organes utérins, on comprend qu'elle se produise quelquefois chez les hommes qui, par leur constitution nerveuse et impressionnable, se rapprochent de la femme. M. Briquet en a cité des exemples. On en retrouve dans divers auteurs. Le docteur Mourette a relaté, dans le *Bulletin médical de l'Aisne* (1868), un cas qui, pour lui, constitue une véritable hystérie. Un garçon de 13 ans, d'une complexion délicate, féminine, éprouve, depuis plusieurs semaines, des troubles spasmodiques revenant par accès. Après un malaise s'accompagnant de hoquets et d'éructations, ses membres s'agitent en divers sens; il bâille, veut arracher comme une boule à la gorge et prononce, au milieu de soupirs entrecoupés, des paroles incohérentes. La crise se termine par de la torpeur et des larmes. Perte incomplète de connaissance. Il entend les propos qui se débitent autour de lui. Impossibilité d'avaler. Aucun effet des antispasmodiques, ni du sulfate de quinine.

IV. — Dans nos articles sur le traitement (t. VIII), nous avons fait voir que la plupart des guérisons de folie s'observaient dans les formes stupides, même après de longs espaces. M. Teilleux a consigné, dans le *Bulletin médical du Dauphiné*, trois cures confirmatives. Une femme de 23 ans, anémique et aménorrhéique, est atteinte, depuis deux ans et demi, de stupidité avec hallucinations et érotisme. Soumise aux bains sulfureux et salés, à un régime réparateur, à l'exercice au grand air, elle se rétablit en moins de cinq mois. — La seconde, âgée de 60 ans, lypémane et suicide, et dont l'affection semble procéder d'une diathèse rhumatismale, doit une délivrance plus rapide encore aux bains sulfureux, à la salsepareille, à la teinture de colchique. Quant à la troisième, religieuse, âgée de 34 ans, dont l'état est qualifié de manie suraiguë avec hallucinations, idées de grandeur et tendances érotiques, on est arrivé, au bout de dix mois, à un résultat non moins satisfaisant, au moyen des bains tièdes prolongés, alternant avec l'électrisation inductive.

Il est rare que les manies avec hallucinations et les lypémanies ne représentent pas des degrés moyens de l'obtusion mentale. L'essentiel est donc, si l'on veut, à l'avenir, formuler des préceptes de traitement rationnels, de s'astreindre à bien poser le diagnostic différentiel de chaque variété de vésanies.

D.

MÉDECINE LÉGALE.

DES ALIÉNÉS DANGEREUX.

Discussion à la Société médico-psychologique (*suite*) : MM. Dagonet, Billod, Morel, Brierre de Boismont, Lunier.

Succédant à M. Brierre de Boismont, dans la même séance du 28 décembre, M. Dagonet établit d'abord une série de questions : qu'entend-on par aliéné dangereux ? En quoi consiste le danger qu'il présente ? Tous les aliénés sont-ils dangereux ? S'ils doivent être considérés comme tels, pourquoi maintenir une distinction consacrée par la loi, les règlements et les ordonnances ? Le besoin d'une solution conduisant à une jurisprudence uniforme se fait ici sentir pour conjurer l'arbitraire et laisser le moins possible à la discrétion de l'autorité administrative.

Essentiellement relatif, le danger est tantôt subordonné aux circonstances, et d'autres fois dépend du trouble mental lui-même, dont il constitue, comme dans les formes impulsives, l'un des phénomènes caractéristiques. Il y a, dans les asiles, beaucoup d'aliénés par eux-mêmes absolument inoffensifs. Tels sont les déments, les paralytiques. Seulement, privés de la réflexion, on ne saurait, sans inconvénients, les abandonner à eux-mêmes, des actes fâcheux pouvant, à chaque instant, être, en l'absence d'une vigilante direction, le résultat de leur inconscience automatique.

Un malade de Sainte-Anne fut, il y a quelques mois, remis à sa femme, qui promit de ne pas le perdre de vue. Trois jours après, apercevant un train de chemin de fer, il se précipite pour y monter ; sa femme était à quelques pas ; elle n'arrive pas à temps, il se trouve écrasé.

La situation du médecin vis-à-vis de ces grands enfants est souvent embarrassante. Malgré le bon vouloir des familles, on réalise difficilement chez elles les conditions d'une surveillance désirable. Ce serait le cas de substituer à l'asile ou au domicile des espèces de colonies.

Parmi les aliénés dangereux, M. Dagonet cite d'abord les fous alcooliques, qui, en proie à la terreur et aux visions, poussent des cris, se dérobent à un péril imaginaire, luttent contre ceux qui les entourent et qu'ils prennent pour des ennemis, et parfois, se mutilent eux-mêmes. En général, leur guérison est prompte. Doit-on les retenir ? Durât-elle une année, la séquestration n'ajouterait rien à leur amen-

dement. Certains malades, retombant fatalement dans leurs déplorables habitudes, subissent de nouveaux paroxysmes. Peu de jours auparavant, notre collègue avait signé la sortie d'un de ces malheureux, qui, profitant de sa liberté, s'enivre et, sous le coup du delirium tremens, croyant entendre sa femme qui le menace de la guillotine, se jette sur elle et lui fait d'horribles blessures.

Deux fois déjà, M. Dagonet a traité à Sainte-Anne un individu qui, tant à Châlons qu'à Bicêtre, avait fait une vingtaine de séjours. Régulièrement, il est atteint une ou deux fois l'an. Malgré la fréquence des récidives, l'orateur ne croit pas qu'on puisse poser le principe d'une détention indéfinie. Il convient, toutefois, de faire des réserves et d'avertir l'autorité.

L'aspect diffère à l'égard des folies périodiques. Il n'y a pas là guérison, dans le sens de la loi. Les accès sont des manifestations d'une affection en puissance. Ce dont, au gré de l'auteur, on doit tenir compte, c'est de la longueur et de la solidité des intervalles lucides. On voit de ces malades qui ne sont pris qu'à des époques éloignées, dont les paroxysmes ont une durée limitée et un développement progressif, prévu. Pour ces perturbations temporaires, n'y aurait-il pas inhumanité à perpétuer un isolement nuisible à l'aliéné et aux siens ? Donc rien d'absolu. Au médecin, il appartient de s'inspirer de toutes les circonstances, de la violence du mal comme de la susceptibilité nerveuse et de l'état général des facultés. Légalement, sous ce rapport, sa liberté est entière, et mieux vaut cela que l'asservissement aux prescriptions d'une réglementation aveugle.

Chez l'épileptique, sujet aux violences maniaques et hallucinatoires, la question acquiert une gravité particulière. La fureur est fréquemment soudaine, terrible, et l'on n'en saurait prévoir l'explosion, incessamment imminente. M. Dagonet suppose que c'est l'exception. La plupart des malheureux atteints du mal caduc peuvent rester impunément dans leur famille. Il en est qui, à la suite d'une crise, ont éprouvé un délire intense et qui en sont exempts dans les accès subséquents. Que décider ? S'en rapporter à l'expérience. Dans les cas ordinaires, lorsque les familles insistent, M. Dagonet n'hésite point à acquiescer à leur désir, après leur avoir indiqué toutes les précautions nécessaires et signalé à l'administration la nature et les éventualités de la situation morbide.

D'autres variétés psychiques (délires mystiques, hallucinations, folies impulsives, etc.) sont fécondes en déterminations fâcheuses et motivent une semblable latitude pour l'appréciation médicale. Mais, en suppo-

sant qu'un de ces actes dont la société s'émeut ait été accompli, la conduite du médecin, si le malade guérit, ne sera-t-elle pas modifiée? Sur ce point l'accord n'est pas unanime. Plusieurs veulent, si le méfait est grave, que l'auteur ne soit point rendu à la liberté. M. Dagonet croit que la loi est positive, impérieuse, et qu'enjoignant la sortie de tout aliéné ayant recouvré la raison, l'hésitation n'est pas permise au médecin convaincu de la cure. En demeure d'articuler un avis, ce serait faire une fausse déclaration que d'émettre une affirmation négative. Nos certificats doivent explicitement contenir notre pensée entière. Les conséquences regardent l'administration. L'essentiel est de ne pas se prononcer à la légère. Lors de l'arrivée de notre collègue à Stephansfeld, en 1859, il y avait à l'asile un aliéné qui avait tué à coups de hache sa femme et trois de ses enfants. Une petite fille de 2 ans avait échappé au massacre, non sans avoir trois doigts d'une main coupés. L'assassin, depuis trois ans, ne donnait aucun signe d'aliénation mentale. Plusieurs autres années s'écoulèrent. On songea à le faire sortir. Mais les habitants de la contrée se révoltèrent contre cette décision. Ils s'armaient, chaque fois, de faux pour poursuivre le forcené qui les avait effrayés. Enfin, de guerre lasse, le conseil de la commune, désireux de ne plus payer la pension, consentit à son retour. La séquestration avait duré 20 ans. En dehors comme en dedans de l'asile, où il rendait des services, il n'y a eu aucun indice de récidive.

En somme, M. Dagonet conseille une observation minutieuse, prolongée; mais il ne pense pas, que, par la seule raison d'un acte regrettable commis, le médecin soit autorisé à transgresser la loi et à maintenir toujours une séquestration qui revêtirait le cachet de l'arbitraire. Entre les cas, l'identité n'est pas parfaite. Fortuite, la catastrophe aura chance de ne pas se renouveler. On la redoutera, si elle est dans les données du genre de folie. Rarement, d'ailleurs, l'invasion est instantanée; elle s'annonce presque toujours par des prodromes et, dans ses recommandations, le médecin ne doit pas manquer d'insister, la vigilance étant instante, sur la nécessité, aux premiers symptômes, de provoquer le placement.

M. Dagonet, à ces remarques, ajoute quelques considérations relatives à la dépense. La loi oblige de séquestrer les aliénés dangereux. Pour les inoffensifs, l'isolement est facultatif. Cette distinction pèse d'un grand poids dans la répartition des sacrifices à supporter par le département et les communes, le fardeau de celles-ci croissant en proportion des placements volontaires, celui du département en pro-

portion des placements d'office. Sur tous ces points, s'établit un antagonisme, aboutissant à d'énormes diversités de jurisprudence.

En ces conflits, le rôle du médecin est difficile, et, loin de s'appuyer sur une science rigide, ses déclarations ne font souvent que sanctionner des transactions opérées dans les bureaux. Qu'une commune soit pauvre ou ait à sa charge plusieurs aliénés, on met le nouvel admis au compte du département, en le qualifiant de dangereux. Le contraire aura lieu, si la commune est aisée et non grevée d'une lourde charge. Cette manière d'agir est peut-être bonne; elle n'est pas régulière. Même elle est susceptible d'inconvénients. Car on voit des administrations qui tendent à faire rendre à leurs familles des malades qui, bien que non compris parmi les dangereux, le sont néanmoins. D'autre part, certains préfets, pour complaire à leurs *Conseils généraux* et ne pas dépasser les limites de leurs budgets, font passer les aliénés dangereux dans la catégorie des non dangereux pour en grever le budget des communes. Il serait à souhaiter, selon M. Dagonet, que ces tiraillements eussent un terme, et qu'à cet effet, toutes les communes fussent soumises à un impôt uniforme. Scientifiquement, la distinction entre aliénés dangereux et non dangereux n'est point rationnelle; sa suppression ne serait pas moins justifiée par l'intérêt administratif.

A la séance du 22 février, M. Billod s'excuse, en prenant la parole, de n'être pas suffisamment préparé. M. Lunier était inscrit avant lui, et c'est uniquement par suite de l'absence forcée de cet honorable collègue, que, tardivement prévenu, il devance son tour qu'il comptait obtenir seulement en mars. D'ailleurs, il avait presque envie de s'abstenir, la réponse qu'il voulait faire à M. Belloc étant contenue par anticipation dans les précédents discours de M. Jules Falret. Mais il s'est résigné, pour ne pas faire défaut à l'ordre du jour.

M. Billod s'attache spécialement à un côté de la question. Le danger qu'un aliéné peut faire courir à la société et à son entourage ne résulte pas seulement de la nature de son délire, mais du milieu dans lequel il se trouve. Il est relatif. Certains imbéciles, ceux chez qui la vie instinctive n'est pas suffisamment pondérée par la force intellectuelle et morale, se livrent souvent à des actes violents en désaccord avec le calme ordinaire de leurs habitudes. M. Billod cite, à ce propos, un meurtrier sur lequel il a fait un rapport, et dont le crime n'est nullement justifié par la gravité des circonstances dans lesquelles il a été accompli.

Le 30 décembre, entre onze heures et minuit, B..., âgé de 49 ans, assassine Rose Picault, âgée de 54 ans. Il la recherchait en mariage depuis trente mois, et il paraît que, sans le décourager précisément,

elle l'avait toujours éconduit. Un dernier refus, l'ayant exaspéré, aurait déterminé son acte. Après la perpétration, B..., se coupant le cou, à l'aide d'un couteau, aurait ouvert la trachée-artère. Ne croyant pas revivre, il fait par signes des aveux complets, qu'il confirme de vive voix, lorsque le docteur Grimoux, comprimant la gorge avec un mouchoir, lui eut rendu la parole. Sur un papier qu'on lui avait présenté, il avait écrit au crayon ces mots incohérents : *J'étais pas en ribotte... Je veux la grosse cloche... Mille livres de pain... Je voulais en tuer trois... : La Rose* (fille Picault), *La Payé*, *La Guérin*... Plus loin : *Fripailles*. Ce mot voulait dire que *La Payé* et *La Guérin* aimaient à se faire régaler. Les mille livres de pain devaient, à sa mort, être distribuées aux pauvres. La grosse cloche avait trait à la cérémonie de son convoi.

On n'a point supposé la préméditation, l'inculpé s'étant servi d'objets à sa portée, d'un godet, d'une pelle et de ses sabots. Aucune trace indiquant un attentat préalable à la pudeur. Le viol, du reste, n'aurait pu être consommé, à cause d'un vice de conformation qui, sans doute, avait motivé les fins de non-recevoir opposées constamment par la fille Picault à toutes les demandes de mariage.

Pendant l'instruction du procès, une seconde tentative de suicide ayant eu lieu dans la prison, B... fut transféré à Sainte-Gemmes, le 24 mars 1868 et soumis à l'examen de M. Billod. B..., célibataire, est né à Mazé (Maine-et-Loire), où il cultive son propre bien. Dans sa jeunesse, il faisait avec intelligence des repas de noce. Le maire de son pays déclare que, depuis une fièvre typhoïde, il y a quinze ans, il a été obligé de renoncer à cette industrie, et que, généralement, on le considère comme un cerveau faible et n'ayant pas, par moments, un raisonnement suivi. Son médecin, M. Hacque, qui, chaque année, lui pratiquait une ou deux saignées pour une hypérémie cérébrale (insomnie, céphalalgie, besoin de locomotion), ne le croit pas, en raison de ses *allures singulières* et de *sa nature impressionnable*, responsable de ses actes. Sa moralité semble avoir été irréprochable. Il passait pour être doux, bienveillant, sobre. Il n'avait donné aucune marque de jalousie.

M Billod, sauf une exaltation fugitive les premiers jours, ne constate aucun trouble mental. Sa physionomie est franche, ouverte. Il s'émeut facilement. Religieux sans excès, il sait un peu lire et écrire ; ses réponses aux questions communes sont pertinentes. Où se trahit la débilité de son esprit, c'est dans plusieurs de ses réflexions. « J'aimais, dit-il, « une nommée Chanteloup, bonne fille, travailleuse ; je voulais l'épou-

» ser ; mais j'en ai été détourné par la Payé et la Guérin, qui me di-
» saient qu'elle avait un mauvais livre et qu'elle m'avait ensorcelé. Je
» l'ai cru, j'ai même consenti à consulter une sorcière que la Payé avait
» été chercher à Angers. » Cette sorcière prit un œuf, le cassa, sépara le jaune du blanc qu'elle mit dans un verre, et, après un semblant d'examen, affirma que, si B... épousait la Chanteloup, il serait malheureux, que c'était une *mauvaise fille*, qu'elle avait de nombreux galants et que même elle avait été rendue mère par l'un d'eux. « Je l'ai cru,
» ajoute B..., mais je crois qu'on s'est moqué de moi »

Plusieurs femmes exploitaient sa crédulité. Elles l'engageaient à donner à Rose Picault des cadeaux en comestibles, dont elles profitaient ; et, comme ces sacrifices n'aboutissaient pas à son gré, on s'explique le triste dénoûment, tel qu'il le raconte lui-même. Dans la fatale soirée, s'étant montré plus pressant que de coutume et très-irrité de l'inanité de ses supplications, Rose Picault l'invite à sortir, et, sur son refus, s'arme d'une pincette et l'en frappe. Lui-même, devenu furieux, frappe à son tour, et aurait conçu en même temps la pensée de tuer les femmes *Payé* et *Guérin*.

Après sa première tentative de suicide, B... avait songé un moment à simuler la folie. Espérait-il ainsi réhabiliter sa mémoire ? Ses aveux le laissent entrevoir. Son second suicide aurait été tenté dans le même but. Il regrettait surtout le déshonneur infligé à sa famille. Il affectait un langage diffus, prolixe, abondant, incohérent, et une sorte de cynisme jovial. *C'est fait*, disait-il en parlant de son meurtre, *quand je me chagrinerais, cela n'avancerait pas à grand'chose.* Avec jactance, il se vantait de l'excellence de son sommeil, de son appétit, de sa santé. Il répétait que la vue du cuisinier préparant un bon petit fricot lui avait suggéré instantanément le dessein de s'emparer d'un morceau de bois et de s'en meurtrir le front jusqu'au sang. M. Billod mentionne aussi une longue chanson informe qui, au point de vue de la simulation, reflétant les préoccupations de l'inculpé, serait un modèle du genre.

Dans les premiers interrogatoires auxquels l'a soumis le savant médecin de Sainte-Gemmes, B... a voulu continuer son rôle. Il en a compris l'inutilité lorsque, vaincu par le sentiment de la perspicacité médicale, il a vu se dresser devant lui la perspective d'une perpétuelle détention parmi les fous.

En définitive, pour M. Billod, le meurtre accompli par B... est dû à une exaltation provoquée par la *passion*, non par la *folie*. Seulement, se demandant si l'habileté dont celui-ci a fait preuve dans sa simula-

tion n'est pas en contradiction avec la faible portée intellectuelle qu'il lui a supposée, il pense qu'ici la ruse a procédé d'une intuition instinctive plutôt que d'une appréciation raisonnée. On la rencontre chez les animaux; elle préexiste, chez l'homme à l'état de nature, aux développements de l'intelligence. Les conclusions du rapport de M. Billod ont été les suivantes :

1° B... n'est point atteint d'aliénation mentale;

2° Il ne l'était pas au moment du crime;

3° La folie dont il a présenté les signes était simulée;

4° Mais la faible portée de son intelligence constitue un titre à l'indulgence du jury.

Si la simple débilité mentale peut incidemment constituer un danger, par contre, des aliénés très-violents demeurent impunément dans leurs familles. On a consulté M. Billod pour un épileptique qui, au milieu des paroxysmes d'un délire frénétique, était redoutable par ses impulsions irrésistibles. On répugnait à son placement, et l'on a su si bien organiser son existence au foyer domestique qu'elle a été compatible avec la sécurité de tous. Le même fait a eu lieu pour une dame des environs de Vendôme. Sa fureur dépassait toute mesure; elle frappait, mordait. Telle fut l'exactitude de la surveillance que cette pauvre insensée, devenue moins aggressive, fut, pendant de longues années, conservée chez elle sans accident. Il est vrai que le mari est mort à la peine; mais ce n'est pas à ce genre de danger que la question se rapporte.

Cette différence du chez soi n'est pas la seule. Autre est de séjourner dans un village ou dans une grande ville, notamment à Paris. Ici les placements d'office sont devenus la règle, et ce n'est pas sans fondement. Il y aurait lieu d'étendre cette coutume à tous les principaux centres de population : Lyon, Marseille, etc. Possible en province, où les malades sont connus ou aisés à connaître, une sérieuse vérification est impraticable dans des endroits où les voisins sont des étrangers les uns aux autres, où la surveillance ne peut qu'être en défaut, où la plupart des insensés vivent dans un absolu isolement.

Aussi, avant de se prononcer, M. Billod tient-il à posséder les deux termes du problème : caractère de la folie, éléments composant l'entourage. N'a-t-il que le premier, il maintient la séquestration, surtout si, dans les précédents, s'est produite quelque impulsion irrésistible. Il n'accède alors à la sortie que si elle lui est imposée, ou que, sous condition, elle ait été provoquée par qui de droit. La science lui paraît assez avancée pour permettre d'agir dans ces limites. A ses yeux, les

impulsions irrésistibles sont un fâcheux sceau imprimé à la maladie. Dix ans se fussent-ils écoulés, de nouvelles atteintes sont toujours à craindre et justifient la jurisprudence qu'il a invariablement suivie, et qui consiste à *laisser sortir* de pareils malades, mais à ne pas les *faire sortir*. Cependant il cite un vieillard, venu du dépôt de mendicité d'Angers, et qui, pris d'un accès de fureur subite, y avait tué d'un coup de tabouret un de ses co-détenus. Ce malheureux, éprouvant la sensation d'un choc, avait été comme soulevé et emporté par une force irrésistible. Résigné à l'asile, on le garda, sans que l'accident se soit reproduit.

M. Morel approuve les observations de M. Billod. A Rouen, où l'industrie, croissant sans cesse, absorbe tous les bras, les folies sont généralement dangereuses, parce que le foyer domestique reste veuf de la famille, dispersée dans les usines. Pour le moindre dérangement mental, on a forcément recours à l'asile. De là les progrès d'un encombrement qui appelle la sollicitude des magistrats. Au voisinage de Rouen, existe un village nommé Saint-Aubin-les-Fous. Là, jadis, les hospices mettaient en pension un certain nombre de leurs aliénés. Ce village est aujourd'hui couvert de fabriques. Les malades refluent dans les asiles.

A son tour, M. Brierre de Boismont constate cette impossibilité, dans les pays manufacturiers, de donner des soins à domicile. Il voit, en outre, avec plaisir, qu'à l'égard des asiles consacrés aux fous criminels, les idées font leur chemin. A l'instar d'Auburn, dans le comté de New-York, on vient à Kinston, dans le Canada, de construire un asile destiné à 150 aliénés criminels.

Suivant M. Lunier, l'ivrognerie, la promiscuité, la chaleur des ateliers, les excès de toutes sortes favorisent sans contredit l'extension de la folie dans les villes manufacturières; mais il faut aussi tenir compte de la difficulté du traitement à domicile pour se faire une idée du chiffre élevé des malades qui entrent dans les établissements.

(*La suite prochainement.*) DELASIAUVE.

LE BANC DES PRÉVENUS A UNE SESSION DES ASSISES

(LETTRE DE M. COLLINEAU).

Mon cher maître,

Un devoir impérieux m'a, durant quinze jours, tenu éloigné de mes chères et habituelles études. Appelé à siéger au jury criminel de la

Seine, j'ai, à diverses reprises, prêté le serment que couronnent ces nobles paroles : « J'apporterai dans mon impartial jugement *la fermeté qui convient à un homme probe et libre.* » Formule du plus pur civisme, qui reflète l'illustre origine de l'institution; principe d'une vitalité robuste, qui s'est maintenu, en dépit des défaillances, auxquelles, dans leur fatale incurie, s'exposent et s'abandonnent les sociétés.

Par bonheur, j'ai échappé à quelques-unes de ces grandes affaires dont l'intérêt passionne énergiquement l'esprit public, mais jette l'anxiété dans l'âme de ceux qui ont mission de les apprécier. Ce sont d'ailleurs ces faits exceptionnels qui servent surtout à l'édification de la science et permettent d'en asseoir les assises par leur nombre et leur rapprochement. Les causes plus secondaires ont néanmoins leur signification relative. Dans les physionomies qui se sont dessinées sous mes yeux, j'ai saisi des traits dont, à mon sens, le psychologue pourrait tirer profit. Cette source d'information est trop négligée. A tout risque, j'ose m'autoriser de cette lacune pour vous communiquer mes remarques, heureux si vous pensiez comme moi, qu'à défaut d'autre mérite, elles auraient au moins celui d'ouvrir une grande voie nouvelle à l'investigation médico-légale.

Quatre vols qualifiés, deux faux en écriture, trois attentats à la pudeur, un infanticide, un meurtre : voilà le bilan des séances auxquelles j'ai assisté. D'abord un mot du jury. A part deux individualités portées, celle-ci à une indulgence, celle-là à une rigueur également systématiques, ces hommes, aux aspirations distinctes, aux mobiles personnels, à l'éducation hétérogène, m'ont paru animés d'un commun désir : celui de remplir en parfaite spontanéité leur mandat si grave. Entre eux les disparates sont extrêmes, soit par la nature des vues, le degré de l'instruction ou l'absence totale de connaissances spéciales. Inaptes à généraliser, beaucoup hésitent, tremblent à l'idée de déduire. Passer du concret à l'abstrait exige de leur part un effort pénible. Comme ils manquent de critère pour apprécier la portée morale des faits, leurs verdicts, naturellement indécis, reposent plutôt sur une aperception intuitive que sur une résolution méthodiquement éclairée.

Là est un écueil; et, bien que l'institution se recommande par les garanties d'intégrité et de désintéressement qu'elle présente à la justice, il n'en est pas moins opportun de prémunir les jurés contre les opinions préconçues, et de leur apprendre à éviter l'erreur, en les incitant à rechercher avec ardeur la vérité. Leur esprit, en général, est excellent. Ils réfléchissent et méditent. Vienne une éducation méthodique aiguiser chez eux la sagacité, la maturité de leurs délibérations imprimera

à leur décision un cachet de certitude, tout à fait rassurant pour leur conscience.

Parmi les inculpés, plusieurs sont largement doués des aptitudes physiques et intellectuelles. D'autres, natures inférieures, portent ostensibles les stygmates de la dégénérescence. A perpétration égale, la culpabilité sera-t-elle la même ? La loi le décide en principe, et la jurisprudence n'admet guère de distinction que dans les cas où l'infériorité mentale frappe immédiatement les regards. Cependant, sous un voile intelligent, se cachent souvent des défectuosités réelles, méritant l'excuse ou l'atténuation, et dont l'œil exercé de la science réussit seul à découvrir les signes obscurs. Je l'ai appris de vous, mon cher maître, et, curieux de le vérifier dans l'occasion qui m'était offerte, il m'a paru que je pouvais rapporter à l'une ou à l'autre catégorie les sujets soumis à mon observation. Indiquons ceux de la première :

A...., vingt-huit ans, est accusé de faux en écriture de commerce. Constitution vigoureuse, physionomie ouverte, traits réguliers, air intelligent, expression de franchise, tenue modeste et digne, réponses précises, explications claires, dénégations persévérantes et mesurées. Un incident imprévu du procès devient une charge et le perd.

G...., quarante-six ans (attentat à la pudeur), ancien militaire. Traits accentués corrects, d'une énergie plus apparente que réelle ; irrégularités habituelles de conduite ; convenance dans la tenue ; précision dans les réponses ; attention remarquablement soutenue à chaque incident que soulève le cours des débats ; interprétation immédiate, opportune et lucide ; persévérance dans les dénégations ; explications rationnelles des faits.

D...., soixante-quinze ans, accusé d'attentat à la pudeur, est un petit homme trapu, sanguin, d'une vivacité extraordinaire pour son grand âge, mais n'ayant rien de morbide. Aucun signe d'ailleurs d'affaiblissement sénile ou de démence ; traits accentués et fins ; expression de bonhomie rusée, œil vif et ardent ; tenue aisée, sans affectation ; à-propos et mesure dans les réponses ; dénégations énergiques, toujours plausiblement motivées.

A...., vingt ans, se serait rendu coupable d'un vol avec effraction et complicité de récel. Physionomie concentrée ; traits réguliers, front développé ; expression dominante de tristesse et de honte ; réponses timides ; terreur de la responsabilité que fait peser sur lui l'accusation ; intelligence parfaite de sa situation.

Aucun trait dans les précédents exemples n'indique un vice constitutionnel de l'intelligence. Il n'en est pas de même de ceux, plus nom-

breux, afférents au second groupe, et où se trahissent ouvertement la débilité ou la discordance.

C...., trente-deux ans, prévenu de vol, présente une physionomie sombre. Front très-large et plat, regard oblique, affectation à contre-temps d'une sensibilité exagérée, affirmations inconsidérées, explications compromettantes, dénégations sans consistance, divagations, aveux incomplets, précipitation plus aveugle qu'audacieuse dans les vols commis, maladresses successives.

B...., dix-neuf ans, coupable de vol avec effraction, a toujours témoigné d'une grande inconsistance. Mémoire faible, distractions étranges, amour du jeu. Physionomie enfantine, sans expression, lèvres lippues. B.... se lève ou se rassied automatiquement. Réponses le plus souvent monosyllabiques, prononcées d'une voix sourde, chevrotante et monotone. Aveux complets faits avec indifférence, fatigue cérébrale rapide, état congestif déterminé par les vagues émotions des débats, obtusion stupide, conscience incertaine de sa situation.

G...., quarante ans, est inculpé de faux en écriture privée. Son attitude exprime la débonnaireté. Explosions réitérées d'une sensibilité facile, sincérité mêlée de naïveté dans les réponses, preuves manifestes d'irréflexion, spéculations aléatoires. Pressions étrangères.

J...., vingt-cinq ans, est prévenu de détournement en qualité d'employé. Constitution robuste, tempérament bilieux, traits heurtés, front bas, globes oculaires profondément enfoncés dans les orbites; expression intelligente mais hardie, sinistre du regard; saillie excessive des angles maxillaires, extérieur glacial et concentré, facilité remarquable d'élocution, netteté et précision constantes des réponses. Logique des observations, empire absolu sur soi-même, aveux partiels calculés, assurance sans mélange, marques de sensibilité nulles.

F...., vingt-quatre ans, fortement constituée, a commis un infanticide. Prédominance très-accusée de la vie organique, intelligence obtuse, réponses tronquées, insignifiantes, sans cohésion, contradictions, incapacité syllogistique notoire, affaissement.

M.... et B.... ont porté à une fille en état d'ivresse, et qui en est morte, des coups volontaires. Le premier, vingt-huit ans, de taille exiguë, d'apparence sanguine, a le crâne petit, le front bas et étroit. Regard oblique, mobile, vif, froid, perçant; lèvres fines, prognatisme, attitude assurée, bizarre, gestes saccadés, rapides. Argutie systématique, obscure, à côté de la question. Dénégations maladroitement impudentes ou naïves, à force de cynisme; alternatives d'irritation contenue et d'insouciance affectée. — Quant à B...., trente et un ans, tout en

lui respire la lourdeur. Face pâle, bouffie, intelligence bornée. Réponses vagues ou évasives, passivité, inconscience de la gravité des faits.

Si ces esquisses sont conformes à la réalité, de leur reflet, mon cher maître, me semble se détacher ce trait commun : défaut d'équilibre entre les forces cérébro-psychiques. Ou le jugement manque, ou le sens moral est rudimentaire. Les plus déshérités, sans contredit, ont eu encore à leur service une duplicité, une sûreté de main, une résolution peu communes ; mais conclure de ces manifestations à une volonté libre et ferme serait méconnaître les enseignements de la psychologie. Vous-même n'avez-vous pas signalé chez les idiots la concordance d'un certain discernement avec les propensions subsistantes (t. VI, p. 231, 300) ? Chaque virtualité, avez-vous dit, a sa logique. Comment s'étonner dès lors que, chez un être incomplet, l'intelligence saillisse, avec plus ou moins d'énergie, dans le sens d'une passion véhémente ? cet assujettissement est la preuve même la plus notoire de l'incapacité, l'inertie des incitations raisonnables et morales rendant la pondération impossible.

Ainsi s'expliquent, en particulier, comme vous l'avez si bien établi, mon cher maître, les déplorables entraînements que subissent trop souvent les *insuffisants* et les *mobiles*. Les convenances sont pour eux un frein qu'ils ne sentent pas. C... dérobe un billet de banque. Il prétend l'avoir trouvé dans son escalier, et croit très-légitime de ne pas le rendre. G.... n'a qu'un souci : se tirer d'embarras. Industries prohibées, emprunts compromettants, fausses signatures, il use de tous ces procédés sans scrupule, ni sans s'alarmer des conséquences. L'horizon, pour ces infirmes, se borne à l'heure présente. Qu'importe demain, s'ils ont aujourd'hui de quoi jouer et se divertir ? B...., aux prises avec la misère, voit son patron déposer dans un lieu une somme importante. Son rêve est de se l'approprier, « afin de nager dans l'abondance et dans la joie ». Le soir même, il fracture le tiroir qui la renferme.

Les sens parlent-ils ? Nulle retenue. Pour F..., tout est occasion de commerce sexuel. Elle se prostitue ; on la chasse, l'adversité la poursuit, et l'avénement d'une grossesse la jette dans le crime. Parfois, au sein des orgies, la salacité engendre une sorte de rage frénétique. M.... assouvit sa brutalité sur une malheureuse fille qu'il enivre ; puis, la flagellant jusqu'à ce que mort s'ensuive, il proclame sa haine pour les femmes et la volupté qu'il goûte à les faire souffrir. B...., son odieux complice, l'excite dans ses ignobles plaisirs et se rit des gémissements de la victime.

D'éminentes aptitudes intellectuelles ne sont pas le gage assuré d'une moralité inéluctable. J...., l'employé grave et capable, détourne des valeurs et, machinalement, sans affection, sans regret, les dépense avec des filles en festins, en parties et en cadeaux, au delà même de ses soustractions. On obéit, en tel cas, à l'impulsion du tempérament, que l'irréflexion laisse victorieuse; et, si l'appréciation vise au delà du délit, l'indigence mentale du coupable ne saurait manquer d'apparaître. A mesure que l'observation se complète, le diagnostic se modifie. Où le discernement est court, la liberté morale vacille; où celle-ci chancelle, l'instinct l'emporte. La sauvegarde serait l'éducation. En voici la preuve :

Le J...., vingt-trois ans, d'une condition honnête et modeste, a été de la part de ses parents l'objet d'un culte assidu. Aucun sacrifice ne leur a coûté, et son rang au collége, parmi ses condisciples, prouve que cette sollicitude n'a point été vaine. Placé, dans une importante administration, à un poste de confiance, il avait tenu toujours une conduite exemplaire, lorsque tombe entre ses mains une lettre égarée contenant des valeurs. Plusieurs jours s'écoulent, nul ne la réclame. Par degrés faiblissant, il l'ouvre et dépense en objets de luxe le tiers de la somme. Cependant une secrète enquête amène le soupçon sur lui. Il nie d'abord, puis, confus, avoue, restitue et attend, résigné, le cours de la justice. Sans annoncer un esprit supérieur, sa figure est distinguée et douce. Ses manières sont simples. Dans ses réponses sans affectation ni artifice, se traduit toute la vérité. *Il a*, dit-il, *cédé à la tentation.*

Ce cas m'a paru instructif. Si la chute dénote une moralité originairement fragile; on reconnaît, dans la promptitude de l'aveu et de la réparation, les effets d'une éducation supérieure et d'une pondération due à l'activité acquise des sentiments moraux.

En présence du ministère public — société qui accuse, — et du jury, — société qui décide, — la tâche de la défense sera toujours profondément sympathique. Elle peut être grande. Elle brille de toute la lumière qu'elle porte dans les consciences. Qu'elle sache, dans l'acte délictueux, faire la juste part de l'inconsistance psycho-cérébrale. Fouillant les antécédents, qu'elle en dégage les conditions d'origine, de milieu, de professions, de tempérament qui pèsent sur l'inculpé. Les groupant autour des faits de la cause, que de ceux-ci elle rende saisissable la filiation *naturelle*. Dans l'accusé, en un mot, qu'elle montre l'homme.

En termes précis, avec concision, sans arguties, sans phrases, Dieu

me garde de dire, sans art, — le sublime dans l'art n'est-il pas de faire resplendir la vérité ? — de semblables moyens ont admirablement servi la cause de Lej..... Ils l'ont sauvé. Le terrain était fertile, j'en conviens, mais la matérialité du fait s'imposait.

Eh bien, en aucune autre circonstance, je n'ai trouvé dans les jugements cette sagacité fine, cette fermeté calme, cette hardiesse réfléchie qui défient les défaillances. Et j'estime que, pour être sortie du terrain vraiment scientifique, ou même pour n'y être pas entrée, l'argumentation a plus d'une fois laissé l'opinion flottante, le verdict mal assuré.

Je me résume, mon cher maître, et vous livre mon vœu et ma conclusion. Ecoles pleines, prisons vides, a-t-on dit. Il faut accentuer encore plus la pressante autorité de l'aphorisme. Vastes écoles, prisons exiguës. L'homme qui a compromis son droit d'être libre a-t-il donc, du même fait, aliéné son droit d'être instruit !

Recevez, mon cher maître, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués, COLLINEAU.

INCENDIE PAR UN FOU DE SA PROPRIÉTÉ ASSURÉE;
MAINTIEN DU CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE.

L..., propriétaire d'une ferme à Sainte-Marguerite-sur-Duclair, met le feu à un de ses immeubles, dans un accès d'aliénation mentale. On estime le dégât à 1500 fr., dont l'administrateur des biens de l'aliéné réclame le montant à la compagnie d'assurances mutuelles. Celle-ci refuse, sous le prétexte que ce sinistre est le fait même de l'assuré. De là instance, où s'agite la question de savoir si la folie n'est point un cas fortuit et de force majeure. La logique l'indique assez, et, en effet, sur les conclusions conformes du ministère public, le tribunal de Rouen (2e chambre) a décidé qu'en l'absence de stipulations spéciales, tous les cas fortuits ou de force majeure devaient entrer dans la pensée des parties contractantes. Si l'assuré laissait de sa main tremblante tomber un flambeau et allumait ainsi un incendie, la compagnie serait responsable. A plus forte raison, en présence d'une défaillance de la pensée. (Extr. du *Nouvelliste de Rouen* et des *Annales*, mai.)

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

Un drame horrible vient d'épouvanter la commune de Marigny (Marne). Le *Moniteur* (8 février) raconte, d'après l'*Écho de la Marne*,

qu'un cultivateur aisé, saisi de folie furieuse, après avoir arraché sa femme du lit et l'avoir mutilée à coups de couteau et de serpe, l'a traînée et jetée dans un puits. Il a fait subir le même sort à son enfant, âgé de deux ans. Lui-même, s'étant aussi frappé, s'est précipité avec eux. Les trois cadavres ont été retirés de l'eau le lendemain.

— En un wagon, sur la ligne de Cette à Tarascon, un militaire, en proie à une exaltation furieuse, menace, un pistolet armé à la main, de tuer tous les voyageurs. Grâce au sang-froid de l'un d'eux, qui s'est courageusement emparé de lui, aucun accident n'est arrivé. Le fou a été immédiatement conduit dans un asile. (*Moniteur*, 21 février.)

— A Lésivy (*Moniteur*, 6 mars, et *Courrier de Bretagne*), la famille Séveno était réunie pour le repas du soir. Le père, quittant brusquement la table, pénètre dans une chambre où, depuis quelque temps, il avait la manie de s'enfermer pour manger des quantités de beurre. Son fils s'empresse d'aller l'y joindre ; mais, à peine a-t-il proféré un mot, que l'insensé lui lance dans la région de l'aine un couteau, qui coupe la veine crurale et détermine la mort, avant l'arrivée des secours. Pour toute réponse, le meurtrier se contente de dire froidement : *Je suis prompt, prompt, prompt... J'aimais beaucoup mon fils qui était mon perruquier... Ah! je savais bien que mon couteau me porterait préjudice.* Là-dessus, il allume stoïquement sa pipe. Il est écroué à Lorient.

— Une catastrophe non moins tragique s'est accomplie à Levallois-Perret. X..., renfermé naguère dans un hospice de fous, en était sorti sur les instances de sa femme, qui ne pouvait se résigner à vivre séparée de lui. Elle le croyait guéri ; il était calme, en effet, et, dans l'état de surexcitation où une presse imprudente a jeté l'opinion, à l'égard des prétendues séquestrations arbitraires, le médecin n'a pas cru pouvoir résister à ses sollicitations. Heureux d'avoir recouvré sa liberté, X... se montre d'abord expansif et tranquille. Mais bientôt se révélèrent de nouveaux signes de dérangement mental. En vain, la plus vive sollicitude environnait le malade. Sortant, le soir, avec sa fille, il la conduit vers le bord de la Seine, du côté d'Asnières, et, parvenu à un endroit désert, il se précipite sur elle et lui coupe la gorge avec un rasoir. Aux cris poussés par cette malheureuse, des passants accourent. X..., à leur aspect, se jette dans la Seine, d'où, à grand'peine, on le retire vivant. La victime avait succombé.

ÉDUCATION.

UN FUNESTE PRÉJUGÉ SUR L'ART DE FORMER LA JEUNESSE,

Par M. DELASIAUVE.

En fait de bonne éducation, on est trop enclin à s'en fier aux apparences. Ce qui contribue encore à aggraver cette propension, c'est le contraste que forment, avec les enfants choyés des riches, ceux du pauvre, livrés de bonne heure à toutes les suggestions de l'ignorance et de la misère. Ceux-ci attirent naturellement la commisération. On réagit, au contraire, avec d'autant plus d'amertume contre les écarts des autres, que les soins constants dont ils ont été l'objet auraient semblé devoir les en garantir. Nul ne s'enquiert si ces soins infructueux ont été intelligemment appropriés. On se contente, doublement injuste, d'accuser l'éducation d'impuissance, au point de vue du développement moral, et la nature vicieuse des sujets rebelles.

Le *Journal de médecine mentale* n'a négligé aucune occasion de montrer l'erreur de cette prévention. Il l'a fait incidemment. La question présente un assez haut intérêt pour que nous lui consacrions un article spécial. Sans contredit, il y a des individus mal nés. Mais sont-ils absolument irréformables? Fait-on tout ce qu'on peut pour neutraliser leurs mauvais penchants, ou équilibrer, par d'utiles contrepoids, leur activité dangereuse? M. Collineau, dans l'avant-dernier numéro, a indiqué le moyen d'atteindre au but, sans recourir aux inflictions disciplinaires; a-t-on suivi la voie qu'il a si nettement tracée? Prenant le contre-pied, n'est-on pas venu plutôt en aide aux fâcheuses tendances?

A tort, en effet, on jugerait sur l'étiquette du sac. Le pouvoir de la conscience a été surfait. Si l'homme se distingue des animaux par son aptitude à discerner le bien et le mal, il ne s'ensuit pas que son éclosion à la vie intellectuelle le mette immédiatement en état d'en comprendre les conditions, et, maître de sa volonté, de choisir l'un et fuir l'autre. On a cru faussement à cette vertu spontanée des lumières naturelles. Chacun a été censé posséder en soi l'arbitre de sa conduite et de son perfectionnement. Légalement, il en est résulté cette conséquence que l'on a proportionné la responsabilité aux actes, non aux personnes. Mais on s'est mépris surtout sur la valeur et les exigences de l'éducation.

Tout un système a glorifié la bienheureuse ignorance. A quoi bon, en éclairant, étendre, avec les désirs, le champ des tentations corruptrices? La simplicité fléchit à l'obéissance. Dans les autres camps, on

a mieux entrevu le bienfait du savoir, qui tend à superposer aux appétits grossiers des aspirations plus délicates. Seulement la vue ne s'est guère portée au delà de ce qu'on nomme l'instruction ; et encore, faute d'en avoir approfondi le problème, n'en a-t-on conçu qu'un idéal vague, comme niveau et forme.

Certes ce n'est pas nous qui nierons le libre arbitre. Si la philosophie est impuissante à le démontrer, il s'impose au sentiment commun et à la société, dont il fonde les assises. Pour la vingtième fois, nous avons redit cela, à propos de M. Littré, dans l'un des numéros qui précèdent. Il n'en est pas moins vrai que, même armée du flambeau des connaissances, la volonté la plus ferme ne nous garantit pas de toutes les chutes. Où est le sage qui oserait jeter la première pierre ? La vie est un combat où nous avons à lutter sans cesse, et contre les difficultés du dehors pour conquérir notre place, et contre nos propres impulsions pour ne pas dépasser la mesure. Or, dans ce perpétuel conflit, où tant de forces entrent en jeu, où, tour à tour interviennent, émotions, sentiments, désirs, passions, affections, besoins, si l'intelligence est un guide précieux, c'est à la condition qu'elle s'applique à l'étude de ces divers éléments et qu'elle concoure, avec des habitudes antérieurement et savamment développées, à en assurer et à en féconder la discipline.

Il y a là une évidence dont cent exemples forceraient la conviction la plus absolument spiritualiste. Au vu et su de tous, le vice a pleine chance de germer et de pulluler dans un foyer malsain. Il disparaît, s'atténue ou revêt des formes moins brutales dans un milieu contraire. Donc, sans trancher le mystérieux problème du libre arbitre, puisque les circonstances ambiantes ont tant d'empire, notre premier devoir est de constituer le meilleur système éducateur.

Sous ce rapport, nous ne sommes point restés en arrière. Non contents d'énoncer la tâche, nous avons essayé de la remplir, en dévoilant au profit du perfectionnement moral, si intimement lié à la sécurité personnelle et publique, les aptitudes inappréciées à mettre en œuvre. Gall les appelait des SENS INTERNES, montrant ainsi leur rôle et la nécessité de les façonner pour leur destination providentielle. Prenez chacun de nos sens ; quelle exquise finesse ne leur communique pas un exercice méthodique ? Avec un égal soin, les *sens sociaux*, se résumant dans le *sens moral*, sont relativement susceptibles d'acquérir une pareille énergie. On apprend à être bon, juste, généreux, digne, zélé ; à refléter toutes les vertus civiques, comme on apprend à saisir et à utiliser toutes les impressions visuelles, auditives, tactiles, etc. : en quoi consiste l'éducation parfaite.

Mais le nom n'est pas toujours la chose. Les pas souvent s'égarent dans ce domaine inexploré. Tel croit s'être avancé vers le but en s'engageant dans des voies qui l'en éloignaient, et rejette, sur l'incoercibilité de son enfant ou de son élève, un tort qui n'appartient qu'à lui-même. Cette situation d'esprit, presque universelle et très-déplorable, pourrait se comparer à celle d'un malade qui, vivant, à son insu, au sein du foyer où s'alimentent ses souffrances, incriminerait l'impuissance des médications.

Une quiétude aussi funeste ne saurait durer plus longtemps. A tout prix doit tomber le voile qui obscurcit les regards. En spécifiant les principes de l'évolution morale, nous avons suffisamment insisté sur la marche à suivre et l'horizon à parcourir. Qu'on nous permette, par l'analyse de quelques faits saillants, de procurer à nos vues l'appui de l'application pratique. Les types d'honnêteté et de sage conduite ne sont pas rares. Réalisent-ils toutes les perfections ? A la lumière de l'idéal, leurs défectuosités apparaîtraient nombreuses. On le comprend, parents ou maîtres ayant obéi à d'heureux instincts plutôt qu'à une méthode savante. Contentons-nous, cependant, de ces modèles relatifs. Dans notre vérification constante, partout où il nous a été donné de les constater, chez les individus ou dans les groupes, nous les avons vus naître et grandir sous des influences générativement appréciables.

A quoi est due la virilité américaine, sinon aux libres institutions du pays et à ses écoles ? La Suisse, au même niveau, s'élèverait plus haut encore, sans l'oppression extérieure. En France, nous n'occupons un rang si bas que parce qu'on nous mesure avec une parcimonie systématique l'expansion et l'enseignement. Il fut une époque où il n'en était pas absolument ainsi. Chaque commune avait alors son comité d'instruction local, dont l'essor, diversement fructueux, avait pris dans beaucoup d'endroits des proportions remarquables. Nous aimons à citer une école dont nous fûmes le délégué officieux, de 1834 à 1839. Elle comptait à la fin 132 écoliers, dans un village de 430 âmes. Le chiffre aurait, plus tard, dépassé 160. Là, grâce à l'impulsion partie du centre, où notre ami Arsène Meunier dirigeait l'École normale, pas un bruit, pas une distraction ; tous les visages animés, toutes les attentions en éveil ; le raisonnement incessamment exercé par l'analyse logique, par la solution des problèmes de l'arithmétique, par des devoirs de composition et d'histoire.

Aussi quels progrès ! quel entrain ! quelle candeur docile ! A dix et onze ans, les enfants, dans de longues dictées, ne commettaient pas une faute d'orthographe. Nous avons assisté avec bonheur à cette for-

mation d'une génération d'élite. Il y a deux mois, nous déjeunions avec un élève contemporain, aujourd'hui retiré des affaires, et fondant pour ses fils un magnifique établissement. Son enthousiasme pour sa classe primaire est indescriptible. Se remémorant ses émules, il n'en signalait aucun qui n'eût acquis une position honorable. Une dame sans fortune était restée veuve avec deux garçons et trois filles en bas âge. Celles-ci, intelligentes et dévouées, ont rencontré d'excellents partis. L'un des frères a succombé lieutenant à l'armée; l'autre, devant à un travail obstiné le grade de docteur, exerce la médecine dans une ville de province. D'aisance plus que médiocre, mais ardent de cœur, un fermier avait sept enfants. Deux sont docteurs médecins, un, notaire, les autres, distingués dans des carrières industrielles. Le fils d'un paysan un peu fruste jouit, comme commerçant, d'une considération exceptionnelle, dans une grande ville voisine de la capitale.

Les résultats approchaient dans les autres écoles. Nous avons eu, cette année, l'occasion d'une comparaison qui nous a beaucoup frappé. Une jeune fille de seize ans, d'apparence distinguée, après l'école primaire, a passé deux ans dans un pensionnat de sœurs. Des lettres d'elle manquent de cohérence et d'orthographe. A côté, nous en avons reçu plusieurs de deux dames de l'ancienne roche, pourvues seulement des notions élémentaires. Le style en est ferme, régulier, et la grammaire n'y est point offensée. Pour l'une, il s'agissait des soins donnés à sa mère, arrachée à une douloureuse maladie. Jamais nous n'avons été témoin d'une sollicitude plus éclairée et plus soutenue. Combien le médecin n'est-il pas joyeux de rencontrer de tels auxiliaires !

Çà et là se sont offertes à notre examen des individualités morales saillantes. Invariablement, nous en avons saisi la raison dans les influences subies. Une enfant de huit ans nous avait édifié par sa gentillesse et sa maturité précoce. Le papa est d'une bonté parfaite. Au plus haut degré, la maman, qui cultivait elle-même sa fille, réunissait les dons innés de la science éducatrice. Un jour, nous nous présentons pour visiter un asile. Le directeur absent, son fils, âgé de onze ans, nous patronne avec une désinvolture et une aménité merveilleuses. Lui et son frère se sont depuis attiré l'admiration par leurs succès humanitaires. Mais quelle placidité épanouie dans la famille ! Une mère intelligente, modeste, affectueuse; un père studieux, lettré, d'une probité inflexible, enjoué, contenu dans ses propos, le guide grave et indulgent, non le tyran ou le serf aveugle de ses enfants, dont il est respecté, parce qu'il les respecte. Dans la spécialité, nous pourrions produire deux autres exemples analogues.

Nous avions causé souvent avec un jurisconsulte distingué du barreau de la capitale. En lui s'était révélé l'éducateur. Un jeune homme, dans un salon, excite toutes les sympathies; c'était le fils, reflétant les mérites que lui avait inculqués son père. Deux étudiants inspirent des sentiments pareils. On loue leur modération et leur travail. Il nous a suffi de causer avec les mères, pour reconnaître à ces signes l'influence vivifiante du foyer domestique. Ces résultats sont spécialement communs parmi nos confrères, dont la vie se résume en ces qualités essentielles, que souvent ils transmettent à leur descendance : savoir, patience, dévouement, labeur. Plusieurs fois, enfin, le *Journal de médecine mentale* a fait déjà une constatation significative. C'est que si, dans un panégyrique, les services du héros ou du savant sont rehaussés par d'éminentes vertus, ses jeunes années se sont épanouies au souffle fécondant d'une mère attentive ou de quelque génie bienfaisant.

Si l'on retourne la médaille, les couleurs, au revers, s'assombrissent. A moins d'une des exceptions plus haut signalées, les sujets formés dans les écoles primaires, les institutions ou les collèges composent des mosaïques, dont les pièces doivent leur diversité, quelquefois extrême, à l'action combinée du tempérament et du milieu familial ou scolaire. Nous ne devons nous attacher qu'à ces sortes de parias du bon sens dont les étrangetés conceptives et les écarts de conduite semblent en contradiction avec la sphère morale dans laquelle ils ont été élevés. Qu'il faille faire la part d'une infirmité congénitale ou acquise, nous l'accordons volontiers. Mais, jusqu'ici, en ce qui concerne ceux chez qui cette défectuosité ne saurait être soupçonnée à priori, nous ne sommes jamais descendu dans le détail des phases initiales de leur existence, sans y découvrir, au moins en majeure partie, le secret de leurs aberrations.

Lacenaire (t. IV, p. 273), sous ce rapport, nous a fourni un des exemples les plus péremptoires. Apparemment, il avait sucé le lait des meilleurs principes. Son père était moral et religieux. De l'aveu du grand coupable, basé sur une sévère analyse, on avait violé en lui toutes les tendances de la nature, et il n'a point hésité, dans ses mémoires, écrits au pied de la guillotine, à rejeter sur son éducation anti-rationnelle la responsabilité de ses désordres et de ses crimes.

Un monsieur avait une nombreuse famille. C'était un homme actif, entreprenant, économe, d'une probité chancelante. On le croyait riche; il dissimulait sa gêne par des emprunts et des achats de propriétés. Ses enfants, à peu près délaissés, profitaient peu à l'école. Quand vint l'âge, il ne sut, ayant confiance en lui seul, ni les diriger, ni les utiliser.

Agissaient-ils devant des étrangers, gourmandant sans cesse leur maladresse, il se vantait d'avoir, à leur âge, su tout faire ; et le pire, c'est qu'il n'était pas moins indiscret à l'égard de ses prouesses juvéniles, orgueilleusement exagérées et proposées ainsi à leur imitation. Tous, sauf deux, ont mal tourné et la maison a abouti à la ruine.

Il y a vingt-cinq ans, à Paris, voyant un négociant posé, je m'étonnais des légèretés de son fils. Faible, il avait abdiqué le soin de son intérieur, troublé par une femme fantasque. J'ai connu à la même époque un homme de lettres distingué dont les discours et les procédés formaient un perpétuel contraste. Survenait-il des visiteurs, il les accablait de politesses et de protestations ; aussitôt sortis, il les raillait avec inconvenance ou amertume. Il avait un jeune homme qui eût promis. Cette intempérance de langage, lui présent, continuait son cours. A d'incroyables faiblesses succédaient les plaintes et les outrages. Un jour, indigné, j'osai lui témoigner mes appréhensions, pronostic trop fondé. Dans la suite, les scènes violentes se renouvelèrent au point que le père et le fils en vinrent aux mains. Pour l'un et l'autre, la fin fut désastreuse.

J'ai connu un vieux confrère qui, de bonne foi, s'adjugeait le mérite d'éducateur. Aussi, son fils ayant franchi toute borne, avait-il garde d'en rechercher une autre cause que la perversité des instincts. Cependant la bonne part de ce résultat lui revenait. Despote, opiniâtre, il comprimait, comprimait si bien que la machine éclata.

Nous en avons entendu un autre pousser de semblables gémissements et vouer à toutes les gémonies son malheureux *fou lucide*. Comment se demanderait-on où est la faute ? Aucun sacrifice n'a été épargné pour l'éducation. En argent, non ; mais, en dehors des études arides et intolérées, la négligence a été absolue. Le pauvre paria a marché comme il a voulu ; aucune main ne s'est offerte en aide. Des parents le dédain s'est étendu à toute la domesticité, qui le bafoue. L'infortuné ressent vivement l'humiliation. En un court entretien, nous en avons reçu de lui la confidence, et il nous est apparu que le mal, attaqué à propos, ne serait peut-être pas irrémédiable. Des maximes plus que douteuses ont comblé la mesure.

Il nous serait facile de multiplier les exemples. Le champ de nos observations en ce genre est fort étendu : degrés et diversité d'aspects. On précipite quelquefois le désordre par les moyens destinés à l'arrêter. La science de l'éducation n'est ni facile, ni vulgarisée. Voilà la plaie. Ici, l'application défaillant, l'instruction avorte ; là, elle est moins insuffisante ; mais, sans l'assistance de l'essor affectif, elle ne porte que des

fruits altérés. Il importe donc que les principes qui doivent scientifiquement présider à la formation de la jeunesse soient sévèrement approfondis, que chacun sache le prix et les conditions de la culture morale. Ce, surtout, à quoi l'on doit tendre, c'est à solidariser l'enfant dans tous les actes du foyer domestique. Nous avons sous les yeux quatre familles où cette sorte d'identification des parents, des frères et des sœurs réalise le modèle le plus édifiant.

Est-il séant d'évoquer des souvenirs personnels? Pourquoi non, s'ils sont instructifs? Vous vous tuez, me répètent mes amis, attristés de ma souffrance habituelle. Sans contredit, j'accomplis une tâche ardue. Mais les ressorts sont moins tendus qu'ils ne le pensent; l'action est un besoin pour qui n'a point connu le loisir. A deux ans, j'eus le malheur de perdre une mère regrettée de tous. Mon père avait la vocation de l'enseignement. A cinq ans, sous sa direction, je lisais passablement et je commençais à écrire. Il se remaria, et, transférant dans un bourg voisin son établissement commercial, il me laissa chez mes grands parents maternels, où je fréquentai l'école du village. On ne saurait imaginer une atmosphère plus placide. Mon laborieux grand-père était la bonté même. Les seuls mots terribles que, deux fois et à mon sujet, je lui aie entendu proférer, d'un ton vibrant encore dans mes oreilles, furent ceux-ci: « Je vais t'envoyer au jardin. » A la perfection des vertus, ma grand'mère joignait beaucoup d'esprit naturel. Elle était, concurremment avec l'instituteur, le secrétaire des nourrices, nombreuses alors dans le pays. Sa gaîté sereine, voilée d'une teinte de mélancolie, qu'entretenait le sentiment d'une perte ineffaçable, lui conciliait tous les cœurs. Pieuse sans ostentation, si elle remplissait discrètement ses devoirs religieux, son zèle ne se trahissait ni au dedans ni au dehors. Jamais la religion n'intervenait comme thème dans sa conversation. Elle observait les jours maigres; mais, à l'occasion, elle tuait le lapin pour mon grand-père, mon oncle et moi « *qui étions des payens* ». Toutes ses paroles, simples et honnêtes, respiraient la dignité. Avec quelle fierté ne citait-elle pas un acte courageux de son père, qui, n'ayant, pour entretenir une famille de onze enfants, qu'une modeste place chez le duc de Penthièvre, envoya sa démission, à cause d'une injure imméritée, démission, du reste, qui, retournée, lui valut, avec un présent et le titre d'*imbécile*, l'excuse la plus honorable!

Chez elle, la médisance n'avait point accès. Elle ne croyait pas au mal sur de simples propos, et se contentait de le déplorer. Serviable à chacun, elle avait pour les méritants de justes prédilections. Ses parents la vénéraient tous. Elle les accueillait avec joie et ne parlait d'eux

qu'avec tendresse. Et comme tout était ordonné dans la maison ! Des repas réguliers et sains, du linge toujours blanc, des vêtements propres, la prévoyance étendue aux moindres besoins, une intelligente économie faisant sa part à l'épargne, des réserves comme la fourmi avec les produits abondants du jardin et de la basse-cour.

J'étais gâté sans faiblesse. Parfois j'aurais souhaité moins de sollicitude ; mais des distractions il fallait reprendre le travail, qu'elle savait alléger par une invincible attraction. Le soir, je passais auprès d'elle des heures rapidement écoulées à lui faire des lectures qu'elle commentait et interrompait, en s'associant aux jeux de mon âge. Les cartes étaient ma passion. Rien de ce qui se disait et se faisait ne m'était étranger. C'était une serre chaude. J'avais la candeur et la bienveillance.

A sept ans, le second de ma classe, j'en devins bientôt le premier. Si le maître n'était pas un aigle, il savait exciter l'émulation. Chaque jour nous écrivions une demi-page sous sa dictée. Cet exercice me familiarisait singulièrement avec l'orthographe. Nous aimions aussi dans la saison à accompagner l'instituteur dans ses opérations d'arpentage. L'ombre d'une injustice combustionne tous mes nerfs. Il en commit une à mon égard qui me le rendit odieux ; et, vers neuf ans, mes instances furent si pressantes, que je pus le quitter pour me livrer exclusivement à l'étude du latin, sous le bon curé qui, depuis un mois, m'en donnait les premières notions. Il m'arrivait, sous un prétexte ou sous un autre, de faire l'école buissonnière. En somme, mon intelligence s'éveillait ; on louait ma *mémoire*, et déjà, ayant traduit l'*Epitome* et l'*Appendix*, j'entamais le *De viris*, lorsque, vingt jours avant ma dixième année, mon père me retira pour m'attacher à son commerce.

C'était une lourde maison, sorte de bazar, où s'alimentaient, outre les clients de détail, les petits épiciers et les fabricants des alentours. Ma belle-mère était une femme énergique et nerveuse. Nous n'avions ni commis ni domestique. On profita de ma présence pour élargir le cercle des affaires. Par la force des choses, mon père, souvent en voyage pour ses approvisionnements, ma belle-mère, partagée entre les exigences du comptoir et les soins du ménage, je me trouvai, gamin, directeur d'une entreprise pleine de responsabilité.

Mon instruction fut rapide. Ni l'expérience, ni les encouragements ne me manquèrent. La vente de tant d'objets variés, le contact avec tant de personnes de caractères et de besoins si divers, aiguisèrent mon jugement. On me laissait toute latitude, même pour les menus achats. Des avertissements, jamais de reproches. Les erreurs, d'ailleurs, étaient rares. Un volume serait rempli par l'énonciation des éléments de cette

fermentation précoce. Le prix de revient des marchandises était connu, le bénéfice fixé. Il fallait les recevoir, les vérifier, les classer, les emmagasiner, reconnaître leurs qualités, s'informer de leur origine. La comptabilité n'était pas petite affaire. Confronter chaque soir les paiements et les recettes, reporter du journal sur le livre à souche les livraisons et les à-compte, tenir au courant le doit et l'avoir, répéter ces opérations à l'égard des fournisseurs, y mêler les calculs complexes de l'escompte que nous faisions avec quelques acheteurs spéciaux : tout cet emploi était de nature à imprimer un vif essor aux facultés, à l'attention et à la réflexion, à l'esprit d'ordre et de prévoyance.

D'autant que la besogne ne se limitait pas à un simple mécanisme. Mon père, en effet, sérieux, expansif, perspicace, avait su en faire un enseignement vivant. Il possédait tous les instincts moraux. Sa probité répugnait au moindre artifice. C'est sur le meilleur choix et la livraison sincère des marchandises qu'il fondait l'espoir de son succès. Parmi les négociants, s'il en rencontrait d'intelligents et d'honnêtes, c'est à ceux-là qu'il s'adressait. Il nous en parlait avec enthousiasme et les recommandait à notre estime et à notre imitation. Il en usait de même à l'égard des clients. Un lien étroit existait surtout entre lui et les détaillants, nos tributaires. Il s'inquiétait de leur marche, les éclairait dans leur voie et les aidait, par le crédit, dans la mesure de la confiance qu'ils lui inspiraient. La prudence s'alliait si bien à sa générosité qu'il ne comptait que des cœurs reconnaissants, et que, soit pour les ventes ou les escomptes, je ne me rappelle pas qu'il ait subi une seule perte.

Quant au ton général, la maison était absolument digne. L'entretien dans les réunions et les repas portait toujours sur des sujets variés, intéressants, pratiques. Jamais un mot qui pût blesser les mœurs et l'équité, ou qui sentît la bassesse et la médisance. L'étude elle-même avait sa part. Il est peu de jours où mon père, qui n'était pas un lettré, ne nous réunît, mon frère, ma sœur plus jeunes et moi, pour nous occuper de grammaire, de lecture, d'histoire, de calcul et même de philosophie ; car, ayant lu et relu Condillac, il en raffolait.

Mes dix-huit ans avaient sonné. O bizarrerie des événements ! De ce milieu stimulant, où il avait si longtemps vécu, le commerçant en herbe fut ramené à la carrière des études. Il fallait rattraper le temps perdu. J'étais armé, ayant l'habitude et la volonté de l'action. En quatre ans, j'achevai, non sans éclat, mes exercices humanitaires; et les quatre années suivantes n'étaient pas accomplies que je recevais le bonnet doctoral, aux grondements de la foudre de juillet. Depuis, comme praticien, professeur particulier, écrivain scientifique et social, médecin des hô-

pitaux, ma vie n'a été qu'un labeur de tous les instants, entravé, mais non interrompu par les étreintes d'une affection irrémissible, qui date de mars 1842.

Donc, qu'on ne s'apitoie point pour moi sur les dangers du travail. Il m'est devenu un besoin si impérieux que, sauf par cas exceptionnel, j'en éprouve utilement plus de distraction que de fatigue. Ce que j'ai prétendu montrer, c'est que, tout en réservant les droits de la nature, l'éducation et les habitudes ont, sur notre développement intellectuel et moral, la plus profonde influence; que, plus un enfant est imparfait, plus, approfondissant les lois d'une culture méthodique, on doit s'efforcer de créer des contrepoids qui s'opposent aux tendances funestes; qu'au lieu de l'abêtir ou de le révolter par l'abandon ou l'outrage, il faut, de bonne heure, sur une échelle étendue, avec persévérance, l'engrener dans un système d'action, où le maintiennent des incitations attractives et la force de l'habitude. Maintes observations, par nous déjà invoquées, font foi que l'amélioration n'est pas impossible.

BIBLIOGRAPHIE.

LES ALIÉNÉS

(LETTRE A UN DÉPUTÉ),

Par M. Stephan SENHERT.

Paris, chez Furne et comp., 45, rue Saint-André-des-Arts.

Les attaques dirigées contre la loi de 1838 sur les aliénés, tiennent l'attention publique en éveil depuis bientôt six ans. Ouvert dévotement par le *Journal des villes et des campagnes*, le feu a été bravement soutenu par le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, l'*Avenir national*, la *Presse* et autres feuilles périodiques. La pétition de l'infirmière Aline Lemaire et de l'aumônier de l'asile de Châlons a fait merveille, en provoquant d'abord une enquête suivie de leur révocation. — Au Sénat, M. le cardinal Donnet, jetant feu et flammes, a lancé, du haut de la tribune, des accusations passionnées, que Son Éminence, certes, ne soupçonnait pas aussi affreusement calomnieuses.

De graves journalistes, un saint prélat marchant, comme les preux croisés du moyen âge, à la conquête de la liberté individuelle opprimée, évoquant les spectres et les bastilles, c'était plus qu'il n'en fallait pour frapper les imaginations. L'opinion s'est émue, et l'administration, bien qu'édifiée sur la valeur de ces attaques, s'est crue obligée d'y déférer néanmoins.

Elle a institué, en conséquence, une commission chargée d'examiner de nouveau, et à fond, la loi de 1838. En présence des articles et des brochures qui ont plu, cette mesure est prudente. Quand les pourfendeurs, dont l'engeance pullule si aisément, deviennent trop importuns, il est bon, une fois pour toutes, de les rappeler à la raison. Quelques infortunés se sont plaints. Si nos aristarques ont cru rendre service à l'humanité, en leur dressant un piédestal, ils se sont singulièrement abusés. C'était s'exposer à faire naître ou à fortifier une triste monomanie.

Le *Journal de médecine mentale,* par la plume autorisée de M. Casimir Pinel, a, l'un des premiers, soutenu sur ce terrain une lutte victorieuse. Cependant la guerre continue, furibonde ou plaisante. On rit de tout en France, comme si la folie pouvait exciter d'autre sentiment qu'une compassion douloureuse.

La loi de 1838 a fait ses preuves. Tous ceux qui, par position, ont pu en apprécier le fonctionnement, sont demeurés convaincus de la sagesse et de la maturité qui ont présidé à son élaboration. Tel est aussi l'avis de l'auteur de la brochure que nous voulons faire connaître. Ou nous nous trompons, ou, sous son nom, se cache un pseudonyme, riche d'expérience spéciale et parfaitement à portée de se former et d'émettre une opinion certaine. La précision du style, sobre, clair, élégant, vient à l'appui de cette présomption. En quarante-huit pages, M. Stephan Senhert a condensé la matière d'un gros volume. Renseignements, arguments, conclusions : tout cela porte un cachet topique irréfragable.

M. Senhert attribue à la peur la levée de boucliers des journalistes. Selon lui, chacun de ces messieurs, pénétré de son importance, s'imaginerait être pour le gouvernement un épouvantail, et, partant, se trouver en butte à ses colères. Ne pourrait-il pas se débarrasser d'eux au nom de la folie ? Une telle perspective leur cause le frisson et les conduit aux raisonnements les plus exagérés.

Or, cette terreur est sans fondement. On a avancé des faits dont aucun ne résiste à l'examen. La loi établit des règles fixes, qui déjoueraient toute volonté tyrannique. Ce régime qu'on maudit, sait-on quel état il a remplacé ? On abandonnait les aliénés, il les a recueillis. Les oubliettes pesaient sur un grand nombre ; leur vie, leur personne étaient à la merci de la cupidité ; il leur a assuré les plus sérieuses garanties, en coupant précisément dans sa racine ce mal, cet arbitraire, cette oppression qu'on poursuit chimériquement. Si un certificat unique suffit pour le placement, il en faut, immédiatement après l'entrée, deux autres de médecins différents : ce qui, indépendamment des précautions provenant d'ailleurs, rend l'abus impossible.

Mais l'expérience de M. Senhert se trahit surtout dans la manière originale dont il discute les combinaisons proposées. Les uns voudraient que le juge de paix intervînt. Ce système ne fût-il pas impraticable, le magistrat eût-il la faculté de se transporter au domicile des aliénés, ou ceux-ci lui fussent-ils amenés sans difficultés à son prétoire, quelle valeur ajouterait au certificat médical son avis incompétent? Il a droit de visite, et ce contrôle, qu'il peut exercer à loisir, est pleinement efficace.

L'idée d'un tribunal *ad hoc* n'est pas moins irrationnelle. Secret, il serait bientôt taxé de complaisance; public, ce serait une cause à instruire avec tout son cortége de témoignages, de confidences, d'insinuations, d'oppositions, d'émotions, d'ajournements, torture véritable pour le pauvre patient et sa famille. Puis, comment en rassembler les membres à toute heure, entre autres à Paris, dix à douze fois par jour? Comment faire comparaître devant eux l'aliéné agité ou récalcitrant? Appréhendera-t-on au corps ce malheureux? Ne s'évadera-t-il pas, si on le laisse libre?

La folie a des intermittences. Que l'insensé soit, lors de l'examen, dans une phase de calme, que décideront ses juges? Il récriminera, un défenseur plaidera sa cause, l'hésitation saisira le tribunal; on sera contraint de recourir au médecin, c'est-à-dire, qu'à moins de s'exposer à prendre une mesure aveugle, on finira par où l'on aurait dû commencer.

Supposons, autre anomalie, une restitution à la liberté. Au sortir de l'audience, la fureur se renouvelle et motive un placement d'office. Quel soufflet pour le tribunal! On ne saurait conception plus monstrueuse.

Combien la loi a été plus sagement mesurée, lorsque, ménageant par le secret la susceptibilité des familles, elle permet un assez grand jour sur la situation des aliénés pour éviter l'oppression individuelle. Un jury de placement vaut, à tous les points de vue, infiniment moins que le contrôle autorisé par la loi sur les admissions.

Dans beaucoup de cas, les obstacles actuels causent déjà de graves embarras. M. Senhert pense que des exigences nouvelles conduiraient les familles à éluder la loi et à confier *in petto* leurs malades à des maisons religieuses. L'auteur aurait pu ajouter que ces séquestrations clandestines ne sont pas rares, même de nos jours, et que, inévitablement, nous verrions à l'étranger, sur nos frontières, se fonder des établissements, au préjudice de nos établissements français.

Ces obstacles, il est vrai, réjouissent ceux qui réclament contre la facilité des placements. Par malheur, touchés seulement de l'infortune

de l'aliéné, ils ne comptent pour rien les souffrances et les dangers de son entourage ; ils ignorent que la plus active surveillance ne prévient pas toujours de funestes écarts, que de sinistres menaces s'effectuent à l'improviste, que la fortune est exposée à de graves périls, et que, par les récriminations, les injures, les défiances, la lutte, la vie intérieure devient un enfer.

Le système de garantie créé par la loi semble à M. Senhert plus que suffisant. S'il péchait en quelque point, ce serait par sa complexité même, et, pour le simplifier, M. Senhert indique un moyen très-libéral, si libéral même qu'il est douteux qu'on l'adopte. Ce moyen consisterait à instituer une commission permanente, renouvelable tous les trois ans, et composée d'un médecin, d'un avocat et d'un magistrat; les deux premiers, nommés par leurs pairs, le troisième délégué par le procureur impérial ou par la Cour. Un traitement convenable leur serait alloué, afin qu'ils pussent se consacrer exclusivement à leurs fonctions. A eux serait donné avis des placements, seraient adressées les réclamations des malades dont ils auraient occasion, dans leurs fréquentes visites, de vérifier constamment la situation. Nous leur concéderions plus : les aliénés ont parfois des intérêts en souffrance. La commission ne pourrait-elle y veiller et s'assurer, notamment, si, à l'égard de ceux qui ont une fortune indépendante, des sommes suffisantes sont appliquées à leur soulagement ?

M. Stéphan Senhert termine sa brochure par l'exposé du mouvement des placements à Paris, du 1er mars 1867 au 30 avril 1868. Le chiffre total s'est élevé à 3135, dont 2500 d'office et 635 volontaires. Les formes désignées, mais qu'on ne saurait prendre à la lettre, sont celles-ci :

Affaiblissement intellectuel, idiotie, imbécillité....	247
Alcoolisme à tous les degrés..................	450
Délire de persécution, mélancolie, suicide	640
Démence..................................	325
Épilepsie..................................	139
Manie.....................................	738
Paralysie générale	387

Sur ce nombre, 529 décès.

Quel résultat aura l'enquête actuellement ouverte ?

L'opuscule de M. Senhert dit à peu près tout ce qu'il faut dire. Nul doute que les idées qu'il renferme ne soient prises en considération par la commission ministérielle. Ce qu'il y a à sauvegarder, c'est moins la personne des insensés que leurs biens. La folie ! voilà l'inconvénient irremédiable.

SEMELAIGNE.

VARIÉTÉS.

Association médico-psychologique de Vienne. — M. Lunier a été élu membre correspondant.

Société de secours mutuels des médecins d'Indre-et-Loire. — Président, M. Danner, médecin du quartier des aliénés de l'hospice de Tours.

Congrès aliéniste international de 1869. — En terminant ses travaux, le Congrès aliéniste de 1867, réuni à Paris, avait décidé qu'une seconde assemblée se tiendrait à Genève dans la première semaine d'octobre de cette année. Par suite de modifications en voie d'application dans leurs asiles, les médecins aliénistes suisses ayant eux-mêmes demandé un sursis, la commission d'organisation a fixé la Belgique (Bruxelles ou Gand) pour les prochaines assises du 4 au 11 octobre. Au nom de cette commission, M. Lunier, son secrétaire général, invite ceux de nos confrères qui ont l'intention de participer au Congrès à lui en donner avis. La liste des adhérents sera publiée dans les *Annales*. Le taux de la cotisation est de 20 francs.

Asiles. — Il existe à Toulouse un établissement privé d'aliénés justement renommé. Son fondateur, M. le docteur Delaye, qui, depuis 40 ans, date de son origine, le dirige seul, vient, à cause de son grand âge, de le céder à M. le docteur Foville, ancien médecin en chef de la maison impériale de Charenton, et à son gendre, M. Censier, ancien directeur d'une institution de hautes études, à Versailles. En de telles mains, on peut compter que l'asile Delaye ne déchoira pas.

Nominations. — Médecin-adjoint de l'asile de Blois, M. le docteur Jules Tardieu, en remplacement de M. Sentoux. — Médecin-adjoint de l'asile de Quatremares, M. le docteur Gaubert, interne de l'asile de Rodez. — Médecin de l'asile Sainte-Marie de l'Assomption, à Clermont-Ferrand, M. le docteur Félix Hospital, en remplacement de son père, décédé; traitement 2000 francs.

Nécrologie. — Les *Annales* annoncent la mort de M. le docteur Lacannal, longtemps attaché en qualité d'interne aux services des aliénés à Paris. Il sera vivement regretté de M. Delasiauve, qui, l'ayant eu pour élève à Bicêtre, estimait beaucoup et son savoir et son caractère.

— Dans la dernière notice nécrologique, le nom du médecin de Clermont-Ferrand décédé a été omis, c'est M. le docteur Hospital.

Bulletin bibliographique. — *Médecine et matérialisme*, par M. le docteur O. E. Bourdin. Dans cet opuscule, extrait de l'*Annuaire encyclopédique* (t. VIII), l'auteur, passant en revue nos croyances médicales en ce qui touche au principe de la vie et de l'intelligence, établit que le matérialisme, qu'on prétend élever à la hauteur d'une doctrine, se réduit à une affirmation sans base.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

PSYCHOLOGIE MORALE.

DES PRINCIPES RATIONNELS D'ACTION,

EN PARTICULIER DE L'INTÉRÊT BIEN ENTENDU ET DU DEVOIR;

RÉSUMÉ DE PLUSIEURS CHAPITRES DE THOMAS REID (1),

Par M. DELASIAUVE.

L'École positiviste fonde sa morale sur l'intérêt bien entendu. Elle peut s'appuyer de Th. Reid, qui accorde à ce principe une grande importance, en lui donnant toutefois pour corollaire essentiel le sentiment du devoir, et convenant, d'ailleurs, qu'il suppose des notions au-dessus de l'intelligence des masses. C'est un mobile dont nous sommes loin de méconnaître la portée. Nous nous en sommes expliqué, notamment dans notre appréciation des doctrines de MM. Letourneau (t. VII, p. 51) et P. Lacombe (t. VIII, p. 81). Mais, comme le philosophe écossais, dont notre impression nous rapproche, nous pensons que les vertus sociales ne sauraient naître d'une froide spéculation psychologique. Si le stoïcisme et le mysticisme ont eu leurs adeptes renommés, cela a moins tenu à la puissance des doctrines qu'à une vocation spéciale, fortifiée par la méditation et l'exercice. Chacun, plus ou moins, a l'instinct du bien-faire. Cette tendance, est-elle éclairée, se transforme en désir, sans en être souvent plus efficace. Pour soi, pour les siens, pour autrui, on rêve, on entrevoit le mieux. La passion, l'égoïsme, obscurcissent le jugement, déjouent les plus sincères aspirations. *Fais ce que je dis, non ce que je fais* : ce propos qu'on se plaît à prêter aux prédicateurs a son pendant exact dans ce vers de Juvénal : *Video meliora proboque, deteriora sequor.*

(1) Thomas Reid, né en 1710, à Strachan (Écosse), devint successivement professeur de philosophie au collége d'Aberdeen et à l'université de Glasgow, où il succéda à A. Smith. Il mourut en 1796, à 86 ans. Ses œuvres complètes ont été traduites et publiées en France (1829), par Th. Jouffroy.

Le discernement, indispensable, n'est donc pas tout. Guide, auxiliaire, il ne dispense pas de l'action. Avant d'arriver au but, il faut parcourir la route. On ne sera pas nageur pour s'être pénétré des avantages hygiéniques et sociaux de la natation. D'un discours, d'une dissertation savante naîtra l'estime des talents et des belles qualités; leur acquisition exige d'incessants efforts. Or, nous l'avons vu, la nomenclature en est longue; et particulièrement, dans l'ordre des penchants et des affections, ceux des germes qui influent le plus sur les mœurs, veulent être l'objet d'une culture rationnelle, soutenue, isolée et collective. Dans nos aptitudes, indépendance; dans leur fonctionnement, synergie et concours. Gall a parfaitement indiqué ce caractère scientifique, et en a déduit éducativement une admirable formule. Nos facultés, en effet, étant distinctes et respectivement soumises à des stimulants propres, on ne saurait se contenter d'un enseignement, ou vague, ou limité à quelques-unes d'entre elles. Les moralistes, pour la plupart, ont négligé ce terrain. Ils ont composé d'édifiants traités, où le mérite et la beauté des devoirs et des vertus resplendissent avec un charme inexprimable. Leur tort est d'avoir cru que leurs efforts suffisaient pour susciter l'enthousiasme et déterminer, *ipso facto*, le perfectionnement des peuples et des individus. S'il est surgi des essais de réalisation pratique comme ceux de Fénelon, de Duclos, de J. J. Rousseau, ces tentatives incomplètes, partielles, sont restées lettres closes et n'ont abouti à aucune réforme sérieuse dans les institutions scolaires, très-inférieures encore à celles des anciens. Malgré sa division, où perce une velléité de science, et qui en fait le précurseur de Gall, Th. Reid s'est maintenu dans la sphère dogmatique. Cependant, ce qu'il avance des principes rationnels d'action a droit ici de fixer l'attention, ne fût-ce, par la comparaison des données de l'auteur avec les nôtres, que pour mettre en relief les vrais aspects de la psychologie morale.

Il y a deux choses dans la doctrine de Gall : la pluralité des fonctions et la pluralité des organes. Celle-ci implique la recherche des localisations et par extension des indices crânioscopiques. Beaucoup n'ont connu du système que cette partie, la plus hasardeuse et la plus contestable. Les bosses, dont on s'égaye, frisent la divination. Comme résultat d'observation, la diversité fonctionnelle s'impose, du moins, à l'étude des savants. De toute évidence, les dons intellectuels, les vocations artistiques, les qualités morales et affectives, les penchants et les instincts sont très-inégalement répartis entre les individus; et tel brille par certaines manifestations, chez qui d'autres manifestations, vainement sollicitées, demeurent à l'état rudimentaire. Cela serait-il, si elles avaient

pour commune origine l'unique fonctionnement mental? Gall a été conduit ainsi à admettre des forces primitives, ayant chacune leur destination, à en établir le caractère, les lois, l'influence, la nomenclature, les déviations, et à puiser, dans les notions fournies par cet examen, des conditions d'équilibre et d'utiles indications pour l'avancement de la psychologie, de l'hygiène, de la législation et de la pédagogie.

Ces forces, dont le maître avait reconnu vingt-sept, ont été portées à trente-cinq par les disciples. Augmenté ou restreint, le chiffre ne préjudicie point à la thèse, qui, en soi, subsiste. Sous le nom de *principes d'action*, Th. Reid a développé une conception assez analogue à celle des phrénologistes. Seulement, les termes dans lesquels elle est énoncée n'impliquent ni des éléments aussi palpables, ni des règles de perfectionnement aussi immédiates. L'estime de soi, par exemple, est, suivant Gall, l'une des virtualités en puissance dans la constitution humaine. N'entrevoit-on pas d'abord et ses avantages, et ses limites, et les conditions nécessaires pour s'élever à ce juste niveau également éloigné, ou du dédain superbe, ou de la timidité obséquieuse? La probité, la modération, la prudence, l'émulation, la générosité, vertus parallèles, n'exigent pas une attention et des soins moins assidus pour rendre, en une exacte mesure, tous leurs fruits personnels et sociaux. A ce but doivent harmoniquement concourir la famille, l'école, les institutions.

Reid n'a point cette énergique précision. Ses principes d'action se réfèrent à trois genres : mécaniques, animaux, rationnels. Au premier se rapportent l'instinct et l'habitude. Le second, ainsi appelé d'une sorte de communauté avec les animaux, comprend les appétits, les désirs, les affections bienveillantes ou malveillantes, la passion, la disposition, l'opinion. Dans le troisième sont groupés l'intérêt bien entendu, la notion et le sens du devoir, l'approbation et la désapprobation morale, la conscience : tous mobiles où, au lieu du pur mécanisme et de l'intention sans calcul qui caractérisent les précédents, se révèlent le jugement et le contrôle. Dans leur saine activité réside, pour Reid, la plus haute valeur morale de l'homme. Mais pour l'atteindre, doit-on se contenter d'une lumière générale? Gall s'attaque directement à des propensions fixes et innées. On sent que le philosophe écossais a mis sa confiance dans la pleine efficacité des préceptes : ce qui établit entre eux une profonde différence.

Exclusifs à l'être raisonnable, les principes rationnels d'action se concentrent dans l'intérêt bien entendu et le devoir. L'enfant y demeure longtemps étranger, entièrement aux impressions du moment. Il ne commence à en avoir l'idée que lorsque, averti par l'expérience, il est

en mesure d'apprécier les conséquences favorables ou nuisibles de ses déterminations. L'homme, en effet, dans le passé lisant l'avenir, conçoit son véritable intérêt; car, remarque Cicéron : « Facile totius vitæ cur- » sum videt ad eamque degendam præparat res necessarias » (*De officiis*, lib. I).

Suivant Price, et Reid partage ce sentiment, il se peut, sans contradiction, que la notion du bien et celle du mal n'engendrent pas le goût pour l'un, la répugnance pour l'autre. La chair, il est vrai, lutte souvent contre l'esprit; mais, se résigner à une privation ou à un inconvénient, en vue d'un grave péril à éviter, ou d'un profit supérieur à recueillir, constitue un acte de sagesse. Intérêt bien entendu et raison se confondent. Il importe dès lors que le jour se fasse sur ce qui est vrai ou faux, utile ou nuisible, et que, victorieuse des préjugés trompeurs, l'opinion, ce TOUT des stoïciens (πάντα ὑπόληψις), vienne assurer notre marche. Combien de gens victimes de vaines frayeurs, d'inquiets désirs, d'ambitions stériles, ou d'une âme aisément abattue par les revers! Contre ces maux ou ces défaillances, l'intérêt bien entendu doit nous servir de bouclier.

Les sages de tous les temps, Épicure lui-même, considéraient ce principe comme le générateur de toutes les vertus. La conduite la meilleure était celle qui y était conforme. Tendant au souverain bonheur, il excitait à préférer, aux biens fragiles et périssables du corps et de la fortune, les biens de l'esprit, plus sûrs et plus dignes, étant les seuls en notre puissance et dépendant de nous-même. La sérénité d'âme, la fermeté, la modération dans les goûts, la tempérance, la résignation, la justice, les nobles passions procurent, sans mélange, accrues par la santé, les plus complètes jouissances. Nous pouvons les négliger pour nous-mêmes. Ce sont elles que, dans le for intime, nous souhaitons à ceux que nous aimons. Socrate en faisait le pivot de la vraie sagesse, et l'on voit, dans de magnifiques vers cités par Reid, que Juvénal et Horace les ont embellies des grâces de la poésie.

Heureux qui se laisse guider par l'intérêt bien entendu! Il n'a pas seulement les vertus égoïstes. L'épanouissement des affections bienveillantes le porte, par un invincible attrait, aux devoirs humanitaires, qui doublent du bonheur d'autrui son propre bonheur.

Cependant Reid n'admet pas, à l'exemple de certains philosophes, que l'intérêt bien entendu soit l'unique régulateur de nos actions. La définition n'en est point équivoque. A travers le dédale des obscurités et des systèmes, les esprits, pour la plupart attardés, ont peine à saisir ce fil conducteur. Les moralistes eux-mêmes ne conforment pas tou-

jours leur pratique à leur théorie. Pour élever le caractère au degré accessible et procurer toute la somme possible de félicité, il faut qu'à un intérêt plus ou moins éloigné se joigne la soumission au devoir, plus irrésistible en ses effets. Le brave qui s'expose au péril en est une preuve. Il cède à l'honneur. Celui qui calcule n'a droit qu'à l'estime. L'admiration, les sympathies vont aux généreux qui s'oublient, justes même à leur détriment autant qu'éloignés de toute bassesse qui rapporte. Leur part, au surplus, n'est pas la moins enviable. Nulle tâche ne coûte au dévouement ; à chaque effort s'attache un plaisir.

En cela, le devoir serait encore adéquate à l'intérêt bien entendu. Au fond, néanmoins, leur nature est distincte, et le stimulant de l'honneur qui résulte du premier l'emporte de beaucoup dans l'opinion sur celui que suggèrent de pures considérations personnelles. On prend en pitié l'imprudent qui compromet sa fortune. Le fourbe ou le lâche provoquent l'indignation. Ce qui fait la supériorité du principe du devoir c'est qu'il élève la dignité, en créant, avec l'obligation morale, le double besoin de l'approbation pour les choses honnêtes et bonnes, de l'improbation pour les choses honteuses ou injustes.

Mais qu'est le devoir ? Y a-t-il en nous une faculté qui, nous permettant de discerner les meilleures voies, nous dispose à les suivre ? On a dit que le devoir était affaire de convention, et que vérité en deçà des Pyrénées était erreur au delà. Les mœurs varient sans doute avec les coutumes et les préjugés. En réalité, partout ayant même base, elles s'épurent seulement, dans les formes du concept, par les progrès de la civilisation. La mesure, c'est l'idéal local. Or, dans cette limite, Reid nous croit aptes, non-seulement à sentir le mérite et le démérite, mais à formuler nos jugements en conséquence. La dénomination de *sens moral*, qu'on attribue à ce pouvoir, lui paraît fondée ; car il témoigne des vérités morales comme les sens témoignent des vérités physiques. Qui en est dénué peut, par intérêt, s'asservir à la règle, jamais par devoir. Il serait, sous ce rapport, rebelle à la plus convaincante démonstration.

Certaines actions sont indifférentes. A l'égard des autres, l'exercice du sens moral aboutit à l'approbation ou à la désapprobation, et, selon l'émotion, à la bienveillance ou à la malveillance. Quelle que soit la personne, l'estime ou la mésestime est forcée, même de soi envers soi : noble disposition, qui, différant radicalement de l'orgueil et de l'arrogance, devient le gage d'un cœur droit et d'une honorable conduite. On s'abuse quelquefois sur le compte de ses amis et sur le sien. L'illusion se dissipe au flambeau de l'analyse. Notre joie la plus douce est

celle qui procède du *satisfecit* de la conscience, comme notre peine la plus grave est de constater l'immoralité en nous-mêmes, et de ne pouvoir la déraciner. Quoi de plus douloureux que le remords !

Reid termine son exposé des principes rationnels d'action par quelques observations sur la conscience. En divers passages précédents, identifiée avec le sens moral, on ne saisit guère, dans ce dernier chapitre, les signes qui l'en différencient. « Faculté de distinguer le bien du mal », cette caractéristique est commune à tous deux. La confusion tient à ce que le terme, indécis, a, dans le vocabulaire usuel, deux acceptions mal délimitées. Il s'étend au domaine entier de la connaissance, depuis la perception du mouvement intime et sensible des organes, jusqu'à celle des opérations psychiques les plus compliquées. Le sens moral est là désintéressé. D'autre part, comme expression de notre sociabilité, il réflète, au contraire, ce dernier, impliquant dans sa signification l'ensemble des favorables tendances : probité, justice, ordre, économie, générosité, déférence, etc.

De ces aspects, tranchés pourtant, Reid a fait un indéchiffrable amalgame. Aussi n'est-il pas surprenant que la conscience lui soit apparue à la fois comme une faculté intellectuelle et une faculté active. Semence déposée par Dieu dans notre âme, elle germe avec les premiers rayons du discernement, et, au même titre que le raisonnement, progresse selon la culture et la discipline. Nous avons la faculté de mouvoir nos membres. Des leçons n'en sont pas moins nécessaires pour nous apprendre à danser, à monter à cheval, à faire des armes. Sans un enseignement spécial, malgré notre perspicacité, les découvertes scientifiques seraient pour nous non avenues. De même, ayant à lutter contre l'erreur et les passions, la conscience ne saurait se passer du concours des lumières et de la pratique.

Reid la dénie aux animaux, dont les actes, dépendant de l'organisation et de l'habitude, sont destitués de moralité. Par contre, il ne met point en doute qu'elle ne soit, chez l'homme, un attribut originel et caractéristique, ayant, comme tout autre agent physique ou psychique, sa destination évidente, celle de nous guider dans les sentiers de la vie. Par le passé jugeant des conséquences à venir, elle nous dit, imposant un frein à nos appétits : Vous irez jusque là, mais pas plus loin. On cède à d'autres puissances ; elle seule a droit de contrôle et nous autorise. Enfreint-on ses sentences, on se sent condamnable. Aussi les sages ont-ils proposé, pour idéal, la recherche de l'*honnête*. Rare est la perfection du type. En s'efforçant de l'égaler, quelques-uns des Stoïciens sont devenus l'ornement de l'espèce humaine.

La conclusion finale est qu'entre l'intérêt bien entendu et le devoir existe une relation étroite : l'un regardant plus particulièrement l'utile, l'autre le bien. Chacun de ces principes a, dans la philosophie, ses partisans exclusifs. Selon les Mystiques, on doit aimer la vertu pour elle seule et la pratiquer à tout risque. Les Scolastiques, superposant à tout l'intérêt personnel, prétendaient qu'elle tirait son prix du bonheur qu'elle donne ou promet. Également opposé à ce qu'il croit, des deux parts, une exagération, Reid, en cas d'antagonisme, serait pour l'absolu désintéressement. Mais la contradiction lui semble imaginaire. La providence a bien fait ce qu'elle a fait. Confions-nous à elle : on ne saurait compromettre son bonheur, en accomplissant son devoir. La conscience est l'inspiratrice de toutes les règles morales.

Nous nous sommes appliqué à rendre aussi nettement que possible les idées du philosophe écossais. On voit que, malgré son savoir et ses efforts, il oscille dans un cercle banal. L'éducation joue un grand rôle dans le perfectionnement individuel et le progrès civique. A peine si, incidemment, il la mentionne. Il n'en assigne au moins ni le degré, ni la forme. Sa thèse est celle du curé au prône, ou du professeur de philosophie dans sa chaire. Peignant, en regard des déplorables effets du vice, le tableau des vertus, de leur origine et de leurs heureuses conséquences, il attend bénévolement le succès des notions qu'il développe et des préceptes qu'il pose. L'intérêt bien entendu se base sur des considérations savantes qui ne peuvent guère toucher que des esprits exercés et d'élite. Quant à la *conscience* ou *sens moral*, qui engendrerait le sentiment du devoir, lequel, à son tour, féconderait tous les germes de la moralisation, cette faculté non-seulement ne trouve dans la dissertation spéculative de Reid qu'un appui précaire, mais l'observation scientifique permet de l'envisager sous un plus large aspect.

La conscience est un fait absolu. Se mêlant à tout, elle n'a point de trait distinctif. De là, lorsque, dans le langage, on la particularise, l'indécision de ses limites. La conscience, c'est le moi concevant, dont l'état se modifie selon la nature des impressions ou des idées. Elle apparaît, vague ou lumineuse, fragile ou puissante, dans la sensation, dans la perception, dans le souvenir, dans le jugement, dans le raisonnement. La vérité, l'erreur, les aberrations même des rêves ou de la folie tombent dans son domaine. On croit à Mars et à Vénus, acte de conscience. L'halluciné aussi a foi dans ses visions. La conscience résume ainsi l'être sensitif et intellectif.

Mais on en a fait autre chose. Vue dans sa sphère la plus élevée, on l'a

identifiée avec quelques-unes de ses manifestations. Dans l'ordre intellectuel, elle serait le juge souverain des pensées justes. Dans l'ordre moral, elle nous guiderait, sachant les discerner, dans les voies les plus honorables. En ce sens, on dit tous les jours d'un homme qu'il est consciencieux, quand il se montre probe et ne fait du tort à personne. L'acception, agrandie, a compris l'ensemble des qualités sociales. Faculté distincte, la conscience, dans cette évolution, devient synonyme de *sens moral*, de *sens du devoir*. Dès lors, il a semblé suffisant de s'étendre sur l'importance des devoirs pour les faire aimer et procurer au sens moral la stimulation nécessaire. Reid s'est réduit à cette tâche. La culture pour lui, c'est l'acquisition des notions appropriées. Tel, à son gré, ne découvrirait pas une vérité morale qui, exposée avec clarté, le frappe par son évidence. Reid va même jusqu'à présumer qu'en prêchant à un sauvage animé du désir de la vengeance la doctrine du Christ sur le pardon des injures, on lui apprendrait à se vaincre soi-même.

Dans nos études psychiques (t. I, p. 138), nous nous sommes fait une autre idée du sens moral. Loin de constituer un pouvoir unitaire apte à sentir et à priser les vertus, il nous est apparu comme la résultante d'activités multiples, ayant leur origine dans la constitution, et donnant lieu à nos qualités diverses. D'intensité inégale, elles ne se traduisent pas seulement en types proportionnels; chez chacun, elles peuvent, variant de force, les unes saillir, les autres demeurer dans l'ombre. De plus, comme elles n'existent qu'en germe, si les stimulants manquent, si les conditions sont mauvaises, beaucoup ont chance, ou d'avorter dans leur développement, ou de recevoir des directions vicieuses. Observons encore qu'elles s'influencent réciproquement, et que toute prépondérance marquée, nuisant à l'équilibre, cause des inconvénients; ce qui ajoute à la somme des diversités.

A ce point de vue, le *sens moral* affecte une couleur saisissable. Chez les natures richement douées, les vertus découleront comme de source; le discernement, cultivé, leur communiquera un nouveau parfum. Nativement faibles ou muettes, les tendances propices laisseront le champ libre aux propensions antisociales, que l'intelligence même pourra exagérer, en leur fournissant des armes. Le plus souvent, il y aura une coïncidence de qualités réelles et de tristes défectuosités. D'importantes modifications seront surtout dues aux incitations du milieu, à la discipline, malheureusement presque toujours vague, fortuite, incohérente, de la société, de la fonction et de la famille. L'expérience est en parfait accord avec ces prévisions. Le monde offre des types d'individus d'un

sens droit, qui, par tempérament, sont doux et honnêtes. D'autres, irascibles, égoïstes, manquent naturellement de délicatesse. Dans une nation, les mœurs sont-elles honorées, la liberté y a-t-elle ses garanties, la dignité son culte, du sommet le bienfait en descend sur les masses. La gangrène les corrompt là où règnent les vices honteux, la violence et l'artifice. On peut faire semblable remarque à propos des cités, des communes, du foyer domestique.

L'étude des personnes jette particulièrement un grand jour sur le problème. Chez celui-ci rayonne une probité inflexible, germe viril fécondé dans un sol actif; mais il n'a ni douceur, ni commisération, ni enthousiasme, ni justice, ni dévouement, ni ordre, ni propreté, ni tenue. Celui-là, rangé, laborieux, sobre, ne comprend rien aux règles de la prévoyance. Parmi les guerriers valeureux, combien d'obséquieux courtisans! Le tyran ombrageux, pour apaiser ses craintes, ne recule point devant les plus criminels attentats. Combien de gens paisibles et modérés sont prêts à sacrifier au monstre de l'ordre et leur indépendance et leurs plus chères amitiés! Que de savants titrés, et à beaucoup d'égard dignes d'estime, usent contre leurs rivaux de procédés honteux ou ajoutent à leur couronne des fleurons usurpés! On apprend si peu la tolérance que les plus dégradés sont, en général, les plus empressés à jeter la première pierre à celui que la prévention environne. Le fanatisme rend exclusif, injuste, indifférent, sombre, barbare. Ne voit-on pas certains dévots négliger leurs devoirs les plus essentiels? Un père adore ses enfants; il les perd en les gâtant, en ne s'appliquant pas à les bien diriger, en leur ouvrant de funestes horizons. Des sentiments bienveillants côtoient par éclaircies des penchants farouches et surexcités dans un centre corrupteur. En dehors de ses coups prémédités, où figurait l'éventualité de l'assassinat, le chef d'une bande de voleurs se montrait vraiment bon-enfant et officieux.

Le sens moral n'est donc point une force unique et mesurable. Il y aurait à l'envisager ainsi le notable inconvénient d'être induit, pour son perfectionnement, à se renfermer dans un cercle d'indications douteuses. Du tout au tout, la perspective change si, derrière chacune des qualités fondamentales, se place une virtualité indépendante dans sa solidarité et susceptible d'une culture propre. D'abstrait, le sens moral devient relatif. C'est, dans son incarnation, l'expression d'une certaine somme d'heureuses dispositions. Le plus parfait ne les représente pas toutes, Dieu étant le seul idéal. Il se peut aussi qu'à moins de complète idiotie, quelques-unes se trahissent, à travers les écarts, chez les plus dépourvus.

En tout cas, les principes de la moralisation sont aisés à déterminer. La fin à poursuivre consiste dans le développement des éléments dont elle se compose. Pour cela, il importe d'abord d'avoir du système de nos facultés morales une connaissance approfondie; ensuite, et d'autant plus que l'organisation sera plus réfractaire, de les soumettre, isolément et collectivement, à un long et incessant apprentissage. A ce but doivent concourir les préceptes et l'exercice, impliquant le discernement préalable, car mieux on conçoit, plus on profite et se passionne.

Nous revenons dans notre domaine. Le plan dicté par la théorie et consacré par l'expérience, les procédés d'application, nous les avons indiqués et, sans cesse, nous nous efforçons de signaler les parts qui, respectivement, incombent à la science, à la société, aux éducateurs, aux familles. On a peu compris tout cela. Aussi ne doit-on espérer une amélioration sérieuse des mœurs que d'une réforme radicale des institutions générales et scolaires.

PATHOLOGIE.

DU TROUBLE MENTAL DANS LA CHORÉE,

Par M. DELASIAUVE.

Dans ses extraits de journaux, *Lo Sperimentale* de Florence (avril) mentionne, d'après *Medical Times and Gazette*, un article du docteur Russell sur les désordres psychiques dont s'accompagne la chorée. Ce sujet, qui n'avait que vaguement attiré l'attention des auteurs, fut, il y a dix ans, de la part du regrettable Marcé, l'objet, à l'Académie de médecine (12 avril 1857), d'une lecture justement remarquée. On nous permettra, à propos du mémoire anglais, de résumer brièvement la question.

L'hébétude et une sorte d'irritabilité morale sont, chez les choréiques, des phénomènes si communs que les observateurs ne sauraient n'en pas être frappés. Notés depuis longtemps, ils n'ont cependant point, dans le principe, été expressément décrits. A plus forte raison, s'est-on moins appesanti encore sur des signes plus positifs, mais plus rares, d'aliénation mentale. Sydenham les a passés sous silence. Cullen se borne à ces mots : « L'esprit est souvent affecté d'un certain degré de » fatuité et offre fréquemment les mêmes émotions passagères, variées

» et déraisonnables que l'on rencontre dans l'affection hystérique. » (*Méd. prat.*, t. II, p. 366.)

P. Frank, qui indique l'incertitude de la mémoire (*Méd. prat.*, t. II, p. 526), et J. Frank (*Path. int.*, t. III, p. 328), admettent comme possible le délire auquel, de son côté, Bernt (*chorea insaniens*) consacre quelques lignes. Dans son Traité (p. 82, 1810), Bouteille commence à être plus explicite. Il donne l'idiotisme, léger, il est vrai, mais assez sérieux néanmoins pour alarmer les familles, comme un des symptômes spécifiques de la chorée essentielle. Constamment il l'aurait constaté chez les nombreux malades par lui traités. Il s'appuie enfin du passage suivant d'une dissertation de Jean Ewart : *Plerique sunt quodammodo fatui, vel si judicii vis valeat, memoria deficit.*

Selon Georget, la chorée se complique généralement de débilité intellectuelle, même d'imbécillité. Parfois, l'aliénation mentale lui succède. M. Blache (*Dict. en 30 volumes*, 1834) s'exprime ainsi : « La » plupart des malades sont susceptibles, capricieux, irascibles; ils pleu» rent, poussent des cris, s'épouvantent aux moindres surprises. » L'affaissement des facultés lui paraît, toutefois, comme à M. Bouillaud, une circonstance exceptionnelle, que, pour son compte, il n'avait point rencontrée.

Après avoir énuméré les troubles variés, et plus ou moins accidentels de la sensibilité physique : lassitudes, douleurs articulaires, engourdissements, picotements, céphalalgies, rachialgie, accusée surtout par la pression; hypéresthésie ou anesthésie, paralysie de la rétine, M. Sée, dans le même paragraphe de son ouvrage couronné par l'Académie de médecine (1851), ajoute, quant aux anomalies de la sensibilité morale : » Presque tous les choréiques sont d'une extrême irritabilité, tantôt » doux et prévenants, tantôt brusques et grondeurs; ils sont presque » tous peureux, colères, fantasques, capricieux, mobiles et d'une im» pressionnabilité qui rappelle exactement celle que présentent les hys» tériques. » La diminution ou la perte de la mémoire n'auraient existé, sur 128 cas, que 28 fois. M. Sée doute aussi de la fréquence de l'obtusion, préjugée souvent à tort par la stupeur apparente du visage. Non qu'il s'associe aux négations qu'on en a faites; car il est incontestable que certains choréiques « deviennent incapables d'associer leurs idées » ou de fixer leur attention; que d'autres voient décliner toutes leurs » facultés mentales en même temps; qu'il en est même qui présentent » des signes de folie passagère (1); et qu'enfin, quelques-uns sont pris,

(1) M. Sée a observé deux cas de folie choréique guéris après trois mois de traitement.

» dans le cours de la maladie, d'attaques convulsives, d'accès hysté-
» riques ou de phénomènes cérébraux analogues à ceux qui en mar-
» quent parfois le début. »

M. le docteur Moynier (thèse inaug., 1855), reproduisant les données précédentes, cite un cas curieux de manie choréique, que lui aurait communiqué M. Bastien, et il fait observer que le désordre psychique peut survivre aux mouvements irréguliers.

A ces indications se réduisaient les notions sur la perturbation des fonctions mentales dans la chorée, lorsque Marcé entreprit ses recherches. Par leur laconisme à l'endroit de cette perturbation, les faits publiés ne pouvaient guère l'éclairer. Trois ans durant, il a examiné scrupuleusement, par lui-même, tous les enfants ou adultes qui se sont offerts à son observation, tant dans les hôpitaux ordinaires qu'à Bicêtre et à la Salpêtrière. Le nombre s'en élève à 57, et c'est sur leur analyse attentive que se base son travail.

Une particularité d'abord remarquable, c'est que, sur le chiffre précité, 21 fois l'immunité a été complète, sans qu'on puisse en trouver la cause, soit dans le sexe ou l'âge, soit dans l'intensité des mouvements choréiques, l'acuité ou la chronicité de la maladie. 9 sujets appartenaient au sexe masculin, 12 au sexe féminin, répartis entre huit et quarante-cinq ans. La chorée était générale ou partielle. En majeure partie, cependant, chez les choréiques lucides, l'articulation des mots s'est montrée plus facile. Plusieurs, frappés de fréquentes récidives, étaient atteints depuis dix, vingt et même trente ans ; chez deux, enfin, l'agitation convulsive était des plus intenses.

A l'égard des malades soumis à des lésions psychiques, l'auteur passe en revue : 1° les troubles de la sensibilité morale, 2° les modifications subies par la mémoire et l'ensemble des facultés intellectuelles, 3° les hallucinations. Il décrit, en quatrième lieu, les cas peu connus et naturellement graves où le délire maniaque vient s'ajouter aux symptômes de la chorée.

Les choréiques ont la mobilité propre à toutes les névroses : émotion facile, sommeil léger, vertiges, étouffements. Les enfants, surtout, passent aisément d'une gaieté insolite ou d'une niaise hilarité à la tristesse, à l'abattement, aux pleurs involontaires. Les plus doux deviennent impatients, irascibles, querelleurs, ingouvernables. Ils mentent et frappent. Moins sensible, cette transformation s'opère également chez les adultes, qu'elle rend bizarres et incapables de supporter la moindre contradiction. L'agacement s'irrite des difficultés de la parole. On a vu cette anxiété nerveuse précéder de plusieurs jours, même d'une quinzaine, l'explosion des symptômes choréiques.

Dans de variables proportions, les troubles intellectuels coexistent avec ceux de la sensibilité morale. Les plus intelligents perdent le souvenir de ce qu'ils ont appris. Ils comprennent un moment, mais ils oublient aussitôt, principalement dans la matinée. Une jeune fille ne savait plus rien de ce qui concernait ses connaissances les plus intimes. Une autre, de trois commissions, n'en faisait qu'une seule. L'entretien ne saurait être soutenu. A une question dont ils n'attendent point la réponse succède une question de nature différente. Veut-on les fixer sur un point, ils rougissent, s'embarrassent, éprouvent des vertiges et un malaise manifeste. Physionomie empreinte d'hébétude. Aucune cause organique appréciable, sauf dans des cas de chorée très-intense, où l'ampleur du pouls et un semi-coma, aisément soulagés par la saignée, dénotent une certaine congestion cérébrale.

A mesure que décroît la chorée, diminuent lentement les signes moraux et intellectuels. Quelquefois ils persistent et même s'aggravent : témoin une jeune fille qui, les mouvements irréguliers à peine perceptibles dans les membres supérieurs, ne pouvait, abattue, menaçante ou loquace, se livrer à aucune occupation. Le docteur Fouilhoux (*Rech. sur la danse de Saint-Guy*, Lyon, 1847) a fait une interprétation singulière : il subordonne l'incohérence motrice à l'impuissance de la mémoire. Marcé objecte avec raison que c'est substituer l'accessoire au principal. Combien d'amnésies sans chorée ! Les imbéciles, les idiots seraient prédisposés aux mouvements choréiques. De même, certains aliénés jeunes en offriraient, au fort de leurs paroxysmes, à la face et aux extrémités supérieures.

Mais les hallucinations, pour la première fois, prennent surtout un rang important parmi les symptômes. Les plus habituelles sont celles de la vue ; aucune du goût ni de l'odorat. Trois malades en ont eu du tact et un seul de l'ouïe. Sur 40 choréiques directement interrogés par M. Marcé, 12, dont 9 du sexe féminin, ont accusé des visions. Ni au-dessous de quatorze ans, ni au-dessus de vingt-quatre. Elles ont spécialement sévi le soir, entre la veille et le sommeil. Deux fois elles se sont produites le matin au réveil, et une fois le jour en fermant les yeux. Le rêve n'en était pas exempt. Leur caractère est divers. Ce sont ici des fantômes effrayants : têtes de mort, croix, cercueils, cimetières, sorciers, lions, loups, chats, chiens, etc. ; là des figures amies. Saisie de la mort de sa sœur, une fille devient choréique et voit devant elle le spectre de la défunte ; elle en entendait aussi la voix. Une autre frissonne à l'image d'un chien noir, qui, en l'effrayant, avait causé son mal. A l'Hôtel-Dieu, une patiente, que la visite émotionnait, ne pouvait s'endormir sans apercevoir les médecins autour d'elle.

Les angoisses qui résultent de ces pénibles sensations se traduisent par de l'agitation, des cris et des précautions puériles. Une choréique croyait se garantir en closant hermétiquement ses rideaux ; une autre, en se cachant sous ses couvertures ; une troisième, en plaçant devant ses yeux un oreiller. Les cauchemars, les réveils en sursaut, signalés dans la chorée, ont cette origine. La vision est si nette, que la conviction de sa réalité ne saurait être immédiatement ébranlée.

Plusieurs ne voyaient pas seulement des animaux, ils les sentaient grimper sur leur lit. Une malade de la Charité éprouvait des hallucinations génitales très-caractérisées.

On constate quelquefois les hallucinations parmi les signes prodromiques. Quelques jours avant l'invasion convulsive, un jeune garçon disait à sa mère que les autres enfants le poursuivaient et se moquaient de lui. Dans la nuit, un fantôme terrible apparaît à une dame, prise, à quelque temps de là, d'une chorée rapidement mortelle. On peut se demander si les accidents convulsifs et leur issue fatale n'auraient pas dépendu plutôt de la frayeur.

Ordinairement les hallucinations font partie du cortége des aberrations cérébrales. Ce n'est pas un symptôme fugitif. Elles persistent souvent des mois entiers, et, parfois même, s'invétérant, sont le point de départ d'un délire plus grave. Leur disparition est un indice favorable.

Dans la chorée, il n'est pas rare qu'il y ait un mélange d'hystérie. On pourrait objecter que les hallucinations sont dues à cette dernière affection. Marcé repousse cette idée, les pseudo-perceptions s'étant présentées dans des chorées pures : ce qui n'empêche pas que l'union des deux formes de névroses ne fût une prédisposition plus puissante à la production du phénomène.

Le délire maniaque surgit surtout dans les chorées suraiguës. Il peut, s'il éclate au début avec violence, masquer les symptômes musculaires. Marcé cite un cas de cette nature, où l'on voit cependant que des mouvements irréguliers avaient précédé l'explosion délirante. Celle-ci, le plus souvent, n'a lieu qu'au bout de huit, dix, quinze jours, ou même plus tard. Les convulsions acquièrent de l'intensité, la fièvre se déclare, la sensibilité s'exalte, les idées se troublent, des hallucinations se produisent multipliées, actives, diurnes comme nocturnes. Ou l'agitation est confuse, incohérente, pleine de cris rauques et inarticulés, ou elle emprunte son caractère aux hallucinations, qui en sont le point de départ.

Cet état est éminemment grave. Une seule fois, et les phénomènes étaient modérés, Marcé a vu la guérison s'opérer d'une manière nette

et franche. Chez une seconde malade, des idées de persécution survécurent longtemps au désordre chronique et hallucinatoire. Un jeune homme conserva pendant plusieurs années une hébétude profonde, ayant tout oublié, répondant à peine, et pleurant pour le moindre motif. Trois autres malades ont succombé au milieu de formidables accidents ataxiques. A l'autopsie de l'un d'eux, la seule qui fut pratiquée, l'interne de l'hospice du service à la Charité, M. Lutton, a trouvé les sinus et les veines gorgés d'un sang noir et fluide, une légère infiltration sous-arachnoïdienne, des taches ecchymotiques disséminées sur la surface des hémisphères et de nombreux points d'un ramollissement superficiel de la couche corticale. Ces lésions indiquent-elles une méningite aiguë ? Marcé, contrairement à M. Lutton, y voit plutôt le résultat d'une congestion rhumatismale. On sait l'étroite affinité du rhumatisme et de la chorée. Plusieurs malades ont ressenti des douleurs articulaires. D'autres, il est vrai, n'en ont pas présenté ; mais la rapidité de la guérison, sous l'influence des antispasmodiques, principalement des inhalations de chloroforme, atteste la nature nerveuse des accidents. Auss iMarcé croit-il que, modéré sur les émissions sanguines, on doit, de préférence, prescrire les bains tièdes, les irrigations froides, l'opium à doses croissantes, et, au besoin, le tartre stibié, selon la méthode de Rasori, et les inhalations de chloroforme.

Dix-huit observations terminent le mémoire. Les trois premières, ayant trait à des cas datant de loin : l'un de seize ans, l'autre de trente-huit ans, le troisième de quatorze ans, n'accusent aucun trouble intellectuel. Ainsi du quatrième, récidive d'une hémichorée récente. Nous donnons le précis des suivantes :

Ve Obs. — Mig... (Léontine), 14 ans, entre à la Salpêtrière, le 13 juin 1857. Obtuse et remuante depuis une fièvre typhoïde deux ans auparavant, elle rêve dans une nuit que son père tue sa mère. Le lendemain, chorée du côté gauche, tristesse, pleurs, insomnie, rêves pénibles. Sortie le 19 février 1858 en convalescence, elle rentre le 3 juin. Palpitations, jactitation ; abattement ou loquacité ; l'hystérie s'ajoute à la chorée, bornée au bras gauche. Au bout d'un mois, la malade quitte l'hôpital sans être guérie.

VIe Obs. — X..., 17 ans. Chorée depuis sept mois, amendée par des fumigations. Entrée à la Charité, en mai 1857. Elle raconte que, pendant les premiers mois, elle rêvait morts et enterrements. Au moment de s'endormir, elle se croyait transportée dans une forêt, environnée de chiens, de loups. Oubli des détails. Caractère hargneux, pleurs faciles. Guérison rapide.

VIIe Obs. — Paj... (Célestine), 14 ans, admission, le 1er juin, à l'hôpital des Enfants. Première attaque à 8 ans, guérie par la gymnastique. Récidive chaque année au mois d'octobre. La dernière atteinte remonte à six mois. Prédominance des mouvements choréiques à droite. Elle voit tous les soirs un fantôme blanc. Tartre stibié, gymnastique ont amené un prompt résultat.

VIIIe Obs. — War... (Reine), 17 ans, entre à la Pitié le 12 mars 1857. Fréquentes névralgies intercostales. Dus à une frayeur, les mouvements choréiques ont envahi, depuis trois semaines, tous les muscles. Insomnie. Entre la veille et le sommeil. elle se croit poursuivie par un être moitié homme, moitié cheval, battue, forcée de marcher sur des morceaux de verre. Des personnes mortes sont coupées devant elle. Son effroi est tel qu'elle ferme ses rideaux avec le plus grand soin.

IXe Obs. — Al... (Adélina), 20 ans, sujette à des colères périodiques, était à peine remise d'une fièvre typhoïde, lorsque se manifestèrent insensiblement des signes de chorée. Admise à l'Hôtel-Dieu vers le milieu de 1858. Aux accidents, généralisés depuis un mois, se joignaient des attaques hystériques et des secousses de *chorée électrique*. Vue altérée. Le soir, elle s'imagine avoir les médecins en face. Humeur difficile, peur de mourir. Tartre stibié plus nuisible qu'utile ; meilleur effet de l'arseniate de soude. Cessation des hallucinations, persistance de la chorée.

Xe Obs. — Rat... (Pauline), 16 ans ; admise à la Charité, le 11 juin 1857. Accès hystériformes dès l'enfance. Quatre mois auparavant, fièvre typhoïde suivie à peu de distance d'une pneumonie. Dans la convalescence de cette dernière affection, frayeur qui provoque une attaque. Rêves terribles. Des morts la tirent par les pieds ; des monstres grimpent sur son lit. Mélange d'hystérie et de chorée, avec projection des membres et de la langue. Anémie chlorotique, point d'anesthésie, emportements. Elle quitte l'hôpital n'ayant plus ses secousses, mais conservant ses craintes hallucinatoires.

XIe Obs. — Lef..., 18 ans, entre à la Charité, le 28 juillet 1858. Déjà traitée un an auparavant pour un tremblement choréique, elle était retombée par suite d'une émotion vive. Mouvements unilatéraux à droite, embarras de la parole. Il lui semblait, au moment du sommeil, que sa sœur, morte, lui venait serrer la main. Rires et pleurs involontaires, mémoire obscure ; attention impossible. En août, le tremblement cède, la parole revient, le moral se calme. Sortie en septembre.

XIIe Obs. — Mil... (Maria), 17 ans, entre à la Charité le 15 avril 1857. Chorée intense, généralisée, due à une frayeur durant les règles. Insomnie complète ; la malade garde le lit. État semi-comateux, sanglots hystériques. Réveils en sursaut ; cris ; elle voit des diables, l'homme qui l'a effrayée. Pouls plein, figure vultueuse. Amendement passager par l'électricité et des purgatifs. Une déplétion sanguine, procurée par des sangsues, amène un résultat définitif. Sortie le 15 mai. Le mal avait duré deux mois.

XIII[e] Obs. — Legar..., 17 ans, admise à la Charité, le 2 septembre 1858. Un an auparavant, fièvre typhoïde, suivie, dans la convalescence, de délire et d'hallucinations. Il y a neuf mois, après une violente colère, chorée à gauche, spasmes hystériques. Douches froides, chloroforme, tartre stibié, continués pendant un séjour prolongé à Necker, amènent une presque guérison. Elle était retombée depuis quinze jours. Figure non grimaçante. Vue de fantômes divers. Mémoire affaiblie, confusion dans les calculs ; irritabilité.

XIV[e] Obs.— Jum..., 23 ans, entré à la Charité, en avril 1856. Hémichorée à gauche, survenue six semaines après un accouchement et au retour des règles, sous l'empire de pénibles émotions. Anémie et anesthésie, mémoire confuse, mobilité dans les idées. Soubresauts nocturnes. Elle voit sa fille qui se tue, son père qui la poursuit et s'apprête à la pendre, des chats, des chiens, des lapins, etc. Fer et bains sulfureux. Les accidents cèdent peu à peu. Sortie en mai.

XV[e] Obs. — Gand..., 19 ans, malade de M. Lutton, était entrée à la Charité, le 21 juillet 1858. L'affection datait d'une quinzaine et avait été précédée, à diverses reprises, de symptômes rhumatismaux. Un des pieds était encore enflé. Le côté droit est particulièrement affecté. Bains sulfureux, sulfate de morphine, 3 centig. Douleur et immobilité du bras droit. Union de la noix vomique à l'opium ââ 0,10. Mais les symptômes vont sans cesse croissant. 9 août, délire furieux, sputation, 100 pulsations ; mort le 12.

XVI[e] Obs. — Cart... (Eulalie), 22 ans, admise à la Salpêtrière, le 9 mars 1858. Terreur suivie d'une chorée rapidement intense, en janvier. Hallucinations le soir et le matin : têtes de morts, diables, gens qui veulent l'étrangler ; cris à l'hospice ; mouvements morbides généralisés ; continuation des visions ; craintes de damnation, d'empoisonnement ; refus de manger. Traitée par les bains et les purgatifs, elle éprouve bientôt du calme et raconte, le 20 mars, qu'elle s'imaginait, au fort du délire, que sa tante mettait dans son lit des corbeaux, des chauves-souris, que son oncle lui versait une boisson corrosive, etc. Sortie dans les premiers jours d'avril. Elle n'est pas entièrement délivrée de l'idée des desseins malfaisants de son oncle et de sa tante.

XVII[e] Obs.— Madame X..., 22 ans, mariée depuis six semaines. Dans une lettre, le 4 avril 1857, quelques incohérences. Le 6, il lui semble que sa langue saute dans sa bouche. Dans la nuit, visions terrifiantes, cris. Le 8, rires convulsifs, maladresse des mains. Les 9, 10, 11, accès fréquents d'agitation, loquacité. Quinine. Le 12, vers le soir, on discute la chorée : M. Baillarger l'affirme, M. Blache la nie. Le 16, elle se dessine et, le 17, l'irrégularité motrice et le délire atteignent le plus haut paroxysme. Bain prolongé ; opium, 1 centig. toutes les heures. Les 18, 19, des attaques convulsives se succèdent. Mort dans la matinée du 20.

XVIII[e] Obs.— Ch... (Alphonse), 14 ans. Fort, intelligent, sujet à des suffocations, reliquats de rhumatismes. Amaigrissement progressif, sensibi-

lité exaltée, pleurs et rires involontaires, accès de rage. Il craint la folie, se dit en butte à ses camarades, est porté à frapper. Huit jours après, fièvre, céphalalgie; chorée qui, chaque jour plus grave, force les parents à conduire leur enfant à l'hôpital, le 18 mai 1858. Pied droit gonflé. La chorée est très-prononcée à droite. Ch..., anxieux, pleure. Le 20, les symptômes s'aggravent, avec l'agitation. Le 21, coma, cris inarticulés, pupilles contractées, lèvres sèches. M. Bouvier prescrit du chloroforme. L'après-midi est calme. On réitère le lendemain et le surlendemain les inhalations, qui, chaque fois, procurent une sédation momentanée et du sommeil. Le 24 mai, pas de mouvements choréiques. Le 26, de 120 pulsations le pouls retombe à 100; gonflement parotidien; meilleure expression des traits. Le 29, la tuméfaction du poignet remplace le gonflement de la parotide. A partir des premiers jours de juin, amélioration continue. Le 15, hydrarthrose du genou gauche. 5 août, marche encore pénible, retour de la mémoire, morosité non tout à fait dissipée. On songe à rendre l'enfant à sa famille.

Tout en louant le mémoire de Marcé, le rapporteur, M. Blache, a cru devoir faire quelques réserves. Selon lui, l'auteur aurait accordé une importance exagérée à l'élément mental. Dans la chorée simple, les signes psychiques, légers et fugaces, doivent être relégués au second plan. S'ils sont plus accusés, c'est qu'on a affaire à une hystérie ou que la chorée est venue s'y joindre. Au cas contraire, la prédisposition à la folie est telle que le désordre psychique aurait été provoqué par toute autre névrose. On voit, en effet, qu'il manque chez les enfants. Marcé convient lui-même que la plupart des malades qui ont offert des hallucinations étaient en même temps hystériques. Il est bon en ceci de considérer l'âge, le sexe et l'idiosyncrasie nerveuse. Quant au délire maniaque, M. Blache, sans entrer dans le détail des quatre observations rapportées par l'auteur, croit, qu'à l'exception d'une seule, on peut attribuer les accidents psychiques à une autre cause qu'à la chorée, par exemple, à un rhumatisme aigu, à une méningite, à une congestion cérébrale. Dans plusieurs cas, les mouvements choréiques ne sont-ils pas apparus secondairement?

Trousseau a fait des objections sensiblement différentes de celles de M. Blache. Pour lui, la danse de Saint-Guy ne serait point exclusivement une névrose du mouvement, mais une entité morbide, pouvant se traduire par des signes divers, isolés ou complexes. L'hébétude, l'irascibilité, l'irrégularité ou la faiblesse motrices qui, chez les enfants, suivent le rhumatisme articulaire et la péricardite, et persistent quelquefois pendant cinq à six semaines, lui appartiennent au même titre que les mouvements choréiques proprement dits. Aussi pense-t-il que les troubles intellectuels sont plus fréquents que ne le supposent Marcé

et M. Blache. Très-peu d'enfants y échappent. La preuve en est notoire dans les pensionnats, où ceux des élèves que la chorée menace, deviennent, quinze jours, un mois à l'avance, impropres à suivre leurs études. La mémoire, l'attention leur font défaut. Marcé aurait eu tort aussi de prendre pour de la chorée l'hystérie choréiforme ou l'une de ces formes mélangées que l'on observe dans les hôpitaux et qui réunissent à la fois l'épilepsie, l'hystérie, la chorée et l'aliénation. L'hallucination comporte deux espèces : l'une ordinaire, l'autre qui surprend au moment où on lutte contre le sommeil. On conçoit que celle-ci soit fréquente chez les choréiques, qui dorment peu. Les cas de délire maniaque ne seraient que du délire fébrile conjoint à la chorée, ou le résultat d'une métastase rhumatismale.

Dans la chorée, M. Piorry ne voit qu'un symptôme, auquel le trouble mental s'associe comme à l'épilepsie et à l'hystérie. La vibration (névropallie) s'étend aux rameaux musculaires. Ce n'est point une affection spéciale, une entité morbide. M. Bouvier partage les opinions de M. Blache. Il aborde ensuite un point de philologie et de doctrine sur lequel la discussion dévie.

Sous ce titre : *De la chorée dans ses rapports avec l'aliénation mentale*, Thore a publié, à propos de deux exemples, une note dans les *Annales médico-psychologiques* (1865). Un court historique, montrant l'incertitude des distinctions, met en saillie quelques observations disséminées. Plater (*De mania*, obs. CCLXX, Sckenck) parle d'un moine qui, dans un délire apyrétique, voyait des fantômes, et était, par intervalles, agité d'une bizarre saltation gesticulatoire. La coïncidence de la chorée et du rhumatisme aurait été indiquée par Sauvages, et Stoll (*Méd. prat.*, VIIe obs.) cite un garçon marchand de vin chez lequel une danse de Saint-Guy, précédée de rhumatisme, aurait été suivie d'un accès de délire. Burns (liv. IV, chap. VIII) parle des cris aigus provoqués la nuit par la frayeur. La scène imaginaire, venant d'un rêve, continuerait après le réveil. On verrait des serpents grimper le long des rideaux. De la *Clinique* de Trousseau à l'Hôtel-Dieu (p. 124 et 134), Thore extrait deux cas : une jeune fille de treize ans, à mesure que la chorée progresse, éprouve une gaieté exagérée, des lipothimies, des convulsions, du délire maniaque. Quant à l'autre, dix-sept ans, opérée par Jobert d'un anus contre nature, elle dut à l'émotion de violents mouvements choréiques accompagnés de délire. M. Brierre de Boismont (*Des Hallucinations*, édit. 1862, p. 226) mentionne une jeune choréique qui, chaque nuit, voyait un homme qui pratiquait sur elle des actes impudiques. En 1859, M. le docteur Varin (de Metz) lut

à la Société de la Moselle l'observation d'une fille de seize ans, laquelle, atteinte de chorée et de délire maniaque, guérit par le tartre stibié. Bricheteau (*Relat. sur une épid., à Necker*) signale lui-même deux choréiques dont l'affection préluda ou fut compliquée par du trouble mental, notamment par des hallucinations.

Suivent les faits de l'auteur :

Ire Obs. — Mademoiselle H..., 14 ans, ayant déjà subi, à 5 ans et à 13 ans, deux attaques de rhumatisme articulaire, est reprise du même mal, le 17 mai 1863. Une pleurésie vint s'y joindre, et, grâce à un traitement énergique (vésicat., digit.), la convalescence s'était dessinée, lorsque apparurent des mouvements choréiques, qui, du bras gauche, s'étendirent au bras droit et à la face. Au soir du 12 juin, hallucinations. Un peloton de fil lui serre le cou, elle prie qu'on l'en débarrasse. Elle voit des bêtes, entend des cris, des plaintes, des instruments, des ouvriers qui cognent au plafond. Ces phénomènes se répètent le 13 et le 14. Dans la matinée du 15, elle aperçoit un homme qui se cache dans une armoire. A partir du 17, décroissance de tous les phénomènes rhumatismaux, musculaires et pseudo-sensoriaux. 31 juillet, état satisfaisant.

M. Thore insiste sur la filiation rhumatismale et emprunte à M. Mesnet et à M. Grisolle des cas analogues, où le rhumatisme, la chorée et les hallucinations marchent de pair et cèdent aux bains sulfureux, au sulfate de quinine et aux opiacés. Parfois l'issue est moins heureuse. Dans la *Gazette des hôpitaux* (1864, p. 298), M. Legroux cite une chorée survenue au dixième jour d'un rhumatisme aigu, et qui, s'accompagnant de coma et de délire, a enlevé l'enfant, le dix-septième jour. Les soubresauts, énoncés dans plusieurs de ces cas, laisseraient entrevoir peut-être des chorées électriques.

IIe Obs. — Mademoiselle Br..., 17 ans, sombre depuis une fièvre typhoïde à 11 ans. Une nuit, s'étant refroidie (11 février 1861), ses règles se suppriment. Peu à peu se manifestent des mouvements irréguliers aux pieds, puis aux bras, principalement à gauche. Agitation. Mademoiselle Br... déchire, retrousse ses jupons. Des fantômes s'offrent à elle dans la soirée : on lui parle à travers le mur, dans les escaliers, de la rue. Réponses assez justes ; idées de mort et de suicide. Sans une voisine, elle allait se précipiter par la fenêtre. Valériane, ferrugineux, toniques. Amendement après cinq ou six semaines. 12 avril, retour des règles, rétablissement complet. Ici, l'anémie chlorotique aurait joué un grand rôle. Cela s'observe communément à la suite des fièvres typhoïdes. La tentative de suicide est à noter.

En terminant, M. Thore relate une dernière observation recueillie par M. Lion dans le service de M. Frémy, à Beaujon (*Gaz. des hôp.*,

13 décembre 1864). Convulsions, délire, hallucinations, se sont produits simultanément et ont occasionné une mort rapide. Membranes et substance grise fortement congestionnées. Notre regretté confrère tend, du reste, à amoindrir l'importance étiologique de la chorée. La part la plus large reviendrait au rhumatisme ou à la chlorose.

Du docteur Russell, *Lo Sperimentale* ne spécifie que les éléments statistiques. Sur 99 cas, 38 ont offert ou du trouble mental ou de vives émotions intellectuelles. Ces dernières prédominaient sur l'autre. Chez 15 patients, insomnie intolérable. Entre le désordre musculaire et le désordre psychique, point de relation nécessaire. Dix fois l'intégrité mentale a coïncidé avec des mouvements choréiques si violents que la mort d'un des malades en a été la conséquence. Chez trois autres, où les signes physiques n'étaient pas moins graves, on n'a remarqué qu'une légère obtusion mélancolique. Par contre, le délire maniaque s'est montré souvent avec des mouvements morbides peu prononcés. Y a-t-il proportion? Cela suppose des irrégularités motrices assez fortes, et alors les deux ordres de phénomènes concordent, du plus au moins, sous forme d'accès. Le délire trouverait sa cause dans l'épuisement produit par les spasmes, la privation du sommeil et l'insuffisance de l'alimentation. D'autres diversités se rencontrent dans la marche. Il est des cas où la chorée et la manie, comme deux maladies indépendantes, quoique provenant de la même souche, alternent entre elles. M. Russell a vu aussi, les symptômes musculaires ayant cessé, se perpétuer, durant un plus ou moins long intervalle, les aberrations intellectuelles.

En sorte que le désordre mental conjoint à la chorée, tantôt dépend de l'excès de la perturbation physique qui enlève le sommeil et dérange la nutrition, et, d'autres fois, lié à une prédisposition nerveuse, ou figure à titre de simple complication, ou fait corps, pour ainsi dire, avec la névrose convulsive. Ainsi, encore, s'expliquerait comment ce même trouble mental qui, dans le premier cas, suivrait toutes les fluctuations des anomalies motrices, non-seulement, dans le second, ne s'y proportionne pas toujours, mais peut continuer son cours après leur disparition complète.

Pour notre compte, nous avons vu un assez grand nombre de chorées. Il nous semble qu'il y a des distinctions à établir. L'affection, dans son type, constitue une espèce morbide bien tranchée, ayant pour caractère essentiel la déviation des mouvements naturels, volontaires ou non. Dès qu'un muscle se contracte, à la force régulière s'associe une impulsion anormale qui modifie la direction et altère l'équilibre.

A part l'insomnie et plus ou moins d'amaigrissement, dû à une nutrition imparfaite, la santé générale souffre peu. L'incertitude ou la lenteur des fonctions mentales est, au contraire, manifeste, surtout dans les périodes aiguës. Les traits ont quelque chose d'inerte, d'étonné, d'anxieux; la mémoire chancelle, les aptitudes diminuent, l'humeur s'assombrit. Il y a des bizarreries, des caprices, de petites colères, parfois un besoin de frapper et de nuire. D'ordinaire, les symptômes ne dépassent guère cette limite. Le seul cas plus accentué qui s'est offert à notre observation est celui d'une jeune fille de quinze ans, traitée déjà à l'hôpital des Enfants, et que nous-même, pour la troisième fois, nous avons renvoyée guérie de la Salpêtrière. L'émaciation était extrême. Calme dans certains jours, la malade, dans d'autres, refusait de parler, de manger, mordait, frappait ou se livrait à de véritables frénésies. Ses nuits étaient souvent agitées; elle poussait des cris, provoqués sans doute par des rêves effrayants. Ce qui paraît lui avoir le mieux réussi, ce sont les douches, les exercices gymnastiques et l'huile de foie de morue.

Dans les cas invétérés, dont Bicêtre et la Salpêtrière ont permanemment des spécimens, l'obtusion est moins profonde et l'irritabilité *moins nerveuse*. L'impatience naît principalement de l'insuffisance des efforts pour vaincre les obstacles qui s'opposent à l'action et à la parole. L'excitation s'abaisse au degré de la susceptibilité ou de l'attendrissement. On recouvre, sinon l'essor de l'esprit, du moins une certaine mémoire. Un pauvre enfant de notre division, à Bicêtre, épileptique par surcroît, et qui ne pouvait faire un pas sans un chariot ou le secours d'un aide, résolvait, par le calcul mental, les problèmes numériques les plus compliqués.

En dehors de ce cercle, nous doutons que les symptômes soient autres que choréiformes. Au lieu de mouvements naturels uniquement contrariés dans leur direction, les spasmes sont, au fond, spontanément convulsifs. C'est tantôt du tremblement ou de l'ataxie. D'autres fois, l'agitation musculaire, accidentée, bizarre, constitue cette variété indécise qu'on a nommée *chorée électrique*, et que, bien à tort, on assimilerait à la danse de Saint-Guy. Elle se compose, en effet, d'une série de secousses, diversement localisées, et se rattachant presque toujours à l'hystérie ou à l'épilepsie. La Salpêtrière abonde en exemples. Le mal sévit rarement d'une manière continue. Il dure un ou plusieurs jours, et, parfois, est jugé par une attaque complète. Une de nos malades tombe comme affaissée. On dirait la torpeur de l'ivresse. Tout à coup, plusieurs de ses membres ou l'un d'eux se soulèvent brusquement. Le la-

rynx, le pharynx, le thorax subissent, de quart d'heure en quart d'heure, des soubresauts pareils. Pleurs faciles, délire concomitant, mais exceptionnellement. Pendant quinze jours, immunité. Entre temps, accès de mal caduc. Chez une enfant de huit ans, très-nerveuse, la projection avait envahi la tête, le dos, la poitrine et le ventre; elle cessait et se reproduisait à dix reprises dans la journée.

Enfin, dans le délire maniaque, les mouvements désordonnés n'ont, à leur tour, selon nous, qu'un rang secondaire. Rien n'est moins rare que des délires aigus précédés ou accompagnés d'une ataxie locomotrice simulant la chorée. Et, de fait, quand une irritation congestive se généralise sur les centres nerveux, pourquoi les fonctions motrices seraient-elles plus épargnées que les fonctions sensitives et intellectuelles? Il nous a été donné, il y a deux ans, à la Salpêtrière, d'observer un cas sous ce rapport très-significatif. La malade, réputée hystérique, y avait été précédemment traitée pour de violents accès d'excitation maniaque, sans trop d'incohérence; elle injuriait, brisait, frappait. Cette fois, aux paroxysmes de fureur, qui se renouvelaient invariablement après midi, se joignait, avec une forte turgescence faciale, une profonde agitation musculaire : visage grimaçant, jactitation incohérente du tronc et des membres supérieurs, station et marche sans équilibre. Bouteille cite une chorée quotidiennement intermittente, qui n'est pas sans analogie avec le fait qui précède. Répétons, néanmoins, que nous ne pouvons songer à ranger ni l'un ni l'autre cas dans la catégorie des danses de Saint-Guy.

MÉDECINE LÉGALE.

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

L'*Opinion nationale* (20 juin) emprunte au *Journal de Péronne* le fait suivant, qui se serait passé à Bacquencourt : Adonné à la boisson, le nommé Joseph Oblet, cultivateur, âgé de cinquante-trois ans, maltraitait souvent, dans son ivresse, sa femme et son fils Jean-Baptiste. Rentrant un soir, après de copieuses libations, il se couche. Vers quatre heures du matin, Jean-Baptiste, voulant s'habiller pour aller à une fête, trouve ses habits dispersés et foulés aux pieds. Encore une méchanceté de l'ivrogne, dont il se plaint avec amertume. Celui-ci l'entend, accourt avec une serpe et s'apprête à en frapper son fils, qu'il saisit à la gorge. Dans la lutte, la serpe lui échappant, il s'empare d'un

louchet ; mais la victime de l'agression le lui arrache, et, dans l'emportement de la colère, lui fait au crâne trois blessures mortelles.

Tout récemment, les journaux mentionnaient le crucifiement d'un insensé qui, voulant sans doute, en vue d'un mérite ou d'une expiation, imiter la mort du Christ, s'était étendu sur des traverses et était parvenu à s'y fixer par de forts clous enfoncés dans les deux pieds et l'une des mains. Heureusement, on vint à temps le soustraire aux suites de cette singulière détermination. Les cas de ce genre ne sont pas exceptionnels dans les archives de la médecine mentale. Précisément, en feuilletant les *Annales médico-psychologiques*, nous en rencontrons un (1854, p. 316) qui offre le spécimen d'une combinaison des plus curieuses et à la fois des plus effrayantes : Connat, de Pourrain, âgé de quarante ans, se confine dans une marnière. Là, caché à tous les regards, il construit un mannequin d'osier, le couvre de paille, s'introduit dans l'intérieur et y met le feu. Le corps du malheureux a été entièrement brûlé.

Des méfaits (meurtres ou incendies) sont souvent commis dans les asiles par les pensionnaires. Le volume suivant du recueil précité (1855, p. 359 et 714) en contient deux cas : Un aliéné s'était évadé de l'hospice de Pontorson. On dépêche à sa recherche un gardien, qui le rejoint à Autrain. Le fugitif ne fait aucune difficulté de se rendre au vœu de l'employé, mais, à peine avaient-ils parcouru ensemble un kilomètre, qu'il se jette sur lui, le terrasse et lui plonge son couteau dans le corps.

A Blois, un matin, le feu se déclare dans un grenier du quartier des hommes. Les aliénés eux-mêmes faisant la chaîne, l'incendie fut bientôt éteint, non sans un dommage estimé à 18,000 francs. On l'attribua à l'un de ces individus plus dépravés que notoirement fous, assez communs dans les maisons spéciales et qui en sont l'une des plaies.

ÉDUCATION.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE A NANCY, EN 1847.

Aux fruits on juge l'arbre. Ce n'est point en vain que, examinant l'état actuel de l'instruction populaire en France, ceux qui ont pu apprécier les bienfaits de l'admirable loi de 1833 constatent avec douleur les immenses progrès que depuis elle a faits, EN ARRIÈRE. Les esprits

étaient poussés alors par un souffle généreux, et, sous cette influence vivifiante, on voyait les élèves se presser dans les écoles et le niveau de l'enseignement y monter presque partout d'une manière surprenante. De cela, il y avait deux raisons majeures. Au lieu d'être un très-humble esclave, l'instituteur, protégé par la loi, avait l'expansion et la dignité d'un homme. L'action locale, d'autre part, devenait de jour en jour plus puissante et plus féconde. Chaque village avait son comité spécial, composé du maire, du curé et d'au moins trois notables. Au-dessus et garantissant son fonctionnement, étaient des délégués chargés de quatre à cinq communes et choisis parmi les gens de bonne volonté et les plus instruits du pays, lesquels imprimaient la vie, en la recevant d'abord de lui, au comité central d'arrondissement.

On veut l'instruction gratuite et obligatoire ; l'organisation créée par la loi de 1833 nous assurait mieux que cela. Vers 1848, grâce à la vigilance incessante des délégués communaux et des comités qu'ils dirigeaient, le besoin de l'instruction devenait sensible pour tous. Il n'y avait plus que de rares récalcitrants; et, surtout, les progrès étaient si rapides que, dès dix ans, les connaissances primaires (arithmétique et grammaire raisonnées) étaient acquises. On ne se figure pas l'enthousiasme que les distributions solennelles de prix, après examen public, développaient parmi les populations. On songeait sérieusement à l'instruction des filles, et aux écoles d'adultes.

Tout cela est tombé à plat, et ce n'est pas le délégué de canton, mythe nominal, invisible, qui fera revivre l'émulation tarie dans sa source. Bien des fois nous avons insisté sur les résultats obtenus à une époque brillante. En fouillant les brochures de notre bibliothèque, nous en retrouvons une consacrée aux écoles primaires de Nancy. On y constate les progrès accomplis en 1847. Ce qu'on en dit concorde si bien avec ce que nous avons observé, de 1834 à 1839, dans l'Eure, que nous croyons devoir résumer le passage qui s'y rapporte dans une communication faite par M. Arsène Meunier à la Société pour l'instruction élémentaire.

Son impression, après une longue visite, fut qu'il était émerveillé du savoir et de l'attitude des élèves : « Tous, non-seulement, lisaient cor-
» rectement et avec expression, mais raisonnaient leur lecture. Ils écri-
» vaient très-lisiblement et d'une manière élégante, non pas avec la
» lenteur des calligraphes et des peintres, mais à la dictée. S'agissait-il
» de l'orthographe ? presque toutes leurs copies étaient sans faute. De
» l'analyse grammaticale ? les difficultés les plus ardues de la syntaxe
» n'en étaient point pour ces enfants. De l'arithmétique ? ils étaient

» familiarisés avec la position et la solution des problèmes les plus » difficiles. Ils se plaisaient à l'étude de la géographie et de l'histoire, » surtout de celle de la France; et, par un effet même du plaisir qu'ils » y trouvaient, ils étaient devenus très-forts dans ces deux facultés. Le » chant commençait à s'organiser en orphéon, et promettait ces mer- » veilles auxquelles la méthode Wilhem nous a accoutumés. Le dessin » linéaire seul laissait quelque chose à désirer; mais déjà il était sur la » voie où il devait s'améliorer. Quant à la gymnastique, elle n'était pas » encore pratiquée. »

M. Meunier ne craignait pas d'avancer qu'il y avait, dans chacune des écoles de Nancy, quarante élèves en état de conquérir le brevet de capacité pour l'instruction élémentaire. Mais, ce qui était mieux encore, c'était l'opinion que lui avait laissée l'aspect des écoles : « D'une part, » chez les instituteurs, la capacité, la vocation, la jeunesse, la confiance » dans le succès; de l'autre, chez les élèves, l'amour de l'école, l'ému- » lation, l'ardeur, l'air loyal et ouvert : partout la vie, la règle, l'intel- » ligence, le contentement. »

Ainsi, invariablement, mêmes causes, mêmes effets. Et, en vérité, on s'étonne qu'un phénomène non moins constant que flagrant ne dessille point les yeux de ceux qui, par position ou prétention, s'arrogent la suprême direction de l'enseignement, et que, sous le couvert d'une agitation trompe-l'œil, ils semblent plutôt s'appliquer, tuant le raisonnement, à émousser l'intelligence et à énerver les caractères. La tâche opposée serait pourtant si glorieuse et si pleine de bienfaits! D.

BIBLIOGRAPHIE.

DEL MANICOMIO FIORENTINO;

TAVOLE ED ANNOTAZIONI STATISTICHE,

Dal dott. Pietro GRILLI.

L'asile des aliénés de Florence est depuis longtemps dirigé par le distingué professeur Francesco Bini. Ce savant médecin publia, en 1854, un résumé statistique, contenant, avec un aperçu sur le mouvement général de l'établissement dans les périodes antérieures, des détails plus étendus sur les quatre dernières années. Il se proposait de donner suite à ce premier travail par des comptes rendus biennaux. Mais l'administration était alors confondue avec celle des autres hospices. Le refus

d'un personnel suffisant et des ressources nécessaires le mit dans l'obligation de suspendre son entreprise. Dieu merci, les conditions étant aujourd'hui meilleures, M. Grilli, sous les auspices du maître, ayant recommencé l'œuvre avec ardeur, vient nous donner un spécimen de la série projetée.

M. Lunier a dressé un plan de statistique pour les maisons d'aliénés. Sans le discuter, M. Grilli n'a pu le suivre. Ses recherches étaient déjà avancées lorsque l'honorable inspecteur général de Paris a fait connaître ses vues. Pour éviter les disparates, il a cru devoir ne pas s'écarter des errements adoptés par M. Bini. La notice de M. Grilli embrasse les deux années 1867-1868. Afin de mieux éclairer la situation, il a mis en avant de ses tableaux quelques documents recueillis avec soin, dans la période décennale précédente, par son ami et collègue M. le docteur Lévi.

Après avoir indiqué cette marche, l'auteur clot son court préambule par de brèves considérations sur la législation toscane et italienne, en prévision d'une prochaine refonte. Les garanties accordées aux aliénés en Toscane datent d'une époque déjà lointaine. C'est au 24 janvier 1774 que remonte une première ordonnance de Pierre Léopold, portant octroi aux greffiers communaux de régler le sort des aliénés, sur l'avis du médecin. Des décrets particuliers, des circulaires ministérielles y firent subir des modifications, mais de peu d'importance. En 1838, de grands changements s'étant opérés dans l'organisation de la justice, il fut résolu que le droit d'autoriser le placement dans un asile appartiendrait au tribunal de première instance. En cas de nécessité pressante, l'initiative pouvait être prise par un agent du gouvernement, sur le rapport du médecin fiscal. Le dément était alors placé dans une salle d'observation, et la mesure ne devenait définitive qu'après une décision du tribunal, rendue dans les vingt-quatre heures, d'après l'avis du médecin-directeur. Le doute motivait une expertise souveraine.

La compétence des tribunaux ne se bornait pas aux placements. Elle s'étendait aux sorties jugées opportunes, soit pour guérisons complètes, notables améliorations ou caractère inoffensif de l'affection. On confiait à la famille ou à des hôtes ceux qui avaient besoin de soins et de surveillance.

En 1866, de nouveaux codes ayant été promulgués, il s'éleva la question de savoir si, à l'égard des aliénés, les tribunaux seraient investis des mêmes droits que par le passé. Le ministre déclara que rien ne justifierait une dérogation à une législation toute spéciale. Le décret du 2 août 1838, dont trente ans de pratique ont établi la sagesse, reste ainsi en vigueur, avec cette différence que le pouvoir dévolu à l'agent

du gouvernement, en cas d'urgence, est déféré aux questeurs ou à leur défaut aux syndics.

Est-ce amoindrir l'autorité des médecins-directeurs? M. Grilli ne le pense pas. Leur ministère demeure entier, et ils ont l'immense avantage d'être exonérés des ennuis d'une lourde responsabilité et d'échapper soit aux ignobles procès dont l'Espagne a fourni naguère un si scandaleux exemple, soit à ces attaques retentissantes et calomnieuses que la presse politique n'a point épargnées aux aliénistes français.

M. Grilli traite successivement des admissions,— des sorties,— des décès,— des survivances. Nous nous contenterons de spécifier les principaux chiffres. Au 1er janvier 1857, l'asile renfermait 433 malades (223 hommes, 210 femmes). Dans le relevé de M. Lévi, jusqu'à 1866 inclusivement, le mouvement fut celui-ci : Entrés : moyenne annuelle, 377 (hommes, 198 ; femmes, 179).— Sortis : moyenne annuelle, 225 (par guérison, 142; non guéris, 61 ; reconnus non aliénés, 22).— Décédés : moyenne annuelle, 119.— Restants, au 31 décembre 1866, 707 (hommes, 337; femmes, 370).

En 1867, ont été admis..........	376	(hommes,	184 ;	femmes,	192).
Défalqués : par guérison........	142	—	65	—	72
— par amélioration.....	24	—	15	—	9
— ni guéris ni améliorés.	46	—	21	—	25
— reconnus non aliénés.	36	—	19	—	17
— morts.............	134	—	71	—	63
Restants, au 31 décembre 1867...	701	—	330	—	371
En 1868, ont été admis..........	342	—	194	—	148
Défalqués : par guérison........	129	—	72	—	57
— par amélioration.....	36	—	22	—	14
— ni guéris ni améliorés.	28	—	19	—	9
— reconnus non aliénés.	22	—	18	—	4
— morts.............	121	—	65	—	56
Restants, au 31 décembre 1868...	707	—	328	—	379

Pénétrant plus avant dans les distinctions, l'auteur compare les résultats selon les mois, les âges, l'état civil, les professions, les causes, les formes de l'aliénation, la gravité du mal, les prédispositions héréditaires, la durée du séjour, l'époque de l'admission, etc. On trouve dans les détails une répétition des éléments que l'on rencontre dans les statistiques de ce genre. Ce qui y manque aussi, comme chez toutes, c'est la précision de la nomenclature. Somatiste par conviction, M. Grilli, sous ce rapport, confesse ingénument son impuissance. Mais, s'asser-

vissant à la forme, est-il fondé à s'en plaindre? Le *Journal de médecine mentale*, qui a ouvert de nouveaux horizons, le serait beaucoup plus de voir l'obstination irréfléchie que l'on met à suivre des sentiers condamnés. D.

MOYENS PRATIQUES DE PROPAGER LA MUTUALITÉ DANS LES CAMPAGNES,

Par **M. André JOURDAIN**, d'Ézy (Eure).

Paris, Paul Dupont, 41, rue J.-J. Rousseau.

Bien des fois nous avons entretenu nos lecteurs des sociétés de secours mutuels. Si elles ne sont pas toute la réforme, nous les croyons appelées, avec le développement de l'instruction populaire, à marquer d'importantes étapes dans la route qui y conduit. Elles sont à la fois un stimulant et une garantie. Combien de misères n'ont-elles pas déjà soulagées ou prévenues? Économiser son tribut mensuel, prendre part aux délibérations, veiller, assister ou se mêler au fonctionnement : dans chacune de ces applications, que d'éléments de réflexion, de moralisation, d'ordre et de prévoyance? Doucement conduit à la lumière par l'expérience et au sentiment du bien par l'habitude du dévouement, l'homme se dépouille de son égoïsme, au profit de la solidarité fraternelle et sociale.

Malheureusement, ces avantages ne sont pas assez sentis. Les sociétés de secours mutuels ont peine à prendre racine. Dans beaucoup d'endroits, les populations aveugles y sont au moins indifférentes, sinon contraires. La statistique fait miroiter des chiffres encourageants. Mais les recrues annuelles sont très-restreintes, si on les compare aux masses qui restent à conquérir. On voudrait, d'en haut, cette impulsion ardente et généreuse qui éclaire et vivifie, au lieu du souffle défiant qui glace et resserre. La mutualité n'aura son complet épanouissement que quand l'effervescence vitale naîtra dans les communes affranchies.

Ce n'est pas une raison pour déprimer les efforts individuels. Si étroit que soit le cercle où il s'opère, le bien a son prix et peu à peu rayonne et commande. Aussi doit-on savoir gré aux hommes d'initiative qui ont chaleureusement embrassé la cause des sociétés de secours mutuels. L'un de ceux qui ont le mieux mérité dans cette tâche est, sans contredit, M. André Jourdain, président-fondateur de la *Prévoyance d'Ézy* (Eure), l'une des plus anciennes et des plus considé-

rables de France : ce dont nos lecteurs ont pu souvent juger, par les comptes rendus de ses opérations.

Naguère, nous avons signalé l'utile commentaire de M. E. Desmarest (t. VIII, p. 436). Il appartenait à M. André Jourdain de marcher sur ses traces. Son succès dans son pays, le concours efficace qu'il a prêté à l'organisation d'institutions semblables dans les localités environnantes lui faisaient un devoir d'apporter à la question le tribut de ses remarques et d'une longue expérience personnelle. Dans chacun de ses discours aux séances solennelles s'étaient révélés des aperçus nouveaux. Divers journaux ont publié de lui une série d'articles intéressants. L'opuscule qu'il vient de faire paraître condense en quelque sorte l'ensemble de ces données antérieures. C'est une espèce de *vademecum*, qui n'insiste pas seulement sur les bienfaits réalisables et réalisés, mais où, mis en présence des obstacles, le lecteur apprend à les surmonter.

En une courte préface, l'auteur montre les écueils qui, à Ézy, se sont dressés devant les premiers fondateurs. Jetant ensuite un coup d'œil sur l'origine, les développements, la nature et le but des sociétés de secours mutuels, il arrive à la partie fondamentale, aux moyens pratiques de les asseoir et de les propager. Égoïsme et défiance, absence d'un initiateur capable, insuffisance des éléments à grouper : pour parer à ces difficultés, M. Jourdain conseille de fixer d'abord au plus bas la cotisation, de simplifier la comptabilité et de réunir entre eux plusieurs villages, en proportionnant la répartition selon les besoins et la gravité du mal. Les chances d'une formation durable et prompte seront d'autant plus grandes que l'on se sera mieux concerté par la circulation de listes de souscription, des affiches multipliées, une entente préalable et des réunions préparatoires. Si minces que soient les résultats, ils seront assez apparents pour attacher à l'institution et induire à d'autres sacrifices.

Un grave problème se pose : celui des membres honoraires. En décrétant cette distinction, la loi a créé la plus sérieuse entrave à la multiplication des sociétés de secours mutuels. M. Jourdain semble en avoir le pressentiment ; il n'ose formuler un avis catégorique, et il se contente, sous l'égide de citations diverses, de plaider les circonstances atténuantes. Il y a là une infirmité. Nous ne la croyons pas, cependant, de nature à provoquer des répugnances absolues. L'amour-propre a ses bornes et l'avenir réserve des réparations. La nomination des présidents par l'État n'offre pas de moindres inconvénients. Ce point est omis par l'auteur.

En ce qui concerne l'admission des femmes et des enfants, on est arrivé à une combinaison consacrée par la pratique, et qui consiste à n'exiger d'eux que la moitié de la cotisation. Celle des domestiques ruraux, en raison de leurs déplacements, est plus embarrassante. M. Jourdain pense que, même éloignés, ils pourraient rester membres, en payant leur cotisation. Cette anomalie, du reste, ne se produirait pas, s'il existait partout des sociétés de secours mutuels rattachées entre elles par un lien de solidarité.

L'ouvrage se termine par une double étude : d'une part, un projet d'organisation de sociétés de secours mutuels départementales pour les compagnies de sapeurs-pompiers et les corps de musique ; de l'autre, un coup d'œil sur les sociétés coopératives, dont une est en voie de formation dans la commune même. Ajoutons que le dévoué promoteur de la mutualité à Ézy ne néglige aucun moyen de propagande. Il cultive, à ses heures, la poésie avec distinction, et sa muse s'est mise gracieusement au service de son œuvre, dans trois petites pièces charmantes, que nous avons lues avec intérêt dans son écrit. Elles sont intitulées : *Les Oiseaux prévoyants*, — *L'Aigle et les Petits oiseaux*, — *La Fraternité et la Coopération*. L'une est une invitation pressante aux travailleurs de se prémunir, par l'association, contre les éventualités de la misère. L'autre fait un fraternel appel aux membres honoraires. Dans la dernière, M. Jourdain montre le salut de l'humanité attaché à l'heureuse alliance des sociétés de secours mutuels et coopératives.

On ne saurait que grandir moralement en se pénétrant de la substance de tels ouvrages. Ce n'est pas seulement des indications qu'on y peut puiser. L'exemple est contagieux. Nul doute que le besoin d'imitation ne détermine plus d'un de ceux qui en prendront connaissance à suivre les errements de l'auteur. En venant en aide à l'infortune, ils acquerront, d'ailleurs, une ample moisson de satisfaction pour eux-mêmes.

D.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie des sciences* (19 avril). *Note sur l'absinthe*, par M. Decaisne.

— *Académie de médecine* (23 mars). M. Lunier, candidat pour la section d'hygiène, lit un mémoire *Sur l'augmentation progressive du nombre des aliénés, ses causes et les moyens d'y remédier*. — (4 mai). Étude de M. Auguste Voisin *Sur le curare*. — (18 mai). Hommage, par M. Pidoux, d'une brochure intitulée : *Nouvelle étude sur le spiritualisme ; spiritualisme organique*.

— *Société de thérapeutique* (17 juillet 1868). Mémoire de MM. Limousin et Linas et discussion sur l'action physiologique de l'oxygène, à l'occasion d'une asphyxie lente et graduelle par un réchaud rempli de braise.

Alimentation forcée. Nous avons énuméré tous les procédés imaginés pour obliger les aliénés récalcitrants à recevoir de la nourriture. Le moyen le plus usité est la sonde œsophagienne. A l'asile de Hant, d'après l'*Union médicale*, le docteur Movey introduirait aisément, à l'aide d'un entonnoir en bois placé dans l'une des narines, toutes sortes de liquides, de potages et bouillies claires. Ni éternument, ni toux, ni inflammation ou ulcération de la muqueuse nasale. Pour l'opération, le malade, couché sur le dos, est maintenu par des aides.

Enseignement de l'aliénation mentale en Angleterre. Nouvelle cause de folie. — Le *Times*, ainsi que nous l'apprend *the Lancet* (27 fév.), a consacré une série d'articles à la question des hôpitaux. Dans ce travail, les asiles d'aliénés n'ont pas été omis. A tort, suivant l'auteur, les médecins dits aliénistes sont séparés du corps médical pris dans son ensemble. Ce qu'il regrette surtout, c'est l'insuffisance ou plutôt l'absence de toute espèce d'enseignement de la folie. *The Lancet*, s'associant à ce reproche, n'entrevoit point comment, à l'avenir, on pourra triompher de préjugés qui, plus que jamais, semblent prédominer. Bedlam et Saint-Luke, en raison de l'éloignement, sont difficilement fréquentés par les élèves. On faisait naguère, à Hanwell, un cours où l'on admettait un étudiant de chaque école de médecine. On projette de supprimer ce mince privilége. Les portes d'Hanwell doivent, prochainement, être fermées, comme celles des autres asiles.

Cette inhospitalité se concevrait en France. En Angleterre, pays de liberté et de progrès, on a droit de s'en étonner. Une fois de plus, cela atteste que les mœurs l'emportent souvent sur les principes. Une compensation, cependant, est imminente. Des asiles métropolitains vont être créés, et l'on espère que non-seulement on y instituera un cours complet d'aliénation mentale, mais qu'à l'envi, les établissements actuels s'empresseront de contribuer à combler une grave lacune.

Grave, en effet : car, dit le *Times*, si les fous abondent, nul doute que ce résultat ne soit dû, en partie, au défaut de connaissances spéciales des médecins ordinaires, qui, ignorant les symptômes précurseurs de la folie, laissent la maladie suivre son cours ; en sorte que le docteur aliéniste n'est généralement appelé que lorsque déjà elle est devenue ostensible et incurable.

Bulletin bibliographique. — *De l'orgueil et de la folie*, par M. le docteur Lagardelle. Paris, Th. Morgand, 5, rue Bonaparte.

— *Recherches chimiques et physiologiques sur l'alimentation des enfants*, par M. le docteur C. A. Coudereau. Paris, chez Ad. Delahaye, place de l'École-de-Médecine.

— *Recherches statistiques* (asile d'Aversa) *pour* 1867, par le docteur Miraglia, médecin-directeur.

— *Administration des asiles*, par le même. BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL
DE
MÉDECINE MENTALE

SPECIMEN MENSUEL.

I. Rage et hydrophobie dans leurs rapports avec l'aliénation mentale, par M le docteur Christian (de Bischwiller). — II. Asphyxie lente et graduelle par le charbon; inspiration d'oxygène; guérison; par M. Linas. Discussion à la Société de thérapeutique.— III. Traitement de la chorée par l'éther pulvérisé, par MM. Perroud et Mazade.

I. — Faut-il distinguer l'hydrophobie de la rage ? Celle-ci peut-elle naître spontanément chez l'homme ? Le délire qui souvent l'accompagne présente-t-il des caractères spéciaux qui permettent de le reconnaître ? Tout récemment encore ce dernier point était, à la Société médicale des hôpitaux, l'objet d'une controverse sans issue. Les autres ont, il y a quelques années, vivement préoccupé l'Académie de médecine. Le procès néanmoins est loin d'être jugé. Aussi, témoin d'un fait, M. Christian, ancien interne à l'asile de Stéphansfeld, s'en est-il autorisé pour communiquer ses impressions dans une lecture à la Société médico-psychologique (14 décembre).

Il précise d'abord l'observation. Une cabaretière, âgée de 50 ans, Marguerite G..., travaillait, le 22 octobre 1867, dans sa cuisine. Entre un petit chien inconnu, qui se jette sur son chat. Voulant le faire fuir, elle en est mordue légèrement à la main. Inquiète, elle consulte, dès le lendemain, M. Christian. La trace de la blessure, effacée, n'était pas reconnaissable au milieu des gerçures dont la main était couverte. La malade aime, d'ailleurs, à se persuader que l'animal n'était qu'en colère.

On s'endort sur cette confiance. Mais, le 12 décembre, M. Christian est rappelé. « Je suis plus malade que je n'en ai l'air, dit Mme G..., je ne puis boire. » La veille, s'étaient déclarés des vomissements, puis de la dysphagie. On lui présente un verre d'eau qu'elle porte précipitamment à ses lèvres; mais, au moment de boire, un frisson parcourt tout son corps ; la face se congestionne, les dents se serrent, le pharynx se révolte, et la malheureuse, ayant avalé quelques gorgées du liquide,

s'arrête épuisée. Intelligence nette, apyrexie, contraction sardonique des lèvres.

M. Christian prescrit de l'opium uni à la valériane. Dans la journée, les phénomènes s'aggravent. Le soir, en proie aux hallucinations, elle entend des oiseaux siffler, et aperçoit des souris sur le plancher et sur son lit. Efforts infructueux pour boire, constipation (ventouses scarifiées sur la poitrine; pilules purgatives). A mesure que la nuit s'avance, le paroxysme monte à son comble : visions incessantes, loquacité intarissable. Mme G... se figure être dans son auberge. En fixant son attention, on obtient des réponses justes.

Le 14, ventouses nouvelles, bains prolongés ; on cherche, par l'usage du calomel, à provoquer la salivation. La nuit se passe calme. Ensuite retour des spasmes ; bouche sèche, point de sputation, langue violacée ; pas de lysses ; ni fureur, ni envie de mordre.

Le 15, ventre ballonné. Mme G. avale un peu mieux. Légère roideur du cou. A partir de ce moment, la dépression prédomine; le délire cesse et reparaît. Mort sans agonie le 19.

Était-ce une rage ? M. Christian le pense, nulle affection ne s'annonçant avec le même ensemble de symptômes. L'incubation aurait duré quarante-neuf jours. Par suite d'une marche plus lente, l'issue fatale aurait, d'autre part, tardé plus que de coutume. La corrélation des accidents avec la morsure rend enfin l'inoculation tout à fait vraisemblable. D'ailleurs, les exemples allégués en faveur de la rage spontanée sont, suivant l'auteur, loin d'être probants. On ne doit pas confondre la rage et l'hydrophobie nerveuse. La rage est une maladie virulente, une véritable intoxication.

M. Christian nie la fréquence du penchant à mordre. Il n'existait point chez sa malade. Il manque chez beaucoup d'autres. Parmi les troubles de la sensibilité, les lésions les plus constantes sont la photophobie, l'hyperesthésie cutanée, parfois le priapisme ou la nymphomanie. Le délire, qui, non plus, ne s'observe pas toujours, est tantôt tranquille, tantôt furieux, variable ou fixe. En ce dernier cas, l'agitation maniaque serait, chez plusieurs patients, provoquée par des mesures violentes de répression, ou l'effroi même d'un péril imminent. Elle affecte, d'ailleurs, comme dans un grand nombre de maladies, le caractère intermittent et hallucinatoire. La folie de la femme G... ressemblait, en particulier, à s'y méprendre, au delirium tremens : ce qui tenait peut-être aux excès alcooliques qu'elle paraît avoir commis. Dans le spasme réside la lésion pathognomonique.

Mais l'hydrophobie est autre chose. Ce mot signifie horreur de l'eau,

et, par extension, des liquides. Or, ce n'est pas cette répulsion qu'on observe dans la rage. Le chien malade, dit M. Bouley, n'est pas hydrophobe. L'enragé, au contraire, a soif; il s'épuise en efforts pour boire, et l'obstacle vient uniquement de la convulsion que suscitent dans les organes, soit l'aspect de l'eau et des objets brillants, soit, si l'on bande les yeux, le contact sur les lèvres.

Vidal, dans une angine intense (*Path. ext.*, t. I, p. 307, 4e édit.), signale l'hydrophobie. Le refus du patient était dû à la crainte de la douleur qu'il éprouvait en avalant. Il s'observe, pour la même raison, dans le tétanos ou à la fin de la période rabique, le découragement naissant du sentiment de l'impuissance.

L'hydrophobie, dans la grossesse, est une aberration nerveuse, comme il en existe chez la femme enceinte. Dans la folie, elle est subordonnée aux conceptions folles ou fixes. Quant à cette névrose dont on a voulu faire une rage spontanée, M. Christian la considère comme le résultat d'une véritable hypochondrie. Dominé par la terreur de la rage, le monomane s'imagine en avoir contracté le germe par morsure ou de toute autre façon. Cette inquiétude qui, chez quelques-uns, s'efface à la longue, acquiert chez d'autres une telle intensité qu'elle finit par occasionner un délire convulsif, qui, heureusement, n'est pas toujours mortel. M. X..., jouant avec un petit épagneul qu'il affectionnait, en fut mordu légèrement à la main. Il le fait sacrifier; et, se figurant que cet animal pouvait être enragé, il ressent de la difficulté à avaler, s'isole, recommande qu'on l'enferme et qu'on prenne à son égard les plus grandes précautions. Les symptômes cependant demeurant stationnaires, il conçoit l'inanité de ses appréhensions, et guérit. Trousseau (*Clinique médicale*, 2e édit., t. II, p. 353) raconte des faits semblables.

Presque tous s'observeraient chez des gens instruits, intelligents; chez des magistrats, des médecins, etc. Cela, peut être, explique, les descriptions du mal leur étant familières, pourquoi le spasme est le phénomène initial. On éprouve souvent ce qu'on croit avoir. L'imagination se substitue à la cause ordinaire dans la production de la vibration nerveuse.

Il s'en faut aussi que les accidents soient exclusivement rabiformes. Une fille de 27 ans s'était noyée. Atteinte, cinq ans auparavant, d'une lypémanie passagère, elle était retombée en août, et avait cherché, dans le suicide, un moyen d'échapper à la rage dont elle se croyait menacée. L'horreur de l'eau, selon M. Christian, n'appartient pas plus à une forme qu'à l'autre; et, volontiers, il substituerait à la dénomina-

tion d'hydrophobie spontanée celle d'*hypochondrie rabique*, ou de *lyssophobie* (de λυσσα, rage, et φοβειν, craindre).

Dans ces cas, le délire est souvent triste et bénin. Mais, non moins fréquemment, il s'offre avec le caractère de l'agitation maniaque, et même du délire aigu. Très-grave alors, il peut se terminer par une mort rapide. Chomel et Rochoux en ont cité divers exemples. Non qu'il y ait identité, comme certains praticiens l'ont supposé. *Méningo-encéphalite*, le délire aigu répond à une lésion anatomique, dont l'hypocondrie rabique est exempte.

L'argumentation de M. Christian est spécieuse. Elle nous semble, toutefois, résoudre un peu lestement les difficultés. Il conteste la propriété du terme hydrophobie : soit. Mais l'envie de mordre a été signalée par trop de personnes pour n'être qu'un signe exceptionnel. Tout récemment, est mort à Beaujon un malheureux qui, pris après un an d'incubation, se sentait invinciblement poussé à mordre (*Opinion nationale*, 4 juin). D'un autre côté, parmi les cas équivoques, beaucoup arrivent à l'extrême paroxysme, sans passer par les phases hypochondriaques. Tel était le plus grand nombre de ceux dont le diagnostic obscur a soulevé des dissidences au sein de la Société médicale des hôpitaux. Ce point appelle une sérieuse vérification.

II. — La *Gazette médicale* (1er et 15 mai) rend compte d'une observation intéressante et de la discussion qu'elle a provoquée à la Société de thérapeutique, dans la séance du 17 juillet 1868. Cette observation, due à MM. Linas et Limousin, concerne une domestique, Jeanne Ricumont, âgée de 40 ans, qui, en décembre précédent, pour se garantir d'un froid intense dans la mansarde où elle couchait, avait allumé un réchaud rempli de braise recouverte d'une couche de cendre et de charbon de bois. Un léger malaise ne l'avertit pas du danger auquel elle s'exposait. Malgré la céphalalgie, des vertiges et des vomissements, elle persista dans son imprudence. Mais un matin (14), pouvant à peine se lever, elle veut descendre et tombe dans l'escalier à la renverse. On se précipite à son secours. L'éther, des sels volatils, des frictions la font revenir de son évanouissement. Elle se croit en état de reprendre ses occupations. Les vertiges, les vomissements l'en empêchent; toute la peau est violacée, livide. Les maîtres soupçonnent la cause et la suppriment.

Toutefois, la santé ne se raffermissait pas. C'est alors, vers le dixième jour, que M. Linas fut consulté. La teinte ardoisée, générale, est sur-

tout manifeste au visage, au cou, au devant de la poitrine, sur le dos des mains et la muqueuse labiale. Peau froide. Sous les aisselles, le thermomètre marque seulement 34° 6, et dans la bouche 35°2. Si l'on pince, les plis ne s'effacent qu'avec lenteur. Sensibilité générale et spéciale émoussée. Céphalalgie intense, avec resserrement des tempes; bourdonnements et sifflements d'oreilles, éblouissements, vertiges. Courbature, lourdeur, somnolence. Pouls à 56; respiration tardive et suspirieuse. Haleine froide; angoisse pectorale. Pyrosis, vomissements, mictions rares. M. Linas prescrit: exercices forcés à l'air, bains excitants, révulsifs cutanés, inspirations réitérées.

Mal suivie, cette médication n'avait, au troisième jour, donné aucun résultat. M. Linas adressa sa malade à M. Limousin, pour qu'elle fût soumise aux inhalations oxygénées. Le soulagement fut immédiat, et, dès le 30 décembre, toute trace d'intoxication carbonique avait disparu.

Le premier jour, M. Limousin avait fait respirer lentement 15 litres de gaz oxygène pur, avec recommandation de le laisser séjourner un certain temps dans la poitrine. Il alla progressivement jusqu'à 30 litres. L'acide carbonique expiré augmenta de 1/100, demi-dose de l'ordinaire normal, jusqu'à 5/100. En sens direct décroissait la cyanose. Ceci prouve, dit M. Limousin, que, sous l'influence intoxicante, l'air entrait et sortait sans produire l'oxydation sanguine. L'oxygène a ravivé la fonction de l'hématose, comme dans deux cas relatés par M. Constantin Paul.

Suivant M. Isambert, l'oxygène a pour effet de relever le pouls. M. Bourdon aurait recueilli trois observations. Point de céphalalgie. La braise n'était pas mélangée de charbon. Il se demande si les accidents, loin d'indiquer une asphyxie, ne dépendaient pas d'une congestion pulmonaire. En raison de la teinte cyanosée, M. Limousin croit plutôt à l'asphyxie. Augmentant l'ampleur du pouls, modérant l'intensité respiratoire, les inhalations d'oxygène agiraient moins énergiquement, d'après M. C. Paul, dans l'état physiologique que dans l'état morbide.

Priestley aurait parfaitement décrit l'action de l'oxygène. L'inhalation dure-t-elle peu? le pouls s'accélère. Prolongée plusieurs jours, elle amène fièvre, agitation, abcès du poumon, phlegmasies variées. En Allemagne, on a confiance en son efficacité chez les albuminuriques. M. Paul lui devrait deux succès, un notamment chez une femme enceinte. M. Isambert cite, à son tour, une amélioration.

Comment se comporte l'ozone? M. Limousin, à qui cette question est posée, avoue son impuissance à la résoudre, attendu la rapide décomposition de l'ozone et la difficulté d'en produire des quantités no-

tables (1). M. Delioux de Salignac dit qu'à Toulon, on a employé l'ozone sans succès dans la période algide du choléra.

Une malade atteinte d'angine couenneuse avait été soumise à l'usage de l'eau de chaux et de l'acide lactique. Survinrent de la paralysie générale, des vomissements, une inertie profonde. M. Ferréol assure qu'elle fut guérie par l'oxygène, uni aux toniques. Le même résultat fut obtenu chez une nouvelle accouchée, anémique et en butte à des symptômes menaçants : migraine, otalgie, syncopes. Pendant huit jours, elle absorba quotidiennement 30 litres de gaz. Elle n'eut qu'une excitation fébrile, passagère comme la médication.

M. Isambert signale la coïncidence d'une excitation génésique. M. Limousin celle de deux éruptions cutanées.

Dans les asphyxies lentes, l'abaissement de la température est confirmé par M. Gueneau de Mussy. Le thermomètre l'accuse ; on le perçoit, en exposant le dos de la main sur le trajet de l'air expiré. M. Grangé a, dit M. Guéneau de Mussy, mis ces faits hors de doute. L'oxygène aurait, d'après les expériences de M. Gent, les propriétés de l'air comprimé.

En hiver, le froid rend, selon M. Beaumetz, les expériences impraticables. Si on chauffe les chambres, le gaz se perd. M. Limousin ajoute cette singularité : c'est que l'oxygène, dans les inspirations, ne s'absorbe qu'en quantité très-faible ; car, dans l'air expiré, on peut rallumer une bougie en ignition.

Follet, au gré du même médecin, aurait tenté les premiers essais avec l'air comprimé, accrédité depuis par Pravaz. M. C. Paul en fait au contraire remonter l'initiative au siècle précédent. On y aurait principalement soumis les phthisiques. M. Martin-Moutard s'est débarrassé par cette méthode d'un asthme humide. Également, M. Guéneau de Mussy aurait eu à s'en louer dans cette affection et dans certaines maladies.

III. — Dans le tome VII, page 132, nous avons mentionné un résultat heureux obtenu par M. Lubelski dans une chorée rebelle aux médications ordinaires, au moyen de douches de vapeur éthérée sur la colonne vertébrale. *Lyon médical* (6 juin et 4 juillet 1869) fait connaître divers essais tentés depuis. Avant d'exposer les siens, M. Perroud, médecin à l'Hôtel-Dieu, parle des cas précédents et d'un autre recueilli par M. Zimberlin, ancien interne des hôpitaux de Strasbourg (*Gaz.*

(1) L'ozone s'obtient par l'action de l'étincelle électrique sur l'oxygène ou le passage sur celui-ci du phosphore humide.

hebdomad., 1867). Dans ce dernier, le mal, de date récente, débute par un tremblement involontaire généralisé. A ces symptômes se joignent, précédés d'une sorte d'aura remontant de la main droite, des mouvements irréguliers et énergiques s'étendant rapidement du cou aux autres parties et revenant, quinze à vingt fois le jour, par accès d'une ou deux minutes. Fatigue, soif, anorexie, bourdonnements d'oreille, vertiges. Malgré les vermifuges, la belladone, l'iodure de potassium et les vésicatoires, les accidents s'étant aggravés, on eût recours à la pulvérisation éthérée. Deux applications de trois minutes, à vingt-quatre heures d'intervalle, suffirent pour opérer la cure. Le patient était un jeune garçon de 10 ans.

M. Perroud soumit au traitement une chorée intense et une hystérie compliquée de convulsions *spéciales*. Eugénie Dufour, 13 ans, non réglée, dut ses accidents à une frayeur. Tous les muscles, dès le troisième jour, étaient atteints de mouvements choréiques très-prononcés : parole saccadée, articulation difficile, langue souvent projetée au dehors de la bouche entr'ouverte. Soubresauts qui la précipitent de son lit. Agitation plus forte à gauche; excitation morale, sorte d'hébétude. Dans la nuit, sommeil et repos.

Entrée à l'Hôtel-Dieu de Lyon, le 24 novembre 1868. Le lendemain, jet de poudre d'éther, le corps en pronation, tout le long du rachis, pendant un quart d'heure, et jusqu'à concurrence de 80 grammes. Aucune sensation de froid; rubéfaction visible de la peau. Point d'amendement appréciable. 26 novembre, 100 grammes d'éther sont employés; le 27, on constate une notable amélioration. L'enfant boit avec facilité; continuation du remède qui, à partir du 28, n'est plus appliqué que tous les deux, puis trois ou quatre jours. 7 novembre, Eugénie mange seule, et se tient calme sur son lit; le 11, elle coud, tricote, s'habille et rend de petits services. Ses parents la reprennent le 27. En tout, onze douches.

M. Lubelski a réussi immédiatement; M. Zimberlin, en deux séances; M. Perroud seulement d'une manière graduelle. Cherchant à s'expliquer cette différence, notre confrère lyonnais observe que, chez le jeune garçon de M. Zimberlin, la chorée commençante était moins complète et moins intense, et que, dans l'opération, la malade de M. Lubelski a éprouvé un froid vif et douloureux. Aussi a-t-il cru devoir, dans les dernières séances, afin d'augmenter l'action réfrigérante de l'éther, plonger le récipient de l'appareil dans un mélange de glace et de sel marin.

Au surplus, on ne devrait pas se décourager prématurément. Un

médecin anglais, le docteur Lawson Tait, fixe, entre un et deux mois, la moyenne du temps nécessaire à la guérison, indépendamment de la propriété qu'ont les applications de procurer une ou deux heures de sommeil et de diminuer la violence des secousses (*Union médicale*, 13 mars).

Comment, ici, agit l'éther ? M. Perroud pense avec MM. Lubelski et Zimberlin que c'est sur la moelle. Quelques observateurs, prétextant de l'absence de mouvements choréiques pendant le sommeil, placent dans le cerveau le siége de l'affection. Cette opinion n'est pas soutenable devant les expériences de M. Chauveau. Ayant sur trois chiens choréiques sectionné la moelle, au niveau de l'atlas et de l'occipital, les mouvements irréguliers continuèrent, même sans qu'on entretînt la respiration artificielle (1). L'éther, émoussant la sensibilité cutanée, par le retrait des capillaires du rachis, diminuerait le pouvoir excito-moteur des cordons nerveux.

L'effet fut moins saillant chez la malade hystérique. Elle souffrait depuis douze jours, sans cause appréciable, lorsqu'elle fut admise à l'Hôtel-Dieu, le 15 juillet 1868. Tout à coup, elle était prise de suffocation avec inspirations rapides et bruyantes, cyanose, etc. Ces symptômes, revenant par accès, duraient depuis quelques minutes jusqu'à des journées entières. En dehors, la santé était excellente. En décembre, les moyens ordinaires ayant échoué, on songea à l'éther, dont le jet fut dirigé sur la région cervicale. Six douches furent ainsi administrées avec un soulagement notable; mais les accès ne furent point arrêtés. Les vésicatoires à l'épigastre procurèrent seulement de plus longues rémissions. Exeat le 28 février 1869.

Une autre guérison de chorée a été communiquée à la Société médicale de Lyon par M. Mazade, interne du service de M. Meynet à l'hôpital de la Croix-Rousse (séance d'avril 1869). Jules Deboyne, 18 ans, par suite d'une frayeur en voyant le tonnerre tomber à quelques pas de lui, est pris de tremblement, bientôt suivi de mouvements convulsifs progressivement généralisés. Mouches de Milan, valériane, bromure de potassium inefficaces. Au moment de l'admission à l'hôpital (1er février), le cinquième mois, progression par glissades irrégulières; mains et bras agités de mouvements bizarres; impossibilité de porter un verre aux lèvres, parole embarrassée, brus-

(1) Il semble à M. Leven (thèse de concours, *Classification des chorées*, 1869) qu'il y ait deux individus, le cerveau qui commande les mouvements, la moelle qui les contrarie. Ceci justifie notre définition, qui date de 1840 : association d'un mouvement anormal aux mouvements naturels.

querie insolite. Des douches froides calment momentanément ; on les suspend à cause d'une bronchite et d'une varicelle intercurrentes. La chorée reparaît avec une intensité nouvelle.

20 février 1869, première douche d'éther, dont le malade s'applaudit, sans changement apparent. Les trois suivantes amènent une transformation heureuse : démarche encore sautillante, moral raffermi. Au huitième jour, le malade peut écrire. 15 mars, la sortie allait être signée, quand se déclara une fièvre typhoïde. Vers la fin du mois, la convalescence se prononce. Jules Deboyne quitte définitivement l'hospice, le 20 avril. La dose d'éther était, à chaque douche, de 50 grammes.

M. Meynet se félicite de la prompte action du remède. Il dit l'avoir essayé inutilement chez un jeune garçon *hystérique*. La discussion s'engage sur la nature et le siége de la maladie. On ne parvient point à s'entendre. Dans une réunion ultérieure, M. Horand annonce avoir, incité par la précédente discussion, employé l'éther pulvérisé chez un enfant de 7 ans. Le bromure avait échoué. Il a suffi de trois séances pour rendre au malade la liberté des mouvements. D.

PSYCHOLOGIE MORBIDE.

LA FOLIE DANS SHAKESPEARE,

ANALYSE D'UNE ÉTUDE DE M. BRIERRE DE BOISMONT,

Par M. COLLINEAU.

L'étude de la folie prête une vive lumière aux investigations psychologiques. Un des plus puissants génies dramatiques qui se soient révélés, Shakespeare, y a trouvé, pour un grand nombre de ses types, outre un intérêt d'actualité, le cachet de véracité d'une observation prise sur nature. L'exactitude de ses tableaux est souvent surprenante. On dirait qu'une profonde expérience clinique y aurait présidé. Plusieurs mentalistes, Kellog, Conolly, Bucknill, particulièrement, en ont été frappés. Reprenant leurs travaux, M. Brierre de Boismont (*Études médico-psychologiques sur les hommes célèbres. — Shakespeare, ses connaissances en aliénation mentale*) a, de son côté, exposé devant la Société médico-psychologique (*Annales méd.-psych.*, 4e série, t. XII, juillet 1868) ses opinions sur cet aspect de l'œuvre de l'immortel poëte.

Macbeth, *Timon d'Athènes*, *Constance*, *Jacques*, l'occupent tour à tour. *Macbeth*, où l'hallucination, éclose à la faveur de croyances superstitieuses et provoquée surtout par le remords, de physiologique devient morbide, mais, comprise, est tenue en échec par le déploiement d'une activité fiévreuse ; où encore l'impulsion suicide semble devoir son origine à quelque cri déchirant de la conscience ; — *Timon d'Athènes*, où les tendances lypémaniaques, entretenues par une grave altération de la santé, suscitent la haine et le soupçon irraisonnés, puis engendrent des illusions et des conceptions délirantes ; — *Constance*, où l'excitation maniaque, par une sorte d'explosion critique, délivre d'un long assujettissement les diverses forces morales et affectives opprimées par une violente et unique passion : la soif immodérée du pouvoir souverain ; — *Jacques le Mélancolique*, où la dépression, consécutive aux excès, se traduit par le mépris de l'humanité, sans obscurcir toutefois le discernement. Mais c'est *Hamlet* et le *roi Lear*, qui servent d'objectif principal à M. Brierre de Boismont.

Organisation impressionnable, d'une sensibilité exquise ; nature contemplative, plus qu'agissante ; prépondérance des sentiments déprimants ; penchant à l'ironie, au mépris, à la morosité, au découragement : telles sont, chez Hamlet, les conditions spéciales que fécondent de tragiques événements. Le meurtre de son père, suivi à court délai du mariage incestueux de sa mère, voilà l'excitant. Au sein de préoccupations lugubres apparaît la vision, indice initial de la folie. D'elle naît le désir de la vengeance, qui, d'emblée, s'impose. Sa domination affecte la tyrannie de l'idée fixe, paralysée néanmoins, à maintes reprises, dans ses effets, par la résistance apathique, passive du sujet.

Autour de ces faits culminants, se groupent tous les actes d'Hamlet. Ruses, simulation de délire, affectation d'indifférence à l'égard d'Ophélia, qu'il aime ; confidences à ses amis sur son désenchantement de la vie ; conscience intime de son ébranlement mental ; énergiques protestations contre une imputation de folie ; opiniâtreté de la propension suicide involontaire ; loquacité incohérente préméditée et propre à donner le change ; lucidité parfaite de l'esprit ; causticité fine ; réparties spirituelles, jugements profonds sitôt qu'une circonstance étrangère captive l'attention ; contraste permanent entre une vivacité remarquable d'intelligence et une invincible paresse d'action : toutes ces nuances, soigneusement relevées et habilement rapprochées, sont l'objet de judicieux commentaires. Quelle part doit être faite au désordre de l'esprit ?

Selon M. Brierre de Boismont, le tempérament mélancolique d'Hamlet, ses dispositions maladives constituent seulement un état voisin de l'aliénation. Avec l'hallucination se trahit la folie confirmée, ou plus justement peut-être imminente, ne dépassant guère ce degré désigné par M. Bucknill sous le nom de période d'incubation : « période où » des milliers d'individus succombent, d'où des centaines d'autres » sortent pour revenir à la santé ». L'état actuel consiste dans la mélancolie simple, *tœdium vitœ*. La peinture qu'en fait Shakespeare est des plus fidèles. Les causes morales et la nature sentimentale de la lésion y saillissent. Quant aux symptômes accessoires : hallucination, simulation d'un trouble illusoire, dissimulation du trouble réel, ils ne reflètent pas avec moins d'éclat le rayon de la vérité.

Dans l'analyse médico-psychologique qu'il trace du roi Lear, M. Brierre de Boismont signale, comme causes prédisposantes, le pouvoir absolu et le grand âge. Le partage des États (idée bizarre, dangereuse, caprice) accuse l'invasion du délire. Un orgueil s'exaltant jusqu'à l'ivresse, le dédain de la sincérité, le faible pour la flatterie altérant dans sa source l'affection la plus vive, l'obscurité du discernement favorisant l'explosion de rigueurs dénuées de sens, en caractérisent la marche progressive. Les fureurs effrénées, l'incohérence des paroles et des actes en sont l'apogée.

Toute conscience, cependant, n'est pas anéantie, ni celle de l'injustice commise, ni celle de l'ingratitude et des affronts subis, ni celle des envahissements du trouble mental. Lear s'effraye, en comprenant l'origine et la nature des chocs qui font vaciller ses sentiments ébranlés. Il oppose, autant qu'il le peut, les efforts de sa volonté à la fatale influence des pensées qui l'oppriment. Lutte inégale. Inconsistantes, ses résolutions avortent; ses conceptions sans force, comme fragmentées, manquent de direction et de lien. Il a des emportements aveugles. Puis surviennent les illusions et les hallucinations, à quoi s'ajoute un notable dérangement organique.

Les fatigues d'une fuite périlleuse et précipitée ont, il est vrai, pour effet d'apaiser les violences de l'agitation, mais aussi d'amener l'épuisement physique et intellectuel. Incohérence complète, sentiments émoussés ou abolis.

Toutefois, la décadence n'est pas consommée; de temps à autre, un éclair de raison illumine ce chaos. Des paroles pleines d'éloquence jaillissent alors spontanément de la bouche du vieux roi.

On devait croire cet état définitif; une diversion puissante procure soudainement une sédation inespérée, à la faveur de laquelle renaît sa

sérénité. Ce qui subsiste, c'est une extrême émotivité affective. Au dénoûment, l'amour paternel, meurtri, brise cette existence si violemment ballotée par les vicissitudes des passions et du sort. Quelques légers nuages obscurcissent à peine la lucidité des derniers instants.

Tel est Lear; telle cette étrange figure se dégage des péripéties du drame. Pour M. Brierre de Boismont, l'évidence est entière : « Depuis l'origine de la maladie jusqu'à la mort du roi, on constate la série de tous les symptômes importants de la manie. On y trouve, en effet, les causes prédisposantes et occasionnelles, la période prodromique, l'exaltation maniaque, le désordre des sentiments, les altérations de l'intelligence, telles que conceptions délirantes, illusions, alternatives de raison et de folie, incohérences et même le retour de la raison.........
C'est, en un mot, le tableau complet d'une maladie parfaitement constituée, et qui a depuis longtemps sa place marquée dans le cadre nosologique. »

A nos yeux, comme à ceux de M. Brierre de Boismont, les manifestations de la manie sont incontestables. Dans le cadre si mouvementé de l'illustre poëte, tous les traits s'y rapportent, mais y occupent-elles le premier plan ? Nous serions presque tenté d'émettre un doute à cet égard. En relisant la pièce, il nous a paru que, dans l'esquisse de l'espèce mentale qu'il voulait peindre, Shakespeare a été guidé par une vue qui a échappé à notre confrère.

Née de froissements pénibles, l'excitation s'élève, à plusieurs reprises, jusqu'à l'extrême limite de la violence. Les soubresauts, imprimés de la sorte aux centres nerveux, ont pour conséquence un ébranlement profond et définitif, qui se manifeste par des signes non équivoques de démence. Mais, avant la démence, avant les incohérences, les fureurs, les excitations maniaques, Lear nous offre déjà le spécimen d'une variété d'aliénation mentale distincte et bien tranchée. Sa vanité est excessive, ses sentiments affectifs instables, son discernement obtus, sa prévision nulle. Inconsistant dès l'abord, il est instinctif et versatile jusqu'à la fin. Ses combinaisons de père autant que de prince sont puériles; sa colère s'allume sans autre mobile que l'obstacle opposé à l'épanouissement d'une de ses exagérations favorites. Dans ses paroxysmes, si elle atteint le degré des fureurs maniaques, elle n'en a point la fortuité, et, plausible ou non, la cause en est notoire.

Évidemment pour nous, Lear appartient, nativement, à cette classe de défectueux qui, indemnes de tout stygmate organique révélateur et doués en apparence des qualités les plus brillantes, sont foncièrement incapables de réflexion, et ne jouissent en réalité que d'un rayonnement

intellectuel fort restreint. Si leurs aventureuses spontanéités rencontrent quelque résistance inopinée, rien ne saurait contenir la fougue de leur emportement. Réitérées, les impulsions nerveuses violentes portent coup à leur sens moral dépourvu d'aplomb; et le naufrage de la raison, dans leur cerveau mal équilibré, se fait peu attendre.

Voilà le véritable jour sous lequel nous apparaît le roi Lear. C'est aussi celui, croyons-nous, sous lequel Shakespeare a eu dessein de le présenter. Il semble, en effet, avoir pris à tâche de fixer *à priori* le jugement du spectateur sur la valeur morale du personnage qu'il met en scène. Dès la seconde page du premier acte, il place, dans la propre bouche des filles de Léar, une appréciation qui a la valeur d'un diagnostic anticipé :

« Vous voyez, dit Gonerille, combien sa vieillesse est pleine d'incon» stance, et nous venons d'en avoir sous les yeux une assez belle » preuve... »

— « C'est la faiblesse de l'âge, répond Regane. *Cependant il n'a » jamais su que très-médiocrement ce qu'il faisait.* »

— « *Dans son meilleur temps*, réplique Gonerille, *et dans la plus » grande force de son jugement, il a toujours été très-inconsidéré.* » (*Œuvres compl. de Shakespeare*, trad. de M. Guizot, nouv. édit., t. V, p. 18.)

Quelle insistance ! Et qu'il y a loin de là au tableau annoncé par M. Brierre de Boismont : celui de la raison « montrée d'abord dans la « force de son pouvoir et suivie ensuite à travers ses dégradations ».

La raison de Lear n'a jamais atteint un niveau intégralement physiologique. Sur un fond d'*insuffisance* et de *mobilité semi-instinctive* germent, à titre d'épiphénomènes, des désordres cérébro-psychiques que fomentent et précipitent les événements.

A l'égard de Hamlet, nous nous rangeons à l'avis de M. Brierre de Boismont. Dans ses dispositions maladives, on ne parvient pas à démêler un signe en vertu duquel il soit permis d'affirmer l'aliénation. Il est sur la limite. L'hallucination même « lui met un pied sur l'abîme ».

Est-il bien exact que cet état constitue une période d'incubation ? Cette expression de M. Bucknill n'a-t-elle rien de forcé ? L'idée d'*incubation* implique une évolution complète, une série de phases, des altérations progressives auxquelles le sujet serait presque fatalement voué. Remontons à l'origine du trouble mental, pénétrons la nature des causes qui l'enfantent, l'entretiennent, l'atténuent ou l'aggravent. En d'autres termes, précisons le diagnostic ; la réponse est à ce prix.

M. Delasiauve a savamment décrit le type auquel, selon nous,

appartient Hamlet (*Journ. de méd. ment.*, t. VI, p. 274). Soit prédisposition naturelle ou acquise, sous l'empire de préoccupations plus ou moins ardentes et continues, certains sentiments s'exaltent, et, toujours prêts, en vertu de cette tension exagérée, à réagir au moindre ébranlement dans le sens de l'éréthisme passionnel, créent une situation qui, sans être précisément la maladie, s'écarte cependant de la norme physiologique. Le système nerveux, dans le principe au moins, est là désintéressé. Ce sont des idées, des croyances, des désirs, des préventions, des défiances, des craintes qui, à force d'excitation, acquérant des proportions extrêmes, deviennent des prismes qui égarent le jugement. L'apparence alors se transforme en réalité, la présomption en certitude ; on est dupe de vains fantômes, on pousse le raisonnement à outrance, on est finalement, l'émotion ou la colère aidant, conduit à des manifestations ridicules, sinon aux actes les plus dangereux.

MONOMANIE, soit. Cet état, en effet, en est une, et précisément de celles que proclame une théorie préconçue. La monomanie équivaudrait, pour certains auteurs, à une suractivité ou à une perversion morbide de nos pensées et de nos tendances habituelles. Mais, applicable dans l'espèce, cette définition ne l'est pas aux cas les plus ordinaires. Assez rarement, les conceptions délirantes du monomane sont en rapport exact avec sa manière d'être et de sentir. En général, le point de départ de son affection gît dans une commotion nerveuse. Comme un éclair, saillissant du sein d'un trouble, d'un rêve, une sensation, une idée a frappé son imagination. Le mouvement se répète et suscite l'inquiétude. D'abord, le phénomène est apprécié, puis, triomphant des hésitations qui naissent et s'affermissent, il s'impose et entraîne. L'erreur monomaniaque a encore d'autres sources également organiques. Dans la fascination diffuse de la pseudomonomanie, dans le désordre hallucinatoire de la semi-stupidité et du *delirium tremens*, il y a souvent des prédominances conceptives ou sensoriales qui, survivant à la maladie, dégénèrent en délire systématisé.

Diversité dans les conditions, diversité dans les conséquences. Même lorsque la lésion cérébrale doit sa formation à de violentes préoccupations, les croyances chimériques participent toujours de la fortuité de l'action morbide, dont elles subissent la tyrannie. Elles n'attendent point, pour renaître, l'instigation morale, bien que celle-ci puisse aussi donner le branle. Rien d'ailleurs ne les motive dans le cercle qui environne le malade, et leur étrangeté est telle, dans la majorité des cas, qu'elle saillit aux yeux des moins clairvoyants. Les preuves du

monomane sont à l'avenant. Il prend pour des arguments invincibles des allégations invraisemblables, grossières, et son esprit se ferme à l'évidence des objections et des démonstrations les plus péremptoires.

Les faits extraphysiologiques ont un autre caractère. Dans leurs résultats les plus accusés, les passions obéissent à leurs mobiles naturels. L'induction, précipitée, extrême, fausse le raisonnement. Le réel, le probable sont distancés. On bâtit sur le possible, on en dépasse même les bornes. Des circonstances insignifiantes, sinon rêvées, acquièrent une valeur considérable. De là un tumulte des sens, une tension de l'âme qui se traduisent par une attitude, des discours, des résolutions, des actes, conformes à la situation morale. Si hors de mesure que soient de semblables manifestations, ce qui les distingue des précédentes, c'est que, produit d'une filiation légitime, elles ont leur calque dans la vie ordinaire, types d'excentricité scénique, portraits-charges, images amplifiées par le microscope. Molière nous a peint l'avare. De quelle frénésie ne sont pas susceptibles certains jaloux? Nous avons connu un ami que la moindre allusion faisait pâlir. Eût-il été à dix lieues, si sa crainte s'éveillait, il rentrait précipitamment à son domicile pour épier ou surprendre sa femme. Dans une de ses exacerbations habituelles, un mari blessa la sienne d'un coup de pistolet. A l'entendre, elle recevait des amants qui, bien que tout fût soigneusement barricadé, lui couché auprès d'elle, pénétraient nuitamment dans sa chambre.

Le trouble, ici, est entièrement subordonné à l'excitation morale, dont tout au plus la souffrance physique peut favoriser l'effet, quand plutôt elle ne l'amortit pas. Vienne à cesser cette excitation, l'ébranlement s'apaise et ne se renouvelle que sous l'impression des mêmes causes. Il nuit d'ailleurs si peu à l'activité des facultés que, tant qu'il sévit, l'esprit rassemble subtilement, à l'appui de sa marotte, tous les motifs fictifs ou apparents, et que, dans les moments de calme, le patient non-seulement souffre la controverse, mais se contrôle, se condamne et s'excuse. C'était le cas de J.-J. Rousseau, et, jusqu'à un certain point, de Socrate. La misanthropie du premier avait quelque raison d'être. Les déceptions l'avaient singulièrement exagérée. Chaque piqûre nouvelle ajoutait une maille à la trame dont l'enlaçaient ses ennemis. En proie à l'amertume, il réagit souvent par des imprudences et des écarts. Rendu au sang-froid et mesurant la gravité de ses égarements, il en déplorait les suites, et parfois, pour y obvier, se livrait à des démarches plus ridicules que sa propre folie. Dans ses *Confessions*, cette tourmente est retracée avec une fidélité et une logique inexorables.

Dans un meilleur milieu, et en supposant la longévité, les défiances et les craintes de J-J. Rousseau se seraient affaiblies et eussent disparu inévitablement ; car elles avaient leur aliment au dehors. Cet heureux dénoûment n'est point à espérer du vrai monomaniaque qui porte en soi le principe de son mal, s'irrite dans la sphère la plus consolante, et dont la conviction, toujours vivante et se fortifiant, loin de s'éclairer, par la réflexion et la contradiction, tend à une aggravation perpétuelle.

M. Lélut (*Le démon de Socrate*) nous a fait connaître le sage de la Grèce. Dans le *Journal de médecine mentale* (t. IV, p. 209), M. Bourneville s'est efforcé, par une savante analyse, de nous en dévoiler l'état psychique. Lui aussi raisonnait ses impressions et sa conduite. Hamlet, qui participe des deux, se rapproche surtout du dernier par les hallucinations. Le spectre de Banco ne l'illusionne qu'à demi. Les passions surexcitées produisent de ces évocations. Il sent le rapport qui existe entre sa vision et la perturbation où le jettent les exigences impérieuses de l'indignation et du sentiment filial. On conçoit dès lors la tempête qui s'élève au fond de son cœur, la haine y luttant avec le désespoir, et, son caractère irrésolu étant donné, les hésitations qui suspendent ses coups. La lucidité ne l'abandonne point au plus fort de ses mortelles angoisses. Il les décrit avec énergie, en apprécie les dangers, et nul doute, si la Providence l'eût, en exterminant les coupables, exonéré du soin de sa vengeance, que la sérénité ne lui fût revenue, voilée d'une teinte de mélancolie, bien naturelle après de si rudes secousses.

Shakespeare, cela n'est pas douteux, a merveilleusement saisi les types enfantés par son génie. Sa manière est UNE, selon la judicieuse remarque de M. Guizot. Elle consiste à s'emparer d'une idée, puis, la reproduisant sous diverses formes, à ramener, continuer, redoubler la même impression. Dans Hamlet, la mort plane sur tout le drame ; dans Lear, c'est le malheur. Mais que le poëte nous fasse assister aux émotions produites : ici, par le spectacle d'une grande infortune, sur la vertu, la passion ou le crime, là, par l'effroi de la mort, sur les âmes indifférentes ou curieuses, affectueuses et désolées ou perverses et bourrelées de remords, l'analyse est toujours marquée au coin du bon sens et de la réalité.

Cette précision ne devait pas se révéler avec moins d'éclat dans les scènes où se manifeste la folie. Comme M. Brierre de Boismont, nous avons admiré dans Shakespeare, dont il nous sied de le remercier de nous avoir fourni l'occasion de relire l'œuvre impérissable, le caractère indépendant, si au-dessus des préjugés de son temps ; la notion

vraie du mélancolique conscient de son trouble et qui, jugeant sainement, sent à l'excès; la peinture exacte du *tædium vitæ;* la part si clairement attribuée aux prédominances sentimentales et aux émotions passionnelles dans le choc des événements et l'ébranlement de la raison; la connaissance et des avantages thérapeutiques de la diversion dans les paroxysmes maniaques, et de l'influence sédative qu'exerce sur l'aliéné le commerce de ses pareils; le sens clinique empreint soit dans la description de la démence consécutive à l'âge et à la folie, soit dans l'indication du recouvrement de la lucidité aux approches de l'issue fatale. Tous ces traits, si habilement mis en relief, dénotent un tact supérieur.

S'ensuit-il que Shakespeare ait eu la conception d'une synthèse scientifique? Nous ne le pensons pas. A son époque, où le flambeau d'une saine physiologie, qui point à peine, manquait à l'étude, d'ailleurs si négligée, de l'aliénation mentale, les éléments d'une nomenclature rationnelle n'existaient pas. Sa perfection, il l'a due indubitablement à son expérience des ressorts qui font mouvoir le cœur humain, à la puissance d'une observation et d'une intuition fortement exercées.

L'épilogue du travail de M. Brierre de Boismont contient, par incidence, un enseignement de plus. Il nous le livre, profitons-en. « Lear, » dit-il, est un roi des temps primitifs. Une pareille autorité est dan- » gereuse pour la cervelle humaine........ Si l'on dressait la statistique » des têtes couronnées touchées par la folie, à quel chiffre s'élèverait- » elle? Il y a un demi-siècle, un quart des rois de l'Europe étaient » aliénés. »

Un quart!! *Quos vult perdere, Jupiter dementat.* Ne serait-ce pas le cas de conclure, retournant l'adage : Jupiter fait rois ceux qu'il veut rendre fous.......

PATHOLOGIE.

DE L'ORGUEIL ET DE LA FOLIE,

Par M. LAGARDELLE.

(ANALYSE PAR M. DELASIAUVE.)

Nous avons déjà constaté l'esprit ingénieux et les tendances philosophiques de M. Lagardelle. Ce petit opuscule, d'une trentaine de pages, vient justifier nos précédentes remarques. S'il établit, toutefois,

une opportunité, il accuse aussi une grave lacune dans l'état de nos connaissances mentales. Qu'est l'orgueil? En quoi diffère-t-il de la vanité, de l'amour-propre, d'une juste appréciation de soi-même? On en fait une passion : quel rang occupe-t-il dans ce domaine? Et de celui-ci, d'ailleurs, quels sont le caractère et l'étendue? L'accord non-seulement n'est pas complet sur ces divers points, mais, parmi les aliénistes, combien peu se sont appliqués à les approfondir, en vue d'éclairer les problèmes afférents à notre spécialité! Chacun invoque la psychologie; nul ne s'en inspire. Sans ce flambeau, néanmoins, comment sonder les arcanes de la folie, la saisir à son origine, en interpréter les symptômes, en fonder la nomenclature?

M. Lélut a fait d'heureuses tentatives en ce sens. Plus explicite, Renaudin, dans ses *Études médico-psychologiques* (1854), a ouvert quelques voies à l'application. Associant à ces données celles fournies par les récentes investigations sur le système nerveux, Griesinger, comme le prouve notre analyse de son travail (*Journ. de méd. ment.*, t. IX, p. 33), s'est flatté d'arriver à une distinction scientifique des vésanies. M. Félix Voisin, quoique visant spécialement aux inductions sociales, a tracé de nos facultés des tableaux dont la nosologie aurait à tirer de précieux enseignements. Pour notre compte, nous n'avons cessé soit dans ce recueil, soit dans nos écrits antérieurs, de rechercher, sur chaque sujet, la concordance des manifestations saines et des aberrations maladives.

Par là seulement l'exactitude doctrinale et pratique semble devoir être acquise. Les efforts de nos confrères, les nôtres, n'en sont pas moins non avenus. Les vieux errements subsistent. On s'entête à ne tenir compte que de l'observation clinique, au risque de conclure du symptôme non converti en signe et de réunir en un même groupe les éléments les plus disparates. Tout ce qui procède d'une source plus intime est suspect, et, volontiers, donne-t-on aux coupables de ces conceptions prétendues spéculatives et fantaisistes le titre de *psychologues* : moyen commode, en s'évitant le souci d'une abstraction laborieuse, de se prélasser dans les douceurs d'un facile positivisme.

Ainsi s'expliquent, dans la plupart de nos traités classiques, dans nos discussions et nos journaux, ou l'absence absolue, ou la pénurie relative des notions psychologiques. Aucun trait essentiel n'est négligé dans les descriptions. On expose savamment les causes physiques et morales, prédisposantes ou occasionnelles. Mais, fruit des intuitions particulières, non d'une idéalisation pathogénique comparative, les divisions, en vertu du *tot capita, tot sensus*, manquent d'homogénéité

et de rigueur. Pour les solutions juridiques elles-mêmes, on se borne enfin aux indications qui résultent du rapprochement de la filiation symptomatique et des circonstances inhérentes aux sujets.

M. Lagardelle s'est dit qu'on pouvait quelque chose de plus. Si, dans les folies d'origine somatique, le trouble mental subit les oscillations fortuites des lésions dont il dépend, n'est-il pas naturel de penser que, produit par une stimulation purement morale, il doit, dans sa physionomie, refléter le mobile conceptif ou passionnel qui l'a déterminé? Vaguement énoncée, cette présomption est restée sans effet. On consulte peu, on ne cite jamais les ouvrages qui, sous ce rapport, contiennent des germes susceptibles de fécondation.

Esprit chercheur et insatisfait, M. Lagardelle s'est décidé à tenter l'entreprise. Il a d'abord choisi l'orgueil, se proposant, si cette première étude est favorablement accueillie, de soumettre à un même examen les autres passions. Un aperçu historique et analytique eût répandu la clarté sur sa marche. N'en ayant point trouvé les éléments dans la science courante, il s'est inspiré de ses propres impressions. Esquissons les données de son travail. Brièvement, ensuite, nous en apprécierons les résultats.

L'Église fait de l'orgueil un péché capital. Pour Alibert et Lamennais, c'est presque une vertu de premier ordre. Une foule d'autres opinions contradictoires ont été émises. Le sujet est au même point. Sans s'évertuer à chercher qui a tort ou raison, M. Lagardelle croit, néanmoins, que le mot orgueil indique généralement une passion mauvaise ou *excessive*. Fût-elle honorable en soi, toute passion qui dépasse les bornes peut devenir un vice dangereux et le point de départ d'un désordre mental. C'est ce qu'exprime cet adage : « Les passions sont de mauvais maîtres, mais de bonnes servantes. »

En ce sens, il y aurait deux sortes d'orgueil. L'un qui, dégagé de toute oppression instinctive, puise sa force dans le sentiment intime d'une valeur réelle, et rend capable des grands dévouements et des actions les plus héroïques. Sans jalousie, il dédaigne, certain de sa voie, quiconque tend à le rabaisser. Celui-là n'appartient qu'aux natures d'élite. « Il est, dit Lamennais, peu d'âmes faites pour s'élever jusqu'à » l'orgueil; presque toutes croupissent dans la vanité. »

L'être privilégié qui ressent cette généreuse confiance a l'attitude ferme, le maintien imposant. Étranger au faste, sensible à l'honneur, ses affections s'épurent au souffle d'une vivifiante émulation. Il savoure en paix des biens justement estimés, manifeste pour sa nation et sa

famille un culte ardent, et si, parfois, il éclate, ces explosions rehaussent encore les traits d'un beau caractère.

Par contre, le second orgueil qui, dans l'acception vulgaire, consiste à s'arroger la première place, à se superposer à tout son entourage, est une des dispositions les plus intolérables. Autour de lui, comme des fleurons empoisonnés d'une abjecte couronne, se groupent une foule de vices abrutissants : l'amour-propre, qui ne pardonne ni la supériorité, ni la rivalité, ni le succès ; l'égoïsme, âpre aux honneurs et au profit, sans considération de bienséance et de justice ; l'ambition présomptueuse, déprimant le vrai mérite pour le supplanter et se croyant des droits à tous les hommages ; l'hypocrisie rampante, n'hésitant pas à se frayer un chemin par la délation, la fraude et la calomnie.

Est-il blessé, le vil orgueil se concentre, médite et poursuit sa vengeance. Parfois, s'alliant à la nonchalance, il atrophie les facultés et conduit à une misère hautaine et chagrine. La luxure, l'intempérance, en général toutes les passions reçoivent également de lui un cachet d'absolutisme, qui les rend d'autant plus dangereuses. La vanité surtout peut aisément, sous son empire et dans un siècle où règne la soif insatiable des jouissances, prendre des proportions redoutables. Que lui importent les douceurs de l'amitié, les afflictions du prochain, les calamités publiques, pourvu qu'elle attire les regards et se rengorge dans ses satisfactions puériles ?

L'orgueil et la vanité sont, aux mains de certains pouvoirs, de puissants leviers de gouvernement. Heureux si, au lieu de s'en servir pour corrompre, ils ne les exploitaient, comme l'imaginait Alibert, qu'en vue du progrès des sciences et des arts, de la civilisation et de la prospérité publique ! Chez les êtres inférieurs, courts d'idées, ces passions réunies dégénèrent en fatuité, plus digne de pitié que de mépris. Inutile, gênant, dupe prédestinée, le fat, s'il n'est pauvre, court à la ruine et finit souvent par s'avilir dans une profession honteuse. Il tombe, du moins, essoufflé et distancé au milieu de l'arène sociale, où se pressent aujourd'hui de vigoureux lutteurs.

Par la direction qu'ils impriment aux facultés, les penchants qu'ils suscitent et les déceptions qu'ils entraînent, l'orgueil et ses satellites, la vanité et la fatuité, exposent le système nerveux à des ébranlements réitérés, fréquemment suivis de dégradation intellectuelle et de lésions cérébrales graves. Un rôle considérable a été attribué aux émotions dans la production de l'aliénation mentale. On oublie trop, peut-être, que, dans bien des cas, elles agissent sur un terrain préparé, qu'elles

sont la goutte d'eau qui fait déborder le verre, le coup de fouet qui décide de la manifestation morbide, le mot irritant qui provoque l'explosion d'une colère violemment contenue.

Selon M. Lagardelle, l'œil exercé reconnaît dans les asiles d'aliénés des personnifications stéréotypées de la plupart des passions. Si elles en diffèrent, c'est par une accentuation plus prononcée, l'insensé n'étant point retenu par le frein des convenances. En particulier, l'orgueil excessif ressemblerait, à s'y méprendre, à la monomanie ambitieuse. On n'a pas à s'en étonner. Les passions se mêlent à tous les actes de notre existence; et qui ne sait que, dans la folie, le délire est souvent en rapport avec la manière de penser et les préoccupations habituelles du malade?

Les ressemblances morales se transmettent comme les ressemblances physiques. Même chez les individus de médiocre intelligence issus de parents remarquables par leur génie, on retrouve un fonds d'aptitudes et de sentiments qui trahissent l'origine. Ce n'est pas que l'orgueil soit nécessairement héréditaire. L'action du milieu contribue à le développer. On peut l'enrayer et le combattre. Seulement, il est des tempéraments prédisposés qui imposent à ceux qui les présentent, pour résister à la propension, la nécessité d'une vigilance spéciale. Le vice, sans cela, secondé par les circonstances, pousserait de profondes racines et deviendrait même une condition prochaine de folie.

Pour M. Lagardelle, la monomanie ambitieuse ne serait dans le principe qu'une exagération de l'orgueil, se combinant avec quelques altérations des facultés affectives. Si, toutefois, le délire est partiel, il ne faudrait pas en conclure l'absolue intégrité des facultés intellectuelles. Au début, la transformation est difficilement saisissable. Les parents, à plus forte raison les étrangers, s'y trompent. Ou la conception isolée ne saillit que par intervalles, ou elle est dissimulée, ou, noyée dans l'ensemble des idées saines, elle affecte, sous le couvert d'une dialectique subtile, une apparence trompeuse de réalité. Tout au plus s'étonne-t on du changement survenu dans le caractère et les habitudes. Ces nuances ne sont bien appréciées que par le médecin spécialiste, qui sait, à travers les signes obscurs, découvrir les points vulnérables, en tenant compte à la fois et des antécédents du malade et de la filiation des modifications subies par les facultés intellectuelles, affectives, morales et instinctives.

Tous les auteurs ont insisté sur l'analogie des formes monomaniaques avec les idées régnantes. Les épidémies de névroses convulsives du moyen âge, démonomanies, zoanthropies, lycanthropies, cynanthropies,

n'étaient qu'un reflet des préjugés du temps, du mysticisme, où souvent se trouvait leur foyer. Aujourd'hui nos asiles abondent en individus qui se plaignent d'être magnétisés, électrisés, tourmentés par les agents occultes de la physique. Le spiritisme aussi fournit son tribut. On rencontre enfin en plus grand nombre des aliénés qui se croient de noble souche, riches, puissants, princes, philosophes, savants, poëtes, inventeurs. Ceux-là ne sont pas rares qui ont découvert le mouvement perpétuel ou le moyen de diriger les ballons.

On doit savoir gré à M. Lagardelle de son initiative. S'il s'est engagé dans la bonne voie, il est loin cependant de l'avoir intégralement parcourue. Son étude n'est qu'une bien insuffisante ébauche, en présence des perspectives qu'ouvre à l'imagination la contemplation du sujet. La philosophie, notre science elle-même ne sont pas absolument muettes. En compulsant et analysant avec soin les matériaux qu'elles recèlent, on en ferait jaillir indubitablement une foule de lumineux aperçus psychologiques. La pathologie, d'autre part, est toute à constituer. Mais une pareille tâche exige davantage que de vagues inductions. L'observation est la plus sûre des bases. Sans pierres, point d'édifice. M. Lagardelle ne s'est appuyé d'aucun exemple. Indépendamment des faits cliniques que peuvent offrir les asiles, il faudrait recueillir tous ceux qui sont épars dans les livres et les journaux, les comparer, les classer et, sur ce fondement, établir de satisfaisantes distinctions. Les symptômes alors acquerraient leur valeur séméiotique. On différencierait l'accident du phénomène essentiel. L'effet ne serait plus confondu avec la cause. De celle-ci on mesurerait l'influence. L'évolution morbide mieux comprise, le diagnostic et le pronostic recevraient de précieux éclaircissements. Par suite, cet ensemble de notions assurerait un degré tout nouveau de certitude aux solutions thérapeutiques, judiciaires et éducatrices. Sans contredit, il y aurait là les éléments d'une riche et substantielle monographie.

Déjà Reid avait exprimé sur l'orgueil un jugement sensé. Le mot *passion* aurait pour lui une double acception : vulgaire et scientifique. Dans le premier cas, celui de Cicéron et des stoïciens, il signifierait trouble, entraînement violent. La passion, ainsi envisagée, devrait être combattue, extirpée. Dans l'autre sens, elle constituerait, au contraire, une action légitime et féconde, appelant une sage direction et dont la raison devrait prévenir ou réprimer les écarts. C'était l'avis des péripatéticiens, que Reid partageait avec Hume. Sans passions, l'homme faillirait à sa destinée. L'émulation, la confiance en soi sont la source des grandes choses et des nobles vertus. Ce que condamne le philosophe

écossais, c'est l'orgueil, qui n'est de ces tendances, propices en elles-mêmes, qu'une dégénération, une manifestation désordonnée et malheureuse.

J. J. Rousseau n'est pas moins explicite. « Nos passions, dit-il, sont » les principaux instruments de notre conservation. C'est donc une » entreprise aussi vaine que ridicule de vouloir les détruire ; c'est » contrôler la nature, c'est réformer l'ouvrage de Dieu... » (*Ém.*, t. II, p. 132). La principale serait l'amour de soi, la seule peut-être, et dont les autres ne seraient que des dérivés, des modifications. « Dans les grandes âmes, elle deviendrait orgueil, vanité dans les petites. » Cependant J. J. Rousseau assure ailleurs (*Ém.*, t. IV, p. 61) que les illusions de l'orgueil causent d'incalculables maux.

Comme le précédent auteur, Helvétius (*De l'esprit*, t. II, p. 30) trouve que les hommes virils puisent leur supériorité dans les passions et que l'inertie est le propre des gens trop sensés. Elles seraient ou innées ou acquises. Parmi les dernières compterait l'orgueil, désir secret et déguisé de l'estime publique, et qui ne saurait naître que de l'idéal, préalablement conçu, de l'excellent et du beau, de ce qui attire opposé à ce qui éloigne.

Sur un terrain vraiment physiologique, Renaudin rattache l'orgueil au sentiment de personnalité. L'amour-propre en serait un premier degré (*Ét. méd.-psych.*, p. 86) qui, de passif s'élevant à une activité extra-normale, se montrerait exclusif et dominateur. A son apogée, surtout sous le coup de déceptions, l'orgueil, énervant les ressorts de la sensibilité morale, expose, par l'isolement où l'on se renferme, à un délire extravagant; moins toutefois que l'ambition avec ses désirs insatiables, presque jamais satisfaits. L'orgueil aurait pour antipode la timidité, indice d'un sentiment de personnalité déprimé ou peu vif.

Dans une excellente monographie : *Physiologie des passions*, M. Letourneau définit les passions des besoins organiques, mais exagérés, et pouvant, selon qu'elles ont un but honorable ou mauvais, devenir le mobile des actions les plus généreuses ou des crimes les plus déplorables. Se bornant du reste à en analyser les éléments sous les chefs : passions nutritives, sensitives, cérébrales, il n'en a ni établi les différences individuelles, ni fait l'étude particulière.

A part Helvétius, pour qui l'orgueil serait un résultat des impressions reçues, Reid, J. J. Rousseau, Renaudin, M. Letourneau, on le voit, semblent lui assigner une origine propre dans la constitution. Mais leur opinion, qui est celle du plus grand nombre, accuse une intuition indécise plutôt qu'elle ne répond à un ensemble de vues doctrinales. Gall,

cependant, que les modernes ne citent guère, a développé un système bien plus conforme aux principes et à la raison. Parmi les forces primitives qu'une observation attentive et soutenue l'a conduit à admettre, une place est naturellement dévolue à ce sentiment intime et nécessaire qui porte l'homme à se conserver et à jouir. L'amour de soi, l'estime de soi, il n'y a pas de plus grand mobile à l'existence. Ce mobile saillit, en effet, à tous les instants, seulement avec une intensité et dans des limites relatives au tempérament et aux conditions intrinsèques et extérieures. La mesure serait aisément franchie, si une foule d'autres sentiments n'agissaient en pondérateurs : respect du prochain, justice, bienséance, affection, etc.

On se figure dès lors toutes les éventualités possibles. Par nature, est-il faible, modéré, prépondérant, le penchant à l'égoïsme, toutes choses égales, se trahira par une abnégation, une dignité ou une morgue correspondantes. Est-il secondé, réglé par diverses influences de position, de fortune, d'éducation, ou combattu par d'autres égoïsmes, des résultantes variables et proportionnelles en seront la conséquence. En plus, en moins, toutes les fonctions en sont là. L'outrecuidance, l'orgueil ont ainsi leur explication logique. Comme, en outre, chacun a ses goûts, ses préférences, on conçoit en même temps que les prétentions se particularisent et, tombant dans l'excès, dégénèrent en excentricités et en folies.

Tous ces aspects ont été judicieusement dessinés par Gall, avec les indications psychologiques, éducatrices et sociales qui en découlent. Nous-même les avons fait ressortir dans nos études psychiques (t. I, p. 234), et c'est en particulier, guidé par les lumières de la phrénologie, que nous avons, à une époque déjà reculée, tracé un plan méthodique d'instruction primaire (*Nature et degré de l'instruction primaire*, 1849). Nul, à son tour, n'en a fait une plus belle application que M. Félix Voisin dans les ouvrages que nous avons d'abord rappelés. L'estime de soi est, aux yeux de l'éminent spécialiste, la plus haute de nos qualités. Ayant la dignité pour symbole, il nous apprend le respect de nous-mêmes et de nos semblables. Bien dirigé, il procure aux individus l'énergie, aux nations l'esprit d'indépendance, sauvegarde à la fois des libertés publiques, et principe d'une moralité supérieure et sociale. Dévie-t-il, il s'exalte, engendre l'orgueil, l'arrogance, le dédain, la domination, sources d'abus et de désordres. Si on le laisse dépérir, l'homme s'éclipse dans l'humilité, la soumission, le servilisme. M. F. Voisin ne s'est pas contenté de peindre en traits éloquents ces inconvénients et ces avantages. Pour éviter les uns et conquérir les autres,

il y a un art et des règles. Une savante analyse les lui ayant révélés, il a su, sous le nom de *loi d'activité*, les mettre en pleine évidence.

L'auteur n'a eu garde d'omettre le rapport de l'orgueil avec l'aliénation mentale. L'effet en devient spécialement saillant à certaines époques d'effervescence sociale, où le délire qui s'empare des têtes exaltées affecte souvent le caractère des préoccupations dominantes. Lors de la translation des cendres du prisonnier de Sainte-Hélène, M. Voisin a reçu à Bicêtre une vingtaine d'aliénés qui se croyaient empereurs. De 1848 à 1851, le prisme de la république transforme une foule de jeunes gens, instituteurs ou journalistes pour la plupart, en présidents, consuls ou dictateurs. L'invasion des Romagnes, en 1861, produisit aussi des papes et des anti-papes. Un de ces papes à une humilité profonde joignait l'orgueil le plus incommensurable. Ce serviteur des serviteurs, comme il se désignait à chaque instant, voulait néanmoins donner sa pantoufle à baiser à tous les rois de l'univers.

C'est ici, du reste, que se pose le plus difficile problème. Quel est, dans ces cas, le caractère de la folie? Est-elle toujours l'expression de la passion qui l'a provoquée ou que sa physionomie représente? On a senti, abstraction faite du délire inconsistant à forme orgueilleuse ou ambitieuse, qu'il était loin d'en être ainsi. Mais cette aperception est demeurée nuageuse et sans formule. Constatant la concordance des manifestations dites monomaniaques (t. I, p. 400) avec les événements et les croyances, Esquirol a procédé par sentence, non par démonstration. Que de superstitieuse la folie soit devenue policière, qu'elle se soit traduite ici par le suicide, là par l'érotisme, qu'à cette période où l'empereur, ce fabricant de sires, peuplait l'Europe de nouveaux souverains, les empereurs, rois, impératrices et reines pullulassent dans nos asiles, que les cavaliers scythes, impuissants, se crussent changés en femmes, que les marins insensés rêvent naufrages et tempêtes; ces énonciations sèches ne jugent point le fonds morbide. Il n'est point établi que, d'une part, on ait toujours affaire à un vrai délire partiel, et, de l'autre, que la filiation soit correcte entre l'effet et sa cause apparente.

L'orgueil, en particulier, et Renaudin en a justement fait la remarque, produit rarement la folie d'une manière directe. C'est le plus souvent par les déceptions qu'il se prépare, les humiliations qui lui sont infligées ou les chagrins intercurrents que s'opère le dérangement mental. M. Morel lui-même (*Traité des mal. ment.*, p. 231) ne s'est pas trompé sur la complexité des influences, aboutissant, chacune, au grand agent étiologique : la douleur morale. « Vouloir, dit-il, que » chacune de ces causes corresponde à un mode d'aliénation mentale,

» est chose impossible par la raison toute simple que ces causes déve-
» loppent un phénomène identique, qui est la souffrance morale et que
» cette souffrance agit constamment avec une intensité en rapport avec
» le degré de sensibilité de l'individu, son éducation, ses mœurs, son
» caractère et ses dispositions natives, etc. »

Notre observation milite en faveur de ces réserves. Dans son ascension logique, l'orgueil n'engendre guère que le ridicule. Si la misère et l'affliction s'y joignent en le froissant, il peut entraîner la folie, mais sans acception de genres, bien que, tout naturellement, la passion qui domine chez l'individu puisse s'y refléter. On s'est trop abusé à cet égard. Le délire orgueilleux systématisé est rare et alors même qu'on croit en avoir un exemple sous les yeux, il n'est pas impossible qu'occasionné par des causes accidentelles, il ne coïncide point avec les tendances habituelles du sujet. Qui, parmi les aliénistes, ignore la transformation que subissent, chez certains insensés, les sentiments, penchants et affections ?

Malgré la fréquence des manifestations orgueilleuses, c'est à peine si nous pouvons citer, à nous personnel, un fait nettement caractérisé. Un militaire déserte son régiment, qui était à Paris, il se rend en Savoie, où il vend, pour 1100 fr., un petit bien dont il avait hérité. De retour, avec la somme, il achète un costume d'officier supérieur, s'en affuble et se présente à un ministère où ses camarades faisaient le service, donne des ordres, change les sentinelles. On lui obéit d'abord, mais son ton impérieux, son empressement insolite étonnent. Bientôt il est reconnu et nous est envoyé à Bicêtre. Le malheureux se croyait colonel. A part cette marotte, il raisonnait juste sur tous les points et n'offrait aucun signe de lésion physique. Il montrait de l'humeur si on lui contestait sa qualité. Nous ne sûmes rien de ses antécédents, car il ne tarda pas à être transféré dans un autre asile. Nous soupçonnons que, grisé par l'annonce de sa mince succession, il aura fait son rêve en Espagne, et que l'idée, prenant pied à force d'être caressée, aura fini par le subjuguer.

Chez X...., les convictions chimériques accompagnaient une excitation maniaque. Il était, tour à tour, vicomte de C..... et Napoléon. Son père n'était que son nourricier. Il était issu des relations de sa mère avec l'empereur : ce qui expliquait son double nom. Sombre et dédaigneux, à peine consentait-il à répondre. Parfois surgissaient des paroxysmes dans lesquels il devenait dangereux. Des revers avaient déterminé la folie ; c'était un lettré distingué, d'un caractère fier et hautain. Il guérit en quelques mois.

Sept à huit fois, avant de succomber à la dégradation paralytique, L..., jeune soldat, nous fut amené pour des accès semblables, qui duraient deux ou trois mois. Ses richesses comme ses talents étaient immenses. Il délivrait, pour des achats fabuleux, des mandats sur Rothschild. Ayant travaillé dans une imprimerie, il se disait l'auteur ou le collaborateur des œuvres des plus grands maîtres. Avec ostentation, il nous montrait de ses vers, assez informes. Au moindre manque d'égards, il engageait des luttes violentes. Son père l'appréciait comme un garçon intelligent, doux, un peu léger.

Le cas suivant pèse surtout dans la question. Après quelques études humanitaires, Z... fut placé dans un office ministériel. Séduit par ses goûts d'artiste, il néglige et plus tard abandonne la pratique pour la poésie et la peinture. Malheureusement, ses ressources sont précaires. Convaincu de son génie, il croit que l'application peut remplacer le professorat. Il épuise à la fois ses forces et sa bourse. Son esprit se couvre d'un voile et échoue entre l'impuissance et la détresse. Inquiet, morose, en butte à des hallucinations, tantôt Z... s'imagine qu'on l'outrage et le poursuit. D'autres fois il est incité à faire du mal à son prochain. Ses démonstrations ont motivé son entrée dans un asile, où depuis trente ans il séjourne. Sauf la démence envahissante, son état a peu varié. En dehors du cercle hallucinatoire qui jadis excitait des agitations momentanées et l'égare encore dans des soliloques, il est calme; résigné, et, dès que les travaux matériels auxquels il participe lui laissent du loisir, il écrit ses rêveries. Son moment, du reste, approche; une fée va l'enrichir et, sous peu, il cessera le vil office qu'il remplit pour se livrer aux nobles fonctions qui lui sont destinées. L'hérédité, chez Z..., n'était pas étrangère à la folie. Son père aussi avait un amour-propre très-susceptible. Étant tombé dans le besoin pour s'être élevé dans une sphère au-dessus de ses moyens, il vécut dans la solitude et ne travailla que dans la mesure du nécessaire. Les générosités de sa famille l'humiliaient. Il n'aurait pas surtout quitté ses haillons pour revêtir des habits portés par d'autres.

Ainsi le caractère survit; il s'exagère même béatement, selon que décroissent les obstacles d'une volonté défaillante. Mais le délire paraît avoir été moins orgueilleux que perceptif. Un des types où le lien passionnel fut le plus ostensible est celui d'un aliéné qui, à Bicêtre, nous a longtemps servi de domestique auxiliaire. C'était un pauvre chapelier, qui, raffolant de musique, suivait assidûment les concerts et les théâtres. Ayant réalisé un héritage de 3000 fr., il se fit élève du Conservatoire. Quand la somme fut dépensée, son éducation, tant s'en faut,

n'était pas parfaite, et il se vit obligé de s'enrégimenter dans ces troupes ambulantes qui parcourent les provinces et la banlieue. De dures épreuves, jointes à l'ambition déçue, causèrent le trouble de ses facultés. Nul n'était plus remuant. Sa manie était d'épousseter et de récurer. Il grimpait partout, même chez les employés qui ne réclamaient pas ses offices. Faible cohésion des idées; quelques lacunes dans la mémoire. A cela près, il avait d'étonnantes facilités et un talent réel. Il savait une foule de tirades, de chansons, de morceaux qu'il déclamait ou chantait passablement et avec passion. De bonne foi, il se croyait au rang des premiers virtuoses; une place allait lui être donnée à l'Opéra. En attendant, il se contentait de tout auditoire et jouissait de la plus minime adhésion avec les mêmes délices que des applaudissements sur la plus belle scène du monde. Folie et enthousiasme s'étaient confondus.

La question n'est donc pas aussi simple qu'elle le paraît de prime abord. Avant notamment de classer parmi les monomanes d'orgueil ces héros, empereurs, rois, princes, papes, ministres, etc., que créent quelquefois les émotions produites par les grands événements sociaux, il importe de s'assurer si tels ou tels d'entre eux ne relèveraient pas de l'excitation maniaque, de la paralysie générale au début, du délire hallucinatoire, des stupeurs légères ou de la démence. Cette vérification s'impose *à fortiori* pour les folies épidémiques, où les convulsions et l'extase jouent un si grand rôle. Dans ces cas, on le sent et on le sait, le délire, dû à une profonde surexcitation nerveuse ou à un afflux cérébral congestif, est général et non partiel, du moins systématisé. Assurément, ce point de vue mérite de fixer l'attention des aliénistes. Dans l'œuvre qu'il a le projet de continuer, M. Lagardelle, entre autres, aurait selon nous à l'envisager un profit incontestable.

Une réflexion dernière : on est surtout jaloux de ce qui flatte. Il y a des orgueils restreints. Certaines gens enfiévrés des dons qu'ils croient posséder ont plus que de l'indifférence pour des qualités pleines d'attrait pour une foule d'autres. Les plus ostensiblement orgueilleux peuvent avoir leurs côtés modestes, comme les plus portés à la déférence leurs prétentions formelles, fondées ou non. On aurait donc tort de conclure toujours d'une idée fixe au caractère. Il y a là des milliers de nuances qui sont autant d'indications de réserve et qui montrent combien de recherches encore exigerait l'étude des monomanies.

MÉDECINE LÉGALE.

UNE SÉQUESTRATION ILLÉGALE.

Les abus qu'on reproche à la loi de 1838 sont précisément ceux dont on se plaignait avant sa promulgation, et qu'elle a eu pour but de prévenir. En l'absence de toute garantie légale, il n'était pas rare que, fous ou non, mais réputés tels, des individus fussent dérobés à tous les regards, sans que l'autorité en eût connaissance ou qu'aucune âme secourable intervînt pour s'assurer de la légitimité de la mesure et du sort de ceux qu'elle atteignait. La violence et la cupidité avaient leurs coudées franches. Aussi les scandales, dont aujourd'hui la seule imagination fait les frais, s'offraient-ils alors dans leur hideuse réalité, et de sinistres révélations venaient-elles fréquemment émouvoir l'opinion.

Désormais, les séquestrations oppressives ne sauraient plus s'effectuer que par crime et dans des conditions exceptionnelles, absolument étrangères aux asiles d'aliénés. Arrive-t-on à les découvrir, la justice s'en mêle et en poursuit les auteurs. C'est un fait de cette nature qui s'est produit naguère dans une commune du département de l'Aude, Mas-Saintes-Puelles. Les *Annales* (juillet) racontent, d'après la *Petite Presse* (30 mars), qu'une fille de quarante ans, Marie-Anne Lasgouzes, était, depuis seize ans, renfermée dans un étroit cabanon dépendant de la maison de ses parents. Dès son jeune âge, dit-on, elle avait donné des signes d'aliénation mentale. Le réduit où gisait la malheureuse créature était un bouge infect privé d'air et de lumière, long de $2^{m},30$, large de 95 centimètres, avec une hauteur de $2^{m},60$. Pour lit, de la paille souillée de toutes sortes d'excréments; pour tout vêtement une chemise et un jupon en lambeaux. Jamais elle ne sortait dehors. Maigre et courbée en cercle, ses facultés étaient affaissées comme son corps. On l'a conduite à l'hospice de Castelnaudary, tandis que le père et la mère étaient déposés à la prison de cette ville.

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

Dans la nuit du 11 mars, H.... demeurant rue Saint-Sauveur, se lève furieux, s'empare d'un couteau et en porte vingt coups à sa femme. Aux cris de l'infortunée, les voisins accourent et n'ont que le temps d'arracher des mains du meurtrier un rasoir avec lequel il

venait de se faire une large blessure à la gorge et dont il s'apprêtait à se servir encore. Les époux gisaient dans une horrible mare de sang. On espère néanmoins les sauver. Depuis quelques pertes au jeu, H.... était devenu sombre et taciturne. Il avait de fréquentes absences intellectuelles. L'absinthe aurait contribué au trouble mental. On a conduit le malade à Sainte-Anne. (*Moniteur*, 13 mars.)

Les *Annales* (juillet) empruntent au *Phare de la Loire* le cas suivant : En proie à un accès subit d'aliénation mentale, Alexandre Louis sort de son domicile, rue du Refuge à Nantes, et décharge sur des passants trois coups d'un révolver dont il est armé, et atteint mortellement l'un d'eux, M. Démély, propriétaire rue du Port-Communeau. Il allait faire feu d'un quatrième coup sur un garçon boucher, lorsqu'il fut arrêté par des soldats, qui l'ont conduit au poste de la préfecture. Il se figurait avoir affaire à des malfaiteurs.

On lit dans le *Moniteur* (4 avril) un fait qui a avec le précédent la plus grande analogie. A Charolles, le 22 mars, Panier, cinquante-un ans, massacre, dans un accès de terrible surexcitation, deux de ses enfants. Un troisième allait subir le même sort, lorsque survint un voisin, que, d'un coup de hache, il étend roide mort dans sa chambre.

La femme d'un chef de gare donnait des signes évidents de mélancolie. Dans la nuit du samedi 17 avril, armée d'un rasoir, elle surprend son mari pendant le sommeil et lui fait une abominable mutilation. Le malheureux s'éveille, lutte, et on le secourt à temps pour empêcher le complet achèvement du crime. (*Petit Moniteur*, 21 avril.)

A une messe du matin, dans l'église Notre-Dame-de-Liesse, à Annecy, le curé lisait l'Évangile de la Passion. Tout à coup s'élève un tumulte. C'était un sourd-muet, atteint de monomanie religieuse, qui, un couteau ouvert à la main, voulait forcer son voisin à s'agenouiller. Celui-ci le renverse et l'esquive. Mais, tournant sa fureur contre un sieur Gantelet, le sourd-muet le frappe successivement de deux coups de couteau, l'un qui, de l'oreille gauche, pénètre dans le cou jusqu'à la colonne vertébrale, l'autre qui fend la gorge. La victime succomba quelques heures après. Au moment de son arrestation, l'assassin était revenu tranquillement se mettre à genoux à la porte. Il a seize ans, sa taille est petite, son aspect chétif. Un frère et deux sœurs sont sourds-muets comme lui. Sa famille est dévote. On le considérait comme

simple. Quinze jours avant la catastrophe, il avait percé de coups une chèvre et un chat, s'imaginant que le diable s'était réfugié dans le corps de ces animaux. Placé pour ce fait à l'hospice, il avait presque aussitôt été rendu à la liberté. Le matin même du jour fatal, il avait déjà fait sur une femme et trois passants les mêmes tentatives. A la maison d'arrêt, sans cesse il prie, à genoux sur l'asphalte, son chapelet enroulé autour du poignet. L'enfer serait réservé à sa victime qui n'a pas voulu se mettre à genoux ; il irait, lui, en paradis. Sans chapelet on va en enfer, avec un chapelet on gagne le ciel. Aussi manifeste-t-il sa joie, lorsqu'on lui fait entendre qu'il aura le cou coupé. (Le *Mont-Blanc*, 24 mars.)

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie de médecine* (13 juillet). M. Félix Voisin est désigné, avec M. Kergaradec, pour représenter l'Académie à la cérémonie commémorative de la mort d'Itard.

— *Société médico-psychologique.* — (25 janvier.) Allocutions de MM. Constans et Brochin. — Observations d'hystérie chez l'homme, par M. Ach. Foville. — Conservation des dernières impressions visuelles sur la rétine, par M. Legrand du Saulle.—Bains très-longuement prolongés, par M. Bonnefous. — Rapport sur les travaux de M. Meschède, par M. Ach. Foville. — (22 fév.) Nomination de M. Dagron, comme membre titulaire.— Stupeur mélancolique simulant la mort, par M. Legrand du Saulle.— (29 mars.) Note sur la stupidité, par M. Berthier.— (26 avril.) Mort du malade de M. Legrand du Saulle; autopsie.—Lettre de M. Tissot; réponse de M. Fournet. —(24 mai.) Membre correspondant, M. Espiau de Lamaestre, médecin en chef à Bailleul (Nord).

— *Société de biologie* (16 janvier). M. Bouchereau met sous les yeux de la Société l'encéphale d'un homme ayant succombé à une hémorrhagie cérébrale. Des anévrismes miliaires ont été trouvés dans les rétines.

— *Société de législation comparée.*—Président, M. Laboulaye. Mise à l'ordre du jour de la question d'assistance des aliénés. Une commission a été nommée pour la préparation des matériaux destinés à l'examen comparatif des législations étrangères. En font partie : MM. Alexandre et Ernest Bertrand, conseillers à la Cour impériale; Diard, avocat à la Cour de cassation; les docteurs Brierre de Boismont, Legrand du Saulle et Lunier ; d'Haussonville, Ribot et Hendlé, avocats ; Tanon, rédacteur au ministère de la justice.

Suicide. — D'après la *Gazette de Vos*, citée par l'*Union médicale* (22 juillet), les morts volontaires (134 sur 1344) ont, en 1868, figuré

pour une proportion effrayante dans l'armée de l'Allemagne du Nord. Le nombre serait quatre fois supérieur à celui constaté dans la Confédération pour les non-militaires. D'autres statistiques fournissent les données comparatives suivantes. Pour les armées : Allemagne du Nord, un suicide sur 2238 hommes ; Danemark, sur 3900 ; Saxe, sur 5000 ; Bade, sur 9000 ; Norwége, sur 9000 ; Wurtemberg, sur 9784 ; France, sur 10 000 ; Suède, sur 15 000 ; Bavière, sur 15 600 ; Belgique, sur 17 800. Chose digne de remarque, de 1849 à 1852, l'armée prussienne n'aurait compté qu'un suicide sur 9000.

Congrès aliéniste. — Gand avait été choisi pour siége de cette réunion internationale. Des obstacles imprévus s'étant élevés depuis la séance de juin de la Société médico-psychologique, les *Annales* (juillet) annoncent un nouvel ajournement en octobre 1870.

Promotions. — Chevalier de la Légion d'honneur, M. le docteur Labbitte, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Clermont (Oise).

Prix. — Sur le rapport de M. Motet, au nom d'une commission composée de MM. Trélat, Falret, Rousselin et Motet, le prix Esquirol (1868) a été décerné à un mémoire intitulé : « Étude généalogique sur les aliénés héréditaires. » — L'auteur est M. Doutrebente, interne à la maison impériale de Charenton.

Prix Aubanel (1868). La question était : « Des accidents convulsifs dans le cours de la paralysie générale. » Ce prix, d'une valeur de 800 fr., a été partagé entre MM. Lagardelle, 500 fr., et Dupouy, 300 fr.

Thèses (1869). — 2. *Des lésions de la portion cervicale du grand sympathique*, par Poiteau (Anatole). — 4. *Etude physiologique et pathologique sur le bromure de potassium*, par Mathieu (J). — 18. *De l'action physiologique et pathologique du bromure de potassium*, par Zaepffeld (Emile). — 24. *Traitement de l'alcoolisme aigu*, par Gachet (C.). — 39. *De la chorée et de la douleur provoquée chez les choréiques*, par Saïd (Mohammed). — 90. *Etude sur les symptômes de l'hémorrhagie cérébrale*, par Alibert (Ismen). — 109. *Des unions entre consanguins, de leur danger et de l'utilité des croisements*, par Davila (A.).

Bulletin bibliographique. — *Des accidents convulsifs dans la paralysie générale progressive*, par M. Lagardelle.

— *Le amministrazioni dei manicomi*, par le docteur B. G. Miraglia.

— *Del manicomio fiorentino ; Tavole ed annotazioni statistiche compilate*, par M. le docteur P. Grilli.

— *Osservazioni al rapporto della commissione tecnica*, etc., par M. le docteur B. G. Miraglia.

— *Annales médico-psychologiques* (juillet). *De la glycosurie chez les aliénés*, par M. Lallier. — *Rapport sur L...*, *inculpé d'assassinat sur sa mère*, par M. Brunet. — *Asile Saint-Luc*, à Pau, par M. Auzouy.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL

DE

MÉDECINE MENTALE

PATHOLOGIE.

CONSIDÉRATIONS SUR LES MONOMANIES IMPULSIVES,

Par M. Paul JACOBY

(Thèse inaugurale présentée à la faculté de médecine de Berne).

ANALYSE PAR M. COLLINEAU.

Définir ce terme : *monomanie impulsive*, n'est pas tâche facile. Forme essentielle pour les uns (Ettmüller, Prichard, Guislain), le phénomène qui la caractérise n'est pour d'autres (Griesinger, Leidesdorf, Solbrig, en Allemagne; Morel, Falret, Barriod, etc., en France) qu'un accident, une simple manifestation symptomatique. Esquirol était déjà dans cette dernière voie, en repoussant la *manie sans délire* de Pinel, dont plus tard il devait reconnaître des exemples exceptionnels. Une vive controverse s'est engagée sur la question à la Société médico-psychologique. Mais il appartenait au savant rédacteur en chef de ce journal, M. Delasiauve, la traitant au point de vue des principes, de l'éclairer du jour le plus lumineux (t. V, p. 321, et t. VI, p. 2, 33, 81, 113), en montrant que, dans la plupart des cas, il y avait plus que l'automatisme de l'acte isolé.

Comment d'abord l'a envisagée M. Jacoby ? Élève de Griesinger, sa thèse reflète le germanisme un peu nébuleux, les théories passablement compliquées de son maître. Il a réuni de nombreux matériaux, fait preuve d'une érudition variée. Faute d'une conception sûre, d'une nomenclature précise, il n'a su en faire jaillir un corps de doctrine régulier et satisfaisant, bien qu'en fin de compte, grâce à une observation attentive, il soit arrivé instinctivement à des distinctions et à des conclusions qui se recommandent par leur sens pratique.

L'*action réflexe* circule dans l'atmosphère. Elle avait séduit Griesinger. M. Jacoby ne pouvait échapper à la contagion. D'où que procède l'impulsion : « de cette région de l'âme obscure pour le moi »

ou d'un besoin déréglé de l'organisme, il s'efforce d'expliquer comment, dans l'espèce, en vertu du mécanisme en vogue, la perception prenant le caractère moteur, « le délire se traduit en acte ». Au sentiment l'initiative. L'intelligence, sollicitée, imprimerait ensuite le branle au complexus des idées dont l'ensemble est représenté par le moi (voy. *Journal de méd. ment.*, t. IX, p. 33).

Ces complexus, nous l'avons vu (*loc. cit.*), sont variables. Selon Griesinger, et M. Jacoby le répète, l'intelligence y maintiendrait la pondération, favorisée, dans l'accomplissement de cette fonction coordinatrice, par les contrastes ou les analogies des idées entre elles. L'auteur fait de la sorte entrer en conflit, au sein de la conscience, l'organisme, les instincts, les sentiments, l'intelligence, l'âme, le moi. Quant à la signification de ces termes : les instincts nés des sensations sont des forces centrifuges de l'âme; les sentiments, des jugements obscurs; l'intelligence, « foyer des phénomènes intellectuels, communique l'énergie à l'âme. Celle-ci ne susciterait point de mouvements volontaires. La vie s'y manifesterait par la succession graduelle des faits, soumis, dans leur marche, à un même principe » : l'action réflexe.

En tout ceci, que devient le moi? obéit-il? commande-t-il? où sont et l'intervention et les limites de la conscience elle-même? Ce mysticisme est réellement vertigineux. Il offre du moins cet avantage d'aider à l'interprétation des impulsions irrésistibles, que l'on observe même dans la vie normale et qui, prévenant la réflexion et déjouant les obstacles, plus encore peut-être par leur soudaineté que par leur violence, sont l'image effacée de ce qui se passe dans l'état morbide.

M. Jacoby a fait un long circuit pour atteindre le but. Mieux lui eût valu commencer par où il a fini : par des exemples. Ceux-ci sont nombreux, intéressants et constituent la partie substantielle du travail. Manquant d'un critérium, qui l'eût mis à même d'en découvrir les affinités et d'en opérer une classification rationnelle, l'auteur, malheureusement, n'a pu leur faire rendre tout ce qu'ils contiennent. Des rapprochements souvent incertains nuisent à l'exactitude des divisions et jettent du louche sur les réflexions suggérées par les cas particuliers. Il tient, d'ailleurs, un faible compte des aptitudes originelles. Les manifestations psychiques ne lui apparaissent que des jeux du fonctionnement mental, et il n'hésite pas à constituer, comme base de la folie, toute pensée naissant spontanément dans l'esprit ou provoquée du dehors par quelque circonstance fortuite. Il va plus loin : évoquant la loi de génération du délire et enchevêtrant ce qu'il appelle avec M. Falret

l'*oligomanie*, la *polymanie* et la *pantomanie*, il confond les modes inverses : les aliénations partielles et les aliénations générales.

Toutefois, point essentiel, avec une sagacité merveilleuse, M. Jacoby est parvenu, dans les conditions différentes où se produit l'impulsion, à dégager et à faire saillir un signe, en quelque sorte pathognomonique, propre à en faire reconnaître la nature morbide. Ce signe, constant, tranché, c'est son irrésistibilité même !

Les observations, empruntées aux auteurs ou personnellement recueillies, ne s'élèvent pas, en outre des énonciations incidentes, à moins de cinquante-deux. Presque toutes, assez détaillées, renferment des éléments pathogéniques dont l'appréciation confirme expressément les doctrines de M. Delasiauve. Pour suppléer à l'ordre qui fait défaut dans leur exposé et en rendre l'analyse plus saisissable, nous les rangerons en trois principales catégories, comprenant : 1° les impulsions soudaines, exemptes de toute aberration concomitante ou antérieure ; 2° les impulsions de même nature subordonnées à une succession d'actes systématisés ; 3° celles qui, surgissant au sein de troubles psycho-cérébraux, semblent faire partie de l'appareil symptomatique.

Plus ou moins, l'esprit répugne à admettre des lésions impulsives complétement isolées. Sur neuf cas du premier ordre, quatre restent douteux par leur laconisme ; cinq sont plus démonstratifs. — Mme Ch..., dit M. Falret (*Leç. clin.*, 1864, p. 159), a commencé par ressentir, en dehors de toute excitation extérieure, un besoin subit et irrésistible de maltraiter une tante qu'elle affectionnait vivement. Après ces accès de frénésie, honteuse d'elle-même, elle tentait de se suicider. Plus tard folie confirmée. — Guy (*London med. Gaz.*, sept. 1842) signale une dame qui, longtemps, à la nouvelle d'un crime, se sentait prise du désir d'en commettre un semblable. Toute action brusque, toute parole violente, soulageaient son inquiétude. Elle finit par tomber lypémaniaque. — Deux cas rapportés par Esquirol sont partout reproduits, ceux : de ce jeune homme doux de caractère, régulier de mœurs, qui, traversant par hasard le Palais, se jeta à l'improviste, sans motif, sur un avocat ; et de ce poëte dont les soudaines fureurs sanguinaires étaient instantanément arrêtées par une frêle entrave aux pouces. La cinquième observation, extraite de Pinel, est relative à un régisseur dont l'excessive impressionnabilité ne supportait aucune contradiction, et qui mettait à mort, sans délai, tout animal lui causant quelque dépit.

Deux faits seulement se rapportent au second genre des folies impulsives. — Un cultivateur renvoie un domestique (Falret, *Leç. clin.*, p. 117). Au moment de la séparation, se ravisant et s'absorbant

dans la pensée de ses griefs, il s'empare d'un fusil, prend position, ajuste froidement à plusieurs reprises et tire. Ici l'acte, corrélatif à une conception, était plus logique qu'impulsif. Peu de temps après, le délire s'étant immédiatement généralisé, le meurtrier fait sur la personne de ses enfants qu'il chérit deux nouvelles victimes. Au bout d'un an, démence complète. — L'autre cas, dû à M. Andral, concerne un jeune garçon qui, atteint de lycanthropie et recouvert d'une peau de loup, parcourait les campagnes, dont il était l'effroi. Plusieurs fois, il avait rencontré des petits enfants et les avait mordus grièvement. Dans cette détermination anthropophagique, on ne saurait évidemment apercevoir encore qu'un résultat secondaire, que la conséquence d'une idée folle.

De beaucoup supérieur aux précédents, le contingent du troisième ordre comprend trente-neuf observations. Elles se répartissent naturellement entre des espèces morbides très-variées. 16, par exemple, se rattachent à la pseudomonomanie ; 4 à l'obtusion puerpérale ; 3, dont une équivoque, à la stupeur ébrieuse ; 4 à la congestion méningitique de l'épilepsie ; 3 au spasme hystérique ; 7 à des perversions sensorielles analogues au *pica* et au *malacia ;* 2 à des prodromes de démence ; 5 à l'automatisme de l'idiotie ; 2, enfin, à une compression mécanique et circonscrite du cerveau.

De ces deux dernières, l'une se fonde sur la vraisemblance. On la trouve consignée dans le traité de M. Moreau (de Tours) : *Du hachisch et de l'alién. ment.*, p. 138). Un cordonnier en est le sujet. Se penchait-il la tête en avant, sur son travail : saisi de vertige, d'accablement céphalique et de dyspnée, il éprouvait un ardent désir de tuer sa femme et ses enfants. Ce désir cédait sitôt qu'il changeait d'attitude. Dans l'autre, figure un individu qui, par suite d'un coup de pied de cheval à la tête, s'était rendu coupable de plusieurs tentatives de viol et d'assassinat.

On sait que beaucoup d'idiots ont leurs moments d'excitation fougueuse. Les semi-imbéciles, les gens courts de jugement, ne sont pas eux-mêmes exempts de ces paroxysmes, contre lesquels la volonté est faiblement armée. Tentatives, huit fois réitérées, d'incendie, sans but ni raison, par un enfant de seize ans. — Meurtre d'une épouse et de quatre enfants, sans motifs plausibles ; regrets. — Désertion, tentatives réitérées de suicide, parricide automatique. — Attentats à la pudeur sur une enfant de huit ans. — Attentats réitérés à la pudeur, avoués avec une vague conscience de leur caractère délictueux. Tel est le bilan fourni par l'idiotie et où chacun des cinq cas se résume par ces traits

saillants : instinctivité de l'acte, inappréciation de sa portée morale, tendance à la récidive.

D'opiniâtres spermatorrhées, l'affaissement progressif, des congestions céphaliques, fugaces mais fréquentes, ont engendré sourdement, chez un jeune homme au seuil de la démence, une propension irraisonnée à faire le mal, l'envie de se détruire, l'idée homicide même, qui, chez un autre dément, surgit et fut suivie d'exécution, nuitamment, à l'occasion d'une perte séminale, et, selon toute apparence, sous l'influence d'un état congestif momentané.

Les épileptiques, avant comme après leurs crises, sont particulièrement enclins à de funestes perversions. M. Delasiauve a démontré (*Traité de l'épilepsie*, p. 160), par des observations de sa pratique, que presque tous les actes déplorables qu'ils commettent proviennent des conceptions délirantes ou des emportements morbides éclos au sein de la confusion intellectuelle. M. Jacoby en rapporte un terrible exemple. Les époux Comstock gisent assassinés, poitrines ouvertes, cœurs arrachés. Entre les deux cadavres, dort William Comstock, leur fils, épileptique et halluciné. Auteur du méfait, après sa perpétration, il a fait rôtir les cœurs et les a en partie dévorés. Si le sommeil ne l'avait vaincu, — sommeil comateux sans doute, — il se proposait de faire subir le même sort à son frère et à sa sœur.

M. Morel a judicieusement appelé l'attention sur l'épilepsie larvée (*Journal de méd. ment.*, t. I, p. 35). Peut-être devrait-on rapporter à cette forme le penchant au meurtre signalé par Esquirol (t. III, p. 347) chez un jeune homme de vingt et un ans. Taciturne, bourru, M. N... était sujet à des paroxysmes caractérisés par l'aspect vultueux de la face, l'éclat étrange du regard, l'appétit du sang et le désir, cependant toujours maîtrisé, de poignarder sa mère, des sanglots, le retrait dans la solitude. La propension au suicide et à l'incendie se rencontre de même communément dans le mal caduc, et avec un égal cachet d'automatisme. M. Jacoby cite un exemple de chacune.

Dans l'hystérie, si, en général, la surexcitation ou l'oppression cérébrale suscite des tendances moins violentes, par contre, les suggestions bizarres, les incitations perverses, les goûts dépravés, abondent et se manifestent sous des aspects variés. Versatiles et se succédant, ils ont chances d'avorter. Besoin de frapper, d'injurier, de faire le mal, velléité de se détruire : ces symptômes, isolément ou conjointement, ont régné dans les trois cas de M. Jacoby, sans qu'il soit prouvé que l'impulsion ait toujours été automatique.

Le pica, la malacia, apanages de certaines névroses, s'observent sur-

tout dans la grossesse. Nul n'ignore les envies qui portent les femmes enceintes à manger du sel, de la chaux, des chairs crues, etc. La fonction génésique a aussi ses impérieuses ardeurs, qui s'assouvissent quelquefois par le viol, la salacité, l'assassinat, voire l'anthropophagie. Souvent encore érotisme et mysticisme vont de conserve. Combien de fois démoniaques ou religieux mêlent, à de superstitieuses terreurs ou à de chimériques exaltations, des propos blasphématoires et obscènes, louent et maudissent la Divinité tour à tour !

Au fond, chez ces derniers, le problème d'origine subsiste. Autant nous en dirons des obtus ébrieux, dont les déterminations sont provoquées par des hallucinations confuses ou d'aveugles penchants, auxquels la volonté obscurcie ne saurait opposer une résistance efficace. Tel, en tuant, obéit à une sensation fausse ou à une tentation non contrôlée. Aussi, aux yeux de MM. Trélat et Delasiauve (t. II, p. 21), l'ivresse, même accidentelle, entraîne juridiquement l'irresponsabilité.

En faisant de la folie puerpérale une espèce stupide et montrant (t. VIII, p. 196) qu'elle n'est habituellement ni une manie, ni une monomanie, ni une lypémanie, nous avons laissé deviner les conséquences. Selon le degré de prostration, l'esprit, de même que dans l'alcoolisme, oscille entre l'incertitude morale, l'anxiété et le mutisme. Surgisse une impulsion, ou elle avorte par impuissance, ou elle aboutit fatidiquement à une détermination conforme : ce qui est le cas des six malades dont M. Jacoby a retracé l'histoire. L'une des observations, celle d'Augustine Veissière, inculpée de meurtre et d'incendie, a été publiée dans les *Annales* (janv. 1868), par M. Bonnefous. Elle nous a paru typique et nous l'avons rapprochée de faits semblables (t. VIII, p. 120).

Mais l'affection où le rôle des impulsions instinctives s'impose spécialement à l'examen, c'est cette forme mal appréciée, pourtant caractéristique, que, pour la première fois, en 1859, M. Delasiauve a décrite, sous le nom de *pseudo-monomanie* ou *délire partiel diffus* (*Annales méd.-psych.*, 1857, et *Journal de méd. ment.*, t. III, p. 80). Elle est trop familière à nos lecteurs pour que nous insistions longuement sur ses caractères. Distincte du délire fixe, systématisé, de la monomanie, par la diffusion des aberrations sentimentales et conceptives, elle ne diffère pas moins, par la conservation du pouvoir syllogistique, de l'incohérence maniaque ou des diverses stupidités. Sous la dépendance habituelle d'un spasme nerveux, d'une hypérémie active, d'une légère stase sanguine ou d'une suffusion séreuse, elle reflète dans sa physionomie ces conditions cérébrales et, dans sa marche, obéit

à leurs fluctuations. La tête est le plus souvent lourde, embarrassée, douloureuse. Quand le mal sévit, une sorte de voile couvre la pensée. Il s'opère, entre les idées, les sensations et les sentiments, un conflit bizarre, pénible, dont le patient a conscience, suit les péripéties et s'alarme. Cette fascination, comparable à une rêverie, le subjugue et l'entraîne, en proie, tour à tour, aux appréhensions, à la tristesse, aux soupçons, à la jalousie, aux scrupules, à la haine, à l'orgueil, aux espoirs chimériques, etc.

Plus ou moins constante et uniforme chez quelques malades, l'obsession, chez le grand nombre, est passagère et variable. L'inaction, la solitude, en favorisent les retours. La réflexion, les distractions, des besoins pressants, peuvent prévenir ou rompre momentanément le charme. Dans le principe, les impressions sont aisément combattues, La lutte, plus tard, devient inégale, et le malheureux qui la soutient de tous ses efforts se voit avec effroi sur la pente de la folie, du suicide ou du crime. Il en est dont le tourment est inexprimable, et, pour certains, d'autant plus accablant que, honteux de cette triste situation, ils la dissimulent.

Dans cette condition, communément favorable à la genèse des impulsions maladives, et où l'esprit, s'oubliant, laisse la volonté chancelante, il y a d'imminentes chances pour l'éclosion et la réalisation de déterminations soudaines et sinistres. De là ces catastrophes dont l'opinion étonnée cherche l'énigme, et que n'expliquent ni les tendances connues, ni la moralité des auteurs.

Selon M. Delasiauve, la pseudomonomanie n'absorberait pas moins des quatre cinquièmes de l'ancienne classe des monomanies (t. III, p. 83). Très-commune, en effet, nous l'avons retrouvée 16 fois parmi les 39 observations de folie impulsive symptomatique que renferme la thèse du jeune aliéniste allemand. En quelques lignes, condensons l'aspect revêtu par les principales manifestations. Sept fois (et cela n'implique rien de négatif pour les cas où aucune souffrance cérébrale n'a été mentionnée) l'hypérémie est accusée dans les termes les plus explicites... : *Céphalalgies habituelles... Lourdeur infernale de la tête... Pléthore, migraine, bourdonnements d'oreilles... Chaleur à la tête, consécutive à une fatigue extrême prise à la danse... Dysménorrhée, maux de tête et fréquents afflux sanguins violents et brusques... État congestif cérébral... Épistaxis habituels, suppressions brusques... Coïncidence de l'impulsion homicide... Rêve terrifiant (symptôme initial)... Confusion des idées au réveil...* La misère, les chagrins, l'anémie, les pratiques ascétiques, auraient deux fois occasionné l'excitation nerveuse,

Quant à la nature des entraînements, le penchant impulsif s'est tourné : vers le suicide, 6 fois ; vers l'homicide, 9 fois ; vers l'anthropophagie, 2 fois; vers le viol (avec récidive), 1 fois; vers l'incendie, 3 fois ; vers la salacité, 3 fois. Ont coexisté, ou, mieux, alterné chez les mêmes sujets : une fois l'impulsion au viol, à l'homicide, à l'anthropophagie, au suicide; deux fois l'impulsion homicide et suicide; une fois l'impulsion incendiaire et suicide. L'impulsion aurait été isolée : dans cinq cas, pour l'homicide; dans deux, pour le suicide; dans deux, pour l'incendie; dans un, pour les obscénités. Mais, en vertu de la réserve faite plus haut, il est probable que, si toutes les circonstances de l'affection avaient été notées, on eût invariablement constaté des tendances multiples. Qu'un pauvre insensé tue ou se détruise, on n'est frappé que de l'événement; le reste, hors d'une enquête, passe inaperçu.

Deux fois l'impulsion homicide, souvent renouvelée, a pu être maîtrisée jusqu'à la fin. En un cas, le discernement, ressaisissant ses droits dans le cours même de l'exécution, a suspendu le bras du meurtrier qui, après une blessure sans gravité faite à un enfant, s'est, de son propre mouvement, constitué prisonnier. Le suicide n'a avorté qu'une seule fois, et toujours l'impulsion incendiaire a eu son effet. La joie ineffable, produite par la vue des flammes, a causé plusieurs récidives.

Il n'est pas facile parfois de déterminer si l'impulsion est primitive. Quatre des malades étaient sujets à des hallucinations. On en voit qui cèdent à des raisonnements bizarres, à une logique machinale. Plusieurs ont été rendus à eux-mêmes par une sorte de détente. Le souvenir de l'acte a suscité un vif regret, jamais le remords. Chez d'autres, l'excitation momentanée qui avait présidé à l'action s'est évanouie, en peu d'instants, sous l'affaissement obscur de la stupidité.

Un coup d'œil d'ensemble jeté sur tous ces faits suffit à ruiner l'hypothèse d'une entité morbide particulière, dont la manifestation capitale serait l'impulsion irrésistible, et à laquelle la désignation de *monomanie impulsive* puisse être appliquée. Or, il faut bannir ce terme de la nomenclature, comme impliquant l'erreur et masquant la réalité.

L'impulsion naît de conditions morbides trop variées pour être autre chose en soi qu'un symptôme. L'intuition de M. Jacoby sur ce point est parfaite. Aussi, a-t-il basé la caractéristique de l'impulsion sur la constatation de ces signes intrinsèques. La violence habituelle l'a frappé. Il la signale et la propose comme *une sorte de critère.* Toutefois, il en est un autre, qu'une étude plus méthodique des faits n'eût pas laissé échapper, qui prime, à notre sens, et que nous nous sommes efforcé de mettre en évidence : c'est l'instinctivité de la suggestion, la pression

inévitable du mouvement morbide, l'automatisme de l'acte. L'impulsion naît de troubles qui oppriment la volonté. Voilà une vérité d'observation. L'âme est vide, dit M. Jacoby (p. 61). Il eût été plus exact et plus physiologique de dire : le cerveau est plein. Dans quelles circonstances le fonctionnement syllogistique perd-il son aisance et sa netteté, sinon dans celles où la réplétion du système circulatoire cérébral comprime, engoue la pulpe nerveuse? Et quand se produit l'impulsion irrésistible, si ce n'est sous l'influence de cette compression et de cet engouement? Hypersthénie ou asthénie, congestion méningitique accidentelle ou hypérémie accoutumée, compression mécanique ou lésion dynamique, un semblable état somatique est, par excellence, celui qui entrave dans son expansion le pouvoir de délibérer. Ce pouvoir entravé, la situation psycho-cérébrale la plus favorable est créée pour l'invasion et le triomphe de l'impulsion. Donc le diagnostic précis de la modification organico-nerveuse, qui fait obstacle à la délibération, tient sous sa dépendance celui de l'impulsion irrésistible.

Cette notion est d'une haute importance. Elle permet, en effet, de classer à son rang légitime le phénomène morbide ; elle en fait saisir la filiation pathogénique, et conduit, par l'évidence de l'automatisme, à cette conclusion : l'irresponsabilité.

La question abordée par M. Jacoby est grosse de controverses médico-légales. Il aura contribué à y porter la lumière. La science doit lui en savoir gré. L'esprit flottant des juges a besoin pour se fixer de documents précis, de déductions positives, de linéaments distinctifs fermement tracés. Une argumentation, fondée sur la connaissance approfondie d'une classification naturelle, tient le secret de données aussi précieuses. Appliquée, elle ouvrira souvent, au grand honneur de la dignité sociale, le chemin des asiles, en fermant celui des prisons.

THÉRAPEUTIQUE.

UNE CONSULTATION DE LOUIS

SUR UNE AFFECTION HYSTÉRO-HYPOCHONDRIAQUE.

Qui de nous n'a connu l'excellent docteur Lemercier, sous-bibliothécaire au Muséum? Rien n'égalait son savoir profond, sinon son aménité et sa complaisance. Mais ce que peu de personnes savent, c'est que, chez lui, ces qualités étaient vertus héréditaires. M. le docteur Guardia

tient de sa veuve une curieuse correspondance qu'il publie, en ce moment, dans la *Gazette médicale.* Elle comprend une série de lettres-mémoires échangées entre le grand-père de Lemercier, chirurgien distingué à Craon (Sarthe), et le célèbre Louis, secrétaire de l'ancienne Académie de chirurgie, dont il avait été l'un des préparateurs à Paris. Une affectueuse estime n'avait cessé de présider à leurs relations, et les sentiments que reflètent ces documents témoignent d'une simplicité, d'une dignité et d'un désintéressement qui font le plus grand honneur à tous les deux.

L'élève ne consultait pas seulement le maître sur des cas de chirurgie. Plus d'une fois il sollicita son avis pour des maladies ordinaires, dans lesquelles la compétence de Louis n'était point en défaut. Entre autres faits, nous croyons devoir en signaler un, afférent à notre branche et où se révèlent la sagacité et l'habileté du vrai praticien. Il s'agit d'une demoiselle dévote, en proie à toutes les souffrances de l'hypochondrie et de l'hystérie. M. Guardia résume ainsi les symptômes : « Maigre, malingre, mal réglée, se plaignant tantôt de la tête, tantôt de la poitrine, tantôt du ventre, éprouvant des lassitudes fréquentes, un dégoût invincible pour les aliments, des nausées, des vomissements ; toujours constipée et ne rendant les matières qu'avec de grandes douleurs; traitée par un nombre infini de médecins et soumise aux traitements les plus contradictoires, les plus étranges, soit comme phthisique ou atteinte d'un cancer au pylore, la pauvre malade avait une de ces maladies sans nom qui font le tourment des patients et le désespoir de la médecine. »

Volontiers, Lemercier, répétant le propos de Cælius-Aurelianus, aurait dit de cette situation : « Patitur tota nervositas. » Dans le jugement qu'il en porte, on appréciera, du reste, sous le voile de la modestie, la finesse de son esprit réfléchi.

« L'ensemble des symptômes de cette *chronique*, observe-t-il, et tous les accidents qui en émanent, font, chacun dans leur particulier, autant de maladies prises séparément. Ce dédale m'épouvante. Je voulais éviter l'entreprise, connaissant mon peu de lumières. Le savant que je consulte voudra bien..... suppléer à ce qui me manque..... Parmi les médecins consultés pour combattre cette hydre, les uns ont conseillé l'usage des délayants, des bains tièdes et des purgatifs minoratifs. Les autres ont prétendu guérir sans les bains domestiques, préférant les potions anodines et les bols absorbants. Quelques autres ont promis de guérir avec des bols stomachiques et des boissons théiformes de fleurs de tilleul ou autres équivalentes. Quant aux évacuations sanguines, les uns étaient pour les sangsues, les autres pour les saignées. On ne l'a évacuée de ce côté que dans le cas où la pléthore sanguine l'exigeait. Ce secours n'a point été outré. » ..... La personne est méritante. « L'éducation qu'elle a reçue la

fait distinguer dans les sociétés de son sexe. La raison et l'esprit dont elle est partagée bornent ses besoins et ses désirs, mais ne peuvent changer la forme de ses nerfs trop irritables et trop sensibles. Je n'ai pu obtenir de cette vertueuse malade quelle était sa passion ; chaque individu en a une dominante. Elle est née d'un père vif et vigoureux ; il aimait le vin à l'excès. Sa mère semblait être bien constituée. La masse de ses humeurs était dépravée et empreinte de virus scorbutique. L'un et l'autre ont vécu jusqu'à l'âge de cinquante et quelques années.....

» A Craon, le 30 décembre 1777. M. Lemercier. »

Pour un simple chirurgien de bourgade, ces citations prouvent un savoir pratique et des notions littéraires supérieures au temps. Elles attestent aussi que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on comprend l'importance des influences étiologiques, spécialement héréditaires. N'est-ce pas quelque chose de remarquable que la mention de l'ivrognerie du père? Louis répond en ces termes :

« On ne peut rien de mieux détaillé que le mémoire à consulter que M. Lemercier m'a communiqué sur la maladie d'une demoiselle âgée de trente-sept ans. Elle a les nerfs fort sensibles et très-irritables. Le repos habituel dans lequel elle vit suffit pour causer tous les désordres dont elle se plaint, et lui en préparera de plus graves, si elle ne prend pas un autre parti. L'exercice du corps est absolument nécessaire. Il faut commencer par des promenades à pied dans son appartement, et les augmenter par degrés. Il faut enfin, si on le peut, la mener jusqu'à monter à cheval. Au défaut d'exercice, on emploiera, et même concurremment (*sic*), des frictions sèches avec des flanelles, sur le dos, le ventre, les bras, cuisses et jambes; rien ne fortifie plus le corps. Le sang circule, la transpiration s'établit, enfin renaît l'accord entre l'action des solides et le cours des liquides qui doivent y être soumis. L'oisiveté est un plus grand mal au physique qu'au moral, quoyque les casuistes la regardent comme l'un des péchés capitaux, et les philosophes l'estiment la mère de tous les vices. Cette considération doit toucher une demoiselle pieuse ; et quoiqu'on puisse accorder quelque chose à la fragilité humaine, il ne faut pas avoir de délits apparents, aussi nuisibles au corps qu'à l'âme, qui finit par s'engourdir dans l'épaisseur de la matière.

» Les digestions deviendront bonnes lorsque l'exercice préparatoire aura aiguisé l'appétit et donné des forces aux organes où cette fonction essentielle a lieu.

» Il faut peu de remèdes. De petits bols d'un grain de camphre dissous et de trois ou quatre grains de nitre purifié dans de la conserve de roses, quatre fois par jour, calmeront l'irritabilité. Une légère infusion de bon quinquina agira comme stomachique et tonique. Des conversations gaies, et des distractions honnêtes dissiperont la mélancolie. Mais de l'exercice par dessus tout. La demoiselle malade trouveroit au dessous d'elle de jouer au volent (*sic*); qu'on fasse pendre dans un cabinet écarté une cloche sans battant, telles qu'on en met pour sonner le réfectoire dans

les couvents, et qu'elle aille *incognito* la mettre en branle pendant un quart d'heure avant que de déjeuner, de même avant de dîner, et le soir. Personne ne sçaura ce genre d'exercice que la demoiselle peut même commencer étant assise, si cela luy convient.

» Délibéré à Paris, le 30 janvier 1778. LOUIS.

» Reçu 12 livres. »

On ne saurait déployer plus de tact médical et en même temps de sagesse thérapeutique. M. Guardia le constate à bon droit et, en ce qui nous concerne, nous n'hésitons pas à nous associer aux réflexions suivantes, par lesquelles se termine son intéressant article.

Louis était trop bon physiologiste pour goûter beaucoup la polypharmacie, et trop expérimenté dans l'art de traiter les maladies pour ne pas apprécier l'efficacité d'un bon régime, combiné avec les exercices du corps et les moyens de l'hygiène. On peut douter que le docteur Pomme, si renommé pour les affections nerveuses, eût fait aussi bien. Louis entendait la médecine comme Zimmermann; son rare bon sens le tenait en défiance contre les drogues pharmaceutiques. Rien n'est plus ingénieux et plus simple à la fois que ces instructions de l'expérience données à une personne qui était la victime de ses habitudes d'oisiveté, et qui se rendait malade et insupportable à plaisir, par pur esprit de pénitence.

Il s'agissait bien d'apozèmes, de tisanes et de juleps. Il fallait commencer par rendre cette pauvre fille à la raison, avant de la guérir des maux très-réels qui tenaient au régime insensé qu'elle suivait. Quelle heureuse idée que l'exercice de la cloche sans battant! On croirait lire une de ces pages si sensées dans lesquelles Celse a résumé en maître les préceptes les plus essentiels de l'hygiène pour les valétudinaires. Louis ne s'entendait pas moins à traiter les vapeurs qu'à faire une leçon ou à rédiger un rapport. D.

MÉDECINE LÉGALE.

LES DEUX SÉMINARISTES.

Dans la nuit du 29 au 30 mai de l'année dernière, s'accomplissait au séminaire de Pont-à-Mousson un drame dont l'opinion s'est vivement émue. Un élève, poussé par un affreux vertige, y allumait un incendie et immolait un de ses condisciples. Quelle pensée dominait son esprit? Était-ce l'acte d'un criminel ou d'un fou? L'étrangeté du fait, l'absence de motifs péremptoires, certaines particularités de l'existence, firent véhémentement suspecter l'intégrité mentale. Jeanson, — c'est le nom de l'auteur de la catastrophe, — fut mis en observation dans l'asile

d'aliénés de Maréville (Meurthe). On l'interrogea souvent ; les médecins de l'établissement, MM. Henri Bonnet et Bulard, l'examinèrent avec assiduité pendant plusieurs mois. Chacun prévoyait un acquittement.

Toutefois, sur le rapport très-circonstancié de nos confrères, concluant timidement à la liberté morale, le jury de la Meurthe prononça un verdict de culpabilité, que vint consacrer une condamnation à vingt ans de travaux forcés. Grande fut la surprise générale. Parmi les aliénistes surtout, bien que réduits aux extraits du procès publiés dans les journaux, le sentiment fut unanime qu'une regrettable erreur avait été commise. Nous n'hésitâmes pas, pour notre part, à en exprimer la présomption (t. IX, p. 113). Aussi apprit-on sans étonnement que l'arrêt, déféré à la Cour suprême, avait été immédiatement cassé, et la cause renvoyée devant la Cour d'assises de la Moselle.

Ce renvoi suscita une véritable attente. La confiance augmenta, quand le bruit se répandit que la science, cette fois, devait parler par l'organe du maître qui s'est carrément emparé du sceptre de la médecine légale des aliénés. On connaît les idées arrêtées de M. Morel. Non content de les développer dans un long mémoire, en soumettant à leur contrôle les assertions adverses, le savant médecin de Saint-Yon n'a cru mieux faire, pour assurer à son œuvre une autorité irréfragable, que de provoquer l'adhésion des sommités médicales les plus hautes, et notamment d'une compagnie compétente : la Société de médecine légale. A ce document sont ainsi venus se joindre, outre une substantielle analyse présentée par M. Jules Falret à cette Société et sanctionnée par elle, les certificats approbatifs et motivés de MM. les docteurs Béhier et Lasègue, professeurs à la Faculté de médecine de Paris ; Dumesnil, médecin-directeur de l'asile de Quatremares ; Brierre de Boismont, directeur d'une maison privée d'aliénés, et T. Gallard, médecin des hôpitaux de la capitale.

Avec l'aide de la prévention publique, ce faisceau de lumières eût permis d'escompter le succès. Malheureusement, ni ces témoignages écrits, ni les explications orales de notre éminent collègue, n'ont pu le garantir d'un échec. A Metz, comme à Nancy, on a infligé à Jeanson, jugé coupable, la même peine de vingt ans de travaux forcés, désormais irrévocable, car le pauvre condamné n'a point réitéré son appel. Nous avons sous les yeux les pièces importantes, qui, loin d'infirmer notre première impression, sont plutôt de nature à la fortifier. A quoi donc a pu tenir la résistance des jurés et des juges ? Quel est le mystère de ce désaccord si fréquent entre les appréciations médicales et les décisions juridiques ?

La difficulté ne date pas d'hier. En imaginant le mot *monomanie*, Esquirol avait eu pour but de mieux caractériser une notion bien ancienne. Rapidement cette expression s'étant popularisée, dès qu'on entrevit la clarté qu'elle pouvait légalement répandre sur certains états psychiques douteux, la magistrature se remplit d'alarmes. Elle prétendit que, transformant les passions en folies, nous voulions soustraire les malfaiteurs à une juste expiation, remplacer les prisons par des hospices d'aliénés, ou, sous prétexte de délire partiel, renfermer des individus qui jouissaient de leur raison. On sait, malgré le terrain gagné par la médecine mentale, si ces préjugés ont entièrement disparu. Plus que jamais les journaux politiques de toutes nuances récriminent violemment contre les aliénistes et leurs tendances, et, si les tribunaux ont de plus en plus égard à notre jugement, c'est moins par conviction que par habitude ou impuissance, et il n'est pas rare que, comme dans le cas présent, ils dérogent à une jurisprudence imposée par la force des choses.

Nos devanciers se sont évertués à dissiper ces vaines défiances, et les contemporains n'en déplorent pas avec moins d'amertume les effets fâcheux. Affligé de sa déconvenue, M. Morel lui-même, dans une lettre au défenseur de Jeanson, M. Dépéronne, tout en s'inclinant devant le verdict rendu, exhale ouvertement, au nom de l'humanité et de la science, sa tristesse et ses regrets (1). Dieu, assurément, nous garde de blâmer de pareilles revendications! Mais les magistrats, si ardemment mis en cause, ont-ils tous les torts? La corporation mentaliste, qui voit une poutre dans leur œil, n'aurait-elle pas dans le sien un léger fétu qu'elle n'aperçoit pas? Convaincue, est-elle sûre d'avoir, en toute occasion, suffisamment élucidé les problèmes obscurs pour forcer la conviction des autres? Parfois, n'aurait-elle pas épaissi les ombres qu'elle croyait avoir écartées?

C'est un peu notre avis, formulé à trop de reprises pour que nous ne soyons pas mortifié de l'oubli où on l'a tenu. Depuis longtemps, en conséquence d'une observation attentive et d'une analyse sévère, nous avons exposé les bases d'une classification, dont la précision logique, recélant la solution facile d'une foule de questions médico-légales, nous a permis de constater l'insuffisance et quelquefois le danger des errements suivis. Dans nos appréciations, directement personnelles ou critiques, elle nous a été jusqu'à présent d'un secours toujours efficace. MM. Morel et J. Falret ont rapproché, non sans fondement, du cas de Jeanson

(1) Cette lettre figure en tête de la consultation imprimée de M. Morel et des documents annexes.

celui d'un autre séminariste qui, en 1858, fut condamné par le jury des Bouches-du-Rhône, dans des conditions absolument analogues. Pourtant, lui aussi avait été l'objet d'enquêtes multiples et sérieuses, à Aix d'abord, puis dans les asiles de Marseille et de Montpellier, où il fut transféré successivement. Parmi les experts, figuraient des noms autorisés : Aubanel, M. Cavalier; et tous étaient tombés d'accord, sinon sur la variété morbide, au moins sur le fait capital du trouble mental et de sa relation avec l'acte homicide.

Or, précisément, l'issue de ce procès nous a frappé. En lisant avec soin les rapports d'ailleurs très-serrés de nos collègues, il nous fut aisé d'en découvrir le point vulnérable. Notre devoir était tracé. Dans une lecture à la Société médicale du Panthéon, nous fîmes voir, discutant les faits, combien, au point de vue de notre théorie, la situation s'éclaircissait. Deux mois après, nous communiquions à la Société médico-psychologique un mémoire étendu sur la pseudo-monomanie, où, de l'observation du séminariste d'Aix, jointe à une série d'autres semblables, nous avons induit un diagnostic différentiel explicite et fécond en applications pratiques. Ces travaux, avec les discussions qui s'en sont suivies, ont été publiés, le premier, dans le *Courrier médical*, le second, dans les *Annales* (1859) et dans le *Journal de médecine mentale* (t. III, p. 80). Vingt fois depuis, nous avons eu occasion de revenir sur les mêmes principes, notamment dans les débats relatifs à la classification des aliénations mentales, à la responsabilité partielle, à la folie raisonnante, et, plus récemment, dans nos analyses du *délire émotif* de M. Morel, du procès Chorinski, du traité de Griesinger, *de l'orgueil et de la folie*, de M. Lagardelle, etc.

Comment tout cela a-t-il passé inaperçu de nos collègues? On aurait peine à le comprendre, si l'on ne savait le pouvoir du parti pris fomenté par la peur de perdre des illusions caressées. Dès son apparition, notre nomenclature eut à subir une espèce d'ostracisme. Nous n'avions réalisé qu'une conception systématique. On nous accusait de tendre, en brisant le faisceau de l'unité mentale, et substituant à la considération de la maladie l'interprétation du symptôme, à compromettre l'ascendant de la spécialité vis-à-vis des magistrats. Au nom d'une solidarité mensongère des facultés, on s'opiniâtrait, enfin, répudiant, comme décevante, toute lueur doctrinale, à n'envisager que les aspects exclusivement cliniques. On est allé plus loin, on en est arrivé à réduire tous les problèmes en un seul : établir la réalité de l'aberration psycho-cérébrale. D'où cette conclusion : irresponsabilité ou invalidation, selon qu'il s'agissait d'une inculpation criminelle ou d'un acte civil.

Ce système simplifie la tâche. Il suffit de recueillir et de condenser le plus possible d'éléments d'irrégularité. Plus le tableau est sombre, plus il prouve. Aussi, s'est-on traditionnellement évertué, remontant dans le passé le plus lointain, à rattacher aux moindres indices existants tous les signes tirés de l'hérédité, du tempérament, des idiosyncrasies et des maladies antérieures. MM. Morel et Jules Falret n'ont point procédé autrement à l'égard, soit du procès Jeanson, soit des expertises provençales, dont ils ont, telles quelles, accueilli les données, sans se préoccuper des sérieuses objections que nous avions faites aux auteurs. Aubanel et M. Cavalier sont excusables ; il leur eût été difficile de devancer la science. Si nos aperçus sont fondés, nos collègues parisiens n'auraient pas droit à la même immunité. En tout cas, les arrêts de Nancy et de Metz ne nous ont point étonné et subsistent. Nos doctrines ne sauraient du moins en être responsables. Il n'a point paru qu'elles fussent connues de ceux qui ont prononcé. Auraient-elles pu conjurer le résultat ? Cette vertu, nous le croyons, gît en elles.

Au surplus, l'intérêt est immense, la conjoncture grave. Puisque l'occasion se présente, ce nous est un devoir de la saisir pour montrer en quoi, selon nous, on a fait fausse route et comment, par une voie plus nette et plus sûre, on aurait eu chance d'atteindre le but. Peut-être aujourd'hui trouverons-nous les esprits mieux disposés à l'examen et à la réflexion. A ce propos, on ne se plaindra pas de quelques longueurs, ici opportunes. Pour notre mémoire sur la pseudo-monomanie, nous renverrons aux *Annales médico-psychologiques* et au *Journal de médecine mentale ;* mais, avant de relater l'histoire de Jeanson et d'apprécier scientifiquement son procès, nous reproduirons *in extenso* le compte rendu de la séance où, à la Société médicale du Panthéon, il a été question du séminariste d'Aix. Outre les éléments précieux fournis au parallèle, on y verra, jugée par anticipation, la direction habituellement donnée aux expertises.

TENTATIVE DE MEURTRE PAR UN ÉLÈVE DU SÉMINAIRE D'AIX SUR UN CONDISCIPLE ; CONDAMNATION.

Note lue a ce sujet, par M. Delasiauve,
A la Société médicale du Panthéon (extr. du *Courrier médical*, nos 12 et 13, 1859).

Messieurs,

Il y a deux ans environ, j'eus l'honneur d'exposer devant vous les principes d'une nouvelle classification des maladies mentales. La discussion animée que souleva cette communication et l'accueil qu'elle me valut

m'ont laissé la confiance qu'elle avait produit quelque impression sur vos esprits. Toutefois, malgré mon vif désir de répondre au vœu manifesté par plusieurs membres, je dus, pour ne pas abuser d'une attention soutenue sur le point théorique pendant trois séances, n'envisager que les principaux horizons pratiques découlant de mes idées. Mon intention, d'ailleurs, était de traiter ce sujet d'une manière particulière lorsque surgirait une occasion propice.

En sollicitant aujourd'hui la faveur de vous entretenir de nouveau, ce n'est pas que je me propose d'aborder la question dans son ensemble ; mais une ville du midi a été tout récemment le théâtre d'un fait judiciaire que j'ai cru devoir porter à votre connaissance, et qui me paraît éminemment propre à mettre comparativement en évidence la justesse et les avantages des distinctions que j'ai établies.

Souvent nous déplorons les préventions des magistrats ; n'est-ce pas un peu la faute de notre impuissance, si nous ne parvenons pas toujours à faire passer dans leur esprit la conviction qui est dans le nôtre ? Hérédité, antécédents, signes physiques et moraux, rien ne manque à nos descriptions. Mais plus le tableau est complet, plus on hésite à y croire, parce que l'impression qu'il cause n'est point en harmonie avec celle qui résulte de l'interrogatoire des inculpés et de leur attitude aux débats. Comment concilier l'absence du libre arbitre avec la régularité des réponses et la fermeté de la défense ? Il y a là une contradiction qu'on ne s'explique pas, une énigme dont on cherche en vain le mot. Ou alors on nous suit sur parole, ou on passe outre, nous considérant nous-mêmes comme des hallucinés qui voyons la folie partout.

Avec ma théorie, née de l'observation et confirmée par elle, disparaissent de tels doutes. Elle est simple, vous le savez, et consiste à distinguer la fonction raisonnante, syllogistique, de l'action des sentiments et des idées, mobiles ou éléments du travail mental. Le premier mode est-il atteint ? Nécessairement, par suite du vice d'association des pensées, la manifestation délirante est générale. On a, sous les quatre formes pathologiques et dans des nuances infinies, l'excitation maniaque, la manie, la démence, la stupidité ou *chaos intellectuel*. Est-ce au contraire le second ? Deux circonstances concourent, dans les types du moins, à rendre l'expression phénoménale très-différente : l'intégrité du raisonnement et de plus l'indépendance notoire des sentiments et des idées. Pour être sous le coup de la haine, de la défiance ou de la jalousie, pour nourrir une croyance extravagante, il ne s'ensuit pas une déviation forcée de toutes les autres manifestations morales, affectives ou instinctives. Loin de là, celles-ci, lorsque les autres sommeillent, peuvent s'offrir complètes, régulières. Et ce n'est pas tout : les idées folles elles-mêmes, en vertu du pouvoir syllogistique qui subsiste, peuvent être soumises à un véritable enchaînement logique. L'aliéné *raisonne* en *déraisonnant*.

N'est-ce pas, en effet, ce que l'on constate tous les jours, aussi bien à l'égard des passions véhémentes que des stimulations morbides ? Une fausse interprétation a pu seule obscurcir la notion d'une particularité tellement frappante, qu'elle figure à chaque page de nos écrits.

On prévoit, dès lors, l'infinie diversité dont est susceptible l'ordre des aliénations partielles, en proportion, non-seulement des sentiments exci-

tés ou des idées dominantes, mais de l'intensité du trouble, de sa nouveauté ou de son ancienneté, de sa fixité ou de sa mobilité, de sa circonscription ou de son étendue, voire du tempérament moral des malades, des idiosyncrasies individuelles. Il y a des préoccupations tellement actives qu'elles empêchent tout autre travail psychique. Dans des cas moins graves, l'attention, momentanément distraite, est ramenée par la moindre cause dans le courant morbide ; il ne saurait y avoir d'entretien suivi. D'autres fois, l'abstraction est plus soutenue. L'aliéné paraît un homme ordinaire, tant qu'on ne touche point à sa marotte. Quelques-uns cachent leur drapeau par intérêt, certitude de la défiance qu'ils inspirent ou crainte du ridicule. On en voit qui, fluctuants, passent par les alternatives incessantes de la persuasion ou du doute. Chez un grand nombre, enfin, l'esprit est soumis à des entraînements, à une fascination dont il a conscience. A la différence des précédents qui rarement se plaignent de souffrir, si ce n'est dans l'hypochondrie, la plupart de ces derniers éprouvent des signes congestifs vers la tête. Les changements plus ou moins vagues, fugaces qui s'opèrent en eux, et sont habituellement en rapport avec les souffrances physiques, les jettent dans l'anxiété ; ils en redoutent avec raison les conséquences, cherchant à les conjurer par des soins médicaux et la résistance aux suggestions. Dans ces cas, l'égarement a aussi cela de caractéristique que, semblable à une sorte de charme, il s'évanouit souvent au moindre retour de la réflexion, qu'il ne sévit que dans la solitude, que, rompu par une intervention étrangère, le jeu actif de la pensée suffit pour lui barrer le passage. A-t-il eu quelque résultat funeste comme un meurtre, une tentative de suicide, etc. ; les malades sont les premiers à se condamner, à se livrer à la justice, et à rendre un compte très-circonstancié des mobiles fatidiques auxquels ils ont obéi. La domination de l'idée régulière dans la veille fait oublier l'idée fausse de la rêverie ou permet de la juger.

Au point de vue thérapeutique, ces nuances impliquent évidemment des indications relatives. Leur étude, à laquelle on ne s'est point jusqu'ici adonné sérieusement, est également d'une grande importance, en ce qui concerne les questions et les applications médico-judiciaires.

Pour les conditions et les suites des actes incriminés, il n'y a pas uniformité, les uns étant dus à une détermination arrêtée, correspondants aux croyances maladives, et acceptés par les inculpés comme œuvres de réparation légitime, les autres dérivant d'une perturbation indécise, plus ou moins automatique, accomplis parfois en dehors ou en dépit de la volonté, et généralement désavoués par leurs auteurs, qui ne sauraient bien caractériser l'aveugle frénésie qui les a poussés.

Dans cette distinction gît le critérium moral des méfaits, et l'analyse du cas suivant montre quelle clarté elle est de nature à projeter sur les problèmes litigieux. Il s'agit d'un séminariste de dix-neuf ans, qui la nuit, dans un dortoir, traverse avec une épée le cou d'un camarade endormi (1). Quel motif l'a conduit à cette violence ? Aucun apparent. Il a plutôt de l'affection que de la haine pour sa victime ; c'est donc du délire. De la prison d'Aix, l'assassin est transféré successivement aux asiles d'aliénés

(1) Le nom de cet élève est Raimbaud.

de Marseille et de Montpellier, où son état mental est l'objet d'une minutieuse enquête, dont le résultat peut se résumer ainsi : Au séminaire, ce jeune élève, doué d'un extérieur agréable, a toujours mérité l'approbation sous le rapport des dispositions, du travail et de la conduite. Parfois seulement il avait des bizarreries, reflet de celles qui, déjà remarquées dans son enfance, coïncidaient avec des crises convulsives. Personne, néanmoins, ne leur eût attribué une signification fâcheuse. Peu de temps avant la catastrophe, on s'aperçoit qu'il est distrait, moins expansif. Que se passait-il en lui ? Son confesseur, à qui il s'était ouvert, confirme, à cet égard, ce qu'il raconte lui-même. C'était, par intervalles, un mouvement, un enchevêtrement indéfinissable de sensations et de pensées, qui surgissant, disparaissant, reparaissant sans fixité, le plongeaient dans l'inquiétude, le doute, la défiance. Son zèle religieux faiblissait ou s'exagérait tour à tour. Tantôt il se croyait appelé à de hautes destinées, à se distinguer par quelque chose d'extraordinaire; d'autres fois, saisi d'un amer dégoût de la vie, il songeait au suicide. Une sorte d'attrait mystique l'entraînait vers un condisciple, dont il s'éloignait bientôt pour se rapprocher d'un autre. Celui qu'il a tenté de tuer lui avait inspiré une passion de ce genre. Le travail lui était pénible, car il sentait sa tête douloureuse, bouillonnante. La veille et le jour du crime, l'obsession fut surtout intense et continue. Une lettre décousue, pleine de réticences, adressée à un correspondant chimérique, à qui il demandait une arme acérée, semble attester que son imagination avait été le théâtre d'un combat théologique, où, prenant parti pour le protestantisme contre le papisme, il poursuivait dans son camarade le fauteur de cet odieux système.

Après le coup, le meurtrier se sauva; mais dès le lendemain il se rend lui-même chez le magistrat pour déclarer sa culpabilité. Sous quelle influence il a agi, il ne se l'explique pas. Une invincible puissance paralysait sa réflexion. Tout ce qu'il sait, c'est que, dans un incompréhensible accès de jalousie, il sacrifiait son idole pour que nul ne jouît de ses relations intimes; il RÊVAIT ! Dans la suite, de semblables agitations se sont fréquemment renouvelées, donnant lieu à des actes excentriques et à une teinte de vague mélancolie.

Ces particularités ont été établies par nos confrères avec des détails très-étendus. M. Aubanel y a vu la preuve d'une monomanie. M. Cavalier quelque chose d'approchant du délire général. Tous deux ont conclu à l'existence de la folie, au défaut de liberté morale et partant à l'irresponsabilité, l'un croyant, du reste, que le mal avait disparu, l'autre qu'il n'était que voilé et affaibli.

Quant au jury, sur les observations du président des assises, qui engagea ses membres à ne point s'embarrasser dans un dédale scientifique, mais à ne voir dans la cause qu'une question de bon sens, sans égard pour les articulations si pertinentes des experts, il a rendu un verdict par suite duquel le prévenu, vu les circonstances atténuantes, a été condamné à quinze mois d'emprisonnement.

Tout en respectant la chose jugée, nos confrères ont cru, et nous les en félicitons, devoir revendiquer les droits de la science, en publiant leur opinion, qu'ils n'ont point abandonnée. Mais, à notre tour, nous sera-t-il

interdit de chercher le secret de ce désaccord si affligeant entre la décision judiciaire et les conclusions médicales? Nous pouvons le faire avec d'autant moins de scrupule que nous n'avons à blesser personne. L'insuffisance du savant est ici l'insuffisance de la science ; et le rapport, quels qu'en eussent été les auteurs, n'aurait pu être ni mieux étudié ni plus explicite.

D'où vient le vice?

Nous l'avons déjà laissé entrevoir. De ce que l'on s'obstine, malgré l'expérience, à surprendre les inculpés en flagrant délit de folie, tandis qu'au lieu de pivoter sur un mot dont le sens est équivoque, on devrait se borner à spécifier l'action maladive et ses effets. On ne donnerait plus au juge une énigme à deviner; on l'attirerait sur un terrain précis, où il aurait à se mesurer avec des problèmes qu'il ne sent pas même la nécessité de se poser. Avant et après la perpétration, jamais le condamné de l'exemple qui précède n'a ostensiblement déraisonné. Le trouble, purement sentimental et idéal, était extérieur à la fonction syllogistique. Dans la journée du meurtre, il a participé aux exercices de la Communauté, sans que son agitation se révélât par aucune incorrection de langage. Ses réponses, en prison et aux assises, ont témoigné d'une lucidité constante.

Pourquoi ce phénomène? Est-ce parce que le mal ne sévissait que par instants ou avait fini par disparaître? Là est le nœud de la situation, tranché mais non dénoué par nos confrères. Rien de plus simple, toutefois, au moyen des éléments que recèle notre théorie.

D'abord, il est évident qu'on n'avait point affaire à une monomanie, délire circonscrit, fixe, permanent, rarement périodique. L'intégrité syllogistique exclut, d'une autre part, la pensée d'une folie générale. Mais nous l'avons dit, les aliénations partielles ne se bornent pas aux seules monomanies et lypémanies. Une foule de perturbations nerveuses suscitent des impressions anormales, des sentiments bizarres, des conceptions fantasques, dont le conflit fascine l'esprit sans détruire intrinsèquement l'ordre raisonnant. Ces phénomènes ont leurs analogues dans l'état normal; la rêverie en donne l'image. Ravi à la sphère positive, on suit à la remorque le mouvemement machinal des idées. On discute, on s'agite, on gesticule, on bâtit des châteaux en Espagne. Seulement, l'agitation morbide est beaucoup plus pénible et moins inoffensive. Les tableaux sont souvent sinistres et les entraînements dangereux ; on en sort meurtri, inquiet, soupçonneux. Elle revient forcée, quelquefois dominante.

Tel est notoirement le cas du jeune séminariste. La fascination, d'ailleurs, n'a son véritable empire que dans la solitude. L'éclosion d'une situation régulière dissipe ou tient en échec les sollicitations automatiques. On s'explique ainsi les vicissitudes offertes par le malade. Il *rêvait*, surtout lorsqu'il se trouvait abandonné à lui-même.

Au travail, à la prière, il luttait, comme en pareille circonstance on résiste à l'envahissement du sommeil. En public, il se contenait ou tout au plus émettait des idées bizarres, réminiscences de ses récentes émotions.

La présence d'esprit de certains inculpés n'implique donc point la négation de l'oppression pathologique et de la fatalité de ses conséquences.

Sous ce rapport, l'incohérence de la lettre mentionnée par M. Cavalier est sans valeur comme argument. Reflet du choc confus des sentiments et des mouvements désordonnés, elle n'accuse point le vice d'un pouvoir auquel le réveil de la sentinelle endormie, c'est-à-dire de la réflexion, restitue immédiatement sa pleine indépendance. On cite avec surprise un suicide qui, arrêté sur les bords de l'abîme par une agression menaçante, fuit à toutes jambes et abandonne son projet. Ce résultat n'a rien que de logique, notamment si la résolution était accidentelle. Il eût pu en être de même du séminariste, prévenu à temps par une commotion soudaine ou une apparition inattendue. Dans ces cas, le courant brisé, effet d'une agitation cérébrale morbide, a chance de ne pas se renouveler avec de semblables caractères. Mais cette heureuse interruption n'a pas lieu toujours, et alors, comme le soldat obéissant aveuglément à sa consigne, on est exposé à subir passivement, jusqu'au bout, l'influence de l'excitation maladive. Chacun se rappelle ce meurtrier qui, à Lyon, assassina publiquement une dame qu'il n'avait jamais vue. Il lui fallait une victime parce que, songeant à s'ôter la vie, mais craignant la damnation, il préférait un genre de mort qui lui laisserait la faculté de se mettre en état de grâce. De pareils exemples sont communs dans les annales criminelles. Tant que dure l'éréthisme, le contrôle fait défaut; on est mené comme dans ces légendes, où l'on cède au mystérieux ascendant des démons ou des anges. « Le seul accomplissement du meurtre, dit le séminariste, m'a préoccupé; je n'ai pensé ni à la moralité de l'acte, ni au châtiment qu'il méritait. »

Pour qui a l'expérience des névroses convulsives, ces perversions morales n'offrent point de doute. Chez les épileptiques, entre autres, leur fréquence est extrême et la sourde agitation qui succède aux accès forme avec le calme naturel le contraste le plus saillant. Il n'y a point de services où la discipline soit plus difficile à maintenir que ceux où l'on reçoit ces infortunés, pour la plupart hargneux, disposés aux rixes et sujets à des violences imprévues. Le danger que font courir ces malades n'est pas assez apprécié par beaucoup d'administrations locales, qui, par une économie mal entendue, refusent de leur ouvrir les portes des asiles. Mais il est certain qu'en coudoyant un épileptique, on coudoie un assassin éventuel, et que le mal caduc, par les rêveries plus ou moins hallucinatoires qu'il occasionne, fournit un fort contingent à ces crimes enregistrés par la presse quotidienne et attribués à l'aliénation mentale. Je ne m'étonnerais pas même que telle fût la cause qui armait l'homicide d'Aix; car, outre les tendances nerveuses de l'enfance, les rapports de nos confrères signalent, dans l'année même où la tentative du meurtre a eu lieu, deux attaques convulsives de nature équivoque.

Ainsi, la coexistence possible d'une irrésistibilité morbide avec l'exercice raisonnant n'est pas seulement un fait irrécusable, la diversité des deux modes du fonctionnement mental en justifie l'origine. L'analyse des phénomènes physiologiques conduit tout droit à l'interprétation des anomalies pathologiques. Le Gros-Jean, qui du faîte de ses joies dorées retombe dans la réalité rustique, a son pendant dans l'illusionné, qui, ressaisissant son aperception lucide, s'effraye de sa propre perturbation. La divagation, d'ailleurs, a une physionomie distinctive qui tient à la manière

dont se produisent les idées. Ce n'est point l'incohérence de la manie où, faute de lien, on délire *extérieurement* sur tout. L'association a lieu, mais vicieuse, fortuite; les raisonnements vont tout seuls, dans l'ombre, sous l'action cérébrale, comme courrait un homme entraîné par une force supérieure. Ajoutons un dernier trait différentiel. Le monomane veut sa victime, ici le hasard la désigne : il n'y a pas de grief.

Ces remarques, accessibles à toute intelligence saine, nous semblent de nature à vaincre l'hésitation qui se montre si fréquemment dans les causes criminelles où se pose la question d'insanité. L'aliéné a le caractère qu'il doit avoir. Par suite du pouvoir de substitution réciproque des idées, vis-à-vis les unes des autres, on conçoit que le prévenu qui n'a cédé qu'à des impressions erratiques puisse, sous l'empire de mobiles réguliers, s'excuser ou se défendre avec une liberté d'esprit apparente. Alors même que l'instigation morbide serait moins instable qu'elle n'est d'ordinaire, l'horreur du crime, la solennité des débats, l'échange magnétique d'avocat à client, l'intérêt qui, pour celui-ci s'agite, sont certes des éléments assez agissants pour dominer toute autre préoccupation.

Or, cela étant, on voit tout de suite quelle est la fragilité de l'objection qui s'appuie sur l'intégrité du raisonnement, pour conclure à la liberté morale et à la responsabilité. Sa valeur est absolument nulle. Le problème, dès lors, change nécessairement d'aspect. On n'a plus à se demander : « l'inculpé est-il fou »? Expression d'un sens équivoque. Mais le fait qu'on lui reproche est-il dû à une déviation morbide, et quelle influence celle-ci a-t-elle pu avoir?

Sur le premier point, à moins que des motifs sérieux ne fassent présumer la simulation, le désaccord est presque impossible. L'observation est la même pour tous. Mais, quant au pouvoir du libre arbitre impliqué dans le second, la difficulté, plus grave, a été soulevée et affirmativement résolue. Des criminalistes éminents ont supposé la faculté de résistance.

Il suffit, toutefois, d'étudier dans leurs phases les aberrations diffuses, objet spécial de cette communication, pour reconnaître le sceau de fatalité dont est marqué l'événement. L'argument est plus spécieux à l'égard des monomanies. Au surplus, la question affecte une portée plus haute : elle est toute de délimitation et de compétence.

Dans les cas litigieux, on s'est imprudemment basé sur l'existence ou l'absence du libre arbitre. Axiome social, le libre arbitre ne se mesure pas. On a dit, la santé le maintient, la maladie le détruit. Rien de moins prouvé, car si la jurisprudence excuse et quelquefois absout l'égarement des passions véhémentes, on voit d'un autre côté des sujets opposer une volonté efficace aux impulsions maladives qui les obsèdent. Pour nous comme pour beaucoup de nos confrères, la responsabilité cesse où commence la maladie, mais par des raisons très-différentes et toutes de considération morale. Nous invoquons une nécessité sociale, une convenance scientifique. Cette limite d'abord est claire et satisfaisante. Elle sépare deux domaines dont la confusion a été de tout temps une source de fâcheuses dissidences. Toute affection mentale rend l'homme différent de lui-même, et jette dans son imagination des germes d'inquiétude et de découragement. On ne saurait d'avance en calculer la puissance, les retours, les suites. Le juge qui condamnerait n'est pas sûr enfin, subis-

sant la même transformation et commettant le même crime, de ne pas s'asseoir le lendemain sur la même sellette, ce qui est inadmissible. Il faut laisser le moins possible à l'arbitraire. Telle est l'opportunité et la justification d'une foule de règles en vigueur dans la société.

A qui, du reste, incombe-t-il de résoudre le litige? Le magistrat qui réclame notre avis sur un mal qu'il ignore sera-t-il apte à en déterminer les effets? Évidemment; ce n'est point une question de *bon sens*, mais de *science*. Le bon sens, qui s'applique aux choses d'expérience commune, a-t-il jamais appris à faire un soulier ou une veste? Le plus petit exercice exige étude, apprentissage. Notre rôle, par cela même, est nettement défini dans ces circonstances. Ne découvrons-nous, dans un acte incriminé, que le résultat d'une passion naturelle? Au juge, averti par notre simple déclaration, d'appliquer la pénalité, l'atténuation ou l'excuse, selon le sentiment qu'il peut avoir comme nous du jeu des mobiles naturels. Trouvons-nous, au contraire, que le fait procède d'une transformation morbide? Nous conformons nos conclusions aux principes acquis à la science. Le magistrat, dans ce cas, n'a qu'à s'incliner, à moins de vouloir substituer à une conviction éclairée son arbitraire aveugle. La compétence ici, nous l'avons souvent répété, c'est le savoir. Et notre droit de proclamer ce principe, Messieurs, est pour nous d'autant moins douteux que le dogme absolu de l'irresponsabilité est unanimement admis par les aliénistes pour tous les cas d'égarement incontesté.

Toute vérité se reconnaît dans ses conséquences. Si je ne m'abuse sur la valeur des solutions nombreuses et diverses qui précèdent, mon point de départ ne serait point une illusion. Vous venez de voir quelles applications juridiques en découlent. Un horizon nouveau semble également s'ouvrir pour la thérapeutique mentale, par suite d'une nomenclature où se rangent, sans effort, une foule d'espèces incomprises ou mal classées dans les divisions anciennes. Le changement de perspective psychologique résultant du rôle départi par nous aux facultés peut enfin répandre un jour efficace sur les problèmes, si intéressants pour l'humanité, que soulèvent la philosophie, la législation, l'éducation, la morale. Le sujet, en tous cas, est digne de méditation, et je m'estimerais déjà heureux si je pouvais me persuader être parvenu, par les développements où je suis entré, à vous associer à mes pensées et à mes espérances.

Discussion. — *M. Furnari.* Si je demande la parole, ce n'est pas pour faire une objection à M. Delasiauve. Mon assentiment est acquis à sa doctrine. Je désirerais seulement avoir son opinion sur le fait d'un personnage dont les manifestations violentes ont, il y a quelques années, vivement excité l'attention publique. Pour moi, je pense que les menaces dangereuses auxquelles il s'est livré envers divers membres de sa famille, fruit d'un égarement passager, ne fournissent point la preuve d'un état permanent de folie.

M. Giraud mentionne un cas dans lequel le malade conservant la faculté de raisonner a obéi, non à un mobile unique, comme dans la monomanie, mais à un trouble plus général. Il demande à M. Delasiauve quelle place il assignerait à un tel cas dans sa classification.

M. Delasiauve. Je remercie M. Furnari de son adhésion exprimée en si bons termes. En regard de ma théorie, la situation mentale du personnage qu'il cite n'a rien d'embarrassant. Le trouble qui a failli le rendre meurtrier appartient à l'ordre hallucinatoire, susceptible de formes diverses. Tantôt l'aberration perceptive, par sa simplicité et sa fixité, constitue toute la maladie. On ne délire que par elle. D'autres fois elle n'a de valeur que comme symptôme, soit d'une folie partielle systématisée (*monomanie*) ou diffuse, soit d'une folie plus ou moins générale, *stupidité*, *chaos*, *excitation*, etc. Cette distinction, inappréciée, n'a point présidé à l'analyse du fait en question, mais on peut raisonner par hypothèse. L'hallucination habituelle ou monomaniaque ne manque guère de saillir. On ne se méprend pas non plus sur les lésions profondes. On avait donc affaire, selon toute apparence, à une de ces excitations plus ou moins voilées d'obtusion, que l'on rencontre dans les congestions actives, à la suite des névroses convulsives, dans le delirium tremens, etc., etc. Quoique fréquemment les symptômes soient transitoires et qu'ils n'entravent pas nécessairement l'exercice syllogistique, l'irresponsabilité a son principe dans le changement morbide.

Mais il s'agissait de mesures protectrices et conservatrices, de séquestration et d'interdiction, non d'infliction pénale. L'avenir était en cause, non le passé. Or, en pareil cas, il ne faut point, ainsi que nous l'avons observé, se cramponnant à l'idée mal définie d'aliénation, chercher quand même une compromission intellectuelle qui n'existerait pas et qu'on courrait risque de supposer ; c'est l'affection elle-même qu'il faut préciser dans ses caractères, sa marche, ses causes, ses récidives et ses conséquences. Il y a de ces troubles qui, sous une influence ignorée ou accidentelle, se bornent à une seule crise ; d'autres surgissent à des intervalles diversement périodiques, où se montrent, avec des exacerbations et des rémittences, d'une manière pour ainsi dire continue. Chaque cas fournit dès lors des indications particulières, selon son intensité, sa fréquence, ses chances de guérison ou de péril. Dans celui rappelé par M. Furnari, l'événement aurait jusqu'ici prouvé contre les appréhensions médicales ; mais tant de malheurs arrivent dans des conditions semblables, qu'elles étaient et que peut-être elles sont encore motivées. Nous avons connu nombre d'individus parfaitement lucides, d'ailleurs, dont les impressions, s'étant continuées longtemps inaperçues ou inoffensives, ont de nouveau abouti à de déplorables écarts.

Quant à l'exemple sur lequel M. Giraud provoque des explications, il rentre tout à fait dans ma thèse. La virtualité syllogistique subsiste, la mobilité est dans les sentiments et les idées. C'est, par opposition à la monomanie, la forme diffuse de l'aliénation partielle. Toute la distinction est là. La monomanie tend sans cesse à se dévoiler. Un fou, persuadé qu'on l'empoisonne, voit partout des substances délétères, et s'irrite contre ceux qui le contredisent, s'il ne les soupçonne même de complicité. Ses actes, s'il en commet de répréhensibles, sont marqués au coin d'une *fatalité logique*. Dans le cas opposé, en conformité d'une fascination variable, confuse, les croyances incertaines, sans racines, laissent plus de pouvoir à la réflexion. Souvent le malade apprécie son état, lutte contre l'entraînement, accuse des souffrances réelles, est accessible aux obser-

vations. La *fatalité* des méfaits est *automatique*. On ne peut un plus sensible contraste.

Dans les appréciations de nos confrères du Midi, ce qui manque ostensiblement, c'est la certitude diagnostique. L'expérience leur a donné une forte intuition du mal, de son action, de sa portée légale; ils n'ont su en démêler le caractère, fixer son rang dans la nomenclature, dévoiler, dans son évolution accidentée, le mécanisme mental en vertu duquel la perpétration incriminée est logiquement issue du mouvement pathogénique. Avait-on affaire à un délire général ou partiel? Embarrassés, ils ont incliné en sens divers. Au prétoire même, en présence de la lucidité apparente de l'inculpé, la guérison a paru à ceux-ci probable, à ceux-là douteuse. Comment s'étonner des perplexités de la justice? Pour des motifs semblables, nous allons voir, dans la cause Jeanson, se reproduire les mêmes tergiversations, et, qui plus est, en ce qui concerne la responsabilité, les divergences aboutir scandaleusement à des conclusions opposées. Se créer un idéal de l'état psychique, envisager l'aberration mentale dans son essence et ses péripéties, assister à la transition rationnelle de la pensée à l'impulsion ou à l'acte; scruter le mystère de la résistance victorieuse, chancelante, vaincue ou nulle : on s'est médiocrement préoccupé de ces points importants, étant admis en principe que les symptômes sont variables, les formes changeantes, et qu'on doit s'attacher de préférence au fonds clinique, en d'autres termes, à une prédisposition morbide, originelle ou acquise, qui, toujours en puissance, est susceptible, selon la fortuité des incitations organiques ou morales, de se trahir par des paroxysmes, dont la signification tient moins à leur analyse qu'à leur existence. De là le soin à noter la succession de ces anomalies, comme à acquérir des preuves plus directes de la constitution névropathique. Les antécédents, l'hérédité surtout, qui, en médecine légale, ne sauraient être que des appoints, sont devenus le principal pivot des démonstrations. Désertant le vrai terrain, on s'est égaré ainsi, à la remorque de ces feux follets, dans des sentiers perfides, où, au lieu du jour que l'on espérait, on n'a rencontré que des ténèbres. Mais ne devançons pas des considérations qui auront plus loin leur application opportune.

PROCÈS JEANSON.

Quel a d'abord été l'événement? Vers deux heures du matin, le 30 mai 1868, l'alerte est au séminaire de Pont-à-Mousson. Un incendie s'est déclaré dans une salle d'étude. On se précipite pour l'éteindre.

Presque aussitôt on découvre l'élève Jouatte, immolé sur son lit, une plaie largement béante au cou, et baignant dans le sang. L'auteur de ce double méfait ne tarda pas à être connu. Interrogé, Jeanson, dont la singulière attitude avait été remarquée, fit à cet égard des aveux immédiats. Sous quelle sinistre inspiration avait-il agi ? Lui-même, se remémorant ses impressions, ne saurait le comprendre. Son esprit, depuis quelque temps, subissait de singulières fascinations. La veille, plus agité que de coutume, en proie à une tourmente antireligieuse, attendant l'effet de la saisie d'un Aristophane, qu'il s'était fait adresser dans le dessein d'être renvoyé du séminaire, il avait déposé, le soir, dans la boîte du directeur, et en vue d'aggraver ses torts, une lettre écrite à son père, et qu'il gardait depuis dix à douze jours, lettre de récriminations contre ses parents et ses maîtres. S'étant rendu au réfectoire, il s'empare d'une clochette, d'un livre et d'une pierre à repasser, et, ayant jeté ces objets dans la Moselle, il s'apprêtait à pénétrer dans une salle d'étude, en démastiquant les carreaux, lorsqu'un orage éclate. Il remonte au dortoir, se couche et s'endort. Mais, s'étant réveillé vers deux heures, le souvenir de sa lettre et la perspective d'un renvoi ignominieux le troublent ; il se lève, allume une bougie, descend machinalement, force l'entrée d'une salle d'étude, accumule livres et papiers en un monceau, auquel il met le feu. Excité par l'éclat des flammes, il éprouve une sorte d'attrait fébrile à les alimenter, en saccageant les pupitres. Entre temps, il va et vient, couvre les murs d'inscriptions outrageantes ou cyniques. La fumée le suffoque, il ouvre la fenêtre ; ses pensées prennent un autre cours. Il songe à la justice, à la prison, à Jouatte, celui qu'il aime le plus au monde, et dont il sera séparé... *Il ne le laissera pas derrière lui.* En un instant, rapide comme l'éclair, il s'arme d'un rasoir, franchit l'escalier et arrive, poursuivi par un fantôme, au lit de son camarade. Là, il hésite et veut le réveiller pour lui faire ses adieux. Du bruit s'entend au dehors... *Ce n'est pas*, se dit-il, *le moment de causer*, et il frappe... Sa voix, cependant, se mêle à celles des autres ; il crie, au feu ! à l'assassin ! Mais, bientôt, étranger à ce qui l'entoure, se sentant *anéanti* et *prêt à s'endormir*, il se recouche. Le sommeil le fuit ; il étouffe et revient respirer l'air à la croisée, où, après environ une demi-heure, on le surprend immobile et impassible.

Sa version ne varie pas. Des regrets, point de remords. Il sacrifierait, s'il les avait, cent existences pour racheter celle de Jouatte, objet d'une tendresse exclusive, *non immorale.* Ses entrailles, néanmoins, sont involontairement muettes. Eût-il eu pitié, ce sentiment, en tant qu'obstacle au meurtre ou incitation à porter secours, eût été paralysé par le pou-

voir mystérieux et irrésistible qui le dominait. *Il fallait qu'il fît vite, vite.* Aucun motif de haine ne l'animait à l'égard de son ami. Sans avoir sujet de se plaindre de ses maîtres, il n'oserait affirmer qu'un certain désir de vengeance ne se soit pas obscurément associé aux impressions confuses qui l'ont conduit à sa détermination incendiaire. Recevant le lendemain de plusieurs d'entre eux une visite à la prison, il s'attendrit et versa des larmes abondantes.

Transféré à Marseille, le 2 juin, il y séjourna plus de quatre mois, épié de près. Ses réponses sont généralement conçues dans le même sens. On note dans ses tendances et son humeur de fréquentes versatilités. Ses écrits sont surtout curieux par de véritables efforts pour débrouiller et *théoriser* le chaos de son fonctionnement mental; tant le doute lui pèse. Le fait culminant est l'indifférence qu'il manifeste à l'égard, soit des actes de cruauté qu'il a commis, et auxquels il avoue ne penser que médiocrement, soit du milieu dans lequel il s'isole, songeur et distrait. On insiste sur ses relations avec Jouatte, sur l'irritation que lui auraient occasionnée sa froideur et ses refus. Jeanson réitère avec énergie ses explications, tant sur l'assassinat, accompli instantanément, *sans réflexion* ni *préméditation*, que sur le caractère de sa liaison, constamment irréprochable, et qui, dans sa pensée, avait un but noble et élevé. « Mon âme, dit-il, était tout à lui... Je l'aimais » pour l'échange de nos deux cœurs... pour pouvoir, étant unis par » une affection réciproque, nous perfectionner tous les deux en nous » racontant ce qu'on disait de nous pour en tirer profit et nous cor- » riger... pour nous aider dans nos études, en faisant chacun les de- » voirs que l'autre ne savait pas faire... enfin, en nous confiant mu- » tuellement nos pensées, nos chagrins, aussi bien que nos joies... » ... « J'ai bien pu, quand on m'a pressé, ajoute-t-il, indiquer le motif » de ne pas laisser Jouatte derrière moi; je ne suis pas sûr que ce soit » le vrai; *il m'a semblé le plus plausible.* De la vengeance, il n'y en » avait pas l'ombre. Je n'avais aucun sujet de lui en vouloir... » ... « Il » est inutile d'insister; j'ai *déjà donné plus de mobiles à ma conduite* » qu'il n'y en a réellement. »

Sous vingt formes, les mêmes articulations sont reproduites. S'il n'a pas secouru son camarade, c'est qu'il était *anéanti*. Il n'aurait pas recommencé sans doute, mais *il n'a rien éprouvé*. Les choses s'étaient tellement pressées que, *peut-être*, en énonçant des motifs qu'il croit plausibles, *il charge la vérité*. Mais, n'étant pas fou, et ne pouvant pas être considéré comme tel, il faut bien expliquer les faits. « Je leur » donne un corps et une réalité que peut-être ils n'avaient pas quand

» j'ai agi ; car je ne pourrais pas affirmer que l'idée que j'allais être » arrêté et séparé de Jouatte soit le motif qui me l'a fait assassiner. » Le feu l'avait grisé : excédé, poursuivi par des fantômes, il croyait le fait connu de tout le monde et son arrestation inévitable. Son crime est plus que de l'égarement, *c'est de la férocité ;* il n'y comprend rien. Quand il y pense, cela le touche peu ; il ne se représente point sa position. En raconte-t-il les détails, « il lui semble rapporter un rêve d'il » y a quatre ou cinq jours, ou quelque chose qu'il vient de lire ». Le deuil d'une double famille aurait pu l'arrêter; *il n'y a point pensé.*

L'aveu relatif à l'incendie s'offre lui-même très-atténué par des ombres. « Il obéissait bien, dit-il, dans une certaine mesure, à un motif de vengeance vis-à-vis des professeurs du séminaire, et encore était-ce *une sorte de vengeance enfantine*, puisqu'il savait très-bien qu'il ne pouvait incendier le séminaire, lequel était construit en pierre de taille. Son but, s'il en avait un bien arrêté, était plutôt de se faire renvoyer.

A part le plus ou moins de tension mélancolique, fonds habituel, la cohérence et la rectitude du langage ne paraissent point sensiblement altérés à nos collègues de Maréville. Souvent même, dans l'entretien, Jeanson s'anime ; mais l'effort qu'il fait pour répondre le fatigue, et il retombe aisément dans cet affaissement que, selon lui, on taxe à tort d'*insensibilité.* « Si j'avais été insensible, dit-il, je n'aurais pas aimé... » je n'aurais pas commis le crime... Ah ! maintenant j'ai bien des mo- » tifs d'être insensible... tout m'est égal... je me laisse faire. »

A Maréville, dans les premiers jours, son état est uniforme. Il dort et jouit de la santé corporelle. Son maintien est décent ; il dit des prières et se montre calme et résigné ; « son corps est dans les mains » des hommes, et son âme est à Dieu ». Plus tard les phases se modifieront : il aura ses alternatives, diversement durables, de dépression plus profonde ou d'excitation légère. L'accablement le rend impatient, irritable ; il se lève et se rassied, s'agenouille pour prier, et, ne pouvant rester en place, abandonne son oraison pour la lecture ou la promenade. La conversation l'importune ; il se préoccupe surtout *de son passé et de son avenir.* Dans les périodes d'animation, il devient au contraire loquace, marche à grands pas, parle seul, gesticule, fredonne, et sa gaieté *relative* va quelquefois jusqu'à chanter *à tue-tête* pendant des heures entières. On a remarqué que le plus haut degré d'abattement coïncidait avec des signes d'embarras gastrique et de prostration des forces.

En possession des documents qui précèdent, les experts, ayant à pré-

ciser le caractère des actes incriminés, et à décider s'ils étaient le résultat d'une volonté consciente, le produit d'un égarement momentané, ou l'émanation d'un trouble psychique persistant, ont dû s'enquérir des conditions spéciales où se trouvait l'inculpé avant la perpétration, et, en cas de maladie psycho-cérébrale, remonter à l'origine des symptômes, en étudier la physionomie, l'évolution, et, au besoin, établir le lien possible de l'affection avec un état maladif antérieur, des prédispositions héréditaires constitutionnelles ou acquises. Dans ses écrits à l'asile, Jeanson a émis sur les particularités de sa vie des jugements importants. On a de lui, non-seulement la lettre plus haut citée, mais d'autres lettres adressées à sa famille, à son défenseur, et auxquelles s'ajoutent les témoignages de ses professeurs, de ses condisciples et du bon curé de Tremblecourt, qui lui a inculqué les notions initiales. Résumons-en la substance.

Jeanson avait toujours fait preuve d'une certaine excentricité, dont on accusait l'hérédité et une fièvre typhoïde, survenue dans l'enfance. Son grand-père, François Jeanson, aurait succombé à la suite d'accès de folie. Son père, Claude, aurait dû, deux ans auparavant, à des habitudes d'ivresse, une attaque congestive, qui l'aurait laissé un peu obtus et bizarre. Son frère aîné a eu une fièvre typhoïde et est resté faible d'intelligence. Sa sœur, Marguerite, n'a pas survécu à une folie consécutive à une fièvre cérébrale. Un oncle paternel, François, atteint de paralysie, probablement épileptique, battait quelquefois la campagne. Une tante du même côté, Catherine, serait morte d'une attaque ayant paralysé la langue. Étienne Geoffroy, issu de cousin germain, aurait été victime d'une apoplexie ou d'un *delirium tremens*. Un cousin issu de germain, François Geoffroy, frappé de la même manière, a une conversation insipide. Édouard Jeanson, cousin germain, a, pendant quarante jours, couru les champs, d'une fièvre chaude. Deux autres cousins germains, François et Léopold Nollet, ont eu, l'un, à la suite de deux fièvres typhoïdes, un délire dans lequel il a failli se suicider, en proie à des défiances qui persistent; l'autre qui, malade aussi, s'est, à une messe de mariage, en revenant de l'offrande, permis de donner un coup de pied à sa femme et de faire des pieds-de-nez à l'assistance. Les *Fous Jeanson* sont des termes qui, dans le pays, s'appliquent souvent aux membres de la famille.

C'est à huit ans que Jeanson contracta sa fièvre typhoïde, accompagnée, tout le temps, d'un *délire intense*. Ses facultés, auparavant, étaient actives. Au catéchisme, il étonnait par la justesse et la profondeur de ses réponses. Depuis, son intelligence se voila d'une hébétude

qui ne s'effaça complétement qu'au bout de deux ans. Encore le curé de Tremblecourt ne lui reconnut-il plus sa perspicacité première. Il le trouvait fantasque et original. Ses parents ont signalé aussi ce manque d'équilibre. Il travaillait par veines, tour à tour ardent ou inerte.

Au demeurant, on n'avait point à se plaindre. A quatorze ans, il entrait, de son plein gré, au séminaire, dans de bonnes conditions d'avancement et de vocation morale. Là furent remarquées les mêmes alternances que dans sa famille. Dans ses phases d'activité, il se levait la nuit pour se livrer à l'étude; puis, par moments, triste, rêveur, affectant la solitude, il ne pouvait vaincre sa langueur et sa somnolence. Il passait dans la maison pour original et excentrique. L'évolution de la puberté, apportant à la situation son contingent d'effervescence et de doute, suscite en lui un douloureux conflit de désirs confus, de sentiments opposés, d'aspirations mystérieuses. Toutefois, cette tourmente, qu'il concentre en soi autant que possible, ne se trahit qu'en partie au dehors. Quelques mois seulement avant la catastrophe, se sont produits des indices significatifs. Ainsi, aux vacances de Pâques, la fantaisie lui ayant pris d'acheter un accordéon, il demande, à cet effet, vingt francs à ses parents, qui les lui refusent, considérant sans doute cet achat comme inopportun et déraisonnable. Toute blessure à son amour-propre cause un ressentiment long à s'apaiser. Boudant, il dîne seul dans sa chambre jusqu'à l'expiration de son congé.

De retour au séminaire, le bouillonnement croissant fait échec aux dispositions religieuses. Sous l'impression de l'espèce de froid qui le saisit, Jeanson prend en aversion les dogmes et les exercices, déteste sa prison, s'irrite contre les maîtres qui l'ont nourri de faux principes, contre ses parents et le curé qui ont concouru à son infortune. Une réaction s'opère; il se condamne à son tour, rend justice aux personnes qu'il accablait de sa haine ou de ses reproches, prie avec ferveur et exagère le fanatisme en sens contraire. A ces crises succède un calme relatif, qui lui permet de remplir ses devoirs ordinaires, jusqu'à ce que les mêmes scènes se renouvellent. Alors les conceptions les plus étranges s'entrechoquent dans son cerveau. Il forme cent projets extravagants, qu'il suit et déserte. Pour combler le vide affreux de son âme, il sent surtout le besoin d'un amour immense, d'un être idéal et pur, d'un confident cher et intime, qui lui communique sa force et dans le sein duquel il puisse déposer ses secrets, sa vie, son espoir. Il compose des écrits incohérents qu'il déchire, des lettres qu'il supprime, qu'il garde ou qu'il envoie.

Ses parents, avec qui il entretient une correspondance plus ou moins

suivie, sont naturellement les premiers qui reçoivent ses timides ouvertures. Les singularités de certaines de ses épîtres finissent par leur arracher cette exclamation de surprise : Ah! VOILA ENCORE NOTRE FOU !... On jugera par le précis de celles qui ont figuré au procès de la nature des préoccupations dont son esprit était obsédé.

« ..... Parents dénaturés », s'écrie-t-il, dans l'une d'elles et qu'à dessein, après beaucoup d'hésitation, il avait fait tomber dans les mains du supérieur, « je succombe à ma position ; mais j'ai pris mon parti, puisque je suis abandonné de Dieu et des hommes..... Vous m'avez rendu malheureux, mais je vous rendrai malheureux à mon tour. Je le déclare hautement, en face du ciel et de la terre... en face de Dieu, s'il y en a un. Oui, à cause de moi, vous vous roulerez par terre de désespoir, vous vous arracherez les cheveux, vous crierez, vous pleurerez, vous vous lamenterez, vous jetterez dans les airs des cris effroyables. Mais alors vous aurez des yeux trop imbéciles pour voir ce qui se passe au monde..... Vous m'avez fait mourir à petits feux (cruels, vous deviez me jeter dans un puits à ma naissance ou me laisser dans le néant). Mais j'écume et je fais du galimatias.....Si je ne réussis pas, j'aurai tout fait pour arriver à mes fins. Je dirai même comme le poëte : *Nihil intentum reliqui.* Hurlez, fils de Brutus, etc...... »

Cette lettre, où s'exhalent, en termes injurieux, les sentiments les plus haineux vis-à-vis de ses professeurs ou des hommes qui l'ont comblé de soins, se termine, digne couronnement, par une profession de matérialisme, et il ajoute :

« Toutefois, si mon âme survit à mon corps, je ne souhaite qu'une chose, c'est d'être changé en chien enragé, pour rendre à mes bienfaiteurs tout ce que je leur dois... Après cela, je me jette dans le sein du hasard, le seul fantôme que je connaisse... » Signé : « MISANTHROPE ALCESTE. »

Un mois s'est écoulé. Jeanson a subi de nombreux examens. Souvent il a dû s'expliquer, controverser. Voici des extraits d'une appréciation, ou plutôt d'une sorte de plaidoirie que, sur l'invitation de MM. Bonnet et Bulard, il a rédigée, les 3 et 4 juillet. Après une courte digression sur le *je* et le *moi*, et une critique cette fois du matérialisme, divisant le genre humain en quatre classes, il s'exprime ainsi :

« ..... Tâchons seulement de pouvoir distinguer nos quatre classes : 1° les gens que l'on peut appeler raisonnables ; 2° les fous ; 3° les imbéciles ; 4° les bizarres, les excentriques, dits aussi originaux, et les originaux sont les plus grands hommes... c'est dans ce sens qu'un homme à fortes passions fait un grand criminel ou un grand saint.....

» Dans quelle classe vais-je me ranger? C'est ce qui paraîtrait curieux à savoir. Eh bien ! je ne me placerai ni dans l'une ni dans l'autre en

particulier, mais dans toutes les quatre en général. Il faut alors inventer une nouvelle classe pour moi......

» C'est chez moi une conviction profonde que je suis atteint d'un je ne sais quoi que l'on nommerait en français : *maladie morale*, maladie qui assujettirait mon âme à des périodes plus ou moins longues, maladie qui m'enlèverait une partie de mon libre arbitre et empêcherait l'action de ma volonté... J'oserais presque me dire automate.

» Il y a eu là, j'en suis assuré, un dérangement dans mes facultés intellectuelles et morales...... Dès lors, autant que je puis m'en souvenir, commença chez moi un autre genre de vie... Mon jugement se serait faussé de plus en plus et aurait fait place à l'idiotie ou je ne sais à quelle autre bête, qui m'aurait jeté dans le malheur où je me trouve. *J'ai beau affirmer, je n'ai personne qui ai constaté le fait.....*

» Maintenant, Dieu seul peut savoir exactement l'influence que cette maladie a apportée dans les actes de ma vie..... Il me semble » (se rappelant l'époque antérieure, beaux jours à jamais perdus) « voir un bandeau s'élever sur mes yeux, un voile se dresser devant moi... Hélas, on peut être malheureux, mais jamais comme je le suis; on peut tuer un homme, mais jamais dans des circonstances pareilles..... Toujours tourmenté..... On va me dire : personne n'est jamais heureux. Je le sais bien, aussi je parle d'un bonheur *tel quel.....*

» Pourquoi ne vois-je plus que maux dans ma vie, maux provenant non pas de ma méchanceté (car je ne le fus... j'oserais presque dire le contraire). D'où proviennent donc ces maux? De ma bêtise ou de ma folie.

» On naît imbécile, on devient fou. Donc, si l'on regarde bien, j'aurais perdu une partie de mes facultés dans la maladie que je fis à huit ans; je l'ai dit dix fois, je n'y reviendrai pas..... J'étais plutôt remarqué qu'un autre. Pourquoi? je ne sais quoi d'indéfinissable en moi?..... »

Pour la première fois, cependant, à l'âge de quinze ans, on lui dit qu'il est fou, excentrique, original, inqualifiable. Ce jugement se répète et se vérifie de plus en plus... Tu es fou! oh! que tu es bête! Jeanson jure que nul plus que lui n'a entendu ces belles paroles retentir à ses oreilles...

« J'avais encore pour apprendre quelques dispositions..... A certains jours, le ciel, la terre, les enfers, tout se serait amassé contre moi; je ne pouvais changer..... Je suis une nature qu'il faut étudier à part..... »

Ses derniers actes n'auraient été que la conséquence fatale de tous ceux qui les auraient précédés depuis dix années... On dira qu'il faut réformer son caractère... Un fou, un imbécile, le peuvent-ils? Que de fois il l'a essayé en vain! Il a succombé à la tâche... Devrait-il à la rude secousse qu'il a ressentie une transformation salutaire? Peut-être est-il guéri complétement. « Tant mieux, mille fois tant mieux; mais, hélas! que le remède coûte cher!!! »

Ces données pourraient expliquer ses forfaits. Il craint que sa fameuse lettre, comble de la perversité ou de la folie, ne soit interprétée dans le sens de la préméditation : erreur profonde !

« Mais quelle confiance peuvent avoir les mortels en un homme dont les mains sont trempées dans le sang de son frère?..... Oh! chers parents » (il se remémore leur affection, leurs sacrifices et les chagrins qu'il leur a causés en échange), « en écrivant ces lignes, je ne verse pas une larme, quand je devrais verser des larmes de sang. Que dis-je? je ne pleure pas, je fredonne un air..... Donc il ne se repent pas..... Ah! Dieu seul sait si je me repens! Dieu seul sait comment je réparerais mes fautes, s'il était en mon pouvoir de les réparer..... »

Une troisième lettre à ses parents, postérieure au verdict de Nancy, émane de la prison. Il invoque leur commisération et leur pardon :

« Dieu seul connaît le fond de mes pensées et lui seul me comprend. Suis-je donc condamné... à ne jamais dire ce que mon esprit me force à dire à qui que ce soit, même à mes parents? J'en subis déjà les conséquences; hélas! par pitié, non pas pour moi, mais pour vous, très-chers parents. Parce que personne aujourd'hui ne veut plus nous révéler sa pensée, parce que le monde n'est plus qu'un ramas de menteurs, me faudra-t-il toujours subir l'influence d'un siècle pervers? Non, non, nous sommes déjà trop bas; élevons-nous un peu, *sursum corda?* Est-ce donc un crime de dire ce que l'on pense? On le croirait, à entendre ce forcené qui crie dans une brochure maudite, en plein XIX[e] siècle : « L'honnête homme est celui qui sait le mieux tromper ». Quelle abomination! D'autres disent quel progrès!..... Mais passons..... Pour procéder par ordre, je dois encore vous remercier de tout ce que j'ai, le bon Dieu ne me l'ayant pas donné. Remercions d'abord, demandons ensuite.

» J'ai un pantalon qui tombe en lambeaux, un paletot en drap noir que j'ai oublié de vous remettre, du linge sale; j'hésite à laver sans lessive. Quand aurais-je maintenant le plaisir d'une seconde visite? Je souhaite, mais je l'ignore. Deux fois, trois fois, quatre fois, je vous ai fait pareille question. — Toujours même réponse vague..... Je vous en supplie, mes chers parents, encore une fois pardon, mais venez, venez; n'oubliez pas votre malheureux enfant. Le malheur entraîne avec lui l'idée de pitié. Venez donc, venez me voir. *Vox clamans in deserto.* C'est Jean qui crie dans le désert..... Dites comme le fameux chamelier de la Mecque : Puisque la montagne ne peut pas venir à nous, allons à elle. »

Ici Jeanson réclame quelques-uns de ses livres, qu'il énumère, laissant entrevoir le soulagement que lui procure la lecture.

« Ah! si vous saviez que de douces larmes m'a fait verser le poëte de Mantoue, le célèbre Virgile. Ce matin encore je relisais le sixième livre de l'*Énéide*, et je ne pouvais m'empêcher de pleurer en assistant à l'en-

trevue d'Énée et d'Anchise aux Enfers. Le premier mot que lui adresse ce malheureux père : Enfin, te voilà,

> Venisti tandem......
> Vicit iter durum pietas !

» Et le fils de répondre :

> .....Tua me, genitor, tua tristis imago
> Sæpius occurrens hæc limina tendere adegit.....

» Renversons l'ordre : jour et nuit votre souvenir me poursuit et j'ai dû franchir enfin ce seuil redoutable. Comparez.

» Mes chers parents, si vous m'aimez, pardonnez et n'oubliez pas. Dieu aura pitié de nous tous, de vous et de moi. Aujourd'hui, offrez-lui généreusement un sacrifice. Taisons-nous..... Votre fils, né pour monter à ... je ne sais où. Signé JEANSON. »

Une lueur de confiance perce dans la lettre suivante, adressée à son défenseur, sans doute après l'issue favorable de son pourvoi contre l'arrêt de la Cour de Nancy.

« Monsieur, déjà dix jours passés dans une quiétude parfaite, et je me décide à vous écrire. Vraiment, je suis bien..... mais ici l'on dort ou plutôt on rêve continuellement. Tout y prête, excepté la belle nature. Hélas ! quand rencontrerons-nous des règles sans exception ?

» Allons, plus qu'un petit mois pour l'ouverture des assises de la Moselle. Ce serait le mardi 18 mai, si l'on en croit les *on dit*; je vous le donne, monsieur, seulement comme croyance, et non comme certitude.

» Inutile de vous exhaler maintenant de sentimentales réflexions sur la destinée, le sort, la liberté, le bonheur, le malheur, la vie, la mort..... Tout ce qu'on en dit tous les jours n'empêche pas la machine ronde de continuer son mouvement de rotation. Se contenter de peu, se plaire partout où l'on se trouve, c'est, à mon avis, ou je ne m'y connais pas encore, la plus simple et la meilleure des recettes. Aristote s'en doutait déjà, je crois, il y a plus de mille ans et de mille avec. Assez.

» Pourtant je ne veux pas terminer aujourd'hui, monsieur et honorable avocat, sans vous témoigner ma vive gratitude et vous adresser mes sincères remercîments pour votre noble et constant dévouement à ma défense.

» Il y a quelques jours, j'ai écrit à ma famille pour lui dire que j'avais changé de garnison ; pauvre malheureux que suis ! Mais pas de réponse, bien que j'en aie sollicité une. Toutefois, ce silence me laisse sans inquiétude.....

» Qu'ajouterai-je ? Pas grand'chose..... rien ! Même pour un (je ne sais plus quel nom on donne à ces gens qui ont rayé de leur vocabulaire le mot liberté), — Metz n'est pas Nancy et Nancy n'est pas Metz. Mais c'est du Lapalisse tout pur, quant à la forme. Mettez le fond de côté ; au fond du tonneau la lie.

» Soyez indulgent et comptez encore sur mon griffonnage.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble
et très-reconnaissant serviteur. Signé JEANSON. »

Nous avons essayé de grouper dans un tableau suivi les phénomènes et dires susceptibles d'éclairer la situation mentale de Jeanson, et qui, épars dans le travail de M. Morel, semblent ne pas avoir toute la valeur scientifique qu'ils eussent tirée d'un plus méthodique enchaînement. Pour n'omettre rien d'essentiel, nous ajouterons quelques traits incidemment recueillis, et ayant leur importance. Avant le meurtre et l'incendie, Jeanson avait été, pendant plusieurs jours, préoccupé d'un singulier projet de vol, qui s'est évanoui comme il s'était formé. Il méditait les moyens de dévaliser ses camarades, se proposant, avec le produit du larcin, d'acheter des friandises pour se concilier la tendresse de Jouatte. Ce besoin d'effusion mystique s'était, d'ailleurs, manifesté déjà à l'égard d'un autre jeune homme, le neveu du curé de Tremblecourt, Eroux, qui en a déposé. A propos de son indifférence, Jeanson dit fort bien du remords qu'il est le partage des criminels qui, ayant conscience préliminaire des actes malfaisants, les ont *prémédités, préparés, et en ont calculé le profit*. Sous le nom de *lunes* et de *rèvasseries*, il caractérise aussi nettement les retours nerveux et la nature des modifications que, sous leur influence, éprouve le fonctionnement mental. Comme ballotté par des vents contraires, il n'est pas maître des sensations qui l'assiégent, l'excitent ou l'accablent. Sa tête est en fermentation. Il passe, sans transition, d'une idée à une autre, oscille entre les sentiments les plus contraires, poussé à de sombres résolutions, bâtissant des châteaux en Espagne. Aliéné ! il croit ne pas l'être ; mais cette preuve n'est point absolue. Parmi les malades qui l'entourent, « pas un ne dira qu'il est fou ». Puis, il y a la folie qui dure et celle qui a des intervalles et des intermittences. Enfin, le préposé à sa garde déclare que « Jeanson n'est pas comme tout le monde ».

Les experts de Nancy n'ont pas pu se soustraire à l'impression de tant d'anomalies flagrantes. Ils ont surtout, s'efforçant de les constater et de les concevoir, pris en considération extrême les effets de la prédisposition héréditaire. Néanmoins, en présence de l'inculpé et de ses réponses, soit dans leur rapport ou devant la Cour, ils n'ont pas osé aller jusqu'à contester le libre arbitre et l'imputabilité. La conduite, le langage, les écrits de Jeanson, où l'homme sain d'esprit ne se reconnaît pas, se résument, sans doute, en une désespérante énigme. On y remarque, fortement marquée, l'empreinte du sceau héréditaire, aggravée par la fièvre typhoïde. MM. Bonnet et Bulard apprendraient demain que Jeanson est devenu fou, ils n'en seraient pas étonnés. C'est, à leurs yeux, *un candidat à la folie.* Contre ses penchants, qui sont nombreux : *colère*, *orgueil*, *paresse*, *amour*, sa force de résistance

morale est évidemment amoindrie, sa volonté souvent absente ou esclave. Mais, d'un autre côté, l'élément passionnel a eu une large part. Au fond des actes apparaissent des motifs : ici la haine ou la vengeance ; là des appétits génésiques, une perversion religieuse, le désir de se soustraire à un joug de plus en plus intolérable. L'insensibilité serait le reflet de ces dispositions persistantes ; et, comme le discernement n'a jamais fait défaut, nos collègues nancéens ont formulé cette conclusion : « Rien ne nous autorise à dire que Jeanson ait été aliéné avant, pendant et après l'acte incriminé. »

En plus d'un passage, toutefois, leur perplexité est notoire dans la détermination de la prééminence. Par exemple, le jugement suivant atténue singulièrement le crime des manifestations blasphématoires : « Jeanson avait beau être impie, son impiété n'avait pas eu le temps encore de prendre racine pour lui faire fouler aux pieds ce que, dès son enfance, il avait été habitué à respecter, et pour le pousser jusqu'au sacrilége.... L'influence terrible de l'hérédité faisait naître en lui ces pensées atroces, en développant les tendances malfaisantes, les instincts dépravés qu'il avait reçus dans le sein de sa mère, grâce aux vices indélébiles des ascendants ».... Suivant MM. Bonnet et Bulard, la tête elle-même, dans sa conformation, se serait ressentie de l'imperfection congénitale. Le crâne étant étroit, dolichocéphale, la face allongée et relativement large et le nez fort, elle semble un peu pointue, et la physionomie a quelque chose de bestial.

L'énumération des excentricités de l'inculpé, ses incartades imprévues, ses coups de tête pour une chose futile, arrachent aussi cet aveu aux experts : tout cela « dénote la puérilité, le défaut de jugement ».... Ils conviennent encore que le *plan infernal* de l'incendie serait digne du criminel le plus pervers, et ils refusent de voir en lui un semblable type que démentent « sa jeunesse, son éducation première, le milieu où il vivait ».

Après avoir exposé toutes les péripéties du drame, l'apparition fortuite ou successive des pensées, leurs réactions bizarres, l'explosion soudaine et irrésistible des sentiments, les médecins de Maréville posent la question de préméditation. La *préméditation* existe, si l'on veut, mais pas *arrêtée*... Jeanson *se fie aux circonstances* qui peuvent servir ses projets ou les faire avorter.... A la fin la *détente arrive*... il entrevoit l'horreur de son sort et de son crime...

Malgré la violence concédée de la tourmente morale, aucun signe ne dénoterait *la folie proprement dite :* ni insomnie, ni hallucinations, ni conceptions délirantes. Dans toutes les réponses, se révèlent une intel-

ligence plus qu'ordinaire, une netteté et une vivacité d'expression peu communes. On objecterait en vain les lettres adressées de l'asile à ses parents et à son défenseur, où se retrouvent seulement « le caractère bizarre de l'individu, la nature vagabonde, prime-sautière, irréfléchie de son esprit. »... Et, en effet, Jeanson « a parfaitement la notion de ce qui est bien et de ce qui est mal, et il saisit parfaitement tout ce qu'il y a d'horrible dans ses forfaits ».

Ainsi, d'une part, des marques d'une sagacité réelle ; de l'autre, joint à des aberrations de la sensibilité, et, parfois à des perversions sentimentales, le défaut de jugement et de réflexion. C'est le cas de s'écrier avec nos collègues : « Quelle bizarre nature ! » Ce contraste ne voilerait-il pas une contradiction ? Elle n'existerait pas pour les experts qui, attribuant à la prédisposition héréditaire, fortuitement agissante, les incitations perverses, ne pensent pas que le trouble au sein duquel s'accomplit la perpétration atteigne fondamentalement les facultés et constitue la folie proprement dite. Autrement l'excuse pourrait en être alléguée en faveur de la plupart des criminels, très-peu, même parmi les endurcis, étant, au moment d'agir, exempts d'agitation intérieure. Un égarement momentané, une folie transitoire n'est pas admissible. Dans un cas aussi circonscrit que possible, celui d'un jeune homme qui, sans provocation aucune, et tandis qu'elle dînait avec son père, avait tué sa belle-mère d'un coup de pistolet, MM. Devergie et Tardieu pensèrent, en raison des antécédents, que l'impulsion à laquelle il avait cédé accusait une aliénation héréditaire, et que d'autres paroxysmes étaient à craindre. Un an après, l'assassin s'immolait sur la tombe de sa victime.

M. Morel ne paraît pas avoir eu de communication directe avec Jeanson, sinon occasionnellement à Maréville, au mois de juin 1868, en revenant de Munich. Il fut édifié d'abord. L'inculpé lui expliqua comme quoi, ayant des regrets, il n'avait point de remords. Sans être absolument dépourvu de sensibilité, sa fibre émotive vibre difficilement. Il voudrait pleurer, et ne trouve aucune larme. Il est atone, indifférent et raisonneur sans fanfaronnade. Son état, il l'apprécie et en sent la portée, disant que, s'il est insensé, sa folie est d'une nature particulière. La longue lettre de notre confrère à M. Dépéronne, où l'on aurait pu s'attendre à trouver, avec la physionomie de l'audience, de nouveaux détails sur l'accusé, ne renferme guère que des doléances sur les préventions, toujours debout, à l'égard d'une science qui permet si bien aujourd'hui « de signaler les caractères distinctifs du crime et de la folie », qu'à Metz comme à Munich, ses représentants ont donné le bel

exemple des dissidences médicales. Naturellement, l'avocat impérial, insistant sur l'horreur des conceptions et des actes, a largement puisé dans le vocabulaire des épithètes flétrissantes, tant contre l'immoralité du coupable que contre les doctrines matérialistes qui l'ont perverti, et dont le débordement menace la civilisation. A diverses reprises, Jeanson est sorti de l'espèce de dépression où il était plongé, pour protester avec une énergie indignée de son innocence, sous le rapport du penchant qui l'avait entraîné vers ses camarades : amour, amitié, étaient tout un pour lui. On lui révèle d'horribles choses dont « il n'avait jamais soupçonné l'existence ». En constatant le résultat, M. Morel se résigne, attristé. Pourtant le défenseur, dans une vigoureuse plaidoirie, saisissant habilement le parallèle entre Jeanson et Raimbaud, avait fait ressortir avec éloquence les théories de notre collègue.

Quant à la consultation, M. Morel s'est principalement appliqué à combattre l'opinion formulée par les médecins de Maréville. Dans leur rapport très-circonstancié, digne d'éloges, où ils ont réuni des éléments d'appréciation suffisants, leur tort serait moins dans une interprétation fautive que dans une manière de déduire souvent contraire à leur propre raisonnement.

Inclinant par la démonstration en un sens, ils ont conclu dans un autre. La préoccupation de séparer la prédisposition générative et d'en faire, indépendamment de toute lésion morbide, un bouc émissaire, les a fascinés. Ils ont, restant en deçà de la limite, méconnu la folie là où M. Morel en aperçoit la période *initiale et confirmée*. Pour vaincre, il n'avait qu'à se servir contre eux de leurs armes mêmes.

Trois questions forment son objectif : 1° Des faits est-il permis d'établir une présomption en faveur de l'aliénation mentale ? Cette présomption acquise, est-il possible d'assigner au mal son rang dans la nomenclature ? 3° Au moment de la perpétration, Jeanson était-il en démence ou dominé par une force supérieure à sa volonté ? Conformément à sa méthode empirico-clinique, M. Morel, pour arriver à cette triple solution, s'est appuyé sur l'ensemble et la succession des faits isolés, sur leur fréquence et leur importance, sur le rapprochement analytique des exemples analogues, enfin, sur des autorités médicales compétentes. Il ne s'est point asservi à cette coordination précise. Nous l'accompagnerons dans le parcours qu'il a adopté.

Les premières pages contiennent une partie des réponses connues, qui inspirent à l'auteur ces remarques incidentes : Jeanson, loin de se croire aliéné, serait humilié d'être considéré comme tel, et plaint les infortunés qui l'entourent. Un coin du voile se soulève et montre la

nécessité d'une recherche rétrospective jusque dans les conditions maladives des ascendants. Doué d'un sens droit, d'une volonté qui grandit et s'épure dans la lutte, l'inculpé aurait-il pris des détours pour faire connaître son éloignement de l'état ecclésiastique.

Jeanson discute, raisonne ; s'ensuit-il qu'il ne soit pas aliéné ? On croit à tort à l'inconscience et au désordre incohérent des idées des personnes dont le moral est compromis. Il en est beaucoup, suivant P. Zacchias, qui ont la compréhension de leurs actes et la mémoire exacte des choses : *sunt qui exquisita rerum memoria pollent.* Le cas de Jeanson n'est point une monstruosité isolée dans l'ordre des aberrations intellectuelles.

Le langage calme du meurtrier, la manière simple et plausible dont il peint la tyrannie impulsive, ne sont point de ceux qui ont été mus par la vengeance ou toute autre passion violente. « Je ne sais ce que j'ai fait, comment je l'ai fait ; que l'on fasse de moi ce que l'on voudra ; j'étais poussé, je suis bien malheureux ; un moment auparavant, je n'avais pas l'idée de ce que j'ai fait » ; tels sont les aveux des aliénés instinctifs qui, comme Jeanson, par leur lucidité, en imposent au vulgaire.

Dans le système des experts, l'insensibilité, on ne sait trop pourquoi, devient un motif d'irresponsabilité. Précisément, c'est la caractéristique de certaines folies : *anesthésie* au moral comme au physique. On a vu des déments, de simples hystériques se mutiler, se brûler, se lacérer, sans paraître rien ressentir. Atteints de même dans la partie affective de leur être, des aliénés ne s'assimilent ni les joies, ni les douleurs de ceux qu'ils aiment le plus ; ils les immolent souvent à leur aveugle fureur, sans remords rétrospectifs. Nos asiles sont peuplés de ces apathiques barbares qui s'étonnent et s'affligent de leur incroyable froideur : « Ce qui est fait est fait, je n'y puis rien ; je n'ai pas de remords, j'ai voulu sauver mon enfant », disait une dame qui avait tué sa petite fille le jour de sa première communion, en vue de lui assurer le ciel.

Relatant ici l'observation du séminariste d'Aix, M. Morel, par un parallèle rigoureux, en démontre la presque identité, vraiment phénoménale et providentielle, avec celle de l'élève de Pont-à-Mousson. Mêmes antécédents héréditaires ; chez l'un, une fièvre typhoïde ; chez l'autre, un érysipèle ; similitude de conditions et de tourmente morale ; meurtre provoqué par des mobiles communs ; style concordant des lettres ; parité non moins surprenante dans l'attitude, les explications et la défense.

A propos des lettres, qu'il regarde comme une des manifestations

fréquentes des aliénés, surtout dans la période préliminaire de la folie, *la plus dangereuse*, M. Morel dit qu'ils ont souvent la fureur d'écrire, de se plaindre, de dénaturer les faits et les choses, de porter des accusations atroces, affectant des tournures et une orthographe à eux.

Les signes d'hérédité dans la famille Jeanson ont été articulés plus haut. M. Cavalier mentionne dans celle de Raimbaud : le grand-père maternel, un oncle maternel, complétement aliénés ; plusieurs collatéraux atteints d'hypochondrie suicide et d'autres affections nerveuses. L'inculpé d'Aix offre dans son organisation physique des stigmates pareils : déviation du visage..., traits de la face et de la bouche déviés dans le même sens, front bas, aplatissement de la partie antéro-supérieure du crâne. (Rapport de M. Cavalier, p. 9 et 47.)

Parmi les symptômes, celui auquel M. Morel attache le plus d'importance a trait aux intermittences, soit irrégulières, ou se rapprochant par leurs alternances rotatoires des folies dites par M. Falret *circulaires*, par M. Baillarger *à double forme*.

Par l'examen comparatif de Raimbault et de Jeanson, M. Morel est ramené au phénomène de conscience. Selon lui, les plus grands aliénés ont encore le pouvoir, notamment dans la période prodromique, de se replier sur eux-mêmes, de se comparer, de discuter la nature de leurs actes... C'est ordinairement dans cette période où, l'élément passionnel, marchant de front avec l'élément de la maladie, se commettent ces crimes monstrueux qui épouvantent par leur atrocité, et dont les auteurs répudient la qualification d'aliénés... Plus tard, étant déchus, la question de démence est facile à résoudre.

Ce cycle achevé, l'auteur, en possession du sujet, cherche à répondre aux demandes qu'il s'est posées. Les développements dans lesquels il est entré ne sont qu'un long plaidoyer en faveur de la présomption de la folie. Malgré leur désir d'écarter le dérangement mental, les experts témoignent de leur embarras par leurs aveux et leurs réticences. Il est évident que les particularités qui de Jeanson ont fait à leurs yeux *un candidat à la folie*, ne sont pas son état habituel. Il y a des périodicités indéniables où, sous l'influence de la souffrance de l'organisme, il diffère essentiellement de lui-même. Certes, la prédisposition à la folie n'est pas la folie elle-même. Dans le cercle habituel de son influence, les écarts qu'elle sollicite appartiennent encore par le jeu de la fonction à l'ordre physiologique. L'excentrique est conséquent. Mais, au delà de cette ligne, comme chez Jeanson et Raimbaud, on pénètre dans un autre domaine.

Or, ce point vidé, on aperçoit ce qui va suivre. Les arguments ac-

cumulés avec tant de soin, et si ingénieusement commentés par les adversaires de M. Morel, lui échoient, au profit d'une thèse que nous connaissons et qui lui est chère. On tue, on incendie, on se suicide sous le coup de l'aliénation mentale, mais dans des conditions diverses, par des mobiles et des modes différents. L'halluciné obéit à des voix qui lui commandent, à des spectres qui l'effrayent. Dans les délires de persécution, où les convictions fausses sont fréquemment entretenues par des hallucinations habituelles, le meurtrier, en général, médite son acte, et, loin de le regretter, serait plutôt enclin à s'en applaudir. On sait la fureur aveugle qu'engendre l'épilepsie et les sinistres catastrophes qui en sont la conséquence. Malheur à qui se rencontre alors sur le passage de certains malades! Ces meurtres répétés dont les journaux contiennent les récits épouvantables n'ont souvent pas d'autre origine. Parfois le diagnostic peut être obscur; car il y a des accès larvés, c'est-à-dire qui ne s'accompagnent point de phénomènes convulsifs. De semblables paroxysmes ont lieu dans la folie alcoolique, l'idiotie, au début de la paralysie générale. Tous ces cas sont étrangers à l'inculpé. Les experts excluent eux-mêmes l'égarement momentané, la folie transitoire.

Jeanson, pour M. Morel, est un des types instinctifs de cette folie héréditaire dont notre confrère de Saint-Yon a, dans ses ouvrages, fait une étude si approfondie. Changements brusques de caractère, inertie succédant à une activité fébrile, retours périodiques, délire facile et prolongé dans les affections ordinaires : ces divers indices eussent fait deviner l'hérédité, à défaut des témoignages irrécusables qui l'ont dévoilée. On a bien prétendu que, dans la famille Jeanson, il y avait plus d'ébrieux que de fous. Mais, précisément, M. Morel, qui a fait de l'intoxication alcoolique l'objet de recherches assidues, a parfaitement démontré que l'ivrognerie était à la fois un signe et l'une des causes les plus actives des dégénérescenees héréditaires. Ce n'est pas que les aptitudes exceptionnelles soient rares : seulement le fonds syllogistique manque. Jeanson, sous ce rapport, aurait été surfait par les experts, ainsi que l'attestent les lettres même qu'il a écrites à l'asile.

En résumé, M. Morel conclut : que Jeanson était héréditairement prédisposé aux affections nerveuses; — que cette prédisposition, développée par la fièvre typhoïde, a, sous l'influence de causes occasionnelles, telles que l'évolution de la puberté et les ennuis du séminaire, produit son effet logique : la folie héréditaire ; — que les symptômes du dérangement mental sont constants ; — que, lors des méfaits qui lui sont imputés, l'accusé subissait un paroxysme de son mal ; — que le

projet de vol, l'incendie et le meurtre en sont une émanation, et ne sauraient entraîner la responsabilité.

Les agitations ont continué, affaiblies : il y a eu rémission. Guérison s'ensuivra-t-elle? Les experts ont là-dessus émis des appréhensions que M. Morel partage.

Dans son rapport à la Société de médecine légale, M. Jules Falret a tracé des circonstances de la cause un exposé très-lucide. L'aspect sous lequel il les présente, les réflexions sensées entremêlées à son récit, ouvrent par avance une voie facile à l'interprétation et aux conclusions. Résumant, dans sa partie critique, les arguments adverses, il se borne, toutefois, à donner la réplique à M. Morel, aux vues et aux travaux duquel il rend un plein hommage. En sorte que, dans la formule amplifiée de son jugement, on ne saurait voir qu'une pure adhésion, analogue à celles, plus laconiquement exprimées, qui figurent à la fin de l'opuscule, sous la signature des médecins éminents dont, dès l'abord, nous avons mentionné les noms.

Après avoir, d'après les experts de Nancy, condensé, dans une énumération rapide, l'ensemble des faits, et avoir manifesté son étonnement de l'opinion qu'ils en ont conçue, le savant rapporteur fait cette remarque : « Nous n'aurions pas besoin d'ajouter un mot à ces phrases pour faire naître immédiatement dans votre esprit la pensée qu'un individu ainsi constitué, moralement et intellectuellement, un individu qui agit de cette façon, est déjà un aliéné et a franchi la limite qui sépare la prédisposition prodromique de la folie confirmée. »

La thèse de M. Morel lui paraît au contraire pleinement victorieuse. Pour l'appuyer, le médecin de Saint-Yon n'a eu qu'à copier les considérations invoquées par MM. Bonnet et Bulard en faveur de la prédisposition. Une contradiction flagrante existait entre leurs prémisses et leurs conclusions. En la laissant subsister, M. Morel eût été infidèle à tous ses précédents : « Après les recherches si persévérantes qu'il a faites pendant sa longue carrière scientifique sur l'hérédité en général et sur les aliénés héréditaires en particulier, il lui était impossible de ne pas retrouver chez Jeanson tous les traits caractéristiques décrits par lui-même et propres à faire reconnaître la folie héréditaire. »

Suit la série des preuves déduites et du rôle considérable attribué à l'hérédité par les experts eux-mêmes et des éléments fournis, soit par la marche et la nature des symptômes, soit par les antécédents, et du parallèle entre Raimbaud et Jeanson. La périodicité semble à M. Jules Falret essentiellement caractéristique d'un état morbide. Il lui répugne de voir la prédisposition, espèce de *Deus ex machina*, en possession d'un

pouvoir presque magique, ce qui rend vraisemblables toutes les énormités et permet d'accepter comme possibles toutes les contradictions. Il trouve enfin que le discernement de Jeanson est au-dessous du niveau qu'on lui prête : « Son intelligence, dit-il, est sautillante, irrégulière et manque de tenue »... et ailleurs : « Son jugement est presque toujours faussé »;... il y a absence totale de maturité et de réflexion... Le décousu des dernières lettres a notamment frappé notre distingué collègue. Aussi n'a-t-il pas hésité à clore son travail par la conclusion suivante, que la Société a adoptée :

« Le nommé Jeanson, prédisposé à la folie dès sa naissance, a vu cette maladie se développer progressivement chez lui, par suite de l'action de causes diverses, physiques et morales, principalement sous l'influence de l'évolution de la puberté, et les actes d'incendie et de meurtre dont il est accusé ont été accomplis par lui dans un état de folie confirmée, qui doit l'exonérer de toute responsabilité légale. »

Sans réserves, les médecins, de l'autorité desquels M. Morel a cru devoir s'étayer, ont trouvé sa démonstration concluante. « Courage, mon cher ami, lui écrit M. le professeur Béhier, vous êtes, je crois, entièrement dans le vrai. » Les experts objectent qu'on n'a pas vu l'accusé aussi complétement qu'eux. Ignorent-ils combien, après la perpétration, l'état mental est susceptible de se modifier ? Hérédité, symptômes, circonstances de l'acte, attitude et langage communs à l'accusé et à Raimbaud, écrits selon la teneur des aliénés ; tout cela parle avec éloquence. « Vous l'avez prouvé surabondamment. »

Selon M. Brierre de Boismont, M. Morel a jugé d'après les règles tracées par l'illustre jurisconsulte Mittermaier. Un relevé de 1425 malades, admis dans son établissement privé, lui a fourni 800 héréditaires. La folie introduit dans l'esprit un *moi nouveau*, dont la lutte avec le *moi ancien* occasionne une période de souffrances, pendant laquelle s'accomplissent les actes répréhensibles, suivis parfois d'une *détente*. C'est ce qui est arrivé pour Jeanson. Que lucide, il ait, après coup, disserté pertinemment de ses impulsions et de leurs résultats, cela ne prouve donc rien. Point de spécialiste qui ne sache que l'aliéné, conservant la faculté du raisonnement, peut distinguer le juste de l'injuste, le bien du mal ; mais il sait aussi l'impossibilité où il est de contrôler son idée fausse, vraie pour lui, ou que, s'il en a conscience, sa volonté est sans force contre elle.

M. Dumesnil, directeur-médecin à Quatremares, suit à son tour la même pente... « Ce mémoire me paraît parfaitement conçu ; la seconde partie surtout est des plus saisissantes »... « Le rapprochement de cette

affaire avec celle de Raimbaud... frappe d'étonnement ceux-là même qui, s'en rappelant l'ensemble, n'avaient pas groupé les détails pour en saisir toutes les singulières similitudes »... M. Dumesnil recommande à M. Morel une remarquable étude médico-légale du docteur Kitching sur les aliénés instinctifs, et qui, publiée dans le *Mental science* (juillet 1868), a été par lui reproduite dans les *Annales* (nov. 1868)... A son avis, Jeanson serait moins responsable que Chorinski, qui obéissait à des passions naturelles et avait le loisir de la réflexion... En face de préjugés tenaces, « ne désarmons pas, quoique la tâche soit rude »... Sur un point, M. Dumesnil ne voudrait pas engager l'avenir. Jeanson est exposé, sans doute, à parcourir toutes les phases de la folie; mais il pourrait aussi s'immobiliser dans l'état où on le voit aujourd'hui.

M. Lasègue approuve entièrement les bases sur lesquelles repose le travail de M. Morel. Il fallait, avec les commémoratifs, tenir grand compte de l'âge du prévenu. Née dans des conditions particulières, plus ou moins préparée, la maladie semble éclater avec la soudaineté d'une congestion cérébrale. Parfois elle se suspend brusquement et se résout en un accès de durée variable. Qui voit alors le malade, hésite à reconnaître la folie : on a eu affaire à de simples étourdissements vertigineux, à des excitations ou à des dépressions passagères. Si tels ont été les paroxysmes de Jeanson, la chose est à peine discutable. Ce n'est point un épileptique, mais un *épileptiforme*. Malgré la rémission due à la discipline de la maison de santé, tout reste à craindre. Néanmoins, on voit « chez les aliénés incendiaires, également jeunes, également impulsifs, également raisonnants avant et après l'acte, la maladie s'éteindre par le seul progrès de l'âge. »

En qualité de secrétaire général de la Société de médecine légale, M. Gallard, dans sa lettre, donne seulement avis à M. Morel de l'adoption des conclusions du rapport de M. Jules Falret par cette Compagnie.

Le lecteur a sous les yeux toutes les pièces. Nous avons tenu à en préciser exactement la substance, afin qu'on pût, en une question d'un si haut intérêt, mieux mesurer la vérité de nos observations. Loin de nous de méconnaître la valeur des faits et des jugements qu'ils ont suggérés à nos collègues. Ils suffisent assurément pour convaincre, et de la réalité du trouble psychique, et de la fatalité des déterminations, et de l'irresponsabilité du meurtrier-incendiaire. Pourtant les événements sont là. Quoique exceptionnellement, le désaccord entre les médecins n'est pas sans exemple. Dans le procès du séminariste d'Aix, MM. Aubanel et Cavalier, réunis juridiquement au fond, ont oscillé en sens inverse sur l'espèce mentale. A Metz comme à Munich, se sont

produits de plus graves dissentiments, dont M. Morel lui-même a déploré le mauvais effet. Les trois procès auxquels nous venons de faire allusion prouvent surtout que, si notre influence a grandi sur le public et les jurisconsultes, elle ne s'est point étendue jusqu'ici dans les proportions auxquelles nous aurions droit d'aspirer. Raimbaud, Chorinski, Jeanson, n'ont-ils pas été condamnés ?

Encore une fois donc se trouve pendante la question que déjà nous avions posée en 1853 dans notre mémoire sur la monomanie; que nous avons de nouveau abordée en 1859, à propos de l'affaire Raimbaud, et à l'éclaircissement de laquelle nous n'avons failli dans aucune occasion propice : d'où proviennent les défiances de la magistrature à l'égard de nos appréciations médico-légales ? Tiennent-elles à l'obscurité du sujet ou à d'opiniâtres préjugés ? La science fait-elle suffisamment la lumière ? A-t-elle atteint son apogée, comme le suppose M. Morel, si justement fier des travaux qu'il a accomplis dans cette branche ?

Ces demandes nous reportent aux critiques que nous avons adressées aux consultations de MM. Aubanel et Cavalier. Il nous a paru que le blâme ne devait pas peser exclusivement sur les gens du monde, et que la spécialité péchait bien un peu par insuffisance. Cette infirmité, non-seulement nous avons pu, grâce aux clartés d'une nomenclature nouvelle, la dévoiler dans ses caractères, dans ses origines et dans ses conséquences, mais nous croyons avoir été assez heureux pour en faire, dans l'espèce, une application non moins fructueuse que scientifique.

Depuis, de nombreuses vérifications ont de plus en plus affermi notre expérience. Malheureusement, les errements ne se sont point modifiés au gré de notre espoir. Nos idées sont restées sans écho. Dans la cause actuelle, sur laquelle elles auraient certainement fait le jour, nul des consultants, en dépit des controverses que, publiquement, nous avions soutenues contre plusieurs d'entre eux, ne s'est avisé d'y songer et de les utiliser. Ce serait à soupçonner une conspiration du silence, si l'explication plausible de cette omission, vraiment extraordinaire, ne se trouvait dans les illusions d'une sorte d'indifférentisme, reconnaissable aux traits suivants : dédain irréfléchi des méditations psychologiques, fausse notion sur la solidarité des facultés mentales, prétention de substituer aux divisions symptomatiques de soi-disant divisions étiologiques auxquelles répugnent les névroses, foi exagérée dans la signification de l'hérédité.

Entre les cas de Raimbaud et de Jeanson l'analogie est si frappante que les experts, loin d'écarter le rapprochement, en ont fait un des grands appuis de leur argumentation. Ceux qui prendront la peine de

relire avec soin ce que nous avons écrit du premier, trouveront, dans nos remarques d'alors, la raison des arrêts prononcés à Nancy, à Metz, comme à Aix : le doute mal éclairci du jury et des juges. Par avance, les consultations de MM. H. Bonnet et Bulard, Morel, Jules Falret, etc., sont comprises dans le jugement que nous avons porté sur celles de MM. Aubanel et Cavalier, dont ils ont imité les procédés, sans avoir les mêmes excuses. « Hérédité, antécédents, signes physiques et moraux, rien, disions-nous, ne manque à nos descriptions. Mais plus le tableau est complet, plus on hésite à y croire, parce que l'impression qu'il cause n'est point en harmonie avec celle qui résulte de l'interrogatoire des inculpés et de leur attitude aux débats. Comment concilier l'absence de libre arbitre avec la régularité des réponses et la fermeté de la défense ? Il y a là... une énigme dont on cherche en vain le mot. Ou l'on nous suit sur parole, ou l'on passe outre... » Avec ma théorie, née de l'observation et confirmée par elle, disparaissent de telles incertitudes... D'où vient le vice ? « L'insuffisance du savant est ici l'insuffisance de la science... On s'obstine à surprendre le flagrant délit de folie, alors qu'on devrait se borner à déterminer l'action maladive et ses effets... »

A-t-on dérogé à cette coutume ? En aucune façon. Comme par le passé, on note les aberrations et les conditions, et, de leur rapprochement éclairé par voie expérimentale, on tire des déductions approximatives. Pas l'ombre de velléité de pénétrer l'intimité des phénomènes. Nul effort pour en saisir, à travers les coïncidences, la filiation psychologique. Un triste événement vous place en face d'un fou lucide. L'esprit voudrait avoir le secret de cette mystérieuse alliance. Purement et simplement, on constate le fait, et, si cela se peut, sa concordance avec quelque changement maladif. Celui-ci, sans doute, ne s'est pas déclaré immédiatement. De par une enquête, on découvre, en effet, des anomalies antérieures. Les phases, le point de départ, en sont dévoilés ; au delà même apparaît un germe originel ; le cas est confronté avec ses analogues, tant pour sa forme que pour ses similitudes, et l'on conclut. C'est la règle, dont on ne s'était point départi à Aix. Ainsi a-t-on agi pour Jeanson. La stupéfaction que suscitent des méfaits non motivés en apparence, l'impassibilité du coupable, la nature de ses explications, suggèrent aussitôt l'idée d'un dérangement mental. De fréquentes alternatives d'agitation et de torpeur mélancolique dans les derniers mois, transforment cette présomption en une quasi-certitude. Auparavant, Jeanson passait déjà, ayant eu à huit ans une fièvre typhoïde, pour avoir, reliquats de cette affection, des facultés capricieuses et un carac-

tère fantasque. De plus, les *fous-Jeanson* comptaient de nombreux aliénés dans leur famille.

Oui ! Mais la lucidité constante laisse croire au pouvoir volontaire. L'absence de remords implique peut-être un levain de ressentiment. N'osant déclarer l'insanité irresponsable, MM. Bonnet et Bulard mettent tout sur le dos de la prédisposition héréditaire. Erreur ! Raisonnement et folie ne sont pas termes incompatibles. Les exemples abondent d'insensés qui, notamment au début, ne délirent que par les actes. L'insensibilité, d'autre part, est le propre de l'aliénation mentale. En conséquence, et ayant égard aussi à l'évolution rémittente des crises, M. Morel opine pour une folie héréditaire.

Très-bien. Seulement, que penseront jurés et magistrats ? La position leur paraîtra louche ; ils seront ébranlés, sans trop les comprendre, par vos longues et savantes dissertations. Combien davantage ne devra pas les impressionner le spectacle d'un accusé manifestant publiquement les signes de cette sagacité et de cette raison, que, durant quatre mois d'examen, les experts de Nancy n'ont point trouvées en défaut ! Leur premier mouvement sera l'incrédulité. Ils se révolteront à l'idée d'admettre qu'un tel homme soit fou. Libre arbitre, et en même temps non libre arbitre : ils auront de la peine à s'avouer cette promiscuité bizarre et à se persuader, dans l'hypothèse d'une impulsion au mal, que l'infortuné qui l'a subie ne fût pas en mesure de reculer devant l'horreur d'un crime et le péril d'une infraction légale. Au moins sentiront-ils l'impérieux besoin d'avoir, sur ces divers points, des explications plausibles.

Ces préoccupations sont réelles. Elles ont été formulées par des écrivains graves. Des jurisconsultes consciencieux ont maintenu le droit de punir, en raison, non de la suggestion morbide, mais de la transgression de la loi. La question tombe-t-elle sur le tapis, ce sont les doutes que d'abord nous opposent, en guise d'objections, les gens étrangers à la spécialité mentale. Dans les consultations qui sont sous nos yeux, nous ne voyons point que nos confrères aient compris cette anxiété mentalement intuitive, et cherché, en quoi que soit, à lui donner satisfaction. Les investigations auquelles nous nous sommes livré pour asseoir une classification qui ne s'est point suffisamment imposée encore, nous ont ouvert d'autres perspectives. Le trouble des consciences nous est apparu, et, fort du jour qui nous en éclairait le secret, nous avons voulu, par l'analyse du procès Raimbaud, pénétrant jusqu'à elles, y saisir les scrupules et les dissiper.

A cet effet, notre marche a été différente. Raimbaud avait aussi ses

antécédents : orages précurseurs, hérédité, convulsions dans l'enfance, certaines bizarreries de caractère, érysipèle, même, dans l'année de l'événement, deux attaques de nature équivoque, dont nous sommes surpris que M. Morel n'ait pas tenu compte. Sans négliger ces particularités, nous crûmes suffisant de les mentionner. Par contre, essayant de nous former un idéal de la situation psycho-cérébrale, de saisir à leur éclosion : sentiments pervertis, idées bizarres, impulsions automatiques ; d'observer leur mode de manifestation, d'apprécier leurs rapports avec l'état présumé du cerveau et leur influence sur les déterminations ; nous nous sommes appliqué à résumer et à mettre en évidence le POURQUOI de chacune des manifestations, irrégulières ou non, du fonctionnement mental. Tâche aisée, car la solution était inscrite dans notre division même.

Dans les nomenclatures reçues, le cas de Raimbaud, n'ayant point de cadre, est psychiquement indéchiffrable. Il n'a pu être classé. Pour nous, écartant les aliénations générales, l'excitation maniaque, la manie, la démence, la paralysie générale et l'infinie diversité des obtusions et stupidités, où le fonctionnement syllogistique est directement atteint, nous tombions d'emblée sur les aliénations partielles, où, ce fonctionnement étant respecté, virtuellement au moins, le principe des aberrations résidait dans les mobiles. Mais cet ordre, que M. Falret père ne voulait pas même séparer du précédent, tant la monomanie et la lypémanie d'Esquirol lui semblaient le mal circonscrire, comporte deux genres bien distincts. Tantôt, se composant de conceptions fausses, d'hallucinations entraînant croyance, le délire est fixe, plus ou moins circonscrit, systématisé, tenace, *monomaniaque*. Jugé dès qu'il se dévoile, s'il conduit à un crime, le coupable est le plus souvent dirigé sur un asile, sans passer par devant un tribunal. D'autres fois, comparable à une rêverie, il fluctue, au hasard des incitations nerveuses, léger ou intense, diversement uniforme ou variable en ses phénomènes, sévissant à dix reprises dans un même jour ou à des intervalles indéterminés. En cet état, qui ordinairement s'accompagne de signes locaux, dépendant comme lui d'une infinité de causes fréquemment appréciables : spasmes névropathiques, hystéricisme, hypérémies actives ou passives, suffusions séreuses, rhumatisme des méninges, etc., ce n'est plus un même son qui se répète : la gamme mentale, comme un clavier touché par des mains folles et choréiques, rend des notes confuses et désordonnées. Au milieu du chaos d'idées qui éclosent et s'entrecroisent, de sentiments bizarres qui s'éveillent, d'impulsions qui surgissent, l'esprit vacillant, incertain, en suit à la remorque les combinaisons incohé-

rentes; heureux si, entraîné sur une pente dangereuse, il lui reste assez d'aperception pour la remonter à temps. Chacun, par un retour sur soi-même, peut comprendre une pareille fascination. Il lui suffira de réfléchir à ce qui se passe dans les songes et d'élever, au degré de la tyrannie morbide, ces apartés inconscients où, l'automatisme s'emparant d'une scène vide, l'imagination chemine, raisonnant, bataillant, s'indignant, s'exaltant, bâtissant des châteaux en Espagne. Le réveil, une distraction, ramènent à la vie réelle le songeur, ému des impressions qu'il a ressenties. Cette transition s'opère aussi dans la rêverie pathologique; mais la quiétude n'est pas égale. Le patient est plus qu'ému; il est alarmé de la violence qu'il a subie, du caractère anormal des sensations qui ont captivé sa pensée, du danger des retours et des suites de sa faiblesse éventuelle, presque inévitable. On conçoit l'obstacle qui doit résulter de ce trouble pour la liberté de l'exercice intellectuel et l'équilibre moral. Quand les crises s'aggravent et se multiplient, le tourment devient indicible. Quelques-uns, honteux, le dissimulent; d'autres prennent confidentiellement conseil du médecin, se plaignent avec amertume, ou, redoutant la summersion, réclament des mesures contre leurs propres entraînements. Ont-ils causé un malheur, accompli un meurtre, allumé un incendie, attenté à leur existence, ou réalisé n'importe quel acte répréhensible, conçu sous la domination du moment, stupéfaits, attérés, ils n'ont pour excuse que ces réponses stéréotypées : « Je ne sais où j'étais... Une force irrésistible m'a poussé... L'idée de la responsabilité ne m'est point venue. »

Nous avons peint le délire partiel diffus, la PSEUDOMONOMANIE. Raimbaud n'était point un monomaniaque, inexpugnable dans ses idées fixes. Il pouvait, il devait être un pseudomonomane. Le cas de Raimbaud nous a fourni, en effet, tous les traits de l'affection que, d'ailleurs, descendant inductivement du type doctrinal, il nous eût, à priori, été facile de deviner. Plus de nuages alors ! On sent, le juge lui-même, comment, dans les interrogatoires ou aux débats, peuvent être vains ou illogiques les efforts tentés pour surprendre la folie dans l'attitude et le langage d'un prévenu qui, fortement ravi à sa sphère morbide, ne saurait déraisonner. On s'explique, dans ses conditions, sa mesure et son mode, l'alliance du discernement avec les aberrations morales et instinctives. On voit enfin pourquoi la volonté, immobilisée comme le lièvre en arrêt, laisse carrière libre aux fatales déterminations.

Maintenant si, de l'aveu unanime, Jeanson offre un pendant exact du séminariste d'Aix, si, entre les symptômes observés chez eux il y a concordance parfaite de physionomie, d'évolution, d'origine et de résultats,

l'appréciation que nous avons faite de l'un convient évidemment à l'autre, et nous n'aurons qu'à l'énoncer. Acceptons l'hérédité ; que crée-t-elle ? Non une maladie, mais un certain tempérament nerveux, favorable aux réactions morales. Cependant son influence ne s'était guère manifestée, lorsque se développa, à huit ans, la fièvre typhoïde. Les traces qu'elle laissa furent, à notre avis, plus sérieuses. Dans cette affection, sorte d'empoisonnement, le cerveau débilité est souvent longtemps à recouvrer son élasticité et son ton. Jeanson s'est toujours ressenti de cette faiblesse, traduite par une aptitude intellectuelle relativement moindre et des singularités de caractère. Comment a dû agir la puberté, on le soupçonne. Cette période est généralement grave dans les séminaires. Difficilement, l'élève échappe au sang qui bouillonne. En proie à des pensées folles, à des besoins mystérieux, il s'établit chez lui une lutte violente entre ces effervescences renaissantes et les sentiments religieux qui les condamnent. La chaîne semble lourde, la maison sainte se transforme en prison ; naissent des aversions sans motif, des affinités non moins inexplicables. L'appétit voluptueux se trompe d'objet dans ses mystiques aspirations. Et si, ce qui n'est point dit ici, on élude le désir par de secrètes satisfactions, le péril augmente encore. A la dépression nerveuse peut s'ajouter le chagrin de la défaite et par suite le découragement, l'irritation, la terreur. Chez Jeanson, l'érysipèle a peut-être été une occasion décisive. La tête est devenue le centre d'un travail fluxionnaire, dont les oscillations sont marquées par les alternances des paroxysmes et des apaisements.

Avait-on affaire à une hypérémie ? Presque toujours dans ces cas il existe au front, aux tempes ou au vertex, une élévation de température. Le malade se plaint de lourdeur, d'embarras, de battements, de constrictions dans ces parties. Il est regrettable que rien n'ait été indiqué à cet égard. Au demeurant, l'essentiel est d'apprécier la nature et la portée légale des phénomènes psychiques. Que le fonctionnement syllogistique n'ait point été atteint ; c'est une question à peine discutable. Dans le sens où on doit le prendre, Jeanson n'a point déraisonné. Dans la peinture faite par lui-même de son état mental, l'automatisme de la rêverie morbide ne saillit pas moins ostensiblement. Les idées surgissent à son insu, les raisonnements vont tout seuls, tantôt dans une direction, tantôt dans une autre. Il maudit la religion et l'exalte, incline à la fange et vise à la perfection, projette et oublie. Ce pêle-mêle ne se rencontre point dans le langage. Le motif en est simple : attachée à l'entretien, l'attention est distraite ou résiste à l'envahissement. Par contre, les lettres offrent un contraste significatif, selon qu'elles ont été écrites

pendant les paroxysmes ou en dehors. Celles-ci sont correctes et naturelles, tandis que les autres, malgré la régularité grammaticale des phrases isolées, ont, dans leur contexture et leur teneur, le heurté et l'incohérence des rêves.

Nous ne tirerons point argument de l'abaissement intellectuel. Un membre lié n'est pas un membre paralysé. Un simple chagrin abat. L'inertie dont on s'est appuyé est moins un signe direct de la diminution des facultés que le contre-coup des préoccupations sur la vie morale. Dans les derniers jours, les scènes ont seulement fortement reflété le caractère de la diffusion pseudomonomaniaque. Ce vol à combinaisons grotesques et impossibles, si ridicule dans son but, et dont l'idée se continue pour disparaître instantanément, comme ces rêves qui se transmettent un même sujet; cette lettre décousue, vingt fois retenue, puis déposée fébrilement; au réveil, le besoin de mettre le feu, l'exécution soudaine non moins que bizarre, suivie bientôt du meurtre conçu et accompli d'une façon également extraordinaire : tout ce fatras de conceptions et d'actes sans lien sort de l'ordre naturel et logique. Néanmoins, Jeanson jouit de sa raison, après comme avant le drame. S'en remémorant les péripéties, il les raconte et les juge. Il redit, après Raimbaud et beaucoup d'autres, ce mot qui résume toute la situation : Je rêvais !

De fait, la vraie place de cet état, notoirement pathologique, est entre le rêve et, la rêverie, et si l'on rapproche de la tension qui le produit l'éréthisme de l'extase, on aura une idée nette du mouvement machinal des pensées, du rôle forcé et passif de l'esprit dans leurs combinaisons, de la fatalité des conséquences, et, l'oppression cessant, du rétablissement de la libre appréciation. Dans l'écrit où il cherche à classer ses anomalies, Jeanson avait bien senti la nécessité de créer pour elles un nouveau genre, comme qui dirait une *maladie morale*. Il y a bien longtemps que nous l'avons découvert et mis à son rang, sous le nom de PSEUDOMONOMANIE.

Ainsi envisagé, comme celui de Raimbaud, le cas du séminariste de la Meurthe apparaît sans ambages. On voit que, la fonction syllogistique subsistant, c'est ailleurs qu'est la source du trouble mental. D'autre part, la démonstration du rêve morbide fait toucher du doigt la cause de l'impuissance volontaire, et, désillusionnant l'auditeur, le met à portée de comprendre comment, possible au moment du réveil ou des interrogatoires, la résistance cesse de l'être sous l'instigation des crises paroxystiques. Ce système aurait-il prévalu, nous ne l'affirmerions pas. Nous pensons cependant que, s'il eût été exposé avec clarté et surtout

commenté par une parole éloquente, plus puissante que des dépositions mornes et de froids écrits, les chances auraient été accrues. C'eût d'abord été beaucoup, contraignant les jurés à se replier sur eux-mêmes, face à face avec la comparaison de la rêverie et du rêve, de les convaincre que, même en cas de lucidité apparente, le libre arbitre a ses limites. Mais, qui doute de la profonde impression produite, si l'habile défenseur, sachant le chemin de l'émotion, eût fait miroiter à leurs regards de menaçantes perspectives ! Parmi eux, en effet, le plus confiant dans la fermeté de sa raison pouvait, du jour au lendemain, saisi des mêmes symptômes et livré aux mêmes écarts, s'asseoir sur la même sellette. Rendre en de telles conditions un verdict de culpabilité serait contre soi, chose peu normale, prononcer en réalité une condamnation éventuelle. A tout événement, la science aurait été désintéressée.

Sur un sol mouvant, le pied court risque de chanceler. Manquant d'une base certaine, les thèses de nos confrères portent l'empreinte d'une visible hésitation. En quelques mots, disons en quoi elles peuvent être ou fautives, ou insuffisantes. Dans les détails, nous relèverons aussi çà et là des assertions d'une exactitude douteuse. Un mirage a séduit nos confrères de Maréville. Ne pouvant se figurer qu'un jeune homme, si maître de lui en apparence, eût cédé à une impulsion instinctive, ils ont eu, dans leurs examens prolongés, un pressant souci de découvrir des motifs. Ce qu'on veut ainsi on le trouve. La passion de Jeanson pour Jouatte, sa haine pour le séminaire, ses prétendus griefs contre ses parents et ses professeurs ont fini, triomphant de leur perplexité, par acquérir à leurs yeux une signification décisive. En cela, ils n'ont oublié qu'un point, mais capital : peser la valeur des symptômes. Ceux-ci offraient-ils un caractère physiologique ou morbide? Étaient-ils concordants, enchaînés? Jeanson posséda-t-il la conscience nette de leur nature et du péril auquel ils l'exposaient ? Était-il en mesure de les gouverner? Quelle distance entre cette perturbation désordonnée, multiforme, et le trouble uniquement passionnel ! Les motifs abondent dans la rêverie et le rêve. Les désirs, les craintes, les joies, les déterminations s'y produisent quelquefois avec une surprenante logique. Qu'est le libre arbitre en ces circonstances ? Où surtout l'action des motifs se révèle-t-elle avec autant d'énergie que chez le monomane ? Lui pense et agit en vertu d'une conviction forte, systématisée ; il réfléchit, médite et combine. Sa volonté n'est ni opprimée, ni passive, comme dans les paroxysmes du délire partiel diffus. Qui songe pourtant à le rendre responsable? Mais l'écueil où ont sombré MM. Bonnet et Bulard est pour nous tangible. Les pseudomonomanes vivent dans la société, qui

ne se doute guère de la gravité de leurs tourments. On en rencontre peu dans les asiles. Puis, jusqu'à présent, les médecins mentalistes ont faiblement compris l'opportunité de s'adonner à l'étude de la psychologie morbide.

M. Morel et les adhérents à sa consultation ne sont point tombés dans le même défaut. Si prédisposition il y a, ils ont senti que les limites en avaient été franchies, qu'une affection cérébrale s'était constituée, ayant ses manifestations périodiques, pendant lesquelles l'esprit égaré allait à la dérive, et que les actes incriminés, émanant d'une de ces crises, présentaient le cachet d'une fatalité non *logique*, mais *automatique*. L'infirmité de leur thèse provient des raisonnements sur lesquels elle se fonde, et qui lui ont été suggérés par les impressions de l'expérience clinique plutôt que par l'analyse, scientifiquement légale, des phénomènes anormaux. Ce point a été amplement éclairé, nous n'y reviendrons pas.

Ce qui nous a toujours choqué, c'est la prépondérance excessive accordée à l'hérédité. Tout en faisant droit au savant médecin de Saint-Yon, en appréciant ses remarquables travaux, nous ne lui avons jamais tu notre sentiment à cet égard. Dans les expertises, l'essentiel est d'établir la filiation immédiate de l'acte avec l'élément psychique producteur. Or, la folie héréditaire n'est point une forme spéciale et déterminée. Selon les individus, la nature de la dégénérescence, le milieu ambiant, les causes occasionnelles, elle affecte aussi bien les aspects de la manie, de la démence, de la paralysie générale ou des obtusions que ceux du délire partiel systématisé ou diffus, de l'hypochondrie, du suicide, etc. Sa marche non plus n'est pas exclusivement intermittente, rémittente ou anormale. A la présomption tirée de l'ensemble des signes, elle ne saurait dès lors qu'ajouter une présomption de plus.

A d'autres points de vue, les tendances relatives à l'hérédité ne nous paraissent pas d'ailleurs exemptes d'inconvénients sérieux. L'empressement à recueillir des indices peut conduire à créer des hérédités factices. Condensés en un tableau sombre, des traits qui, épars, n'auraient qu'une signification incertaine, en acquièrent une considérable, que dément souvent la vue des membres de la famille. On prévoit dès lors telle éventualité où, une exaltation physiologique prenant les couleurs de l'aliénation mentale, un véritable criminel serait absous. A l'inverse, en cas de folie réelle, mais peu accentuée, si les recherches avaient éloigné l'idée d'une tare héréditaire, une injuste condamnation pourrait atteindre un infortuné qui, au moment de la perpétration, n'aurait pas joui de sa liberté morale.

Cette supposition n'a rien d'invraisemblable. Les antécédents héréditaires sont loin de se rencontrer invariablement dans la pseudomonomanie. Nous en avons publié plus de trente cas ; depuis, nous en avons observé au moins un égal nombre. Quelques-uns étaient dus uniquement à des chagrins, d'autres à de vives émotions, quatre à des causes rhumatismales. Un s'était manifesté à la suite d'une congestion accompagnée de débilité paralytique, dont il reste de légers vestiges.

Nos confrères font trop fi de la symptomatologie. Qui apprécie bien un symptôme arrive inévitablement à une distinction lumineuse. Le procès Jeanson, sans compter une série de réponses décisivement interprétatives, contient une pièce d'un intérêt exceptionnel ; celle où l'inculpé lui-même conclut à une espèce particulière de vésanie. C'était une indication formelle. Chose étrange ! aucun des consultants n'en a tenu compte. Une telle omission eût-elle eu lieu, si l'attention avait été moins absorbée ailleurs ?

A propos de la conscience, M. Morel fait une confusion qui tient à la même cause. Elle subsisterait au début des aliénations, alors que *l'élément passionnel marche de front avec la maladie.* De là, ces forfaits atroces, moins chanceux plus tard. Jeanson, Raimbaud auraient précisément été dans cette période prodromique. Or, dans les formes analogues que l'on voit, avec des rémittences, se perpétuer identiques durant des quinze à vingt années, les violences, subordonnées à la fatalité d'un accès, n'ont point de date. Il y a même des raisons pour qu'elle soit tardive. Le langage de notre confrère n'est point correct. A l'encontre de ce que sa phrase implique, par élément passionnel on doit entendre les impulsions maladives, dont l'effet grandit en proportion de l'épaisseur, de plus en plus grande, du voile dont la raison est offusquée. Une dame était atteinte, depuis plus d'un an, quand dans une crise, elle faillit étrangler une infirmière. Une autre, qui se précipita d'un troisième dans la rue, avait traversé depuis quatre ans les phases les plus diverses. Il y a deux ans, nous avons été consulté pour un séminariste de vingt-sept ans, en proie, depuis trois ans au moins, à des agitations qui avaient fini par obliger sa famille à le reprendre. Deux fois seulement, l'an passé, il s'est livré à des voies de fait envers sa mère. Dans mon pays, la femme d'un forgeron s'est suicidée après plus de six ans d'ennuis et d'appréhensions intolérables. Nous soignons en ce moment une personne de vingt-sept ans qui, depuis neuf ans, résiste aux plus douloureux assauts.

Inexacte en ce qui concerne le délire partiel diffus, la proposition de M. Morel ne s'applique pas mieux à la plupart des monomanies, où les

convictions fausses, d'abord timides et chancelantes, s'affermissent avec le temps. C'est par un abus de généralisation que notre collègue a étendu à toutes les variétés psychiques ce qui est spécialement le propre de la manie, de la démence ou des obtusions. Encore est-ce avancer trop en déclarant que, même dans la simple divagation de l'excitation maniaque, et si léger que soit le trouble de la fonction syllogistique, le malade ait la conscience de ses discours, de ses sentiments et de ses actes.

Que dirons-nous de la froide impassibilité, cette autre pierre d'achoppement des experts? On a également fait de ce symptôme une selle commune. Spécialisé au délire partiel diffus, il eût perdu son mystère. Non absolument insensible, malgré le remords, Jeanson a la fibre émotive difficile à mettre en mouvement : M. Morel enregistre la contradiction, sans en tirer parti, bien que cette dualité, significative, ait sa logique naturelle. De glace dans la partie sensitive de son être, le pseudomonomane conserve la sensibilité du raisonnement. Dans l'accès, où le contrôle est limité, sinon nul, fantaisies, désirs, penchants, ont leur maximum relatif d'essor. En dehors, si la fascination a été vive, la détente est rarement complète. Une certaine tension, entretenue par le ressouvenir des sensations à peine évanouies, explique cette atonie distraite et anxieuse, à laquelle le patient ne saurait toujours se soustraire. Conscient de ce qu'il éprouve, il s'en afflige, prend scrupule de ses défaites ou de son impuissance, tout en se rendant, dans le for intime, justice à ce point qu'il s'indigne contre les indiscrets malavisés qui lui reprochent de ne pas faire assez pour chasser ses chimères, comme si le naufragé était libre de conjurer les assauts de la tempête. Le flot se soulève et accourt, sans qu'il l'appelle. « Quelles luttes n'ai-je pas soutenues? » dit Jeanson. Presque tous les pseudomonomanes en sont là. Moi présent, une dame disait à sa mère : « Je vous aime et cependant je vous verrais » mourir que je n'éprouverais rien... J'adore mes enfants, je n'ai pas le » besoin de les voir... L'idée de mettre le feu me poursuit... Un jour » je m'ôterai la vie... Hélas! je n'étais pas ainsi autrefois... Si je ne » me tue pas, je tomberai folle. » Loin de répugner à une séquestration, elle la réclamait comme une garantie de salut pour elle-même et aussi pour ne pas nuire ou être importune à ceux qu'elle affectionnait. Une jeune institutrice se plaignait d'avoir tous les sentiments éteints. Il lui semblait que son cœur et son foie fussent devenus de marbre. En classe, elle s'arrêtait, distraite et incitée à frapper ses élèves. — Mme X..., pleine de distinction et de bonté, chérissait son mari et sa petite fille. Sous l'empire des paroxysmes, elle était poussée

à immoler l'une, à crever les yeux à l'autre. La vue d'une fourchette, d'un couteau, lui causaient de véritables transes... Les projets les plus sinistres lui traversaient le cerveau. « Ah! docteur, me répétait-elle, quel sort! Croyez-vous qu'il ne faudra pas me placer dans un asile? » On se contenta d'éloigner son enfant. — Un écrivain distingué souffrait d'une répulsion involontaire envers ses plus chers amis. C'était pour lui un supplice de se contenir en leur présence. Ce dégoût s'étendait à ses écrits et à ses livres. Il ne tarissait pas à peindre ses ennuis. Quelqu'un qui lui aurait dit : « Allons, il faut vous vaincre » l'aurait fait bondir. Entre autres propensions fâcheuses, qui tendaient à le dominer, s'offrait souvent celle du suicide. Quand il vint, pour la première fois, timide, balbutiant, n'osant aborder son sujet, me confier ses inquiétudes, il avait l'air d'un criminel repentant.

Ces traits dessinent nettement la situation. On ne supprime pas à son gré une crampe, une douleur dentaire, l'éréthisme de l'extase. Durant la fascination pseudomonomaniaque, si la tension est forte et continue, la volonté a tout juste le pouvoir de suivre le mouvement nerveux et de présider aux réalisations. On ne change pas l'état morbide comme l'état normal. Quant au sens droit de Jeanson, contesté par M. Morel, à de certains motifs qui auraient suscité et alimenté son impiété, ses passions, ses haines, nous ne saurions partager l'opinion de notre collègue. La raison, les sentiments naturels, dans la limite de la rémission, recouvraient leur empire avec la cessation des crises.

Cet article s'allonge, il importe de le clore, bien que, voulant examiner, une à une, les propositions émises dans les diverses consultations, nous eussions eu encore de nombreuses remarques à faire. Peut-être en avons-nous dit assez pour montrer le joint à saisir et la ligne à suivre. La lumière ne saurait être complète en aliénation mentale, sans une classification scientifiquement basée sur une analyse sévère de tous les éléments accessibles. Là devraient spécialement se concentrer les efforts. Jusqu'ici, malheureusement, on a tourné le dos au but, en négligeant les renseignements de l'observation intime pour ne s'attacher qu'aux données descriptives et étiologiques. Ni le talent, ni l'expérience ne manquent parmi nous. Dans les errements seuls gît la cause des incertitudes, des dissentiments, des échecs. L'ayant de bonne heure senti, nous avons cherché et indiqué une autre voie. Est-ce la bonne? A en juger par le résultat, nous n'aurions point à retourner en arrière. Dans les procès Jeanson et Raimbaud, la solution juridique ne nous a pas paru moins facile et sûre que les points vulnérables des expertises patents. De la part de nos collègues, la persévérance dans le dédain n'a

plus dès aujourd'hui sa raison d'être. Nous nous croyons donc autorisé à appeler de nouveau leur attention sur des problèmes dont l'examen sérieux intéresse, à un égal degré, les droits de l'humanité, ceux de la justice et la dignité de la science. DELASIAUVE.

ALIÉNÉS.

TRAITEMENT DES FOUS A DOMICILE.

On connaît les idées du docteur Turck sur les placements d'aliénés. En tout, l'exagération est un grand défaut. C'est un peu le péché mignon du célèbre médecin de Plombières. Ses statistiques, où l'imagination domine, sont d'une élasticité extrême. Nous en trouvons un nouvel exemple dans une lettre au *Lyon médical* (18 juillet) sur son dada familier. On ne nous accusera pas de partialité pour les vastes asiles. Plus d'une fois nous avons signalé leurs inconvénients. Mais s'ensuit-il, comme le veut M. Turck, que, réduisant au dixième le nombre des infortunés dont l'état réclame cet isolement, on garde et l'on traite les autres dans leurs familles? Là gît l'illusion. Quoi qu'on fasse, ni les soins, ni la surveillance ne sauraient y être efficaces. Pour les leurs, pour eux-mêmes, comme pour la société, il convient qu'ils soient soumis à un régime spécial. Quel il doit être? Nous avons démontré à cet égard, comme répondant à tous les *desiderata*, la supériorité des petites installations par groupes de plusieurs communes sur toutes les autres combinaisons. Ce serait Gheel en beau.

Nous sommes étonné que, dans ses longues études, M. Turck n'ait pas songé à cela. D'ailleurs, ses assertions sont pleines d'inexactitudes. Esquirol, proposant en 1838 dix-huit asiles, aurait réduit à 4500 le nombre des aliénés à y renfermer. Est-ce possible? A peine comptait-on alors sept à huit établissements mal organisés, et déjà, par la seule force des choses, malgré l'éloignement, le défaut d'habitude et les préjugés, le chiffre des séquestrés dépassait 11 000. Évidemment, en agrandissant les maisons existantes, en plus que doublant leur nombre, Esquirol a dû compter sur un maximum d'au moins 30 000 placements. C'est, en effet, la proportion généralement prévue dès l'origine.

M. Turck fixe arbitrairement à 40 000 le total des insensés secourus, et, scandalisé, il se demande si cette rapide augmentation est un progrès:

D'après de récentes statistiques, il faudrait en rabattre un cinquième. Mais, d'abord, fût-elle fondée, cette estimation attesterait précisément le danger et la difficulté de conserver les aliénés chez eux. Puis les questions ont des aspects divers. La civilisation multiplie-t-elle les folies? Ce fait serait fâcheux. Il a été avancé, non prouvé, et, en tout cas, il invaliderait, loin de la fortifier, la thèse de M. Turck. Notre confrère suppose des admissions trop faciles. Dans ce qu'il considère comme abus, ne devrait-on pas, en sens inverse, voir une généreuse libéralité? Volontiers, le procès pendant, nous inclinerions pour la dernière solution.

A mesure qu'on approfondit mieux le bilan réel de la folie en France, on arrive à se convaincre que près de 80 000 insensés, sinon davantage, y auraient droit à l'assistance. Avec un peu de réflexion, M. Turck, qui, comme nous jadis, a exercé dans la province, se rallierait à ce résultat. Qu'il se renseigne, et il s'assurera qu'il n'est guère de village, contenant en moyenne 500 habitants, qui n'ait au moins un fou, un épileptique et un idiot, tous abandonnés sans traitement, tous à charge aux familles, tous menaçants pour la sécurité et la décence publiques, si inoffensifs qu'ils puissent paraître. Sur cette base est assise notre proposition de réforme qui comprend, dans dix mille circonscriptions (4 hommes et 4 femmes pour chacune), une population égale à celle énoncée plus haut.

Dans un document émané du ministère de l'agriculture (13 avril 1866), les guérisons, dans les établissements publics, ne seraient que de 7 pour 100. L'expérience a prouvé à M. Turck qu'abandonnés à la seule influence de la nature, ils guérissent, chez eux, dans la proportion de 50 pour 100, et, qu'avec SES BAINS PROLONGÉS, cette proportion s'élèverait à 75. N'est-ce pas pousser un peu loin le lyrisme de l'enthousiasme? A ce compte, on ne conçoit guère que, depuis longtemps, M. Turck n'ait point été appelé à soigner tous les fous titrés et millionnaires de l'univers. Il n'y a qu'un petit accroc dans son calcul. Son unique base est une vague affirmation de l'auteur. Un coup de baguette suffira pour en faire évanouir la fantasmagorie.

Les statistiques ne valent que par l'interprétation. On les dresse de deux manières : en évaluant les cures, ou sur la population brute de l'asile, ou d'après la somme des entrées. Dans le premier cas, elles sont naturellement très-restreintes, puisqu'elles se déduisent du chiffre, sans cesse grossissant, des incurables accumulés. Ainsi s'expliquent les 7 pour 100 ministériels, qui montent de 8 à 10, 14 et plus, selon la salubrité des lieux et le degré de gravité des faits qu'on y rencontre.

Plus justement, dans le second cas, les guérisons oscillent de 35 à 50 pour 100.

Non-seulement M. Turck n'a point saisi cette différence, qui annule la signification de son contraste; mais lui-même a oublié de dire sur quelle nature d'insensés il a opéré ses merveilles. Nos asiles reçoivent des fous de tous les degrés. Plus de la moitié des admis déjouent, dès en entrant, toute médication. De bonne foi, nous persuadera-t-il que ces derniers figurent parmi ceux qu'il entreprend! Il ne traite évidemment que les malades récemment atteints, et dont l'affection prête à une heureuse issue, c'est-à-dire ceux qui, en immense majorité, auraient pu se passer de son intervention. Tout parallèle veut des conditions égales.

Pour la mortalité, mêmes remarques. Naturellement, M. Turck la trouve effrayante : 14 pour 100. Et à quoi l'attribue-t-il ? à la nostalgie. « Ainsi, s'écrie-t-il avec indignation, les asiles en France font mourir » chaque année de désespoir 5000 de nos concitoyens, dont le plus » grand nombre se seraient guéris si on les avait laissés chez eux, en les » traitant convenablement. Dans leur familles, les 10 000 fous que l'on » *incarcère* tous les ans auraient fourni 7500 guérisons. Il en serait » mort de 2 à 300 au plus. »

Pour peu, si, en fait d'aliénation mentale, les lecteurs, même médecins, ne se laissaient prendre aux plus grossiers leurres, nous ne descendrions pas à discuter de telles assertions. Quels sont en général les fous que l'on place ? Ceux dont le mal est le plus profond, le plus ancien, et chez la plupart desquels existent des dégradations avancées. Beaucoup sont des déments, des paralytiques généraux, des stupides avec épanchements, fongus, tumeurs ou ramollissements. Quoi d'étonnant qu'ils succombent, plus ou moins rapidement, aux conséquences de leurs lésions? Les morts par nostalgie ou désespoir doivent être relégués parmi les fables. Dans notre exercice de vingt-six ans, au milieu de douze cents aliénés, nous n'en avons jamais vu d'exemple. En est-il de même pour ceux qui restent dans leurs familles? Nullement. On n'y retient que les moins gênants, ceux dont le dérangement mental, plus léger, se tolère, et qui, jouissant de la santé corporelle, ont les mêmes chances de longévité que la masse des autres citoyens.

Cela sauterait aux yeux du premier gamin. De la part d'un adversaire qui, pourtant, ne manque pas de sens, on s'étonne d'un oubli aussi absolu des règles vulgaires de la logique. La prévention est donc bien forte qui égare ainsi! Ne dirait-on pas plutôt un malin plaisir de se jouer de la bénévolence publique? En vérité, M. Turck, s'il est sin-

cère, devrait bien, lui qui prétend avoir remis en équilibre tant de cervelles détraquées, se scruter sérieusement et profiter de son savoir pour lui-même. Car tout ce qu'il avance est vain et extravagant au premier chef. DELASIAUVE.

ÉDUCATION.

DISTRIBUTION DES PRIX A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

ÉLOGE DE TROUSSEAU, PAR M. LE PROFESSEUR LASÈGUE.

On sait ce que nous pensons de notre enseignement médical. L'opuscule que nous avons publié dernièrement, à l'appui d'une pétition au Sénat, dont nous ne savons quelle influence peut faire retarder le rapport, nous a de nouveau attiré des haines et des colères. L'ami vrai de la Faculté passe pour en être l'adversaire le plus dangereux. Combien cependant nos critiques sont pâles en présence des infirmités dont elle-même, à son insu, étale le tableau à nos regards ! C'était le 14 de ce mois séance solennelle : quel maigre butin ! et quels aveux ! M. Lasègue a lu l'éloge de Trousseau. Professeur disert et éloquent, il avait à parler d'un maître éminent, qui lui-même réunissait, au plus haut degré, ces deux qualités ; son succès a été immense. Nul, d'ailleurs, n'eût rempli cette tâche avec autant d'autorité que celui qui, élève et ami du savant illustre et du profond clinicien, avait été associé à ses travaux et à sa pratique tout entière.

Mais si, sous ce rapport, la solennité a été brillante, ni les chaleureux accents de l'orateur, ni l'enthousiasme que sa parole facile et spirituelle a provoqué, ne sauraient voiler aux yeux de ceux qui jugent l'arbre à ses fruits l'indigence réelle des résultats. D'abord, en effet, il est remarquable que, pas plus cette année que les précédentes, la Faculté, qui entretient à grands frais une école pratique et concède de précieux priviléges à ceux qui en font partie, n'a reçu de mémoires dignes d'obtenir un seul des six prix que, de ce chef, elle avait mis au concours.

Elle en a quatre autres, institués par des legs : *Prix Corvisart*, 400 francs ; —*Prix Barbier*, 2000 francs ; —*Prix Montyon*, 300 fran — *Prix Châteauvillard*, 2000 francs. Ces deux derniers n'ont po été décernés. Le prix Corvisart, sur cette question : « Des coagulatio sanguines dans les veines », a été réparti entre les élèves Barbancey H. Chevalet. Sur le prix Barbier, 1500 francs ont été accordés à M. Lon

guet, élève des hôpitaux, inventeur d'un sphygmographe qui remédie aux inconvéniens de l'appareil Marey, et 500 francs à M. Baudon, chirurgien de marine, pour perfectionnements apportés à l'opération propre à soustraire les liquides accumulés dans une cavité.

Quatre thèses ont, en outre, valu à leurs auteurs une médaille d'argent; quatorze, une de bronze; vingt-sept, une mention honorable. Si l'on excepte celle de M. Jules Cottard : « Étude sur l'atrophie cérébrale, » placée dans la seconde catégorie, aucune n'appartient à la spécialité mentale.

En bonne conscience, ce chétif bilan est-il en proportion de l'éclat dont jouit notre École, du talent de ses professeurs et de ses deux milliers d'élèves? Évidemment, il y a là un vice caché. Au début de son discours, M. Lasègue a dit le mot de l'énigme : « L'usage, observe-t-il en s'adressant aux étudiants, exige que la *seule réunion, la seule où il nous est donné d'entrer en communion de sentiments avec vous*, soit consacrée à la mémoire d'un des maîtres qui ont laissé dans nos rangs étroitement serrés un vide douloureux. » Une heure de communion, quand celle-ci devrait être constante. Tout s'explique !... D.

BIBLIOGRAPHIE.

DE L'ORGANISATION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A LYON ET DE L'OPPORTUNITÉ D'INTRODUIRE L'ÉLÉMENT MÉDICAL DANS LE SEIN DE L'ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE;

Par M. le docteur PÉTREQUIN.

Nous ne croyons pas déroger à nos habitudes, en disant un mot du travail dont le titre précède. Les nécessités mises en relief par l'auteur sont loin d'être étrangères à nos services spéciaux, surtout à Paris, dans les quartiers d'aliénés annexés aux hospices. Que devrait être le médecin dans le gouvernement de l'assistance publique? Tout serait trop. Mais la nature des choses, ses fonctions, son savoir, lui assignent un rang prépondérant. A Lyon, cependant, complétement effacé, il est réduit, dans les hôpitaux, au rôle de simple subordonné, sans pouvoir en dehors des visites et des soins réglementaires.

Depuis longtemps, nos confrères lyonnais, accoutumés à donner le salutaire exemple de l'activité et du dévouement, se sont émus d'une telle situation. Plusieurs d'entre eux, dans des écrits remarquables,

en ont, avec énergie, signalé les inconvénients et poursuivi la réforme. Pour obvier même à de graves insuffisances, ils ont charitablement, et avec un plein succès, pris l'initiative de fondations particulières. Naguère, enfin, la Société de médecine de Lyon, s'emparant de la question, en a confié l'examen à une commission ayant pour organe M. Pétrequin (1).

Or, précisément, l'œuvre que nous annonçons n'est autre que le substantiel rapport de l'éminent commissaire. M. Pétrequin semble persuadé que, faisant exception, Lyon soit la seule ville où manque l'élément médical dans l'administration des établissements hospitaliers. La plainte, au contraire, est générale, et Paris, qu'il cite, est peut-être, de tous les grands centres, le moins favorisé. Pour contre-balancer l'action omnipotente de la direction administrative, il n'y a, en effet, qu'une commission de surveillance dont les attributions sont très-au-dessous de la tâche, et où l'unique représentant du corps médical des hôpitaux rayonne si peu que, sans l'occasion de l'élire, nul de nous ne soupçonnerait son existence. Absorbé par une clientèle, où prendrait-il le temps de pénétrer dans les infinis détails de la gestion de nos quinze ou seize vastes hôpitaux et hospices ? où, surtout, pour rivaliser avec des adversaires façonnés par un constant exercice, puiserait-il la science nécessaire à un contrôle efficace ?

La seule organisation logique dans la capitale serait, pour chaque établissement, un conseil local administratif dont feraient partie, non pas un seul, mais tous les médecins et chirurgiens des services, conjointement avec le directeur, le pharmacien, l'architecte, le maire, l'adjoint et une quinzaine de notables élus de l'arrondissement. Dans des réunions rapprochées, où se trouveraient approfondies toutes les questions d'hygiène, quelle force n'acquerraient pas nos confrères, au profit à la fois et de l'État et du traitement immédiat ? Avec quelle facilité, soit pour des créations nouvelles, ou des améliorations communes à l'ensemble des établissements, s'improviseraient des commissions ultra-compétentes ? Quelle garanties d'une décision sûre, d'une exécution prompte et économique ? En particulier, dans nos sections d'aliénés, tant d'infirmités ne s'observent que parce que nous n'avons pas voix au chapitre.

Plus s'étend notre idéal, plus celui de M. Pétrequin, moins large, devient impérieux. Il y a à Lyon six grands hôpitaux : tout un gouver-

(1) Membres : MM. Arthaud, Bouchacourt, Diday, Garin, Rodet, Teissier, Pétrequin, rapporteur.

nement. L'auteur voudrait donc, non-seulement que l'on introduisît dans le sein de la commission administrative au minimum quatre médecins, afin que, par une controverse sérieuse entre eux, les aspects scientifiques eussent chance d'être nettement représentés ; mais, en plus, qu'à côté de l'administration, fût établie une *commission médicale permanente*, composée de six membres, renouvelable par tiers tous les ans, et qui, sorte de *Conseil d'État*, serait appelée à donner son avis motivé sur toutes les questions de sa compétence.

Nous tiendrions de préférence à notre idée, qui fait à tous une part de champ et de soleil. Il est cependant impossible de disconvenir que si la combinaison de M. Pétrequin se réalisait, ce serait un immense pas accompli dans la voie salutaire. Rien n'empêcherait, d'ailleurs, que ce double noyau devînt un centre où tant les chefs de service que les médecins de la ville viendraient apporter le tribut de leurs observations et de leurs vœux. Grâce à l'émulation qui naîtrait de ce concours, à l'attention fixée sur chaque point, à l'analyse inévitable de tous les documents, *intus et extra*, la perfection, dévoilée, ne tarderait pas à passer de la conception dans les faits.

M. Pétrequin, à l'appui de son système, n'a négligé aucune des raisons de convenance qui s'offraient naturellement. Ses arguments, en quelque sorte *ad hominem*, ne sont pas moins péremptoires. Retraçant l'histoire de l'assistance publique à Lyon, il a montré, pièces en mains, que les améliorations introduites dans les services hospitaliers de cette ville sont dus principalement à l'initiative intelligente ou aux écrits consciencieux des hommes de l'art. Les trois premiers maires élus à partir de 92 furent médecins : Vitet, Gilibert, Carret, dont la sollicitude se fit remarquer dans la bonne tenue des hôpitaux. Mais c'est surtout sous l'administration municipale des docteurs Prunelle(1830-1834), Terme (1840-1847), de Polinière (1848), que les mesures d'assainissement y prirent, ainsi que dans tous les quartiers de la cité, l'extension la plus considérable. Quant aux auteurs, M. Pétrequin ne s'est pas borné à rappeler leurs noms ; il leur a fait de larges emprunts : ici, s'étayant de leur autorité ; là, exposant leurs vues, ou les soumettant à une juste appréciation. Presque tous constatent avec regret l'espèce d'ostracisme pesant sur les médecins.

A Lyon, cependant, le problème des secours à domicile a été victorieusement résolu par leurs généreux essais. Le *Dispensaire général*, œuvre dont quatre des nôtres ont organisé le fonctionnement dès 1818, a soulagé 8000 malades dans la seule année 1867. A côté, existe le *Dispensaire spécial*, fondé en 1842 par M. Munaret, et où, de 1861

à 1865, des soins efficaces ont été donnés à plus de 5000 vénériens. Parmi les nombreuses indigentes que l'on accouche chez elles, le faible chiffre des affections puerpérales et des décès équivaut à la condamnation des maternités. Enfin, si, relativement aux tours, les opinions sont divergentes, une foule de filles-mères sont détournées d'un fatal dessein, grâce au patronage des associations de charité et d'allaitement maternel, qui sauvent tant de pauvres et chétives créatures du dépérissement ou de la mort.

On ne saurait trop applaudir au mouvement exceptionnel qui se produit dans la seconde ville de France. Le but est indiqué; il importe de s'avancer et de l'atteindre. Toutefois, les effets de la bonne volonté ne sont pas toujours suffisants. De l'organisation dépend le succès. Elle seule, irréprochable en son mécanisme, soutient, stimule et féconde.

D.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes. — *Académie de médecine* (7 sept.). Lecture, par M. le docteur Chairon, d'un mémoire intitulé : *Etude clinique sur la nature et la coordination des phénomènes hystériques.*

Aliénés. — Le dernier rapport officiel en Angleterre constate (*the Lancet*, 14 août) qu'au 1er janvier 1869, il existait, dans le pays de Galles seulement, 53 177 aliénés, dont 46 896 pauvres. Soit une augmentation de 2177 sur l'an passé. Sur 100 de ces malades, 61 sont dans des asiles ou hôpitaux; 24 dans des workhouses; 15 dans des maisons privées. La différence en plus est, en dix années, de 16 415, proportion : 45 : 100, tandis que l'accroissement de la population n'a été que de 11 : 100. En 1859, on comptait un aliéné sur53,6 personnes; chiffre actuel : 1 sur 41,1. Suivant les commissaires, trois circonstances expliquent ces résultats : meilleurs soins dans les asiles où les aliénés sont attirés, prolongation de l'existence, aliénation reconnue là où elle n'était pas soupçonnée.

Promotions. — Ont été nommés : au grade d'officier de la Légion d'honneur, M. Constans, inspecteur général; — de chevalier, MM. Payen, médecin en chef du quartier d'aliénés à Orléans; Marchant, directeur-médecin de l'asile de Toulouse.

M. André Jourdain, maire d'Ézy (Eure), qui a tant fait pour l'organisation des sociétés de secours mutuels dans sa circonscription et qui, dans sa commune, seconde activement les progrès de l'instruction populaire, vient également d'obtenir la même distinction, juste récompense de son zèle et de son dévouement.

Thèses. — 146. *Quelques considérations sur les hémorrhagies méningées cérébrales*, Dugast (Émile). — 147. *Quelques considérations sur les tumeurs du cervelet*, par Macabiau (Firmin). BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL
DE
MÉDECINE MENTALE

SPECIMEN MENSUEL.

I. Ablation de la verge et des testicules dans un accès de folie, par M. le docteur Sonrier. — II. Bons effets, chez une épileptique, d'un mélange de teinture d'asa fœtida et de carbonate d'ammoniaque, par M. le docteur Pollock. — III. Épilepsie ancienne; disparition des crises à la suite d'une brûlure très-étendue, par M. le docteur Pearson. — IV. Épilepsie survenue brusquement sans cause appréciable (service de M. Bourdon, à la Charité). — V. Sarcome de la dure-mère; accès épileptiques suspendus par le bromure de potassium; service de M. Moissenet.

I. — On lit dans le *Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie, etc., militaires* (août), le récit d'une mutilation grave, qu'un vieux soldat aurait accomplie sur lui-même, poussé par on ne sait quels mobiles. D..., 46 ans, sergent au 60e régiment, fut trouvé, le matin du 8 juillet 1868, couché dans sa tente, inondé de sang et dans un état de prostration extrême. A côté gisaient sa verge et ses testicules, qu'il s'était amputés avec un couteau-eustache très-affilé. Après les premiers soins pour arrêter l'hémorrhagie, on procéda au pansement. Les suites étaient à craindre. Néanmoins, les forces se rétablirent, la plaie marcha vers la cicatrisation, et, à la fin du mois suivant, la guérison était complète.

Vainement M. Sonrier, médecin principal, l'interrogea. D... se renferma dans un silence absolu. Avait-il voulu en finir avec la vie? Avait-il obéi à quelque idée fixe? L'aveu qu'on en put tirer, c'est qu'ayant hésité longtemps, il avait agi dans un moment d'égarement. D... n'était ni débauché, ni ivrogne. Parfaitement noté, il avait été médaillé, en récompense de ses services. On remarquait chez lui, dans les derniers mois, des tendances taciturnes. Il frayait moins avec ses camarades, et semblait voir avec chagrin arriver la fin de sa carrière militaire. « Que deviendrai-je, disait-il quelquefois, dans la classe civile? » On suppose surtout qu'une légère admonition du sergent-major, au sujet d'une dette, n'aurait pas été étrangère à sa résolution. Il en avait été affecté au point de verser des larmes.

M. Sonrier interprète les faits dans le sens du suicide, et il observe, non sans fondement, que, malgré le dédain affecté par D... pour la perte de ses organes et son besoin de vivre, il pourrait bien, de façon ou d'autre, attenter de nouveau à son existence et ne pas supporter les quolibets inévitables de ses compatriotes. « L'homme, selon Lisfranc, met sa dignité dans l'organe viril. » Richerand montre, de son côté, les individus ainsi mutilés comme ne recouvrant jamais leur hilarité, fussent-ils des vieillards, « pour qui la partie enlevée était inutile ».

Faute de détails plus circonstanciés, il est difficile d'émettre un jugement absolu. Nous doutons de l'intention suicide. On choisit d'ordinaire des moyens plus directs. Tout, de préférence, porte à croire à l'une de ces fascinations pseudo-monomaniaques, où, selon la tourmente cérébrale, le raisonnement cheminant à la remorque des incitations automatiques, et la volonté engourdie, se produisent les déterminations les plus variées. Aujourd'hui prévaudra l'idée de l'homicide, demain cèlle de l'incendie, une autre fois celle du suicide. Aussi, D... viendrait à se donner la mort, qu'il n'en faudrait pas induire que la mutilation qu'il s'est faite fût due à une propension identique. Les scrupules abondent dans la pseudomonomanie. Peut-être, sous l'empire d'une obsession fantastique, D... aura-t-il cru devoir expier le crime d'une prétendue conduite libidineuse, ou la honte d'une mensongère impuissance. Que n'imagine-t-on pas dans ces rêveries morbides ? Comment sa main s'est égarée, lui-même ne saurait le comprendre. Du reste, sa morosité inquiète avant la perpétration, et l'obtusion constatée plus tard par le médecin, sont à cet égard des indices très-significatifs.

II. — C. Y..., célibataire. âgée de 29 ans, est entrée à l'hôpital de Charing-Cross, en novembre 1868, pour des accès épileptiques, auxquels elle était sujette depuis l'âge de dix-neuf ans. Ces accidents qui, augmentant d'intensité et de fréquence, reviennent deux ou trois fois par quinzaine, sont aussi caractérisés que possible. A la suite, coma et fatigue. Santé générale assez bonne, menstrues régulières. Pendant quelque temps, le docteur Pollock prescrivit le bromure de potassium, dont il éleva successivement les doses de 15 à 45 grains. Aucun résultat. Non moins vainement, il eut recours au sulfate de zinc, à la quinine, à la teinture de fer. En avril dernier, un mélange composé de teinture d'asa fœtida (demi-dragme) et de carbonate d'ammoniaque ayant été administré quotidiennement en trois fois, les accès, suspendus au bout d'une semaine, ne s'étaient pas reproduits, le 21 août, époque où l'obser-

vation fut publiée dans *The Lancet*. Sauf, par intervalles, une douleur passagère de tête et un sentiment de faiblesse comme une menace, la santé est excellente. Par précaution, de temps à autre, le patient reprend du remède.

On n'en est pas au premier échec subi par le bromure de potassium. Il est vrai que les proportions indiquées ont été faibles. Quant au mixte (asa fœtida et carbonate d'ammoniaque), c'est toujours la banale réserve. Les déceptions sont trop communes pour que, d'emblée, on l'enregistre parmi les spécifiques. B.

III. — Très-fréquentes s'observent les brûlures chez les épileptiques. Communément surtout, lorsque de pareils accidents arrivent et qu'ils sont intenses, ont lieu des suspensions, sinon la guérison radicale. A quoi attribuer un tel résultat ? Tient-il à une diversion physique, à une émotion morale ou à une suppuration abondante et prolongée ? C'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer. On peut même admettre le concours des trois causes. En tout cas, on lira avec intérêt l'observation suivante, empruntée aux *Annales de Gand* (août). Le malade, sujet à l'épilepsie depuis son enfance, éprouvait, tous les deux mois, une crise qui se répétait le lendemain. En janvier 1864, étant tombé au feu, pendant une convulsion, il se fit aux mains, aux bras, à la poitrine et au cou de larges brûlures qui suppurèrent longtemps. Il y a de cela cinq ans. Aucune attaque ne serait survenue. Même contrairement aux précédents, il peut s'enivrer impunément. Un de nos amis, qui avait eu pareille bonne fortune, a fini malheureusement par retomber et mourir.

IV. — L'épilepsie débute si souvent au milieu d'une santé en apparence satisfaisante, que nous eussions négligé d'enregistrer le cas suivant, sans les considérations dont l'auteur de l'observation, M. Em. Briand (*Gazette des hôpitaux*, 23 septembre), a cru devoir l'accompagner. Jusqu'à quatorze ans, C..., apprenti jardinier, avait été très-bien portant; aucun antécédent de famille fâcheux. Dans la rue, heurté par une voiture, il a la main gauche prise dans la roue et écrasée. On le conduit à l'hôpital des enfants, d'où il sort guéri, mais infirme, au bout de trois mois. Un an se passe. Tout à coup, en jouant, C... se sent pris de frisson, le vertige le gagne et il tombe en proie à un accès d'épilepsie caractérisé, qui dure un quart d'heure. D'autres accès surviennent et se succèdent de dix en dix minutes. Rentré à l'hôpital, il reçoit, chaque jour, une douche froide; mais le mal persiste avec énergie

pendant près d'un mois. Le calme étant enfin survenu, l'enfant retourne dans sa famille. On le croyait guéri, quand, après trois mois d'immunité, en avril 1869, les attaques se reproduisent avec la même violence et motivent le placement du malade à la Charité. On prescrit le bromure de potassium, et, à partir du 10 mai, les convulsions cessent. Le 17, il reste seulement de l'hébétude, beaucoup de faiblesse, surtout dans les membres à gauche, et une prononciation très-embarrassée.

Dans le premier cas les douches, dans le second le bromure, ont-ils éloigné les crises? M. Briand se tait là-dessus. Combien de ces *états de mal* durent deux, quatre, six semaines, et s'épuisent pour se reproduire à des intervalles indéterminés! Les guérisseurs ont beau jeu alors. Le roseau aurait dit: « attendons la fin. » Mais, fasciné par les travaux de M. Brown-Séquard, M. Briand espère de l'expérimentation la solution de la question étiologique. Il ne doute pas, avec l'habile physiologiste, que l'épilepsie ne soit, au lieu d'une entité, uniquement un symptôme trahissant une irrégularité de l'action réflexe et une lésion en un point de l'axe nerveux, soit organique, soit fonctionnelle. Il s'expliquerait ainsi le lien qui pourrait rattacher à la plaie de la main les accidents épileptiformes.

Certes, les faits communiqués à l'Académie de médecine par M. Brown-Séquard présentent beaucoup d'intérêt. Ils sont loin, toutefois, d'avoir la signification qu'il leur a attribuée. Dans la docte assemblée, il a trouvé moins d'adhérents que d'incrédules, et, devant les objections qu'on lui a faites, il s'est vu obligé de battre en retraite. Entre la vraie épilepsie et l'état convulsif qu'il provoque artificiellement, l'identité n'est pas parfaite, et, de tout temps, non sans raison, on a distingué, des cas ayant leur siége au dehors, ceux qui dépendent d'une cause cérébrale intracrânienne. La prudence dans l'induction est la première des vertus médicales. Chez C..., précisément, s'il fallait à tout prix reconnaître aux symptômes une origine, qui ne serait porté d'abord, en raison de l'émotion produite par le choc de la voiture, à désigner l'influence morale?

V.— M. Desplat, interne de M. Moissenet à l'Hôtel-Dieu, a présenté à la Société médicale des hôpitaux (13 août) une tumeur fibro-plastique, occupant une large étendue de la périphérie cérébrale. Cette sorte d'altération est très-fréquente, et nous ne mentionnerions pas ce nouvel exemple si, par quelques-unes de ses particularités, il ne fournissait, pour nous, matière à plusieurs remarques. Les premiers symptômes s'étaient manifestés deux ans auparavant par divers troubles de la vue.

Cette année, il s'y était joint un tremblement continu des membres, et, en outre, des attaques d'épilepsie qui, combattues par le bromure de potassium, avaient cessé de se reproduire. On en avait compté cinq. Le malade a été prématurément enlevé par un érysipèle.

Ce n'est pas un fait isolé que celui d'une épilepsie subordonnée à une lésion locale circonscrite et appréciable. Dans le chapitre de notre traité consacré à l'anatomie pathologique, nous en avons réuni un bon nombre. Cependant, quotidiennement, sans s'enquérir de l'espèce convulsive, voyons-nous l'immense majorité des praticiens, dès qu'on les consulte pour le mal caduc, s'empresser, sur une dénomination, de recourir aux agents spécifiques.

Ici le bromure de potassium aurait répondu à sa réputation. Mais l'intervalle écoulé depuis la dernière crise n'a point été indiqué. Selon toute vraisemblance, il serait survenu une récidive, peut-être grave. En tout cas, l'amélioration donnerait du poids à l'opinion qu'on s'est faite du mode d'action du bromure de potassium, qui, déprimant les racines nerveuses, préviendrait la convulsibilité. Ce n'est point détruire la cause. On s'explique ainsi comment, le médicament cessant d'être administré ou perdant sa vertu, les crises souvent se renouvellent et ne guérissent plus. Ayant fait pour notre compte d'assez nombreux essais, nous nous trouvons, dans notre service même, en face de plusieurs cas semblables. D.

PATHOLOGIE.

DE LA FOLIE NÉVROPATHIQUE (VULGO HYSTÉRIQUE),

Par M. le docteur MOREAU (de Tours) (1).

ANALYSE PAR M. COLLINEAU.

C'est une heureuse fortune que d'avoir à rendre compte d'un livre où la rigueur de l'observation scientifique égale la lucidité de l'exposition. Elle nous est offerte par la récente publication de M. le docteur Moreau (de Tours). Dans son *Traité pratique de la folie névropathique*, l'éminent aliéniste s'est proposé l'examen comparatif et le groupement régulier de troubles qui, « épars jusqu'ici », ou confusément coordonnés, se rapprochent par un caractère essentiel : la communauté d'origine, de nature et de marche. La souffrance nerveuse dont ils sont

(1) Chez Germer Baillière, rue de l'École-de-Médecine.

l'expression légitimerait la qualification qu'il leur donne de *névropathiques*. Un nouveau genre en surgirait avec ses sous-divisions, selon la diversité des symptômes et des causes. Ce cercle, M. Moreau l'a conçu et a tenté de le circonscrire.

Des recherches, il est vrai, ont été faites dans le même sens. Sous le nom de *folie hystérique*, plusieurs auteurs modernes ont décrit des variétés que M. Moreau admet dans son cadre. Mais l'appellation est restreinte et peu compréhensive. En quoi consiste l'hystérie? où s'arrête son influence? A-t-elle exclusivement son point de départ dans l'appareil utérin? N'y doit-on voir qu'une simple affection convulsive? État spécial, n'est-elle pas plutôt susceptible de toutes sortes de manifestations indéfinies? L'aliénation mentale, dans cette dernière hypothèse, ne serait plus seulement une suite de la congestion dont s'accompagnent les attaques; elle pourrait, au même titre que les autres phénomènes, avoir rang parmi les symptômes immédiats.

Esquirol reconnaissait déjà que, comme l'hypochondrie, l'hystérie, en certains cas, était un premier degré de la perturbation psychique. Pour Guislain, elle jouait le principal rôle dans le délire nerveux. M. Falret, sans la séparer des accidents convulsifs, établit entre elle et la folie une étroite relation de cause à effet, celle-là pouvant engendrer celle-ci ou en être une complication, et *vice versâ*. Mais un pas plus avant a été fait par M. Morel, qui, envisageant la folie hystérique sous son véritable aspect, en a, dans une description remarquable, tracé l'évolution, capricieusement protéiforme et typique.

La pensée de M. Moreau a subi diverses phases. Dans un mémoire intitulé : *Un chapitre oublié de l'aliénation mentale*, et qui date de dix-huit ans, l'auteur, solidarisant les névroses, regarde en particulier l'hystérie comme l'expression d'un changement nerveux morbide, impliquant une modification probable, et plus ou moins profonde, des facultés intellectuelles. L'idée de la transformation perçait dans ce travail, où l'analogie des métastases était invoquée. En 1865, dans une série d'articles publiés par l'*Union médicale*, et dont nous avons donné un extrait (t. VI, p. 165), résumant les observations par lui recueillies à la Salpêtrière, pendant qu'il y dirigeait le service des épileptiques et des hystériques, où il avait succédé à M. Lélut, M. Moreau avait eu surtout pour but de faire connaître certaines particularités de la folie hystérique. Il fut néanmoins conduit au dessein et s'imposa incidemment la tâche de vérifier, si, comme il apparaissait pour cette espèce mentale, les cas dérivant d'une incontestable névropathie ne s'accuseraient pas également par une physionomie particulière. L'étude nou-

velle est une confirmation des vues précédentes, et l'énoncé que nous venons d'en faire explique assez comment, dans le titre, une épithète a été substituée à une autre, puisque toutes les névroses, non plus l'hystérie seule, impriment leur cachet au désordre intellectuel.

Le type défini, en préciser les traits distinctifs devenait une obligation naturelle. Dans les formes accentuées, c'est un bizarre amalgame d'anomalies perceptives, morales et physiques, dont les mobiles prédominants échappent souvent à l'analyse. Ordinairement, de courte durée, le délire alterne avec les accidents nerveux. Tout en s'y abandonnant, les malades en ont une conscience plus ou moins nette ou obscure, et, alors même que la confusion mentale semble considérable, si on les interroge, ils sortent un moment de leur divagation pour y rentrer, sitôt qu'on ne s'occupe plus d'eux. Grâce à cette lueur intérieure, ils résistent parfois à leurs impulsions, plus sensés dans leurs actes que dans leurs paroles. Sous ce rapport, la folie névropathique, offre une frappante analogie avec les délires provenant des substances narcotiques, du hachisch en particulier, dans lesquels la conscience n'est jamais absolument dominée. Comme dans ces derniers, s'y rencontrent aussi réunis, en proportions variables, tous les éléments psychiques, idées fixes, hallucinations, incohérence, perversions morales, affectives, etc., que l'on ne trouve guère qu'à l'état d'isolement dans les autres aliénations. Chez certains sujets, elle participe notoirement du somnambulisme. Absorbés dans une sorte de rêvasserie, assez semblable à celle du fébricitant, parlant et agissant en dehors de son entourage, le monde extérieur paraît anéanti pour eux. Cet affaissement n'est point de la stupidité. Celle-ci fournit également son contingent; mais le mutisme et l'immobilité qui la caractérisent tiendraient à de douloureuses préoccupations, à des terreurs profondes.

Par sa fréquence, l'incitation au suicide mérite d'être mentionnée. Automatique, spasmodique, épileptique, elle diffère de ces résolutions qui, dans les vésanies ordinaires, sont la conséquence logique des convictions maladives. Ainsi du besoin de frapper, de mordre, de déchirer, d'injurier, de mentir, etc. Il s'empare de l'aliéné, *sans rime*, *ni raison*. L'érotisme lui-même n'est ni l'érotomanie, ni, comme on l'avait cru, le produit d'une altération du sens génésique. Subordonné à la perturbation générale, il doit son intensité au manque de retenue, qui, comme on en a des exemples dans la dipsomanie et à la suite des accès du mal caduc, livre pleine carrière aux désirs que l'occasion fait naître. M. Moreau attache à ces phénomènes une grande importance. Passant, du reste, la parole aux faits, avant d'en déduire la signification patholo-

gique, il les expose longuement, au nombre de cinquante et un, répartis en trois catégories, selon que les divers ordres de symptômes se manifestent parallèlement, mélangés ou avec des combinaisons variables; que la forme psychique s'est substituée d'emblée et irrévocablement à la forme purement névropathique; ou bien que le délire, non précédé de crises sensoriales ou convulsives, s'est déclaré, en vertu, uniquement, d'une prédisposition héréditaire.

On sent l'impossibilité où nous sommes d'énoncer même l'intitulé des observations. L'auteur, en tête de chaque groupe, en résume ainsi les conditions spéciales. — Pour le premier, comprenant 11 exemples, ce sont, indépendamment, dans la plupart des cas, des prédispositions héréditaire ou nerveuse, un développement brusque et rapide des troubles cérébraux, le plus communément sous une influence morale; une conscience plus ou moins complète du délire, des idées de suicide et d'autres impulsions, immédiatement écloses du mouvement morbide, de fréquentes guérisons, s'effectuant brusquement sans prodromes ou signes précurseurs. — De beaucoup le plus nombreux (32 observations), le second groupe appelle aussi une attention d'autant plus minutieuse que l'on se croirait en face d'une folie ordinaire. Soupçonné à sa forme propre, le délire névropathique devra alors son évidence à la recherche des accidents antérieurs, demeurés latents ou disparus. — Dans la dernière catégorie, limitée à 6 cas, les circonstances suivantes ont été notées : hérédité prononcée, invasion soudaine et souvent sans stimulation occasionnelle, propension mélancolique, idées de suicide, obtusion, alternant une fois avec des périodes d'exubérance expansive, conscience du trouble mental.

D'après ces données, on voit combien, pour M. Moreau, s'agrandit le champ de la folie névropathique. En puissance dans la constitution, prête à éclore, d'une façon spontanée ou coïncidemment avec la myriade des anomalies du système sensitif et moteur, les causes apparentes ou voilées qui en favorisent le développement ne jouent qu'un rôle secondaire. La réalité, importante à mettre en évidence, c'est, à ses effets, celle du principe supérieur et mystérieux qui tient sous sa dépendance l'évolution phénoménale. Les espèces découlent de l'affection reconnue. Mais comment distinguer cette affection elle-même des formes classiques de l'aliénation mentale ?

Cette délimitation, M. Moreau, dans le chapitre, assez court, consacré au diagnostic, nous semble l'avoir, pour ainsi dire, déclinée. Au point de vue où il s'est placé, elle était assurément difficile. Confondant toutes les névroses en une entité pathologique, il devait faire bon mar-

ché de la forme. Non moins que quelques-uns de ses collègues, il s'est élevé avec énergie contre la vieille coutume des divisions symptomatiques. A ses yeux, la physionomie des affections mentales est essentiellement changeante. Non-seulement les folies névropathiques peuvent éventuellement revêtir l'apparence des folies ordinaires, et celles-ci, à leur tour, l'apparence des folies névropathiques, mais, un même fonds psycho-morbide supposé, langage et allures sont susceptibles de varier, selon les personnes, leur degré de savoir ou d'ignorance, la nature de leurs préoccupations et de leurs habitudes.

Faute d'un indice suffisant du côté des symptômes, M. Moreau n'a pu, ce qu'il a fait, qu'insister sur les particularités d'origine, de physionomie et de marche, énoncées par avance, savoir : 1° les accidents nerveux dont ont souffert ou souffrent encore les malades : hystérie vaporeuse ou convulsive, chorée, tremblement nerveux, etc. ; 2° les prédispositions héréditaires ; 3° les causes occasionnelles, qui sont celles de beaucoup de névroses : impressions morales vives, émotions pénibles, hyposthénisantes, fréquemment renouvelées ; 4° la nature des symptômes consistant : au physique, en de simples incommodités, qui nuisent peu à la santé corporelle et s'effacent même, s'il survient une maladie aiguë ; au moral, en modifications de toutes sortes dans la sensibilité, les affections et les penchants : impressionnabilité très-vive, passions ardentes, impulsions irrésistibles, perversion, anéantissement des désirs et de la volonté, spontanéité des idées morbides, tendance au suicide, au meurtre, etc. En général, la conscience subsiste. On remarque même chez certains sujets une précocité exceptionnelle, mais fébrile, remuante et s'exerçant sur des objets de minime importance.

Quant à la marche, l'invasion, à part les changements d'humeur et de manière d'être qui ont pu la préparer, serait presque toujours soudaine ou imprévue. Non que le délire, même intense, éclate immédiatement aux yeux de tous ; car, alarmés d'un trouble dont ils entrevoient la gravité, beaucoup de patients se contiennent et le dissimulent. Capricieuse, inégale, l'intermittence forme, en quelque sorte, le trait pathognomonique de l'affection. On est étonné surtout des éclairs de lucidité que décèle la justesse des réponses, au plus fort des paroxysmes. Communément il y a relâche, sinon apaisement complet, dans la soirée, et, comme cela arrive à la suite des attaques convulsives, la violence des retours est d'autant plus grande que les intervalles ont été plus longs. Qu'elle se suspende pour un temps ou guérisse définitivement, la folie névropathique cesse comme elle a commencé, d'une ma-

nière rapide, instantanée. C'est un véritable réveil. Le malade sent qu'il ne rêve plus ; il se demande ce qui s'est passé.

Une chose qui surprendra, c'est le pronostic rassurant porté par M. Moreau. On a toujours considéré l'hérédité comme une circonstance fâcheuse. M. Morel, entre autres, à qui l'on doit des recherches si intéressantes sur les folies hystériques et héréditaires, les croit généralement plus susceptibles de rémission que de cure radicale. Les relevés du médecin de la Salpêtrière indiquent des résultats différents. Ses 51 cas se répartissent ainsi : guérisons positives, 25 ; probables, 2 ; douteuses, 5 ; amendement nuls, 13 ; incurabilités déclarées, 6. Les chances d'une issue heureuse atteindraient une proportion d'environ la moitié. Aussi, se trouvant en présence d'une vésanie névropathique franche, M. Moreau n'hésite-t-il pas, malgré des apparences menaçantes, à donner l'espoir qu'un retour à la santé pourra, tôt ou tard, s'effectuer.

En cette occurrence, quelle part a le traitement ? Sur quelle base l'asseoir ? Certes, chaque individualité a son idiosyncrasie. Le tempérament, l'âge, l'état des fonctions, la profession, le caractère, les habitudes, etc., impriment des différences, dont il convient de tenir compte. M. Moreau le reconnaît. Pour lui, néanmoins, la scène, dans toutes les névroses, étant dominée par un principe commun, par une lésion primitive radicale, au fond, qu'il s'agisse de phénomènes purement nerveux, purement psychiques, ou d'un mélange varié de ces divers ordres, que l'on ait affaire à un trouble mental, à une épilepsie, à une hystérie, à une chorée, etc., le traitement, applicable à l'une de ces affections, doit s'adapter aux autres. L'essentiel est de bien préciser la spécificité du délire. La folie ordinaire, à moins d'être subordonnée à une altération anatomique palpable, laisse le thérapeutiste en face de l'inconnu. Pour la folie névrosique, si, dans son essence, l'élément générateur est également mystérieux, sa réalité est au moins certaine, appréciable, et l'on peut prescrire avec certitude. Les douches vertébrales, dont notre confrère s'était loué dans son mémoire de 1865, lui ont procuré depuis de nouveaux succès. Seulement, ces dernières années, il leur a associé, timidement d'abord, puis à doses plus élevées, le bromure de potassium, qui lui a paru justifier l'exceptionnelle réputation d'efficacité qu'on lui a faite dans la thérapeutique des maladies nerveuses. Au rang des complications dignes d'une considération spéciale, l'auteur place la chloro-anémie ; et, en ce qui concerne l'hygiène physique et morale, il s'en réfère au *Traité de l'hystérie* de M. Briquet, où ce point est exposé avec des développements remarquables.

Pour conserver aux idées de M. Moreau toute leur clarté, nous nous

sommes abstenu de réflexions intercurrentes. *Naturam morborum demonstrant curationes.* D'une simplicité séduisante, sa théorie aurait pour elle encore la sentence de l'École. Cet argument recèle une véritable force. Cependant plus d'un scrupule s'est élevé dans notre esprit. M. Moreau nous semble avoir condamné sévèrement le passé. Dans l'un des faits, qu'il emprunte à Esquirol, le cachet hystérique n'a point été méconnu. Ferrus allait jusqu'à supposer un vice constitutionnel, préexistant à toute production de folie par cause morale. Dans le précis, très-circonstancié, qu'il a tracé des délires épileptique, hystérique, cataleptique, extatique, somnambulique, etc. (t. 11, p. 250, 342), M. Delasiauve a formellement spécifié le protéisme des troubles psychiques, expressions immédiates, concomitantes ou subordonnées de la perturbation nerveuse.

D'autre part, les observations de M. Moreau, exclusives aux femmes, ont, en majorité, été recueillies dans la division des épileptiques et hystéro-épileptiques de la Salpêtrière. Là abondent les spécimens. Nous en avons suivi un grand nombre. M. Delasiauve les a souvent commentés en notre présence. Or, jamais nous ne l'avons entendu les confondre avec les aliénations proprement dites. Loin de là, il renouvelle volontiers, dans les leçons qu'il fait à ses élèves, une recommandation, à cet égard significative. L'étudiant, en général, incline vers la clinique des hôpitaux. Pour lui, les services d'aliénés ou d'épileptiques ne sont que des pis-aller. Les infirmités qu'on y traite ne lui apparaissent que comme des objets de curiosité ou de spécialité, qui le détournent d'un but plus positif. Erreur funeste ! Les affections mentales et convulsives déjouent, à chaque instant, dans la pratique, le médecin qui ne les a point étudiées. Ce sont de riches mines à exploiter que les grands centres où elles se trouvent réunies. D'ailleurs, soit à titre de complication ou de coïncidence, il n'est guère de sujets qui n'offrent à un fructeux examen quelque lésion intéressante, viscérale ou cutanée. S'étayant de ces considérations, M. Delasiauve exhorte ses jeunes auditeurs à profiter de leur passage à la Salpêtrière, pour se procurer d'indispensables notions, que, hors de là, ils n'auraient plus l'occasion d'acquérir. « A la vérité, dit-il, les types principaux de la folie nous manquent. Mais, entre camarades, on s'aide. Dans les sections d'aliénées, de concert avec vos collègues, n'observeriez-vous sérieusement, par jour, qu'un cas bien choisi, en quelques mois, indépendamment du butin amassé, s'ouvriraient devant votre esprit les perspectives les plus satisfaisantes. Nos salles elles-mêmes ne sont pas stériles. Les désordres des fonctions mentales y sont habituels. Si, transitoires, ils

ne relèvent que de causes restreintes, en revanche, ils affectent, çà et là, des aspects variés, qui, rapprochés des formes permanentes, permettent, au moyen d'une induction facile, de pressentir et de comprendre ce que peuvent être ces dernières ».

Ainsi les méprises sont moins fréquentes que M. Moreau ne le présume. En vue de les prévenir, car l'absence de renseignements à l'entrée y expose parfois dans les asiles, M. Delasiauve, dans son *Traité de l'épilepsie* (1854), et plusieurs années auparavant, dans un mémoire lu à la Société médico-psychologique sur le *délire consécutif au mal caduc*, a insisté, en les motivant, sur les caractères de ce délire. Né du spasme ou de ses suites, il en reçoit l'empreinte, il en subit les fluctuations. De là, dans la majorité des cas, son invasion soudaine, sa disparition également prompte, sitôt l'équilibre rétabli, à moins d'être entretenu par une congestion céphalique, survivant, diversement durable, à l'agression névrosique. Sauf au point de départ de l'impulsion morbide, l'ébranlement étant mécanique, on conçoit que la pensée persévère au sein d'un automatisme entraînant ou oppresseur. Cela n'a pas lieu toujours. Quand, ce qui arrive, le délire atteint le degré méningitique ou revêt la forme d'une manie aiguë, il n'y a ni aperceptions nettes, ni réponses senties. Dans les limites ordinaires, les nuances infinies vont, se dégradant, d'une obtusion plus ou moins profonde à ces simples perversions morales compatibles avec une lucidité apparente, ou tout au plus voilées d'une légère hébétude.

Un des premiers, le seul peut-être, M. Delasiauve, a donné de ces situations une interprétation scientifique. En raison de l'engourdissement cérébral et de la stase circulatoire, l'espèce obtuse est relativement comparable à la folie alcoolique ou hachischienne. En les rapprochant, le savant aliéniste a rendu pleine justice à M. Moreau, qui, opposant l'aliéné à lui-même, le montre comme appartenant à deux mondes : l'un fantastique et l'autre réel. Tanquerel des Planches avait déjà noté, dans le délire saturnin, cette coexistence, avec la divagation, des manifestations régulières. Si surprenant que soit le contraste, il n'est pourtant que physiologique. On l'observe généralement dans les torpeurs cérébrales, qu'elles soient dues à une intoxication, à un principe morbide ou à un obstacle matériel. Toute lueur intellectuelle n'est pas éteinte, toute cohérence détruite. A travers l'ombre qui l'environne, le malade, percevant les impressions vraies et fausses, mais incapable de les contrôler, reflète obscurément les unes et les autres. On l'interroge, il répondra juste, non sans embarras. Son imagination se peuple de menaçants fantômes ; du jeu machinal du cerveau surgissent de sinistres

conceptions, il obéira à ces feux follets, qui peuvent le conduire aux abîmes. Descend-on l'échelle des confusions psychiques? le conflit d'une conscience moins inerte, sinon plus libre, avec les phénomènes automatiques, amène la série mobile des accidents particuliers à la mélancolie avec stupeur, à la lypémanie, au délire de persécution, à l'exaltation extatique : morosité sombre, terreurs hallucinatoires, craintes de la damnation, de la mort, de la police, défiance, refus de manger, impulsions homicides ou suicides, illusions des sens, espoirs ou désirs chimériques, etc. Enfin, si, la fonction syllogistique respectée, le discernement subsiste, on a, sous ces deux formes, ce délire partiel diffus, cette pseudomonomanie dont l'avénement a répandu tant de clarté sur la classification des maladies mentales. Ou bien, dans la tête embrouillée, bouillonnante, cerclée, éclosent et se croisent des émotions insolites, des idées étranges, dont le patient a conscience et s'alarme ; ou bien la tyrannie exercée par des sentiments pervertis ou des entraînements irrésistibles l'expose à des écarts, auxquels, parfois le sentant, plus souvent à son insu, il n'est que trop commun qu'il se livre fatidiquement.

Ces catégories, auxquelles se rattachent, par un lien évident, les exemples de M. Moreau, n'ont échappé, aucune, à la stricte analyse de M. Delasiauve. Elles ressortent de sa division, la confirment, en accusent la portée. Merveilleuse est la facilité avec laquelle il lui a été permis, grâce à elle, de préciser, de prime-abord, le phénomène-conscience, son degré, sa signification, non-seulement dans les délires ébrieux, épileptique, hystérique, mais dans toutes les variétés d'obscurité intellectuelle. Ce symptôme acquiert surtout une valeur pathognomonique dans la pseudomonomanie anxieuse. Il y a ce caractère tout particulier que le malade, en possession — plus que du raisonnement — de la RAISON, reconnaît la nature de la fascination morbide. M. Delasiauve en a cité une quarantaine de cas, dans le plus grand nombre desquels, pour le dire incidemment, apparaît l'idée fortuite de la mort et de la destruction, si bien appréciée par M. Semelaigne dans ses articles sur l'erreur pathologique et le suicide (t. III, IV, V et VI). La variété instinctive, qui répond aux folies lucides de M. Trélat, présente, sous ce rapport, des différences, que M. Delasiauve a également fait ressortir, notamment à la Société médico-psychologique, dans la discussion relative à la folie raisonnante (t. VI, p. 355). La clairvoyance n'implique pas au même point la conscience du mal et du péril. Irréfléchi dans sa fougue, l'aliéné suit aveuglément le courant qui l'emporte, et, lorsqu'il accomplit un acte malfaisant, un meurtre, un suicide, presque

toujours, à sa détermination, s'associe un élément passionnel et volontaire.

Toutes les circonstances de la folie névropathique ont leur justification légitime. M. Moreau y a entrevu la condamnation des divisions basées sur les symptômes. Nous nous demandons comment il a été conduit à ce blâme. Le besoin de sa thèse ne l'exigeait point. En cela, sans doute, il a cédé à une imitation devenue commune, et dont M. Delasiauve a maintes fois signalé l'illusion et le danger. Fonder étiologiquement la nomenclature sur la lésion intime est un idéal séduisant. Nous n'en sommes pas là, malheureusement, en dépit des espérances suscitées par les recherches modernes sur le système nerveux. Qui dit folie, en dehors de certains délires connus de tous, dit encore névrose, c'est-à-dire quelque chose de mystérieux dans son essence. Elles-mêmes, les causes efficientes et occasionnelles sont fréquemment ignorées ou incertaines. Bon gré, malgré, il faut donc utiliser les symptômes : voie logique, dont la science ne s'est point départie. Cette marche, du reste, n'a rien de compromettant, puisque, au-dessous des ordres ou des genres, la science appelle, selon les opportunités médicales, toutes les subdivisions possibles. Disons plus : les inconvénients de la méthode opposée saillissent dans les exemples mis en avant. Au point de vue des influences originelles, l'étude de M. Morel sur la folie héréditaire a paru à M. Delasiauve, comme à M. Moreau, d'une haute importance. Mais, en tant que forme, où sont ses limites? où sont aussi celles des aberrations intellectuelles et morales engendrées par le névropathisme ?

Là ne se montre pas seulement l'insuffisance, mais la contradiction. Non contents d'englober dans un cadre vaguement élastique des espèces disparates, nos confrères, M. Morel surtout, ont prétendu créer des types à part. Or, parmi les formes ordinaires : manie, démence, stupidité, lypémanie, délire de persécution, pseudomonomanie, hallucinations, monomanies, etc., en est-il une dont on doive absolument écarter l'action générative ou le névrosisme ?

Puis, à quelle empreinte organique reconnaître la prédisposition ? M. Moreau invoque une certaine constitution des cellules. C'est une hypothèse. Comment espérer du microscope qu'il la vérifie ? Après la mort de l'aliéné, l'inspection serait suspecte. Les recherches n'auraient de chances et d'autorité que sur des individus manifestement atteints du germe familial, et ayant inopinément succombé à des causes étrangères. Ces sujets d'élection, où les prendre? Qui se vouerait à la tâche ingrate de les examiner? Un je ne sais quoi existe; est-il, comme on l'affirme,

identique partout et toujours? De deux personnes frappées de folie, l'une était prédisposée, l'autre non. La même cause a déterminé des symptômes analogues. Le tempérament, chez la première, usurpera-t-il un rôle prépondérant? Autant de points d'interrogation, qui commandent la réserve. *A priori*, les conditions étant multiples et diverses, il est beaucoup plus rationnel de croire à de nombreuses dissemblances.

Nous avons laissé percer le doute sur la bénignité relative attribuée par M. Moreau à la folie névropathique. Il est certain que, dans la forme purement hystérique, les paroxysmes, généralement distants, finissent par disparaître, même spontanément, chez la majorité des femmes. Mais les proportions se renversent, si l'on étend le cercle au délire épileptique et aux folies vraiment héréditaires La cessation du trouble mental n'est souvent, d'ailleurs, que l'indice de l'épuisement du mouvement qui a suscité la crise et peut à chaque instant se renouveler. On ne saurait sûrement se flatter d'un succès radical. Dans quatre cas seulement, les accidents ne s'étaient pas reproduits au bout de 8 mois, de 2 ans, de 4 ans, de 5 ans. Mais deux des malades avaient antérieurement éprouvé des accès de folie, à des intervalles éloignés. Pour le reste, la durée de l'immunité n'est point spécifiée et, dans la plupart d'entre eux, se trouvent également notés des troubles périodiques de l'intelligence.

Ceci affaiblit l'auréole des médications. Les bains, les affusions, l'asafœtida, la valériane, au besoin le quinquina et le fer, une bonne hygiène, sont les ressources habituelles. M. Moreau a employé les douches vertébrales avec des avantages marqués. Ceux qu'il prétend avoir obtenus dans ces derniers temps de l'adjonction du bromure de potassium nous semblent moins évidents. Les essais se bornent à sept, dont deux ont échoué. Parmi les cinq cas heureux, le premier n'a qu'une valeur incertaine. L'affection, qui s'était déclarée à la suite d'une abondante hémorrhagie traumatique et avait subi une exacerbation pendant la convalescence d'une fièvre typhoïde, marchait notoirement vers la guérison, lorsque la malade fut placée dans l'établissement d'Ivry, où elle resta sept mois. La délivrance, en telles conditions, se fait moins attendre. Ni la dose du spécifique, ni la durée de la cure ne sont énoncées. La seconde observation n'est pas plus probante. Une dame, accouchée pour la deuxième fois, reçoit une violente commotion et est saisie, consécutivement à trois attaques convulsives, d'une obtusion hallucinatoire, rapidement dissipée. Sans le bromure, prescrit de 1 à 3 grammes, le résultat eût été le même. Chez une troisième malade, fille de 19 ans, ayant eu, dix mois auparavant, quatre attaques

d'hystérie en huit jours, s'était déclarée une excitation maniaque. Bromure, bains, purgatifs restèrent sans effet. Abandonné à lui-même, le mal céda graduellement. En un quatrième cas, l'efficacité du bromure, porté à la dose de 8 grammes, ne saurait être plus niée qu'affirmée. R..., que son amant quitte, reste dans la misère avec un enfant. Son esprit s'assombrit. Des attaques d'hystérie provoquent un délire maniaque et hallucinatoire qui, promptement amendé par des bains et des affusions, se résout ensuite, chaque jour moins grave, en quelques mois. Après un long intervalle, l'agitation reparaît. Aux bains et aux affusions on associe le bromure. La malade recouvre la santé et la liberté, au bout de deux mois. Impossible enfin de se prononcer à l'égard d'une dernière observation où, les affusions n'étant pas tolérées, M. Moreau employa simultanément le bromure de potassium et l'arséniate de soude. En proie à une affection organique de la matrice, M[me] D... n'avait point été ébranlée par la mauvaise fortune. Mais, des hémorrhagies utérines réitérées l'ayant plongée dans une extrême faiblesse, elle fut soudainement, en voyant chez un spirite tourner et s'agiter une table, saisie d'une vive terreur. Dès lors, elle demeura sous le coup d'une folie hallucinatoire très-active, qui finit, oscillant, par s'éloigner peu à peu. Il est probable que le retour des forces, secondé par l'arséniate de soude, aura, pour autant que le bromure de potassium, contribué à cette cure.

Nous nous sommes appesanti sur l'ouvrage de M. Moreau, car le sujet est grave et plein de malentendus. Depuis de longues années, l'auteur du *Journal de médecine mentale* s'est imposé la tâche d'élucider les questions ardues, et, vérifiant toutes les opinions, de mettre chaque chose en son lieu. L'occasion était propice de nous mieux pénétrer de ses principes et de la portée de ses distinctions. A cette lumière, nous avons pu mesurer la pertinence des faits exposés par M. Moreau, et le fonds de vérité des vues qu'ils lui ont suggérées. Sa thèse serait irréprochable, si, la renfermant dans des proportions plus exactes, il eût su se garantir d'une tendance trop commune aux généralisations, que l'on retrouve tout entière dans un dernier chapitre, d'ailleurs très-judicieux, consacré à la médecine légale. L'idéal qu'il proclame, c'est la superposition absolue de l'élément *somatique* à l'élément *psychique*. Si, dans les conseils judiciaires, la science mentale a gagné du terrain, elle le devrait aux efforts tentés dans ce sens, à l'abandon des nuages métaphysiques où s'obscurcissait la pensée des prédécesseurs. Par la démonstration de la modification morbide, du fait anatomique, parvenir à dégager l'*automatisme* des déterminations et des actes, telle est, selon

notre confrère, la nécessité du problème. Les névroses offriraient, à cet égard, de précieuses facilités.

Cette argumentation, spécieuse, pèche par plus d'un endroit. Dans les cas litigieux, précisément, la lésion intime, être de raison, se décèle peu, et c'est procéder singulièrement que de négliger les phénomènes ostensibles, qui pourraient aider à s'en former une idée. Quand cette façon d'opérer s'est affichée comme système, M. Delasiauve en a signalé l'imprudence et les conséquences inévitables. Séduisante, ou au moins suffisante pour les spécialistes, familiers avec les faits, elle devait échouer auprès des magistrats, incapables de s'élever à la hauteur d'une conception scientifique. Au lieu de la marche en avant, énoncée par M. Moreau, les récentes condamnations, rendues contre les avis de la science, et les violentes attaques dont les médecins mentalistes ne cessent d'être l'objet, attestent, en effet, que, dans la confiance publique, on a reculé d'un pas en arrière.

Le principe névropathique de M. Moreau est quelque chose d'indécis et de confus. Sans déroger aux anciens errements, M. Delasiauve est arrivé à des délimitations plus saisissantes. Les envies de la femme grosse sont de notoriété vulgaire. On sent leur irrésistibilité; on les excuse. L'idée aberrative, occupant fortement la scène, en ferme l'accès aux idées antagonistes et s'asservit la volonté : c'est l'image de ce qui se produit dans les folies névrosiques. Nés automatiquement du spasme nerveux, les suggestions folles, les désirs anormaux, par leur soudaineté ou leur intensité dominatrice, font échec à la réflexion. Dans la pseudomonomanie qu'on pourrait nommer céphalique, le résultat, identique, tient à des conditions variables. Elle est aussi souvent accidentelle qu'héréditaire, sévissant également sur l'un et l'autre sexe. Bornée chez les uns à une simple excitation nerveuse, elle a pour cause chez d'autres, soit une hypérémie active ou passive, une suffusion séreuse ou même des altérations localisées. Les éclosions, reconnues, suscitent ici des résistances. Des infortunés soutiennent, pendant 12, 15 et 20 ans, de douloureuses luttes contre les impulsions qui les assiégent. Pour qu'ils succombent, il faut que, dans l'ivresse de la fascination, la volonté soit désarmée ou surprise. Le délire monomaniaque ou systématisé se distingue à son tour par un mécanisme spécial. Si les inspirations sont organiques et fatales, la perpétration peut être délibérée et volontaire. Une voix céleste ordonne un sacrifice; l'halluciné doute et s'abstient. Croyant; il recule ou accomplit. Est-ce une pauvre victime en butte à des outrages imaginaires; selon son tempérament et la direction actuelle de son esprit, il supporte l'injure

avec courage, s'en plaint avec amertume, combine et réalise sa vengeance.

Certes, il ne saurait être indifférent que de semblables particularités soient constatées et approfondies, mille nuances différentielles, physiques ou morales, pouvant concourir au diagnostic. On voit même comment, dans les problèmes médico-légaux, la prédisposition n'est, en réalité, qu'une circonstance accessoire, puisque la solution repose sur la mise en rapport de l'acte avec la condition psycho-cérébrale qui l'a immédiatement engendré.

M. Moreau s'en prend à tort à la pratique antérieure. C'est la science du temps, non la méthode, qui fut en défaut. Que sont les symptômes? Des révélations. On ne saurait donc, un cas étant donné, en réunir une trop grande somme possible. Cela, toutefois, ne suffirait pas, si, par un examen réfléchi, découvrant leur raison d'être, on ne les transformait en signes, c'est-à-dire, si l'on ne se conformait aux exigences mêmes de la loi pathologique. Pour conclure, les modernes réformateurs se bornent à tracer des tableaux plus ou moins exacts : voilà leur infirmité. En commentant les phénomènes, en scrutant le mystère de leur origine et de leur formation, en les groupant d'après leurs affinités, on aurait chance, au contraire, d'avoisiner ce substratum pathogénique, poursuivi jusqu'ici comme une ombre vaine. Ainsi le veut une logique rigoureuse. Un changement d'allures est nécessaire. L'avenir de la médecine légale est à ce prix.

DE LA GLYCOSURIE CHEZ LES ALIÉNÉS,

Par M. A. LAILLER,
Pharmacien en chef à l'asile de Quatremares.

Déjà nous avons mentionné le résultat de quelques recherches entreprises par M. Lailler (t. VIII, p. 321), dans le but de s'assurer si la glycose existe dans l'urine des aliénés et des épileptiques. Ne l'ayant rencontrée qu'exceptionnellement ou d'une manière transitoire, il en a conclu que la présence de cet élément, due sans doute à des circonstances étrangères ou accidentelles, ne pouvait servir de signe diagnostique. Un imbécile, sujet à des emportements maniaques, lui en a fourni des quantités notables; mais il le jugeait atteint de diabète.

Le mémoire actuel tendrait à modifier l'absolu de la proposition précédente. Il a trait à trois cas où, sans que les altérations habituelles

aux diabétiques se soient manifestées, les urines contenaient d'assez fortes proportions de sucre. — B..., âgé de quarante-neuf ans, est un mélancolique, très-anciennement admis dans l'établissement, et éprouvant par intervalles des accès de violence. Inexpansif et sombre, il jouit d'une santé passable et est occupé aux travaux de terrassement. Les analyses se sont ainsi échelonnées : 7 juillet 1867, 50 grammes sur 1000 ; — 9, même quantité ; — 13, 43 gram. ; — 16, 38 gram. ; — 17, 42 gram. ; — 14 septembre, 36 grammes. A partir du 28 jusqu'à présent, aucun indice de glycose.

Ni faim, ni soif exagérées. Point de médication spéciale. Le régime alimentaire était celui prescrit par le règlement : soupe grasse cinq fois par semaine, soupe maigre les autres jours ; viande quatre fois, charcuterie deux fois, légumes verts ou secs, poisson salé, œufs, fromage, beurre, fruits, confitures ; la boisson usuelle est le cidre.

Entré le 20 octobre 1860, à l'âge de trente ans, F... est sous le coup d'une obtusion chronique compliquée d'hallucinations, et en cela même, marquée par des paroxysmes dangereux. Il frappe alors les autres malades. Obésité, face pleine et vermeille. Les examens ont donné : 19 juillet 1867, 60 gram. ; — 20, 58 gram. ; — 21, 59 gram.; — 15 août, 52 gram. ; — 28 septembre, 50 gram. ; — 9 octobre, 60 gram. ; — 7 novembre, 51 gram. En février 1868, les choses n'avaient point varié. Avant les essais, F... se plaignait quelquefois de douleurs dans l'urèthre, signe assez commun dans le diabète. Un commencement de diminution est signalé le 28 mars : 43 grammes, et, cette décroissance persistant dans l'année, le chiffre n'était plus, lors de la dernière analyse, 26 février 1869, que de 12 grammes.

M... était venu, le 10 octobre 1867, d'un autre asile, où il était traité depuis trois ans. Héréditairement prédisposé, il aurait dû à une perte d'argent un délire de persécution intense et d'une date fort antérieure. Lui-même indiqua que ses urines étaient sucrées. Le 2 juillet 1868, on constata, en effet, 57 gram. de glycose. La proportion, un mois après, était de 52 gram., et elle s'éleva à ce point ensuite que, du 17 septembre où elle atteignit 75 gram., elle oscilla jusqu'à la fin de l'année au-dessous de 60 gram. Le 3 février 1869, elle chiffrait encore 54 grammes. Soif quelquefois vive, conservation des forces. M..., pensionnaire de première classe, buvait de l'eau rougie. Il n'était point Normand : ni le cidre, ni le climat ne pouvaient être objectés comme cause de l'altération urinaire. Non plus que les autres, il n'avait reçu de coup sur la tête.

Avait-on affaire à de simples diabétiques ? Des quantités de glycose

aussi grandes auraient-elles pu être éliminées aussi longtemps sans provoquer une soif anormale et une débilité corrélative? M. Lailler pose, sans la résoudre, une question du ressort médical. Il se rappelle seulement le fait d'un aliéné qui, il y a quelques années, exempt de tout autre symptôme, avait une soif exagérée et persistante. Il analysa les urines, où abondait la glycose. L'intelligence était très-affaiblie. On employa les toniques. La soif disparut, l'intelligence se fortifia, et le malade put rentrer dans sa famille, sans que la glycosurie eût cessé entièrement.

Quatremares renferme plus de 400 aliénés hommes. 3 glycosuriques sur ce nombre semblent à M. Lailler en disproportion avec ce qu'on observe dans la population ordinaire. On tend aujourd'hui à considérer le diabète comme un état névropathique. Il suffit de piquer le bulbe rachidien dans le voisinage de l'origine des nerfs pneumogastriques pour rendre sucrées les urines des animaux. Une brusque émotion produit le même effet chez l'homme. A la rigueur, donc, l'auteur ne serait pas, en vertu des nouveaux faits, éloigné d'admettre que, dans la folie, le diabète fût une dépendance de la névrose, ce qui justifierait les conclusions suivantes, par lesquelles se termine le travail.

1° Les caractères pathognomoniques du diabète peuvent, à part l'émission du sucre dans les urines, faire défaut, lorsque cette maladie atteint les insensés.

2° Le diabète n'a pas la gravité qui le caractérise habituellement, lorsqu'il se présente comme maladie incidente de la folie.

3° Le diabète est plus fréquent chez les aliénés que chez les hommes qui ont conservé l'intégrité de leur raison.

4° L'étiologie du diabète sucré chez les aliénés se rattache à leur état névropathique.

MÉDECINE LÉGALE.

DES ALIÉNÉS DANGEREUX.

Discussion à la Société médico-psychologique (*suite*) : MM. Lunier, Legrand du Saulle, Jules Falret, Belloc, Brierre de Boismont.

Dans les précédents discours, les principaux aspects ont été mis en relief. M. Lunier, sentant que la Société doit avoir hâte de clore une discussion épuisée, se serait abstenu, s'il n'eût cru utile, en un tel sujet,

qu'on sût la pensée de chacun. Du reste, pour ne pas trop s'étendre, renvoyant à une époque plus favorable l'examen des législations étrangères, il limitera son étude aux deux points suivants : aliénés en liberté, aliénés séquestrés dans des asiles.

Thérapeutiquement, les médecins spécialistes sont à peu près d'accord sur les convenances générales de l'isolement. Il s'agit ici de médecine légale, de police médicale. Certains aliénés peuvent-ils être laissés en liberté sans danger, selon le texte de la loi, pour *l'ordre public ou la sûreté des personnes?* Définissant d'abord les termes, M. Lunier considère comme *aliéné* tout individu atteint d'une lésion mentale dont il n'a pas conscience, ou qui, ayant conscience, ne saurait maîtriser ses actes. Il le juge *dangereux :* 1° *pour lui-même*, s'il tend à se détruire, à compromettre sa fortune, soit que sa faiblesse l'expose à l'exploitation, à de folles dépenses ou à des projets extravagants; 2° *pour autrui*, si l'on a sujet de craindre qu'il n'attente à la pudeur ou à la vie des personnes, qu'il n'incendie ou détériore les propriétés; 3° *pour la société*, si, par ses écrits, ses discours et ses écarts, il trouble l'ordre public, ou s'il augmente indûment les charges communes.

En principe, tout aliéné serait dangereux. *En fait*, l'auteur admet des exceptions, qu'il s'applique à préciser. A cet effet, formant trois groupes des aliénations mentales, il passe successivement en revue les folies intermittentes, rémittentes et continues.

La manie, la lypémanie, la folie à double forme affectent souvent, à des échéances plus ou moins rapprochées ou lointaines, des retours d'intensité et de durée variables. Dans les intervalles, le mieux est tel que toute mesure de précaution devient superflue. Quelquefois aussi il y a tant de régularité dans l'évolution symptomatique que, lorsqu'on en a acquis l'expérience, il est aisé de se prémunir contre une fâcheuse surprise, l'invasion d'ailleurs s'annonçant ordinairement par une série de modifications significatives. A Blois, du temps de notre collègue, un sieur G*** était ainsi entré et sorti pour la dixième fois. C'était un pensionnaire, et sa femme, très-économe, ne le ramenait que pressée par le mouvement croissant du mal ou les plaintes des voisins. G*** alors se livrait aux excès alcooliques et prodiguait l'argent. A une lente période de mélancolie succédait une excitation maniaque, également progressive. Les symptômes, même dans quelques-unes des crises, ont été assez peu menaçants pour ne pas nécessiter le placement. En puissance, le délire éclate à son heure et ne doit point être confondu avec ceux qui, comme les manies puerpérales, récidivent seulement sous l'empire des mêmes causes accidentelles.

Rémission signifie apaisement. Dans les folies rémittentes, le trouble cède, pour reprendre, sans entièrement disparaître. Fréquente dans la manie et la lypémanie, cette marche serait surtout le propre des folies épileptiformes, épileptiques et épileptiques larvées. Quand les périodes de calme se prolongent, à plus forte raison si les paroxysmes ont un caractère d'innocuité absolue, on peut regarder les malades comme non dangereux. Ce cas est le plus rare. Notamment, le délire épileptique expose à de véritables explosions de fureur. Néanmoins, la vigilance que commande une complication habituelle chez quelques sujets ne s'applique point aux épileptiques simples, bien qu'il soit bon d'être averti que des emportements subits peuvent se déclarer chez ceux qui, pendant de longues années, n'avaient tout au plus éprouvé qu'une hébétude passagère.

Aliénation continue ne veut pas dire uniformité dans le degré morbide. Pour la plupart des cas, il y a aussi des exacerbations et des périodes de relâche. Mais ce sont incidences d'un faible poids dans la question. M. Lunier distingue ici *les maladies et les infirmités*. Moins à craindre que les fous épileptiques et les aliénés persécutés, les maniaques, principalement durant l'acuité morbide, ou s'ils sont hallucinés, doivent cependant être traités comme dangereux. — Fléau des familles, souvent de la société, les hystéromanes appellent une surveillance spéciale. — Dans la lypémanie active, où les fausses sensations jouent un si grand rôle, le péril est manifeste. Passive, *avec stupeur*, surtout devenue incurable, elle serait, sans inconvénient, abandonnée aux soins intelligents et affectueux de la famille. On ne saurait, au contraire, porter trop loin la défiance à l'égard des lypémanes suicides. Une de ces malades avait, en 1853, été transférée de la Salpêtrière à Blois. Après dix ans de séjour, sans qu'elle eût donné des marques ostensibles de son penchant, on la trouva pendue dans le cabinet d'aisances. M. Lunier voudrait des établissements spéciaux pour les aliénés suicides. — L'internement des aliénés persécutés est presque de règle. Parmi les plus dangereux sont ceux dont les idées délirantes se sont concentrées sur les mêmes personnes. A la rigueur, on pourrait conserver au milieu des leurs ceux qui n'exhalent que des plaintes vagues. On devrait au moins les éloigner du foyer domestique, si leurs incriminations venaient à se particulariser sur leurs proches. — Il est nécessaire de séquestrer les monomanes violemment poussés à l'incendie ou au meurtre. Cette impulsion est spécialement grave, quand elle est fomentée par des hallucinations de l'ouïe. L'urgence est naturellement moindre à l'égard des kleptomanes. La monomanie du vol se borne quelquefois à une

triste habitude, pour laquelle il suffit d'être surveillé de près. Ainsi on en agissait avec la dame d'un haut fonctionnaire, connue de M. Lunier. — On mesure difficilement les écarts dont la *folie raisonnante* rend susceptible. Avec les individus varient les indications, et, comme la lenteur de la progression symptomatique permet de les apprécier, c'est au médecin de reconnaître l'opportunité des garanties. L'isolement serait rationnel. Malgré cela, M. Lunier hésite à le conseiller, car les chances de guérison sont précaires. — Il pense que la plupart des aliénés paralytiques pourraient, dans les périodes avancées du mal, être soignés à domicile. Les faiseurs de projets, avec un peu d'habileté, sont aisément détournés d'une préoccupation sans base. Quelques-uns, il est vrai, s'entêtent et s'irritent des obstacles. D'autres sont en proie à une agitation incoercible, dont la guérison n'est pas irrévocablement improbable. Ce serait le cas d'une séquestration temporaire. — En principe, M. Lunier opterait pour l'internement indéfini des *dipsomanes*, de ceux entre autres qui ont le vin mauvais et, livrés à eux-mêmes, ne sauraient résister à l'envie de boire. Ces monomaniaques, en effet, déjouent toute surveillance. Il sent, d'un autre côté, tout ce qu'il y a de cruel à priver de sa liberté un malheureux qui, à peine deux ou trois jours écoulés dans l'asile, recouvre sa pleine raison. Aussi, pratiquement, admettrait-il des exceptions en faveur des dipsomanes dont les accès, périodiques et rares, s'annoncent par des signes précurseurs, ou dont le délire est bienveillant et tranquille. Quelques-uns, avertis de l'appétence commençante, ou vont au-devant d'une admission momentanée dans un asile, ou se cachent jusqu'à cessation de la crise, pour satisfaire leur irrésistible besoin. M. Baillarger citait, dans ses cours, l'exemple d'une dame qui, s'exilant pendant une ou deux semaines, se rendait, avec une domestique de confiance, dans une auberge de bas étage, à peu de distance de Paris, et là s'abandonnait, sans retenue, aux plus grossiers excès alcooliques. — L'alcoolisme est aigu ou chronique. Sauf une certaine tendance à l'irritation, les déments ébrieux ne sont guère plus dangereux que les déments paralytiques ordinaires. Par contre, pour peu qu'il ait d'intensité et de durée, le *delirium tremens*, en raison de la réaction hallucinatoire qui le caractérise, ne se traite bien que dans une maison spéciale.

M. Lunier ferait rentrer dans la catégorie des *infirmités* le crétinisme, l'idiotie, la faiblesse d'esprit, la démence sénile, la démence hémiplégique, etc. A divers points de vue, la confusion de ces états morbides avec la folie a souvent produit dans les administrations départementales des difficultés regrettables. En général, ils n'engendrent point

de péril, et ce n'est pas, en réalité, dans les établissements de fous qu'est la place des infortunés qui en sont atteints. L'idiot équivaut à la continuation de l'enfant en bas âge, dont le dément serait la prolongation. Quand la famille est à portée d'exercer une surveillance convenable, elle doit les garder, sinon les confier à des nourriciers, ou à des refuges organisés dans ce but.

Ici, toutefois, l'exception vient encore confirmer la règle. Certains d'entre ces infirmes d'intelligence, imbéciles ou insuffisants, ont des instincts farouches, des fougues irrésistibles, des propensions érotiques, qui les assimilent aux insensés et motivent la séquestration. La même nécessité s'impose également parfois au début de la démence sénile, marquée par de l'excitation maniaque et une perversion du sens génésique. MM. Rousselin et Lunier ont été consultés pour un vieillard, fonctionnaire public, qui, sous le coup d'une débilité mentale prématurée, avait commis des actes graves d'impudicité. Les vieux déments inoffensifs, les déments par suite d'hémorrhagies cérébrales, sont, de leur côté, exposés à des poussées congestives; mais il est rare que l'excitation passagère qui en résulte soit assez sérieuse pour autoriser un changement de milieu.

En telle conjoncture, que l'hésitation soit légitime, M. Lunier le conçoit. Il inclinerait alors pour la séquestration, surtout en cas de chance de cure ou d'amendement. Les conditions propices ou mauvaises de l'entourage pèseraient naturellement dans la balance.

Si les questions que soulève au dehors la conduite à tenir vis-à-vis des aliénés sont ardues, celles qui, à leur occasion, naissent fréquemment dans les asiles ne sont pas non plus toujours d'une solution très-facile. Tel insensé, délivré en apparence, doit-il être remis en liberté? Son esprit est-il assez affermi pour soutenir la lutte qui l'attend? Au lieu des attentions délicates, qui seconderaient sa convalescence, ne rencontrera-t-il pas des mobiles de récidive? Plus libre de ses mouvements et protégé, s'il est d'un village, que deviendra-t-il s'il appartient à une ville agitée, dans le dédale des rues et une étroite habitation? Son séjour a été long; reprendra-t-il aisément ses habitudes perdues? Sa famille, accoutumée à son absence, ne lui fera-t-elle pas sentir la contrariété qu'elle éprouve d'un retour sur lequel elle ne comptait plus? Dans l'ignorance où nous sommes devant tant de perspectives équivoques, tous ces points d'interrogation, quand s'offre une détermination à prendre, sont de nature à susciter en nous des scrupules. Ils ne sauraient, néanmoins, justifier des maintenues illimitées. La loi et les

règlements, en délimitant nos droits et nos devoirs, nous ont imposé des obligations auxquelles nous pouvons et devons satisfaire.

Jugeons-nous un aliéné guéri ; en vertu de l'art. 13 de la loi concernant les *placements volontaires*, une simple déclaration de notre part, inscrite sur le registre légal, entraîne souverainement sa mise en liberté. Rien de plus net. Mais, quoique non guéri, des ayants-droit réclament-ils sa sortie de l'établissement, de deux choses l'une : ou le médecin ne présume pas que le malade soit dangereux et, alors, sur demande écrite, à moins d'une opposition valable et notifiée, rendant nécessaire l'avis du conseil de famille, on le remet aux personnes susdites, conformément à l'article 14 ; ou des appréhensions sont conçues, et alors on exige des requérants qu'ils constatent par écrit que, connaissant la situation, ils en assument la responsabilité. Au cas même où l'ordre et la sécurité publics seraient exposés, il conviendrait d'avertir le maire, qui, ordonnant un sursis, en référerait au préfet, lequel, du reste, serait informé directement et en même temps que le maire, si l'asile était au chef-lieu du département.

Parfois, soit qu'il redoute les conséquences d'une captivité trop prolongée ou qu'il espère du changement un effet salutaire, le médecin croit opportun de rendre à la liberté un aliéné dont la raison n'est pas complétement affermie. Le moyen d'en arriver là consiste à provoquer l'intervention du préfet, que l'article 16 autorise à ordonner la sortie immédiate des individus placés volontairement dans les asiles.

S'appuyant sur le règlement du 20 mars 1857, M. Belloc avait élevé des doutes sur la légalité des mises en liberté pures et simples. M. Lunier fait observer que les adultes déclarés guéris sont maîtres d'eux-mêmes et que la prescription de ne remettre les aliénés qu'aux ayants-droit ne concerne (art. 13, § 2) que les mineurs et les interdits. Adulte ou non, il lui paraît sage, toutefois, en délivrant le certificat de sortie, d'en prévenir les parents ou les amis qui patronnent le malade.

Ce qui n'est ici que facultatif devient obligatoire à l'égard des aliénés seulement améliorés. Que si les ayants-droit, dûment prévenus, ne se présentent pas dans la huitaine, on reconduit le malade dans sa commune et on le remet, sur décharge écrite, soit à ses parents, soit, s'ils refusent de le recevoir, au maire, auquel on présente au besoin l'arrêté du préfet. La même observation s'applique aux *placés* d'office.

Pour les indigents, la question du déplacement se complique d'une question budgétaire, qui a produit dans les départements des jurisprudences variables. On appelle placements d'office ceux qui s'opèrent directement sur la réquisition des autorités. On en comprend assez la

convenance. Les placements volontaires peuvent par le fait devenir placements d'office, en vertu d'une décision préfectorale, fondée sur le caractère dangereux de l'aliénation (art. 18 et 21). Ceci est indépendant des frais d'entretien, qui demeurent à la charge des familles, des communes ou des départements.

Mais, d'après l'article 25, les aliénés, même réputés non dangereux, sont admis au bénéfice des dépenses dans les conditions déterminées par les conseils généraux. Là aussi commencent les difficultés, ceux-ci restreignant le plus possible, ceux-là étendant libéralement le cercle de ces admissibles, à l'entretien desquels doit concourir le département. Comme nécessité fait loi, ces obstacles, suscités par certains conseils généraux, ont amené un autre résultat. Afin de se soustraire à ces entraves, les préfets ont tranformé en placements d'office, rares auparavant, la plupart des placements volontaires.

Légalement, dès lors, la sortie de ces malades devrait être ordonnée par les préfets. Cependant une circulaire très-explicite, en date du 14 août 1840, permet à leur égard une dérogation. « Votre autorisation » pour l'admission de ces infortunés, y est-il dit à ces magistrats, n'est » relative qu'au payement de leur dépense; *elle ne saurait faire assi-* » *miler ces placements à des placements d'office* »..... La conséquence est que les sorties peuvent s'effectuer, sans que les préfets statuent. Il suffit qu'il leur en soit donné immédiatement avis.

En certains endroits, il y eut résistance, et le 5 décembre 1845, sur le rapport de Ferrus, le ministre de l'intérieur écrivait : « C'est donc » avec raison que l'on doit ranger les idiots dans la catégorie de ces » aliénés dangereux dont la loi prescrit à l'administration de s'assurer » et de prendre soin. »

M. Lunier semble regretter que la loi soit ainsi éludée. Il signale une autre anomalie, relative aux placements dans les asiles des autres départements. Comme c'est le préfet du lieu où est situé l'établissement qui décide, les mesures prises par les préfets qui y entretiennent leurs aliénés doivent être assimilées aux placements volontaires (circulaire du 28 décembre 1842) et motiver les mêmes formalités, à moins d'un arrêté spécial, qu'ont coutume de prendre quelques préfets du lieu des asiles.

En tous cas, que l'aliéné soit guéri ou non, il suffit que les médecins déclarent que *sa sortie peut être ordonnée* pour qu'on soit tenu d'en référer au préfet, qui doit statuer sans délai. On croirait à tort leur responsabilité engagée, s'il survenait quelques catastrophe. Les art. 319 et 320 du code pénal, visant la maladresse, l'imprudence, l'inattention,

la négligence, l'inobservation des règlements, ne nous sont point applicables, car les guérisons les mieux confirmées en apparence ne mettent pas à l'abri des récidives, et, quand se montrent des chances favorables, notre conscience nous défend, en dépit d'appréhensions, toujours légitimes, d'éterniser un isolement qui deviendrait une atteinte à la liberté individuelle. En un travail ultérieur, M. Lunier se propose d'examiner si, sur ce point, n'existerait pas une lacune dans le code pénal.

M. Jules Falret partage les idées de M. Lunier sur la responsabilité. A l'appui du même thème, M. Legrand du Saulle cite un événement récent, où le collègue qui avait délivré le certificat de sortie ne pouvait en aucune façon être responsable. Promptement rétabli, un alcoolisé insiste, de concert avec sa femme, pour être rendu à sa famille. Le médecin temporise, puis cède à leurs vives sollicitations. Mais le malheureux n'est pas plutôt libre qu'il recommence à boire; en sorte que, le huitième jour, saisi d'une soudaine fureur, il s'empare d'un marteau, brise le crâne de sa femme, ivre comme lui, et lui tranche la tête avec un couteau de cuisine; il se pend ensuite.

Il semble à M. Belloc que la discussion a dévié. Les adversaires de la loi prétendent que le caractère d'aliéné dangereux, trop légèrement généralisé, est un obstacle aux sorties, les médecins étant retenus par la crainte de les provoquer prématurément. On a négligé cet aspect sur lequel l'attention aurait dû se porter.

A propos de guérisons incomplètes, M. Brierre de Boismont, pour montrer les fausses interprétations dont cette désignation est susceptible dans le monde, raconte ce qui s'est passé à la séance du 15 avril de la Société de législation comparée, dont il est membre. Après un parallèle entre notre législation française et les législations anglaise et hollandaise sur les aliénés, M. Ramon, rédacteur au ministère de la justice, conclut que les admissions chez nous sont entourées d'un luxe de garanties. Il voudrait cependant deux certificats médicaux. La magistrature aussi devrait intervenir pour assurer un meilleur emploi de la fortune des malades.

Selon M. Ernest Bertrand, conseiller à la cour de Paris, si les gages suffisent à l'entrée, il n'en est plus de même pour la libération, que les médecins ajournent, sous prétexte de guérison incomplète. Une dame de sa connaissance était enfermée comme folle. Son état s'étant amélioré, elle demande à retourner chez elle. On objecte qu'elle n'était pas suffisamment rétablie. Le vrai, c'est qu'on voulait l'obliger à tester en faveur d'une nièce. Sur les observations fermes de M. Ernest Bertrand, la sortie eut lieu.

Contre ce fait, au moins étrange, car on s'exposait à une scandaleuse protestation de la malade après sa sortie, M. Brierre de Boismont s'abstint discrètement d'élever un doute. Mais il répondit par des exemples contraires et plus pertinents. A peine évadé de Charenton, un jeune Polonais se rend chez son beau-frère, libraire rue de Tournon, armé d'un revolver à six coups. Dans son exaltation frénétique, accrue par la vue des agents, il tire au hasard et blesse deux gendarmes. Ainsi s'exprimaient les journaux tout récemment. La version était en partie inexacte. Le malade sortait de chez notre collègue, où, après trois mois de séjour, sa raison semblait si bien revenue que les parents résolurent de le retirer. Or, le jour même, s'étant emparé d'une somme de 70 francs dans le tiroir de recette de son frère, il s'enfuit. Il avait la manie d'acheter des armes. M. Brierre de Boismont, prévenu aussitôt, s'empressa d'avertir lui-même M. le préfet de police. C'est le lendemain que se passait la scène précitée. Réintégré à l'asile et interrogé, il répondit tranquillement qu'il s'était fait justice.

Peu de temps auparavant, M. Brierre de Boismont avait reçu chez lui un excité maniaque, qu'on avait naguère renvoyé guéri d'un asile du Nord. De la crise, promptement passée, il ne restait plus que des idées bizarres de spiritisme et de métempsycose. Telle fut son obsession que M. Brierre de Boismont ne crut pas devoir le retenir. Bientôt, tombé dans les mains d'intrigants, il allait, sous la menace de poursuites, épouser une parente de ces individus. L'affaire échoua, sur un rapport de notre confrère.

Cette année même, un mélancolique suicide lui ayant été confié, il dut prématurément le rendre à sa femme, non sans avertir celle-ci des conséquences éventuelles. Elle était poussée par les parents, qui lui imputaient une prolongation abusive de l'isolement. Quelques jours après son départ, un pavillon de son jardin est en flammes; on accourt et on l'y trouve asphyxié et si gravement brûlé qu'il succomba à une mort rapide.

Par de tels exemples, on peut juger de la valeur des accusations qu'on nous jette ignominieusement à la face. Ils prouvent le bien fondé de la défiance que nous inspirent certaines guérisons. M. Brierre de Boismont ne s'est pas borné à déplorer d'injustes attaques, il s'est édifié, à cet égard, par de sérieuses vérifications, qui ne lui ont laissé aucun doute sur l'insanité de ceux que des téméraires ne craignent pas d'afficher comme victimes. Ses cartons abondent en documents précis et curieux, et, pour ne pas les soumettre au grand jour de la discussion, il lui a fallu toute la réserve qu'impose la loi du secret médical.

En ce qui concerne, d'ailleurs, la gestion de la fortune des aliénés et les abus qu'on y signale, il y a plus de seize ans que notre actif collègue a appelé l'attention sur ce sujet. DELASIAUVE.

(*La suite prochainement.*)

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

Souvent nous avons peint l'état des pseudomonomanes. En proie, dans leurs paroxysmes, à une sorte de fascination, vraie rêverie morbide, ils sont exposés à de funestes entraînements, dont ils ont plus ou moins conscience, auxquels ils cèdent quelquefois automatiquement, ou contre lesquels ils luttent avec une énergie qui n'est pas toujours victorieuse. Un de leurs plus grands tourments, en pareil cas, est la crainte de succomber à l'une de ces suggestions, ou de devenir tout à fait fous. Telle est chez certains la violence de ces appréhensions que, non-seulement ils recourent aux conseils des médecins, mais que, sentant le péril de leurs tendances, ils vont au-devant des mesures préventives, en réclamant eux-mêmes la protection d'un asile. Nous avons cité des exemples.

Dans le *Réveil* (19 août), nous en trouvons un des plus remarquables. X..., âgé de 25 ans, se présente à M. Bérillon, commissaire de police du Palais. « Veuillez, lui dit-il, me faire admettre à Sainte-Anne. Je suis maître d'études, et, sans être aliéné, je ressens, dans mes nuits sans sommeil, des sensations étranges. Malgré moi, je suis dominé par l'idée d'immoler quelqu'un des élèves confiés à ma garde. Jusqu'ici, faisant appel à toute ma raison, j'ai pu, sur le point d'enserrer leur cou dans mes mains, vaincre l'affreuse tentation. Mais je suis à bout. La vue d'un enfant réveille ma déplorable propension. En venant à votre bureau, j'ai détourné la vue pour n'en point rencontrer. » Au moment où X... donnait ces explications, un agent introduit un petit vagabond, surpris en flagrant délit de vol. Sa présence surexcite aussitôt le pauvre patient, dont la fougue allait éclater, sans l'intervention du gendarme. Des ordres ont été donnés, conformément au désir de ce fou si raisonnable.

Encore une victime probable de Messieurs de l'*Opinion nationale* et consorts. Tel est en ce moment le trouble que de coupables déclamations jettent dans les consciences, que les aliénistes ne sont pas à l'abri de la contagion, soit qu'ils hésitent à provoquer une séquestration opportune ou que, cédant à d'imprudentes instances, ils signent des

sorties prématurées. Sans prétendre qu'il en soit ainsi dans un cas raconté par les journaux d'aujourd'hui (11 septembre), l'exemple n'en est pas moins terriblement instructif et capable d'arrêter une foule de téméraires, même en cheveux blancs, qui, pour le vain plaisir d'arrondir de retentissantes périodes, ne craignent pas de jouer le salut de leurs semblables et le leur propre.

Un sieur Bétinot, de Gentilly, avait donné des signes graves de folie. Placé à Sainte-Anne, il semble avec le calme revenir à la raison. On le croit guéri et on le rend à la liberté. Mais, quelques jours à peine s'étaient écoulés, que dans la nuit il étrangle sa femme durant son sommeil et lui coupe le cou. Le malheureux se félicitait d'avoir fait justice. Il supposait qu'elle voulait l'empoisonner. Un petit neveu, témoin du meurtre, resta dix-huit heures immobilisé dans un coin, sous la menace, s'il proférait un cri, de subir le même sort.

LÉGISLATION.

RÉQUISITOIRE SANDON.

LETTRE A M. ADOLPHE GUÉROULT, RÉDACTEUR EN CHEF DE *l'Opinion nationale*.

Monsieur,

L'homme se reconnaît à la sincérité de ses sentiments, à son impartialité, à son amour du vrai et du juste. Dans la question des aliénés, où l'*Opinion nationale* s'est lancée avec une ardeur si téméraire, vous n'avez guère brillé par ces qualités. Il y a des plaintes auxquelles il est difficile de refuser commisération. Je veux que vous ayez été séduit un moment, et qu'à l'idée d'un malheureux, victime du plus odieux abus de pouvoir, flétri dans sa raison et ignominieusement traîné dans une maison de fous, votre conscience honnête se soit révoltée. Mais, plus un procédé est exorbitant, plus, se gardant du premier mouvement, est-il opportun, avant de tonner, d'examiner de près la légitimité des récriminations. Cette conduite sensée et loyale a-t-elle été la vôtre? Écrivain scrupuleux, avez-vous cherché à vous entourer de toutes les lumières? En aucune façon. Sans vérification, sans contrôle, ajoutant foi à une parole suspecte, faisant litière de l'honneur et de la dignité d'autrui, vous vous êtes rué avec violence contre les aliénistes. En vain

des réclamations vous sont parvenues des sources les plus respectables ; on a répondu à vos diatribes, on est allé vous relancer directement dans vos bureaux ; non-seulement vous n'avez pas discontinué vos frénétiques attaques, mais, poussant à l'extrême l'oubli des moindres bienséances, vous n'avez pas craint, tout en jetant au panier nos lettres et nos articles, de nous dénoncer comme des poltrons qui n'osions entrer en lice.

De votre part, ceci est au moins imprudent. Quand on se débat convulsivement, comme vous le faites depuis certaine avanie, sous l'étreinte de la défiance, on est mal inspiré de recourir à l'arme perfide des insinuations, dont soi-même on prétend se défendre. L'apologue du besacier n'a pas vieilli ; à moins que, par une diversion habile, détournant sur nous les regards publics, vous n'ayez espéré vous soustraire ainsi à une censure importune.

Il paraît, du reste, que vous avez prononcé votre *delenda Carthago*, et que nous n'aurons ni merci, ni trêve. L'*Opinion nationale*, ouvrant une campagne plus terrible que les précédentes, vient à nouveau de nous combattre par la plume de notre plus redoutable adversaire, M. L. Sandon, qui nous a écrasés sous le poids de cinquante-quatre colonnes. Cette fois, pourtant, nos conseils ont été suivis. La personnalité, à travers un voile transparent, perce bien encore dans les invectives ; mais, anonyme, elle cède dans l'ensemble à un effort évident de démonstration scientifique, qui nous met à l'aise. Quand, pour unique preuve, soit M. Sandon, soit M. Garsonnet, affichaient bruyamment leur exemple, on conçoit l'embarras qu'ils créaient aux aliénistes. Voilà de pauvres gens dont l'amour-propre s'indigne d'avoir été considérés comme fous, et qui, de bonne foi, s'imaginent avoir toujours joui de leur pleine intelligence. Comment leur soutenir en face qu'ils se repaissent d'une illusion ? C'eût été indécent et inhumain. La charité et le devoir nous commandaient également la réserve.

Sur le terrain où nous provoque aujourd'hui M. Sandon, nous n'avons plus la même raison de nous abstenir. A la vérité, ses arguments sont fragiles. Il n'est, d'autre part, vous le savez, pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Vous et lui manifestez un parti pris, qui, quoi que nous disions, rend votre conversion improbable. Néanmoins, la question est grave, et comme les esprits les plus consciencieux peuvent être aisément fascinés par des allégations qui parlent surtout aux sentiments, nous remplirons, jusqu'au bout, le devoir d'y porter la lumière et de la dégager des ombres dont on se plaît à l'environner.

La thèse de M. Sandon est passablement mêlée. Toute cause amène

ses effets. L'auteur montre d'abord la loi engendrant les crimes qu'elle recèle en puissance dans ses dispositions. Dénonçant ensuite, au point de vue de la cure, les vices du régime claustral des aliénés, il établit une psychologie à sa façon et s'indigne de la faveur accordée à l'isolement, qui, précisément, serait un des mobiles les plus puissants de l'aliénation mentale. Il s'élève aussi contre le recrutement des serviteurs, qui sont à la fois les tyrans des malades et la plaie des asiles. Appuyant ses critiques d'une série d'observations dramatiquement racontées, et, opposant à ce douloureux tableau celui des soins affectueux et des égards qu'on rencontre dans la famille, il demande, en concluant, qu'on ne place dans les établissements que les individus dangereux ou isolés.

Tels sont, monsieur, les griefs articulés et les propositions émises. De celles-ci et de ceux-là, quelle est la valeur? C'est ce que, brièvement, je rechercherai avec vous, si, éprouvant le besoin honnête de vous former une opinion exacte, vous ne dédaignez pas de faire trêve un instant à vos élucubrations habituelles. Dans son exorde, chose toute naturelle, l'auteur sacrifie largement à la déclamation. Ne triomphe-t-il pas? La plus exécrable des lois a vécu. Le ministre, d'après le renvoi du Sénat, la soumet à une enquête. N'est-ce pas une preuve qu'elle est condamnée? Jusqu'à l'Impératrice, UN CŒUR ET UNE CONSCIENCE, qui serait intervenue! Et pas un mot de condoléance pour ces pauvres médecins mentalistes, écrasés à merci.

Doucement, s'il vous plaît! Les gens que vous tuez, monsieur Sandon, ne se portent pas trop mal. Le rêve, dans votre imagination, s'est converti en réalité. Toutes vos pétitions, si bruyantes, le Sénat les a bafouées, et, s'il a renvoyé la question au ministère, il n'a jamais visé timidement que d'insignifiantes modifications de détail. Maintenant, que se passe-t-il dans les sphères gouvernementales? Rien de nature à justifier votre joie. Loin de là. Vous blâmez la composition de la commission. Nous n'avons pas attendu vos articles pour exprimer un avis semblable (t. IX, p. 52). Mais, si l'on doit craindre que, par prévention ou routine, elle ne rompe pas assez avec les errements familiers à la bureaucratie, elle recueille de partout, des préfectures, des Cours et tribunaux, des parquets, des asiles, une masse de renseignements, faisant foi pour ceux qui sauront les comprendre. Or, déjà un résultat considérable est acquis. Plus on avance, plus on s'aperçoit que cette loi de 1838, si vilipendée, est une œuvre de haute sagesse, et que les hommes honorables qui l'ont élaborée, avec tant de maturité et de conscience, ont à peine laissé à glaner à leurs successeurs.

Vous sonnez l'alarme pour la liberté individuelle. L'analyse démontre,

à priori, qu'elle est protégée par un luxe de garanties ; et, quand on vient à examiner de près, entre les cent milliers de placements, les cinq ou six exemples que vous colportez sur votre pavois, à son de trompes ou de cymbales, ils s'évanouissent à ce point que vous avez honteusement décliné la proposition formelle de les soumettre à une controverse discrète, devant un cercle formé de vos propres collaborateurs. Qu'un crime de séquestration abusive soit commis, que le médecin d'un asile s'entende avec un autre médecin non moins infâme que lui pour opprimer, à prix d'or, la liberté d'un individu raisonnable, cela est possible : la loi punit l'assassinat et ne le prévient pas toujours. Dans une pratique, hélas ! bien longue, j'avoue qu'aucun fait semblable n'est encore venu à ma connaissance ; et j'ajoute que le misérable qu'on saurait s'en être rendu coupable serait pour nous tous un objet d'horreur.

M. Sandon a subi de graves tribulations, capables d'ébranler son jugement. J'ai connu d'illustres exilés qui se figuraient être, très au delà du vrai, en butte aux inquisitions de la police. Inévitablement, c'est par suite d'une influence analogue que le cerveau de notre détracteur, fasciné par de rouges clartés, n'enfante que des fonctionnaires prévaricateurs, des médecins cupides, des monstres rampants et pervers. Sans cela, d'ailleurs, on serait embarrassé pour expliquer de sa part la plus singulière inadvertance. Comment concilie-t-il cette flagornerie de bas aloi à l'adresse de l'Impératrice avec le sombre tableau qu'il trace de l'empire ? Selon lui, la loi de 1838 renferme dans ses flancs toutes les abominations. Pourtant il convient que, sous la dynastie de juillet, aucun trait malfaisant n'en a révélé les infirmités radicales. Car les sinistres passions, aujourd'hui déchaînées, étaient contenues par la sévérité des mœurs et la dignité sociale. Notre époque est pourrie. Mais nous ne sachons pas que l'Impératrice ait formé le moindre vœu, ni que l'Empereur ait pris la moindre mesure pour supprimer cette immense gangrène.

Les gros mots ne sont pas des preuves. Aucun traité n'a su définir la folie. — Voilà celle que d'abord nous oppose M. Sandon, et qu'il croit victorieuse. Malheureusement, après nous avoir donné comme un axiome cette affirmation dénuée d'appui, il s'échappe immédiatement par la tangente. A ceux qui nous pressent sur ce point, nous répondons : « Vous êtes monomane... Le bon sens, c'est ce que nous pensons ; la folie, c'est ce que vous pensez... » Nous sommes des sages qui, selon le temps, disons pour conserver nos places : vive le Roi, vive la Ligue ! Et alors, S'IL RÈGNE UNE MORALE DE PORCS, nous inclinons sans scrupule aux volontés de tous les préfets de police imaginables.

En conscience, monsieur Guéroult, est-il digne d'une feuille grave comme la vôtre d'imprimer de semblables pantalonnades ? En objectant que nous ne pouvons définir la folie, M. Sandon n'a pas même le mérite de l'originalité ; il n'est que votre écho inconscient. Les limites entre la raison et le dérangement intellectuel sont, au contraire, en théorie, aisées à assigner, sous condition de ne pas faire synonymes la déraison et l'aliénation mentale. Puis, juridiquement, le problème qui se pose n'est point celui de l'intimité pathogénique des phénomènes, mais de leur réalité, de leur portée, de leurs suites. Dans les cas un peu évidents, le gros bon sens du vulgaire devance les appréciations de la science.

Logicien superbe, M. Sandon, comme les écuyers du Cirque, franchit cavalièrement tous les obstacles. Maîtres absolus des destinées communes, MM. les préfets ont toujours à leur dévotion des médecins complaisants ou imbéciles pour leur délivrer des certificats. Et, par impossible, se heurtassent-ils à des hérissons, n'ont-ils pas cet expédient commode dont, au besoin, ils usent et abusent : *la notoriété publique?* clef de la Bastille rétablie... — Chut! vous qui murmurez tout bas : « C'est une affaire politique, il est dangereux d'en parler. »

Il est vrai que, dans son système, M. Sandon est un peu gêné par les prescriptions législatives. Mais quoi ? Procureurs impériaux, présidents des tribunaux, juges de paix, maires, etc., tout cela ne fonctionne pas. Et, de fait, n'ayant que voix consultative, ils n'ont aucun intérêt à contrarier MM. les préfets, dont les décisions sont souveraines. Les médecins même des asiles, que leurs visites importunent, paralysent leur zèle par la mauvaise grâce avec laquelle ils les reçoivent. A merveille ! C'est ce qui s'appelle trancher dans le vif. Retournez, toutefois, la médaille, et, aux antipodes, vous serez dans la voie. Loin d'avoir la condescendance qu'on leur prête, les chefs des parquets et des tribunaux sont très-jaloux de leurs prérogatives. Pleins des préjugés populaires, ils vont aux inspections comme on va au combat, flairant les flagrants délits ; et, si leur ardeur se ralentit, c'est que l'occasion, non la volonté, leur fait à peu près constamment défaut.

Nos crimes vont plus avant qu'on n'imaginerait. Parfois nous prenons en pitié les pauvres fous, tandis que, nous acharnant après nos victimes, nous nous appliquons à les noircir et à les irriter, jusqu'à susciter chez eux une insanité véritable, pour la plus grande gloire des préfets qui triomphent. Pour employer une expression adoucie, nous dirons à M. Sandon qu'il se repaît de l'illusion d'un mauvais songe. Ne lui en déplaise, nous sommes dévoués, également et sans exception,

à tous les infortunés confiés à nos soins. Seulement, si notre patience pouvait être lassée, elle le serait, à coup sûr, par ces furieux quasi lucides qui, dans leurs emportements puérils, ou se tiennent à l'écart, farouches et concentrés, ou réclament leur mise en liberté, l'écume à la bouche. Pour ne pas obtempérer à leur demande, il faut le profond sentiment d'un impérieux devoir. Mais, lorsqu'une circonstance nous les enlève, soit que les familles les retirent, ou qu'on les transfère dans d'autres établissements, nous bénissons l'événement comme une délivrance. Par le trouble qu'ils y jettent, les maisons privées surtout n'ont pas de plus grands fléaux, sans compter le péril de la vengeance.

Parmi ceux qui, moyennant la complicité *d'un médecin*, bénéficient de la loi, M. Sandon cite les maris qui veulent se débarrasser de leurs femmes, les femmes qui veulent se débarrasser de leurs maris; les héritiers impatients et inquiets, et aussi les criminels de bonne maison, qui, sous le couvert d'une folie alléguée, échangent, pour le confortable d'un asile, l'ignominie des prisons ou des bagnes. En confirmation de ce dernier point, il nous impute même une confusion, que nous n'avons garde de faire, entre le crime et la folie. Ainsi, assertions sur assertions; voilà à quoi se réduit la dialectique de l'auteur. Procurez-vous un médecin vénal, — la race en abonde — et le tour est joué. Et le contrôle ?... Ah ! oui ; mais il ne s'exerce pas.

Il est convenu que nous sommes de pauvres sires en aliénation mentale. Pour y passer maître, M. Sandon, lui, n'a qu'à se donner la peine d'y songer. D'emblée, ce professeur, à la science infuse, improvise et dogmatise. Le fou, pour lui, rêveur éveillé, est « celui dont l'âme ne reçoit du corps que des sensations fausses ou imparfaites. » Les hallucinés l'ont séduit. Il cause avec l'un d'eux ; et, s'apercevant que l'entretien fait momentanément échec aux impressions morbides, il en tire cette conséquence que l'isolement est une cause, sinon absolument productrice, au moins très-aggravante de la folie. Découverte sublime! puisqu'elle renverse par la base le système des asiles. Pendant la nuit, ou écarté en un lieu solitaire, l'enfant a peur. Malheur à celui qui est seul, dit l'Écriture. La séquestration des fous, surtout avec d'autres fous, est, par cela même anti-rationnelle. Dans la famille, le contact vivifiant du milieu, les exhortations des amis, le sourire des petits enfants, guériront plus de malades que tous les médecins réunis.

En dehors des faits, l'aperçu, monsieur, vous a souri peut-être. Il est simplement spécieux. Variable dans ses aspects et dans ses origines, le délire hallucinatoire n'est qu'une des formes de l'aliénation mentale. Ensuite le mot *isolement*, euphémisme de *séquestration*, n'a pas, dans

notre langue, le sens qui lui est ici attribué. Dans un bon asile, travaux, exercices, promenades, récréations, tout, au contraire, est combiné pour occuper l'esprit et substituer les pensées saines aux conceptions maladives. Les aliénés ne sont pas malléables; on ne joue pas avec eux, comme le suppose M. Sandon. Il invoque précisément un terrible exemple, facile à retourner contre sa thèse. Une dame restée avec un jeune enfant, durant une absence prolongée de son mari, tombe mélancolique. Les voisins s'empressent en vain pour la distraire. Dans une nuit, une voix, au nom du ciel, lui ordonne d'immoler son enfant : elle l'étouffe entre deux coussins.

Placée à temps, cette malheureuse n'eût point commis son acte et eût pu guérir. En quoi, d'ailleurs, son cas concorde-t-il avec celui en litige? La discusssion porte sur de vrais aliénés, non plus sur des individus sains d'esprit. Acceptons, que, chez cette femme, le retour de l'époux eût produit une diversion. Cette diversion aurait-elle été définitive? Si non, quel parti prendre?... M. Sandon se figure, à son caprice, un idéal du traitement à domicile, petit paradis de soins et de douceurs. Plus que probablement, la malade, insensible à toutes les prévenances, fût demeurée morne et sombre, refusant remèdes et nourriture, irritée à l'occasion, et prête à renouveler sur le père les violences subies par le fils. Un médecin aurait été appelé, qui, embarrassé, sentant son impuissance et l'infirmité d'un personnel inapte, aurait prudemment conseillé le recours à un asile spécial.

Dans la folie commençante, nombre de malades s'isolent, sans qu'on soit autorisé à imputer à cet isolement la naissance ou la progression d'un mal dû le plus souvent à des privations et à des chagrins. Après la solitude, l'influence productrice du trouble mental la plus considérable serait l'inertie ou la paresse. M. Sandon, en des termes que nous ne saurions désavouer, s'arme du rapprochement pour condamner l'emprisonnement cellulaire. Son tort est d'assimiler à ce régime meurtrier le régime salutaire de nos asiles. On a nié la fréquence relative de la folie et du suicide à Mazas. L'expérience ne nous a que trop confirmé ce que la théorie laissait entrevoir. Mais la moindre étude montre que les établissements d'aliénés n'ont rien de comparable à ces sombres demeures, où le mouvement, le grand air et la parole étant interdits, le corps et l'âme s'étiolent à la fois, sous une discipline barbare.

Une de nos graves difficultés est le recrutement des gardiens. Sur ce point, monsieur, l'auteur a dirigé de justes critiques, que nous avons depuis longtemps devancées. Néanmoins, en énumérant les qualités qu'ils devraient réunir : maturité de l'âge, intelligence de leurs fonc-

tions, probité, sobriété, dévouement, etc., il nous semble avoir exagéré leurs insuffisances ou leurs défauts. Paris, d'ailleurs, forme exception. En province, où domine l'autorité médicale, et où chaque asile est efficacement patronné par une commission de surveillance assidue, non-seulement ces serviteurs sont l'objet d'un choix plus attentif, on les rémunère plus largement et on les honore, mais ils sont incessamment maintenus dans le cercle du devoir par une direction ferme et vigilante.

Certes, nous n'admettons pas qu'on manque de respect aux pauvres aliénés, et nous réprouvons l'indécent plaisir que l'on prenait à tourmenter le bon vieux Polonais dont M. Sandon nous a raconté l'histoire, et qui se lamentait, jusqu'à se rouler par terre, lorsqu'on lui peignait les supplices inouïs et imaginaires que le Czar infligeait à ses compatriotes. Mais il faut faire la part de la nature humaine. M. Sandon lui-même convient que, malgré son éducation élevée, il avait peine à s'intéresser à un juge ridicule qui, ayant participé à d'iniques condamnations politiques, voyait grimper sur son corps et pendre à ses oreilles une foule de rats, en qui s'étaient incarnés des républicains, ses victimes.

Par de pareils traitements, la vie serait abrégée. Les Orientaux, selon M. Sandon, n'en agissaient pas ainsi. Ils vénéraient les fous, ils les entouraient de soins, ne croyant pas, comme Royer-Collard, à la suprématie de la raison sur le cœur. La sollicitude que l'on montre, en Savoie, à l'égard des crétins présente également le plus édifiant spectacle. Est-il cependant rien de moins attrayant que ces êtres informes, à faces mornes et hideuses? Les 19/20es des aliénés sont moins repoussants et plus supportables. Ce qu'on fait pour les uns, ne devrait-on pas le faire pour les autres? Et qui empêche que, pour venir en aide aux familles nécessiteuses dans ce pieux office, on emploie une partie des sommes consacrées à l'érection et à l'entretien de grandioses et coûteuses installations?

Objecte-t-on l'absence des soins médicaux? M. Sandon a réponse nette : la folie s'aggrave et ne guérit jamais dans les asiles. Il trace, d'ailleurs, des médecins mentalistes un portrait qui n'est pas flatté. Très-peu trouvent grâce devant son rigorisme. Ce sont les rares élus qui unissent à l'amour de la science celui de leurs malades. Presque tous les autres, à part quelques égoïstes s'absorbant dans l'étude, sont des fruits secs, jouisseurs et incapables, qui ne songent qu'à s'enrichir s'ils ont une maison de santé, ou à avancer par toutes sortes de bassesses s'ils appartiennent à des asiles publics. Pourris par la corruption régnante, ils ont succédé à leurs illustres devanciers, comme le cardinal Dubois

avait succédé à Fénelon. « En voyant ces espèces, on regrette les médecins de Molière, qui n'étaient qu'ignorants et ridicules ; ceux-ci sont ignorants et odieux. » La rougeur de l'indignation monte surtout au front lorsqu'on les contemple à l'œuvre, le visage impassible et l'ironie aux lèvres, infligeant à de pauvres patients qui crient merci! la camisole de force, le cachot, le bain glacé, la douche.

Peste! notre contempteur a la main rude. Mais, monsieur, l'attaque implique la défense. Pour unique représaille, et afin de l'inciter à un examen de conscience, il nous permettra bien de lui rappeler l'apostrophe de Jésus aux Juifs, demandant le châtiment de la pécheresse : « Que celui d'entre vous qui se sent sans défaut lui jette la première pierre!... » A distance, sous certaine optique, les perspectives sont changeantes. Malgré l'opinion favorable aux aliénés, il n'est pas sûr que, chez les anciens, leur sort fût meilleur que de notre temps. Quelques-uns ne font pas la masse. Sans organisation, le traitement, la surveillance ne pouvaient qu'être nuls. Gheel, en Belgique, a joui d'une réputation légendaire, qui n'aurait pas résisté aux clartés de la science, si la fameuse colonie ne se fût décidée naguère à entrer dans la voie du perfectionnement.

Eu égard à l'isolement, le parallèle avec les crétins manque, à son tour, d'exactitude. Les dégénérés, dont le cerveau, comme les autres organes, est envahi par le lymphatisme, sont plutôt pesants qu'insensés. Aux plus profondément atteints, il reste une lueur de sens, et leur inertie, uniformément continue, les préserve des conceptions et des déterminations dangereuses. Si on leur porte, à bon droit, intérêt, leur grand nombre n'en est pas moins considéré comme une plaie, dont on songe à délivrer le pays, en organisant pour eux des institutions spéciales. Les aliénés ne sont pas seulement incommodes; ils peuvent, mettant au service du fonctionnement irrégulier de leur pensée leur aptitude corporelle, accomplir, sous l'excitation du moment, des actes inconscients et funestes. Les plus obtus, les plus inoffensifs en apparence, obéissent ainsi, à l'improviste, à des impulsions paroxystiques, suscitées par un travail de concentration intérieure. A ces agitations se joignent, par surcroît, des congestions apoplectiques ou épileptiformes, des poussées hallucinatoires, qui nécessitent des secours immédiats. En partie, ces remarques s'appliquent aux idiots. On s'irriterait moins, si l'on savait que, parmi ces catégories nombreuses d'infirmes, la plupart, indifférents au milieu et à leur sort, vivent dans la société, et que ceux qu'on place, ou seraient voués à l'abandon, ou exigent des soins et une surveillance qu'ils n'auraient pas dans leur famille.

Quant aux moyens coercitifs ou aux agents énergiques de traitement, dont M. Sandon se scandalise, un mot dissipera la fantasmagorie. Les Anglais, partisans du no-restraint, nous reprochent amèrement la camisole. Nous leur renvoyons victorieusement la balle. De façon ou d'autre, il faut contenir les furieux. Notre camisole, inoffensive et efficace, vaut leurs procédés. S'ils triomphent, c'est en donnant à entendre que nous en généralisons l'emploi : accusation peu fondée, car, pour ne citer que l'asile de Quatremares, dans la Seine-Inférieure, sur 530 pensionnaires que renferme cet établissement, nous n'en avons, l'an passé, dans une visite, trouvé que deux assujettis à la camisole. Le cachot est pour nous un mythe, à moins qu'on ne décore de ce nom les dix à douze cellules, aérées et confortables, destinées à abriter temporairement les agités, dont la turbulence et les cris troublent le repos des divisions tranquilles. Nous ne connaissons pas davantage le bain glacé. Pour ma part, je ne l'ai jamais mis en usage. Ne s'agirait-il pas seulement d'une application hydrothérapique? On enveloppe les malades d'un drap mouillé, on les plonge pendant 30 ou 40 secondes dans de l'eau à 10 ou 12°, pour obtenir ensuite une réaction sudorale. Cette médication, qui n'est ni cruelle ni périlleuse, s'emploie vulgairement et avec profit dans la pratique ordinaire. Les essais jusqu'ici dans les asiles ont été timides et exceptionnels. Plus familière nous est la douche. Encore, dans un service de 300 à 400 aliénés, s'écoule-t-il souvent huit jours sans qu'on rencontre un cas où elle soit indiquée. Environnée de toutes sortes de précautions, elle nous rend d'immenses services dans les manies au début. Comme répression, son administration est tout à fait accidentelle. La crainte qu'elle inspire est quelquefois l'unique expédient propre à vaincre de compromettantes résistances, notamment en cas de refus de nourriture, dont la persistance menace la vie. Dans une question de salut, le chirurgien recule-t-il devant une opération douloureuse?

Sous ce jour, qui est le vrai, les choses, monsieur, n'ont plus l'aspect que leur donne M. Sandon. Il a observé ; sa parole n'en mérite pas pour cela une confiance absolue ; car il avait, pour se tromper, une double cause d'erreur ; son insuffisance et sa prévention. L'une et l'autre saillissent dans la série de faits par lesquels il cherche, en terminant, à établir, soit le danger du séjour des asiles, conduisant à la folie ou à la mort, soit les abus de séquestration, que la loi de 1838 favorise. Un riche débauché, âgé de 65 ans, se ruinait pour des maîtresses. Afin de se soustraire aux scènes de jalousie que lui faisait sa femme, âgée elle-même de 55 ans, il s'entend avec un *médecin putride*, qui, moyen-

nant 100 francs, lui délivre un certificat d'insanité. La pauvre dame, traînée dans une maison d'aliénés, y succombe au bout de deux ans, devenue folle, DIT-ON, car « il le fallait pour l'honneur de la médecine. » *Magister dixit*, et l'*Opinion nationale* endosse un pareil conte bleu. En vérité, voilà un mari qui s'affranchit à peu de frais. Sa fortune baisse, et, de gaieté de cœur, il s'engage à payer un prix de pension qui précipitera sa ruine. Voyez aussi cette jalouse, attendant, pour tracasser son mari, l'époque où, chez les femmes, les ardeurs sensuelles sont éteintes. Au moins, elle aura réclamé; la justice sera intervenue : non ; la victime, qui faisait vacarme au dehors, tend docilement le cou au sacrificateur. Elle meurt; on n'imputera pas cette fin prématurée aux mauvais soins du directeur de la maison, intéressé à prolonger l'existence de ses pensionnaires. Là, cependant, où tout homme impartial aurait reconnu les progrès du mal, M. Sandon n'y voit que le résultat de la séquestration. O persévérance de l'idée fixe!

Le respect de la vraisemblance n'est pas mieux gardé dans les exemples suivants. Épouse d'un jeune et bel officier, Mme X..., de haute naissance, n'en aimait pas moins un grand personnage. Le mari gênait. Sous prétexte de folie, on le fait enfermer dans un asile, où, en effet, la captivité ayant amené le dérangement mental, il mourut la cinquième année. Pas un détail de plus. Il faut avouer que M. Sandon a la foi robuste. Dans l'hypothèse de la liaison, si une supposition pouvait être faite, c'est que l'entremise du galant, dans les démarches nécessaires pour le placement, a été l'occasion, non la conséquence de l'intimité.

Veuf, sans enfants, un riche commerçant de Paris avait fait venir près de lui divers membres de sa famille. Une nièce lui plut. On en prit ombrage ; on s'efforça de la lui rendre suspecte, et, comme sa prédilection ne paraissait point ébranlée, on le fit interdire et placer. « Le bon vieillard ne perdit pas la raison, mais il mourut de chagrin, au bout de quelques mois. »... Va-t'en voir s'ils viennent...

Une femme reste veuve avec une fille malingre. Ayant convolé de nouveau avec un jeune homme de 24 ans, elle en eut huit enfants. Le ménage vivait en partie aux dépens de l'orpheline, dont on convoitait l'opulent héritage. L'heure venue, on écarte les prétendants. Un médecin, pour un billet de 500 francs, aide à l'isolement. ON DIT que cette malheureuse jeune fille est maintenant folle et très-méchante. De pareilles trames se seraient ourdies impunément avant 1838. Le contrôle actuel les rend impossibles. Dénuée de toute preuve, l'affirmation de M. Sandon n'a droit à aucune créance.

Un marchand de vin avait contracté l'habitude de boire. Dans son

ivresse, en proie à une fureur jalouse, il accablait de reproches sa jeune femme, qui était jolie et intelligente. Un jour, plus exalté que de coutume, il la bat, brise la vaisselle, injurie et chasse un agent de police, dont il prétendait surtout avoir à se plaindre. Le lendemain, il se réveille, honteux et apaisé. Sur ces entrefaites, l'agent lui persuade, afin d'éviter la prison dont il est menacé, de se faire admettre dans un asile, en simulant la folie. Il n'en est pas sorti depuis dix ans. L'établissement prospère, et, grâce au protecteur, le mariage a eu une heureuse fécondité. Cette histoire, ingénieusement brodée, ressemble assez au récit d'un homme qui soutiendrait avoir renversé et rétabli les tours de Notre-Dame. Si l'on dégage le réel du fabuleux, voilà ce qui a dû être. Le suppôt de Bacchus aura subi un *delirium tremens*. Ordinairement cette affection guérit en deux ou trois semaines. Mais, sous l'empire des mêmes causes, elle se renouvelle, et, plus tard, l'ivrognerie s'invétérant, les accès se rapprochent, se prolongent, et l'obtusion hallucinatoire dégénère en une démence ébrieuse incurable. C'est ainsi que, chez le malade en question, s'explique la chronicité définitive, après une suite de sorties et de rentrées. Instruit de cette marche, M. Sandon se serait épargné, à l'égard d'une mère, peut-être vertueuse et à coup sûr victime, l'odieux d'une double calomnie.

Adonné également à la dive bouteille, le beau-père d'un médecin en renom s'exalte dans l'ivresse. Son gendre, en bonne odeur à la police, profite de cette circonstance pour le faire enfermer, et, qui plus est, bourse franche. Ainsi de la très-jeune épouse d'un haut fonctionnaire en cheveux blancs, qui, n'ayant pu l'initier aux mystères de la vie conjugale, l'avait surprise avec des initiateurs plus forts que lui. Nous ne voudrions pas être désobligeant envers M. Sandon. De bonne foi, cependant, n'est-ce pas tenir ses lecteurs en mince estime de croire qu'ils accorderont la moindre valeur à des énonciations aussi légères?

Un dernier fait accuserait un abus d'un autre genre. Sans craindre d'exposer les aliénés à un contact impur, on aurait, au lieu de l'envoyer au bagne, placé dans un asile un abbé de noble race, qui, s'étant scandaleusement signalé par des vices contre nature, trouvait encore le moyen, malgré les obstacles, de corrompre ses compagnons d'infortune et d'assouvir son penchant immonde.

Vous ne nierez pas, monsieur, l'exactitude de l'analyse qui précède. L'insignifiance des observations saute aux yeux. M. Sandon s'en fût aperçu, s'il eût éprouvé la velléité d'une ombre de contrôle. Mais moins on est compétent, plus on tranche avec assurance, et l'illusion est un mirage qui prévient la démonstration. Les réformes que va proposer

notre adversaire, comme corollaires de son étude prétendue, deviennent dès lors très-suspectes. Tous ont droit à justice. Pourquoi, un placement étant cru opportun, ne réunirait-on pas un conseil de famille, présidé par le juge de paix et auquel assisterait le maire? Sur l'opposition d'un seul, l'affaire serait portée d'urgence devant les tribunaux, plaidée et jugée publiquement. M. Sandon voudrait qu'on retirât aux préfets, si audacieux dans l'ombre, le droit exorbitant de prononcer la séquestration d'office. Il exigerait l'avis et la demande préalables du maire et du juge de paix. Si le fou menaçait la sécurité publique, on le déposerait provisoirement dans une maison de détention ordinaire. La faculté de requérir la mise en liberté, et au besoin de la poursuivre judiciairement, devrait être accordée aux maires, juges de paix et présidents de tribunaux, même à tout parent ou ami de l'aliéné. Point capital : abrogation du fameux article 8, qui met notre sort à la merci d'un voisin ou d'un concierge ; par suite, initiative de la demande réservée aux parents, au mari ou à la femme, au fils ou à la fille, tout au plus aux cousins. Enfin, tout individu reconnu fou, mais non dangereux, serait confié à la garde du parent ou de l'ami qui le réclame.

M. Sandon ne nous reprochera point d'avoir tronqué ses idées. Elles peuvent être du goût de certains journalistes. Pour nous, monsieur, qui, pénétrés de leur faiblesse, les sentons écloses à l'aventure, elles sont comparables aux pas désordonnés d'un marcheur titubant, qui bat les murailles. Depuis cinq à six ans, MM. Sandon et Garsonnet nous assourdissent de leurs récriminations. Pendant cette longue période, intelligents et instruits, ils auraient eu le temps de faire mieux, en réalisant le programme que leur a tracé le *Journal de médecine mentale*, c'est-à-dire en s'édifiant complétement sur l'état des choses avant la loi, en examinant consciencieusement cette loi elle-même dans ses dispositions, dans les exposés des motifs et les discussions dont elle a été l'objet aux Chambres, dans ses commentaires et ses applications; en consultant les travaux incessants des médecins, notamment les sources cliniques et juridiques. Le champ est vaste et les matériaux abondent. N'imaginez-vous pas que de ce labeur il fût sorti autre chose que des rêveries de songe-creux?

Faut-il vous peindre de nouveau les tristes conditions où, il y a trente ans, vivaient les aliénés? Une minime partie était recueillie dans des maisons hospitalières, où le service médical n'existait pas, ou à peine. Pour peu qu'ils fussent turbulents, à craindre ou seulement incommodes, on les maintenait attachés dans des salles basses et humides, en butte, non plus aux amusettes, mais aux sévices de gardiens ignares et

brutaux, qu'aucune discipline ne contenait. Partout ailleurs, à l'exception des tout à fait dangereux, qu'on reléguait dans quelque recoin d'hospice ou dans les cachots des prisons, confondus avec les criminels, ils erraient abandonnés, fléau des familles, péril et scandale de la société, objets misérables de la pitié et de la moquerie publiques. Des asiles privés, fondés récemment, offraient aux classes riches de précieuses garanties, dont très-peu profitaient encore. La plupart des malades étaient, ou confinés dans une pièce de la maison, sous la surveillance d'un domestique, ou confiés, soit à des particuliers, soit à des couvents. Ce qu'on leur faisait, ce qu'ils devenaient, le lieu même où ils résidaient, nul au dehors ne le savait, nul ne s'en inquiétait. C'est réellement alors que la spéculation avait ses coudées franches.

En imposant à chaque département l'obligation d'entretenir ses aliénés, et d'avoir un établissement approprié à leur traitement et à leur surveillance, la loi de juin 1838 a préparé une transformation qui sera l'éternel honneur, et des médecins qui ont conçu cette réforme, et des législateurs qui l'ont décrétée. Elle ne date que d'hier, et déjà, sur tous les points du pays, se sont ouverts de confortables refuges pour la plus déplorable des infortunes. Çà et là, on a eu à compter avec les exigences budgétaires. Mais, édifiés par l'expérience, les conseils généraux ne reculent plus désormais devant les plus énormes sacrifices. L'asile de l'Eure, l'un des derniers construits, dans un site admirable et sur une surface de 50 hectares, n'a pas coûté moins de trois millions cinq cent mille francs.

On s'insurge contre nos procédés thérapeutiques. Que répondre à des gens qui semblent avoir pris ce vers pour devise :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione, voluntas?

A leurs vaines assertions, on oppose des démentis formels; il leur plaît qu'elles soient fondées; cela suffit. La vérité est que nous n'avons cessé de suivre la tradition de nos devanciers, de Ferrus notamment, qui, sans négliger absolument les agents médicaux, fondait surtout ses espérances sur une savante hygiène. Aussi, de toutes parts, s'évertue-t-on à donner aux divisions le plus d'étendue possible, à annexer aux asiles des colonies agricoles, et à organiser, à l'intérieur, salles de bains et d'hydrothérapie, ateliers, écoles, exercices, jeux, fêtes, promenades, en vue du bien-être, de l'utilité et de la distraction. De petites infirmités ne sauraient voiler de grands résultats. Tant de perfectionnements n'ont point été stériles. Contrairement à de gratuites dénégations,

les cures se sont multipliées, les santés se sont affermies, la longévité s'est accrue.

La science a marché de pair. Chaque asile ayant à sa tête au moins un médecin en chef, souvent directeur, un médecin adjoint, un élève, il s'est formé une pléiade de praticiens experts, tous capables, à divers degrés, et selon leur aptitude, ceux-ci d'observateurs, ceux-là d'écrivains, d'agrandir et de féconder le domaine des connaissances, glorieusement cultivé par les Pinel et les Esquirol. Choisis pour leur zèle non moins que pour leur savoir, sur les lieux et en contact permanent avec les malades par eux envisagés dans les moindres de leurs actes, ils ont bientôt, riches de butin, senti le besoin de s'épanouir. Un magnifique répertoire, les *Annales médico-psychologiques*, les a conviés à des recherches. La Société médico-psychologique a relié et stimulé leurs efforts. Une foule de points obscurs ont été élucidés; on a pénétré plus avant dans les détails; des rapprochements entrevus nous ont en particulier, permis de poursuivre, dans le *Journal de médecine mentale*, la vérification et l'application incessantes des principes; de vives clartés ont également été répandues sur toutes les questions administratives, légales et éducatrices. Dans ce bel ensemble, s'il le consultait, M. Sandon s'étonnerait de rencontrer, controversées avec une tout autre autorité que la sienne, des propositions plus sérieuses et plus pratiques que celles qu'il a émises. Ce mouvement se traduit chaque jour en résultats effectifs. Les médecins d'asiles privés y ont participé dans une large mesure, et, par leur dissémination, les médecins d'asiles publics contribuent à en généraliser le bienfait dans toute la France. Ajoutons que, cédant à l'impulsion née dans notre pays, les autres nations bénissent notre initiative.

C'est à de tels hommes qu'on ose infliger les épithètes d'ignorants grossiers, d'ambitieux vulgaires. Ils ne sont, monsieur, ni l'un ni l'autre. Le gouvernement des asiles produit chez eux une sorte de fièvre du beau et du bien. Plein de sérénité et de séve, l'un d'eux, dépassant 80 ans, et mis récemment à la retraite, ne regrette rien tant que ses chères occupations. Ils peuvent aspirer à un légitime avancement. Adonnés sans trêve à des fonctions qui mettent en jeu leurs plus généreux sentiments, l'ambition ne les talonne guère. Le bonheur que je souhaiterais à leurs détracteurs, ce serait de les égaler en activité, en mérite et en vertus.

Mon rôle, monsieur, n'est point de défendre les préfets. Je dois seulement avouer que, personnellement, je n'ai constaté à leur charge aucun des méfaits qu'on leur impute. Pour n'employer qu'un argu-

ment *ad hominem*, je demanderai à M. Sandon si, dans ses multiples arrestations, il n'a pas mis contre lui au moins les apparences. Tant d'avanies, j'imagine, ne lui seraient pas survenues, si, dédaignant sagement son persécuteur, il se fût, avocat distingué, confiné dans l'étude et le soin de sa clientèle. Les réformes qu'il sollicite sont d'ailleurs impraticables. M. Sandon n'insiste point sur les deux certificats. Avec l'opinion qu'il s'est faite de la corruption médicale, il a bien senti qu'ils ne comporteraient pas plus de garanties qu'un seul. L'idée de faire intervenir le conseil de famille n'est pas nouvelle. Elle a été écartée comme utopique. On n'improvise point de pareilles réunions. Nulle serait leur compétence. Et, en cas de désaccord, pense-t-on, sinon dans des cas très-exceptionnels, qu'il fût aisé, moral et humain de faire figurer, *coram populo*, les aliénés dans des poursuites judiciaires? A Paris notamment, où vingt séquestrations ont lieu en un jour, la justice serait en permanence. En vue de prévenir un mal imaginaire, on engendrerait mille inconvénients réels. Pour les cas d'urgence, la prison répugnerait. Où aller chercher un autre lieu de détention ordinaire? Restreindre aux parents les plus proches la faculté de provoquer la séquestration impliquerait, ce qui n'est pas, que tous ceux qui tombent fous ont à proximité les membres de leur famille.

Toute cette complication, stérile, dangereuse, est de pure fantaisie. En réalité, si quelque chose importe, c'est la vérification du placement et l'opportunité du maintien. Par la combinaison de ses textes, la loi y a pourvu, et l'expérience la justifie. Cependant, même parmi nous, des scrupules ont surgi. Certains délires passagers peuvent revêtir le caractère de la folie. M. Ferrus aurait désiré qu'à chaque asile fussent annexées des salles spéciales, où, avant de les classer définitivement, on observât ces cas équivoques. D'autres ont proposé des commissions médico-administratives, qui, tenant lieu des visiteurs actuels, suivraient assidûment le mouvement des asiles. Vieille de date, cette proposition a été renouvelée conditionnellement, il y a quelques mois, par un administrateur compétent (t. IX, p. 158). La commission, élue pour trois ans, se composerait d'un médecin, d'un avocat et d'un magistrat. Loin de s'opposer à cette combinaison, ceux qui en conçoivent le moins l'objet n'y ont point refusé leur adhésion, car ils ont cru qu'il n'était pas inutile de multiplier le nombre de ceux qui s'intéressent au sort des aliénés. Sous ce rapport, M. Sandon ne voudrait donc que ce que nous avons voulu nous-même. Cette fonction, du reste, elle est déjà remplie dans les établissements publics par les commissions de surveillance. Pour que celles-ci ne laissassent rien à désirer, et tel a été toujours notre

vœu spécial, il serait bon et logique que de cinq le nombre des membres fût porté au moins à neuf, que les intérêts divers, surtout médicaux, y fussent représentés, et que, dans leur nomination, le vote populaire remplaçât le bon plaisir administratif, moins soucieux du travailleur que du familier ou du courtisan. Si à Paris les établissements sont en souffrance, c'est que, manquant aux uns, elles fonctionnent mal dans les autres.

Légalement, les commissions de surveillance ont sur les biens un droit de tutelle, qu'elles exercent par un administrateur provisoire, à moins qu'il n'y ait été pourvu par un tribunal. Comme les asiles privés s'administrent librement, cette protection n'existe pas pour les pensionnaires dont la fortune, parfois, soit lésinerie ou convoitise, est exploitée par quelque parent cupide, ou ne sert pas à leur soulagement, dans la proportion voulue par la loi. Eux-mêmes, les premiers, les chefs de ces maisons ont signalé ce *desideratum*. Il n'avait pas, d'ailleurs, échappé à l'attention des législateurs, qui, pour le négliger, ont eu leurs raisons. Une entreprise particulière implique indépendance et responsabilité. Il leur a paru peu séant de s'immiscer trop avant dans sa gestion. D'autre part, une sollicitude ombrageuse règne parmi les classes riches. La folie fait tache dans la parenté. On souffrirait d'une divulgation, rendue inévitable par une inquisition indiscrète et réitérée. Ces considérations ayant prévalu, les Chambres ont cru qu'il leur suffisait d'avoir assuré la sauvegarde individuelle, s'en rapportant, pour le reste, aux sentiments de dignité et d'affection des familles.

Ainsi, monsieur, cette loi, si détestable qu'à son nom seul on se signe, a songé, a paré à tout. Il y a une fissure : c'est nous qui l'avons découverte, ou plutôt, en la laissant subsister, les auteurs de la loi ont obéi à d'honorables préoccupations. Quant à l'assistance à domicile, la question change de caractère. L'atteinte à la liberté disparaît. Du terrain juridique, M. Sandon, sans le sentir peut-être, nous transporte sur celui de la science. En des circonstances données, lequel est préférable de ces deux modes : ou patronner au dehors les aliénés indigents, ou les recueillir dans les asiles? Désintéressons d'abord la loi. M. Sandon, à la remorque du docteur Turck, décide *ex cathedra*. Mais, trancher une difficulté n'est pas la dénouer. Pour celle-ci, précisément, votre aiguillon n'était pas nécessaire. Elle s'est imposée à notre examen dès l'origine, et n'a cessé de défrayer nos discussions. Notre tendance, ceci vous surprendra, eût même été dans le sens de vos vues, en présence du rapide encombrement des asiles et des doléances relatives à la progression des charges départementales. Tout pesé, néanmoins, on n'est

point parvenu, tant le problème est complexe, à imaginer une combinaison sortable.

En ce doute, la loi, comme partout, montre sa sagesse. Les placements d'office répondent à un besoin absolu. A défaut d'autre initiative, l'autorité, gardienne de la sécurité de tous, devait veiller à l'isolement des aliénés notoirement dangereux. Pour les autres, l'admission étant facultative, la loi n'avait qu'à prescrire la constatation sincère de l'aliénation mentale. Il ne lui appartenait pas de fixer d'avance un triage, qui, vu l'incertitude et l'infinie variété des cas individuels, aurait provoqué d'interminables controverses, exposé à d'imprudentes résolutions et créé d'inutiles responsabilités. La réglementation est notre plaie. Comme tout homme, une société ne devient virile que dégagée d'entraves. Il faut un peu, les secondant, s'en fier au cours des choses, au bon sens public, au développement des mœurs.

Par l'absence de contrainte, la question ici soulevée reste intacte, appelant, dans le cercle libéral ouvert à l'administration, aux médecins et aux particuliers, tous les avis et tous les essais. M. Sandon prétend que nous n'avons jamais guéri de fous. Nous l'avons renvoyé aux faits et aux statistiques. Il trace de la vie de famille un tableau dont on ne trouve guère le pendant que dans les légendes pastorales. En tous cas, peu sensible aux attentions délicates, l'aliéné, dont le jugement et les sentiments sont altérés, est un trouble-fête qui, le plus souvent, transforme en enfer le foyer domestique. S'il avait réfléchi au dénombrement des insensés, M. Sandon se serait convaincu que le départ qu'il sollicite s'est, pour ainsi dire, opéré de lui-même, et que le chiffre de ceux que l'on garde à domicile, fous tranquilles en apparence, déments, épileptiques, aliénés, idiots, est de beaucoup supérieur à celui des infortunés dont on est forcé de se séparer. Puis, un obstacle puissant s'oppose aux séquestrations faciles : c'est la dépense. Les classes aisées, quand le malade n'est que gênant, hésitent pour payer à un asile privé une pension élevée. D'autre part, les communes, entrant en participation des frais du séjour des indigents, n'acceptent cette charge qu'à bon escient. Dans les conditions présentes, une vérification n'amènerait que d'insignifiantes défalcations.

Le système d'indemnité fascine de prime abord. Nous l'avons tourné et retourné. Tout bonnement, monsieur, il est impraticable. On peut même affirmer qu'en peu d'années, il produirait des résultats contraires à ceux que l'on entrevoit. Quelques familles, sans contredit, seraient alléchées par la prime. Beaucoup renonceraient au profit, pour se soustraire au fardeau. Une défection en entraînerait une autre, et l'on retomberait

dans la vieille ornière. On serait, en outre, assailli par une foule de réclamants qui, ayant répugné à placer leurs malades, se croiraient des droits égaux aux faveurs accordées à leurs voisins. Cela nécessiterait des expertises. Quels seraient les arbitres? Les juges de paix, les autorités communales, les médecins même des localités n'auraient aucune compétence. Il faudrait des inspecteurs *ad hoc*, des hommes du métier, c'est-à-dire un rouage de plus à notre mécanisme administratif, déjà si labyrinthique.

Ne croyez pas, en ce qui nous concerne, que ces enquêtes effrayent les aliénistes. La science n'aurait qu'à y gagner d'être, si elles étaient pratiquement dirigées, mieux instruite de la vraie situation. Il nous semble seulement, au point de vue du désencombrement des asiles, qu'elles tendraient plutôt à augmenter les placements qu'à les restreindre, en révélant, à l'égard d'une foule d'individus non placés, soit la possibilité d'une cure dans une maison spéciale, soit l'opportunité d'une séquestration propre à garantir le public et eux-mêmes de périls imminents.

Sur quelle base encore se ferait la répartition? Comment s'en régleraient l'emploi et la durée? Autant de causes d'embarras financiers, autant de sources de conflits inévitables. Dans nombre de cas, le secours serait économisé ou dépensé, sans profit pour le malade. Un contrôle est difficile; la négligence, les sévices se dissimulent sous le voile d'un intérêt affecté. Admettons que le maire, à qui M. Sandon s'en réfère, constate l'ingratitude. Ses réprimandes ne remédieront à pas grand'chose. Et, s'il médite de confier l'aliéné à des étrangers, où, sans parler des avanies auxquelles il s'exposerait, trouvera-t-il des nourriciers qui consentent à se dévouer au pauvre infirme pour un prix très-insuffisant?

Nous n'avons qu'effleuré le sujet. Que serait-ce, monsieur, si, aux exemples trop légèrement produits par la presse, opposant les exemples vivants que chaque jour la pratique fournit, nous poursuivions le parallèle des aliénés à domicile et dans les asiles? Que d'heureuses transformations n'aurions-nous pas à revendiquer, en raison des soins intelligents, de la régularité de l'action morale, des accidents prévenus ou conjurés? Dans les familles riches, pleines de susceptibilités et de préventions, le traitement rencontre des obstacles dont on n'a pas l'idée. Plus grands dans les classes moyennes si affairées, ceux-ci deviennent surtout absolus dans les classes ouvrières, à qui manquent le temps, le logement, l'éducation et le confortable. Le danger, d'un autre côté, ne s'estime pas à l'apparence. Il y a peu d'aliénés réellement inof-

fensifs. Combien de pseudomonomanes dont le trouble secret ne se manifeste, à la stupéfaction publique, que par des meurtres, des incendies, des suicides ! Un épileptique, le jour même de ses noces, immole son beau-père, dans un accès subit de fureur. Ces hécatombes de cinq à six victimes dont les gazettes nous racontent les péripéties effrayantes ont presque toutes pour auteurs des individus atteints de mal caduc. Les hallucinés sont particulièrement redoutables. En plein jour, un vieux soldat de Moscou laisse pour morte sur la place une femme de 68 ans, sous le prétexte qu'elle avait endoctriné sa petite fille, âgée de 8 ans. N'y ayant point alors d'asile dans le département, on le conduisit en prison et de là à l'hospice. Trois ans après, rendu à la liberté, il se montre calme pendant une longue période. On avait oublié le passé, lorsqu'il renouvela son agression sur une autre dame, qui languit et mourut. Les lypémaniaques stupides, les déments ont leurs moments d'automatisme et de colère. Eux-mêmes, les idiots, commettent fréquemment de déplorables méfaits. C'est un acte légendaire que celui d'un de ces infirmes d'esprit, qui, ayant vu *saigner* un porc, imita cette opération sur son petit frère au berceau. Dans mon pays, il y a une trentaine d'années, un drame non moins sinistre eut pour héros un imbécile. Sa famille possédait un champ, dont elle avait vendu sur pied le produit à un riche cultivateur. En voyant celui-ci diriger vers sa ferme la voiture qui emportait la récolte, il lui traversa le ventre d'un coup de fourche.

Si ces particularités étaient connues, on nous accorderait, monsieur, plus d'indulgence. Il semble que toute séquestration soit un crime dont nous soyons responsables. Le vrai coupable, c'est le malheureux aliéné, dont l'état, en dedans comme en dehors de l'asile, s'escorte d'inconvénients. Son bien-être cause notre plus vive préoccupation. Appréciant le bienfait de la liberté individuelle, de grand cœur, nous souhaiterions qu'il en pût jouir. Mais cette liberté, chère à tous, lui-même en éprouve-t-il le besoin ? en sent-il le prix ? n'en abusera-t-il pas contre autrui ou à son propre préjudice ? Si un traitement lui est nécessaire, si son inconsistance exige une surveillance, une protection efficaces, aura-t-il tout cela dans un milieu libre ? La pitié due à son infortune ne se convertira-t-elle pas en indifférence, en abandon, en procédés inhumains ? Avant de décider un placement, une maintenue ou une sortie, toutes ces circonstances doivent être pesées, l'aliéné n'étant pas seul en cause, mais aussi la société et la famille. En présence de voies semées d'écueils, au sein des intérêts en conflit, notre perplexité est quelquefois extrême.

Cependant, monsieur, le bruit qui se fait autour de la question des

aliénés n'est pas absolument vain. Sous cette agitation inconsciente, pointe une aspiration légitime. Tant d'invisibles liens nous attachent au foyer de nos affections et de nos habitudes, qu'on ressent un secret malaise, à la pensée qu'un de ses semblables en soit séparé. Gheel a dû en partie à cet attendrissement l'espèce d'auréole qui l'entoure. Un médecin allemand, qu'on pourrait appeler le touriste de l'aliénation mentale, M. Mundy, a jeté son dévolu sur cette colonie. Aucun des asiles européens qu'il a visités ne lui a paru comparable, et chacun a pu voir à l'*Exposition universelle* un modèle de chalet, qu'il propose pour la fondation, sur de vastes emplacements, de nombreuses agglomérations de villas, sous le nom de *patronage familial*. Dans un charmant ouvrage sur Gheel, M. Jules Duval ne s'est pas montré moins enthousiaste. Son admiration lui a même arraché cette déclaration que si, par malheur, — la providence l'en préserve — la folie venait à l'atteindre, il entendait qu'on ne le traitât pas ailleurs. La science, tout en rendant justice au bien, n'a pas trouvé qu'il compensât suffisamment des inconvénients réels, que le dévouement des nourriciers, l'habitation et le régime méritassent l'apothéose, et qu'il n'y eût qu'à louer la promiscuité des malades avec les habitants.

Nos confrères anglais ont visé le même but par un autre mode. Se basant sur cette idée que, dans l'existence en commun, on se rapproche d'autant plus de la vie de famille que l'on est moins nombreux, ils ont créé des cottages, contenant de 15 à 20 aliénés au maximum; et, afin de leur assurer une bonne condition médicale, ils les ont placés à proximité et sous la tutelle des asiles. Le fonctionnement aurait d'heureux résultats. En guise d'un établissement en projet à Milan, M. Biffi a proposé, à son tour, principalement pour motif d'économie, de petits manicomes disséminés, dont, selon lui, l'installation, à somme égale de malades, coûterait moins que la construction d'un grand asile.

Dans la solennelle discussion qui s'est engagée, il y a cinq ans, à la Société médico-psychologique, ces conceptions et ces essais n'ont obtenu qu'une mention d'estime. Nous avons, au contraire, exposé en cette circonstance une combinaison, simple à la fois et rationnelle, qui nous paraît de nature à concilier toutes les convenances. En 1843, dans un livre : « De l'organisation médicale en France », se trouve longuement discuté un plan de maisons hospitalières par circonscriptions communales de 3 à 4000 âmes. La folie passagère, l'aliénation chronique, l'épilepsie, l'idiotie, la surdi-mutité, avaient, parmi les infirmités, leur division naturelle. Qu'on spécialise à ces catégories de telles institutions, le but sera rempli. Indépendamment du chef-lieu, chaque canton con-

tient quatre ou cinq centres, autour desquels se groupent plusieurs communes. C'est là, dans l'endroit le plus propice, que devrait se fonder le petit asile. En estimant à 8 la moyenne des admis (4 hommes et 4 femmes), on aurait, pour l'ensemble des circonscriptions (environ 10 000), un total de 80 000 secourus, c'est-à-dire près des deux tiers en plus du chiffre actuel.

En soi, pour ce faible contingent, l'installation exigerait des dépenses minimes. Mais, l'espace étant essentiel, il serait à désirer qu'elle se fît dans un domaine un peu vaste. Partout il y a des fermes. On pourrait au moins, ne l'achetant pas, en louer une avec des clauses spéciales, de façon à n'avoir provisoirement qu'une rente à desservir. L'exploitation, confiée à un agent sûr, désintéresserait certainement la communauté, si elle ne procurait des bénéfices. Tout fermier doit réussir, à moins d'une incapacité, d'une négligence et d'une inconduite, lesquelles, fréquentes parmi ceux qui ne relèvent que d'eux-mêmes, ne sauraient s'admettre en un chef choisi, subordonné et contrôlé sévèrement. Dans une ferme, où les principales ressources abondent, surtout en y joignant un maraîcher et de certaines industries, les frais d'entretien, réduits au minimum, seraient en partie couverts par la pension des payants et le travail des valides.

En se relayant et s'entr'aidant au besoin, le personnel employé suffirait d'autant plus largement que, les aliénés agités ou à penchants dangereux figurant à peine pour un dixième dans nos cadres actuels, et cette proportion devant notablement diminuer dans les nouvelles conditions, on aurait chance de n'en avoir, occasionnellement, qu'un ou deux, dont on pourrait, à la rigueur, opérer le transfert dans l'asile départemental.

Comme soins et bien-être, on aurait l'idéal. A Gheel, le malade vit dans une famille, non dans sa famille. Son nourricier étant pauvre, il partage nécessairement sa médiocrité. A l'égard de la liberté surfaite dont il jouit, les avantages en sont plus que problématiques. Nous avons vu toutes les raisons qui militent contre le traitement à domicile. Mais le vice radical, c'est l'éloignement ; la privation du foyer, le lien brisé des affections, la nostalgie. Et, malheureusement, cette infirmité, si méritants qu'ils soient, est commune à nos asiles, qui en ont quelques autres : contact des malades entre eux, incommodité et quelquefois danger des dortoirs et des infirmeries, sympathie des gardiens affaiblie par la répartition, stricte uniformité du régime alimentaire, discipline offusquante.

Dans nos refuges circonscriptionnaires, tout profit, sans aucun de ces

inconvénients. Vie familiale pleine et entière. Autour de soi, des connaissances, des amis, des collaborateurs, dont l'empressement à vous être utile n'est altéré, ni par l'esprit de spéculation, ni par la concurrence ou la gêne. Huit infortunés, mêlés à l'existence active d'une vingtaine de serviteurs, c'est à qui les aimerait, les choierait, se prêterait à les distraire, à les diriger, à leur prodiguer l'assistance. Dans l'alimentation, quelle différence ! Ces repas monotones, compassés, où tout se compte et se mesure au gramme et au centilitre, remplacés par les saines agapes, où, stimulé par l'entrain général, on mange à sa faim, on boit à sa soif, des mets succulents, des boissons salubres. Car ce n'est pas là que se marchanderaient le lait pur, les œufs frais, les bons légumes, les fruits rafraîchissants, même les lapins et la volaille. Et l'habitation, et les vêtements ! A chacun sa chambrette décente, isolée, bien exposée, bien aérée, s'ouvrant de plain-pied sur des jardins verdoyants, où de la vue le repos s'étend à l'âme. Pour étoffer la garderobe, n'apercevez-vous pas, à l'appel inévitable de dames patronnesses, surgir, de tous les points de la circonscription, les offrandes en nature? La bonne volonté, enfin, engendrant l'aptitude, quelle garantie pour l'exécution ponctuelle et intelligente des prescriptions médicales !

Pas d'abus possible. Justice, protection, encouragements, concours, seraient, dans une mesure absolue, les fruits d'une généreuse entente entre les diverses communes représentées, sans INTERMISSION, par tous leurs citoyens : maires, adjoints, conseils municipaux, notables, curés, médecins, pharmaciens, instituteurs, habitants, unis de cœur et d'intention dans cette tâche morale et moralisatrice. Songeons aux points culminants : la liberté, la famille. En une sorte d'Eldorado, où les heures s'écouleraient au sein d'un mouvement entraînant, l'oppression serait peu sensible pour de pauvres êtres n'ayant qu'une conscience imparfaite de leur état. Mais, en réalité, toute latitude désirable existe. Ni grilles, ni verrous, à moins d'une opportunité légitime. A chaque instant de la journée, sans formalité agaçante, parents et amis, tous connus, pourraient visiter leurs malades, les promener dans la ferme ou au dehors, les emmener chez eux. Un domestique, à l'occasion, les y conduirait ou s'en ferait accompagner dans ses courses. Si quelque circonstance heureuse motivait une réunion de la famille, ils participeraient à la fête. Même, venant à s'aliter gravement, combien ne serait pas précieuse, autant que convenable, l'assistance des parents et amis veillant la nuit à leur chevet, de concert avec les gardiens?

Dans leur triste condition, serait-il pour eux un sort plus enviable ? La joie domestique ne les abandonnerait jamais, et un rapprochement

constant entretiendrait chez les parents ce respectable sentiment de solidarité familiale, qui, loin de s'éteindre sous le coup de l'irritabilité desséchante que cause le fardeau d'un malade gênant, s'aviverait naturellement par l'affection et la pitié. Par surcroît, les médecins de la localité, afin d'égaler leur savoir à leur zèle, s'adonneraient à notre étude mentale, jusqu'ici trop négligée. Ayant toutes les chances possibles de guérison, d'amélioration, ou au moins de longévité, les aliénés seraient aussi protégés dans leurs intérêts et leur fortune par la conscience publique et l'appui de tous. Ajoutons, quant aux malades placés dans les asiles départementaux, que, le cas échéant, ils pourraient être renvoyés dans la maison hospitalière de la circonscription, soit pour y rester définitivement ou pour y achever leur convalescence, selon que le mal tendrait à chronicité ou entrerait dans une phase favorable.

Ces indications, monsieur, ont pour base une expérience déjà ancienne et une consciencieuse méditation. Elles répondent à des besoins réels et pressants. Pour en IMPROVISER la réalisation, que faudrait-il ? La lumière vulgarisée sur le problème, l'initiative d'un pouvoir sachant et voulant. L'organisation simple et à la fois économique que je propose ne remédierait pas seulement à un mal méconnu dans sa gravité et son étendue. Par suite de la fermentation intellectuelle et morale qui se développerait dans les circonscriptions, c'est-à-dire dans toute la France, et dont le rayonnement se propagerait à l'éducation, à la mutualité, à toutes les formes du progrès, elle servirait de prélude et d'acheminement à une prompte et salutaire rénovation sociale.

Sur cette thèse, qui convie les bien inspirés, je serais heureux, monsieur, de voir se concentrer les efforts de votre talent. Elle en est digne. Mais vous n'aurez garde. L'instinct suffit à l'action ; la conception est plus exigeante. Un seul jour ne fait point, d'un batailleur qui s'enivre de tumulte, de détonations et de fumée, un chercheur de vérités, réfléchi, patient, infatigable. Vous êtes une des plumes les plus distinguées du journalisme. On vous lit généralement avec plaisir, parfois avec enthousiasme. Vous avez vieilli sur la brèche. Quel ensemble saillant est sorti de vos écrits ? N'avez-vous pas plutôt, sans boussole, vogué au gré des flots ? Où sont, par vous, les questions vitales résolues, les horizons dévoilés, les réformes pratiques suggérées, sans cesse poursuivies et retournées dans tous les sens ? Obéissant à une coutume vraiment déplorable, l'*Opinion nationale*, comme presque toutes les feuilles politiques, remplit la moitié de ses pages de futilités ou de vilenies, elle élève sur son pavois une foule de médiocrités bouffonnes et ambitieuses ; elle donne la réplique à un tas d'agioteurs sans vergogne ; et si, d'aventure,

on mendie sa publicité pour quelque étude sérieuse, elle lui ouvre ou lui ferme ses colonnes avec la même indifférence ou la même caprice.

Un écueil du temps, monsieur, est cette attitude de la presse. Entraînant prématurément dans son tourbillon les esprits ardents, les intelligences d'élite, elle les détourne du courant scientifique, où la civilisation les appelle. Dominée par l'actualité, enfiévrée par les événements, approfondissant peu, elle ne traduit guère que des impressions superficielles, fausses ou incohérentes. Encore si, de ses élucubrations on pouvait toujours se borner à dire : *Verba et voces prætereaque nihil.* Mais, stérile pour le bien, elle n'est pas inféconde pour le mal. La plupart des questions qu'elle entreprend de traiter, elle les embrouille ou ne les résout qu'incomplétement. Par sa pétulance dans des luttes où il est commun que des mobiles d'intérêt ou d'amour-propre se substituent au sentiment de justice, elle surexcite les antagonismes et livre la société, sans défense, à la merci des passions aveugles, cupides ou malfaisantes. Il y a trente ans, monsieur, que, dans mon humble sphère, je m'efforce, et par la détermination du but, et par l'exemple, de réagir contre cette fatale tendance. Mais que peut, isolée, une voix obscure et sans autorité ? C'est aux forts, à ceux qui commandent à l'opinion, et que son souffle soulève, qu'il appartiendrait, arrêtant le programme d'une transformation nécessaire, d'en promouvoir partout l'application logique et régulière. Noblesse oblige. Au premier rang, monsieur, vous comptez parmi la phalange de ces privilégiés. Permettez-moi de vous affirmer, en terminant cette trop longue épître, que si j'avais eu le don de vous inculquer mes convictions, ma direction, ma volonté, les espérances de l'avenir et le salut du monde seraient entre vos mains.

Veuillez agréer, etc. DELASIAUVE.

ÉDUCATION.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE D'ÉVREUX,

DIRIGÉE PAR MM. DESLANDES ET GOY.

On sait l'intérêt particulier que nous portons à cette école. Son mérite à nos yeux n'est pas seulement d'avoir été fondée par des hommes capables, nos meilleurs amis. L'enseignement exige des aptitudes, une vocation, un dévouement que la science ne donne pas toujours. Ce sont ces qualités essentielles, incarnées en quelque sorte dans toute une fa-

mille, qui, par des résultats constamment progressants, ont valu à l'institution la haute réputation dont elle jouit. Cette année, la distribution solennelle des prix (août) avait un attrait spécial, étant la première depuis l'inauguration de l'installation nouvelle, dont, la dernière fois, nous avons entretenu nos lecteurs. Nous nous y sommes rendu, désireux d'en apprécier l'effet et surtout de prendre une idée de l'établissement : emplacement, constructions et classes.

Sous ce double rapport, notre édification a été complète. Le bâtiment, dans sa simplicité élégante, présente un aspect monumental, dont chacun est frappé. Assis entre deux belles cours, à l'une desquelles fait suite un vaste jardin, il se compose d'un corps principal à double étage, avec côtés en retour, que réunit une large galerie, servant de promenoir intérieur. Tout y est grandiose et confortable : les logements d'habitation, les dortoirs, les salles d'étude et des leçons, les ateliers, les laboratoires, les lieux d'exercice, etc. Rien n'y a été épargné, et d'abord on juge que ceux qui en ont conçu le plan obéissaient à un idéal longtemps médité et avaient le vif sentiment des besoins à satisfaire.

La cérémonie avait attiré un grand concours de spectateurs, dont la physionomie sympathique trahissait l'estime et la confiance. Aux parents des élèves étaient venus se joindre beaucoup de personnes de la ville et des communes environnantes. Sur l'estrade, figuraient, à côté de M. le préfet, l'excellent abbé Préaux, curé de Saint-Taurin, M. Lemercier, adjoint, remplaçant le maire indisposé, le secrétaire général de la préfecture, le proviseur du lycée, l'inspecteur d'académie et l'inspecteur des écoles, M. Bourguignon, architecte du département, et une foule de notables, plusieurs vieilles connaissances, à qui nous avons été heureux de serrer encore une fois la main.

M. Deslandes, dans un discours qui a ouvert la séance, a tracé un précis des améliorations réalisées et des résultats obtenus dans l'année. Menuiserie et ajustage, agriculture et arboriculture, nul, dit le savant professeur, ne contestera l'utilité de ces nouveaux enseignements. « Quel est le chef de famille qui ne soit pas obligé souvent d'exécuter de ses mains des travaux de peu d'importance sans doute, mais que réclame soudain une nécessité impérieuse ? Quel est celui qui, ayant près de sa demeure le plus petit coin de terre, ne prenne pas plaisir à le soigner et à l'embellir ? » La musique, le dessin, qu'on a appelé le sixième sens, sont également l'objet d'importantes remarques de la part de M. Deslandes, qui signale leur utilité pratique et leur influence sur l'intelligence, le caractère, les goûts, les habitudes et la moralité. On ne prise pas assez tous ces divers exercices, propres à faire éclore des vo-

cations qui resteraient ignorées, et à développer des talents dont l'application réponde à l'imprévu de l'avenir.

Entre les nominations, prenant à son tour la parole, M. Arsène Meunier a abordé un point capital de l'éducation, qui ne pouvait être traité par un orateur plus autorisé, ni dans une occasion plus propice : les parts afférentes à la famille et à l'école, aux pères et mères et aux maîtres. Il établit trois périodes : l'une où, jusqu'à six ans, l'enfant reçoit chez lui les premières notions; la seconde, comprenant l'externat primaire et s'étendant de la dixième à la onzième année; la troisième où, au pensionnat, les écoliers dans l'aisance complètent leurs études. Au début, la mère est à peu près l'unique institutrice. En même temps qu'attentive à pourvoir aux besoins immédiats de la frêle créature qui lui doit l'existence, elle préside à l'éveil de son intelligence et de ses sentiments, lui apprend à bégayer les mots familiers, enrichit son vocabulaire, en agrandissant le champ de ses idées, et dépose en lui, par l'aperception, sans cesse exercée, du bien et du mal, l'intuition de la morale et de la responsabilité. Le rôle du père, plus calme dans sa tendresse, est de lui imposer le respect.

A l'heure venue, l'instituteur s'associe à la tâche des parents, sans la diminuer. On peut même dire que celle de la mère croît et s'élève; car elle aura à lutter contre des impressions nées des études mêmes et de la fréquentation avec les condisciples, et dont l'influence sur les goûts et le caractère peut s'exercer dans le sens le plus heureux ou le plus funeste. Il importe que, vigilante sans relâche, elle se tienne au courant de tous les événements de la vie de l'écolier. Certains devoirs sont médiocrement goûtés; par d'adroites incitations, elle l'aide à surmonter ses répugnances. Se montre-t-il querelleur? elle s'ingénie à modérer son âpreté naturelle et son égoïsme. Attristée de sa nonchalance, joyeuse de ses progrès, elle le récompense surtout par ses caresses et ses baisers, comme elle le punit par ses reproches et par ses larmes, selon qu'il cède à de généreuses tendances ou obéit à de mauvais penchants.

La mission incombant au père prend, de son côté, une importance considérable. Ayant fait choix d'un digne instituteur, il se concerte avec lui pour le seconder le plus utilement possible, en veillant à l'exactitude de l'enfant, en l'interrogeant souvent, en l'accoutumant à des lectures en commun, et, pour cela, lui composant une bibliothèque instructive et amusante. Le discernement n'est pas tout. Pour se défendre dans la société, l'homme a besoin de qualités viriles et d'expérience. C'est au père, développant chez son fils la fermeté la résolution, la

persévérance, à lui communiquer l'énergie nécessaire pour vaincre toutes les difficultés, résister aux plus rudes épreuves et ne se laisser abattre par aucune souffrance. Afin, surtout, de lui donner une juste idée de la scène où il est appelé à figurer un jour, il doit, à mesure que sa raison se forme, l'initier aux affaires de sa profession, à ses relations sociales, aux événements qui favorisent ou traversent ses desseins.

Nous avons tracé le programme de l'enseignement primaire. M. Meunier, qui, comme nous, veut qu'on élève le niveau intellectuel, n'attache point un moindre prix à la culture morale. Mais le maître ne saurait régler les actions particulières. C'est en codifiant les vertus, en les mettant à portée des jeunes intelligences, par un exposé et des exemples précis, qu'il féconde et sanctionne ce qui s'apprend de bon et de pratique au sein des familles.

Dans le pensionnat, si l'élève reste externe, rien n'est changé, sauf pour les parents l'impérieuse nécessité d'égaler leurs soins aux besoins agrandis. Auprès des pensionnaires, les chefs d'établissements contractent d'étroites obligations. A la mission d'inculquer des notions et de faire goûter des préceptes, s'ajoute pour eux la direction de la conduite. Cette suppléance délicate n'est cependant pas sans compensation. Loin des siens, l'enfant sent d'autant plus fortement la vivacité de l'affection qu'il leur porte. Il gagne souvent à être dépaysé à un âge, où, chez beaucoup, se manifeste l'inquiétude du déplacement. Son assujettissement à une discipline inévitable et pondérée lui crée de plus des conditions d'activité, d'ordre et de régularité, dont plus tard il recueille le profit.

Pour lui, des études supérieures vont ouvrir des horizons inattendus, mettre en jeu des facultés nouvelles. Les sciences qui se succèdent n'exigent plus seulement l'application des sens et de la mémoire. Elles offrent à la sagacité des problèmes plus ou moins ardus, dont la solution implique le concours de toutes les puissances de la conception et du raisonnement. C'est ici qu'éclate le mérite d'un maître habile et dévoué, qui, s'identifiant avec ses élèves, les entraîne par la vivacité de son action. Il ne pérore point en professeur égoïste, qui s'admire. Sa parole est un feu, qui se communique et s'entretient par l'échange. Il veut que ce qu'il enseigne, chacun le sache pertinemment, et puisse l'enseigner avec lucidité et rigueur de démonstration.

Cette peinture de l'éducation a été nettement tracée par M. Meunier. Il en avait le type en sa personne, et son école lui en fournissait un parfait modèle. Là, en effet, où, dans l'accomplissement d'un pro-

gramme de connaissances positives, on s'applique à former le chef de famille, l'agent de production, le citoyen et le Français, toutes les leçons sont vivifiées par des réflexions, des aperçus et des rapprochements, qui font aimer et admirer tout ce qu'il y a de vrai, de bon, de juste, de grand et de beau.

On conçoit tout ce que doit développer d'émulation une institution ainsi dirigée. Ces luttes du pensionnat préparent efficacement à celles du monde. Le moral surtout en reçoit un heureux perfectionnement. Entre les disciples, entre ceux-ci et les maîtres, l'incessant commerce d'idées exactes, de sentiments généreux, d'excellents rapports établit d'étroits liens d'estime, de sympathie et d'affection, garanties actuelles et futures des devoirs envers les pères et mères, les frères et les sœurs, les concitoyens et le pays. Ainsi se complètent mutuellement l'école et le foyer domestique, répondant à ce double élément : vie privée, vie publique.

S'adressant aux élèves, M. Meunier exprime, en terminant, l'espoir d'obtenir d'eux, pour ses collègues et pour lui, un peu de cette reconnaissance qu'ils ont pris à tâche de leur inspirer pour leurs parents. « Ne » vous avons-nous pas, s'écrie-t-il, versé la science à pleines mains » et à cœur ouvert?... N'avons-nous pas cherché par tous les moyens » en notre pouvoir, c'est-à-dire par nos préceptes, par nos conseils, » et pourquoi ne le dirais-je pas? par les exemples de notre vie, à » inculquer dans vos consciences les principes de moralité et d'honneur?... » En ce qui concerne l'orateur, après cinquante-deux ans de professorat, son zèle n'a point faibli; mais il ne saurait se faire illusion. Dans un temps limité, ses forces peuvent le trahir. Du moins, laissant des fils et des petits-fils accoutumés à la tradition, aura-t-il la consolation suprême de voir, grâce à leurs soins, se perpétuer et s'agrandir encore les succès qui ont valu à l'école professionnelle d'Évreux une si honorable confiance. Ces dernières paroles, prononcées avec un attendrissement visible, ont profondément ému l'auditoire.

A peine la distribution s'achevait que, spontanément, les élèves se sont précipités vers le gymnase, où ils ont accompli une série d'exercices, avec une agilité dont les assistants ont été émerveillés. Le public s'est ensuite répandu dans les salles où étaient exposés les dessins et les travaux d'art. Ajoutons qu'on a fort goûté les intermèdes d'harmonie exécutés par les élèves eux-mêmes, sous l'habile direction de leur professeur, M. Monvoisin.

DELASIAUVE.

Malgré l'attention presque générale dont l'éducation a été l'objet depuis une dizaine d'années, c'est à peine si l'on comprend vaguement encore les nécessités que le sujet comporte. Les associations se sont multipliées; on a beaucoup écrit; des essais plus ou moins heureux ont été tentés; on a même légiféré; le point capital est passé inaperçu, aussi bien des amis de l'instruction que du gouvernement. Fonder des écoles en vue d'un but spécial, organiser des cours d'adultes, propager les bibliothèques populaires, demander la liberté, la gratuité, l'obligation : tout cela est excellent; il y a plus et mieux à faire. Ce à quoi on devrait travailler d'abord de concert, c'est à établir un programme logique et complet d'études civiques, indiquant, pour tout citoyen (garçon et fille), le degré de savoir indispensable, fixant les parts afférentes aux éléments intellectuels, artistiques, moraux et hygiéniques. Il suffirait de vulgariser de pareilles données pour susciter çà et là un fructueux empressement. Mais, afin qu'elles ne restassent pas une lettre morte, la détermination des voies et moyens ne serait pas moins urgente. Quelle est la meilleure méthode : individuelle, mutuelle, simultanée ou mixte? Comment, un choix fait, en obtenir le plus de résultats possibles? En quel cercle d'action doivent rationnellement se mouvoir les maîtres, les parents, les associations bénévoles, les autorités communales et administratives? En Amérique, l'instruction tient son immense prospérité des impulsions exclusivement locales. Tout s'y fait par les municipalités. En créant des comités locaux, reliés par des délégués de circonscription aux comités d'arrondissement, la loi bienfaisante de 1833 nous acheminait vers le même but. Cette admirable fondation a été frappée d'ostracisme. Ne faudrait-il pas ou y suppléer ou la rétablir?

C'est à cet examen préalable que, dès 1849, nous n'avons cessé de convier tous ceux qu'intéresse le problème de l'éducation nationale. Le flambeau qui en serait résulté eût éclairé la route. Faute d'en avoir senti le besoin, les mieux intentionnés ont marché dans l'incertitude. Quelques-uns, d'instinct, avisent que le niveau intellectuel est trop bas, que les sciences ont droit de figurer en une certaine mesure, et que l'aspect moral a lui-même ses exigences. Leur formule manque de précision. De la grande majorité, les aspirations sont très-bornées. Dans les sphères gouvernementales, elles ne s'étendent guère au delà du savoir : lire et écrire, orthographier un peu (rudiments de grammaire), calculer (quatre règles et système métrique), utiliser diverses notions usuelles. La masse des libéraux n'a point un idéal supérieur. Ces élé-

ments lui suffisent, pourvu que le bienfait s'en répande sur tous et qu'échappant au cléricalisme, l'enseignement affecte un cachet professionnel.

Pour nous, le produit ne compense point les efforts. La propagande, pour ne pas fléchir, a besoin d'être galvanisée sans cesse. On croit aussi avoir fait assez quand, par des sacrifices et l'apparat de la publicité, on a mis en relief des écoles ou des cours qui, peu définis et d'une imitation difficile en dehors du sol où ils ont pris racine, s'effacent dans l'ensemble du pays. Sans se lier les bras et substituer l'action stérile à la direction féconde, on ne chômerait pas de centres d'expérimentation. Dans les villes, dans les villages même, beaucoup de maîtres, doués de vocation et de bon vouloir, deviendraient d'utiles ouvriers du progrès, si, les arrachant à leur routine, on leur traçait nettement, avec les conditions et l'étendue de la tâche, la marche à suivre pour la réaliser. Certes, je ne demande pas que l'on déserte ce qui existe; s'il s'étend encore, tant mieux ! Mais qu'on ne sacrifie pas le principal à l'accessoire, et qu'on se persuade bien que, si l'on parvenait à rendre ce but sensible pour tous, grâce à l'inévitable fermentation qui s'opérerait jusque dans les moindres hameaux, on arriverait très-vite à une transformation complète.

Du reste, l'occasion est propice. Les esprits pratiques commencent à entrevoir la nature de la réforme à poursuivre. A l'École professionnelle d'Évreux, dont nous parlons dans ce numéro même, les *desiderata* sont depuis longtemps pleinement remplis. D'autre part, nous lisons dans la *Tribune* du 12 septembre un article où se révèle, formel, le sentiment des mêmes nécessités. C'est un extrait du prospectus d'une institution secondaire, l'*École moderne*, qui, établie depuis sept ans à Saint-Germain en Laye, vient d'être transférée à Versailles. M. Jules Brandt, son directeur-fondateur, blâme avec raison la division actuelle des classes dans les pensionnats et les lycées. River les forts aux faibles et les faibles aux forts présente des inconvénients égaux en sens contraires. On entrave les uns, on épuise et décourage les autres. L'auteur se loue des groupes restreints et élastiques, où, provoquant le jeu du raisonnement plus que de la mémoire, le maître, suivant le dire énergique de Charron, « doibt apprendre à l'enfant à ne rien recevoir à crédict par authorité. » Car, ajoute l'ami et le disciple de Montaigne, « celui qui ne remplit que sa mémoire ressemble à celui qui mettrait « le pain dans sa poche pleine et mourrait de faim. »

M. Jules Brandt estime la formation du caractère un des plus grands attributs de l'éducation. Ce n'est affaire ni d'administration ni de police.

La volonté vit d'expansion. Pour féconder chez l'enfant, avec l'initiative, le sentiment de la responsabilité, il lui faut l'essor et l'énergie morale. Et ici l'exemple l'emporte sur le précepte. Raison, justice ne se commandent pas. Par une conduite sensée et l'abandon d'une confiance loyale, il appartient aux directeurs et aux professeurs de créer comme une atmosphère salubre, où les bons deviennent meilleurs et les mauvais moins mauvais...

M. Guardia, dans le plan qu'il a exposé, à propos du livre de M. de la Prade, l'*Éducation homicide* (t. VIII, p. 380), avait imaginé d'introduire dans des pensionnats de famille un certain nombre d'élèves étrangers. Cette conception a été réalisée par M. Jules Brandt, dont l'institution mériterait à juste titre, sous ce rapport, le nom d'*internationale*. Ce mélange, selon lui, a de notables avantages. Indépendamment de la facilité qu'il offre pour les langues vivantes, il permet d'apprendre, par le respect et l'amour des patries réciproques, à les rattacher, chacune, à la grande patrie des peuples : gage précieux de paix, de prospérité, de civilisation.

Le corps veut son éducation comme l'intelligence et le moral, dont il est le point d'appui. On a trop négligé l'hygiène, seul moyen de rétablir entre les facultés l'équilibre, si malheureusement rompu, au détriment des générations contemporaines.

En regard de nos idées, ce dessin sans doute n'est qu'une esquisse; mais il indique une réaction qui nous autorise à croire que l'auteur, imbu des principes par nous quotidiennement développés, saurait y puiser de quoi élargir le cadre de ses réformes. Une réserve touchant les sous-divisions classiques. Nous répugnons comme M. Jules Brandt au régime des étapes communes. Il y a loin d'une école à un régiment, des étudiants aux soldats. En quoi notre opinion diffère de la sienne, c'est que nous ne pensons pas que la réunion d'élèves d'inégales forces oblige à un enseignement mécanique et de pure mémoire. Le raisonnement est de tout âge, et, assurément, il ne serait pas impossible, 10 à 12 sujets de la sixième à la rhétorique étant appliqués à un même devoir, d'y adapter des explications profitables à tous. Le vice radical gît dans un mode routinier. Ce fait n'est point sans importance. Car on voit dans des familles, attelés séparément à une besogne particulière, des externes qui gagneraient singulièrement à travailler en commun. *A priori*, on le devinerait. Où est la logique du gros bon sens?...

P. S. — Cet article était en composition lorsqu'à travers les brochures qui nous sont envoyées, nous en découvrons une qui, sous le titre ÉCOLE LIBRE, fait aux familles un appel très-analogue au précé-

dent. Il s'agit seulement d'une fondation en perspective, pour laquelle l'auteur, M. L. Boutteville, ancien professeur de l'Université et du collége Sainte-Barbe, propose un fonds de souscription. Faisant une vive critique de l'enseignement officiel, dont son expérience l'a mis à même de constater les défectuosités radicales, il trace le plan de celui dont la nouvelle institution devrait réaliser le modèle. On se traîne dans la vieille ornière. M. L. Boutteville s'est ostensiblement inspiré des données de la science.

Trois colléges seraient réunis en un : le petit, le moyen et le grand. Ce dernier comprenant, de seize à dix-huit ans, la philosophie et les hautes études scientifiques, historiques et littéraires, ne s'organiserait que plus tard comme complément. Des deux autres, le premier, recevant les élèves de huit à douze ans, serait consacré à la grammaire et aux mathématiques, aux langues vivantes, aux exercices de mémoire et de rédaction, aux éléments des sciences physiques et naturelles, au dessin, à la musique, à la cosmographie et à l'histoire; le second aurait, en outre, pour objet principal, les langues anciennes, grecques et latines. Il y aurait de nombreuses subdivisions.

Au mécanisme, écueil des lycées, on substituerait le raisonnement et l'action, ce qui, chose précieuse, permettrait les séances courtes, variées, un savoir multiple, suivi de front, et la pratique, entremêlée, sur une grande échelle, du travail manuel et des exercices gymnastiques. Sans vertus, l'homme n'est qu'un diminutif de lui-même. L'*École libre* aurait une fois la semaine un cours de morale, où le devoir, sous toutes ses formes, illuminé par la théorie, trouverait sa sanction dans l'application et les exemples. Car, « à l'enfance, il faut l'apprentissage du devoir même, l'exercice de la conscience, comme du corps et de la pensée. »

Nous avons peu de sympathie pour les mobiles d'émulation ainsi que pour les moyens disciplinaires, vulgairement et séculairement employés. M. Boutteville néglige les uns et proscrit les autres ; ni cachot, ni pensum. « Un esprit libre ne doit rien apprendre en esclave. » C'est Platon qui a édicté cette maxime. Les exhortations suffisent. Le travail attrayant engendre la discipline.

Ainsi, on le voit, de toutes parts, les principes se conçoivent [illegible] s'affirment. N'oublions pas d'ajouter que l'idéal est [illegible] exter[illegible] vastes dépendances, où les élèves prendraient seul[illegible] repas de la journée. Au point de vue moral, l'[illegible] d'importance à la vie libre et pratique de la f[illegible] communauté claustrale.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes.—*Académie de médecine* (12 octobre). M. Tardieu offre en hommage une brochure de M. Virchow, *Sur l'hygiène scolaire*, traduite par M. le docteur Decaisne.

— *Société médico-psychologique* (26 octobre et 15 novembre). Discussion ouverte par M. Jules Falret, *Sur les aliénés avec conscience*. — Discours de M. Fournet.— M. Legrand du Saulle, archiviste-trésorier, communique à la Société une heureuse nouvelle. Les difficultés relatives à l'institution du prix Aubanel sont aplanies. Notre collègue a reçu de Mme veuve Aubanel la somme de 16 000 francs, qui a été déposée à la Caisse des dépôts et consignations.

Aliénés, idiots et crétins.— Il existe en France un service de statistique générale. Un magnifique volume, émané du bureau, donne, pour 1866, des résultats dont nous extrayons, en ce qui concerne la spécialité, les chiffres ci-après : Total des aliénés 50 726, soit 133 pour 100 000 habitants. Sur ce nombre, 63 pour 100, c'est-à-dire 32 130, sont traités dans les asiles. Proportion entre les sexes : 91 hommes, 100 femmes. Au lieu de 133, la moyenne s'élève dans la Seine à 239 ; dans Seine-et-Oise, à 299 ; ce qui serait en rapport avec l'exubérance des gens sans profession ou de professions libérales.

Idiots et crétins comptent pour 39 953, soit 105 pour 100 000 habitants : 132 hommes contre 100 femmes, en sens inverse des aliénés. Les 9/10es restent dans les familles. 1500 seulement séjournent dans les asiles. De 105, le chiffre monte à 383 pour la Savoie, à 262 pour les Hautes-Alpes. En somme, aliénés, idiots et crétins réunis, 92 000, soit 1 pour 420 habitants.

Quant aux goîtreux, au nombre de 50 000, dont 7500 figurent parmi les crétins, ils sont de 27 pour 1000 dans la Haute-Savoie et de 15 pour 1000 dans la Savoie.

Ces détails, que nous empruntons à la *Gazette hebdomadaire* (24 sept.), ne font point mention des épileptiques. Serait-ce une omission, ou, ce qui n'est guère probable, ceux-ci auraient-ils été confondus avec les aliénés?

Suicide et ses causes. — A propos d'une statistique qui constate, à Paris, dans le premier trimestre de cette année, 100 morts volontaires, le *Journal des connaissances médicales* (30 sept.) emprunte au *Journal de l'armée* d'ingénieuses remarques de son rédacteur en chef, M. Hippolyte Langlois. Les jeunes seraient en majorité. Très-peu fléchiraient devant la misère qui, s'avançant pas à pas, « avec des infortunes imméritées, » avec le poil qui pousse dans la main des paresseux, avec les petits » verres d'absinthe, avec les petites dames et tous les autres écarts de » régime, use la conscience à la longue et ne laisse plus assez de ressort » pour bondir dans l'éternité. » Le courage d'attenter à sa vie impliquerait, en pleine force, un désespoir quelconque, une déception amoureuse, un désastre financier, un deuil si grand qu'il serait intolérable. M. Langlois pense, en raison de l'âge des victimes, que la plupart des suicides sont dus à des chagrins d'amour. Le *tœdium vitae* atteindrait surtout la

partie morale de la population. Bouches en cœur, cols cassés, coureurs de filles, polissons de toutes nuances, vieux ou jeunes, tous ces gens-là qui vont sans scrupule et par passe-temps, de la brune à la blonde, ne se tueront jamais. Le fourneau qui asphyxie, la fenêtre qui du cinquième s'ouvre sur le pavé de la cour, la corde qui étrangle, la rivière qui engloutit ne connaissent point non plus la cocotte, la Vénus à tout prix, la débauchée, avide de plaisirs sensuels. On stigmatise comme des lâches les infortunés qui brisent le fil de leur existence. Écrasés sous le poids de la douleur, ils sont à plaindre, car ils n'ont plus le libre arbitre; ils succombent à une variété de maladie mentale.

Ce dernier trait n'est pas sans fondement. Toutefois, si les fortes étreintes engendrent l'envie de se détruire, les plus heureux ne sont pas exempts de ce penchant funeste. Il y a une espèce d'aberration, la pseudo-monomanie, où, fréquemment, il sévit et parfois a son effet de la manière la plus imprévue. On ne s'en est pas assez rendu compte en médecine légale.

Ivrognerie à New-York. — Le *Journal de médecine de Bordeaux* (octobre) reproduit, d'après une *chronique* américaine, la note suivante : L'asile de Birghampton, fondé, il y a cinq ans, près de New-York, pour les ivrognes riches, a traité, depuis cette époque : 39 ministres protestants, 8 magistrats, 40 négociants, 226 *médecins*, 540 gentlemen et 1387 demoiselles. B.

Nécrologie. — Une perte exceptionnellement sentie vient d'affliger le corps médical. Le docteur L. Cerise a succombé, en quelques jours, à la rapide aggravation d'une lésion intestinale, dont il éprouvait, depuis de longues années, les symptômes latents. La nature l'avait comblé de tous les dons, reflétés dans sa taille avantageuse, dans la dignité de son maintien, dans sa physionomie intelligente et expressive. Il s'est surtout distingué par de beaux travaux sur les fonctions et les maladies nerveuses. Notre spécialité qui, dès le principe, le compta parmi les siens, l'honore à d'autres titres. C'est à M. Baillarger et à lui que nous devons, recueil immense, vrai monument, les *Annales médico-psychologiques*. Plus tard, il prit une part active à la fondation de la Société du même nom, dont il fut un des présidents et des membres les plus assidus. Le vide qu'il y laisse sera difficilement rempli. Cerise n'avait que 63 ans. MM. Voisin, Morel, Frédéric Thomas et Foissac ont été, au moment de la cruelle séparation, les dignes interprètes de la douleur commune. Nous nous proposons, dans le prochain numéro, s'il est possible, de tracer une brève esquisse des œuvres de notre regretté collègue. D.

Bulletin bibliographique. — *Rapport médico-légal sur l'état mental du nommé Théophile-François Jeanson, inculpé d'incendie et d'assassinat*, par les docteurs Henri Bonnet et Jules Bulard. — Nancy.

— *Cas d'hémorrhagie de la protubérance annulaire avec albuminurie*, note lue à la Société médicale des hôpitaux (8 janvier 1869), par le docteur Desnos.

BOURNEVILLE.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

JOURNAL
DE
MÉDECINE MENTALE

SPÉCIMEN MENSUEL.

I. — Manie aiguë; emploi de la narcéine; guérison, par M. de Lucé. — II. Des bains sinapisés dans les maladies mentales, par M. Laëhr. — III. Une aiguille découverte à la mort dans le cœur d'un aliéné, par M. Serafino Biffi.

I. — Sous le titre de *Manie aiguë consécutive à un embarras gastrique, peut-être à l'inanition*, M. le docteur de Lucé publie, dans le *Bulletin général de thérapeutique* (30 octobre 1869), l'intéressante observation que voici en substance. Mme Le P..., 35 ans, nerveuse, éprouvée par des fatigues excessives, des préoccupations renaissantes, affaiblie par une alimentation contraire à ses susceptibilités digestives, accusa, dans le courant d'avril 1867, un malaise général, de la fièvre, de l'inappétence, de la céphalalgie. Croyant à une fièvre typhoïde, on eut recours aux purgatifs salins, aux sangsues, à la diète. — Au huitième jour : se déclara un délire d'abord léger, puis d'une violence insolite, hallucinations, loquacité, incohérences remittentes, mobilité désordonnée, tendance à injurier, à frapper, à mordre. Horreur des liquides, spasme œsophagien, amaigrissement rapide, prostration.

Ni dans ces symptômes, ni dans ceux qu'il constata à son premier examen (langue rouge, mais humide, tapissée par places d'un enduit pultacé, peau sèche et terreuse, pouls à 76), M. de Lucé ne reconnut une fièvre typhoïde. Il prescrivit une potion composée de : narcéine, 5 centigrammes; décoction de quinquina, 125 gram. ; sp. de fleurs d'oranger, 32 gram. ; de l'eau rougie panée; des potages. Le lendemain, l'amélioration était sensible. Le surlendemain et les jours suivants, les accès de délire se renouvelèrent, graduellement atténués. Plus opiniâtre, le spasme pharyngien ne tarda pas lui-même à céder. A la fin du mois de mai, un régime réparateur activait la convalescence.

Comme M. de Lucé, nous pensons, réfractaire à l'idée d'un état typhoïde, que la médication du début, à l'excès minorative, a pu, sur une constitution appauvrie, aggraver les troubles psycho-cérébraux. Mais 'affection consécutive était-elle symptomatique de l'inanition ? Rien de

moins prouvé. Était-ce, en tous cas, de la manie ? Les symptômes, selon nous, appartiendraient plutôt au délire aigu. Entre ces deux formes existent des diversités sensibles. Le *Journal de médecine mentale* (t. I, p. 76; t. II, p. 256; t. III, p. 43 et 106) s'est attaché à les spécifier. La manie, dans ses paroxysmes, peut provoquer des phénomènes congestifs, allumer la fièvre, troubler les fonctions viscérales. Mais, névrose essentielle, elle procède surtout de la perturbation nerveuse. Les retentissements sur l'économie sont autant de déterminations contingentes, diversement caractérisées et durables, d'origine médiate, le plus souvent d'importance secondaire.

A la période d'acuité extrême succèdent des phases d'apaisement relatif, des retours momentanés d'équilibre, qui laissent l'accès suivre son cours. Issu d'une congestion irritatoire, d'une hypérémie générale, active ou passive, mais éminemment dynamique du cerveau, le délire aigu éclate brusquement, s'élève rapidement à son apogée, engendre d'emblée d'alarmantes complications, subit les fluctuations de la distension capillaire, s'exalte aisément, s'amende de même, peut disparaître définitivement, à l'improviste, ou compromettre, à courte échéance, par ses redoutables retours, l'organisation cérébrale, l'existence même.

Les privations, les chagrins, les fatigues physiques et intellectuelles figurent au premier rang parmi ses causes, de même que l'inquiétude, l'anorexie, la fièvre, la céphalalgie, la dépression des forces parmi ses symptômes précurseurs ; et, si l'agitation, la violence, les divagations, l'aspect vultueux de la face, l'inégalité du pouls, la rougeur de la langue, le rapprochent de la manie, il s'en éloigne par les hallucinations, les spasmes, la substitution soudaine de l'affaissement à l'excitation, la rapidité de l'amaigrissement, la précipitation du *processus*, la proximité d'une solution, ou favorable ou funeste.

Le tableau des phénomènes observés par M. de Lucé représente, trait pour trait, celui du délire aigu. En revanche, on n'y trouve, ni cette dissociation spéciale des idées, ni ces illusions distinctes des hallucinations, ni cette évolution lente et graduée, ni ce contraste entre l'immunité des fonctions splanchniques et le désordre généralisé de l'intelligence, qui sont comme les caractères typiques de la manie aiguë.

II. — Préconisés par Guislain, Trousseau, M. Dagonet, administrés par M. Newvington (de Ticehurst), expérimentés dans un assez grand nombre de cas par M. Laurent (*Annales médico-psychologiques*, mai 1867, et *Journal de médecine mentale*, t. VII, p. 176), les grands bains sinapisés ont reçu en France un assez bon accueil, notamment

dans la pratique de l'aliénation. Des faits soigneusement recueillis semblent en établir l'action sédative. Des insomnies, rebelles à l'opium et à la morphine, auraient cédé à une seule immersion. Des constitutions profondément débilitées auraient, sous l'influence de ce moyen, reconquis un nouvel essor. Il aurait, dans la démence, retardé l'inévitable décadence des forces. M. Laurent cite un cas où les bains sinapisés, ayant provoqué le retour d'un ancien *hèrpès*, la guérison se serait fait peu attendre. Cependant, à se fonder sur une communication faite (15 mars) par M. Laëhr à la Société de Berlin, et dont les *Annales de la Société de médecine de Gand* ont relaté les conclusions (octobre 1869), les bains sinapisés ne justifieraient pas la confiance qu'ils ont inspirée. Leur emploi, loin de procurer la guérison des maladies mentales, n'aurait déterminé aucune modification appréciable. Dans des cas où dominait le génie hystérique, l'amélioration, succédant aux premiers bains, est restée éphémère. Elle dépendait, suivant M. Laëhr, d'une influence purement morale. Les heures de sommeil paisible qui, parfois, ont fait trêve à l'excitation, devraient être attribuées à la température de l'eau, non à l'addition du principe médicamenteux. L'action de la moutarde, d'ailleurs peu fidèle, se bornerait à accentuer et à précipiter celle de tout bain simple et chaud.

N'y a-t-il pas, dans l'expression de ces résultats différents, quelque malentendu ? L'opposition tiendrait-elle au mode d'administration ? En Allemagne et en France, il n'a pas sensiblement varié. La dose employée par M. Laëhr a oscillé entre 180 et 270 grammes. M. Laurent débute par celle de 120 à 150 grammes. Dans quelques cas, il l'a élevée, sans avantage du reste, à 350 grammes. L'action physiologique constatée par les deux observateurs est identique. Au bout d'un quart d'heure, picotements agréables sur toute la surface du corps, puis frisson incommode, indiquant (Laurent) l'opportunité du retrait. Bien-être et calme relatifs pendant les heures qui suivent.

La dissidence semble plutôt tenir aux obscurités qui, en deçà comme au delà du Rhin, enveloppent encore la question. Or, ces obscurités ne viendraient-elles pas de l'indécision des nomenclatures ? La dernière conclusion de M. Laëhr nous le donne à penser. Comment admettre qu'un agent thérapeutique d'une activité incontestée demeure inerte ou atteste sa puissance, sans acception de la variété morbide ?

On aurait tort à nos yeux de rejeter, sans plus mûr examen, un moyen de traitement éminemment physiologique, et qui, entre des mains expertes, est appelé, croyons-nous, à rendre de précieux services. Les indications positives restent à saisir et à spécifier. Pour combler cette

lacune, la négation même de M. Laëhr indique la marche. Une distinction rationnelle entre les variétés mentales est la condition préjudicielle indispensable pour la rigueur de nouvelles expérimentations.

C.

III. — Un aliéné, probablement épileptique, tue son père et tente de se suicider. On l'enferme dans un asile de Milan, où bientôt il succombe à une gangrène de la langue, qu'il s'était mordue dans un accès. A l'autopsie, l'auteur, qui a communiqué le fait à l'Institut des sciences et des lettres de la province Lombarde, M. S. Biffi, trouve dans la cavité du ventricule gauche du cœur une aiguille longue de 6 centimètres. La pointe, traversant la valvule, saillissait d'environ un centimètre dans l'oreillette correspondante. Aucun accident n'avait décelé la présence de ce corps étranger. Aussi les parents du pauvre patient avaient-ils refusé de croire que lui-même, ainsi qu'il le leur assurait, se l'était introduit vingt-deux mois auparavant.

Ce n'est pas la première fois que des aiguilles ont séjourné impunément dans les organes. On cite, en Prusse, un certain Biagio Navac (d'Olkasco), mort de pneumonie (1819), qui, pendant quarante-cinq ans, en avait conservé une dans le cerveau lui-même. Longue de 17 lignes, elle y avait été implantée perpendiculairement et avait pénétré, en rasant le repli falciforme de la dure-mère, jusque dans la substance du corps calleux. On suppose au fait, accompli dans l'enfance, un mobile criminel. La *Gazetta delle cliniche* di Torino (2 nov.), d'où l'indication est extraite, assure que la pièce pathologique figure dans le musée du Saint-Esprit, à Rome. D.

MÉDECINE LÉGALE.

UN ALIÉNÉ PROVOQUANT SON ISOLEMENT DANS UN ASILE.

LETTRE DE M. LE DOCTEUR DAGONET A M. DELASIAUVE.

Cher et distingué collègue,

Vous avez publié, dans le dernier numéro du *Journal de médecine mentale*, un remarquable travail sur la triste affaire du séminariste Jeanson. J'ai lu aussi avec un égal intérêt la savante analyse de M. Collineau, concernant une thèse fort bien faite *sur les monomanies impulsives*, par M. l docteur Paul Jacoby, de Berne. Juridiquement, la

question par vous soulevée présente, redoutable problème, une haute portée scientifique et humanitaire. Elle est malheureusement environnée de difficultés extrêmes. La nature étrange des faits, le contraste d'une raison saine en apparence avec la manifestation d'anomalies bizarres et d'actes inexplicables, l'impossibilité de rattacher à une lésion organique le trouble morbide, tout contribue à accroître l'incertitude et à produire ces regrettables contradictions qui, s'étalant devant les magistrats, font douter de notre science et des expertises les plus consciencieuses.

Elle existe pourtant cette catégorie de fous dont les déterminations imprévues, réalisées dans des conditions absurdes et sans aucune des précautions prises par les criminels ordinaires, causent notre profond étonnement par l'absence de motifs, et, bien plus, sont en désaccord avec l'éducation, les sentiments, la conduite antérieure. A l'extérieur, rien ne trahit la compromission intellectuelle. Ayant conscience du méfait, de la gravité du malheur accompli, le malade peut le regretter; il n'en manifeste point de remords. Stupéfait lui-même, à ceux qui l'interrogent, surpris de son insensibilité, il répond : *qu'il ne sait comment cela a pu se faire... ; que c'est quelque chose de fatal...; qu'il a été poussé par une force irrésistible...*

Vainement notre témoignage confirme ses dires. On préfère croire à sa perversité et nous tenir nous-mêmes pour des utopistes et des monomanes. De là, ces erreurs judiciaires dont la science a trop souvent à gémir. Il importe de faire le jour sur ces situations équivoques. Chacun de nous, selon l'occasion et l'opportunité, doit apporter à la solution le tribut de son expérience et de ses remarques. Les exemples, malheureusement, ne sont pas toujours explicites. Des nuages couvrent, de la plupart, l'origine et l'évolution finale. Motif de plus de ne pas négliger ceux dont les phases connues impliquent un enseignement profitable. C'est à ce titre, cher et savant collègue, que je prends la liberté de vous adresser, en y joignant quelques réflexions, le récit détaillé d'un cas curieux, soumis naguère à mon observation.

Le 20 août dernier, on lisait dans plusieurs journaux : « Hier, un jeune homme, d'un extérieur distingué, âgé de 25 ans, mis avec une certaine recherche, et s'exprimant avec une grande facilité, se présenta devant M. Bérillon, commissaire de police (Palais de justice). Je me nomme L..., dit-il à ce magistrat, je suis maître d'étude au collége de X..., et je viens vous demander de me faire admettre à l'asile de Sainte-Anne. Monomane, sans être fou, j'éprouve l'irrésistible envie d'étouffer un enfant. Au milieu de longues nuits sans sommeil, le bruit

de la respiration des élèves confiés à mes soins suscite en moi d'*étranges* sensations. Plusieurs fois je me suis levé, pressé du désir d'en immoler un. Sur le point de lui étreindre le cou, j'ai pu, faisant appel à l'énergie de ma raison, résister jusqu'à présent à la force mystérieuse qui me pousse au crime. Mais je suis à bout de lutte, et aujourd'hui, pour me rendre à votre cabinet, j'ai évité la vue d'un enfant ; car, s'il s'en fût rencontré un sur mon passage, je l'aurais certainement étranglé (1). »

Comme il achevait ces mots, est amené au commissaire un jeune vagabond de 15 ans, inculpé de vol. Soudain une flamme brille dans l'œil du monomane, qui, sans la prompte intervention du gendarme, allait se précipiter sur ce petit malheureux.

Placé dans l'établissement, L... nous exposa avec beaucoup de netteté toutes les péripéties de son existence et des phénomènes morbides. Son grand-père, tombé inopinément dans un mutisme mélancolique, aurait succombé six mois plus tard. Presque aussitôt après sa naissance, il perdit sa mère, morte des suites de ses couches. Son père passait pour original et instable. Celui-ci s'étant remarié, L... reçut de sa belle-mère des soins affectueux. Mais diverses circonstances contribuèrent, dès son bas âge, à aigrir son caractère. D'abord, une affection intestinale, qui le rendit souffreteux et morose ; puis, l'influence de sa belle-mère qui, craintive et superstitieuse, lui avait communiqué ses terreurs, en lui racontant des histoires effrayantes de revenants et de voleurs s'introduisant par les cheminées. L'onanisme, auquel il s'adonna avec fureur de 4 à 6 ans, ajoutait à cette action dépressive.

Néanmoins, L..., souvent le premier, brillait dans ses classes. Son imagination prenait feu aisément. Impérieusement entraîné à l'imitation, il admirait Érostrate et éprouvait le besoin, à l'instar du célèbre incendiaire d'Éphèse, d'accomplir des choses extraordinaires. Au lycée d'A..., où il commença ses études, son indocilité lui attirait des punitions incessantes, et, son frère ayant été renvoyé, il fit tout ce qu'il fallait pour être expulsé à son tour. Chassé de même du lycée de D..., en 1856, il rentre chez son père et est embarqué comme mousse à bord du brick l'*Atlas*. Dégoûté du métier de marin, il reprend, en 1857, ses études (3ᵉ sect. des sciences) au lycée de S..., où on le cite comme modèle. Des camarades partent pour Paris, il veut les suivre ; son père s'y oppose ; il s'insurge, est de nouveau rendu aux siens, et, pour se soustraire à leurs reproches, s'engage, le 20 octobre, au 3ᵉ régiment de zouaves en Afrique. De retour à Constantine (1860), après

(1) Ce cas a été mentionné dans le dernier numéro, p. 317.

plusieurs expéditions en Kabylie, il est pris du choléra. En juillet suivant, caporal alors, il obtient un congé d'un mois, qu'il passe dans la famille de sa mère. Son père, en 1862, époque de sa majorité, lui remet 14 000 fr., constituant sa part de l'héritage maternel. Muni de cette somme, il la dévore, à Paris, en moins de six mois.

Dès lors naissent des désirs inquiets, qui, usurpant chaque jour un plus grand empire, l'empêchent de s'arrêter à rien. Un moment il a la frénésie, le soir, des spectacles, le jour, des bibliothèques. Il court d'hôtel en hôtel, part pour Marseille dans le train express, et, à peine arrivé, revient à Paris, cheminant, selon son expression, *à la poursuite de l'inconnu.*

En février 1863, l'insurrection polonaise était dans toute sa force. Se rendre à Cracovie fut l'affaire d'une détermination. En qualité de sous-lieutenant du bataillon des chasseurs, il assiste, entre autres rencontres, au combat de Szklary, où sa valeur lui valut d'être cité dans les journaux français (1). Prisonnier, il fut rendu à l'Autriche et ramené en Bavière.

Loin d'être effrayé du péril, L..., dans l'agitation d'une mêlée ardente, avait retrouvé son élément et comme une atmosphère favorable au repos de son esprit. A Munich, le comité polonais lui vota une somme, qu'il partagea avec quelques-uns de ses compagnons d'armes. En passant à A..., pour revenir à Paris, il reçoit une ovation chaleureuse. Il voulait retourner en Pologne, sa famille le détourna de ce dessein.

Sa vie aventureuse n'était pas terminée. Une place lui ayant été offerte dans une maison de commerce à Buénos-Ayres, il s'embarqua avec une somme de 4000 fr., que son père s'était empressé de mettre à sa disposition. Mais, après avoir déserté ses fonctions et gaspillé son argent en excursions et en parties de chasse, il revint en France, sur le bâtiment qui l'avait amené.

Un jeune dissipateur se ruine avec une actrice. On choisit L..., pour l'accompagner dans un voyage en Algérie et en Égypte. S'étant acquitté de cette mission avec un plein succès, il obtint (août 1866) une place de chef de bureau (gare d'Aire) au chemin de fer Victor-Emmanuel.

(1) Voici la substance d'une lettre écrite de Cracovie : « Le jour de Pâques, à Szklary, dans le district d'Oskan, 280 patriotes, commandés par Grakowiez, ont battu 500 Russes. Dans cette seconde affaire, les Polonais ont eu 4 tués et 5 blessés, les Russes 48 tués et beaucoup de blessés..... Un Français du nom de L..., ancien zouave d'Afrique, s'est brillamment comporté à Szklary. A la tête de ses hommes, il s'est élancé à l'attaque du village et l'a repris aux Russes, après une résistance désespérée. Obligé à son tour de repasser la frontière, il a été fait prisonnier par les Autrichiens. »

Ici s'annonce une véritable transformation maladive. Soumis *à d'étranges impulsions, à une force irrésistible*, qui enchaîne l'essor de sa volonté, L... arrive tout à coup de Chambéry à Paris, séjourne deux heures dans cette ville, et revient, avec non moins de précipitation, pour reprendre ses fonctions. Un peu plus tard, sous l'influence d'un semblable paroxysme, il donne sa démission, gagne Alger avec 400 fr., fruit de ses économies, et y accepte à la gare, moyennant le concours d'une personne de sa connaissance, un emploi supplémentaire. Il quitte ce nouveau poste le 10 octobre, et revient à Aire, où sa place lui est rendue.

Toujours en proie à ses besoins fébriles, il passe les nuits dans la bibliothèque d'un ami, se passionne pour les scènes de la révolution, se livre à des excès alcooliques, entretient jusqu'à trois maîtresses à la fois et, finalement, écrit, au général et au préfet, lettres sur lettres extravagantes, pour se faire enfermer à l'asile de Bassens. « L'empereur, leur disait-il, allait le destituer. » Naturellement, l'autorité obtempéra à ses désirs. Néanmoins, le médecin de l'établissement ne reconnaît aucun signe d'aliénation mentale. Des amis, un médecin même, interviennent, scandalisés d'une séquestration qu'ils prétendent arbitraire. Presque malgré lui, L... est restitué à la vie libre.

La mesure prise à son égard avait suscité un mécontentement dont l'administration s'émut. L..., obligé à résigner ses fonctions, se réfugia chez son père, où, après deux mois d'inaction, envahi par le spleen, il se rend en Belgique (juillet 1857). Là, il était occupé aux mines de Longterne-Trichère, lorsqu'au mois de novembre, sur les démarches de son père, il fut nommé à la station d'Aulnoys (chemin de fer du Nord). En décembre, autres angoisses : L... n'ose rentrer à son hôtel sans lumières; il se croit poursuivi... Afin d'échapper à ce supplice, il travaillait dix-sept heures par jour. Son état s'aggrava encore, en lisant dans le *Siècle* les récits concernant l'agitation fénianiste, en Irlande. En butte à une inexplicable fantaisie, il écrit à une cousine plus âgée que lui pour la demander en mariage. Cette proposition, de son propre aveu, était absurde.

Le colonel Burq, chef des fénians, venait d'être enfermé dans la prison de Londres. L... part pour le délivrer (7 décembre), emportant à son administration une somme de 5444 fr. Cette soustraction n'était point un vol, car, en prévenant son père, il le priait de rembourser la Compagnie, dès le lendemain. Parvenu à Londres, il confie son projet à un juif, marchand de diamants; mais, la prison ayant sauté, et tremblant d'être arrêté parmi les complices de l'explosion, il se hâte de rentrer à Paris.

Une plainte avait été déposée. Pour se soustraire aux poursuites, L... s'embarque à Marseille pour l'Afrique. D'ailleurs, sachant les mœurs douces des pêcheurs de corail, il s'enivrait à la pensée de vivre au milieu d'eux. A ce projet s'en substitue un autre : celui d'aller solliciter l'hospitalité des Arabes dans le désert. Près de la chambre qu'il occupait dans un hôtel à Constantine, logeait un chef d'escadron avec sa maîtresse. L... rencontre cette dame, sa vue l'impressionne, et, dès le soir même, sans s'inquiéter si elle est seule, il va frapper à sa porte, pour coucher avec elle. La peur d'être tué par l'officier lui fait reprendre le chemin de la France.

A Paris, il se présente au chemin de fer du Nord. Le père, averti, l'engage à passer en Belgique, où il promet de lui faire une pension. Il refuse, *ne se sentant pas coupable*. On le conduit à la préfecture de police et de là à Charenton (6 février 1868), en vertu d'un certificat du docteur Lasègue. Son père, en l'accompagnant, lui avait recommandé de feindre la folie, notamment la perte de mémoire. Aussi, constatant le fait de cette insuffisance, le docteur Calmeil conclut *à la nécessité d'un plus long examen.*

Sur sa réclamation (mai), le procureur impérial délègue, pour l'examiner, MM. Motet et A. Foville. Cette épreuve n'ayant point abouti, L..., en novembre, renouvelle ses instances, et M. Calmeil signe sa sortie.

Durant ses excursions, il avait été condamné par contumace à un an de prison. Sa cause dut être réentendue devant le tribunal d'Avesnes, où, paraît-il, les certificats médicaux furent, de la part du procureur impérial, l'objet d'amères critiques. Le jugement fut confirmé, sauf réduction de la peine à deux mois. Pendant son temps d'expiation, travaillant chez le gardien-chef, sa santé physique et morale n'a rien laissé à désirer. *Enfermé, il se porte toujours bien...*

Libéré, après avoir vécu quelques jours chez un interne de Charenton, il habite, à Paris, l'hôtel des Américains. Moins de trois semaines s'écoulent. Ses inquiétudes le reprennent. Pour s'étourdir, il recherche les lieux bruyants. Ayant lu sur une affiche l'annonce d'une conférence de Jules Simon, il brûle de l'envie de s'y rendre, pour crier : Vive la République ! En vain il lutte ; l'obsession ne cesse qu'à la suite d'un départ précipité pour Caen.

Là, éprouvant un indicible malaise, il va consulter le docteur Chancerel. Son cerveau n'engendre que des idées noires. L'idée du suicide germant tout à coup dans son esprit, il se dirige le long du canal, se rasserène et rentre se coucher. *Complètement ahuri, on lui aurait*

en ce moment infligé les plus mauvais traitements, sans provoquer chez lui les moindres signes de réaction morale.

Faute d'argent, on le réexpédie à Paris. Il se présente spontanément à Charenton, où M. Calmeil refuse de le recevoir. Regagnant sa demeure, il sent se soulever le voile qui couvre sa pensée. *Sa tête se débarrasse;* il sort de *cette apathie* qui lui ôte toute volonté, de l'étau qui l'étreint et *dont il ne peut s'échapper...* Dans l'état de raison, *il veut le bien et repousse le mal*; ou plutôt, non, *l'idée du mal ne lui vient pas.*

On lui procure à l'institution M... une place de maître d'étude. Il la quitte au bout de deux mois, craignant d'être reconnu par les fils de l'économe de Charenton, qu'il aperçoit parmi les pensionnaires.

Étant entré le 8 mai au collége communal de A..., il retombe, en juillet, dans sa tristesse. Ce qui l'afflige le plus, c'est l'idée fixe que sa belle-mère ne peut plus le souffrir. *Son état lui enlève tout discernement entre le bien et le mal... A peine lui reste-t-il le pouvoir de remplir ses fonctions.* A l'approche des vacances, ses anxiétés redoublent. Il oppose au bonheur qui attend les élèves dans leurs familles la haine d'une belle-mère qui serait ravie de contempler sa détresse, même d'apprendre qu'on lui a coupé la tête. Son père ne lui a fait que du bien, il l'abreuve d'amertume. Ces contrastes le bouleversent. La pensée lui vient *qu'il est dans sa destinée de devenir criminel.*

Un soir qu'il lisait dans son lit, cette pensée s'étant reproduite, il se dit : si mon destin est d'être criminel, *je n'ai plus qu'à tuer quelqu'un.* Parfois, il songeait vaguement à mettre le feu au collége. Il repoussait toutefois ces suggestions, honteux de les avoir conçues, et retrouvait le calme. Le lendemain il lisait encore dans le dortoir, lorsqu'un élève taquin s'amuse à le troubler par ses espiègleries : « *Tiens,* murmure-t-il IN PETTO, *si je te tuais, ce serait l'expression de l'acte auquel mon malheur me condamne.* Il continue sa lecture et s'endort.

La distribution des prix arrive pour achever son accablement. Embrassements des parents, musique, départ des enfants, tout l'irrite et le navre. Le directeur lui apprend qu'il aura une triple répétition. Cette bonne nouvelle le laisse indifférent. La nuit, dans le dortoir solitaire, il a peur, bien que n'ayant d'hallucinations ni de la vue ni de l'ouïe. En se levant, conscient de son triste état, il s'en alarme et se décourage, en présence de son impuissance à surmonter sa fatale disposition. Il appréhende, saisi d'horreur, le retour de la pensée homicide. Aux explosions du désespoir se mêlent des imprécations contre lui-même. *Je n'ai plus ma tête... je suis un être complétement perdu, dé-*

naturé; je ne puis, ayant besoin de tendresse, qu'inspirer des sentiments de répulsion. Il sent que le mouvement lui est nécessaire. Fiévreusement, partant pour Paris, il en revient sans s'y arrêter, et, presque aussitôt, y retourne.

Il descend à l'hôtel du Périgord, l'esprit plongé dans de sombres réflexions. Le soir du lendemain, comme *ahuri*, mais *sans perdre la conscience de ses actes*, il se rend chez le commissaire de police. On le remet au jour suivant. A neuf heures du matin, il est exact au rendez-vous. On sait le reste.

Depuis son admission à Sainte-Anne, la dépression hypochondriaque s'est insensiblement affaiblie. Il se plaignait de douleurs d'entrailles et de constipation. Maintenant, revenu à ce qu'il appelle *sa bonne période*, il dort, mange et travaille, sans aucune préoccupation. Une particularité qui peint ses tendances inquiètes : il est avide de s'instruire. A Charenton, ayant étudié beaucoup de livres de médecine, il se figurait volontiers être atteint des maladies dont il avait lu la description. La dilatation des pupilles l'avait surtout impressionné ; il y voyait le présage d'une paralysie générale imminente.

Nous avons cru devoir entrer dans les moindres détails de cette observation. La longue série des aberrations dont elle offre le tableau condensé est déjà, sans autre interprétation, grandement démonstrative. En se bornant, comme il n'arrive que trop souvent, à mettre en saillie les épisodes les plus compromettants, on aurait pu, les groupant et les rattachant à un lien étiologique commun, les envisager sous le jour le plus fâcheux. Cela même a eu lieu. L..., pour son vol au chemin de fer du Nord, n'a-t-il pas été poursuivi, condamné, emprisonné? Devant le tribunal, blâmant avec sévérité les opinions de MM. Calmeil et Lasègue, le ministère public ne s'est-il pas évertué à montrer, dans les écarts et les méfaits de l'inculpé, les preuves de sa nature perverse ? Qu'eût-ce été si, renouvelant les actes sanglants de Raimbaud et de Jeanson, l'infortuné avait succombé à l'affreuse impulsion contre laquelle sa moralité l'a porté à réclamer un refuge ? La catastrophe ne tenait qu'à un fil. Une provocation légère, un peu plus d'excitation, un peu moins de réflexion, la vue d'un élève, une arme sous la main, pouvaient en décider.

Cette fois encore, la question se serait posée aux assises, avec ses redoutables problèmes. Elle aurait subi les mêmes péripéties. On aurait vu l'accusation, ardente à construire l'édifice de la criminalité, fouiller dans les replis de la conscience du prévenu, s'emparer des moindres incidents pour les transformer en preuves, imaginer des motifs plus ou moins plausibles de haine ou de vengeance ; supposer même, à défaut

d'évidence, des passions honteuses et cachées; et, lorsque, pour toute justification, L... aurait dit, repoussant les mobiles dont on l'accablait, qu'*il ignorait comment un pareil acte avait pu s'accomplir; qu'il s'était senti entraîner par une impulsion à laquelle il n'avait pu opposer de résistance,* ses réponses auraient été accueillies avec le sourire de l'incrédulité. Dans le doute, peut-être eût-on admis des circonstances atténuantes. Le verdict n'en aurait pas moins été entaché d'erreur, la science méconnue, l'humanité lésée.

En suivant, au contraire, l'homme dans toutes les manifestations de sa carrière, on voit les choses sous un autre aspect. Par les circonstances dans lesquelles il s'est réalisé, le vol imputé à L... n'était point un crime ordinaire. L'histoire relative au fénianisme pourrait sans doute se prendre pour une mauvaise excuse, et la lettre au père être considérée, tout au plus, comme une atténuation. Mais les nombreuses déviations antécédentes et celles postérieures à l'aventure de Londres viennent, y portant le jour, en dévoiler le véritable caractère.

L'hérédité marque presque infailliblement d'un sceau fatal les natures dévolues aux écarts. Si chez L..., cette influence est douteuse, on doit noter pourtant qu'un de ses grands-pères a été pendant six mois mélancolique. En joignant à cette cause l'épuisement occasionné dans l'enfance par une affection intestinale persistante, et par l'onanisme pratiqué avec fureur dès l'âge de cinq ans, on s'explique à la fois, et l'éclosion lente et pénible des facultés de L..., et l'état longtemps précaire de sa santé corporelle, et cette impressionnabilité maladive du système nerveux qui s'est traduite par la rupture si fréquente de son équilibre moral.

Tout jeune, il suffisait d'une contrariété légère, du moindre incident, pour le jeter dans des partis extrêmes; et, à mesure que l'âge donnait à son sang plus d'ardeur, non-seulement cette disposition acquérait un nouvel empire, mais des mouvements tumultueux, faisant germer spontanément des désirs inquiets, des besoins irrésistibles d'action, d'imitation et de déplacement, l'excitaient aux résolutions et aux démarches les plus déraisonnables et les plus inattendues. On renvoie son frère du collége; il se fait chasser à son tour. Un condisciple de seconde part pour Paris, son père s'oppose à ce qu'il en fasse autant; il se révolte. Pressé d'échapper à la contrainte des siens, et séduit par la perspective des aventures, il s'engage comme mousse, puis comme zouave en Afrique. A sa majorité, il reçoit, pour sa part de l'héritage maternel, 14 000 fr., qu'il dévore en quelques semaines dans une existence errante et sans but.

Ces équipées n'étaient pas constantes. Pendant de longues périodes, L... était calme et régulier comme tout le monde. Dans ses classes, studieux, il avait profité. Naturellement, il était rangé, économe. La crise l'envahissait, à l'instar d'une maladie ; il la sentait, la déplorait, cherchant, mais en vain, dès cette époque, à échapper à l'indéfinissable malaise. Son trouble avait quelque chose de comparable à cette fougue invincible qui pousse le dipsomane à boire, jusqu'à ce que cessent ses affreux paroxysmes. Tout alors était violent, excessif. Il se livrait, selon l'occasion ou la direction du spasme, avec une égale frénésie, à la lecture ou à la débauche. En proie à un délire vertigineux, moitié par entraînement, moitié par besoin de s'étourdir, il fréquentait les lieux bruyants, courait d'hôtel en hôtel, partait à Paris, en revenait aussitôt, pour y retourner encore. L'intérêt n'était compté pour rien. Vingt places honorables lui étaient données ; il les quitte brusquement, au moment où l'on est le plus content de son travail. La cause polonaise le séduit, il vole pour la servir, s'y distingue, et n'a jamais été plus heureux que dans le tumulte de la guerre. Mais, à peine est-il rentré dans sa famille, les inquiétudes le reprennent. Il accepte un poste dans une maison de commerce de Buenos-Ayres. Son père lui avance 4000 fr. ; tout va bien dans les premiers mois ; puis, un beau jour, désertant l'établissement, il mange en parties ce qui lui restait d'argent et revient en France.

L'expérience l'aura-t-elle enfin mûri ? On aurait pu l'espérer, à la façon dont il s'était acquitté de la mission délicate d'accompagner un fils de famille dissolu dans un voyage en Orient. Pendant quelque temps, il justifie, comme chef de gare à un de nos chemins de fer, la bienveillance dont l'entourent des personnages influents. La tempête, hélas ! se réveille, plus sérieuse que jamais. Des sensations étranges, plus ou moins fugitives, se succèdent et se confondent dans son esprit. Il en a conscience, et, se fatiguant à les dominer, il suffit d'abord aux exigences de ses fonctions. Cela ne dure guère. Vaincu par son trouble, il offre sa démission, va à Alger, en revient précipitamment, reprend son emploi, et, toujours vacillant, formule ces lettres bizarres par lesquelles il supplie qu'on l'admette à l'asile de Bassens. Soulagé et appréciant le bienfait de l'isolement, il réclame néanmoins sa mise en liberté, sur les instances de ses amis, non sans une secrète satisfaction de poser en victime.

Malheureusement, il reste sombre, morose, craintif. On sait depuis son séjour agité au chemin de fer du Nord, ses enthousiasmes fébriles et ses dépressions alternantes, sa sotte demande d'une cousine en ma-

riage, le vol commis au préjudice de l'administration, sa croisade avortée pour la délivrance du chef des fénians, son retour précipité en France, sa fuite en Algérie, son audace inouïe vis-à-vis de la maîtresse du chef d'escadron, son dessein insensé d'aller vivre parmi les pêcheurs de corail ou parmi les Arabes ; la frayeur le ramenant à Paris, les circonstances de son placement à Charenton, sa condamnation et son emprisonnement ; son bohémisme incohérent pendant plusieurs semaines, le trouble qui décide de son voyage à Caen, et prend dans cette ville des proportions alarmantes, les démarches vaines qu'il fait pour être réadmis à Charenton, le soudain enlèvement du voile qui obscurcit sa pensée, son entrée à l'institution M... et la panique qui la lui fait abandonner, ses tourments au collége d'A..., et, finalement, sa déclaration au commissaire de police.

Cette succession d'actes incoordonnés et de fantaisies étranges n'annonce pas, à coup sûr, une nature normale. L... est bien constitué. Sa physionomie exprime l'énergie et l'intelligence. Il cause sensément, peint son état avec vivacité, et manifeste une profonde horreur pour les méfaits auxquels ses impulsions l'exposent. Suspectera-t-on ses explications ? Sa conduite n'est que trop en rapport avec elles. L'observation nous montre fréquemment des types analogues. Le langage est commun. Au fond, L... n'est ni immoral, ni débauché. Tant qu'il est calme, on le voit rangé, appliqué, régulier, studieux, économe. Chacun l'aime et l'honore. Il perd une position, il en retrouve bientôt une autre. Ses écarts ne commencent qu'avec la maladie, dont ils ont tout le caractère. Les passions impliquent des désordres physiologiques. Ici, les déterminations sont insolites, imprévues, forcenées, variables comme les incitations automatiques, hors de proportion avec les imprudences ou les délits ordinaires. « Je n'ai point à lutter contre de mauvaises pensées, dit L..., quand mon esprit est dans son assiette... C'est le tourment seul qui les engendre ; elles m'assiégent alors et brisent les ressorts de ma volonté. » Un pouvoir invincible s'empare de son être. L... n'a de de repos que s'il se sent sous une protection. Exempt de pareilles préoccupations, un bandit n'irait pas, l'imitant, solliciter, en échange de son indépendance, l'abri de Bassens, de Charenton, ou d'un asile quelconque.

Les gens du monde s'abusent aisément sur cette sorte d'excentriques et de délinquants. En présence d'un homme dont le langage est correct, qui répond d'une manière logique et s'apprécie lui-même, ils ont peine à comprendre que, apte à discerner le bien et le mal, il ne puisse triompher de ses impulsions malfaisantes. L'extravagance n'est pas à leurs

yeux de la folie. Aliénistes, nous ne saurions partager cette illusion et ne pas reconnaître, dans ces aberrations fortuites, les signes d'un véritable dérangement mental. Mais quels en sont et la nature et le rang nosologique ?

Dès longtemps, les médecins en ont eu le pressentiment. P. Zacchias, le célèbre juriste, a très-nettement caractérisé ces insensés : *Quorum morbus per circuitus rediit... et apertius porro significatur dementia ex civilibus actibus.* C'était à eux que, dans la nomenclature de Pinel, se rapportaient les variétés : *manie sans délire*, *folie raisonnante.* Les Anglais, pour désigner la même affection, avaient créé la dénomination de *moral insanity*, les Allemands celle de *Gemühtskrankheits.* Cherchant à la définir, Esquirol s'est arrêté à l'expression *monomanie raisonnante.* Mais c'est principalement dans la description des monomanies impulsives, notamment de la *monomanie homicide*, que l'illustre maître s'est efforcé d'en faire saillir les traits distinctifs. « Le » meurtrier, dit-il, est entraîné par une puissance irrésistible, par une » impulsion aveugle, par une détermination irréfléchie, sans intérêt, » sans motif, sans *égarement*, à un acte aussi atroce et aussi contraire » aux lois de la nature...

» On a dit que tout individu ayant la conscience de son état pouvait » résister à ses penchants..., et que le libre arbitre ne se perdait que » par l'égarement de la raison ; mais, répondrons-nous, si l'intelli- » gence peut être abolie ou pervertie, s'il en peut être de même de la » sensibilité morale, pourquoi la volonté, ce complément de l'être in- » tellectuel et moral, ne serait-elle pas aussi pervertie ou anéantie..., » quelque incompréhensible que cet état soit pour nous ? » (Esquirol, t. II, p. 803.)

Chacun des spécialistes contemporains a apporté son tribut à la démonstration. Dans ses articles sur le *délire des actes,* M. Brierre de Boismont a cité de nombreux exemples. Le traité de M. Trélat, *La folie lucide*, est consacré tout entier à prouver la coexistence possible des perversions affectives les plus graves avec une lucidité apparente. Sous le nom de *folie héréditaire*, M. Morel a particulièrement signalé la marche accidentée et fatale de ces névropathies à formes si variées, et dont la plupart, ainsi que, dans l'affaire Jeanson, l'a judicieusement indiqué M. Jules Falret, sévissent par accès périodiques et présentent un mélange d'excitation et de dépression. Où surtout, flagrante, en est ressortie la portée médico-légale, c'est dans les solennelles discussions qui ont eu lieu, à la Société médico-psychologique, sur la responsabilité partielle et la folie raisonnante.

Cependant, saillante dans les faits, l'affection restait nuageuse dans la théorie. On ne comprenait pas, suivant l'expression d'Esquirol, ou du moins on ne pouvait faire comprendre aux magistrats comment, à cause de la solidarité admise entre les facultés, le désordre dans les instincts, ou les sentiments, n'avait pas un contre-coup plus direct sur l'intelligence, ou comment celle-ci, intacte, laissait la volonté fléchir sous l'oppression des incitations morbides. Il vous appartenait, distingué collègue, de répandre sur ce point obscur et délicat une précieuse clarté : d'une part, en restreignant la solidarité à ses exactes limites ; de l'autre, en dégageant scientifiquement des divisions indécises de l'aliénation mentale la caractéristique d'un nouveau genre : pseudomonomanie, ou délire partiel diffus. *Intelligence*, *raison*, *conscience*, *volonté*, vous avez négligé ces termes élastiques, pour ne vous attacher qu'au fait constatable de l'exercice mental ; et, séparant, dès lors, du fonctionnement syllogistique l'action des mobiles, vous en avez induit cette forme de vésanie, éloignée à la fois, et des délires généraux (manie, démence, stupidité), où le fonctionnement syllogistique est compromis, et des monomanies (délires partiels systématisés), où le patient est seulement obsédé par des idées fixes.

Tandis que le monomane est opiniâtre et aveugle dans ses croyances, le pseudomonomane, subissant les fluctuations d'un automatisme nerveux, est souvent clairvoyant. Calme un jour, il sera tourmenté le lendemain. Cette agitation peut, plus ou moins transitoire, ne se reproduire qu'à des intervalles divers, affecter une physionomie expansive ou généralement désolante, causer des prévisions sinistres, entraîner à des actes dangereux.

La pseudomonomanie était dans les données de votre doctrine. L'observation la confirme pleinement. On conçoit, d'ailleurs, le trouble étant diffus et ayant son origine dans les mobiles (impressions, émotions, perceptions, conceptions, sentiments, affections, instincts), qu'elle s'offre sous des aspects infiniment variés, et qui, bien que répondant à des lésions distinctes, presque toujours somatiques, se rattachent à elle par un lien commun : l'intégrité du pouvoir raisonnant, même sensiblement celle du libre arbitre.

Ces aspects, distingué collègue, vous les avez spécifiés, et, lorsque, guidé par vos indications, on se pose en face des cas litigieux, on voit s'évanouir les ombres mystérieuses et se dessiner les solutions pratiques. Ici domine l'émotion, engendrant le *délire émotif*, si bien décrit par M. Morel. Là naissent, d'une organisation prédisposée par l'hérédité ou la maladie, et vont grandissant, des penchants instables, des besoins

instinctifs, soudains et impérieux, des fascinations incoordonnées, fécondes en déterminations irréfléchies, en coups de tête et en désordres de toutes sortes. Les névroses convulsives, par leurs effets ostensibles ou latents, fournissent un contingent notable à la pseudomonomanie. Le dernier écrit de M. Moreau (folie névrosique ou hystérique) montre la variété des physionomies qu'elle est susceptible de revêtir. D'autres fois, et très-fréquemment, concentré dans le cerveau, le mal est dû, soit à une excitation nerveuse, soit à une hypérémie active ou passive, soit à une suffusion séreuse, soit même à une altération localisée. Ordinairement, le délire, dépressif, prend alors la teinte mélancolique : c'est là que la conscience des accidents et de leur danger est surtout vive, et que sévit, écrasant, le cauchemar du crime, de la folie et du suicide. Tel est le type dont vous avez produit de si nombreux exemples dans vos premières descriptions, et que, dans la discussion sur les folies raisonnantes, M. J. Falret a visé, sous le nom d'*hypochondrie morale.*

Du reste, que ces catégories se manifestent dans leur simplicité, ou bien qu'elles s'associent, se compliquent ou alternent, selon des modes particuliers et dans des proportions diverses, elles ne sauraient, pathologiquement, déjouer l'aliéniste, qui peut toujours , fixant leur rang dans la nomenclature, remonter à leur source, ni, légalement, perdre leur valeur juridique, les actes accomplis sous l'influence morbide étant, *ipso facto*, soustraits à la responsabilité.

Foncièrement, L... appartient à la seconde classe des pseudomonomanes. Si l'hérédité n'est pas prouvée, au moins l'enfance a été maladive, et, de cet état souffreteux, sont notoirement issues les anomalies morales et affectives, qui, se trahissant dès les tendres années, ont augmenté d'intensité avec le bouillonnement croissant de la vie morale, et, plus tard, par suite de légères poussées congestives vers le cerveau, se sont, dans les paroxysmes, nuancées des symptômes de l'hypochondrie morale. La périodicité des recrudescences est un fait pathognomonique, que l'on retrouve même chez les idiots, presque tous sujets, par intervalles, à des exaltations instinctives, plus ou moins violentes. L... éprouve des changements comparables à ceux que M. Morel rapporte à l'*épilepsie larvée,* et dont les douleurs dentaires sont un calque sensible. L'ordre normal subsiste ; les sentiments sont naturels ; le *compos sui* apparaît dans l'accomplissement régulier des devoirs. Plus ou moins brusquement, à un moment donné, comme au milieu d'un ciel serein se forme un orage, il s'opère, dans les profondeurs du système nerveux cérébral et ganglionnaire, une révolution morbide, qui bouleverse la sphère sensitive et morale. Sous l'oppression d'un éréthisme qu'il ne

peut briser, et, tant qu'il dure, le patient lutte inégalement, s'il ne la suit en aveugle, contre la direction que lui imposent ses sensations confuses, ses sentiments déviés, ses conceptions fortuites, faisant échec aux idées saines qui les pourraient contrebalancer.

On s'aperçoit au langage que la faculté du raisonnement n'est point anéantie. L'entretion rompt momentanément le charme, et l'on s'explique l'appétence instinctive de certains malades pour les grandes agitations, qui, comme celles de la guerre, comprimant l'essor morbide, les restituent à leur élément. C'est ce qui eut lieu pour L..., notamment en Pologne. La fascination, toutefois, au moment où elle agit, maîtresse du terrain, non-seulement entraîne despotiquement la pensée dans son orbite, mais l'esprit, dans le demi-sommeil d'une sorte d'ivresse ou de la rêverie, incapable d'une délibération consciente, laisse l'infortuné malade exposé à tous les hasards de ses combinaisons et de ses déterminations automatiques. Aussi, comme Jeanson, dont vous avez, distingué collègue, si exactement caractérisé la diffusion pseudomonomaniaque (p. 254), L..., dans ses recrudescences, était-il souvent, d'un jour à l'autre, différent de lui-même. Quelle mobilité dans ses idées ! quelle diversité dans ses projets ! quelle imprudente irréflexion dans ses actes ! C'est le mouvement réflexe répercutant l'impression...

A la suite des crises s'observe une sorte de détente, d'affaissement psychique. Dans le principe, cette fatigue, presque inévitable, passait inaperçue, ne se décelant que par une faible teinte d'inertie et de tristesse. Elle s'est accentuée, de plus en plus, avec la fréquence et la durée des hypérémies congestives. De là le mélange, aux symptômes de la forme originaire, des phénomènes du délire diffus mélancolique. Auparavant, L... ne paraît guère s'être rendu compte de la gravité de ses écarts que dans les périodes de calme. Il a, au contraire, conscience immédiate et douloureuse du travail récent dont son cerveau est plus spécialement le siége. Il s'en effraye, il s'en plaint, il cherche à s'en garantir. L'aggravation porte à la fois sur le physique et sur le moral. Sa tête est embrouillée, comme pressée dans un étau ; ses pupilles se dilatent ; le sommeil lui manque, il souffre des entrailles et de la constipation. Des idées sinistres, se croisant dans tous les sens, lui causent de sombres frayeurs. Il incline au mal, au suicide. Il se sent obtus, ahuri, privé d'initiative et de résistance volontaire. Il *perd la raison ;* il se croit *injurié, poursuivi*, dépouillé de son poste par l'empereur. Ces anxiétés le conduisent une première fois à Bassens, plus tard à Charenton ; et ce sont elles encore qui, se compliquant d'une affreuse propension à l'homicide, lui ont dicté sa dernière démarche.

Médicalement, distingué collègue, votre délimitation du délire partiel diffus est, selon moi, d'une grande opportunité diagnostique. Bien préciser les espèces de folie, c'est se procurer la chance de les mieux étudier, de les combattre avec plus de certitude. Au point de vue juridique, elle n'est pas moins considérable. En ce qui touche L..., et la même remarque est applicable à Raimbaud, à Jeanson et à une foule de délinquants pareils, la fatalité de ses aberrations et de ses méfaits ressort, évidente. La réalité du trouble sensorial et impulsif ne saurait être niée. Tous, pour exprimer les agressions qu'ils subissent, ont un langage commun. On conçoit, d'autre part, en s'examinant soi-même rêvassant, et tenant compte de la souffrance cérébrale, manifeste dans la majorité des cas, comment, la délibération obscurcie ou annulée, survient la défaite.

A quelque chose malheur est bon. Le dénoûment de l'affaire Jeanson aura peut-être son côté avantageux. On a soulevé, à la Société médico-psychologique, la question des *aliénés avec conscience*. Le débat engagé promet une meilleure entente. Ceux qui s'en fiaient le plus à la simple constatation des anomalies et des prédispositions sont aujourd'hui les premiers à comprendre la nécessité de porter le flambeau de l'analyse dans l'intimité pathogénique des phénomènes. Trop longtemps, de vagues théories ont usurpé la plus rigoureuse observation scientifique. Déjà ont jailli de lumineux aperçus, et l'on a tout lieu d'espérer que la marche nouvelle aboutira à des principes de démonstration et à des formules qui, désormais, permettront aux experts de dissiper, par la clarté de leurs explications, les préventions des juges. C'est, en mon particulier, le but que je me suis proposé dans l'entreprise de ce travail. Je serais heureux, cher et distingué collègue, si, le jugeant favorablement, vous vouliez bien l'accueillir.

Agréez, etc.

SÉQUESTRATION DES ALIÉNÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS.

INDICATIONS ET CONTRE-INDICATIONS,

Par M. le docteur FINKELBURG.

(ANALYSE PAR M. COLLINEAU.)

Ce sujet est éminemment à l'ordre du jour. On s'en occupe à l'étranger comme en France. C'est ce qui nous engage à présenter, en la mentionnant, quelques remarques sur une communication faite par M. le docteur Finkelburg à l'Association psychiatrique des provinces

rhénanes (3e séance). Les *Annales de la Société de médecine de Gand* (octobre) en citent les conclusions. Nous les transcrivons presque textuellement.

Les malades souffrant d'une exaltation psychique, ainsi que les mélancoliques atteints dans la sphère volontaire, et portés aux résistances actives, doivent être séquestrés dans un asile : séjour moins pénible et moins onéreux que celui d'une maison privée, et dans lequel l'exemple de la subordination sera pour le traitement un puissant auxiliaire. On doit, au contraire, se garder d'assujettir à cette mesure les insensés atteints de lésions fonctionnelles limitées à la sphère sensitive (hypéresthésie psychique, mélancolie tranquille ou hypochondriaque); ou bien ceux dont l'énergie morale va faiblissant. Toute impression douloureuse, toute idée de contrainte ne sauraient que les déprimer davantage encore. Plus apte à discerner et à alimenter la moindre étincelle qui se manifestera dans la vie psychique du patient, la famille, selon l'auteur, sera aussi plus habile à conjurer les impulsions funestes. La direction d'un médecin et le concours d'un personnel exercé sont, en toute occurrence, indispensables.

Il n'est pas besoin d'insister pour faire sentir tout ce que de pareilles formules ont de vague et d'insuffisant. Envisagée sous un jour plus pratique, la question de l'isolement a été, par l'organe si autorisé de C. Pinel, savamment discutée et approfondie (*Journal de médecine mentale*, t. I, p. 78, 119, 146, 181, 217 et 247). L'aliéné peut être isolé dans son domicile, dans une maison disposée *ad hoc*, dans un asile public ou privé, par des voyages. Tous ces aspects ont été pertinemment exposés par notre regretté collaborateur. A la grande rigueur, on pourrait, sans déplacement, traiter l'excitation maniaque et la stupidité légères, la monomanie circonscrite, la démence, etc., mais à la condition expresse que le malade accepte volontiers les soins de son entourage et qu'aucune des personnes qui l'approchent ne soit un objectif pour son délire. Malgré sa violence, la folie ébrieuse, en raison de sa courte durée, se prêterait aux mêmes errements. Malheureusement, les pierres d'achoppement ne manquent pas. La difficulté d'obtenir, à domicile, la séparation des sexes, de réfréner les ardeurs érotiques, de prévenir les impulsions suicide, homicide, incendiaire, de conjurer les condescendances intempestives, de comprimer les violences, d'étouffer les scandales, sont autant d'obstacles qui noient la règle dans les exceptions.

Outre la dépense excessive, et sans parler des abus éventuels, en l'absence de toute garantie légale pour la sécurité et la fortune des

aliénés, l'isolement dans une maison particulière disposée *ad hoc*, c'est-à-dire à la campagne, avec parc ou vaste jardin, installation balnéaire, matériel de contention, personnel expérimenté, n'est pas exempt de sérieux inconvénients. Par suite des conflits entre les parents, des jalousies entre les domestiques, la surveillance est souvent en défaut, le traitement incohérent ou précaire. Sous ces divers rapports, ce genre de séquestration ne convient point, en tous cas, aux individus atteints de manie violente, de monomanie homicide ou suicide, de délire diffus caractérisé par des impulsions instinctives irrésistibles.

Non que les asiles publics ou privés n'aient aussi leurs côtés infirmes, qu'ils n'aient à soutenir le choc d'objections spécieuses et pressantes. On y répugne. Delà des placements tardifs, des médications inefficaces, des sorties prématurées, exigées par l'impatience des parents. N'a-t-on pas à redouter, pour ceux qui, à part leurs idées fixes, jouissent d'une raison apparente, les conséquences d'un contact humiliant, une sorte de contagion morale? Cette vie en commun n'est-elle pas grosse de luttes, de risques, de sévices? Pour le lypémaniaque assombri, pour le monomane soupçonneux, la privation de la liberté fait-elle autre chose que d'ajouter aux tourments chimériques un réel et légitime tourment? Cette captivité, au surplus, n'a-t-elle rien d'arbitraire? ne fomentera-t-elle pas un jour d'implacables ressentiments? On sait le sentiment que garde l'opinion du passage dans un asile. Cette prévention ne va-t-elle pas peser sur l'avenir du malade et l'entraver à jamais?

L'expérience répond victorieusement à ces craintes. L'impression causée à l'aliéné par le contact de ses compagnons d'infortune n'est qu'éphémère. Tant mieux même s'il l'éprouve. De salutaires réactions en sont fréquemment le résultat. Chez celui qui demeure absorbé dans sa pensée, la cohabitation est indifférente. La ponctualité de la discipline oppose aux divagations un frein unanimement apprécié. Si pénible qu'elle soit, l'amertume de la captivité opère une diversion qui, soutenue par l'espoir de la liberté, devient un précieux levier entre les mains d'un thérapeutiste habile. On a parlé de rancune après la guérison. Ceux qui en montrent ne sont point guéris. La disposition commune, c'est la reconnaissance. Le trouble, d'ailleurs, n'a-t-il été que léger et transitoire; il a chance de passer inaperçu ou d'être promptement oublié. Profond, en présence du danger social, l'hésitation n'est pas permise.

Les voyages ont eu leur temps de vogue. Bien peu d'insensés, cependant, sont en état de bénéficier de ce moyen, incompatible avec

une médication régulière et une surveillance suffisante. Comment contenir les maniaques, sinon sur place, prévenir les sinistres résolutions des mélancoliques suicides, désarmer les soupçons des monomanes défiants, empêcher les paralytiques généraux de se livrer, au sein d'une semi-indépendance, à tous les écarts de leur folie ambitieuse? En général, les indications se restreignent à des cas déterminés : soit qu'il s'agisse, par exemple, de conjurer un délire rendu imminent par des excès de nature diverse, d'obvier à une langueur hypochondriaque, de modifier certaines aliénations à forme remittente, ou de raviver l'énergie, déprimée par une vésanie rebelle et devenue inoffensive. De l'aveu commun, les voyages sont surtout profitables aux convalescents, qui, dans la mobile succession des scènes pittoresques et récréatives auxquelles ils assistent, trouvent, avec l'oubli de leurs maux, un délassement réparateur pour leurs facultés.

Du reste, en matière de séquestration, les préceptes ne sauraient être absolus. Tout dépend du cas particulier. La forme morbide, cela va de soi, veut être prise en sérieuse considération. Mais il y a mille nuances individuelles, susceptibles de changer la face du problème. Si la catégorie scientifique est commune, le délire peut porter sur des objets différents, affecter des directions variées. Il faut aussi faire la part du genre d'impressionnabilité, du caractère, de l'éducation, des passions naturelles, enfin, et principalement, du milieu, qui est quelquefois la question dominante. Tel halluciné qui, choyé et contenu, vivrait impunément dans sa famille, verrait sa folie prendre des proportions dangereuses s'il était abandonné à lui-même. Ce point nous semble avoir été judicieusement fixé par M. Delasiauve, à propos de l'instauration projetée, sur une large échelle, de l'assistance à domicile, système bien inférieur à celui qu'il a essayé de faire prévaloir, en proposant la fondation de petits manicomes par circonscriptions communales.

ACTES FUNESTES ACCOMPLIS PAR LES ALIÉNÉS.

Entre les causes de la folie, il faut distinguer les prédisposantes et les occasionnelles. Celles-ci ne font souvent que contribuer à la manifestation d'un délire en puissance. Parfois même le dérangement mental existe, et elles lui impriment seulement une direction. Un monsieur rencontre un de ses amis. L'entretien tombe sur le suicide. A une interrogation sur le moyen le plus sûr et le plus prompt d'en finir avec la vie, ce dernier répond : « En se logeant une balle dans l'œil droit. » Le soir, le

questionneur se brûlait la cervelle par le procédé indiqué. La plaisanterie, selon toute vraisemblance, avait fourni le motif d'une solution.

On a déjà cité plusieurs personnes que le crime de Pantin aurait rendues folles. L'une d'elles, s'imaginant être prise pour l'assassin et être poursuivie par les gendarmes, s'écriait en fuyant : « Je ne suis pas Tropmann. » N'était-elle pas hallucinée par avance? Une septuagénaire dont le cas est consigné dans le *Réveil* (11 décembre) a été, par la même cause, poussée à se précipiter de sa chambre dans la cour de la maison où elle habitait, 14, impasse Gaudelet, rue Oberkampf. On l'a relevée morte. Cette malheureuse, qui vivait avec sa fille, était depuis vingt ans tourmentée par des voix qui la menaçaient. Les forfaits de Pantin portèrent son irritation au comble. A chaque instant, elle tremblait d'être arrêtée comme complice dans la sanglante hécatombe. C'est pour échapper à ce péril qu'elle chercha un refuge dans le suicide. En ce moment, nous traitons une dame pour une obtusion mentale. Au début, elle voulait qu'on protégeât une personne de sa famille que Tropmann, disait-elle, guettait pour l'assassiner. Nous avons connu un fou politico-social dont les fausses sensations ne manquaient jamais de redoubler d'intensité à chaque événement grave qui venait surexciter l'opinion publique.

Ces jours derniers, on signalait un drame dont le boulevard Saint-Germain avait été le théâtre. Dans un bel hôtel de ce quartier, résidaient la mère et la fille. Toutes deux, quoique riches, étaient atteintes d'une profonde mélancolie. Ayant résolu de mourir ensemble, elles firent dissoudre le phosphore de plusieurs allumettes chimiques et l'avalèrent. Mais, le poison n'ayant point agi, la mère se saisit d'un mouchoir, en étrangle sa fille, et, prête à accomplir la même opération pour son propre compte, elle recula et alla se dénoncer au commissaire.

De pareils concerts ne sont pas exceptionnels. Ce qu'il est permis de se demander, c'est le *quo modo* du développement de la folie chez ces malades. Ont-elles subi la même influence, et laquelle? Ou bien l'une des deux n'a-t-elle pas déteint sur l'autre? A force d'entendre les lamentations d'un de ces infortunés qui se disent en butte à des persécutions imaginaires, on finit quelquefois par se croire persécuté soi-même.

VARIÉTÉS.

Sociétés savantes.—*Académie de médecine* (30 novembre). Rapport de M. Baillarger sur le prix Civrieux : *Histoire clinique de la folie avec*

prédominance du délire des grandeurs. Prix, M. Achille Foville; mention honorable, M. Cornillon, interne des hôpitaux. Ces conclusions sont adoptées. — Le même auteur soumet à l'approbation de ses collègues cet autre sujet pour 1870 : *De l'emploi du bromure de potassium dans les maladies nerveuses.*

— *Société médico-psychologique* (26 octobre). Membre associé étranger, M. Cardona, médecin en chef de l'asile de Pesaro (Italie).

— *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.* M. le docteur Dumesnil a été élu président pour l'année 1869-1870.

Asiles. — M. le docteur Gudden, directeur de l'hospice des aliénés de Werneck (Bavière), vient d'être nommé médecin-directeur du nouvel asile de Zurich (Suisse).

Nominations. — Passent en qualité de directeurs-médecins, MM. les docteurs : Systeray, de Saint-Dizier à Rodez; Faucher, de Rodez à Auch; Busquet, d'Auch à Saint-Lizier (Ariége).

Bulletin bibliographique. — *On apbasia* (5e et 6e part.), par Frédéric Bateman (*Journal of mental science*, april and october).

— *Report on the general Infirmary and Lunatic asylum Roben Island for the year* 1868, by W. Edmunds, surgeon superintendent.

— *Annales médico-psychologiques* (novembre). — *De la folie cancéreuse*, par M. le docteur Berthier. — *Étude généalogique sur les aliénés héréditaires* (mémoire ayant obtenu le prix Esquirol), par M. G. Doutrebente. — *Rapport*, par M. Auzouy, *sur la femme Blancon, inculpée d'assassinat; manie avec hallucinations.*

BOURNEVILLE.

TABLE DES MATIÈRES.

AUTEURS CITÉS

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.

